This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

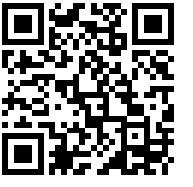

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 076040482

0914
.8655
SER.4, V.10

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L2 Camp
1882-87
98889

MÉMOIRES

ET PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

des Sciences, des Arts et des Lettres

DU HAINAUT.

LIBRARY
SEP 1 1903
U.S. Bureau of Education
CANCELLED

MONS,
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER.

M. DCCC. LXXXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Mémoires et Publications.

IVe SÉRIE.

TOME DIXIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

D8,887

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉES 1882-1887.

LIBRARY CANCELLED

MONS,
DEQUESNE-MASQUILLIER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.
M DCCC LXXXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Année académique 1886-1887.

LIVe ANNIVERSAIRE.

Séance publique du 13 novembre 1887.

Présents : MM. Émile De Puydt, *président ;* Aug. Houzeau de Lehaie, *secrétaire général ;* Léopold Devillers, *secrétaire ;* Jules Declève, *bibliothécaire ;* Hip. Laroche, *questeur :* Th. Bernier, Louis de Mulder, Paul Laduron, Émile Prud'homme, Charles Rousselle, Jean Vanden Eeden, Camille Wiliquet, membres effectifs.

Un public nombreux et choisi, composé particulièrement de dames, assiste à la séance.

En l'absence de M. Antoine Clesse, vice-président, retenu par une indisposition, le discours d'ouverture est lu par M. de Mulder. Ce discours est intitulé : *La chanson en prison.* Il est écouté avec le plus vif intérêt et vigoureusement applaudi.

M. Devillers fait rapport sur les travaux et sur la situation de la Société, de 1883 à 1887. Il dépose ensuite sur le bureau, de la part de M. Briart, membre effectif, un exemplaire du mémoire intitulé : *Description des fossiles du calcaire grossier de Mons.* 4e partie. Par MM. Alph. Briart et F.-L. Cornet. 1887. In-4°.

755390

Digitized by Google

M. DE MULDER communique un travail intitulé : *Eugène Dubois, sa poésie et sa prose.* Puis M. LAROCHE débite des pièces de vers : A la mémoire de François Dolez, de Charles Brunin, de Philippe Mary et de Jules Sottiau; A propos du cinquantenaire de M. Devillez, Directeur de l'École provinciale d'Industrie et des Mines du Hainaut, et des quatrains sur divers sujets. De chaleureux applaudissements succèdent à chacune de ces lectures.

M. HOUZEAU DE LEHAIE lit son rapport sur les concours, et proclame les noms des personnes qui ont obtenu des distinctions. Des médailles d'or ont été attribuées à M. EDGAR BAES, pour un recueil de poésies, à feu l'abbé L.-A.-J. PETIT, curé de Baudour, pour une *Histoire de la ville de Leuze*, et à M. GUSTAVE-HIPPOLYTE GONDRY, pour un *Mémoire historique sur les grands baillis de Hainaut;* et des médailles de vermeil à M. DESTRÉE, docteur en médecine à Bruxelles, pour son mémoire relatif au surmènement des études en général, à M. GUSTAVE JENART, instituteur à Pâturages, pour sa nouvelle : *Les affûteux*, et à M. CHARLES DEMESMAEKER, attaché à la bibliothèque publique de Mons, pour sa *Notice sur les bibliothèques populaires.* Enfin, des mentions honorables ont été accordées à MM. J. MERTENS-VAILLANT, instituteur à Liège, pour son poème : *Le Forçat;* GUSTAVE JENART, déjà nommé, pour sa nouvelle : *Fille-Mère;* OSCAR GOOSSENS, instituteur à Pâturages, pour un mémoire sur les bibliothèques populaires, et à Madame PIOT, née CLOTILDE HAMERS, institutrice à Mons, pour son mémoire en réponse à la question: « Indiquer les moyens à employer pour donner à l'enfant une bonne éducation première, » etc.

MM. le Dr DESTRÉE, DEMESMAEKER, GOOSSENS, JENART, et Madame PIOT viennent successivement recevoir des mains de M. le président, au milieu d'applaudissements prolongés,

Digitized by Google

les médailles et les diplômes qui leur sont destinés. MM. Baes, Gondry et Mertens, empêchés, se sont fait excuser, et M. le président se charge de leur remettre, ainsi qu'aux héritiers de M. l'abbé Petit, les récompenses qui leur ont été décernées.

M. le président adresse des paroles de félicitation et d'encouragement aux lauréats et, après avoir remercié le public de son attention bienveillante, il lève la séance.

Le Secrétaire,
Léop. DEVILLERS.

Le Président,
Ém. DE PUYDT.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE.

LA CHANSON EN PRISON.

MESSIEURS.

Je possède et garde précieusement dans ma bibliothèque un almanach de 1793.

Un fabuliste moderne a écrit une page où il dit que tous les oripeaux de certaines grandeurs actuelles disparaîtront et seront semblables aux vieux almanachs qu'on oublie.

Les vieux habits et les vieux almanachs sont parfois bons à quelque chose. Un marchand de bric-à-brac, en décousant la doublure d'une défroque, y trouva, dit-on un trésor. Certes je n'ai pas eu la chance de découvrir un trésor dans mon vieil almanach; je le bénis pourtant : il a fait naître l'idée de cette causerie à laquelle notre académie me fera, je le sais, l'honneur de donner le nom de discours.

Ma trouvaille porte pour titre : « *Tableau des prisons de « Paris, sous le règne de Robespierre, pour faire suite à l'almanach « des prisons, contenant différentes anecdotes sur plusieurs prison- « niers, avec les couplets, pièces de vers, lettres et testaments qu'ils « ont faits.* »

Laissons les lettres et testaments des infortunés suspects, pour ne nous occuper que de leurs vers; voyons ce que va dire *La chanson en prison.*

Digitized by Google

Voici d'abord des couplets écrits *aux madelonnettes* par le citoyen Coittaut :

STANCES.

sur la défense faite aux détenus de communiquer avec leurs parents.

AIR : *Comment goûter quelque repos.*

Ordres cruels et rigoureux !.....
Nous ne voyons plus qui nous aime :
Ciel ! à quel désespoir extrême
Réduisez-vous les malheureux !
N'êtes-vous donc époux ni pères,
Vous qui causez tous nos malheurs ?
Descendez au fond de vos cœurs,
Et n'augmentez pas nos misères.

Voyez les pleurs et la douleur
De l'innocence qui supplie,
Pour presser l'auteur de sa vie
Contre son jeune et tendre cœur.
Voyez cette épouse éplorée,
Qui guette en vain le long du jour
L'objet de son plus tendre amour,
Et s'en retourne désolée.

Parents, amis, qui, pour nous voir,
Errez dans ces tristes enceintes,
Étouffez donc vos justes plaintes,
Et calmez votre désespoir :
Vers nos barreaux fixez la vue,
Et, si nous rencontrons vos yeux,
Lors nous serons moins malheureux
Par une aussi douce entrevue.

Digitized by Google

Que de ce bien on soit jaloux !.....
Qu'à votre sort on porte envie !.....
Et qu'une indigne barbarie,
Non contente de nos verroux,
Ajoute à nos cruelles peines
En nous privant de ce bienfait ;
C'est le châtiment du forfait.....
C'est doubler le poids de nos chaines.

Vous pourrez tourmenter nos corps
Et maîtriser nos destinées :
Mais, pour dominer nos pensées,
Vous tenteriez de vains efforts :
L'homme fort de sa conscience
Est toujours au-dessus du sort :
Sans crainte il affronte la mort,
Ou l'attend avec patience.

Dieu ! qu'il est triste à son réveil,
De ne vous retrouver qu'en songe !
Chères moitiés, un tel mensonge
Demande un éternel sommeil.
Dans nos bras tendrement pressées,
Vous charmiez nos cruels ennuis.....
Quelles sont heureuses les nuits
Qui vous offrent à nos pensées.

Un doux espoir luit à nos cœurs,
Justice enfin sera rendue.....
La vérité, perçant la nue,
Va terminer tous nos malheurs.
Séchez vos douloureuses larmes,
Bientôt nous jouirons, en paix,
De vos grâces, de vos attraits,
De votre amour et de ses charmes.

Digitized by Google

Plus loin, du même citoyen Coittaut, des vers ayant pour titre *Adieux aux artistes du théâtre français.*

Des *madelonnettes* passons un instant à la maison d'arrêt de *Port-Libre*, communément appelée *La Bourbe.*

Les détenus y donnaient parfois des soirées. Quelques versificateurs s'y escrimaient dans l'art des *bouts-rimés.* Un très-haut personnage de la noblesse, Laval Montmorency, les réussissait assez bien, ma foi, et sortit souvent vainqueur de la lutte. Il eut préféré, je crois, sortir de la prison.

Voici, de l'un de ces lutteurs, des vers qui prouvent que, malgré les geôliers, la muse ne restait pas muette devant la beauté :

AUX CITOYENNES

détenues avec moi à Port-Libre.

Nouvel Adam, par plus d'une Ève,
Dans ces lieux je me vois tenté.
Citoyennes, ainsi votre présence achève
Un tableau par l'esprit avec peine enfanté,
Et, d'un séjour par la crainte habité,
Où le cœur n'a ni paix, ni trêve,
Me fait d'un autre Eden le séjour enchanté.
Si l'illusion est un crime ;
Dans le timide aveu d'une erreur légitime,
Si l'on ose entrevoir des projets trop hardis,
Dès ce soir, j'y consens, que j'en sois la victime !
Et que, pour me punir de mes vers étourdis,
Le Dieu, qui sous nos pas ouvre et ferme l'abîme,
Vous chasse de son paradis !

Cela me paraît un peu obscur. Il faut deviner la pensée de l'auteur ; elle ne se dégage pas suffisamment de ses vers. Heureusement ils n'étaient pas destinés à un concours. En ce cas, je crois que le grand seigneur Montmorency aurait facilement battu ce citoyen-là. C'est humiliant pour la bourgeoisie. Vite quittons *Port-Libre* et entrons ailleurs.

Digitized by Google

CHANSON

*faite à la conciergerie, par le citoyen M** âgé de 17 ans et demi, la veille de son jugement.*

AIR : *de la Croisée.*

Je suppose que *la Croisée*, mots soulignés dans le refrain, veulent dire ici *la lunette* de la guillotine.

Non rien ne peut se comparer
A la sombre conciergerie ;
Le soleil craint de pénétrer
La grille de barreaux garnie ;
Mais demain l'on me jugera,
On fixera ma destinée,
Et le tribunal m'ouvrira
La porte..... ou la *croisée*..... (bis).

Là le coupable et l'innocent
Languissent sous la même chaîne ;
L'un abattu, l'autre, riant,
A chacun vient conter sa peine;
Un autre, certain de son sort,
Badine avec la triste idée
D'aller bientôt braver la mort
Sous l'étroite *croisée*.

Si ma tête, quoiqu'innocent,
Tombait sous la hache commune,
Lecteurs, voici mon testament :
A la nation ma fortune;
Pour les vers mon corps restera,
Et mon âme favorisée,
Pour aller au ciel passera
Par la *sainte croisée*.

Digitized by Google

Si tu critiques ces couplets,
Censeurs, mets-toi donc à ma place :
Entouré d'horribles objets,
Et de la mort voyant la trace,
Un lâche et triste sentiment
N'émeut point mon âme agitée ;
Je veux les chanter en allant
A la triste *croisée*.

Cette chanson d'un enfant de 17 ans, écrite la veille de son jugement ; ces quatre couplets qui, sous le rapport de la forme et de la rime, laissent tant à la critique, sont héroïques et fiers, dans leur incorrection. On y sent le souffle d'une âme haute et croyante.

Vous l'entendez. Dans ces maisons d'arrêt, aux fenêtres garnies de solides barreaux de fer ; aux portes énormes que la tyrannie révolutionnaire n'ouvrait, hélas ! à ses victimes que pour les entraîner au tribunal et de là à l'échafaud ; vous l'entendez : à cette sombre époque que l'histoire, en se voilant, appelle *La terreur* ; sous les chaînes, sous les verrous, devant leurs bourreaux, devant la mort, les prisonniers chantaient. Ils disaient, en vers, bons ou mauvais, leurs tourments, leurs peines, leurs espérances, car Dieu, dans sa toute bonté, a permis que, hormis les cas de folie, l'espoir ne sortît du cœur de l'homme qu'avec la vie.

Pour vous montrer l'horreur qu'inspiraient ces épouvantables prisons de Paris, voici, extraites de l'almanach, quelques lignes qui concernent un de nos compatriotes :

« Le citoyen Van Sevre, belge réfugié, renfermé dans cette « maison, ne pouvant supporter les angoisses de la persécu- « tion, s'est précipité d'un troisième étage. »

Le malheureux était enfermé à *St-Lazare*.

Et, comme toujours, en ce monde, comme l'a si bien compris Shakspeare dans ses œuvres immortelles, la note gaie jaillissait même au milieu du drame sanglant. Pour preuve,

Digitized by Google

citons la page 31 de l'almanach. La scène se passe en l'an 1793, *aux Madelonnettes*.

C'est un détenu qui parle :

« Chaque fois qu'il entrait un administrateur de police, « nous lui portions nos plaintes.

« Le 8 octobre, (vieux style,) on nous annonça la visite des « administrateurs de police dont l'un était *Marino*, de la sec- « tion de la montagne, l'un des bourreaux de Lyon, connu « de tous les prisonniers comme le plus hardi scélérat.

« Un grand hussard, à larges moustaches, logeait au pre- « mier; il présenta humblement sa requête à Marino, il l'ap- « pelait avec respect *Monsieur*. — Parle en républicain; je « tutoye tout le monde : point de *Monsieur*, mais citoyen, et « tutoie-moi. — Eh bien, par le S.... nom d'un Dieu! fais-moi « sortir d'ici et donne-moi la liberté!

« Il sortit le troisième jour; on avait besoin d'hommes à « moustaches. »

Plus loin, on lit dans cet almanach :

« La mort était regardée comme un bienfait dans ces « demeures infernales et souvent les prisonniers sortaient « gaiement du tribunal et chantaient, en allant à l'échafaud :

« Allons, enfants de la patrie,
« Le jour de gloire est arrivé! »

Vous le voyez, les grandes pensées dominent les petites, comme le chêne les broussailles ; le jour où l'on marchait à la mort, on oubliait les minces refrains des prisonniers vulgaires pour chanter la Marseillaise!

Dans tous les siècles, chez les peuples civilisés, les versificateurs plus ou moins habiles ont été nombreux et les poètes rares. Le temps fait justice et engloutit dans les profondeurs de l'oubli des pages qui, à leur apparition, ont même eu parfois l'honneur immérité d'être discutées. Les grandes choses, seules, celles qui sont vraiment humaines, qui viennent du

Digitized by Google

cœur et qui vont au cœur, restent et nous montrent le passé dans un glorieux rayonnement.

En songeant à cette date sinistre inscrite en lettres rouges dans l'histoire de l'Europe, et dont le satirique a dit :

« Sombre quatre-vingt-treize, épouvantable année,
« De lauriers et de sang grande ombre couronnée..... »

Qui ne se rappelle la terrible apostrophe que, dans quelques iambes burinés pour l'histoire, André Chénier ose jeter, devant la guillotine,

« Aux bourreaux barbouilleurs de lois ! »

Toujours la marche en avant a coûté cher aux peuples instruits et vaillants. Il semble que les larmes et le sang sont l'engrais du progrès humain.

Aussi maudire les immenses bienfaits de la grande révolution de 1789, à cause des sanglants excès de 1793, serait aussi peu raisonnable que de maudire les admirables principes du Christ, à cause de la St-Barthélemi, l'inquisition et les dragonnades.

On a dit avec raison qu'un roi de France, Louis XI, et plus tard, sous Louis XIII, un redoutable ministre, le cardinal de Richelieu, ont préparé, inconsciemment je le veux bien, la révolution du XVIII[e] siècle, en abattant, sous leur main de fer, l'orgueil et la puissance des grands vassaux au profit du pouvoir royal.

Sous Louis XI, la chanson fut en prison avec Corbueil (Français), dit Villon, une des célébrités littéraires du XV[e] siècle. Mais cette fois la geôle ne fit pas honneur au chansonnier qui fut emprisonné pour vol.

Louis XI, le Roi rusé, bigot, sanguinaire, estimait haut le talent de Villon et lui accorda sa grâce. Le protecteur était digne du protégé. Le crime pardonnait au vol.

Disons, en passant, que le fond des œuvres de Villon est immoral et grossier ; mais la forme en est souvent vive et

Digitized by Google

colorée. Villon est le créateur du genre dans lequel s'illustra le poète Marot.

Dans les sombres années où le despotisme et la débauche, unis à l'intolérance, allèrent s'asseoir sur le trône de France, que d'écrivains, se révoltant contre un pareil spectacle, payèrent de leur liberté et même de leur vie quelques couplets sortis de leur âme indignée. Au trait lancé à la face du souverain et de la favorite, dont les ignobles amours osaient se couvrir du manteau de la religion, une lettre de cachet ouvrait à l'auteur de l'épigramme la porte de quelque bastille dont le malheureux ne sortait plus. Souvent une lettre de cachet était un arrêt de mort.

C'est qu'on voudrait nier en vain la puissance du vers, surtout dans l'épigramme. En prose, le mot cruel va s'émousser maintes fois sur celui qu'il veut atteindre ; en vers, le trait satirique est parfois plus terrible qu'une pointe d'acier : nul effort humain ne pourrait le retirer de la blessure.

Dans les siècles passés, les valeureux enfants des grandes cités belges, Bruges, Gand, Anvers, Liége, Bruxelles, ont combattu et ont versé le plus pur de leur sang pour les franchises communales. Les droits conquis par la commune sont la source de toutes nos libertés. C'est justement et fièrement que j'ai pu terminer la chanson *La Bataille des Éperons d'or* par ce couplet :

Les peuples sont une famille :
La France, en sa virilité,
A, sous les murs de la Bastille,
Brisé la féodalité,
Belgique, dans l'histoire humaine,
Tes fils ont des titres plus beaux,
Car ils ont des temps féodaux
Les premiers secoué la chaîne !

Mais si la geôle n'a pu que nuire à la renommée de Villon,

Digitized by Google

elle a souvent mis une auréole de martyr au front de gens d'un mérite ordinaire et qu'une incarcération intempestive grandissait aux yeux de la multitude. La saine critique pouvait s'écrier : « Ils ont plus de prison que de talent. »

Ce n'est pas le cas pour Béranger dont on a dit qu'il était à la fois « l'Horace et l'Anacréon français. »

Quand, par ses ouvrages, un écrivain obtient les honneurs de la popularité, il plaît parfois à la foule d'ajouter au nom de l'artiste acclamé par elle le nom retentissant d'un grand mort, souvent appartenant à une nationalité étrangère, et qui s'est illustré dans le genre traité par l'auteur, vivant et populaire.

Mais Béranger ne serait rien s'il eût refait l'œuvre d'Anacréon et d'Horace. Il était de son temps et de son pays. Il était une individualité puissante, on ne refait pas l'œuvre des morts immortels. On fait autre chose avec son tempérament et sa nature. On est soi-même. Selon la richesse de son propre fonds, on est plus ou moins grand : voilà tout.

Il y a eu, il y aura toujours place au soleil pour les arts et les lettres.

Le jour où l'humanité perdit le divin Homère, la poésie n'a pas cessé d'exister : Elle est éternelle !

La chanson, mise en prison avec Béranger, a fait payer cher sa captivité au pouvoir impopulaire imposé à la France par la Restauration.

En 1821, Béranger était à *Ste-Pélagie*. Ne croyez pas que la détention lui fut alors excessivement rude. Voici ce qu'il chantait, sous les verrous :

MA GUÉRISON.

Réponse

à des Semurois qui, pour faire passer la folie que j'ai eue d'essayer de guérir des gens incurables, m'ont envoyé du vin

Digitized by Google

de chambertin et de romanée, en m'ordonnant des douches intérieures pendant mon séjour en prison

AIR : *De la treille de sincérité.*

J'espère
Que le vin opère :
Oui, tout est bien, même en prison :
Le vin m'a rendu la raison. *(Bis).*

Après un coup de romanée,
La douche ayant calmé mes sens,
J'ai maudit ma muse obstinée
A railler les hommes puissants. (*Bis*).
Un accès pouvait me reprendre ;
Mais, du topique effet certain,
J'avais de l'encens à leur vendre
Après un coup de chambertin.

J'espère
Que le vin, etc.

Après deux coups de romanée,
Rougissant de tous mes forfaits,
Je vois ma chambre environnée
D'heureux que le pouvoir a faits.
De mes juges l'arrêt suprême
Touche mon esprit libertin ;
J'admire Marchangy lui-même
Après deux coups de chambertin.

J'espère
Que le vin, etc.

Digitized by Google

Après trois coups de romanée
Je n'aperçois plus d'oppresseurs.
La presse n'est plus enchaînée ;
Le budget seul a des censeurs.
La tolérance par la ville
Court en habit de sacristain ;
Je voir pratiquer l'évangile
Après trois coups de chambertin.

J'espère
Que le vin, etc.

Au dernier coup de romenée
Mon œil, mouillé de joyeux pleurs,
Voit la Liberté couronnée
d'olivier, d'épis et de fleurs.
Les douces lois sont les plus fortes ;
L'avenir n'est plus incertain :
J'entends tomber verrous et portes
Au dernier coup de chambertin.

J'espère
Que le vin, etc.

O chambertin ! o romanée !
Avec l'aurore d'un beau jour
L'illusion chez nous est née
De l'espérance et de l'amour.
Cette fée aux humains donnée.
Pour baguette tient du destin
Tantôt un cep de romanée,
Tantôt un cep de chambertin.

J'espère
Que le vin opère ;
Oui, tout est bien, même en prison :
Le vin m'a rendu la raison.

Digitized by Google

En 1829, emprisonné à *La Force*, il lançait au pouvoir une satire qui fut, pour la Restauration, un coup bien autrement terrible que les plus violents articles des journaux de l'opposition. Cette satire est une chanson ; elle a pour titre *Les dix mille francs*. Chacun la connaît. Après avoir distribué, en quatre couplets, aux mouchards, aux flatteurs, aux nobles retour de l'émigration, au clergé, ces fameux *dix mille francs d'amende*, en deux parts de deux mille, et deux parts de trois mille francs, le chansonnier, condamné en outre à neuf mois de prison, s'écrie, en finissant :

Vérifions, la somme en vaut la peine :
Deux et deux quatre ; et trois sept ; et trois dix.
C'est bien leur compte. Ah ! du moins La Fontaine
Sans rien payer fut exilé jadis.
Le fier Louis eût biffé la sentence
Qui m'appauvrit pour quelques vers trop francs
Monsieur Loyal, délivrez-moi quittance ;
Vive le Roi ! voilà dix mille francs.

Ces strophes vengeresses jetaient dans le Ciel de la France les éclairs qui annonçaient la formidable tempête où devaient sombrer, en 1830, la couronne et le sceptre du Roi Charles X.

Sous le rège de Louis Philippe, sous la République de 1848, sous l'empire de Napoléon III, Béranger jouit paisiblement de sa gloire. A Passy, plus tard à Paris, dans la modeste retraite qu'il avait choisie, il recevait les honneurs, mais subissait les ennuis que lui attirait son immense popularité.

Grâce à la pension que, dans sa reconnaissance, lui faisait son éditeur Perrotin, (un éditeur reconnaissant ! tout se voit en ce monde ;) Béranger avait l'aisance ; et, pour lui, l'aisance c'était la richesse.

Un poète wallon, Dehin, chaudronnier à Liége, et qui rimait avec succès le *Cramignon* Liégeois, professait à l'égard du célèbre chansonnier français, un véritable culte.

Digitized by Google

A partir de 1843, deux fois par an, nos intérêts commerciaux nous appelaient à Paris, ma femme et moi. J'avais eu l'honneur d'aller saluer, seul, Béranger, à Passy, en octobre 1848. Depuis, sur la gracieuse et amicale invitation du poète, nous étions heureux; chaque année, de lui rendre visite lors de notre séjour à Paris.

Notez, je vous prie, que je tiens les faits suivants de Béranger lui-même :

Dehin, qui vivait largement du fruit de son travail, Dehin croyait sérieusement que Béranger était dans la gêne. Par une lettre, où ce brave artisan mettait tout son cœur, il offrit, au grand chansonnier, un asile et du pain chez lui. Béranger remercia Dehin par des lignes émues et en lui disant que, Dieu merci, rien ne lui manquait. Le poète chaudronnier, persuadé que l'auteur du *grenier* agissait ainsi par grandeur d'âme et, plus que jamais, le croyant dans la misère, lui adressa, à Paris, par lettre chargée, un billet de banque de cent francs. —

— « Eh bien, nous disait Béranger, je me crois plus riche « que Dehin! me voilà forcé de lui renvoyer ce fameux billet « de cent francs, par lettre chargée, s'il vous plait. »

— Puis Béranger nous raconta que, lors de la grande exposition universelle de Paris, Dehin, ayant fabriqué un lutrin, un lutrin superbe, demanda l'intervention de son illustre ami pour que le dit lutrin occupât à l'exposition une place digne d'un pareil chef-d'œuvre. Or le ministre de Napoléon III, auquel Béranger devait s'adresser pour cela, était, politiquement, d'opinion catholique, un ultra. Vous voyez, mon embarras, nous disait Béranger.

Mais, comme il s'agissait de son ami Dehin, la recommandation fut envoyée au Ministre qui, homme d'esprit, fit placer le fameux lutrin de Dehin au milieu d'une des principales allées, de l'exposition. Nul ne pouvait donc passer sans le voir.

Jugez combien le brave Dehin en fût heureux et fier !

— En parlant de Dehin, je songe à notre ami J.-B. Descamps,

Digitized by Google

un poète wallon de notre chère ville de Mons, dont les refrains ont été et seront toujours chantés, non seulement par les voix populaires, mais par tous ceux qui, en vrais montois, aiment notre vieux langage si original, si franc et qui, souvent, nous rappelle le français naïf, parfois un peu cru, de Villon et de Rabelais.

Certes, des choses charmantes ont été écrites par les poètes et les prosateurs wallons de Mons, de Charleroi, de Tournai, de Namur, de Liège, de Verviers ; mais si ce n'est les pièces intitulées *Leyiz-m' plorer !* et *L'avez'-v' veïcu passer ?* de Defrecheux, un poète Liégeois d'un talent vraiment remarquable, rien n'est, selon moi, au-dessus des refrains et surtout de la belle chanson *El' bieau p'tit fieu* de notre spirituel et regretté concitoyen J.-B. Descamps. En ma qualité de Montois et de chansonnier, je suis heureux de rendre ici publiquement hommage à son œuvre wallonne dont tant de pages, pour nous, resteront vivantes.

Ah ! que n'est-il parmi nous ! En y mettant son humour et son bon sens, il eût écrit *El' canchon en prison*, ou *El' gaïole maudite*, en entendant ce que je vais vous raconter :

Vers la fin d'une belle journée de printemps, dans une rue où habitent, en partie, nos plus humbles ouvriers, je vis accrochées à une muraille, plusieurs petites cages excessivement étroites. Dans ces cages étaient renfermés des pinsons auxquels des barbares avaient crevé les yeux pour en faire les lutteurs infatigables de concours odieux.

Avez-vous entendu le chant du pinson captif et aveugle ? au lieu de réjouir, il déchire le cœur.

Arrivé dans la campagne, à l'air frais, je vis un jeune gars, sain et vigoureux, qui, assis sur l'un d'eux, ramenait trois lourds chevaux vers la ferme, en siffiant un air joyeux. J'entendis des oiseaux gazouiller dans les branches ; d'autres qui, dans l'espace immense, saluait Dieu sous des cieux éclatants. Le soleil à l'horizon se couchait magnifique et, dans sa majesté, se retirait en lançant à la terre ses innombrables

Digitized by Google

rayons de pourpre et d'or. Et, devant ces splendeurs de la nature, je revenais chez moi le cœur tout gros : Je pensais aux pauvres petits prisonniers.

En repassant par la rue où les cages étaient appendues au mur, j'exprimai, à ce sujet, mon sentiment à un vieil ouvrier qui me répondit : « C'est vrai, Monsieur, nous aveuglons des « pinsons pour qu'ils chantent plus vaillamment et pour qu'ils « sortent vainqueurs de nos concours ; mais les grands sei- « gneurs se montrent plus cruels que nous envers les oiseaux : « Dans leur tir aux pigeons, ils les tuent ! »

Je repris mon chemin en gardant le silence et en songeant combien il est difficile, hélas ! de faire le bien, même là où nul joug ne comprime la pensée humaine.

Dans notre cher pays, fier de ses libres institutions, sous un Roi qui, gardant la foie jurée, est un savant et un lettré, la chanson ne pourrait aller en prison qu'à sa honte.

Mais si jamais l'intolérance, la tyrannie ou le sombre esprit de conquête nons menaçaient dans nos droits, dans notre indépendance, toutes les prisons de la terre n'empêcheraient pas la chanson de parler haut et de faire son devoir.

ANTOINE CLESSE.

Mons, 1887.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

pendant les années académiques 1883-1887.

MESSIEURS,

Le 28 octobre 1883, la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut a célébré son cinquantenaire avec tout l'éclat que la fête réclamait.

Si, depuis lors, nous n'avons pas eu de séance publique, cela tient à des causes que je vais faire connaître.

Et d'abord, je signalerai les pertes sensibles que nous avons éprouvées. Nous avons eu à inscrire au nécrologe des membres effectifs : les docteurs Bernard et Willième, Théophile Lejeune d'Estinnes-au-Val, François Cornet, Jules Dastot, Léopold Dumont, l'abbé Michot, et à celui des membres correspondants : Chicora, Heuschling, Marique, Alexandre Pinchart, Galesloot, Van Hollebeke, Vandenpeereboom, Charles Rogier, Diegerickx, Gachard, Charles Morren, Guillaume Nypels, Édouard Joly, François Laurent, Charles Brunin qui, en 1884, quittait Mons, sa ville natale, pour aller conquérir à Bruxelles une position brillante dans la carrière des arts.

De tels noms disent assez le vide qui s'est fait dans nos rangs. Mais ce n'est pas tout. Des membres actifs se sont éloignés de la province. M. le comte de Kerchove de Denterghem,

Digitized by Google

ancien gouverneur du Hainaut, et M. Frédéric Descamps, dont le dévouement à la Société vous est connu, sont devenus membres correspondants. Nous aimons à croire que leur concours ne nous fera pas défaut! Quant à M. Valentin, à présent préfet des études à l'athénée de Chimay, nous espérons le voir assister souvent à nos réunions et continuer des relations auxquelles nous attachons beaucoup de prix.

Les travaux de la compagnie — notamment l'examen des mémoires des concours — se sont naturellement ressentis des circonstances douloureuses que je viens de rappeler. La maladie de notre cher collègue et ami, Léopold Dumont, qui remplissait depuis quatorze ans les fonctions de secrétaire, a ralenti la marche régulière de nos séances et de nos publications.

Cependant nous avons pu faire paraître récemment le 9e volume de la IVe série de nos *Mémoires et publications*, et deux autres volumes sont actuellement sous presse. Ces publications donneront la preuve des excellents résultats de nos concours, et en même temps de l'activité de plusieurs de nos collaborateurs. Dans quelques instants, M. le secrétaire général vous entretiendra des mémoires envoyés en réponse à des questions des concours. Je me bornerai donc à mentionner les travaux communiqués par des membres.

M. Alfred Preudhomme de Borre a continué la publication de ses *Matériaux pour la faune entomologique du Hainaut.*

M. Émile Prud'homme vous a lu un article intitulé : *Les signatures dans les actes publics et privés de l'ancien Hainaut.*

Ayant découvert un volume rarissime : *Les conjugaisons de la langue françoise, joint un abrégé pour en peu de temps se former à la vraye ortographe ;* imprimé à Mons en 1640, M. Ernest Matthieu en a fait l'objet d'une étude très intéressante, qu'il vous a adressée, sous ce titre : *Maximilien de la Haize, grammairien montois. — De l'enseignement de la grammaire français spécialement à Mons, avant le* XVIIIe *siècle.*

De son côté, M. Théodore Bernier vous a fait hommage

Digitized by Google

d'une curieuse *Notice sur l'origine et la tenue des anciens registres paroissiaux de baptêmes, mariages et décès dans la province de Hainaut*, à laquelle il a joint une Chronique, extraite textuellement de ces registres, et dans laquelle sont relatés des événements survenus dans la province et des renseignements sur certains personnages, de 1569 à 1796.

Enfin, vous avez reçu de l'un de vos membres les plus assidus, M. Jules Declève, une notice sur *l'École provinciale de commerce, d'industrie et des mines du Hainaut*, à l'occasion du cinquantième anniversaire de cette institution. Vous avez accueilli le travail de M. Declève avec d'autant plus de gratitude qu'il contient un hommage auquel tous nous nous rallions, parce qu'il s'adresse à deux hommes éminents, que notre Société est fière de compter parmi ceux de ses membres qui lui ont rendu les plus grands services. Les noms de MM. Barthélemi-Adolphe Devillez, notre honorable vice-président, et Théophile Guibal sont ici particulièrement l'objet de la plus vive reconnaissance.

En terminant cet aperçu rapide, il me reste à mentionner que, dans votre dernière séance, vous avez conféré le titre de membre effectif à M. Louis de Mulder, professeur à l'Athénée royal de Mons. M. de Mulder fait aujourd'hui son entrée parmi vous : il va vous offrir la primeur d'une œuvre nouvelle.

Espérons que d'autres collaborateurs viendront s'associer à nous, pour nous permettre de poursuivre avec tout le zèle et toute l'activité qu'elle réclame la tâche imposée par les fondateurs. En appelant à nous les hommes d'intelligence et de talent, nous leur offrons les agréables distractions, les douces jouissances que procure le travail. Ici, en dehors de toute préoccupation politique, il n'y a que des amis de l'étude, unis sous la présidence pacifique d'un homme dont toute la carrière a eu pour but la culture des sciences et des lettres.

LÉOP. DEVILLERS.

Digitized by Google

RAPPORT

DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SUR LES

RÉSULTATS DES CONCOURS.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je dois aujourd'hui vous faire rapport sur les résultats de nos concours de plusieurs années.

Je me vois donc forcé de passer très rapidement en revue les divers mémoires que nous avons reçus et de vous indiquer brièvement les conclusions des rapports qui ont été soumis à la Société.

Il y a déjà cinq années que nous est parvenu un important travail en réponse à la 15e question du programme : *Étudier l'influence exercée sur la santé des élèves et des maîtres par l'accroissement des études.* Le mémoire a donné lieu à divers rapports, et, par suite du décès de plusieurs membres de la Commission, n'a pu être jugé que tout récemment. L'auteur, M. Destrée, docteur en médecine à Bruxelles, a accepté la récompense qui lui était accordée, une médaille en vermeil. Cet intéressant travail va paraître dans les publications de la Société.

Les concours de 1884 ont donné des résultats particulière-

Digitized by Google

ment brillants. Un recueil de poésies a mérité la médaille d'or. Il est intitulé, *Idéal*. M. Edgard Baes, d'Ixelles, en est l'auteur.

Deux nouvelles en prose nous avaient été adressées. Une mention honorable avec médaille en vermeil a été accordée à l'une d'elles *L'Affûteux*; elle est écrite par M. Gustave Jenart, instituteur à Pâturages.

Les pièces de théâtre soumises à l'examen de la Commission spéciale n'ont pas été jugées dignes de récompense. Je crois devoir signaler que l'une d'elles avait déjà été présentée à la Société et repoussée par elle.

Cette même année, nous avions reçu deux mémoires historiques. L'un d'eux, *Histoire de la ville de Leuze*, était l'œuvre de M. l'abbé Petit, curé de Baudour, notre ancien collègue, que la mort est venue ravir à ses travaux.

L'autre, *Histoire des Grands Baillis du Hainaut*, est dû à M. Gustave-Hippolyte Gondry.

Ce sont des œuvres sérieuses. Notre commission d'histoire a proposé d'accorder à MM. Petit et Gondry la plus haute distinction, la médaille d'or, et la Société a ratifié ce jugement.

Permettez-moi d'exprimer ici, au nom de tous les membres de notre compagnie, nos vifs regrets de ce que M. Petit ne soit plus parmi nous et ne puisse recevoir la récompense qu'il avait si bien méritée.

En 1885, deux poèmes intitulés l'un, *Le Forçat*, l'autre, *Les Martyrs du devoir*, ont valu à leurs auteurs la mention honorable. M. Mertens, instituteur à Liége, est l'auteur du *Forçat*.

Cette même année, nous avons reçu une réponse à la question d'éducation : *Indiquer les moyens de donner à l'enfant une bonne éducation première*. Ce travail auquel la Société a accordé une mention honorable sera publié dans nos annales. Nous avons été heureux de voir que les dames voulaient bien aussi prendre part à nos concours, et de pouvoir adresser nos félicitations à l'auteur, Mme Piot-Hamers.

La 19e question : *De la crise agricole, de ses causes et de ses effets*, avait également donné lieu à une réponse. La Société

Digitized by Google

lui avait attribué une mention honorable. L'auteur, désirant compléter son travail, a demandé que la question soit maintenue à notre programme, ce qui a été fait.

En 1886, nous avons reçu une pièce de poésie intitulée *Rimes pour les Enfants*, qui a quelque mérite, et deux nouvelles en prose. La première *Losse et bon fieu* a de la valeur, mais nous n'avons cependant pu lui décerner de récompense. L'autre *Fille-mère et Enfant sans père*, a été jugée digne d'une mention honorable; elle est due à la plume de M. Gustave Jenart, instituteur à Pâturages, qui avait déjà été récompensé au concours de 1884.

Enfin, il nous était parvenu deux bons mémoires sur *l'Organisation des bibliothèques populaires*. L'un deux ayant pour devise *Le Progrès*, a obtenu une mention honorable. M. Oscar Goossens, instituteur à Pâturages, en est l'auteur.

Nous avons accordé une médaille en vermeil et une place dans nos publications au second mémoire qui porte pour épigraphe : *Un mauvais livre est un flatteur*. Il est l'œuvre de M. Charles Demesmaeker, attaché à la bibliothèque publique de Mons.

Tels sont les résultats de nos concours. Nous pouvons hautement nous en féliciter. Ils sont de nature à engager la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut à persévérer dans la voie qu'elle a suivie jusqu'ici.

A. HOUZEAU DE LEHAIE.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT,

au 31 décembre 1887.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

FONCTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1887.

Président : M. Émile De PUYDT.

Vice-Présidents : MM. Adolphe DEVILLEZ, Antoine CLESSE.

Secrétaire général : M. Auguste HOUZEAU de LEHAIE.

Secrétaire : M. Léopold DEVILLERS.

Bibliothécaire-Archiviste : M. Jules DECLÈVE.

Trésorier : M. Hector MANCEAUX.

Questeurs : MM. Gustave ARNOULD ; Max. DEPREZ ; Hippol. LAROCHE. Émile VALENTIN.

Membres de la Commission des Comptes : MM. DECLÈVE, DEVILLERS et Émile PRUD'HOMME.

Membres de la Commission des Publications : MM. E. De PUYDT, *Président*, CLESSE, DECLÈVE, HOUZEAU de LEHAIE, et DEVILLERS, *Secrétaire*.

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS :

Messieurs :

ARNOULD, Gustave, Directeur général des mines, à *Bruxelles.*
BRIART, Alphonse, Ingénieur, Directeur de charbonnages, membre de l'Académie royale de Belgique, à *Morlanwelz.*
BROUWEZ, Jules, Notaire, à *Wasmes*
CLESSE, Antoine, Littérateur, à *Mons.*
COURTIN, Ingénieur en chef des chemins de fer de l'État, à *Mons.*
DANSE, Auguste, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à *Mons.*
DASTOT, Adolphe, Docteur en médecine, à *Mons.*
DE BOVE, Charles, Archéologue, à *Élouges.*
DECAMPS, Gonzalès, Avocat, à *Mons*
DECLÈVE, Jules, Littérateur, à *Mons.*
DELAUNOIS, Gustave, Docteur en médecine, à *Péruwelz.*
De MULDER, Louis, Professeur à l'Athénée royal de *Mons.*
DEPREZ, Maximilien, Docteur en philosophie et lettres, Juge au tribunal de 1re instance, Vice-président de la Société des Bibliophiles belges, à *Mons.*
De PUYDT, Émile, Littérateur, Secrétaire de la Société royale d'Horticulture, à *Mons.*
DERBAIX, Charles, Propriétaire, à *Mons.*
DESCAMPS, Henri, ancien professeur à l'Athénée royal, Inspecteur cantonal honoraire des écoles primaires, à *Mons.*
De SIMONY, Hyacinthe (le Baron), Ingénieur principal honoraire des mines, à *Mons.*
DEVILLERS, Léopold, Conservateur des archives provinciales de l'État et de la ville, Président du Cercle archéologique, Membre de la Commission royale d'histoire et de la Commission provinciale de statistique, à *Mons.*
DEVILLEZ, Adolphe, Directeur et Professeur à l'École d'industrie et des Mines du Hainaut, à *Mons.*
FRANÇOIS, Auguste, Greffier du Conseil provincial, à *Mons.*
HALBRECQ, Alphonse, Ingénieur Directeur des ateliers de la Société des Produits, à *Mons.*
HOUZEAU DE LEHAIE, Auguste, Membre de la Chambre des Représentants, Professeur à l'Ecole d'Industrie et des Mines du Hainaut, à *Ilyon.*
HOYAUX, Émile, Sculpteur, à *Mons.*
HUBERT, Joseph, Architecte-Ingénieur, à *Mons.*

Digitized by Google

LADURON, Paul, ancien Directeur de l'École moyenne et de l'École industrielle de Saint-Ghislain, à *Mons*.
LAROCHE, Hippolyte, Littérateur, à *Mons*.
MANCEAUX, Hector, Libraire-Éditeur, Président de l'Association typographique de Belgique, à *Mons*.
MANGIN, Albert, Notaire, à *Mons*.
MATTHIEU, Ernest, Avocat, Docteur en sciences politiques et administratives, à *Enghien*.
NÉLISSEN, J.-A.-L., Préfet des études à l'Athénée royal de *Gand*.
PRUD'HOMME, Emile, Commis au dépôt des Archives provinciales de l'État, à *Mons*.
PUTSAGE, Jules, Chimiste et Négociant, à *Mons*.
QUINET, Benoit, Littérateur, à *Mons*.
ROUSSELLE, Charles, Docteur en droit, Greffier du Tribunal de commerce, Secrétaire de la Société des Bibliophiles Belges, à *Mons*.
TONNEAU, Émile, Ingénieur, Régisseur de charbonnage, à *Farciennes*.
VALENTIN, Émile, Préfet des études à l'Athénée royal de *Chimay*.
VANDEN EEDEN, Jean, Directeur du Conservatoire de musique, à *Mons*.
WATRICQ, Henri, Avocat, Conservateur de la Bibliothèque publique, à *Mons*.
WÉRY, Vincent, Président du Tribunal de première instance, à *Mons*.
WILIQUET, Camille, Directeur au Gouvernement provincial du Hainaut à *Mons*.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Messieurs :

ABRASSART, Jules, Littérateur, à *Louvain*.
AUBERT, Chanoine de la cathédrale, à *Poitiers*.
BAIRD, F. Spencer, Directeur des Musées de la Société Smithsonienne, à *Washington*.
BALAT, Alphonse, Membre de l'Académie royale de Belgique, Architecte, à *Ixelles*.
BECH, Théodore, Lieutenant-Colonel du génie, à *Anvers*.
BELVAL, Théodore, Docteur en sciences naturelles et Conservateur du Musée d'histoire naturelle, à *St.-Josse-ten-Noode*.
BERTHERAND, E.-L., Correspondant de l'Académie de médecine de Bruxelles, Secrétaire général de la Société de climatologie algérienne, à *Alger*.

Digitized by Google

Messieurs :

BORMANS, STANISLAS, Administrateur-Inspecteur de l'Université, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Liège.*

BOSSUET, F., Peintre, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles.*

BOUHY, VICTOR, ancien Ingénieur des Mines, Directeur de houillères, à *Tilleur* (près de Liége).

BOUTHORS, ALEXANDRE, Greffier en chef de la Cour d'Appel, à *Amiens.*

BRETON, ERNEST, Archéologue, à *Paris.*

BROCHART, Médecin des bains de la Tremblade (*Charente-Inférieure*).

CAMBIER, AUGUSTIN, Inspecteur de l'Enseignement moyen, à *Schaerbeek.*

CANNEEL, THÉODORE, Directeur de l'Académie de peinture, à *Gand.*

CARPENTIER (l'abbé), Littérateur, à *Liége.*

CARTUYVELS, JULES, Ingénieur, Professeur à l'Université de *Louvain.*

CHALON, JEAN, Naturaliste, à *Namur.*

CHALON, RÉNIER, Membre de l'Académie royale de Belgique, Président honoraire de la Société royale de Numismatique et de la Société des Bibliophiles Belges, à *Ixelles.*

CHANDELON, Professeur de Chimie à l'Université de *Liége.*

CHAUDRUC DE CRAZANNES, JEAN, (le Baron), Membre de l'Institut de France, à *Castel-Sarrasin.*

COCHETEUX, Docteur en médecine attaché à l'Hôpital civil, à *Valenciennes.*

CORBLET, JULES (le Chanoine), Archéologue, à *Versailles.*

CROCQ, JEAN, Sénateur, Docteur en médecine, Professeur à l'Université libre, Membre de l'Académie royale de médecine, à *Bruxelles.*

CUMONT, (G.), Secrétaire de la Société royale de Numismatique belge, à *Bruxelles.*

CUYPERS DE VELTHOVEN, PROSPER, Membre de plusieurs sociétés savantes, à *Ginneken* (près de Breda).

DAINEZ, PIERRE-JOS., ancien Professeur de mathématiques, à *Rouen.*

D'ANDURAN, Docteur en médecine, à *La Rochelle.*

DAUBY, JOSEPH, Régisseur du Moniteur Belge, à *Bruxelles.*

DAVREUX, CHARLES-JOSEPH, Professeur, à *Liége.*

DE BEHAULT DORNON, ARMAND, Attaché au ministère des Affaires étrangères, Secrétaire général de la Société archéologique de Bruxelles, à *Bruxelles.*

DE BURBURE, LÉON-PHILIPPE-MARIE, (le chevalier), Compositeur de musique, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Anvers.*

Digitized by Google

Messieurs :

DE CAGNY. PAUL, Chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, à *Ansiemain*.

DE CHIMAY, JOSEPH (le Prince), Ministre des Affaires Étrangères, ancien Gouverneur du Hainaut, Président de la Commission de surveillance du Conservatoire royal de musique, à *Bruxelles*.

DE DECKER, PIERRE, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.

DE JOANNES, ÉDOUARD, Professeur, à *Paris*.

DE KERCHOVE DE DENTERGHEM (le comte), OSWALD, Membre de la Chambre des Représentants, ancien Gouverneur du Hainaut, à *Gand*.

DE LE COURT, JULES, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles*.

DEMARTEAU, JOSEPH, Directeur de l'École normale des humanités, à *Liége*.

DE PUYDT, JULIEN, Ingénieur civil, à *St-Gilles* lez-Bruxelles.

DE ROISIN, FERDINAND, (le baron), Littérateur, à *Lille*.

DE ROSCIUS-ORBAN, à *Liége*.

DESCAMPS, FRÉDÉRIC, Professeur à l'Athénée royal d'*Ixelles*.

DE SELYS-LONCHAMPS, EDMOND, (le baron), Sénateur, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Liége*.

DEVERCY, Sculpteur, à *Paris*.

DEWALQUE. GUSTAVE, Professeur à l'Université, Membre de l'Académie royale de Belgique. à *Liége*.

DOGNÉE, EUGÈNE, Docteur en droit et Archéologue, à *Liége*.

DU CHASTEL, FERDINAND (le Comte), Naturaliste, à *Bruxelles*.

DUFOUR, CHARLES, Conservateur du Musée d'antiquités, à *Amiens*.

DUPONT, Naturaliste, à *Paris*.

DUPONT, ÉDOUARD, Membre de l'Académie royale de Belgique, Directeur du Musée Royal d'histoire naturelle, et du jardin Botanique de l'État, à *Boitsfort*.

DUSEVEL, H., Inspecteur des Monuments historiques du Département de la Somme, à *Amiens*.

DUVIVIER, CHARLES, Avocat, à *Bruxelles*.

FAIDER, CHARLES, Procureur-général honoraire à la Cour de Cassation, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.

FÉTIS, ÉDOUARD, Conservateur en chef de la bibliothèque royale, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.

FIRKET, Ingénieur des mines, à *Liége*.

FOUCART, E.-V., Doyen de la Faculté de droit, à *Poitiers*.

FRAIKIN, A. CH., Statuaire, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.

Digitized by Google

Messieurs :

GARNIER, Ch.-J., Conservateur honoraire de la Bibliothèque communale, à *Amiens*.
GÉRARD, Pierre-Auguste-Florent, ancien Auditeur-général près la haute-cour militaire, à *Bruxelles*.
GÉRARDIN, A., Docteur ès sciences, agrégé de l'Université, Inspecteur des établissements insalubres de *Paris*.
GOMAR, Littérateur, à *Saint-Quentin*.
GRELLOIS, Eugène, Secrétaire de l'Académie de *Metz*.
GUÉRIN, Jules, Membre de l'Académie royale de médecine de Belgique, à *Paris*.
GUIBAL, Théophile, Professeur émérite à l'École d'Industrie et des Mines, à *Mons*.
GUILLORY, aîné, Président de la Société industrielle, à *Angers*.
HACHEZ, Félix, Docteur en droit, Directeur général honoraire au Ministère de la Justice, Vice-président d'honneur du Cercle archéologique de Mons, à *Bruxelles*.
HAMAL, Charles, Ingénieur principal des Mines, à *Namur*.
HANCART, Victor, Professeur, à *Bruxelles*.
HELBIG, Henri, Homme de lettres, à *Liége*.
HENNE. Alex., Chef de division au Département de la Guerre, Secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles*.
HERE, Littérateur, Président de la Société Académique des Sciences, Arts, Lettres et Agriculture, à *Saint-Quentin*.
HONORÉ, Alfred, Ingénieur, Littérateur, à *Paris*.
HOUZEAU de LEHAIE, Jean-Charles, Membre de l'Académie royale de Belgique, ancien Directeur de l'Observatoire, à *Bruxelles*.
HUBERTI, Gustave, Professeur au Conservatoire royal de musique, à *Bruxelles*.
JUBINAL, Achille, Secrétaire général honoraire de la Société des études historiques, à *Paris*.
JUSTE, Théodore, Directeur du Musée royal d'antiquités, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Ixelles*.
KREMER, Pierre, Peintre, à *Anvers*.
LAGUESSE, Émile, Ingénieur en chef, Directeur honoraire des Mines, à *Liége*.
LAMBERT, Guillaume, Ingénieur principal des Mines, Professeur à l'Université de Louvain, à *Bruxelles*.
LEBON, L., Chef de division au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles*.
LEFEBVRE, Membre de la Société malacologique de *Bruxelles*.
LE HARDY de BEAULIEU, Camille, Ingénieur à *Rome* (Géorgie).

Digitized by Google

Messieurs :

LEIDY, Joseph, Professeur à l'Université de Pensylvanie, curateur de l'Academie des Sciences naturelles, à *Philadelphie.*
LÉVY, Edmond, Professeur d'archéologie, à *Rouen.*
LINDEN, Jules, Naturaliste, à *Bruxelles.*
MALAISE, Constantin, Professeur à l'Institut agricole de l'État, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Gembloux.*
MALHERBE, Renier, Ingenieur des mines, à *Liége.*
MARIQUE, J.-M.-J., Littérateur, Chef de division au Gouvernement provincial, à *Namur.*
MAUS, Henri, Directeur général honoraire des ponts et chaussées, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Ixelles*
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université de *Bruxelles.*
MENARD, Proviseur honoraire du Lycée, à *Poitiers.*
MEUGY, Ingénieur des mines, à *Paris.*
MEYERS, Lieutenant-Général en retraite, à *Bruxelles.*
MISSON, Victor, Conseiller honoraire à la Cour des Comptes, à *Bruxelles.*
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Bapeaume.*
NEEF de ROSCIUS, Jules, Président de la Société libre d'Émulation, à *Liége.*
NEVE, Félix, Membre de l'Académie royale de Belgique, Professeur à l'Université de *Louvain.*
NEWBERY, J.-J., Géologue, à *Cleveland* (Ohio), Amérique.
PARET, Docteur en médecine, à *Handzaeme.*
PASSY, Frédéric, Économiste, à *Paris.*
PAULET, Léon, Littérateur, à *Stratford-Upon-Avon* (Angleterre).
PÉRIN, Charles, Professeur émérite de l'Universite catholique, à *Ghlin.*
PETIAU, Benoit, Docteur en médecine, à *Saint-Amand-les-Eaux.*
PETRY, Adolphe, Directeur de l'École Moyenne, à *Liége.*
PIÉRART, Joachim, Littérateur, à *Paris.*
PIOT, G.-J.-Ch., Archiviste général du royaume, Membre de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale d'histoire, à *Bruxelles.*
PORTAELS, Jean, Peintre d'histoire, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles.*
POTVIN, Charles, Littérateur, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *bruxelles.*
REDET, Archiviste du Département de la Vienne, à *Poitiers.*
RENZI, Ange, Administrateur de l'Institut historique, à *Paris.*
ROBBE, Louis, Avocat et Peintre, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

Messieurs :

ROMBERG, Édouard, Directeur général honoraire des Beaux-Arts au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles*.

SCHELER, Auguste, Conservateur de la bibliothèque de S. M. le Roi, membre de l'Académie royale de Belgique, à *Ixelles*.

SIMONIS, Eugène, Statuaire, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Koekelberg*.

SIRET, Adolphe, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Anvers*.

SLINGENEYER, Ernest, Membre de la Chambre des Représentants et de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.

SMITH, Lawrence, Professeur de chimie à l'Université de Virginie, à *Richmond*.

SOVET, Auguste, Docteur en médecine, à *Beauraing*.

STANISLAUS, Guillaume, Littérateur, à *Tirlemont*.

STROOBANT, Corneille (l'abbé), Archéologue, à *Bruxelles*.

THIELENS, A., Naturaliste à *Tirlemont*.

Van BASTELAER, Désiré, Chimiste, Membre de l'Académie royale de médecine, Président de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi, à *Saint-Josse ten Noode*.

Van BERCHEM, H., Président de la Société de médecine pratique d'Anvers, à *Villebroek*.

Van DEN BUSSCHE, Émile, ancien Archiviste de l'État, à *Angre*.

Van DEN CORPUT, Chimiste, à *Bruxelles*.

VAN DER BELEN, Eugène-Marie-Jean-Ghislain, Directeur honoraire au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles*.

VANDER HAGEN, Ferdinand, Bibliothécaire de l'Université de *Gand*.

VAN DER MEER, Eugène, Littérateur, à *Liége*.

Van HULST, Professeur agrégé à l'Université de *Liége*.

Van THIELEN, J.-C., Membre de l'Académie d'Archéologie, à *Anvers*.

Van WEDDINGEN, Aloïs, Aumônier de la Cour, Docteur en sciences, à *Laeken*.

VERSTRAETE, Em., capitaine au 6e régiment de ligne, à *Bruxelles*,

VILAIN, Jules, ancien chef de Division au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles*.

VINÇOTTE, S.-H., Inspecteur honoraire de l'Enseignement moyen, à *Bruxelles*.

WARZÉE, André, Chef de division au Ministère des travaux publics, à *Bruxelles*.

WAUTERS, Alphonse, Archiviste de la ville, Membre de l'Académie

Digitized by Google

Messieurs :

royale de Belgique, Secrétaire de la Commission royale d'histoire à *Bruxelles*.
WIENER, Léopold, Graveur des monnaies, à *Bruxelles*.
YSERENTAN, Félix, Professeur à l'Athénée royal, à *Arlon*.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Messieurs :

DEBRY, Jean, ancien Administrateur, à *Paris* (1833).
HABERLÉ, François, Ingénieur des ponts et chaussées, à *Mons* (1836).
LAISNÉ, Célestin-Albert-Joseph, Docteur en médecine, à *Bruxelles* (1837).
MARCQ, P.-D., Docteur en médecine, à *Charleroi* (1838).
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons* (1838).
VANESSCHEN, P.-J., Docteur en médecine, Professeur, à *Louvain* (1838).
VERMEREN, Frédéric, Calligraphe, à *Mons* (1838).
ACCARAIN, Antoine, Docteur en médecine, à *Mons* (1839).
DE LE COURT, Charles, Avocat, à *Mons* (1839).
VAN BRÉE, Math., Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers* (1839).
BURCKHARD-ÉBLE, Docteur en médecine, à *Vienne* (1839).
LANGLOIS Hyacinthe, Membre de l'Académie de *Rouen* (1839).
HALLEZ, Germain, Directeur de l'Académie de dessin et de peinture à *Mons* (1840).
COURREUX, Henri, Artiste vétérinaire, à *Mons* (1840).
TOEPKEN, Médecin, à *Brême* (1841).
CAVENAILLE, François, Docteur en médecine, à *Boussu* (1842).
LAPORTE, Léopold, Architecte-voyer, à *Enghien* (1842).
L'HOEST, Isidore, Botaniste, à *Péruwelz* (1842).
PLAPIED, Joseph, Amateur des Beaux-Arts, à *Mons* (1842).
CAUCHY, Philippe-François, Ingénieur en chef des mines, à *Namur* (1842).
VOISIN, Auguste, Bibliothécaire de l'Université de *Gand* (1843).
FORTIA D'URBAN (le Marquis de), Littérateur, à *Paris*, *décédé Président honoraire à vie de la Société* (1844).
CAMPION, Pierre-Louis, instituteur, à *Mons* (1844).

Digitized by Google

Messieurs :

NODIER, CHARLES, Littérateur, à *Paris* (1845).
SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles* (1845).
MALBRENNE, MAXIMILIEN, Professeur de mathématiques, à *Mons* (1845).
THAUVOYE, JEAN-BAPTISTE, Docteur en médecine, à *Pâturages*, (1845).
DE PUYDT, RÉMY, Colonel du génie, à *Bruxelles* (1845).
VISART, GUSTAVE (le Comte), propriétaire, à *Thieu* (1846).
SAUVEUR, (père), Docteur en médecine, a *Bruxelles.*
VANDENCORPUT, Pharmacien, à *Bruxelles.*
WILLEMS, JEAN-FRANÇOIS, Membre de l'Académie royale, à *Gand* (1847).
LABRIQUE, NESTOR, Avocat, à *Haine-Saint-Paul* (1847).
THAUVOYE, EMMANUËL, Pharmacien, à *Wasmes* (1847).
DUCORRON, Peintre paysagiste, Directeur de l'Académie de dessin, à *Ath* (1847).
HENRARD, PAUL, Directeur des hauts-fourneaux, à *Couillet* (1847).
JULIA DE FONTENELLE, Secrétaire de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848)
RAOUL, LOUIS-VINCENT, Professeur émérite à l'Université de *Gand* (1848).
FABRE-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848).
LEROY, AIMÉ-NICOLAS, Bibliothécaire de la ville de *Valenciennes* (1848).
PEIGNOT, CHARLES, Membre de la Société des Bibliophiles belges et de l'Académie de *Dijon* (1849).
GUILLERY, HIPPOLYTE, Ingénieur des ponts et chaussées, à *Liége* (1849).
HUART-CHAPEL, Chimiste, à *Charleroi* (1850).
DE REIFFENBERG, FRÉDÉRIC-AUGUSTE-FERDINAND-THOMAS (le Baron), Conservateur de la Bibliothèque royale, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société, à Bruxelles* (1850).
SURMONT DE VOLSBERGHE, Amateur des Beaux-Arts, à *Gand* (1850).
THIRY, CHARLES, ancien Président du Conseil des monnaies, à *Bruxelles* (1850).
KERCHOVE D'EXAERDE (le Comte de), FRANÇOIS-ANTOINE-MAXIMILIEN, Littérateur, à *Anvers* (1851).
BROGNIEZ, Professeur, à *Bruxelles.*
BOGAERTS, FÉLIX, Littérateur, Professeur d'histoire, à *Anvers* (1851).
MAUROY, LOUIS, Notaire, à *Houdeng-Goegnies* (1852).

Digitized by Google

Messieurs :

BAUD, JEAN-MARIE. Docteur en médecine, Professeur à l'Université de *Louvain* (1852).
TOILLIEZ, DÉSIRÉ, Aspirant-Ingénieur des Mines, à *Jemappes* (1852).
DE CUPPER, JEAN-BAPTISTE, Sculpteur, à *Anvers*. (1852).
CUNIER, FLORENT, Médecin-Oculiste, à *Bruxelles* (1853).
GRART, ADOLPHE, Major pensionné, à *Bruxelles* (1853).
DE LE COURT, VICTOR, Président du tribunal de 1re instance, à *Bruxelles*.
SMITS, ÉDOUARD, Littérateur, à *Bruxelles*.
DE PEYRONNET (le Comte), ancien Ministre, Littérateur, à *Mont-Ferant* près de Bordeaux (1854).
PLÉTAIN, ARMAND, Notaire, à *Mons* (1854).
FUMIÈRE, L., ancien Chef de Division au Gouvernement provincial, à *Mons* (1854).
DELNEUFCOUR, PIERRE, Ingénieur des Mines de 1re classe, Président de la Chambre de Commerce, à *Mons* (1854).
ÉVERAERT, XAVIER, Docteur en médecine, à *Frameries* (1854).
DE STASSART, GOSWIN-JOSEPH-AUGUSTIN (le Baron), Membre de l'Académie royale de Belgique, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société*, à *Bruxelles* (1854).
LESBROUSSART, JEAN-BAPTISTE-PHILIPPE, Membre de l'Académie royale, Professeur à l'Université de *Liége* (1855).
RICOLLOT, Président de la Société des Antiquaires de Picardie, à *Amiens* (1855).
VIEILLEVOYE, BARTHÉLEMY, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Liége* (1855).
CHEVREMONT, LAMBERT, Ingénieur en chef des mines, pensionné, à *Bruxelles* (1856).
DUPUIS, FÉLIX, Avocat général près la Cour d'appel de *Poitiers* (1855).
WINS, CAMILLE, Avocat, *décédé Président de la Société*, à *Mons* (1856).
ERMEL, EUGÈNE, ancien Secrétaire et Bibliothécaire-Archiviste de la Société, à *Houdeng-Gœgnies* (1857).
GACHET, ÉMILE, Littérateur, à *Bruxelles* (1857).
DUMONT, ANDRÉ-HUBERT, Membre de l'Académie royale, Géologue et Professeur à l'Université de *Liége* (1857).
MESSINE, CHARLES, Conseiller à la Cour d'appel de *Bruxelles* (1857).
VAN DEN BROECK, JEAN-BAPTISTE, ancien Médecin principal de l'armée, à *Mons* (1858).
DE BEAUFFORT, AMÉDÉE (le Comte), Inspecteur général des Beaux-Arts de Belgique, à *Bruxelles* (1858).

Digitized by Google

Messieurs :

SCHAYES, A., Membre de l'Académie royale de Belgique, Directeur du Musée royal d'armures et d'antiquités, à *Bruxelles* (1859).

LEFÈVRE, J.-F., Architecte et Géomètre, à *Mons* (1859).

VAN DUYSE, PRUDENT, Littérateur, Vice-président de la Société royale des Beaux-Arts, à *Gand* (1859).

LELEWEL, JOACHIM, ancien Professeur d'histoire à l'Université de Varsovie, à *Paris* (1861).

RAIMBEAUX, ÉMILE, Administrateur des Établissements du Grand-Hornu, à *Paris* (1861).

GUILLERY, CHARLES-FRANÇOIS, Professeur à l'Université de Bruxelles, à *Molenbeek-Saint-Jean* (1861).

DEMEYER, ISAAC-JOSEPH, à *Bruges* (1861).

MATHIEU, LAMBERT-JOSEPH, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts à *Louvain* (1861).

MANFROY, ANTOINE-JOSEPH, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Basècles* (1861).

PETIT, LOUIS, ancien Préfet des études à l'Athénée royal de Bruxelles, à *Ixelles* (1861).

PEETERMANS, NICOLAS-JOSEPH, Littérateur, à *Seraing* (1861).

SEUTIN, LOUIS (le Baron), ancien Médecin en chef de l'armée, Membre de l'Académie de Médecine, à *Bruxelles* (1862).

CUERENS, PAUL, Docteur en médecine, à *Enghien* (1862).

BARON, AUGUSTE-ALEXIS, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Liége* (1862).

BOTY, ALEXANDRE, Directeur de charbonnage, à *Jemappes* (1862).

DUVIVIER DE STREEL, Littérateur, à *Liége* (1862).

DEPRET, A., Professeur de chimie, à *Paris* (1863).

KIRSCH, JOSEPH, Professeur à l'Athénée royal de *Mons* (1863).

LE GLAY, Archiviste général du département du Nord, à *Lille* (1863).

DIEUDONNÉ, Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, à *Bruxelles* (1864).

BRAEMT, J.-B., Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles* (1864).

CARION, HENRI, Notaire, à *Saint-Ghislain* (1864).

KICKX, JEAN, Membre de l'Académie royale, Professeur à l'Université de *Gand* (1864).

LECOUVET, FERDINAND-FRANÇOIS-JOSEPH, Professeur à l'Athénée royal d'*Anvers* (1864).

LEROY, H.-E.-J., Docteur en médecine, Membre de l'Académie royale de médecine, à *Soignies* (1865).

CULIS, ALEXANDRE, Docteur en médecine, Secrétaire de la Commission médicale provinciale, à *Mons* (1865).

Digitized by Google

Messieurs :

GONOT, JEAN, Ingénieur en chef directeur des mines, à *Mons* (1865).
DINAUX, ARTHUR, Associé de l'Académie royale de Belgique, Membre de la Société des Bibliophiles Belges, à *Montataire* (Oise). (1865).
TOILLIEZ, ALBERT, Ingénieur principal des mines, *décédé Vice-président de la Société*, à *Mons* (1865).
DEREUME, AUGUSTE, Major à l'état-major des places, à *Bruxelles* (1865).
BLARGNIES, CHARLES, ancien membre du Congrès national, Conseiller à la Cour d'appel, *Bruxelles* (1866).
LETELLIER, ADRIEN-LÉOPOLD-AUGUSTE, Avocat, à *Mons* (1866).
PONSON, A.-T., Ingénieur civil des mines, à *Liége* (1866).
RAINGO, GERMAIN, ancien Professeur de l'Enseignement moyen, à *Habay-la-Vieille* (1866).
DESCAMPS, VALENTIN, Chanoine, Vicaire-général honoraire, à *Tournai* (1866).
DENNE-BARON, DIEUDONNÉ, Homme de lettres, Chef de bureau au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, à *Paris* (1866).
GOFFINT-DELRUE, JEAN-FRANÇOIS, Avocat, à *Mons* (1867).
ROLAND-MARCHOT, FRANÇOIS, Littérateur, à *Paris* (1867).
DERIVE, BENOIT, Directeur des hauts-fourneaux du Nord, à *Haumont* (1867).
SAINT-GENOIS DES MOTTES, JULES (baron de), Docteur en Droit, Professeur-Bibliothécaire de l'Université de *Gand*, Membre de l'Académie royale, ancien archiviste de la Flandre Orientale (1867).
BIVORT, JEAN-BAPTISTE, Directeur au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles* (1867).
TEICHMAN, ancien Gouverneur de la province d'Anvers, Inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, à *Anvers* (1867).
DE LA FONS DE MELICOCQ (le Baron), Archéologue, à *Lille* (1867).
WARLOMONT, CHARLES, Inspecteur de l'Enregistrement, à *Ixelles* (1867).
DUCPETIAUX, E., Inspecteur général des prisons et des établissements de Bienfaisance de Belgique, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles* (1868).
WESTENDORP, GÉRARD, Médecin de bataillon (1868).
FRANÇOIS, VICTOR, Membre de l'Académie de médecine, professeur à la faculté de médecine de l'Université, à *Louvain*, *ancien Président de la Société*.
WAUQUIÈRE, ÉTIENNE, Directeur de l'Académie des beaux-arts, à *Mons* (1869).

Digitized by Google

Messieurs :

CORNU, Capitaine du génie pensionné, à *Menin* (1869).
DURAND, Léopold, Médecin de régiment, à *Bruxelles* (1869).
GENDEBIEN, Alexandre, Avocat et ancien représentant, à *Bruxelles* (1869).
VANDERMAELEN, Philippe, Directeur de l'établissement géographique, à *Bruxelles* (1869).
NAVEZ, Peintre, membre de l'Academie royale, ex-Directeur de l'École des Beaux-Arts, à *Bruxelles* (1869).
ANSIAUX, Jules, Chirurgien, agrégé de l'Université, à *Liége* (1869).
HALBRECQ, Charles, Avocat, Membre fondateur de la Société, à *Mons* (1870).
GRENIER, Marcel, Commissaire d'arrondissement, Président de la Commission des Hospices civils, à *Mons* (1870).
De KERCKOVE-VARENT (le Comte), Joseph-Romain-Louis, ancien Médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers* (1870).
De LAMARTINE, Alphonse, Membre de l'Académie française, à *Paris* (1870).
GENDEBIEN, Jules, Avocat, ancien Membre du Congrès, à *Bruxelles* (1870).
VERHAEGHE, Docteur en médecine, Vice-Président de l'Académie de médecine de Belgique, a *Ostende* (1870).
BOUCHEZ de CREVECŒUR de PERTHES, Président de la Société d'Emulation, à *Abbeville* (1870).
SERVE (d'Huzez), (1870).
GROUVELLE, Ph. Ingénieur civil, à *Paris*.
D'HÉRICOURT, Achmet (le Comte), ancien président de la Société Littéraire, à *Angers*.
LEYS, Henri, Peintre d'histoire, Membre de l'Académie royale, à *Anvers*.
PAYEN, Anselme, Chimiste, Membre de l'Institut, à *Paris*.
JOLY, ancien Conseiller à la Cour de Cassation, à *Bruxelles* (1870).
VAN DEN BROECK, Victor, Membre de l'Académie de médecine et chimiste, à *Bruxelles*.
VANDERMEERSCH, P.-J., Conservateur des archives de l'État, à *Gand*.
VAN MALDEGHEM, Evariste, Compositeur de musique, à *Bruxelles*.
LEHARDY DE BEAULIEU, Charles, Professeur honoraire à l'école des Mines du Hainaut, à *Mons* (1871).
COEMANS, Eugène, Membre de l'Académie royale de Belgique, Professeur de paléontologie à l'Université, à *Louvain*, (1871).

Digitized by Google

Messieurs :

CANTRAINE, F., Membre de l'Académie royale de Belgique, Professeur à l'Université de *Gand* (1871).
CAPITAINE, Ulysse, Secrétaire général de la Société libre d'Émulation à *Liége* (1871).
FÉTIS, Fr.-Jos., Membre de l'Académie royale de Belgique, Directeur du Conservatoire de musique, à *Bruxelles*, *Vice-président honoraire de la Société* (1871).
FOURMOIS, Théodore, Peintre paysagiste, à *Bruxelles* (1871).
RAPSAET, Henri, Juge de paix, à *Lokeren* (1871).
FRISON, Barthélémy, Statuaire, à *Paris*.
GRARD, Édouard, Avocat, Président de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts, à *Valenciennes*.
DE FONTAINE, Auguste, Docteur en médecine, à *Mons* (1872).
VAN DER ELST, Valentin, Ingénieur civil, à *Cuesmes* (1872).
BORGNET, Jules, Conservateur des archives de l'Etat, Secrétaire de la Société Archéologique, à *Namur* (1872).
DE FACQZ, Eugène, premier Président à la Cour de Cassation, à *Bruxelles* (1872).
LEHON, Henri, Major pensionné, Peintre de marine et Naturaliste, à *Bruxelles* (1872).
POLAIN, M.-L., membre de l'Académie royale, Administrateur inspecteur de l'Université de *Liége* (1872).
PARENT, Pharmacien et ancien professeur, à *Braine-le-Comte* (1872).
BENDER, Chef de la musique du Roi, à *Bruxelles* (1873).
MAURY, F., Astronome, à *Lexington* (Virginie). (1873).
STUART MILL, John, Economiste, à *Londres* (1873).
MARSIGNY, Agathon, Préfet des études à l'Athénée royal de *Mons* (1873).
GRAUX, P.-J., Docteur en médecine, Professeur, à *Bruxelles* (1873).
AGASSIZ, Louis, Professeur de zoologie à l'Université Havart, à *New-Cambridge* (Amérique), (1873).
VAN DE WEYER, Sylvain, ancien ambassadeur belge, à *Londres* (1874).
QUETELET, Lambert-Adolphe-Jacques, Directeur de l'Observatoire, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, *Vice-président honoraire de la Société*, à *Bruxelles* (1874).
VISSCHERS, Aug. Président du Conseil des mines, à *Bruxelles* (1874).
DE BOUNAN DE RYCKHOLT (le Baron), lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à *Visé* (1874).
STEVENS, Edouard, Secrétaire général au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles* (1874).

Digitized by Google

Messieurs :

VAN HASSELT, André-Henri-Const., Inspecteur des écoles normales, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles* (1874).
VARLEZ, L.-J., Docteur en médecine, à *Bruxelles* (1874).
WAPPERS, Gustave (le Baron), Peintre d'histoire, membre de l'Académie royale de Belgique, à *Paris* (1874).
LACROIX, Auguste, Archiviste de la ville de Mons, Conservateur honoraire des archives de l'État, à *Mons* (1875).
BORGNET, Ad., Membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de *Liége* (1875).
LYELL, Sir Charles (baronnet), Vice-président de la Société royale de Géologie, à *Londres* (1875).
LEGRAND DE REULANDT, Édouard, Secrétaire général de l'Académie d'Archéologie, à *Anvers*.
LEBRUN, Firmin, Littérateur, chef de division honoraire au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles* (1875).
DESHAYE, Gérard, Géologue, à *Paris* (1875).
CAMBIER, Jean-Baptiste, Président de la Commission médicale provinciale, à *Lens* (1875).
VAN YSENDYCK, Antoine, Peintre, ancien Directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Mons, à *Bruxelles* (1875).
D'OTREPPE DE BOUVETTE. Conseiller honoraire à la Cour d'Appel, Président de l'Institut archéologique, à *Liége* (1875).
TROYE, Louis, ancien Gouverneur du Hainaut, à *Thuin* (1875).
ALADANE DE LALIBARDE, Docteur en médecine, à *Paris*.
GLOESENER, Professeur émérite à l'Université de *Liége* (1876).
JADOT, Jules, Directeur honoraire de l'enregistrement et des domaines, à *Bruxelles* (1876).
LELIÈVRE, Xavier, Avocat, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de *Namur* (1876).
MATHIEU, Adolphe, Littérateur, conservateur honoraire de la bibliothèque royale, membre de l'Académie royale de Belgique, à *Ixelles* (1876).
DUPONT, Félix, Ingenieur des mines, à *Liége* (1876).
MICHAUX, (ainé), Vice-président de la Société archéologique, à *Avesnes* (Nord) (1876).
DERIVE, Théodore, à *Spa*.
DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (le Marquis), à *Paris*.
GUILLAUME, Gustave, Lieutenant-Général, ancien Ministre de la Guerre, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles* (1877).
DE GODEFROY MENILGLAISE (le marquis), Littérateur, membre de la Société des Bibliophiles belges, à *Paris* (1877).

Digitized by Google

Messieurs :

SERRURE, CONSTANTIN-PHILIPPE, Professeur, correspondant de l'Académie royale de Belgique, à *Gand*, décédé le 6 avril 1872.

GŒTHALS, FÉLIX-VICTOR, Littérateur, à *Bruxelles*, décédé le 10 mai 1872.

LIEDTS, CHARLES (le Baron), Ministre d'État, Gouverneur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à *Bruxelles*, *Président honoraire à vie de la Société*, né à Audenarde, le 1er décembre 1802, décédé le 21 mai 1878.

HENRY, JOSEPH, Secrétaire de la Société Smithsonienne, à *Wasington* (1878).

DE MONTESQUIOU-FEZENSAC, ANATOLE (le Comte), Général, à *Paris* (1878).

RENARD, B.-J., Lieutenant-général, Inspecteur des gardes civiques, ancien Ministre de la Guerre, à *Bruxelles*, mort le 3 juillet 1879.

STIEVENART, FRANÇOIS-ANTOINE, Chirurgien-Oculiste, né à *Mons*, le 18 mars 1796, y décédé le 8 juillet 1879.

BOUILLOT, FRANÇOIS-JOSEPH, Avocat, à *Mons*, décédé le 7 janvier 1879.

DEMORIAMÉ, J.-B.-J., Avocat, ancien Membre de la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut, né à Gosselies, le 5 octobre 1808 et décédé à *Mons*, le 8 octobre 1879.

DELEPIERRE, JOSEPH-OCTAVE, Consul de Belgique, décédé à *Londres*, le 18 août 1879.

CHOTIN, ALEXANDRE-GUILLAUME, Docteur en droit, décédé à *Bruxelles*, le 2 février 1880.

DOLEZ, HUBERT, Sénateur, ancien Président de la Chambre des Représentants, Avocat à la Cour de Cassation, Ministre d'État, à *Bruxelles*, né à Mons, le 16 mars 1808, décédé à Bruxelles, le 17 mars 1880.

NÈVE, ÉDOUARD, Docteur en Médecine, à *Mons* (1880).

DE LIGNE, EUGÈNE-LAMORAL (le Prince), ancien Président du Sénat, Ministre d'État, à *Belœil*, décédé le 20 mai 1880.

VAN BEMMEL, EUGÈNE, Professeur à l'Université de *Bruxelles*, décédé le 19 août 1880.

MONTÈGNIE, ILDEPHONSE-ÉTIENNE, Docteur en Médecine et en Chirurgie, Président de la Commission médicale provinciale, à *Mons*, décédé le 6 janvier 1881.

LACOMBLE, ADOLPHE, Secrétaire de la ville, Peintre et Littérateur, à *Bruxelles*, (1881).

Digitized by Google

Messieurs :

DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE, AUGUSTE, major pensionné, Littérateur, à *Audenarde*, décédé le 28 mars 1881.

ROUVEZ, ADOLPHE, Vice-président du Cercle archéologique, à *Mons*, décédé le 31 mai 1881.

KERVYN DE VOLKAERSBEKE, PHILIPPE, ancien membre de la Chambre des Représentants, Littérateur, à *Gand*, décédé le 15 juillet 1881.

GARNIER, JOSEPH, Sénateur, Professeur à l'École des ponts et chaussées, Secrétaire perpétuel de la Société libre d'économie politique, à *Paris*, décédé le 25 septembre 1881.

ARRIVABÈNE, JEAN (le comte), Sénateur du royaume d'Italie, a *Mantoue* (1881).

DEMOULIN, GASPARD, Naturaliste, Président de la Société royale d'horticulture, à *Mons*, décédé le 14 novembre 1881.

DE BUSSCHER, ED., Secrétaire de la Société des Beaux-Arts, à *Gand*, décédé le 17 janvier 1882.

POULLET, EDMOND, Membre de l'Académie royale de Belgique, etc., Professeur d'histoire à l'Université de *Louvain*, décédé le 12 décembre 1882.

GEEFS, GUILLAUME, Statuaire, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*, décédé le 19 janvier 1883.

HEUSCHLING, XAVIER, Directeur honoraire au Ministère de l'intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de statistique, à *Bruxelles*, le 24 mai 1883.

DOLEZ, FRANÇOIS, Avocat, Sénateur, ancien Bourgmestre, à *Mons*, décédé le 19 juin 1883.

CHICORA, L.-A., Président du Conseil des Mines, à *Bruxelles*, décédé le 27 juillet 1883.

WILLIÈME, FERDINAND-JOSEPH, Docteur en médecine, membre de l'Académie royale de médecine, à *Mons*, décédé le 15 octobre 1883.

PINCHART, ALEXANDRE, Chef de section aux Archives générales du royaume, a *Bruxelles*, décédé le 23 juillet 1884.

BERNARD, HECTOR, Docteur en médecine, à *Mons*, décédé le 8 octobre 1884.

VAN DEN PEEREBOOM, ALPHONSE, Ministre d'État, Président de la Société historique, archéologique et littéraire d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, à *Ypres*, décédé à Bruxelles, le 10 octobre 1884.

VAN HOLLEBEKE, LÉOPOLD, Sous-chef de section aux Archives générales du royaume à *Ixelles*, décédé le 24 décembre 1884.

ROGIER, CHARLES, Membre de la Chambre des représentants, Ministre d'Etat, à *Bruxelles*, décédé le 27 mai 1885.

Digitized by Google

Messieurs :

DIEGERICKX, J, Archiviste communal. Secrétaire de la Société historique. a *Ypres*, décédé à Gand, le 14 juin 1885.

LEJEUNE, THÉOPHILE, Instituteur pensionné, chevalier de l'Ordre de Léopold, à *Estinnes-au-Val*, décédé le 15 septembre 1885.

GACHARD, LOUIS-PROSPER, Archiviste général du Royaume, Secrétaire de la Commission royale d'histoire, etc., Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*, décédé le 24 décembre 1885.

MORREN, ÉDOUARD, Professeur à l'Université de Liége, Membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, à *Liége*, décédé le 28 février 1886.

NYPELS, J.-S.-GUILLAUME. Professeur à l'Université de Liége, Membre correspondant de l'Académie de Belgique, à *Liége*, décédé le 3 mars 1886.

CORNET, FRANÇOIS, Ingénieur, Directeur de charbonnages, membre de l'Académie royale de Belgique, à *Mons*, décédé le 20 janvier 1887.

JOLY, ÉDOUARD-JOSEPH, Antiquaire, à *Renaix*, décédé le 24 janvier 1887.

LAURENT, FRANÇOIS, Professeur à l'Université de *Gand*, décédé le 11 février 1887.

PETIT, L.-A.-J., Curé, de *Baudour*, décédé le 19 février 1887.

DUMONT. LÉOPOLD, Directeur au Gouvernement provincial. Littérateur, à *Mons*, décédé le 7 avril 1887.

MICHOT, NORBERT-LOUIS, (l'abbé), Botaniste, à *Mons*, décédé le 9 avril 1887.

DASTOT, JULES, Échevin. Professeur à l'Ecole d'industrie et des Mines, à *Mons*, décédé le 29 avril 1887.

ALVIN, LOUIS, Membre de l'Académie, Conservateur en chef de la Bibliothèque royale, décédé a *Ixelles*, le 17 mai 1887.

BRUNIN, CHARLES, Statuaire, décédé le 2 juin 1887.

DEKONINCK, LAURENT-GUILLAUME, Membre de l'Académie royale de Belgique, Professeur à l'Université de *Liége*, décédéle 15 juillet 1887.

DE KEYSER, NICAISE, Peintre d'histoire, membre de l'Académie royale de Belgique, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers*, décédé le 16 juillet 1887.

PLUMAT, EMMANUEL, ancien Directeur de charbonnage, à *Mons*, décédé le 13 août 1887.

NELISSEN, J.-A-L, Préfet des études à l'Athénée royal de *Gand*, décédé le 17 décembre 1887.

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,

HOUZEAU DE LEHAIE.

Digitized by Google

COMPAGNIES SAVANTES

ET

AUTRES INSTITUTIONS

SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ EST EN RELATION.

BELGIQUE.

ANVERS. — Académie d'archéologie de Belgique.
» — Société de Médecine.
» — Société de Pharmacie.
» — Société paléontologique de Belgique.
BRUGES. — Société médico-chirurgicale.
BRUXELLES. — Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
» — Commission royale d'histoire de Belgique.
» — Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.
» — Comité directeur du bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.
» — Société royale de la Numismatique belge.
» — Société centrale des Instituteurs Belges.
» — Société royale des sciences médicales et naturelles.
» — Société centrale d'agriculture de Belgique.
» — Société royale de botanique.
» — Société royale entomologique de Belgique.
» — Société malacologique.
» — Société royale belge de géographie.
» — Société belge de microscopie.
CHARLEROI. — Société archéologique et paléontologique.
ENGHIEN. — Cercle archéologique.
GAND. — Société royale des Beaux-Arts et de Littérature.
HUY. — Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts.

Digitized by Google

LIÉGE. — Institut archéologique.
» — Société royale des Sciences.
» — Société d'Émulation.
» — Société géologique de Belgique.
LOUVAIN. — Société littéraire de l'Université catholique.
» — Comité des Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.
MONS. — Société des Bibliophiles Belges.
» — Cercle archéologique.
» — Association des anciens élèves de l'École des Mines du Hainaut.
NAMUR. — Société archéologique.
SAINT-NICOLAS. — Société industrielle et scientifique.
TONGRES. — Société scientifique et littéraire du Limbourg.
TOURNAI. — Société historique et littéraire.
VERVIERS. — Société industrielle et commerciale.

PAYS ÉTRANGERS.

ALLEMAGNE.

COLMAR. — Société des sciences naturelles.
GORLITZ (*Saxe*). — Société de la Haute-Lusace.
METZ. — Académie.
MULHOUSE. — Société industrielle.
STRASBOURG. — Société des Sciences naturelles.
STUTTGARD (*Wurtemberg*). — Bibliothèque royale.

AUSTRALIE.

MELBOURNE. — Observatoire.
» — Société royale de la Nouvelle Galle du Sud.

Digitized by Google

AUTRICHE.

VIENNE. — Institut impérial géologique.
» — Société impériale et royale de Géographie.
BRUNN (*Moravie*). — Société des sciences naturelles.
GRATZ. — Société historique de la Styrie.
BISTRITZ (*Transylvanie*). — École d'industrie.

BRÉSIL.

RIO DE JANEIRO, — Musée national.

DANEMARCK.

COPENHAGUE. — Société des Antiquaires du Nord.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

BOSTON. — Société d'histoire naturelle.
DAVENPORT. — Académie des Sciences naturelles.
MADISON. — Société d'agriculture de Wisconsin.
» — Académie des Sciences, Arts et Lettres de Wisconsin.
OHIO. — Société d'Agriculture.
PHILADELPHIE. — Académie des sciences naturelles.
SAN-FRANCISCO. — Académie des Sciences.
WASHINGTON. — Société Smithsonienne.

FRANCE.

ABBEVILLE. — Société d'Émulation.
AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie.
» — Société industrielle.
» — Conférence littéraire et scientifique de Picardie.
ANGERS. — Société industrielle du département de Maine-et-Loire.
» — Société académique de Maine-et-Loire.
AUXERRE. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture de l'arrondissement.
CHERBOURG. — Société des sciences naturelles.
CLERMONT-FERRAND — Académie du Puy-de-Dôme.
DIJON. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
DOUAI. — Société d'agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Digitized by Google

DUNKERQUE. — Comité flamand de France.
LILLE. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
LIMOGES. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Vienne.
LYON. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
» — Société d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles.
» — Societé d'Études scientifiques.
MARSEILLE. — Société scientifique industrielle.
NANCY. — Académie de Stanislas.
PARIS. — Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale.
» — Société des Études historiques.
» — Institut des Provinces de France.
POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
LE PUY. — Société d'agriculture, Arts, Sciences et commerce.
RHEIMS. — Société industrielle.
SAINT-OMER. — Société académique des Sciences et des Lettres.
» — Société des Antiquaires de la Morinie.
SAINT-QUENTIN. — Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres et agriculture.
VALENCIENNES. — Société d'agriculture, des Sciences et des Arts.

HOLLANDE.

HARLEM. — Fondation Teyler.
» — Société hollandaise des Sciences.
LEYDEN. — Maatschappy der Nederlandsche Letterkunde.
LEUWARDEN. — Société d'histoire et d'archéologie.

ITALIE.

FLORENCE. — Comité royal de Géologie.
MODÈNE. — Académie royale des Sciences, Lettres et Arts.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG. — Société de botanique du Grand-Duché de Luxembourg.

Digitized by Google

RUSSIE.

RIGA. — Société des Naturalistes,

SUISSE.

GENÈVE. — Société genevoise d'Utilité publique.

JOURNAUX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

reçus par la Société en échange de ses publications.

Annales médicales de la Flandre Occidentale, à Bruges.
Archives Belges de Médecine militaire, à Bruxelles.
L'art médical, à Bruxelles.
Messager des Sciences historiques, des Arts et de la Bibliographie de Belgique, à Gand.
Le Progrès, journal de l'instruction primaire, à Bruxelles.
Indicateur de l'Archéologue, à Paris.
La Flandre, revue des monuments, d'histoire et d'antiquité, à Bruges.
Ciel et Terre, à Bruxelles.
Annales du Musée royal d'histoire naturelle de Belgique, à Bruxelles.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

CONCOURS DE 1888.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

LITTÉRATURE.

I. — Un recueil de pièces de poésie ou un poème de cent vers au moins.

II. — Une nouvelle en prose.

III. — Une pièce de théâtre.

BIOGRAPHIE.

IV. — Biographie d'un homme utile ou distingué, appartenant au Hainaut.

BEAUX-ARTS.

V. — Monographie d'un monument remarquable de la province de Hainaut.

Digitized by Google

HISTOIRE.

VI. — Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut, excepté Beaumont, Binche, Enghien, Fontaine-l'Évêque, Leuze, Péruwelz, Saint-Ghislain, Soignies et Thuin, pour lesquelles il a été répondu.

VII. — Faire connaître les diverses juridictions qui partageaient autrefois le territoire de la ville de Mons, et en indiquer les limites.

L'auteur joindra un plan à son mémoire.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

VIII. — Un mémoire sur les poids et mesures, et sur les monnaies qui ont été en usage dans la province de Hainaut, depuis les temps anciens jusqu'en 1830.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

IX. — Exposer l'état actuel de nos connaissances sur le grisou et discuter les moyens employés ou proposés pour en atténuer ou faire disparaître les dangers.

X. — Décrire et discuter les différents moyens de chauffage et d'éclairage des voitures de chemin de fer.

XI. — Une étude sur les végétaux et les animaux ressuscitants (Reviviscibles).

SCIENCES MÉDICALES.

XII. — Un Guide médical pour le choix des professions, contenant : les conditions physiques, morales et intellectuelles nécessaires aux principales d'entr'elles, leurs avantages, leurs inconvénients et leurs écueils : les renseignements propres à fixer le choix sur l'une d'elles et à en faciliter le début.

XIII. — Écrire l'histoire de la méthode hypodermique considérée surtout au point de vue pratique.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE.

XIV. — Retracer succinctement les annales de l'agriculture dans la province de Hainaut.

Digitized by Google

XV. — La flore des champignons des environs de Mons, en distinguant nettement les espèces qui sont comestibles de celles qui sont vénéneuses.

SCIENCES SOCIALES.

XVI. — Une étude sur l'avenir des houillères du Couchant de Mons et de la population charbonnière.

DEUXIÈME PARTIE.

QUESTIONS PROPOSÉES

a. Par le Gouvernement.

XVII. — Discuter à fond la question de la translation (descente et remonte) des ouvriers dans les mines profondes. Dans quelles conditions doit-elle se faire pour sauvegarder la vie des ouvriers ?

b. Par la Députation permanente du Conseil provincial.

XVIII. — Indiquer et décrire, d'une manière générale, le gisement, les caractères et les traitements des divers minerais de fer exploités dans la province de Hainaut.

Énumérer les caractères géognostiques qui doivent servir de guide dans la recherche des gîtes de minerais de fer qui peuvent exister dans la province de Hainaut, et discuter leur valeur.

XIX. — Indiquer et décrire les réactifs chimiques les moins coûteux et les manipulations les plus simples pour précipiter tous les corps dissous dans les eaux sortant des fabriques de sucre, de noir animal, des divers produits chimiques et des teintureries, de manière qu'il suffise de filtrer les eaux ainsi traitées pour les obtenir limpides et ne contenant aucune matière organique ou inorganique en dissolution.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les Mémoires seront remis franco, avant le 31 décembre 1888, chez M. le Président de la Société, rue du Grand-Quiévroy, n° 8, à Mons.

Digitized by Google

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse ainsi qu'une déclaration signée par eux constatant que leur œuvre est inédite.

Lorsque la médaille d'or est décernée à l'auteur d'un mémoire présenté au concours, le billet cacheté joint à ce mémoire est ouvert en séance de la Société, et le nom qu'il contient est immédiatement proclamé.

Lorsqu'une autre récompense est accordée, le billet cacheté joint au mémoire récompensé est ouvert par le Président, assisté du Secrétaire-général. Ce dernier s'adresse à l'intéressé pour savoir s'il accepte la récompense. Dans l'affirmative, le nom est publié ; si l'auteur refuse, le Président et le Secrétaire-général sont tenus d'honneur à garder le secret le plus absolu.

Sont exclus du concours : 1° les membres effectifs de la Société ; 2° les concurrents qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé, ou des œuvres déjà distinguées par d'autres Académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés ; cependant, les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire tirer des copies à leurs frais.

Ainsi arrêté en séance à Mons, le 17 janvier 1888.

P^r^ LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,

Le Secrétaire,

LÉOP. DEVILLERS.

Pour tous autres renseignements concernant les concours, on peut s'adresser à M. AUG. HOUZEAU DE LEHAIE, Secrétaire général de la Société, à *Hyon*.

Digitized by Google

PRIX ANNUEL DE 25,000 FRANCS

institué par Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges.

Le prix est attribué, savoir :

En 1888 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur l'enseignement des arts plastiques en Belgique et sur le moyen de développer l'art en Belgique et de le porter à un niveau de plus en plus élevé.

En 1889 (concours mixte), au meilleur travail sur les progrès de l'électricité comme moteur et comme moyen d'éclairage, sur les applications qui en sont ou en peuvent être faites, et sur les avantages économiques qui sont appelés à résulter de l'emploi de l'électricité.

Les ouvrages destinés à ces concours doivent être transmis à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à savoir : pour le prix à décerner en 1888, avant le 1er octobre 1888, et pour le prix à décerner en 1889, avant le 1er octobre 1889.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

AUX FUNÉRAILLES

DE LÉOPOLD DUMONT[1]

— 9 AVRIL 1887 —

PAR

M. ÉMILE DE PUYDT,

Président de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MESSIEURS,

C'est au nom de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, que je viens adresser un dernier adieu à notre tant regretté confrère et ami, Léopold Dumont.

[1] Leopold Dumont, né à Mons, le 30 juillet 1831, y est décédé le 7 avril 1887. Sa carrière administrative remontait à l'année 1853 et, depuis 1881, il avait le grade de Directeur au Gouvernement provincial. Par arrêté du 7 février 1881, le Roi l'avait nommé chevalier de son ordre.

Au concours de la Société, de 1859-1860, Dumont avait obtenu la médaille d'or, pour son poème *La naissance du comte de Hainaut*, qui a paru dans les *Mémoires et publications*, t. VII de la 2e série. Il a publié depuis : dans le tome VIII de la même série, *Le Hainaut* (pièce en vers), dans le tome X, *A propos du patois de Mons ;* dans le tome Ier de la 3e série, l'*Adolescente ;* dans le tome III, *22 janvier 1869* (vers sur la mort du comte de Hainaut) ; dans le *Bulletin des séances*, premier trimestre de 1864 : *De l'égalité*, poème ; dans le *Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons*, de 1865-1866 : *Le beffroi de Mons*, et dans les journaux de cette ville : diverses autres pièces.

Trois discours ont été prononcés à la maison mortuaire : le premier, par M. le duc d'Ursel, Gouverneur de la province de Hainaut ; le

Digitized by Google

Entré dans la Société, il y a plus de vingt ans, à la suite d'un concours de poésie où il avait remporté la médaille d'or, Dumont n'a cessé, depuis lors, d'être parmi les plus assidus, les plus dévoués et les plus utiles d'entre nous. Sa simplicité, sa modestie, l'aménité et aussi la droiture de son caractère, l'avaient bientôt fait aimer et estimer de tous. Toujours zélé, prêt au travail, il faisait le plus souvent partie des jurys de concours, où son goût épuré et ses consciencieuses appréciations étaient d'un grand poids.

Diverses œuvres de lui ont été publiées dans nos bulletins et justement appréciées.

L'estime de ses collègues ne tarda pas à le porter au poste difficile et souvent laborieux de secrétaire, et c'est après l'avoir occupé pendant douze années que Dumont vient de mourir, sans qu'un seul jour son dévouement ait fléchi, sans que le fardeau des affaires lui ait jamais fait négliger les intérêts secondaires dont nous l'avions chargé.

La mort de Léopold Dumont laisse parmi nous un vide difficile à combler ; elle laisse dans nos cœurs une vive gratitude pour tant de services rendus, dont lui seul ne semblait pas estimer assez l'importance.

Mais il laisse aussi un exemple qui, nous l'espérons, ne sera point perdu, même dans la période d'affaissement moral que nous traversons, et c'est dans cette consolante idée que je lui adresse, au nom de toute la Société, un reconnaissant et solennel adieu.

deuxième, par M. De Puydt, et le troisième, par M. Léon Grenier, capitaine commandant de la compagnie des chasseurs-éclaireurs. Dans l'assistance, on remarquait M. le comte de Kerchove de Denterghem, ancien Gouverneur du Hainaut, MM. les sénateurs et les représentants de l'arrondissement, les membres de la Députation permanente, des conseillers provinciaux, des bourgmestres et d'autres notabilités.

Digitized by Google

PAROLES

PRONONCÉES PAR M. LÉOPOLD DEVILLERS

A L'ARRIVÉE DU CORPS

DE CHARLES BRUNIN [1]

A LA GARE DE MONS, LE 6 JUIN 1887.

MESSIEURS,

Au nom de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, et du Cercle archéologique de Mons, je viens apporter ici l'hommage de nos profonds regrets.

[1] Charles-Eugène Brunin naquit à Mons, le 10 mai 1841, d'Eugène-Victor-Joseph Brunin et de Caroline-Claire Dandoy. En 1868, il remporta le premier prix en excellence dans la sculpture-statuaire, enseignement supérieur, à l'académie royale des beaux-arts d'Anvers. A son retour d'Italie, il vint se fixer à Mons et remplit les fonctions de professeur de sculpture à l'académie des beaux-arts de cette ville, de 1875 à 1883, époque de son départ pour Bruxelles. Il est mort à Schaerbeek, le 2 juin 1887. Ses principales œuvres sont : une *Milanaise*, buste en marbre ; *Souvenir de Venise* (Pigeons de Saint-Marc) ; la statue en marbre représentant une femme en prière, qui surmonte le mausolée de Mad^lle^ Boulengé de la Hainière, au cimetière de Mons ; la statue en bronze du prince Charles de Ligne, érigée sur la place communale de Belœil ; la *Charmeuse de serpents*, statue ; *Les Arts appliqués à l'Industrie*, bas-relief en marbre décorant la façade du palais des Beaux-Arts, et le Vase monumental de la façade du palais de la Nation du côté de la rue de Louvain, à Bruxelles ; le monument élevé au bourgmestre François Dolez, à Mons ; les bustes en médaillon de la mère de l'artiste, de dame Sophie Passage et d'Adolphe Rouvez, au cimetière de Mons, les bustes du Roi et de la Reine, à la salle des séances du Conseil provincial du Hainaut, le buste du ministre Bernaert, etc., etc. Par arrêté royal du 22 novembre 1884, Charles Brunin avait été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Digitized by Google

La ville de Mons perd en la personne de M. Charles-Eugène Brunin un enfant des plus distingués, et nos sociétés, si éprouvées depuis quelque temps, ont la profonde douleur de voir disparaître de leurs rangs un membre dont elles avaient le droit d'être fières.

Un brillant avenir était réservé à celui qu'une mort prématurée a ravi à l'art belge, à sa famille et à ses nombreux amis. Quoique courte, sa carrière a été bien remplie, et il a donné des preuves multipliées de son beau talent. Son nom sera inscrit dans les fastes artistiques du pays, à la suite de ceux de ces habiles statuaires qui l'ont précédé dans la tombe et qui, comme lui, ont honoré la Belgique par leurs productions.

Adieu, Charles Brunin, adieu !

Digitized by Google

MEMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

Digitized by Google

La Société, en imprimant un ouvrage qui lui est soumis, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient; l'auteur en conserve toute la responsabilité.

ART. 31 du règlement.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCOURS DE 1884.

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR LES

GRANDS BAILLIS DE HAINAUT,

PAR

Gustave-Hippolyte GONDRY,

ATTACHÉ AUX ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, A BRUXELLES.

« Avant le dix-huitième siècle, le caractère de tous les anciens offices de politique et de justice était à la fois civil et militaire. »

EDMOND POULLET.

MÉMOIRE EN RÉPONSE A LA 9e QUESTION

du Concours de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à Mons :

« *Un mémoire sur les grands baillis de Hainaut,* »

et qui a obtenu la MÉDAILLE D'OR[1].

[1] *Commissaires* : MM. Declève, Hachez et Wauters.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

Ce travail répond à une question de concours; il est le résultat de longues et minutieuses recherches aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles, au dépôt des Archives provinciales de l'État, à Mons, dans les bibliothèques publiques de ces deux villes, etc.

Nous en avons recueilli les matériaux soit dans les chroniqueurs Gislebert, Jacques de Guise, François Vinchant, et les historiens Delwarde et De Boussu, soit dans les publications du comte Jos. de Saint-Genois, du baron de Reiffenberg, et de MM. Gachard, Poullet, De Smet, Wauters, Devillers, Pinchart, Hachez. Guillaume, Matthieu, Rousselle, etc., convaincu que ces érudits ont dû, les premiers, recourir aux sources les plus authentiques pour la composition de leurs nombreux et intéressants ouvrages.

Dresser la liste complète de tous les baillis et grands baillis de Hainaut, grouper et citer avec preuves à l'appui, dans l'ordre chronologique et en un seul volume facile à consulter, tous les faits et particularités biographiques, généalogiques et historiques qui concernent chacun d'eux, faire revivre par la pensée ces grandes figures, aujourd'hui si oubliées, de notre histoire nationale : tel a été le but que nous nous sommes efforcé d'atteindre.

Digitized by Google

La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, dans son assemblée générale du 13 octobre 1885, après l'audition des rapports favorables de MM. Félix Hachez, Alphonse Wauters et Jules Declève, a bien voulu nous décerner la médaille d'or.

Nous avons divisé ce travail en plusieurs parties. Dans l'introduction, nous retraçons à grands traits l'origine et le développement de l'office du bailliage, ainsi que les attributions du grand bailli comme officier souverain, puis les restrictions posées à ses nombreuses prérogatives, sous la période monarchique.

Les notices biographiques de nos personnages ont été réparties en six chapitres. On trouvera, dans le premier, les baillis du comté sous les souverains des maisons de Hainaut et d'Avesnes; dans le deuxième, les baillis sous les comtes de la maison de Bavière, et dans les quatre autres, les grands baillis sous la domination des ducs de Bourgogne, sous la monarchie espagnole, sous les gouverneurs généraux espagnols et sous les gouverneurs généraux autrichiens.

Ce mémoire s'adresse particulièrement aux personnes qui s'occupent de l'histoire de notre province. Espérons qu'elles daigneront l'accueillir avec bienveillance !

Digitized by Google

INTRODUCTION.

§ 1. — *Origine et développement de l'office de bailli.*

Quoique les étymologistes[1] soient en désaccord sur l'origine du mot BAILLI, néanmoins ils donnent à ce mot le sens général de gardien, protecteur. En basse latinité, *bajulare* signifiait porter, diriger; et *bajulus, baillivus :* directeur; et les mots *balium*, *balivatus*, *bailliatus*, *baillivatus*, *bailliviatus*, *baillivia*, indiquaient le ressort dans lequel le bailli exerçait son autorité : le bailliage.

Selon les lieux et les temps, les baillis ont eu des attributions diverses: politiques, militaires, judiciaires, administratives et financières.

Outre les baillis proprement dits, notre histoire mentionne parfois sous le titre de *bail* ou *baus* un dignitaire suprême temporaire, qui représentait le souverain du pays. Avant de nous occuper des baillis de Hainaut, nous rappellerons quelques cas particuliers qui donnèrent lieu à la création d'un *bail* ou baus du comté. C'est ainsi qu'en 1193, Guillaume de Saint-Saulve (*de Sancto Salvio*), oncle de Bauduin VI, fut procureur du comte de Hainaut, qui faisait le voyage de Jérusalem;

[1] PASQUIER, *Les recherches de la France*, p. 105. — Ménage. *Dictionnaire étymologique.* — La Roque, *Traité de la noblesse*, p. 262.

Digitized by Google

et qu'en 1202, lorsque Bauduin VI partit pour la croisade, son frère, Philippe, comte de Namur, fut de fait et de droit *bail* et *mambour* des deux comtés, pendant l'absence du souverain et la minorité de ses deux filles, Jeanne et Marguerite : mais comme Bauduin VI ne se fiait pas trop à son frère, il lui adjoignit comme conseil Bouchard d'Avesnes[1].

On voit encore que le comte de Hainaut, Guillaume II, par un acte du 20 mars 1343 n. st., établit lieutenant de ce comté, son oncle Jean, seigneur de Beaumont; et qu'après la mort de Guillaume II, la sœur de celui-ci, Marguerite d'Avesnes, épouse de Louis de Bavière, continua Jean de Beaumont dans les mêmes fonctions. Ce dernier, dans un acte du 17 décembre 1349, est qualifié de « gouvreneres de le contei de Haynnau[2]. » La même Marguerite constitua plus tard « baus de Haynnau » Walerand de Luxembourg, seigneur de Ligny, chevalier. C'est en cette qualité qu'il assista aux plaids de la cour tenus à Mons le 30 avril 1351 et le 28 septembre 1355, et qu'il figura dans plusieurs actes avant les conseillers nobles de Hainaut[3]. De même, durant la maladie mentale du comte Guillaume III et à la suite des prétentions à la régence du Hainaut, élevées tant par son épouse, Mathilde de Lancastre, que par ses frères Louis et Albert de Bavière, ce dernier fut établi « baus de Hainaut, » le 5 avril 1358, par les états réunis à Hornu. Par lettres datées de La Haye,

[1] DEVILLERS. *Description de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. I, p. 105, n° 316 — LE GLAY, *Histoire des comtes de Flandre*, t. II. p. 76. — KERVYN DE LETTENHOVE, *Histoire de Flandre*, t. II, pp. 174-175 et 553. — JACQUES DE GUISE, *Histoire du Hainaut*, édition de Fortia, t. XIV. p. 16.

[2] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, 1337-1436, t. I, pp 210. 251, 262, 285. 316. 320, 336. 401, 450 et 322.

[3] Archives de l'Etat. à Mons. Registre aux plaids et aux arrêts de la cour, de 1335 à 1405. folios XXIX et XXXIV. DEVILLERS, *Cartulaire de* 1337-1436, cité, t. I, pp. 257, 259, 339, 456, 461, 462, 469, 531, 555, 558 et 604.

Digitized by Google

le 2 mai 1358, Albert informa le magistrat de Mons qu'il avait pris possession du gouvernement des pays de son frère Guillaume III, en se qualifiant de « baus, wardains et gou- « vreneres des comtés de Haynnau, de Hollande, de Zellande « et seigneur de Frise. » Dans des actes postérieurs, il s'intitula : « bail, gouverneur et héritier sans moyen des comtés de Haynnau, Hollande, Zellande et de la seigneurie de Frise. »

Lorsqu'en 1389 Albert eut succédé à Guillaume III dans la souveraineté de ces provinces, il résida en Hollande et confia le gouvernement du Hainaut à son fils aîné, Guillaume d'Ostrevant. A la suite de difficultés entre le père et le fils, cette administration lui fut enlevée en 1393, mais elle lui fut rendue par lettres datées de La Haye, le 11 octobre 1394 [1].

L'époux de notre comtesse Jacqueline de Bavière, Jean IV, duc de Brabant, remit à Philippe, dit le Bon, duc de Bourgogne, le gouvernement de la Hollande et de tous les domaines de Jacqueline, et après la mort de Jean IV, le duc de Bourgogne conserva la régie de ces divers états, et il prêta, le 23 juin 1423, à Mons, le serment des souverains en qualité de mambour, gouverneur et héritier présomptif du comté de Hainaut [2].

Ces faits suffisent pour faire connaître les « baus » de ce comté : ils ont certaine analogie avec ce qui existait en Allemagne, pendant la vacance du trône impérial ; le régent portait alors le titre de bailli de l'empire.

Les baillis de Hainaut étaient circonscrits dans des attributions limitées à la province ; du reste leur charge, comme beaucoup d'autres institutions publiques, eut une période de croissance et une autre de décadence.

Nous exposerons successivement les attributions diverses

[1] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut* cité, t. I, pp. 518, 524, 529.

[2] DEVILLERS, *Les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut*, p. 5.

Digitized by Google

de nos baillis. Leurs attributions judiciaires paraissent avoir d'abord été les plus importantes.

On sait que le droit de rendre la justice fut un des attributs de la souveraineté et que nos anciens rois firent exercer ce droit par des comtes, officiers civils et militaires établis dans les provinces ; mais après que les seigneurs féodaux, chacun dans leur seigneurie, eurent usurpé la souveraineté, on vit partout s'établir des cours féodales où vinrent siéger les nobles vassaux.

Les comtes de Hainaut présidèrent dans le principe leur cour de justice comme leur conseil particulier : mais à dater du XII^e^ siècle, lorsque les plaids furent plus fréquents et que les difficultés juridiques se multiplièrent, ils se firent aider par un bailli ; et au besoin ils se firent remplacer par cet officier.

La cour du comte, *curia comitis*, était composée des seigneurs féodaux, des pairs et des nobles qui relevaient directement de l'autorité comtale. Elle avait juridiction sur les personnes de la noblesse et du clergé. Comme le comte pouvait la réunir lorsque des contestations étaient soumises à sa décision, il convoquait, là où il se trouvait, un nombre suffisant de vassaux pour prononcer la sentence. C'est ainsi que la cour siégeait à Hornu, à Valenciennes, à Mons ; les jugements rendus à Mons, dès le règne de Bauduin IV, sont assez nombreux, parce que dès lors les comtes de Hainaut avaient au château de Mons une résidence habituelle ; toutefois la cour ne semble avoir siégé d'une manière stable dans cette localité que vers le XIV^e^ siècle. Elle tenait ses réunions consultatives dans la chapelle de Saint-Etienne en l'église de Sainte-Waudru, et ses séances de plaids dans la *Salle des plaids* au château [1].

Outre cette cour de justice féodale, les comtes de Hainaut avaient un conseil particulier auquel étaient soumises les contestations relatives aux droits du souverain. Ce conseil fut

[1] Alex. PINCHART, *Histoire du conseil souverain de Hainaut*, p. 4.

Digitized by Google

d'abord composé de compagnons d'armes ordinaires du prince (*commilitones*), qui sont désignés sous le nom de conseillers (*consiliarii*) ; mais à dater du XIV^e^ siècle, il fut formé de juristes. Au XV^e^ siècle, on l'appelle le *conseil ordinaire* et il est divisé en trois siéges : de l'Audience, du Terrage et du grand Bailliage. Il s'assemblait au château de Mons, où le grand bailli avait sa demeure.

Le bailli de Hainaut siégeait tant à la cour du comte qu'au conseil ordinaire. Il y tenait lieu du souverain : il représentait la supériorité du comte sur les seigneurs féodaux. La charte féodale édictée en l'an 1200 par Bauduin VI, porte que le bailli du comte de Hainaut était placé au-dessus de tous les autres baillis et devait être reconnu comme tel par les hommes (seigneurs féodaux) du comte qui composaient la cour ; il peut, ajoute la charte, rendre un jugement en faveur d'un homme contre un autre et traiter toutes les affaires comme le comte lui-même ; et quant aux hommes du comte, ils doivent entièrement, pour lui comme pour le comte, prononcer leur jugement en faveur d'un homme contre un autre. Mais de lui-même, le bailli ne peut ester en justice au sujet des possessions, des détentions et du patrimoine du comte, de manière à ce que celui-ci ne puisse éprouver une perte par suite de la décision ou de la gestion du bailli. En outre, le bailli ne peut attraire en justice aucun des hommes du comte, ni porter une plainte contre aucun d'eux, quant aux biens qu'ils détiennent ou à leur héritage, si ce n'est en présence du comte. Toutefois relativement aux biens meubles et aux cattels contestés entre le comte et ses hommes, le bailli a plein pouvoir d'ester en justice[1].

Les attributions du bailli de Hainaut se développèrent à

[1] N.-J.-C. DELATTRE, *Chartes de Hainaut de l'an 1200*. Mons, Hoyois, 1822. 1 vol. in-8°, pp. 4-17.— DEVILLERS, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. IV, pp. 8-15. Charte concernant les successions en matière de fiefs et alleux. — Ch. FAIDER, *Coutumes du pays et comté de Hainaut*, t. I, pp. 3 et 11.

Digitized by Google

compter du XIV^e^ siècle, lorsque nos souverains devinrent comtes de Hollande et qu'ils durent établir de véritables gouverneurs dans chacun de ces comtés. Ce fut notre comte Guillaume I^er^ d'Avesnes qui, en 1323, étendit les pouvoirs des baillis. Il conféra cette charge à Robert de Manchicourt, en pleine cour à Mons, le 20 décembre, en présence des seigneurs féodaux et des nobles du comté, et lui délégua des droits qui jusqu'alors avaient été réservés au souverain. « Les grands « baillys, dit De Boussu, Histoire de Mons, p. 97, depuis ce « temps furent honorez du titre de Gouverneur de la Province, « de Capitaine général du Pays et Comté de Hainau, de Chef « de la police et de la milice : ils font prendre les armes « au peuple contre les ennemis, ils font grâce aux criminels « condamnez à mort, ils créent les Magistrats ; en un mot, « ils exercent des droits de souveraineté et d'officier suprême « qui sont contenus dans leurs patentes. » Malgré les termes impropres employés par notre historien, on reconnaît les modifications introduites dans la position de ces fonctionnaires. Du reste, au XIV^e^ siècle, la population, la richesse nationale, les relations personnelles et par suite les institutions civiles et politiques prirent une extension considérable. En même temps, le Hainaut devint un Etat où l'autorité centrale dominait de plus en plus la puissance féodale : le bailli y fut l'intermédiaire actif de nos comtes pour centraliser leur puissance publique.

Au siècle suivant, la puissance bourguignonne fit passer la Belgique à l'état monarchique ; mais la centralisalion ne fut qu'en formation et il n'existait encore aucun gouvernement général pour régler les détails de l'administration de chaque province ; les gouverneurs particuliers jouissaient donc d'une initiative fort étendue ; et comme nos provinces avaient des institutions et des mœurs différentes et un esprit national individuel, on ne pouvait les soumettre à un régime informe ; et les représentants du prince les régissaient chacune en se conformant aux exigences et aux traditions locales. Les vastes

Digitized by Google

prérogatives de ces officiers étaient considérées par le peuple comme le maintien de ses libertés constitutionnelles[1].

En Hainaut, les offices de bailli du comte et de lieutenant gouverneur, quoique distincts, furent néanmoins confiés à la même personne : le titulaire recevait souvent deux patentes séparées. Le cumul de ces dignités faisait du bailli-gouverneur un souverain délégué. Aussi le bailli du comté, officier féodal judiciaire, est-il nommé « nostre grant bailly » dans l'ordonnance relative à la compétence de la cour pour les délits forestiers, donnée à Mons le 2 février 1447-1448, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Le titulaire de cette charge était alors Jean de Croy, comte de Chimay, qui fut en fonctions de 1434 à 1456.

Au XV^e^ comme au XVI^e^ siècle, les charges de grand bailli et de gouverneur-capitaine général furent conférées par nos souverains à des membres de la haute aristocratie, qui occupaient en outre un rang élevé dans le régime militaire. Cette réunion d'attributions était un débris du vieil édifice féodal, où le seigneur avait été juge et capitaine. Plus tard, les milices féodales et bourgeoises avaient été commandées par un officier du prince, tandis que les cours de justice et les assemblées des Etats avaient été présidées par un délégué du souverain.

Les offices supérieurs avaient donc conservé leur ancien caractère civil, militaire et seigneurial. Comme la haute noblesse avait la confiance de l'autorité centrale, et que d'ailleurs elle voyait de près les affaires publiques, les ducs de Bourgogne et les rois d'Espagne s'appuyèrent sur l'aristocratie militaire. Ils comprirent que le prestige du rang était indispensable au grand bailli-capitaine général qui représentait le souverain, car ce dignitaire puisait dans sa personne même, la force morale nécessaire pour dominer les sommités

[1] E. POULLET, *Les gouverneurs des provinces dans les anciens Pays-Bas catholiques*. (Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2^e^ série t. XXXV, pp. 362-426 et 810-921.)

Digitized by Google

provinciales avec lesquelles il était en rapport. Les mœurs publiques exigèrent longtemps que de grands seigneurs fussent censés diriger les provinces.

Ces gouverneurs étaient forts de leur position sociale, de leurs relations de famille et de leur influence de propriétaires seigneuriaux. Ils furent plus ou moins soumis au gouvernement général selon leur caractère personnel ou les circonstances extérieures.

La délégation de souveraineté qu'ils recevaient fut d'abord à peu près complète : néanmoins si leurs lettres patentes d'institution restèrent les mêmes, leurs *instructions* détaillées restreignirent pourtant peu à peu leur autorité. Ces lettres patentes étaient conçues en termes généraux et rappelaient les diverses missions du titulaire, telles que maintenir les droits du prince, défendre le pays, pourvoir à la sûreté des places, tenir le pays en bonne police, faire administrer la justice à tout le monde, préserver les sujets de toute « foulle ou oppression », et faire tout ce que bon et léal gouverneur doit faire. Au contraire, leurs *instructions* réglaient leurs rapports avec le pouvoir central, leur traçaient les limites de leur délégation et indiquaient les matières dans lesquelles ils ne pouvaient intervenir. Ce fut surtout quand le gouvernement général parvint à régir tout le pays par l'intermédiaire de fonctionnaires hiérarchiques, et notamment depuis l'an 1531, date de la création du conseil d'État, du conseil privé et du conseil des finances, que les gouverneurs de provinces furent d'une part investis d'attributions plus considérables contre leurs administrés, et d'autre part soumis à une subordination plus sérieuse du pouvoir supérieur.

La charge de gouverneur de province fut en fait inamovible, mais elle ne devint jamais héréditaire. On constate cependant que l'*Estat* de grand bailli et capitaine général de Hainaut resta dans les mêmes familles : des fils, des neveux remplacèrent leur père ou leur oncle ; on rencontre des concessions de « survivance » et des démissions données au profit d'un

Digitized by Google

parent. Les Croy, les d'Arenberg, les de Lalaing et les de Ligne se succédèrent dans le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle.

Le souverain ne tenait pas compte de la nationalité provinciale des gouverneurs. Toutefois, en Hainaut, lorsqu'il choisissait un grand bailli né hors du territoire, les États invoquaient les privilèges qui excluaient les étrangers des fonctions publiques de leur province : il était toutefois de tradition que le roi avait toute liberté d'action à l'égard de ces hauts titulaires.

Le gouvernement du Hainaut était le plus considérable des Pays-Bas tant à cause des prérogatives du grand bailli que des émoluments qu'il recevait. Aussi les titulaires ne quittaient que rarement leurs fonctions; quand ils ne répondaient plus aux vues du souverain, celui-ci n'avait qu'un moyen détourné de les déplacer : c'était de leur confier un grand commandement militaire ou de les appeler à un siége dans les conseils collatéraux du gouvernement.

La charge de grand bailli atteignit son plus grand développement au XVI^e^ siècle. Nous en indiquerons les éléments.

§ II. — *Attributions du grand bailli-capitaine général.*

Avant d'entrer en charge, le grand bailli prêtait serment de fidélité au souverain. Son arrivée était annoncée par le pouvoir central aux États, aux cours de justice et au magistrat de la ville capitale de la province. En Hainaut, le grand bailli devait se faire reconnaître à Mons, à Maubeuge et à Soignies : il prêtait des serments analogues à ceux que le comte prêtait à son inauguration [1].

A dater de l'organisation des armées permanentes, les grands baillis, comme capitaines généraux dominaient l'état mili-

[1] *Bulletins de la commission des anciennes lois et ordonnances*, t. II, p. 164. — *Bulletins de la commission d'histoire*, 2^e^ série, t. I, p 217; 2^e^ série, t. VI, p. 284, 299, 315; 3^e^ série, t. XI, p. 400. — A. Lacroix, *Inventaire des archives des chambres des états de Hainaut*, p. 73.

Digitized by Google

taire de la province, et avaient la surintendance des troupes de leur ressort, la surveillance des places de guerre, ainsi que la nomination des commandants des villes fortes et des autres officiers de milice. Ils exerçaient la police militaire des routes et des rivières, et veillaient à l'approvisionnement des armées, des villes et des châteaux.

A titre de baillis du comté, ils dirigeaient l'ordre civil, et leurs attributions multiples se complétaient mutuellement. Avant tout, ils étaient les gardiens de l'autorité du prince. Ils devaient empêcher que les seigneurs particuliers n'empiétassent sur les droits régaliens, que les Etats ne sortissent de leur mission et que les villes n'étendissent leurs privilèges au détriment du souverain. Ils faisaient publier les ordonnances du gouvernement, et ils avaient un pouvoir étendu quant aux mesures de leur exécution.

Ils pouvaient prescrire aux magistrats des communes de faire des ordonnances locales ; et en vertu d'une charte donnée par Jacqueline de Bavière en 1428, ils approuvaient les édits et les règlements arrêtés par le magistrat de Mons. Ils avaient le droit de faire des règlements pour les communautés rurales et les personnes civiles.

Pour assurer la tutelle administrative supérieure, ils devaient empêcher les seigneurs de se porter les défenseurs des communes et des institutions religieuses ; ils faisaient exécuter les édits relatifs aux acquisitions immobilières par les gens de main-morte; ils veillaient à ce que les communautés d'habitants ne levassent des fonds, ou n'établissent des impôts sans l'octroi du souverain, et nommaient des commissaires pour « couler les comptes » des villes [1].

Les grands baillis instituaient les magistrats communaux des villes. Ils renouvelaient les échevins aux époques légales et en se conformant aux privilèges locaux. Ces échevins avec

[1] E. POULLET, *Les gouverneurs des provinces dans les anciens Pays-Bas catholiques*, § XI. (Bulletin de l'Académie royale, 2e série, t. XXXV, p. 392-402.)

Digitized by Google

un conseil de ville avaient la direction des affaires intérieures et nommaient aux emplois municipaux L'échevinage de Mons était annuellement reconstitué par le grand bailli : le conseil ordinaire lui soumettait une liste de candidats ; mais cette présentation n'était aucunement restrictive.

Le grand bailli disposait en outre de divers emplois, tels que celui de bailli des bois, de greffier féodal, de contrôleur, de greffier et de sergent de la navigation, de sergent de justice, d'huissier de chambre, de prévôt des maréchaux, de quartier-maitre, « de corratier » ou agent d'affaires, et « d'aultres manières d'officiers[1] ». Il usurpait parfois sur les droits du gouvernement, car il comptait qu'on ne le désavouerait pas pour une nomination indue, et qu'on aurait pour lui des ménagements. eu égard à l'influence dont il jouissait et aux services qu'il pouvait rendre.

En matière de collation des dignités ecclésiastiques, les instructions traçaient des règles : le souverain se réservait de disposer des prélatures et des abbayes ; le grand bailli conférait certains bénéfices.

Les relations du grand bailli avec les états de Hainaut avaient une importance majeure au point de vue financier. Dès le XV^e^ siècle, nos souverains eurent besoin du concours pécuniaire des provinces pour les nécessités publiques; et comme nos pères n'étaient pas « imposables », mais au contraire comme les aides et subsides devaient être « consentis par les états », le grand bailli devait obtenir ce consentement.

Les états étaient de droit présidés par le grand bailli, qui avait le titre de chef des états du comté. Celui-ci les convoquait, en suivant l'ancienne coutume, et leur exposait la situation. Il était en effet le seul capable d'obtenir par la persuasion une résolution conforme aux désirs du gouvernement, car les abbés et les autres membres de l'ordre du clergé avaient intérêt à le servir; le tiers état était sous sa main,

[1] E. POULLET, même ouvrage, § XIV, p. 411-416.

Digitized by Google

puisque le droit de renouveler les magistrats des villes lui appartenait; enfin l'ordre de la noblesse etait sous son influence, parce qu'en l'absence de règlement fixant l'admissibilité à la chambre noble, il avait un pouvoir discrétionnaire pour y introduire les gentilshommes.

Lorsque les états avaient accordé le subside, le grand bailli donnait aux officiers des finances les instructions pour la répartition des impôts.

Dès le XV^e^ siècle, les états de Hainaut avaient la gestion des intérêts de la province et la direction de leurs finances. Ils avaient établi une « députation permanente » qui exécutait les mesures décrétées, qui appliquait les règlements, et réglait les impôts. Le grand bailli était le chef de cette députation, et il présidait à la reddition des comptes provinciaux.

Au surplus, en matière financière, il n'avait aucun pouvoir propre, ni aucun maniement de fonds provenant des impôts, ou des revenus des domaines : les receveurs généraux des provinces ne ressortissaient qu'au conseil des finances et à la chambre des comptes, et ne devaient ni lui présenter des comptes, ni lui remettre des fonds. Il ne pouvait faire des dépenses pour des travaux extraordinaires, sans l'assentiment du pouvoir central, et si des cas urgents se présentaient, il devait informer le gouverneur général des avances qu'il avait dû faire. A titre de chef de la députation des états, il ne disposait des deniers de la province que conformément aux résolutions des trois ordres.

Toutefois, en qualité de bailli, il faisait les recettes de la juridiction criminelle sous forme d' « amendes ou de compositions » et il en présentait le produit à la chambre des comptes. On conserve aux archives de l'Etat la collection importante des comptes du grand bailliage.

Nous devons mentionner comment le grand bailli était tenu sous la dépendance du pouvoir central, de façon à ne pouvoir se permettre ni écarts politiques, ni usurpation. Non-seulement il ne pouvait lever aucun corps de troupes permanentes, et nommer les titulaires des charges importantes, mais il avait des collaborateurs obligés, et il devait prendre le conseil des

Digitized by Google

membres des cours de justice, et dans certaines circonstances agir de concert avec eux. C'est ainsi qu'il avait le droit d'édicter des règlements; mais pour les publier, il était tenu d'agir avec les gens du conseil ordinaire. La publication des actes du pouvoir central, des mandements militaires et de la convocation des états, était faite par le grand bailli et le conseil souverain. Ce conseil était le contrôleur et le surveillant du grand bailli, mais cette espèce de sujétion de ce dernier était compensée par la suprématie militaire du grand bailli et par l'ascendant que lui assurait sa position personnelle.

Nous terminerons cet exposé en complétant les notions sur les attributions judiciaires du grand bailli.

Les cours de justice ne formaient pas un pouvoir indépendant : les baillis exerçaient sur elles une action directe, puisqu'ils avaient le droit de « semonce » et souvent la présidence avec voix délibérative. En Hainaut, le grand bailli était le dépositaire de la souveraineté en matière de juridiction : outre la qualité de lieutenant des fiefs, il avait le titre de chef et semonceur de la cour à Mons, suprême tribunal féodal de la province. De plus, il était le chef du conseil ordinaire. Tous les actes et les sentences de ces corps étaient expédiés au nom du bailli, sauf ceux du terrage qui l'étaient conjointement en son nom et au nom des gens du conseil. D'ailleurs il avait les attributions d'un officier de justice dans toute la province : il pouvait « exploiter » dans toutes les seigneuries privilégiées, tant en matière civile qu'en matière criminelle. Il avait surintendance sur les officiers seigneuriaux ; il pouvait trancher les conflits de juridiction, réformer les dénis de justice et juger les plaintes portées contre les seigneurs justiciers ou les agents de ceux-ci. Il accordait les « lettres d'attache » nécessaires pour donner force exécutoire aux sentences des tribunaux étrangers. Il avait la surveillance en matière de curatelle des insensés, des furieux et des faibles d'esprit. Il était ainsi le grand justicier du comté. On connaît notamment un acte qui caractérise sa haute puissance : en 1572, après la reprise de

Digitized by Google

Mons par l'armée espagnole, le grand bailli, Philippe de Noircarmes, institua, par ordre du duc d'Albe, une commission de justice extraordinaire analogue au conseil des troubles. Aucun gouverneur de province ne pouvait créer de nouveaux tribunaux.

En vertu des chartes anciennes et d'une tradition constante, le grand bailli, au siége de l'Audience, accordait des octois aux communautés d'habitants pour établir des impôts, constituer des rentes, vendre et louer les biens communaux et exécuter des travaux publics. Il délivrait certaines lettres de répit et de sauf-conduit à des débiteurs ; il accordait des grâces aux condamnés qui en étaient dignes. Il érigeait au besoin des compagnies militaires bourgeoises et des confréries d'arbalétriers et d'archers.

Le grand bailli de Hainaut, qui au surplus occupait parfois d'autres charges hors du comté, avait un lieutenant pour le remplacer : ce suppléant se nommait le clerc du grand bailliage, il était notamment chargé de la comptabilité de cet office.

Toutes ces prérogatives du grand bailli, loin d'exciter la défiance de la cour féodale et des Etats, étaient au contraire considérées comme un précieux privilége pour le comté : cet officier représentait le souverain et on avait l'avantage de posséder, dans la capitale, le dépositaire de l'autorité suprême auquel on pouvait toujours recourir. Les prérogatives dont il s'agit étaient énumérées dans des chartes émanées de la comtesse Marguerite d'Avesnes, de 1346, d'Albert de Bavière, de 1387, de Jacqueline de Bavière, de 1417, de Maximilien d'Autriche, de 1483, et de Charles-Quint, de 1533.

Le grand bailliage posséda un sceau particulier. Dans les premiers temps de l'institution, chaque bailli scellait les actes de son office avec son sceau personnel ; mais le comte Guillaume d'Avesnes, par une charte du 30 juin 1331, créa un sceau spécial aux armoiries du Hainaut : « Premièrement, — lit-on « dans cet acte, — nous avons ordonnet et accordet que uns

Digitized by Google

« sceaux atentiques soit faix de nostre baillie, lequel nos « baillius, quiconque le soit pour le temps, portera[1] ».

Vinchant dit que ce sceau fut gravé en 1334[2]. Cependant il existait une charte du 6 mars 1332, n. st., à laquelle était attaché le sceau du bailliage[3].

Un autre acte de la Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, daté du château de Chimay, le 30 octobre ou le 13 novembre 1347, se trouve muni d'un sceau, en cire brune, pendant à des lacs de soie rouge, jaune et blanche[4]. Il est composé d'un écu à quatre lions rampants posés deux en chef et deux en pointe, dans un cercle à arcatures, et porte en haut G. S. (*Guillelmus*). La légende, de ce sceau est : G : BALLIVATUS : COMITATUS : HANONIE[5].

On trouve aux Archives de l'Etat, à Mons[6], des actes de 1412, 1477, 1501 et 1539, portant un autre sceau, en cire rouge, aux armes du Hainaut, ayant pour légende, en gothique : ✱ Sigilla ✱ Ballivatus ✱ Comitatus ✱ Hanonie[7].

Ces sceaux furent invalidés à la suite de la surprise de Mons par le comte Louis de Nassau. Deux autres sceaux, dont l'un plus grand, aux mêmes armes, et avec le millésime 1572[8], furent alors établis en vertu d'un décret de Philippe II, du 18 juin de la dite année. Ce décret qui ordonnait le transfert à Ath du conseil de justice de Mons pendant l'occupation de

[1] CHARLES FAIDER, *Coutumes du pays et comté de Hainaut*, t. I, p. 25.

[2] *Annales du Hainaut*, t. III, p. 152. — Il est à noter que les registres aux plaids de la cour commencent au lendemain de la mi-carême 1335 ou 11 mars 1336, n. st.

[3] GODEFROID, *Inventaire des chartes de la Trésorerie des comtes de Hainaut*, N. 40.

[4] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 25.

[5] Collection sigillographique de la porte de Hal, nos 8,028 et 8,219. — Voyez pl. IV, no 51.

[6] Fonds de la cour féodale du Hainaut

[7] Collection sigillographique citée, no 250. — Dépôt des Archives de l'Etat, à Mons. — Voyez pl. IV, no 52.

[8] Sa légende porte : ✱ SIGILLUM ✱ BAILLUVATUS ✱ COMITATUS ✱ HANONIE. — Voyez pl. IV, no 53.

Digitized by Google

cette ville, porte entre autres dispositions : « Et d'aultant que « les séelz grant et petit, ensemble le cachet de l'office dudit « bailliage, sont demeurez en ladite ville de Mons, et que « d'iceulx l'on polroit abuser, nous vollons que nouveaux « séelz et cachet se facent, portans datte du renouvellement « d'iceulx, pour doresnavant s'en servir à tousjours, tant « devant que après le recouvrement de nostre dite ville de « Mons, attendu meisme que par usance le vieil se commençoit « à diminuer et à effacer, cassant pareillement tous actes et « instrumens que pourroient avoir esté séellez et cachetez « d'iceulx depuis cedit xxiiij[e] de may dernier de cedit an lxxij, « inclusivement, etc.[1] »

Le Cercle archéologique de Mons possède dans ses collections la matrice en argent avec manche en cuivre du second de ces sceaux (le petit), ayant pour légende : S. * DU * BALLUAGE * DE * HAYNNAU[2].

Le clerc du grand bailliage avait la garde du sceau qui servait à authentiquer les actes de cet office souverain et les expéditions des arrêts rendus par le conseil de Hainaut dont le grand bailli était président[3].

Il était de tradition, sous l'ancienne monarchie, que plus les officiers civils, judiciaires ou militaires étaient élevés en rang, plus on leur accordait des marques d'honneur. C'est ainsi qu'en Hainaut les corps de justice subalternes avaient plusieurs sergents à leurs audiences ; et que la cour féodale, dans ses assemblées et dans les cérémonies publiques, était entourée d'huissiers exploitants et d'huissiers de chambre : les premiers

[1] Archives de l'Etat, à Mons. Registre aux plaids de la cour, de 1571 a 1575. — Ch. FAIDER, *Coutumes du pays et comté de Hainaut*, t. I, p. 382.

[2] Bulletin des séances de cette compagnie, IV[e] série, p. 32. — Voyez pl. IV, n° 54.

[3] Ces arrêts commençaient ainsi : « Nous, ..., grand bailli, président, et gens du conseil de S. M. en Hainaut, etc. »

Digitized by Google

portaient l'épée, et les autres, la robe d'apparat. Les échevins de Mons étaient escortés par des sergents de la ville : un huissier avec une masse d'argent et deux autres, porteurs d'une hallebarde, faisaient le service aux séances des magistrats. Le prévôt de Mons, lorsqu'il recevait les reliques de sainte Waudru des mains des échevins, pour faire le tour de la procession dans la banlieue de la ville, était accompagné des sergents de toutes les localités de sa juridiction ; il avait toujours en public cette même escorte. Il en était ainsi du prévôt de Binche et du châtelain d'Ath.

A son tour, le grand bailli, officier souverain et premier dignitaire du comté, était environné de marques de distinction supérieures à celles de tous les autres fonctionnaires. Il avait une garde particulière composée d'hommes à pied et à cheval, qui l'escortait lorsqu'il paraissait en public. On observait envers lui une pompeuse étiquette.

Afin de donner une idée du faste et de la splendeur avec lesquels les grands baillis faisaient leur entrée à Mons, nous annexons sous G et H les récits des cérémonies qui eurent lieu en 1743 et 1780 : l'un de ces récits est fait par Leduc dans son *Mémoire sur la ville de Mons,* et l'autre est dû à un greffier du conseil, ou à un membre des états qui assistèrent à ces fêtes.

Les gages et les émoluments du grand bailli ont varié selon les temps et les titulaires. Dans les comptes des exploits de l'office du grand bailliage rendus en 1386, par Simon de Lalaing, en 1401, par Othon de Lalaing, en 1419, par Guillaume de Sars et en 1440, par Jean de Croy, ses gages étaient de deux cents livres blancs l'an [1]. En 1682, le prince de Rache obtint, en cette qualité, cinq cents écus par mois et en 1703, le traitement fut porté à vingt-quatre mille florins. Enfin en 1791, le prince de Ligne touchait, à ce titre, dix mille florins par an [2].

[1] Archives du Royaume. Chambre des comptes, nos 14,654, 14,655 et 14,656.

[2] Archives de l'État, à Mons. États de Hainaut. Recueil de pièces

Digitized by Google

§ III. — *Restrictions posées aux prérogatives du grand bailli sous la période monarchique.*

Les attributions des gouverneurs des provinces furent amoindries à mesure que la centralisation politique fit des progrès au XVII[e] siècle sous la domination étrangère. L'aristocratie était sortie fort affaiblie des guerres du siècle précédent, et la bourgeoisie, harassée et abîmée, ne se souciait plus guère de ses privilèges politiques. Un peu plus tard, lorsque le gouvernement de la Flandre fut supprimé et que Louis XIV eût conquis l'Artois, la Flandre gallicane et le Tournésis, le nombre des gouverneurs provinciaux diminua, et cette diminution amena une réduction de leurs forces : ils ne purent plus former cet ancien faisceau de personnages puissants, qui dirigeaient des territoires considérables et qui pouvaient naturellement défendre leurs prérogatives et même leurs usurpations. Dès lors la décadence de leur importance fut rapide. Leur subordination au pouvoir central fut de plus en plus réelle : il ne leur fut plus possible de résister à la politique de l'autorité royale. Notamment les instructions données au comte de Bucquoy, grand bailli de Hainaut en 1613, lui enjoignent de soumettre au souverain la décision de toutes les contestations qui pourraient s'élever au sujet de l'étendue de ses droits, et de rendre les comptes du grand bailliage d'une manière rigoureuse.

Nos grands baillis à l'avenir, tout en conservant leurs attributions, durent respecter les restrictions légales mises à leur influence et compter avec les cours de justice. Le pouvoir judiciaire s'émancipa de la tutelle qui pesait sur lui ; divers services administratifs furent établis et modifièrent les rapports sociaux. Ces changements frappèrent rudement les baillis.

diverses, fol 185. — GACHARD, *Le feld-maréchal prince de Ligne*, p. 28, note 4. — DE BOUSSU, *Histoire de Mons*, p. 101, rapporte qu'anciennement, à leur première entrée en cette ville, les grands baillis recevaient un présent de 200 livres et leurs épouses un autre de 50 livres.

Digitized by Google

On sait qu'alors le roi avait sur notre sol une armée permanente sans caractère provincial, et composée de corps tant nationaux qu'étrangers, payés par l'Espagne et non par les Pays-Bas. Notre grand bailli avait un grade dans l'armée et se trouvait ainsi lié par la hiérarchie de manière à perdre ses anciens pouvoirs militaires. Au surplus, l'armée avait été réorganisée d'après les changements opérés dans la stratégie. Les opérations de la guerre n'étaient plus bornées à la province : elles avaient pour base toute une frontière, et un seul général les dirigeait. Ainsi les capitaines généraux des provinces n'eurent plus sous leur ordres que les garnisons des places : on avait d'ailleurs diminué le nombre des levées de feudataires et de milices rurales qui ressortissaient à ces titulaires ; les troupes de campagne n'étaient plus aucunement soumises à leur commandement.

Sous le rapport civil administratif, la mission des grands baillis se réduisit par cela même qu'elle s'exerçait plus rarement. Le territoire était diminué ; les communications devenaient plus faciles, et les habitants s'adressaient directement aux conseils collatéraux de l'État pour régler leurs affaires. Du reste, les officiers fiscaux près de la cour féodale servirent d'intermédiaire aux justiciables.

Les grands baillis continuèrent néanmoins à traiter avec les états de Hainaut les intérêts du souverain. Cependant leur crédit s'altéra, d'une part, parce que le gouvernement central déléguait des fonctionnaires de haut rang pour leur être adjoints, et d'autre part, parce qu'ils perdirent le pouvoir discrétionnaire d'admettre des gentilshommes à la chambre de la noblesse, attendu que cette admission fut fixée par des règlements particuliers.

Quant à la faculté de conférer les offices, le souverain y posa des limites. Dans les instructions du comte de Bucquoy de 1613, le gouvernement se réserva le droit de nommer le premier clerc du grand bailliage, le prévôt des maréchaux et le quartier-maitre du comté ; pour ces emplois et pour les autres

Digitized by Google

charges déjà réservées au pouvoir central, le grand bailli était simplement entendu.

Avant le règne d'Albert et d'Isabelle, les conseils de justice avaient été tenus au rang de collaborateurs subalternes ; mais dès lors le souverain releva la magistrature en réprimant l'omnipotence que les grands baillis s'étaient arrogée et en obligeant ceux-ci à délibérer avec les conseillers.

Dès la fin du XVIe siècle, la cour à Mons était devenue impopulaire et des désordres étaient résultés de la discorde et des abus. D'ailleurs des conflits de juridiction s'étaient souvent élevés entre l'ancienne cour et le conseil ordinaire, de sorte qu'il fut désirable de réunir ces deux tribunaux en un seul corps. En même temps, le gouvernement cherchait à réduire l'autorité du grand bailli en lui opposant un conseil composé de gens honorables et éclairés. A cet effet, le décret du 6 juillet 1611 ordonna la réunion du conseil ordinaire à l'ancienne cour féodale sous le nom de « noble et souveraine cour » et statua que ce nouveau tribunal serait composé du grand bailli comme chef et semonceur et de quatorze conseillers, parmi lesquels se trouveraient deux nobles et deux ecclésiastiques. Les prérogatives du grand bailli furent entamées par cette réorganisation. Les états de Hainaut prirent le parti de celui-ci. Bientôt l'encombrement des affaires soumises à la cour souveraine, les difficultés nombreuses et les réclamations des particuliers obligèrent à modifier l'état nouveau, et une ordonnance du 21 octobre 1617 sépara ces deux corps et rétablit les sièges de l'Audience et du Terrage. Les chartes générales de 1619, chapitre 60, vinrent ensuite déterminer les cas particuliers attribués au grand bailli.

Cet état de choses dura jusqu'à la guerre de la succession d'Espagne. Le Hainaut fut alors occupé au nom de Philippe V par les autorités françaises. Le gouvernement brabançon qui poussa la centralisation à outrance, convertit les dignitaires provinciaux en instruments passifs du pouvoir. Le gouvernement général des Pays-Bas fut transformé : les troupes de la

Digitized by Google

monarchie espagnole furent réorganisées, et un décret du 30 décembre 1703 régla l'autorité des baillis et des gouverneurs des provinces. Quant au pouvoir judiciaire en Hainaut, un décret du 1er septembre 1702 ordonna de nouveau la réunion de la cour souveraine et du conseil ordinaire. Cette cour de justice obtint alors toutes les attributions des deux corps qu'elle remplaçait et le grand bailli en restait le chef et semonceur. Toutefois au-dessous de celui-ci fut institué un président en titre qui contrebalançait son influence ; et tous les conseillers tinrent leur nomination du pouvoir central et devinrent des magistrats permanents.

Le grand bailli conserva les prérogatives qu'il tenait des chartes générales ; mais le conseil ordinaire, qui avait longtemps ambitionné une juridiction autre que celle qu'il tenait du grand bailli, et la cour souveraine, qui n'était pas satisfaite de son ancienne compétence, cherchèrent conjointement à empiéter sur les attributions de leur chef commun. Cependant ces corps réunis n'avaient pas plus de pouvoirs par leur fusion qu'ils n'en avaient possédés antérieurement, de sorte que le grand bailli, malgré les tentatives dirigées contre lui, continua seul à exercer les droits de souveraineté dont il était investi, tels que ceux d'accorder des grâces aux condamnés à des peines corporelles ou au bannissement, de délivrer des lettres de sûreté aux débiteurs, de porter des règlements de police, de donner des octrois pour la levée d'impôts, de maltôtes, de tailles, de tonlieux et de chausséage, ainsi que pour l'érection de compagnies et de corporations.

Les états de Hainaut s'appliquèrent toujours à conserver ces prérogatives à leur grand bailli, parce qu'ils y voyaient la conservation des privilèges de la province. Aussi furent-ils peinés du décret du 18 juin 1751, qui appelait le conseil souverain à concourir avec le grand bailli à l'octroi des autorisations non réservées au gouvernement central ; ils réclamèrent le retrait de cet acte, mais leurs énergiques protestations ne furent pas accueillies. L'Europe monarchique tendait alors à

Digitized by Google

l'absolutisme. Le gouvernement autrichien était, notamment en Belgique, poussé par quelques hommes d'état et par de hauts magistrats; il modifiait les institutions nationales et prenait l'initiative pour régir à son gré tous les intérêts locaux. Il écarta des affaires publiques l'aristocratie belge qui, dans les assemblées des états, faisait cause commune avec la bourgeoisie, de sorte que le ministre plénipotentiaire près du gouverneur général et le conseil privé s'occupèrent, avec une autorité absorbante, de tous les détails du gouvernement.

Dans ce système, les souverains sapèrent peu à peu les attributions civiles et militaires de notre grand bailli. Ne pouvant détruire cette institution séculaire et n'osant pas confier cette charge à de simples commis que leur position sociale rendait plus simples, ils profitaient d'une vacance pour introduire une réduction de prérogatives et pour la faire accepter par le nouveau pourvu avant de lui délivrer ses lettres patentes. Néanmoins en Hainaut, ces atteintes n'eurent pas une grande portée, car d'un côté les états maintenaient les franchises provinciales, et d'un autre côté, les trois ducs d'Arenberg, grands baillis de père en fils, jouissaient près de l'empereur Charles VI et de Marie-Thérèse, d'une faveur particulière. Ces circonstances entravèrent la politique du gouvernement de Bruxelles et forcèrent le conseil privé à garder des ménagements et des tempéraments envers des dignitaires, qui étaient, après le prince Charles de Lorraine, les premiers personnages des Pays-Bas autrichiens.

Il est vrai que la position militaire du capitaine général du Hainaut était sans valeur, car l'armée formait un ensemble sous le commandement exclusif d'un commandant général, et de plus les troupes hollandaises occupaient les principales forteresses; et pour les villes, l'autorité était confiée au commandant de place qui porta souvent le titre de gouverneur, comme à Mons, à Saint-Ghislain, à Ath et à Charleroi.

Il est également vrai que le droit de conférer les offices fut, en 1779, considérablement réduit, car la situation fut réser-

Digitized by Google

vée : antérieurement le grand bailli disposait de toutes les charges qui n'étaient pas réservées au souverain, tandis que dans la suite il n'eut la collation que des seuls emplois qui lui étaient indiqués Ainsi, il ne confera plus guère que les places de dépositaire général du comté, de commissaires pour la gestion des terres saisies, pour l'audition des comptes des villes, et certains emplois médiocres ne donnant aucune influence sur le mouvement politique de la province.

Au surplus, le décret du 18 juin 1751 trancha divers conflits en faveur du pouvoir central et au détriment tant du grand bailli que du conseil de Hainaut. C'est ainsi qu'il transféra au gouverneur général la faculté : 1° de conférer des lettres de naturalisation, de légitimation, d'amortissement de biens; 2° d'autoriser la recherche de minerais et l'érection de moulins, enfin 3° de permettre la répartition d'impôts pour fournir aux aides et subsides. Il laissa « concurremment » au grand bailli et au conseil souverain le droit d'accorder certains octrois de minime importance.

Une décision de Marie-Thérèse de 1754 porta deux nouvelles atteintes aux prérogatives du grand bailli : elle interdit à celui-ci de faire grâce à des condamnés en matière criminelle et d'accorder des exemptions de prestations personnelles.

En ce qui concerne le renouvellement du magistrat de la ville de Mons, les instructions des trois ducs d'Arenberg, de 1723, de 1754 et de 1779, le réservaient au gouverneur général ; néanmoins ils obtinrent, à titre personnel et sans que cela pût tirer à conséquence, le pouvoir de faire cette nomination, et même en 1754, le gouvernement général nomma ces échevins pour interrompre en fait la possession du grand bailli.

En 1776, le gouvernement décréta la suppression des gardes à pied et à cheval, qui donnaient un grand relief extérieur au grand bailli.

En 1778, lorsqu'il s'agit de remplacer le duc Charles d'Arenberg, le conseil privé s'éleva contre le titre fastueux de Lieutenant, Gouverneur et Capitaine Général, qui avait été donné

Digitized by Google

au grand bailli de Hainaut, et le prince Charles de Lorraine proposa à l'impératrice de profiter de cette circonstance pour supprimer cette qualification. Le duc Louis d'Arenberg, qui demandait à succéder à son père, ne sollicitait que le grand bailliage, car étant aveugle, il ne pouvait aspirer à une charge militaire. D'ailleurs le prince Charles-Joseph de Ligne se présentait pour être nommé gouverneur militaire de Mons. Comme Marie-Thérèse avait déjà décidé la séparation perpétuelle de ces deux charges, la difficulté fut bientôt résolue : le duc d'Aremberg reçut la patente de grand bailli, et le prince de Ligne celle de gouverneur : ainsi se perdit la mention de Lieutenant, Gouverneur et Capitaine Général.

A l'avènement de Joseph II, en 1780, le grand bailli n'était plus guère qu'un agent subordonné au conseil privé en matière administrative, et un commissaire du gouvernement près des états et du conseil de Hainaut; comme officier militaire, il était sans attributions.

L'empereur bouleversa, bientôt après, toute l'organisation politique, administrative et judiciaire du pays, mais la révolution brabançonne empêcha la consolidation de ces malencontreuses innovations. Durant la période des troubles, il enjoignit au duc d'Arenberg de donner sa démission de grand bailli, et par lettres patentes du 27 février 1788, il lui donna pour successeur le comte d'Arberg. Deux ans après, les états de Hainaut rétablissaient Louis d'Arenberg dans ses fonctions de grand bailli, mais les événements politiques le forcèrent bientôt à la retraite.

Après la restauration autrichienne de 1790, l'empereur Léopold II offrit de nouveau le grand bailliage au duc d'Arenberg; celui-ci n'ayant pu accepter cette offre, ces hautes fonctions furent conférées au prince Charles-Joseph de Ligne, un des nobles les plus populaires de la province. Il était gouverneur militaire de Mons, depuis 1778, bien que ce ne fût pour lui qu'un simple titre, car les fonctions de gouverneur étaient remplies par un colonel commandant la place. Au surplus.

Digitized by Google

le conseil de justice avait été réorganisé sous le nom de « Noble et souveraine cour du Hainaut » et le décret de réforme avait rétabli le grand bailli dans ses pouvoirs judiciaires. Le 15 mai 1793, le prince de Ligne présenta au chancelier des Pays-Bas un mémoire sur la position politique qui lui était faite : « Je suis, disait-il, un grand bailli sans prérogatives et le premier gouverneur sans autorité. » Il demandait d'être réintégré dans diverses attributions dont ses prédécesseurs avaient joui. Le gouvernement ne semble pas avoir statué sur sa requête; au surplus, l'année suivante, la conquête française supprimait le grand bailliage et anéantissait en outre notre nationalité.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

BAILLIS DE HAINAUT.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE I.

Baillis du comté sous les souverains des maisons de Hainaut et d'Avesnes, de 1177 à 1345.

1.

ROBERT DE JEMAPPES.

(1177 — 1181.)

Robert de Jemappes (*Robertus de Gamapiâ*), dit *Robert li baile*, est le premier bailli connu du comté de Hainaut. Son existence pendant les années 1177 à 1181 est prouvée par divers documents [1].

[1] DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. I, p. 314 — DEVILLERS, *Description analytique de cartulaires et de chartriers, accompagnée du texte de documents utiles à l'histoire du Hainaut*, t. I, pp. 82, 83, 258 et 259. — Ch. DUVIVIER, *Recherches sur le Pagus hainoensis*, p. 641.

Digitized by Google

2.

GUILLAUME DE SAINT-SAULVE.

(1202.)

Guillaume de Saint-Saulve, seigneur de Thy-le-Château ou Thier[1], au comté de Namur, était un enfant naturel du comte Bauduin IV de Hainaut. Les documents authentiques le désignent avec la qualité d'oncle paternel de Bauduin de Constantinople, comte (IX) de Flandre et (VI) de Hainaut, et de frère de Bauduin V dit le Courageux[2], dont il était le conseiller et le compagnon d'armes[3].

Ce personnage avait épousé en premières noces Mahaut de Lalaing et en secondes, Havide, dame de Saint-Saulve.

Il est cité comme procureur du comte de Hainaut dans une charte de 1193, intervient comme témoin à une autre charte de 1195 et est qualifié de bailli de Hainaut en 1202. Il gouverna ce comté pendant la croisade de Constantinople, de 1202 à 1207, et figura dans divers actes de 1203, 1204, 1205 et 1211[4].

[1] Et non Château-Thierry, ainsi que l'ont donné Vinchant, édition des Bibliophiles belges. t. II, p 262. et DEWEZ, *Histoire particulière des provinces Belgiques*, t. III. p. 318, qui, par erreur, fait Guillaume fils de Bauduin et d'Alice de Namur.

[2] *Willelmus de Sancto Salvio*, *Willelmus patruus comitis*, *Willelmus frater comitis*, *Willelmus avunculus comitis*. *Willelmus de Thier*.

[3] GISLEBERTI, *Chronica Hannoniæ*, édition du marquis de Godefroy Ménilglaise, dans les *Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. 14, p. 172 n° 147, et t. 15. p. 160.

[4] DEVILLERS *Description de cartulaires et de chartriers*, t. I, pp 90, 105. 106, 144, 192, 204-205, 263, 269, 270.

Digitized by Google

Le chroniqueur Gislebert fait connaître qu'en 1172, Guillaume, frère du comte Bauduin V, se trouvait au nombre des 340 chevaliers accourus, lors du siége d'Arlon, pour défendre leur cousin Henri, comte de Namur et de Luxembourg, contre le duc de Limbourg, qui avait porté le pillage et l'incendie dans ses terres et usurpé les hommages de quelques châteaux. Il rapporte aussi qu'en 1188, après le siége de Namur, Bauduin, rentré en posssession du château de Thy, le donna en fief lige à Guillaume, qui l'accompagna ensuite à Liége pour faire un traité de paix avec le comte de Namur, et qu'en décembre 1195, il fut chargé de l'exécution des dispositions testamentaires du même comte Bauduin [1].

[1] Gislebert. Ouvrage cité, t. 14, pp. 376, 398, et t. 15, p. 126.

Digitized by Google

3.

WAGON.

(1235 — 1239.)

Wagon est cité dans une charte du mois de septembre 1235, avec la qualité de bailli de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut[1].

Dans un acte de 1239, ce bailli s'amende en plein chapitre de Cambrai, au sujet des violences qui avaient été exercées dans la juridiction de l'abbaye de Saint-Aubert. Wagon a scellé cet acte de son sceau que Demay décrit ainsi : « Sceau « rond de 36 mill. type équestre ; le cavalier coiffé du chapeau « de fer, armé d'une lance. Contre-sceau : Écu au lion. » Le même auteur mentionne le sceau de Wagon, en juillet 1242, mais cette fois comme bailli de Douai[2].

---

[1] *Inventaire sommaire des archives départementales du Nord*, à Lille, t. I, p. 252.

[2] *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II, p. 18, n° 5,006 ; p. 16, n° 4,988.

Digitized by Google

4.

JEAN DU MOULINEAU.

(1240.)

Jean du Moulineau figure comme bailli, sous la date de 1240, dans les listes publiées par Vinchant et par De Boussu[1] ; mais nous ne l'avons rencontré dans aucun document authentique.

Le cartulaire de l'abbaye de Cambron[2] révèle le nom de *Thieris dou Moulinial* parmi les hommes de fief qui ont comparu dans un acte du .. février 1284.

---

[1] Ils l'appellent Jean de Moulinelle. — *Annales du Hainaut*, éd. Ruteau, p. 325. — *Histoire de Mons*, p. 98.

[2] DE SMET, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. II, p. 715.

Digitized by Google

5.

THIERRI DE VICQ.

(1243.)

Ce bailli nous est connu par une charte relative à un échange de biens sis à Condé et à Onnaing, en décembre 1243. Cette charte porte : « Ego Terricus de Vic, ballivus, Haynoniensis, » etc.

Thierri de Vicq se servait d'un sceau de forme ronde, au centre duquel figure un écu semé de fleurs de lys, à la croix patée alésée. La légende est ainsi conçue : SIGILLUM TERRICI DE VI. Contre-sceau : Un grille à la tête de chien [1].

[1] DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II, p. 18, n° 5007.

Digitized by Google

6.

THIERRI DE THIANS.

(1245.)

Ce personnage est cité comme bailli de Hainaut dans une charte de Nicolas du Bois, datée de janvier 1245 et relative à la dîme de Pourpais[1].

Le généalogiste J.-B. Laisné lui a consacré ces lignes : « Thiéry de Montignies, seigneur de Thians, grand bailli, « épousa Catherine de Quarouble, et selon d'autres, de Doucy. « Il était fils de Robert, seigneur de Montignies en Ostrevant « et de Catherine de Werchin, dame de Thians, fille de « Jacques, sénéchal de Haynaut »[2].

Dans des lettres données par la comtesse Marguerite à l'abbaye de Crespin, le 21 juillet 1260, on voit que, d'après une enquête faite par Th. de Thians, bailli de Hainaut, les hommes de la comtesse ont décidé que les vassaux de Saint-Landelin, demeurant à Montigni, ne doivent pas payer la taille à la demoiselle d'Angre[3].

On attribue à ce bailli des armoiries de sinople, semé de billettes d'argent, au lion de même, armé et lampassé de gueules et brochant sur le tout[4].

[1] DE SMET, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. II, p. 795.

[2] *Généalogies nobles*, Manuscrit de la bibliothèque publique de Mons, t. I. p. 25.

[3] *Inventaire sommaire des archives départementales du Nord, à Lille*, 1er carton de F-L. pièce 179.

[4] DU MONT DE HOLDRE, *Suyte des comtes et comtesses de Haynau, gouverneurs et capitaines généraux aux Pays-Bas, baillifs et grands baillifs du Haynau, prévosts de Mons, etc.*, Manuscrit n° 233 de la bibliothèque publique de Mons, p. 34. — Voyez pl. I, n° 1.

Digitized by Google

7.

ANSELME DE STERPIGNY.

(1250 — 1257.)

Ce bailli est cité dans plusieurs chartes des années 1250 à 1257[1].

Anselme de Sterpigny se servait d'un sceau de forme ronde, ayant au centre un écu au lion et dans l'exergue : SIGILLUM ANSELMI DE STREPIGNIES. Contre-sceau, un lion[2].

---

[1] 1er et 2 mai, juillet 1250, 7 octobre 1252 et mars 1257. — *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. II, pp. 651, 655 et 658. — DEVILLERS, *Description de cartulaires et de chartriers*, t. III, p. 247.

[2] DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II, p. 18, n° 5008.

Digitized by Google

8.

BAUDUIN DE PÉRONNE.

(1262—1265.)

Bauduin de Péronne est qualifié de chevalier dans plusieurs chartes et sur son sceau. Il avait épousé, en 1266, Marguerite d'Avesnes, fille de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et d'Alix de Hollande. L'évêque de Cambrai, Nicolas, par un acte du mois de février 1267, déclare avoir été présent quand Jean d'Avesnes mit sa fille Marguerite en possession d'un revenu annuel [1]. D'un autre côté, Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, déclare que les cent livres de terre que Jean, son fils, avait données à Bauduin de Péronne, son féal (no houme), lors de son mariage avec Marguerite, sont assignées sur soixante boniers de prés non arrentés, sis à Vi et à Saint-Saulve [2].

Comme bailli, Bauduin de Péronne intervint à des actes des années 1263 à 1265 [3].

Bauduin de Péronne se servait d'un sceau rond dont l'écu portait trois lions à la bande brochant, avec cette légende : SCEL BAUDUINS DE PÉRONNE, CEVALLIER. Le contre-sceau figurait les mêmes armes et avait pour inscription : SECRETUM SIGILLI BAILLIVI HAINOENSIS [4]. Contrairement à ce petit monument

[1] *Archives départementales du Nord, à Lille*, carton B. 107.

[2] DE SMET, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, Hainaut et Luxembourg*, t. II, p. 668.

[3] Alph. WAUTERS, *Table chronologique des chartes concernant la Belgique*, t. V, pp. 322, 325, 350, 704, 705. — *Monuments* cités plus haut, t. II, p. 669-670.

[4] DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II. p. 18, n° 5009.

Digitized by Google

authentique, un manuscrit relativement moderne a donné à notre bailli un blason au champ de gueules chargé de trois oies d'or[1].

Bauduin fut inhumé au monastère de Cambron.

Sa tombe portait deux écussons dont l'un échiqueté d'or et de gueules, et l'autre aux armes de Berlaimont, et cette épitaphe[2]:

CHY GIST PARDESSOUBZ CESTE LAME,
UNG CHEVALIER DONT DIEX AIT LAME.
BAUDUYNS KI DE PIÉRONNES
SOIXANTE ANS FU NOMMÉS
ET PLUS SIRES CHI VOT JESIR
POUR SA CARONGNE ENSEVELIR
ET BIEN SOIT LA PIERRE POLIE
SI EST LA CARS DESSOUS POURIE.
IL FU PAU A CHE KE NOUS SOMMES
ET KE KIL BIEN TOS SEROMMES
TU PRICE QUE TU WES SAUVER
CASCUN JOUR TE DOIS CHY MIRER
PRINS LES MELEURS A TEN CONSEIL
KE PEU TROUVER JE TE CONSEIL.
SY GARDE BIEN TA CONSCIENCE
KE DIEX NE TE DOINST GRIEF SENTENCE
ET HOSTE TOUS MAULVAIS USAGES
DE TES LIEUX SI FERA KE SAGES
ET NE TIENS PROVOST NE BALIU
PLUS DE DEUX ANS, ET SY FAY LIU
CHIAUS KI WELLENT PLER A TOY
FAY LEUR DROICT ET HATIVE LOY
CONSELEURS AIES BOINS ET LOIAUS
ET SOIES TOUSIOURS DESEURE IAUS
ET CRIENG DIEX ET SIERF EN TOUS TANS,
ET SOYES VIERS LUY REPENTANS.
DÉVOS, HUMBLES ET PATIENS,
DÉBOINAIRE A TOUTTES GENS

[1] DU MONT DE HOLDRE, *Suyte des comtes et comtesses de Hainaut, gouverneurs et capitaines généraux, baillifs*, etc.. Manuscrit de la bibliothèque publique de Mons, cité, p. 38. — Voyez pl. 1, n° 2.

[2] *Épitaphes des Pays-Bas*, Ms. de la même bibliothèque, fol. 59.

Digitized by Google

AINSY VENRAS EN PARADIS
KE DIEX PROMMET A SES AMIS.
ET VOUS CONVENS DE CAMBRON
PRIES POUR SAME TOUT PAR NOM
CAR IL COURT SOLZ DE PARESIS
PAR AN VOUS LAIT POUR SES OBITZ
A CONVERTIR A LA PITANCE
KAYEZ TOUT DE LUY REMEMBRANCHE
ET VOUS PRIE ENCOR LI MORS
KI EN CES PIERRES EST ENCLOS
KE LIMAGENE DE NOTRE DAME
KI SERA MISE DESSUS SE LAME
EN CANTANT GLORIKUSEMENT
SALVE TOUT COMMUNÉMENT.
OR PRIONS DIEX KI NE LOUBLIE
ET KE DOU CIEL LI DOINST LA VIE
AMEN, AMEN, CHESCUN LE DIE.

Digitized by Google

9.

HUGUES DE MAULDE.

(1267—1268.)

Hugues de Maulde, chevalier, était fils de Robert de Maulde, et d'Isabelle de Barbençon. Il épousa Marie du Rœulx, dite d'Écaussines, fille d'Eustache et de Marie de Tricht[1].

Le premier acte connu de ce bailli est une renonciation à ses prétentions sur l'hommage de Raimbeaucourt, portant la date de mars 1267 et revêtu de son sceau[2].

En 1268, Nicolas, évêque de Cambrai, déclare avoir remis entre les mains de Hugues de Maulde, bailli de Hainaut, agissant pour la comtesse Marguerite, tous les fiefs et hommages qu'il avait en Hainaut[3].

Dans une charte datée de la même année, relative à un échange de terres entre le seigneur de Trazegnies et l'abbaye de Cambron, on lit :

« Et pour chou ke ceste cose fust plus à droit faite, jou, « Eustaches, ki devant sui nommeis, par le volenté medame « le comtesse Marguerite de Flandres et de Haynau, ces trente « et un bouniers de bos ke jou tenoie de li en fief, reportai « entirement en fons et en comble en le main de son bailliu « de Haynnau, c'est monsengneur Huon de Maulde, cui èle « pour chou faire avoit mis en son liu[4]. »

[1] J.-B^te^ Laisné, *Généalogies nobles*, t. I, p. 338.

[2] Archives départementales du Nord, *Abbaye d'Anchin*, année 1267.

[3] Idem, carton B, 112.

[4] De Smet, *Monuments, etc.*, t. II, p. 148.

Digitized by Google

Le sceau de Hugues de Maulde représente un écu à la bande frettée au lambel de quatre pendants. Il a pour inscription : SIGILLUM DOMINI HUGONIS DE MAL. . MILITIS[1].

Armoiries : d'or à la bande de sable frettée d'argent[2].

---

[1] DEMAY, Ouvrage cité, t. II, p. 18, n° 5010.
[2] J.-Bte LAISNÉ, Ouvrage cité, t. I, p. 338. — Voir pl. I, n° 3.

Digitized by Google

10.

JEAN VERDEAU.

(1270 — 1278.)

J.-B. Laisné, dans son recueil de *Généalogies nobles*[1], t. I, p. 24, s'exprime ainsi : « Il y eut un Jean de Verdeau, grand « bailly d'Hainau en 1230 et un autre en 1275, selon De Boussu « en son Histoire de Mons, p. 98, et Vinchant en ses Annales « du Hainaut, fol. 325. En 1286, il y eut un Jean Verdeau, « prévôt le comte de Valentiennes, selon Doutreman, lequel « avoit pour sœur Antoinette Verdeau qui épousa Michel « Cambrin. »

Le plus ancien document authentique que nous ayons rencontré sur Jean Verdeau, bailli de Hainaut, est daté de mai 1270[2]. Il contient cette mention : « Jehans Vredaus, adont « baillius de Haynnau, etc. » A cet acte est annexé un sceau représentant un écu au lion accosté à dextre, la seule partie qui subsiste, d'un écusson chevronné de six pièces. La légende est : SCEL JEHAN . . . . , BAILLI DE HAYNNAU[3].

Nous retrouvons ce bailli dans une charte datée de Lille, le 4 octobre 1278, où il est ainsi dénommé : « Jehan Vredel, bailli de Haynnau[4]. »

Armoiries : de gueules à six coquilles et un croissant d'argent, qui sont celles de la famille Vrediel, Vrediau ou Verdeau[5].

[1] Manuscrit de la bibliothèque publique de Mons.

[2] *Inventaire sommaire des archives départementales du Nord*, à Lille, année 1270.

[3] DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II, p. 18, n° 5,011.

[4] DEVILLERS, *Description de cartulaires et de chartriers*, t. III, p. 60.

[5] DU MONT DE HOLDRE, *Suyte des comtes et comtesses de Haynau, gouverneurs et capitaines généraux aux Pays Bas, baillifs et grands baillifs, etc.*, Manuscrit de la bibliothèque publique de Mons, p. 32. — Voyez pl. I, n° 4.

Digitized by Google

11.

HUGUES DE RUESNE.

(1277.)

Ce personnage avait, par méprise ou mauvaise information des priviléges, prêté serment à son entrée en fonctions, aux échevins de la ville de Mons, avant de le faire au chapitre de Sainte-Waudru. Afin de réprimer un tel abus, la comtesse Marguerite de Flandre et de Hainaut édicta, le 13 janvier 1277, une charte par laquelle elle reconnait à l'église de Sainte-Waudru le droit de recevoir la première le serment du bailli de Hainaut[1].

Voici le passage de cette charte où Hugues de Ruesne est qualifié de chevalier : « Nous Margherite, comtesse de Flandre « et de Haynnau, faisons savoir à tous que nostre église de « Sainte-Waudru de Mons soit de telle franchise que li bailli « nouvel de Haynnau doivent premier à Mons faire serment à « la dite église que à autrui, et no très chiers et foiables Hues « de Ruesne, chevalier, nouveaux baillius de Haynnau, par « mespresure et mal avisement, ait fait as eschevins de nostre « ville de Mons sèrement avant que à la dite église : Nous « reconnoissons, » etc.

Telles sont les seules données que nous ayons pu recueillir sur l'existence de ce bailli.

---

[1] DEVILLERS, *Description de cartulaires et de chartriers*, t. IV, p. 39.

Digitized by Google

12.

JEAN DE MAINLEVRIAL.

(1283.)

Vinchant et De Boussu ont mentionné ce bailli sous l'année 1291, en lui donnant le nom de Manilenrial ou Manileurial. Des actes authentiques prouvent qu'il était déjà en fonctions au mois de février 1283[1] et que son nom était Mainlevrial ou Mainlevriel. Il figure comme témoin dans des chartes datées d'octobre 1289 et juillet 1290[2].

---

[1] GODEFROY, *Inventaire de la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut*, G. 11. L'auteur écrit Mainleuriel.

[2] DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. I. pp. 415, 417, 419.

Digitized by Google

13.

NICOLAS D'ÉCAUSSINES.

(1293.)

Nous n'avons rencontré que deux chartes qui attribuent au chevalier Nicolas d'Écaussines la qualité de bailli de Hainaut: ces chartes sont du 15 et du 25 janvier 1293[1]. Mais il figure dans plusieurs actes antérieurement à ses fonctions de bailli, en 1287, en 1289 et en 1291[2]. Son sceau, annexé à une charte de 1296[3], est de forme ronde et a 41 millim. de diamètre. Il représente un homme debout appuyé sur sa lance, tenant de la main gauche un écu chargé de trois lions au lambel, accompagné de son cheval houssé paraissant à dextre. La légende porte : SIGILLUM NICOLAI DOMINI DE SCASSINES, MILITIS[4].

[1] Alph. WAUTERS, *Table chronologique des chartes concernant l'histoire de la Belgique*, t. VI, pp. 404 et 623.

[2] DE SMET, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. II, pp. 617, 626-629.

[3] Archives départementales du Nord, *fonds de l'abbaye de Saint-Sépulcre* — Collection sigillographique de la porte de Hal, à Bruxelles, n° 7,114.

[4] DEMAY. *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II, p. 18, n° 5,012.

Digitized by Google

14.

PIERRE DE JUMELLE.

(1296 — 1298.)

Vinchant met ce nom sous la date de 1299 et De Boussu sous celle de 1269. Les renseignements que nous avons recueillis sur ce bailli de Hainaut donnent la preuve de son intervention à une charte du 29 février 1296 [1], à une autre du 12 octobre de la même année [2], et à celle du 9 août 1298 où il est ainsi qualifié : « Pières li Jumiaus, adont baillius de « Haynnau. » La même charte l'appelle aussi : « Piéron le « Jumiel [3]. »

Armoiries : d'argent à quatre bandes de gueules [4].

---

[1] DE REIFFENBERG, *Monuments, etc.*, t. I, p. 432, XCII, dit dans une note relative à la charte de 1296, « qu'il y a certainement erreur d'après cette charte et même d'après Vinchant, puisqu'il place Pierre de Jumelle après Jean de Mainlevrial qui fut bailli en 1296. Il est donc vraisemblable que le 69 de son millésime est un 96 retourné Boussu trompé par cette faute d'impression, aura cru que l'ordre des baillis avait été interverti par Vinchant et en adoptant la fausse date de 1269, il aura mis Pierre de Jumelle à ce prétendu rang chronologique, c'est-à-dire, avant Jean Verdiau, Jean de Mainlevrial et Nicolas d'Escaussines) ce dernier ne se trouve pas dans Vinchant) quoique en réalité Pierre de Jumelle les ait suivis ».

[2] Idem t. I, p. 743.

[3] Idem, t. I, p. 464.

[4] DU MONT DE HOLDRE, *Suyte des comtes et comtesses de Hainaut, etc.*, Manuscrit cité, p. 38. — Voir pl. I, n° 5.

Digitized by Google

15.

JEAN DE MONTIGNIES.

(1301.)

Vinchant et De Boussu citent Jean de Montignies comme bailli, sous l'année 1301. Du Mont de Holdre[1] lui donne pour armoiries : burelé d'argent et d'azur de douze pièces. Ce blason est celui des sires de Montignies-Saint-Christophe qui avait pour cri de guerre : *Montigny*.

Jean de Montignies, chevalier, exerça les fonctions de bailli du comte de Hainaut, Jean d'Avesnes. Il fut l'exécuteur testamentaire de ce comte et l'un des témoins du mariage de Guillaume d'Avesnes et de Jeanne de Valois, en 1305. Son fils Guillaume épousa Marie d'Haveskerke et n'en eut qu'une fille. Celle-ci, par son mariage avec Nicolas de Lalaing, transporta la seigneurie de Montignies-Saint-Christophe dans la maison de Lalaing.

Deux chartes, l'une de 1322 et l'autre de janvier 1355, mentionnent Jean de Montignies[2]. Celui-ci n'a dû rester que peu de temps au bailliage.

---

[1] *Suyte des comtes et comtesses de Haynau*, etc., Manuscrit cité, p. 44. — Voyez pl. I, n° 6.

[2] DEVILLERS, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut*, etc., t. III, pp. 614 et 742.

Digitized by Google

16.

GAUTIER DE HENNIN.

(1302, 1313.)

Gautier de Hennin, seigneur de Cuvillers et de Quinchy, était fils de Jean de Hennin, seigneur de Boussu et de Cuvillers, mort en 1300, et de Marie, dame de Blaugies. Il épousa Jeanne de Mouy en Vermandois, fut bailli de Hainaut en 1302 et mourut en 1316.

Une charte, datée de Bermeries le 5 novembre 1313 commence ainsi : « Nous Watier de Hennin, chevalier, sire de « Guinchi, baillius de Haynnau [1] ».

Armoiries : de gueules à la bande d'or [2].

---

[1] DE SMET, Cartulaire de Cambron, dans *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.*, t. I, p. 683.

[2] DU MONT DE HOLDRE. Manuscrit cité, p. 40. — La famille de Hennin porte d'or a la croix engrêlée de gueules, Voir pl. II, n° 30.

Digitized by Google

17.

NICOLAS DE RAING, DE REING OU DE RENG.

(1305.)

Une charte du 28 mars 1304 (1305, n. st.) porte : « Nous « Guillaumes, etc., ... estaulissons Nicholon de Rain, « chevalier, ... pour estre no bailliu en toute no contei « de Haynnau, etc., ... [1] ».

Une autre charte du 8 octobre 1305 qualifie Nicolas de Raing, chevalier, du titre de « bailliu de Haynnau » [2]. Ce personnage est encore cité dans d'autres chartes de la même année. Nous le retrouvons en 1310 ; mais alors il n'était plus bailli [3].

Son nom varie de la manière indiquée ci-dessus ; il rappelle la seigneurie de Reng, plus tard Vieux-Reng [4]. C'est par erreur que De Boussu [5] écrit de Rains, en ajoutant : « ou selon d'autres, Rumignies, de qui descendent les seigneurs de Peissant ». Le vieil historien a mal lu ou n'a vu que de mauvaises copies.

Armoiries : de gueules à six lions d'or posés 3, 2, 1 [6].

---

[1] DEVILLERS, *Description de cartulaires et de chartriers*, t. VI, p. 76.
[2] DE REIFFENBERG, *Monuments*, etc., t. I, pp. 483 et 486.
[3] Idem, idem, t. I, pp. 497 et 498.
[4] PIÉRART, *Recherches sur Maubeuge, son canton et les communes limitrophes*, p. 44.
[5] *Histoire de Mons*, p. 98.
[6] DU MONT DE HOLDRE, *Suyte des comtes et comtesses de Haynau*, etc., Manuscrit cité, p. 40. — Voyez pl. I, n° 7.

Digitized by Google

18.

THIERRI DU CHASTELER.

(1311, 1322 — 1324.)

Vinchant range ce bailli sous l'année 1304 et De Boussu le place en 1323. Il résulte des documents authentiques qui le mentionnent, que deux fois il a occupé cette charge : d'abord en 1311, puis de 1322 à 1324 [1].

Thierri du Chasteler était fils de Ferri et d'Isabelle de Joinville. Le sceau, de forme ronde, dont il se servait en 1312, représente un écu portant une croix engrêlée au lambel ; il a pour légende : SEEL THIERI DOU CASTELER. En 1323, il avait un autre sceau, aussi de forme ronde, sur lequel figurait un écu portant une croix engrêlée au franc canton d'hermines dans une rose à six feuilles. Légende : S : THIERI : DOV : CASTELER : CHEVALIER. Nous le retrouvons avec le même sceau en 1325 alors qu'il avait cessé ses fonctions de bailli [2].

[1] DEVILLERS, *Description de cartulaires et de chartriers*, t. III, p. 273. — *Monuments, etc.*, t. III, p. 636. — CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, pp. 47 et 175. annexe IV. — DEVILLERS, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, t I, p. 31. — *Archives départementales du Nord, à Lille*, fonds de la chambre des comptes, année 1312.

[2] DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II, p. 19, nos 5,014 et 5,016 ; t. I, p. 92, no 689.

Digitized by Google

19.

VILAIN DE SAINT-HILAIRE.

(1316 — 1318.)

Vilain de Saint-Hilaire était bailli en août 1316[1]. Il existe aux Archives départementales du Nord, à Lille, fonds de l'hôpital Sainte-Élisabeth, à Valenciennes, un acte relatif à ce personnage et qui date du 17 décembre 1317 : c'est une prise de possession d'une terre à Sebourg. Le sceau annexé à cet acte est rond et représente un écu portant une croix au lambel dans un trilobe. Légende : SEEL JEHAN VILAIN DE SAINT-ELAIRE[2].

Enfin une charte du 23 juin 1318 donne, parmi les témoins, le nom de « Jehan Villain, bailliu de Haynnau, chevalier[3] ».

Armoiries : d'azur à la croix ancrée d'argent frettée de gueules[4].

[1] DEVILLERS. *Monuments*, etc., t. III, p. 66.
[2] DEMAY, *Inventaire* cité, t. II, p. 18, n° 5,016.
[3] DEVILLERS, *Monuments*, etc., t. III, p. 715.
[4] DU MONT DE HOLDRE, *Suyte des comtes, etc.*, Manuscrit cité, p. 42. — Voyez pl, I, n° 8.

Digitized by Google

20.

ROBERT DE MANCHICOURT.

(1323, 1328 — 1331.)

Robert de Manchicourt, fils de Jean et d'Anne de Thiennes, fille du seigneur de Lombise, avait épousé Marie de Cambligneul.

Il fut établi bailli de Hainaut par le comte Guillaume Ier, le 20 décembre 1323, en présence d'un grand nombre de seigneurs et de personnages de distinction assemblés en la cour de Mons. On a vu, dans l'introduction, que les autorités du bailliage s'accrurent alors d'une manière remarquable. En effet, l'office de clerc tenant le compte des exploits y fut annexé et le comte institua un sceau perpétuel pour servir à authentiquer les actes du bailliage [1].

Plusieurs écrivains, sur la foi de Vinchant et de De Boussu, ont rangé Robert de Manchicourt en tête des baillis de Hainaut et sous l'année 1317. Certains lui ont à tort donné le titre de *grand bailli*, qui n'a été en usage que sous le duc Charles de Bourgogne. Ils ajoutent, sans plus de fondement, que c'est lui, le premier, à qui le comte abandonna le droit de grâce avec celui de lever des armées [2]. Enfin, on lui a attribué le titre de gouverneur du Hainaut, tandis qu'en réalité les fonctions de gouverneur n'étaient accordées qu'en l'absence du comte à des personnages de sa famille et rarement à d'autres. Cet état de chose ne changea que sous la domination des ducs de Bourgogne.

[1] Voyez pl. IV, nos 51 et suiv.

[2] HOSSART, *Histoire du Hainaut*, t. II, p. 104. — PINCHART, *Histoire du Conseil souverain de Hainaut*, p. 145. — VANDER VIN, *Histoire du comté de Hainaut*, t. III, p. 58.

Digitized by Google

Des actes des années 1328 et 1331, dans lesquels se trouve le nom de Robert, le dénomment ainsi : Robiert de Manchi- « court, no bailliu de Haynnau ; « Robiers, sires de Man- « chicourt, chevalier, bailliu de Haynnau »[1].

On trouve dans la collection sigillographique du Musée de la porte de Hal, à Bruxelles, un sceau de Robert de Manchicourt de l'année 1327[2]. Ce sceau représente les armes de Manchicourt qui étaient : de gueules à trois chevrons d'argent. Son cri était *Manchicourt*[3].

---

[1] De Smet et Devillers, *Monuments*, etc., t. II, p. 221 et t. III, p. 211 et 248. — Devillers, *Inventaire des commanderies belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte*, p. 47, n° 182.

[2] Moule n° 7,841.

[3] Du Mont de Holdre, Manuscrit cité, p. 49. — Voyez pl. I, n° 9.

Digitized by Google

21.

GÉRARD *dit* LE BORGNE DE ROBERSART.

(1327.)

Ce bailli était en fonctions en 1327. Il existe de lui des lettres du 27 juillet de cette année, qui contiennent une sentence rendue par la cour de Mons dans le procès mû entre le commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et le sire d'Esclaibes[1]. Son sceau, annexé à cette charte, étant en assez bon état de conservation, il nous est possible d'en donner la description. Il est en cire verte et représente sur un champ losangé et pointillé, un écu penché, sommé d'un heaume avec un lion couché en abime. L'écu figure un lion rampant. La légende est ainsi conçue : S. GÉRARD. LI BORGNES. DE. (RO) BIER (SART)

Nous avons puisé dans la *Belgique héraldique* de Poplimont, p. 212, les renseignements suivants :

« Robert dit le Borgne de Robersart, fils de Simon, fut tué à la bataille de Cassel en 1328[2]; fait prisonnier par les Sarra-

[1] DEVILLERS, *Inventaire des archives des commanderies belges*, etc., cité, p. 47, n° 181.

[2] Cette date ne coïncide pas avec celle de la note suivante: « Le « Borgne de Robersart s'étant épuisé en dépense, vendit non seulement « son nom vendant la terre de Robersart, mais pour tirer plus grosse « somme vendit aussi ses armes : pourquoi son fils ne retint que le « nom de Robert et prit des armes qui marquaient le simbole de la « prudence et de la candeur : ce qui se voit enregistré au registre « annuel de l'abbaye du Val des Écoliers en la ville de Mons en

Digitized by Google

sins, il dut, pour payer sa rançon, vendre et aliéner la terre de Robersart dont il avait hérité et dont il tirait son nom. Il avait épousé Marie, vicomtesse de Blaton, dame de Lescaille, inhumée avec son mari dans l'abbaye de Saint-Crépin en Hainaut. Il eut un fils, Bertrand Robert, seigneur de Lescaille, gentilhomme de la chambre d'Albert de Bavière, comte d'Ostrevant. Il prit les armes de sa mère : « de sable à trois serpents d'or, lampassés de gueules, posés 2 et 1, au chef cousu d'azur chargé de trois pigeons d'argent », et ne retint que le nom de Robert, pour n'avoir pas succédé à la terre de Robersart. Il épousa Anne-Marie de Pluttenghien dont il eut un fils, Bertrand, époux de Marie de Gommegnies ».

Le sceau conservé aux archives de l'État, à Mons, donne la preuve que l'auteur qui vient d'être cité attribue à tort les armes de sa mère à Gérard. Celui-ci ne fut pas seigneur de Robersart, mais il porta le sobriquet de Borgne de Robersart. Ses armes furent celles de Robersart : de sinople au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

Vinchant, De Boussu et Pinchart ont omis ce bailli dans leurs listes et cela se conçoit aisément : l'unique charte qui le fait connaître ayant été cachée pendant longtemps dans le dépôt des titres de l'ancienne commanderie du Piéton.

« Haynau. Le Borgne de Robersart est mort le jour de Noël 1355 et « est fait mention de lui dans le cartulaire de l'abbaye du Val, fol. 61. » Archives communales de Mons. Note dans le tiroir : *Histoire*. Liasse intitulée *Souvenirs divers*.

Digitized by Google

22.

GÉRARD *dit* SAUSSÉS D'AISNE.

(1334 — 1337.)

Gérard dit Saussés d'Aisne, écuyer, bailli de Hainaut, n'est renseigné par certains auteurs qu'en l'année 1336. Cependant la liste publiée par Ruteau le place en 1333 tout en estropiant son nom [1].

Nous avons rencontré un acte qui prouve qu'il était déjà en fonctions le 29 juin 1334. C'est une ordonnance qu'il fit pour régler les droits et obligations des seigneurs et de leurs fermiers en cas de destruction des récoltes ; elle commence ainsi : « Gérars dit Sausses d'Aisne, escuyer, bailliu de Haynnau, « faisons savoir à tous que telle est l'ordonnance faitte par le « conseil de hault prince et noble, mon chier seigneur, mon- « seigneur le comte de Haynnau, et de la haute court de Mons, « pour la cause dou tempies qui fut en le comté de Haynnau « ou mois d'aoust par I mardy, que du jour que de le nuyt, « l'an mil cccxxxiiij, » etc. On lit à la fin : « Et pour chou « que ce soit ferme cose et estaule, si en avons nous, Gérars « dit Sausses d'Aisne, escuyers, baillius de Haynnau dessus dis, « au command no chier seigneur monseigneur le comte dessus « dis, ces présentes lettres scellées dou sayaul de le baillie de « Haynnau, lesquelles furent faites et données en le manière « que dit est ou castiel à Mons, jour de plaix, l'an de grâce « mil trois cens trente et quattre, le lundi prochain devant « le saint Jean-Baptiste » [2].

[1] *Annales du Hainaut*, par Vinchant, édition Ruteau, p. 325. On y lit : « Gérard d'Aisne dit Sauure-Dame ». Il faut lire : dit *Saussés d'Aisne*.

[2] Cartulaire dit *Carta Maria*, fol. 35, aux Archives de l'Etat, à Mons. — FAIDER, *Coutumes du pays et comté de Hainaut*, t. I, p. 59.

Digitized by Google

D'autres chartes, qui émanent du même bailli, sont datées des 18 juillet et 21 novembre 1334, 29 mai et 6 novembre 1335, 11 mars, 8, 11 avril et 25 juin 1336, 8 juin 1337 [1].

Armoiries : de sable à dix losanges d'argent, posées 3, 3, 3, 1 [2].

---

[1] DEVILLERS, *Monuments*, etc., t. III, pp. 371, 389, 406, 410, 441, 449 — Le même, *Inventaire des Archives des commanderies belges de l'ordre de Malte*, p. 48. — Idem, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, t. I, p. 60. — DE SMET, *Monuments, etc.*, t. II, p. 226. — Cartulaire dit *Carta Maria*, fol. 37.

[2] DU MONT DE HOLDRE, *Suyte des comtes et comtesses du Hainaut, etc.*, Manuscrit cité, p. 63. Voyez pl. I, n° 10.

Digitized by Google

23.

JEAN DE HARCHIES.

(1338-1339, 1347, 1351 —1352.)

Ce bailli était fils d'Arnould de Ville, seigneur de Harchies et de Millomez, et de Jeanne, fille de Jean de la Hamaide et de Marie de Cisoing. Il épousa Marguerite de Sommaing dont il eut un fils qui devint grand forestier de Hainaut. Il fut successivement châtelain d'Ath, prévôt du Quesnoy et remplaça Quintin, seigneur d'Audregnies, dans l'emploi de chef des armées . Jean de Harchies prêta le serment de bailli, le 14 septembre 1338[2].

Nous le voyons figurer dans un vidimus des 2-3 novembre 1339[3], où il se qualifie ainsi : « Nous Jehans de Harchies, « escuyer, baillius de Haynnau ». Son sceau, en cire verte, est appendu à cette charte.

C'est par erreur qu'on a attribué à Jean de Harchies la possession de la seigneurie de ce nom. Nous trouvons son sceau annexé à une charte antérieure à sa nomination de bailli (elle date de 1334). Ce sceau porte cinq cotices au franc canton au lambel sur le tout, dans un trilobe; il a pour légende : s. JEHAN : DE : HARCHIES[4].

Jean de Harchies fut nommé une deuxième fois bailli de Hainaut en 1347 par le comte Guillaume III de Hainaut. On

[1] J.-B^te^ LAISNÉ, *Généalogies nobles*, t. I, p. 22.
[2] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 93.
[3] Ibidem.
[4] DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II, p. 55, n° 5,350

Digitized by Google

fit lecture de sa commission le 18 juin de cette année, aux plaids de la cour[1].

Voici le préambule d'un acte du 15 novembre 1347, où il intervint comme bailli : « Nous Jehans, sire de Harchies, « chevaliers, baillius de Haynnau, faisons savoir à tous que « par-devant nous et en le présenche et ou tesmoing de plui- « seurs hommes de fief, etc.[2] »

Jean de Harchies remplit les fonctions de bailli de Hainaut pour la troisième fois, en 1351 et 1352, ainsi qu'il résulte de deux mentions que nous reproduisons ici : « As plais du lundi « v jour en septembre l'an lj (5 septembre 1351) tint les « plaix comme bailli de Haynnau, messire Jehan, sires de « Harchies, chevalier, etc.[3] »

8 juin 1352. — « Sentence pour l'église Nostre-Dame de « Cambron, d'une mortemain contre le sieur de Trasignies[4]. « ..... Et fu derekief lieute de mot à autre et consillie bien « et diligament et par grand délibération tant que dit nous « fu de tous lesdis hommes de fief tout d'accort à la semonce « concuremment de noble homme no chier et bien ameit mon- « signeur Jehan, signeur de Harchies, chevalier, adont bailliu « de Haynau, » etc.

Il est à remarquer que les comptes des exploits du bailliage, rendus par Jean de Harchies, commencent au 28 juillet 1351 et finissent au 4 août 1352.

Armoiries : d'or à cinq cotices de gueules et au franc canton de même[5].

---

[1] Registre aux plaids de la cour, fol. xix, aux Archives de l'Etat, à Mons

[2] Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 302.

[3] Registre aux plaids cité, fol. xxviij.

[4] De Smet, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* t. II. pp. 278-283, cxii, cxviii.

[5] Du Mont de Holdre, Manuscrit cité, p. 67. — Voir pl. I, n° 11.

Digitized by Google

24.

BAUDUIN BASCOT.

(1341.)

Bauduin Bascot se trouve qualifié de bailli par du Mont de Holdre[1], qui donne ses armoiries avec l'année 1341. Vinchant le porte sur sa liste à la même date. Mais la meilleure des preuves de l'existence de ce bailli de Hainaut se trouve consignée dans le registre aux plaids et aux arrêts de la cour du Hainaut[2], fol. ix, dont voici l'extrait : « As plais du lundi « après closes Pasques, l'an xlj (9 avril 1341) fist Bauduins « Bascos[3] serment pour estre bailli de Haynnau et tint les « plais en court. »

Bauduin Bascot figure dans les chartes de 1355 parmi les membres du conseil de la comtesse Marguerite[4]. On l'y trouve simplement nommé Bascot ou Bascos. Il voyageait pour les affaires du pays avec une suite de trois chevaux.

Armoiries : d'argent à trois pals de gueules[5].

[1] Manuscrit cité de la bibliothèque publique de Mons, n° 233, p. 64.

[2] Archives de l'Etat, à Mons.

[3] C'est par erreur que Vinchant a ecrit *Bastos*, car nous avons rencontré ce personnage cité dans plusieurs chartes toujours écrit *Bauduin* dit *Bascos*. Dans le *Carta Maria*, fol. 10, à la déclaration touchant la succession aux fiefs de 1341, « Bauduin dit Bascos » se trouve cité comme ayant assisté aux plaids du lundi devant la Toussaint.

[4] Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, pp. 453-456.

[5] Du Mont de Holdre, Manuscrit cité, p. 64. — Voir pl. I, n° 12.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Baillis du Hainaut sous les comtes de la maison de Bavière, de 1345 à 1436.

25.

BAUDUIN DE ROISIN.

(1344 — 1346.)

Bauduin de Roisin était bailli de Hainaut en 1344[1]. Le 30 août de cette année, il se rendit aux plaids de la cour pour les présider, et le 7 mars 1345, il y exhiba sa commission de bailli « de par medame le comtesse ». Cette commission

[1] Pinchart ne le cite qu'en 1350. — On trouve dans le neuvième compte du massard de Mons, rendu pour le 2e semestre de 1344, la mention suivante : « Payet pour j escot dou bailliu de Haynnau quant « il eut fait sairement : si mynièrent li siergant, li eskevins et plui- « seurs dou consel . . . . . vj livres x sols vj deniers ».

Digitized by Google

était, du reste, antérieure au 19 juillet 1344, puisqu'à cette date on lit : « Adont le xix[e] jour de jul. l'an xliiij à Binche, « une lettre del estauvlissement monseigneur Bauduin de « Roisin, à yestre bailliu de Haynnau, » etc. [1]

Le 4 janvier 1346, il rendit une sentence arbitrale en faveur de Sohier d'Havré [2].

Bauduin de Roisin, bailli de Hainaut, fut présent comme témoin avec d'autres personnages indiqués, à l'acte de serment prêté par l'impératrice Marguerite, à son avènement à la souveraineté du comté de Hainaut, le 14 mars 1346 [3].

Armoiries : bandé d'argent et de gueules à six pièces [4].

---

[1] Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 242.
[2] de Smet, *Monuments* cités, t. II, p. 257.
[3] Devillers, *Cartulaire* précité, t. I, p. 357.
[4] Du Mont de Holdre, Manuscrit cité, p. 66. — Voir pl. I, n° 13.

Digitized by Google

26.

JEAN DE PARFONTAINE.

(1348 — 1350.)

Jean de Parfontaine, chevalier, seigneur de Beuvrages, a été nommé bailli en 1348. Le lundi 2 juin de cette année, il tint les plaids de la cour à Mons, après avoir montré ses lettres de commission à l'assemblée[1].

Une ordonnance du 28 janvier 1349, n. st., au sujet des dégats occasionnés par un ouragan, commence ainsi : « Jehan, sires « de Buvraiges, chevalier, bailieu de Haynnau, faisons savoir « à tous que, du commandement et ordonnance no très chier « seigneur, monseigneur Jehan de Haynnau, seigneur de « Beaumont, à présent lieutenant et gouverneur souverain et « en quief du pays et comté de Haynnau, de par très haulte et « poissante no très chière et redoubtée dame le Empereis, « comtesse de Haynnau et de Hollande, certaine ordonnance « est faite par le conseil de la cour de Mons, pour la cause de « tempest qui fut et courut le vigille del Assumption Notre- « Dame, environ aoust, au nuit, l'an mil iij^c xlviij, laquelle « ordonnance est telle et en la forme et manière que cy-après « s'enssieult : » etc.[2]

Le compte des exploits du bailliage de Hainaut est rendu par le seigneur de Beuvrages, « pour le terme du 11 avril « 1349 au 29 septembre 1350, jour où il fut déporté de son « office[3] ».

[1] Registre aux plaids de la cour précité, fol. XXI.

[2] Cartulaire dit *Carta Maria*, fol. 44, aux Archives de l'État, à Mons. — FAIDER, *Coutumes du pays et comté de Hainaut*, t. I, p. 62.

[3] Archives générales du royaume, à Bruxelles; Chambre des comptes, n° 14,652.

Digitized by Google

Armoiries : d'azur à la bordure de gueules, semé de billettes d'argent, au lion de même, armé et lampassé de gueules et brochant sur le tout [1].

---

[1] Du Mont de Holdre. *Suyte des comtes et comtesses de Haynnau*, etc. Manuscrit cité, p. 68. — Voir pl. I, nº 14.

Digitized by Google

27.

JEAN DE BARBENÇON.

(1352.)

Jean de Barbençon, seigneur de Solre, n'a occupé la charge de bailli de Hainaut que pendant quelques mois. Sa nomination semble remonter au commencement d'août 1352, puisque son compte des exploits du bailliage commence le 4 août et finit le 25 novembre 1352[1]. Il prêta serment à la ville de

[1] Nous avons extrait de ce compte deux articles intéressants se rapportant au bailli qui nous occupe et que nous reproduirons ici : Fol. 4. « Pour frais et despens fais à Mons par monseigneur Bauduwin de Roisin, msgr. Johan Lestruve, etc., le viij^e jour dou mois d'aoust lij, que ils furent au disner avec le bailliu, dou command medame le comtesse, qui adont mandés les y avoit avoec les aultres seigneurs de sen conseil pour pluiseurs besongnes..... lxx sols tournois.

« Payet pour frais fais à Enghien, le samedi xj^e jour doudit mois, au souper et a le giste, et lendemain jour et nuit, que li baillius y fu dou command medame le comtesse et avoec lui monsgr Thiery de Viler, monsgr de Stienehuze, etc., pour aler en une chevauchie, vers le mont Sainte Giertrut ù medame les envoya; montés li frait parmi chiauls qui li dessus dit firent en allant à Enghien et parmi frais fais par Jehan Caignet, Jakemart Dougnolle, leurs gens et leurs chevaulx alant dou Caisnoit à Breda, ù medame les avoit devant chou envoyés pour celi cause par deviers le signeur de le Lecke, etc. . . . . IX^xx livres xvij sols. »

« Lendemain se parti lidis baillius de Enghien pour aler vers monsigneur de le Lecke et avoecq lui li dessus nommet messire Thiéri de Viler, messire de Stienehuze et pluiseurs aultres à vij^xx xij chevaulx, » etc. (Chambre des comptes, aux Archives départementales du Nord. — Comptes du bailliage de Hainaut).

Digitized by Google

Mons et assista pour la première fois aux plaids de la cour le 3 septembre de la même année[1].

Armoiries : d'argent à trois lions de gueules, couronnés, armés et lampassés d'azur[2].

---

[1] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 344.
[2] DU MONT DE HOLDRE, manuscrit cité, p. 50. — Voyez pl. I, n° 15

Digitized by Google

28.

NICOLAS DE LALAING.

(1352 — 1354.)

Nicolas, sire de Lalaing, avait épousé Marie, dame de Montignies-en-Ostrevant[1]. On le vit assister pour la première fois aux plaids de la cour, comme bailli de Hainaut, le 10 décembre 1352[2].

En 1353, étant en discussion avec l'abbaye d'Anchin au sujet de la juridiction à Pesquencourt, Nicolas de Lalaing envahit cette ville à main armée, chassa le magistrat établi par l'abbé, en nomma un autre, et emmena prisonniers le prieur, le sous-prieur et les principaux religieux. Après avoir résisté quelque temps à l'excommunication qui fut prononcée contre lui, il alla faire amende honorable en l'église de Pesquencourt et à Anchin, le 9 février 1354[3].

Armoiries : de gueules à dix losanges d'argent posées 3, 3, 3, 1[4].

---

[1] J.-B. LAISNÉ, *Généalogies nobles*, t. I, p. 33.

[2] On lit dans le registre aux plaids de la cour, fol. XXIX v° : « As plais du lundi prochain après le jour de le Conception Nostre-Dame l'an lij^e^, tint premier les plais, comme bailli de Haynnau, messire Nicolle, sires de Lalaing. »

[3] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, pp. 382, 772-773. — *Statistique archéologique du département du Nord*, p. 639.

[4] DU MONT DE HOLDRE, Manuscrit cité, p. 69. — Voyez pl. I, n° 16.

Digitized by Google

29.

GÉRARD DE STRÉPY, SEIGNEUR DE VILLE.

(1354 — 1357, 1363 — 1364.)

Gérard de Strépy, chevalier, seigneur de Ville, Hautrage, Audregnies, Harchies et Pommerœul, avait épousé Marie de Jauche dite de Mastaing. Il tint, pour la première fois, les plaids de la cour, le 29 septembre 1354[1]. On voit son nom figurer comme bailli de 1354 à 1357. Le 12 mai de cette dernière année, il délivra des lettres de reconnaissance à la ville de Mons pour l'enclos et la voie qui avaient été pratiqués sur le terrain communal, près de sa maison du Rivage[2]. Ce personnage mourut en 1389 et fut inhumé à Audregnies[3].

Gérard ayant été nommé de nouveau aux fonctions de bailli présida les plaids le 9 janvier 1363[4].

On a de lui un compte d'exploits du bailliage, commençant à la date du 24 décembre 1363 et finissant au 25 août 1364[5].

Armoiries : d'or à cinq cotices de gueules[6].

---

[1] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 422, note 1.

[2] Le même, *Inventaire des commanderies belges de l'ordre de Malte*, p. 52. — *Inventaire des archives de la ville de Mons*, pp. 78 et 81.

[3] LAISNÉ, *Généalogies nobles*, t. I, p. 22.

[4] DEVILLERS, *Cartulaire*, etc., t. II, p. 31, note 1.

[5] Archives départementales du Nord, à Lille.

[6] DU MONT DE HOLDRE, Manuscrit cité, p. 73. — Voyez pl. I, n° 17.

Digitized by Google

30.

SIMON DE LALAING.

(1358—1361, 1362, 1372—1386.)

Simon de Lalaing, chevalier, seigneur de Hordaing, de Quiévrain, d'Écaussines, était fils de Simon de Lalaing et de Mahaut d'Aspremont, héritière de Quiévrain. Il avait épousé Jeanne du Rœulx, dame d'Écaussines, de Louwes et de Brebières, fille de Gilles du Rœulx, seigneur d'Écaussines, et de Jeanne de Lens[1]. En 1355, il remplit les fonctions de châtelain d'Ath[2].

Nommé bailli de Hainaut, il entra en fonctions en septembre 1358 et présida, pour la première fois, les plaids de la cour le 24 de ce mois[3]. Son compte des exploits du bailliage est rendu pour la période du 14 septembre 1358 au 10 juin 1361. Il est cité dans des actes du 14 janvier 1359 et du 23 octobre 1360[4].

Simon de Lalaing avait, paraît-il, suivi le parti du duc Albert, dans le différend qui survint entre lui et la comtesse de Hainaut. Ayant abandonné momentanément le bailliage, il y revint et tint les plaids du 21 février 1362[5]; mais ce ne fut pas pour longtemps.

Étant redevenu bailli de Hainaut pour la troisième fois, en

[1] GOETHALS, *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. I, p. 518.

[2] *Généalogies des comtes de Flandres*, fol. 373; manuscrit de la bibliothèque publique de Mons.

[3] DEVILLERS, *Cartulaire* cité, t. I, p. 563, note 1.

[4] Idem, même vol., pp. 563, 582.

[5] Idem, t. II, p. 31, note 1.

Digitized by Google

1372, Simon présida les plaids de la cour le 6 septembre de cette année[1]. A partir de là, il conserva ses fonctions jusqu'à sa mort. On le voit figurer dans les actes du temps avec les titres de seigneur de Hordaing et d'Écaussines, de sénéchal d'Ostrevant et de bailli de Hainaut[2]. En 1373, il perdit sa mère[3]. L'empereur se trouvant à Paris, en 1377, de Lalaing y fut envoyé[4].

Meyer donne à Simon de Lalaing le titre de bailli de Hollande (*prætor Hollandiæ*); il a voulu dire du Hainaut. Cet historien rapporte qu'entre les députés que la duchesse de Brabant et le duc Albert de Bavière envoyèrent à Tournai, en 1382, pour y traiter de la paix entre le comte de Flandre et la ville de Gand, de Lalaing était un des plus éminents[5].

Simon de Lalaing mourut le 13[6] septembre 1386. Il fut inhumé avec sa femme dans l'église du monastère de Beaumont, à Valenciennes. Leur tombe, placée dans une chapelle à gauche du chœur, s'élevait sous une arcature. On y voyait un chevalier armé. L'épitaphe était ainsi rédigée :

« Chy gist Simon de Lalaing, chevalier, jadis sire de Quiévrain, et trespassa baillieu de Haynnau, l'an m.ccc et iiij^{xx} vj le xiij^{e} jour de septembre. Chy gist noble dame, dame Jenne

[1] Devillers, *Cartulaire* cité t. II. p. 207, note 1. — La veille, il avait été présent à l'émanation d'une charte accordant à Isabelle de Gommegnies une prébende du chapitre de Ste-Waudru. Même volume, p. 206.

[2] Idem, pp. 214 et suivantes.

[3] « A medame la bailleresse, femme monsgr de Hordaing, quant elle revint dou serviche medame, mère audit seigneur de Hordaing, pour viij lots de vin, xxiij sols, iiij deniers. » Compte du massard de Mons pour 1373, aux Archives communales.

[4] « A monseigneur de Hordaing, bailli de Haynnau, quant il revint de Paris, dou temps que li empereur y fut, pour xij lots de vin, xxvij sols. » Même compte.

[5] Jacobi Meyeri, *Annales*.

[6] Le 11, d'après le compte des exploits du bailliage du 1er juin 1386 au 14 septembre suivant, n° 14,654, de la chambre des comptes, aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.

Digitized by Google

d'Escaussines, dame de Kiévraing et de Louwes, laquelle trespassa . . . . . [1]. »

La date du décès de sa femme, morte après lui, n'est pas indiquée.

Armoiries: écartelé au 1 et 4 de gueules à neuf losanges d'argent et au 2 et 3 d'or au chef d'argent chargé de trois bandes de gueules[2].

---

[1] Simon Lebouco, *Histoire ecclésiastique de Valentiennes*, p. 165.
[2] Voyez pl. I, n° 18.

Digitized by Google

31.

GUILLAUME BARAS.

(1361 — 1362.)

Guillaume Baras, sire de Sars-la-Bruyère, prit possession du bailliage de Hainaut le 15 février 1361 [1], et présida, pour la première fois, les plaids de la cour, le 22 du même mois [2].

L'inscription, gravée sur le piédestal d'une croix de pierre qui s'élevait à front de la chaussée de Mons à Valenciennes, sur le territoire de Jemappes, rappelait jadis que la terre voisine avait été donnée au bénéfice de Notre-Dame de Sars par Baras, seigneur de cette localité [3].

Armoiries : d'or à la bande de gueules chargée de trois lions d'argent armés et lampassés de même [4].

---

[1] D'après son premier compte du bailliage qui commence à cette date et rappelle qu'il prit en ce jour possession de l'office.

[2] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 31, note 1.

[3] Le même, *Description de cartulaires et de chartriers*, t. II, p. 88.

[4] DU MONT DE HOLDRE, Manuscrit cité, p. 77. — Voyez pl. I, n° 19.

Digitized by Google

32.

JEAN DE LAUNAIS.

(1364 — 1365.)

Ce bailli rendit compte de la gestion des exploits du bailliage de Hainaut, du 27 août 1364 « jour de son entrée en fonctions » jusqu'au 2 janvier 1365[1].

Il tint ses premiers plaids à la cour de Hainaut, à Mons, le 16 septembre 1364[2].

Armoiries : d'argent à l'émanche de cinq pièces de sable mouvante de sénestre[3].

---

[1] Archives départementales du Nord, à Lille ; chambre des comptes.
[2] Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 31, note 1.
[3] Du Mont de Holdre, Manuscrit cité, p. 78. — Voyez pl. I, n° 20.

Digitized by Google

33.

GÉRARD D'ÉCLAIBES.

(1365.)

Gérard, sire d'Éclaibes, chevalier, était fils de Gérard et de Catherine d'Antoing; il avait épousé Jeanne de Gouches, fille de Jacques et de Marie Eton.

Il présida pour la première fois les plaids de la cour, le 3 février 1365 [1], et rendit son compte des exploits du bailliage de Hainaut du 17 janvier 1365 au 17 novembre suivant [2].

Le baron de Reiffenberg [3] dit que les seigneurs d'Éclaibes ou Esclaibes dans l'ancien Hainaut, portaient de gueules à trois lions d'argent et criaient *Chièvres*, attendu que cette terre servit d'apanage à un cadet de la maison de Chièvres [4], que les généalogistes romanciers font sortir de Gérard de Roussillon, si célèbre dans les légendes historiques des trouvères. « Carpentier [5], ajoute-t-il, nomme ce Gérard Ier d'Esclaibes, qu'il fait fils de Jean Ier et d'une fille du sire de Commines, lequel Gérard épousa Catherine d'Antoing. L'aîné de leurs enfants, Gérard II, fut grand bailli de Hainaut, en 1365. »

Gérard d'Éclaibes quitta ses fonctions de bailli le 17 novembre de la même année. Il eut alors à remplir une mission

[1] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 32, note.

[2] Archives départementales du Nord, à Lille ; chambre des comptes.

[3] *Monuments*, t. I, p. 656.

[4] Les armoiries de l'ancienne pairie de Chièvres portent aussi de gueules à trois lions d'argent. DEVILLERS, *Notice sur la ville de Chièvres*, p. 11. — Voyez pl. II, n° 21.

[5] *Histoire de Cambray*, t. II, p. 537.

Digitized by Google

politique, puisque, l'année suivante, il revint à Mons, du duché de Bar où il avait tenu prison [1].

Nous le retrouvons dans des chartes du 5 février 1367, du 25 et du 28 mai et du 29 novembre 1373. Ces derniers actes font voir que Gérard d'Éclaibes et son frère s'étaient mis en rebellion contre le duc Albert et que ce prince finit par leur pardonner et par leur rendre leurs biens en Hainaut, en leur permettant de rentrer dans ce pays.

Gérard d'Éclaibes eut trois fils : Gérard, Jean et Fastré, tous trois écuyers en 1373 [2]. Son sceau portait les armes d'Éclaibes, telles qu'elles ont été décrites ci-dessus [3].

---

[1] « A monsgr d'Esclebes, qui revint de tenir prison de le duket de Bar, pour iiij lots de vin, xiiij sols viij deniers. » Compte du massard de Mons, pour 1366.

[2] Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, pp. 114, 210, 211, 212, 213 et 218.

[3] Du Mont de Holdre, Manuscrit cité p. 79.

Digitized by Google

34.

JEAN D'ÉCLAIBES.

(1365.)

Jean d'Éclaibes, frère [1] du précédent, ayant été nommé bailli de Hainaut, présida les plaids de la cour le 10 novembre 1365 [2] et reprit la gestion des exploits du bailliage le jour même que son prédecesseur cessa ses fonctions.

---

[1] Bâtard, d'après DE BOUSSU, PINCHART et DEVILLERS. Nos recherches dans les archives ne nous ont rien fourni à cet égard.

[2] DEVILLERS, *Cartulaire*, etc., t. II, p. 32, note.

Digitized by Google

35.

JEAN L'ALLEMAND.

(1366, 1368 — 1369, 1370 — 1372.)

Jean dit l'Allemand, chevalier, bâtard de Hainaut (il était fils du comte Guillaume I[er]), avait épousé Mehaut de Wolnehorst, dame de la Nesse. Ayant été nommé bailli de Hainaut, il entra en fonctions le 1[er] janvier 1366[1] et présida, pour la première fois, les plaids de la cour, le 5 du même mois[2].

Déchargé de ses fonctions, il fut remplacé, le 15 février 1367, par Jean de le Pouille; mais on le rétablit dans sa charge le 18 février 1368, ainsi que le rappelle son compte des exploits commençant à cette date et finissant au 1[er] mai 1369[3].

Le 8 mai 1368, Jean dit l'Allemand, bâtard et bailli de Hainaut, chevalier, délivra à la ville de Mons des lettres contenant le jugement rendu à la cour souveraine, et par lequel cette ville fut maintenue dans l'affranchissement du droit de winage sur toutes les denrées et marchandises passant au pont de Nimy et dans la juridiction de cette seigneurie[4].

Le 6 janvier 1369, il donna quittance aux lombards de Bavai, sous le sceau du bailliage, pour une somme de cent francs d'or[5].

[1] Compte des exploits du bailliage depuis le 1[er] janvier jusqu'au 1[er] octobre 1366.

[2] Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 32, note. — Ruteau, dans son édition de Vinchant, p. 325, cite comme bailli de Hainaut, « le sieur Amand. 1365. » Il a voulu écrire Allemand.

[3] Ce compte est conservé aux Archives départementales du Nord, à Lille.

[4] Devillers, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, t. I, p. 88, n° 158.

[5] Idem, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 173.

Digitized by Google

Le compte du massard de la ville de Mons, des années 1368-1369, contient l'article suivant : « A xxij arballestriers, « pour aller jusques Avesnes, pour le pryère de monseigneu r « Allemanth, bailliu de Haynnau, quant li pays s'ordena « contre monseigneur Jehan d'Augimont et ses compaignons, « pour v jours, xix livres x sols. »

Après avoir remis ses fonctions à Gilles de Reumont, Jean l'Allemand les reprit le 22 août 1370 et les continua jusqu'au 1er août 1372. C'est ce que mentionne le compte des exploits de cette époque.

Depuis lors, Jean l'Allemand rentra dans la vie ordinaire et paraît s'être adonné à des œuvres pieuses. Par acte passé à Mons le 8 juin 1387, il fit une donation importante en faveur de l'hôpital de Saint-Julien de Mons. Cette donation fut approuvée par le duc Albert de Bavière, le 15 août 1388 [1].

Le 21 septembre suivant, la ville de Mons prit l'engagement de payer annuellement au chapitre de Saint-Germain la somme de vingt-cinq sous tournois à charge de l'hôpital de Saint-Julien, pour la célébration à perpétuité de l'obit de Jean l'Allemand et de sa femme [2].

Ce noble bienfaiteur mourut en décembre 1389. Ses obsèques eurent lieu le 16 de ce mois, à Valenciennes. La ville de Mons s'y fit représenter par deux échevins, le bailli du chapitre de Ste-Waudru et le massard.

Quelque temps après, sa veuve vint habiter Mons et la ville lui fit un présent de vin à cette occasion.

Jean l'Allemand fut inhumé dans le chœur de l'église des frères mineurs de Valenciennes. Il laissa un fils du nom de Jacques [3].

Armoiries : de sinople à la bande d'argent engrêlée, chargé d'un franc quartier aux armes du Hainaut moderne [4].

---

[1] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, pp. 413-416.
[2] Ibidem.
[3] Id., t. II, p. 417.
[4] DU MONT DE HOLDRE, Manuscrit cité, p. 80.— Voyez pl. II, n° 22.

Digitized by Google

36.

JEAN DE LE POUILLE.

(1367 — 1368.)

Jean de le Pouille ou de le Poele [1], bâtard de Hainaut, ayant été nommé bailli, entra en fonctions le 15 janvier 1367, date où commence son compte des exploits du bailliage [2]. Il tint ses premiers plaids le 1er février suivant [3].

On a de lui des lettres par lesquelles il décide que Jacques et Colard, enfants de Bistoul de Thieusies, qui avaient été condamnés à l'amende par la justice de l'abbé d'Hasnon à Neufville, sont déchargés d'une seconde poursuite. Ces lettres, munies du sceau du bailliage, sont datées de Mons, le mardi avant la Sainte-Catherine (23 novembre) 1367 [4].

Armoiries : d'azur chargé d'un franc quartier aux armes du Hainaut moderne [5].

---

[1] On trouve ces deux noms dans les actes cités plus bas.
[2] Ce compte finit le 18 février 1368.
[3] DEVILLERS, *Cartulaire* cité, t. II, p. 138, note 1.
[4] Même volume, p. 138.
[5] DU MONT DE HOLDRE, Manuscrit cité, p. 79. —Voyez pl. II, n° 23.

Digitized by Google

37.

GILLES DE REUMONT.

(1369 — 1370.)

Gilles, sire de Reumont, chevalier, prit possession du bailliage de Hainaut le 1er mai 1369 [1], présida les plaids de la cour, pour la première fois, le 21 du même mois [2] et resta en fonctions jusqu'au 21 août 1370.

Il figure comme suit dans un acte du 24 septembre de cette dernière année : « Nous Gilles, sires de Riumont, chevaliers, « baillius de Haynnau [3]. »

Armoiries : d'or à trois bandes de gueules [4].

[1] Son compte des exploits du bailliage commence le 1er mai 1369, « jour de son entrée en charge » et finit le 21 août 1370. — Archives départementales du Nord, à Lille ; chambre des comptes.

[2] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p, 176, note 1.

[3] Ibidem.

[4] DU MONT DE HOLDRE, Manuscrit cité, p. 81. — Voyez pl. II, n° 24.

Digitized by Google

38.

GUILLAUME DE VILLE.

(1386 — 1389.)

Guillaume de Ville, chevalier, seigneur d'Audregnies, avait épousé Jeanne de Jauche qui lui donna un fils : Gérard de Ville, connu plus tard sous le nom de Persidès de Ville et qui devint aussi bailli de Hainaut.

Guillaume de Ville, occupait la charge de bailli dès le 17 novembre 1386 [1]. Cependant il ne tint ses premiers plaids à la cour de Mons que le 5 octobre 1387 [2].

Le sire d'Audregnies est cité comme bailli de Hainaut dans des chartes de septembre et octobre 1389 [3].

[1] Il figure ainsi dans une charte de cette date et parmi les membres du conseil du duc Albert : « Monsigneur d'Audregnies, bailliu de Haynnau. »

[2] « As plais du lundi v^e^ jour en octobre l'an iiij^xx^ et vij. et adont tint messire Willaume de Ville, les plais premiere fois comme bailli de Haynnau. » Registre aux plaids, fol. lxxxiij.

[3] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, pp. 441 et 444.

Digitized by Google

39.

THIERRI DE SENZEILLES.

(1389 — 1392.)

Thierri, seigneur de Senzeilles, chevalier, prit possession de la charge de bailli de Hainaut le 4 novembre 1389. Il remplit ses fonctions jusqu'au 21 septembre 1392. On le trouve, en effet, avec la qualification de bailli de Hainaut dans des chartes du 1er mai 1390, du 5 et du 24 août, du 6 novembre et du 8 décembre 1391 [1].

Dans une lettre du 19 septembre 1392, le chancelier de Bourgogne est informé, entre autres choses, du « déposement du bailli de Haynnau » et de son remplacement par Jean de Jeumont [2].

Armoiries : vairé au chevron de gueules [3].

---

[1] DEVILLERS, *Cartulaire*, etc., p. 423

[2] Idem, même volume, pp. 492, 496, 503, 573. — *Inventaire des archives des états de Hainaut*, t. I, p. 6.

[3] DU MONT DE HOLDRE, Manuscrit cité, p 83. — Voyez pl. II, n° 25.

Digitized by Google

40.

JEAN DE JEUMONT.

(1392 — 1395.)

Jean de Barbençon, dit de Jeumont, seigneur de Merlemont, fut investi de la charge de bailli de Hainaut, vers le 19 septembre 1392[1]. Il se rendit aux plaids de la cour, à Mons, et y fit lire ses lettres patentes de nomination, le 23 du même mois[2]. Il était entré en fonctions la veille[3].

Armoiries : d'argent à trois lions de gueules couronnés, armés et lampassés de sinople[4].

[1] DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 522.
[2] Ibidem, note 1.
[3] Son compte du bailliage dit : « despuis le xxij septembre xiij^{e} iiij^{xx} xij, jour de son entrée en charge »
[4] DU MONT DE HOLDRE, Manuscrit cité, p. 84. — Voyez pl. II, n° 26.

Digitized by Google

41.

ANSEAU DE TRAZEGNIES.

(1395.)

Anseau de Trazegnies, seigneur de Heppignies et de Mauny, chevalier, était fils d'Othon, seigneur de Silly, pair de Hainaut, et de Catherine de Hollebecq, dame de Grandpret. Il avait été créé chevalier en 1382 [1] et avait épousé Jeanne, fille du seigneur de Vierne, et d'Isabelle de Châtillon [2]. On rapporte qu'en 1389, Charles VI, roi de France, avait choisi Anseau de Trazegnies pour être, avec ses oncles, les ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon, Guillaume, fils du comte de Namur, Guillaume, comte d'Ostrevant, et plusieurs autres chevaliers, les tenants à un tournoi, donné à Paris, pour l'entrée solennelle de la reine Isabelle de Bavière [3]. En 1391, Anseau accomplit avec le bailli de Hainaut une mission à Paris pour le comte d'Ostrevant [4].

Notre personnage n'occupa la charge de bailli que du 16 mars au 16 septembre 1395 et tint ses premiers plaids à la

[1] « A monseigneur Ansielme de Trazegnies, quant il revint de Flandres, leur il fut fait chevalier, iiij los de vin, xiiij sols. » Compte du massard de Mons, pour 1382.

[2] J-B^te^ Laisné, *Généalogies nobles*, manuscrit cité, t. I, p. 39.

[3] *Généalogies des comtes de Flandre et de Hainaut*, manuscrit anonyme de la bibliothèque publique de Mons, p. 369.

[4] « Pour xij lots de vin présentés à monsg^r^ le bailli et à monsg^r^ Ansiau de Trazegnies, quant ils furent revenus de Paris ù envoyet avoient esté de monsigneur d'Ostrevant. » Compte du massard de Mons, pour 1391.

Digitized by Google

cour du Hainaut, à Mons, où fut lue sa commission, le 22 mars 1395[1].

Le 30 avril de la même année, il délivra un vidimus des lettres de l'un de ses prédécesseurs, Thierri de Senzeilles, relatives à l'interprétation de certains points de la charte de 1200[2].

Anseau de Trazegnies mourut en 1418, et, le 20 janvier 1419, Anne de Trazegnies, sa fille, fit relief de la seigneurie de Trazegnies[3].

Armoiries : d'or à trois bandes d'azur, engrêlé et bordé de gueules, à l'ombre de lion brochant sur le tout[4].

[1] Registre aux plaids de la cour, fol. cxxxiiij. Archives de l'État à Mons.

[2] DEVILLERS, *Inventaire des archives des états de Hainaut*, p. 4.

[3] GALESLOOT, *Inventaire de la cour féodale de Brabant*, p. 368.

[4] DU MONT DE HOLLIBE, Manuscrit cité, p. 84. — Voyez pl. II, n° 27.

Digitized by Google

42.

THOMAS DE LILLE.

(1395 — 1398, 1402 — 1403.)

Thomas de Lille, seigneur de Frasnes, chevalier [1], occupa la charge de bailli de Hainaut, du 16 septembre 1395 au 13 avril 1398, ainsi que le constatent ses comptes des exploits du bailliage de cette époque.

On conserve de lui un vidimus, daté du 24 novembre 1395, avec fragment de sceau [2].

Rétabli dans ses fonctions de bailli, il les remplit du 20 juillet 1402 au 16 novembre 1403. Le 21 juillet 1402, on donna lecture aux plaids de la cour, à Mons, des lettres patentes de sa nomination et il présida la séance [3].

Armoiries : de gueules au chef d'or [4].

---

[1] Et non *Thomas de Ville, sire de Fresne*, comme le porte la liste publiée par DE BOUSSU.

[2] LACROIX, *Inventaire des archives du clergé, de la noblesse et du tiers état de Hainaut*, p. 6.

[3] Compte des exploits du bailliage rendu par Thomas de Lille, du 20 juillet 1402, « jour de son entrée en charge », au 16 novembre 1403, « jour où il fut remplacé. » — *Registre aux plaids de la cour*, fol. clxxxiij.

[4] Bibliothèque publique de Mons. *Manuscrit* n° 233, p. 85. — Voyez pl. II, n° 28.

Digitized by Google

43.

OTHON DE LALAING.

(1398 — 1402.)

Othon, seigneur de Lalaing, chevalier, remplit les fonctions de bailli de Hainaut, du 13 avril 1398 au 20 juillet 1402, « qu'il yssi de l'offisce », comme l'établissent les comptes des exploits du bailliage, qu'il rendit durant sa gestion [1]. Il tint ses premiers plaids le 15 avril 1398 [2].

---

[1] Archives générales du Royaume. *Chambre des comptes*, n° 14.655. Ce dernier compte est fait pour le terme de dix mois et vingt jours. On y trouve au chapitre des dépenses : « Pour les waiges dou bailliu « de faire et exercer l'offisce de ladite baillie, ciiij^{xx} xj livres tour- « nois. »

[2] *Registre aux plaids de la cour*, cité fol. clxix.

Digitized by Google

44.

GÉRARD DE BERLAIMONT.

(1403.)

Ce personnage n'est mentionné comme bailli de Hainaut, à la date de 1403, que dans le manuscrit de Du Mont de Holdre[1], dans la liste de Vinchant et dans celle de De Boussu. Feu Alexandre Pinchart n'en fait aucune mention : c'est que, comme à nous, les documents lui ont fait défaut pour prouver que ce titulaire ait occupé la charge de bailli de Hainaut. Nous pensons toutefois que Gérard de Berlaimont a pu être choisi, nommé même, mais qu'il n'a jamais pris possession de sa charge et qu'il n'a posé aucun acte judiciaire ou administratif. Nous en trouvons la preuve certaine dans la régularité qui se remarque à cette époque pour la reddition des comptes des exploits du bailliage. En effet, Thomas de Lille commence son compte au 20 juillet 1402 et le termine le 16 novembre 1403, et son successeur, le sire d'Audregnies, reprend la gestion le même jour, pour la continuer sans interruption jusqu'au 1er novembre 1408.

Armoiries : vairé d'argent et d'azur à trois bandes de gueules[2].

[1] Manuscrit n° 233 de la bibliothèque publique de Mons, p. 88.

[2] Voyez pl. II, n° 29.

Digitized by Google

45.

GUILLAUME DE SARS.

(1403 — 1408, 1418 — 1422.)

Guillaume de Sars, seigneur d'Audregnies et d'Angre, a occupé le poste de bailli de Hainaut du 16 novembre 1403 au 1er novembre 1408[1]. On trouve peu de trace de cette première gestion. Voici une mention extraite d'un mémorial du magistrat de Mons : « Octobre 1406. Li eskevin se trayrent par-« deviers monsgr d'Audregnies, bailli de Haynnau, pour « demander conseil comment il se avoient à ordonner pour le « warde de le ville[2]. »

Appelé de nouveau au bailliage par son souverain, Guillaume de Sars y resta du 9 décembre 1418 au 4 juin 1422[3]. En octobre 1419, il se rendit avec le prévôt de Mons à Avesnes, afin de mettre d'accord le comte de Penthièvre avec Guillaume de Bréderode. Il remplit d'autres messages plus importants. En 1420, il fut député à Rome, vers le pape Martin V, à l'occasion du divorce de Jacqueline de Bavière et du duc Jean de Brabant[4].

[1] *Compte des exploits du bailliage* de cette époque, aux Archives départementales du Nord, à Lille.

[2] Fol. 208 v. — LACROIX, *Episode du règne de Jean de Bavière, surnommé Jean sans pitié, élu de Liége*, p. 26.

[3] *Comptes des exploits du bailliage*, pour ce terme, aux Archives départementales du Nord, à Lille, et aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles. Ce dernier dépôt possède le compte du 1er septembre 1419 au 31 août 1420, n° 14.656.

[4] PINCHART, *Extraits des comptes relatifs au Hainaut*, n° 27 des publications des Bibliophiles Belges, à Mons, pp. 115 et suiv.

Digitized by Google

Guillaume de Sars était fils de Guillaume, qui avait été bailli au siècle précédent[1]. Il avait épousé Marie de Jauche, dite de Mastaing.

Armoiries : d'or à la bande de gueules chargée de trois lions d'argent[2].

---

[1] Voyez le n° 31 des notices biographiques, p. 72.

[2] Du Mont de Holdre, Manuscrit cité, p. 93. — Voyez pl. I, n° 19.

Digitized by Google

46.

PIERRE DE HENNIN,

(1408 — 1418, 1424 — 1425.)

Pierre de Hennin dit Brongnart, seigneur de Hainin, ayant été nommé bailli de Hainaut, prêta le serment ordinaire le 1er novembre 1408 et prit possession de sa charge le lendemain. Il resta en fonctions jusqu'au 9 décembre 1418 [1].

Ce personnage occupa, pour la seconde fois, le poste de bailli de Hainaut, depuis le 5 décembre 1424 jusqu'au 5 juin 1425 [2].

On trouve son sceau annexé à plusieurs chartes. Ce sceau, de forme ronde, représente un écu à la croix engrêlée, penché, timbré d'un heaume couronné et cimé de deux pieds fourchus, deux griffons servant de supports. La légende est : SEEL PIERE DE HENNIN [3].

Pierre de Hennin qui avait épousé Jeanne du Chastel, dite de la Hovarderie, mourut le 24 octobre 1431 et sa veuve, le 30 juillet 1463. Ils furent inhumés à Hainin, dans la chapelle à gauche du chœur. On lit dans un ancien manuscrit [4] :

« Au costé sénestre de la dite chapelle, est dessoubz ung « homme armé, sa femme lez luy, le tout estoffé d'or et de « coulleur.

[1] Ses *Comptes des exploits du bailliage* sont rendus pour cette période.

[2] Idem.

[3] DEMAY, *Sceaux de la Flandre*. t. II, p. 18, n° 5017.

[4] *Épitaphes des Pays-Bas*, p. 149 v°. Manuscrit de la bibliothèque publique de Mons.

Digitized by Google

« Chy gist noble homs Pierre dis Brongnars, sire de Haynin « et de Louvegnies, en son temps conseillez au bon duc Guil- « laume et son bailly de Haynnau, qui trespassa le xxiv^e^ jour « d'octobre l'an mil iiij^c^ xxxj. Pries pour s'âme.

« Et se y gist dame Jehenne du Chastel dicte de la Hovar- « drie, dame desdits lieux, sa chière compaigne et espeuse, « qui trespassa l'an mil iiij^c^ quarante-trois, le xxx^e^ jour dou « mois de juillet. Pries pour sen âme. »

Mentionnons ici qu'en 1415, à l'occasion du baptême d'un fils de Pierre de Hennin, Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, fit présent d'un godet doré à couvercle et d'un de ses diamants [1].

Armoiries : d'or à la croix engrêlée de gueules [2].

---

[1] « Au command de monsigneur, acatet, le jour de may l'an IIII^c^ XV, à le femme qui fu Willame le Mierchier, demorans à Valenchiennes, I godet doret à couviercle, pesans II mars III onches XII estrelins, que mondit seigneur fist donner au batisement de I fil de mons^gr^ le bail- lieu de Haynnau, que, à son command, li recepveres meismes leva, ou nom de lui, avœcq I diamant qui vint de mondit seigneur, cousta lidis godés, parmi dorure et fachon, au pris de IX couronnes en or le marcq, sont XXIJ couronnes et XX d. t., qui valent à XXXIIJ s. le piece, XXXVJ liv. VIIJ s. VIIJ d. » — Compte de Gérard Enguerran, receveur de Hainaut, de 1414-1415, fol 89 v°. — Archives départementales, à Lille.

[2] Du Mont de Holdre, Manuscrit cité, p. 96. — Voyez pl. II., n° 30.

Digitized by Google

47.

EVRARD, SEIGNEUR DE LA HAYE ET DE GOUY.

(1422 — 1423.)

Ce personnage remplaça Guillaume de Sars, comme bailli de Hainaut, le 5 juin 1422, et conserva cette charge jusqu'au 2 décembre 1424[1]. Nous n'avons rencontré aucun autre renseignement sur lui.

Armoiries : de sable à trois étrilles d'or posées 2, 1[2].

[1] C'est pour cette période qu'il rendit son *Compte des exploits du bailliage*.

[2] DU MONT DE HOLDRE, Manuscrit cité, p. 93. — Voyez pl. II, n° 31.

Digitized by Google

48.

PIERRE DE BOUSIES.

(1423 — 1424, 1425 — 1427.)

Pierre de Bousies, chevalier, seigneur de Vertaing, de Romeries et de Feluy, remplit les fonctions de bailli de Hainaut, d'abord du 2 décembre 1423 au 31 août 1424[1].

Ayant été nommé une seconde fois en juin 1425, il resta au bailliage jusqu'au 24 juin 1427[2]. Il promit solennellement, le 23 juin 1425, de faire, tenir et garantir les jugements des échevins de Mons par lui institués en ce jour, au nom du prince[3]. On le voit figurer parmi les personnages qui représentèrent la noblesse à la solennité de la prestation de serment du duc de Bourgogne comme gouverneur et héritier présomptif du comté de Hainaut, le 23 juin 1427[4].

Il avait fait publier, le 30 mai précédent, un mandement enjoignant à tous les habitants du Hainaut de veiller jour et nuit à la garde et à la défense du pays[5].

Pierre de Bousies était fils d'Eustache et de Jeanne de Rouveroy.

Armoiries : d'azur à la croix d'argent[6]. La devise des de Bousies était : BOUSIES AU BOIS FIER[7]. Leur écusson se trouve au palais de Versailles, deuxième salle des croisades : il est sur-

[1] *Compte des exploits du bailliage* pour cette période.
[2] Idem.
[3] DEVILLERS, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, p. 163, n° 279.
[4] Idem, *Les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut*, p. 5.
[5] Idem, *Inventaire des archives des états de Hainaut*, t. I, p. 6.
[6] DUMONT DE HOLDRE, Manuscrit cité, p. 95. — Voyez p. II, n° 32.
[7] C'est-à-dire « qui frappe fort. »

Digitized by Google

monté du nom de Gautier de Bousies, qui se croisa, en 1202, avec le comte Bauduin et fut au nombre des valeureux chevaliers qui l'aidèrent à conquérir Constantinople [1].

---

[1] VILLEHARDOUIN, *La conquête de Constantinople*. édition de Wailly, p. 8. — VINCHANT, *Ann. du Hain.*, éd. des Bibl., t. II. p. 302.

Digitized by Google

49.

GUILLAUME DE LALAING.

(1427 — 1434.)

Guillaume de Lalaing, chevalier, seigneur de Bugnicourt et de Fresin, remplit les fonctions de bailli de Hainaut depuis le 24 juin 1427, « jour de la prestation de son serment », jusqu'au 20 janvier 1434[1]. Comme d'usage, la ville de Mons lui fit présent de huit lots de vin, le jour où il prêta serment.

Le 10 juin 1433, il fit publier ses lettres portant interprétation des privilèges qui avaient été accordés à la ville de Mons par la duchesse Jacqueline de Bavière et par le duc Philippe de Bourgogne[2].

Guillaume de Lalaing avait été confirmé dans ses fonctions par le duc de Bourgogne le 13 mai 1433 et il avait prêté de nouveau serment le 21 du même mois[3].

Ce personnage prit une part active aux évènements politiques de l'époque. Au mois de septembre 1433, il était en Picardie avec le comte de Saint-Pol, à l'occasion d'une journée dans laquelle on devait décider de la reprise de la forteresse d'Avallon tombée aux mains des Français[4].

Armoiries : de gueules à dix losanges d'argent posées 3, 3, 3, 1[5].

---

[1] *Compte des exploits du bailliage* pour cette période. — Compte du massard de Mons, de 1426-1427.

[2] DEVILLERS, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, p. 178, n° 310.

[3] Idem. *Les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut*, p. 15.

[4] Compte du massard de Mons, de l'année 1433.

[5] DU MONT DE HOLDRE, Manuscrit cité, p. 69. — Voyez pl. I, n° 16.

Digitized by Google

GRANDS BAILLIS

DE

HAINAUT.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Grands baillis du Hainaut sous la domination des ducs de Bourgogne, de 1436 à 1482.

50.

JEAN DE CROY.

(1443—1456.)

Jean de Croy, seigneur de la Tour-sur-Marne, etc., était fils de Jean, seigneur de Croy et de Renty, grand bouteiller de France, et de Marie de Craon[1]. Lors de l'institution de l'ordre de la Toison d'or, en janvier 1430, il fut l'un des vingt-quatre chevaliers qui reçurent les insignes de cet ordre célèbre des mains de Philippe-le-Bon[2]. En outre, ce personnage est le

[1] Général GUILLAUME, *Biographie nationale*, t. IV, pp. 559-562.

[2] DE REIFFENBERG, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, p. 3, et appendices, p. 538.

Digitized by Google

premier qui reçut dans les actes officiels la qualification de GRAND BAILLI. C'est ce que constate une charte du 2 février 1448[1].

Jean de Croy, premier comte de Chimay avait pour devise : *Souvienne-nous.*

En janvier 1434, Jean de Croy succéda à Guillaume de Lalaing dans la charge de bailli de Hainaut et fut créé lieutenant capitaine général[2]. Il prêta les serments ordinaires en l'église de Sainte-Waudru et en l'église de Saint-Germain, à Mons, le 21 dudit mois[3]. On le trouve qualifié de *souverain officier* du duc de Bourgogne, dans l'ordonnance du 25 février 1436, concernant le nombre des sergents de la cour et leurs salaires[4].

Frère cadet d'Antoine de Croy, Jean se montra toujours fort dévoué aux intérêts de Philippe-le-Bon, qui l'avait nommé son chambelian et lui avait donné en présent 4,000 écus ou la jouissance de la terre des Estinnes, par lettres patentes du 12 novembre 1430, à l'occasion de son mariage avec Marie de Lalaing, dame de Quiévrain et d'Écaussines. En 1433, il eut l'honneur de tenir sur les fonts de baptême, avec le comte de Nevers et Agnès de Bourgogne, comtesse de Clermont, le fils de son souverain qui fut Charles-le-Hardi. Le 8 août 1434, à son retour du siège de Saint-Valéry, la ville de Mons lui fit un présent de vin[5] : ce qui fut renouvelé le 4 mai 1435, à

[1] DEVILLERS. *Inventaire des archives des états de Hainaut*, t. I, p. 10, n° 21.

[2] HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, p. 191.

[3] « A messire Jehan de Croy, qui, lendemain (du XX[e] jour de jenvier), fist serment comme baillieu de Haynnau, premiers en l'église medamme S[te]-Waudrut et en après à l'église de monsigneur Saint-Germain, présent mayeur et eskevins, fu fait présent à celli cause de viij los de vin. . . . . liiij s. »

Compte de Jean Le Roy, massard de Mons, pour l'année échue à la Toussaint 1434.

[4] Ch. FAIDER, *Coutumes du pays et comté de Hainaut*, t. I, p. 123.

[5] Compte précité du massard.

Digitized by Google

son retour de Paris, et le 23 juillet suivant, lorsqu'il revint du siège de Rue et du parlement d'Arras[1]. Au baptême de son fils, le 24 juillet 1436, le magistrat offrit seize lots de vin à madame de Croy et à madame de Lausnoy. Le 11 septembre de la même année, à sa « bien revenue dou siège de devant Ghines, » un banquet lui fut offert à la maison de la paix, et l'on y invita, pour « lui compaigner, le seigneur de la Mourée, le prévôt de Mons, Gilles d'Arnemude, le trésorier de Hainaut, Godefroid Clauwet, Simon Nockart et Colard de Haspres[2]. »

Le duc de Bourgogne confia de fort importantes ambassades à Jean de Croy. Celui-ci se voyant en faveur dans l'esprit du duc, en profita pour agrandir les possessions de la seigneurie de Chimay qu'il avait achetée.

Le duc le fit, avec Simon de Lalaing, chef des troupes qu'il envoya au secours d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, en 1440. Trois ans plus tard, ayant acheté le duché de Luxembourg à la duchesse de Gorlits, il l'établit premier gouverneur de ce duché, et, l'année suivante, Jean fut l'un des arbitres choisis pour terminer un différend survenu entre son prince et le dauphin. Pendant que le duc se trouvait embarrassé dans la guerre contre les Gantois, Guillaume, duc de Saxe, en profita pour entrer dans le pays de Luxembourg; il s'empara de plusieurs places, entre autres de Thionville. Philippe-le-Bon envoya alors le seigneur de Croy avec 800 archers et 100 chevaux pour tenir tête à ce nouvel ennemi[3]. Après de courageux efforts, Jean de Croy parvint à contraindre le duc de Saxe à quitter le Luxembourg.

[1] Compte du massard, de 1435.

[2] Compte de 1436.

[3] On lit dans le compte d'Étienne de Gembleux, massard de Mons, pour l'année commençant à la Toussaint 1443 : « A monsgr le baillieu de Haynnau, qui, le xviije de décembre, revint de Luxembourg, là où estet avoit atout gens d'armes, au mandement de no très redoubté signeur; fu fait présent, au command des eskevins, de xxiiij los de vin . . . . . vij liv. »

Digitized by Google

Notre grand bailli fut aussi envoyé vers le roi d'Arragon, pour conférer avec lui sur les moyens de secourir l'empereur de Constantinople chassé par les Turcs[1].

Une ambassade extraordinaire dont il fut chargé en 1457, motiva le déport de Jean de Croy de ses fonctions de grand bailli et de capitaine général du Hainaut. A la grande faveur dont le sire de Chimay jouit, succéda une année de disgrâce, suscitée par le comte de Charolais. Ce fils fougueux du duc Philippe portait une haine mortelle aux Croy. Il serait long de rappeler ici en détail tous les évènements qui se terminèrent par leur bannissement de la cour de Bourgogne, lorsque Charolais fut devenu Charles-le-Téméraire, et la séquestration de leurs biens. L'innocence d'Antoine et de Jean de Croy fut enfin reconnue. Jean et Philippe, son fils, rentrèrent dans les bonnes grâces du duc Charles, qui érigea la terre de Chimay en comté, en janvier 1473. Jean de Croy mourut peu de temps après et fut enterré à Chimay[2]. Ce grand bailli se servait d'un sceau rond, représentant un écu à trois fasces écartelé de trois doloires, à l'écusson losangé écartelé d'un lion sur le tout, penché, timbré d'un heaume couronné et cimé d'une tête de levrier, supporté par deux lions et portant pour légende : S. JEHAN DE . . . . . HAINAUT. (L'exemplaire annexé à une quittance du 20 novembre 1444 est détérioré[3].

Armoiries : écartelé aux 1 et 4, d'argent à trois fasces de gueules; aux 2 et 3, d'argent à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées; chargé d'un écu écartelé aux 1 et 4, de gueules à neuf losanges d'argent, aux 2 et 3, d'or au lion de sable; entouré du collier de l'ordre de la Toison

[1] J.-B^te^ MAURICE, *Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or*, p. 24.

[2] HAGEMANS, *Ouvrage* cité. — DE BARANTE. *Histoire des ducs de Bourgogne*, édition de M. GACHARD.

[3] DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II, p. 18, n° 5018.

Digitized by Google

d'or, surmonté d'un heaume couronné avec lambrequins d'argent et de gueules et cimé d'un levrier de sable à mi-corps issant entre un vol [1].

---

[1] Voyez pl. III, n° 41.

Digitized by Google

51.

PHILIPPE DE CROY.

(1457 — 1463.)

Philippe de Croy, comte de Chimay, seigneur de Quiévrain, d'Écaussines, etc., né au commencement du XV^e^ siècle, fut nommé grand bailli et capitaine général du Hainaut, par lettres patentes du 11 février 1457[1], à la place de son père envoyé en ambassade vers le roi de France par le duc de Bourgogne. Il prêta serment le 14 et resta en fonctions jusqu'au 31 décembre 1463, jour où il fut remplacé par Jean de Rubempré[2].

Philippe était fils de Jean de Croy, comte de Chimay, et de Marie de Lalaing, dame de Quiévrain, etc. Il avait été armé chevalier à la bataille de Gavre que Philippe-le-Bon gagna sur les Gantois.

Plusieurs actes donnent la preuve de l'affection que le duc de Bourgogne lui portait. Il l'appelait son amé et féal cousin, chevalier, conseiller, chambellan et grand bailli de Hainaut[3].

Le 5 avril 1458, le comte de Charolais vint à Mons, pour assister au baptême d'un enfant de Philippe de Croy[4]. Chargé de plusieurs ambassades pour son prince, il conclut une trêve de neuf ans avec le roi de France, en 1475.

[1] « Envoyant en embassade vers le roi, le seigneur de Croy, « — lit-on — et ne voulant pas laisser interrompre le cours de la jus- « tice, nommons à la place de ce seigneur, son fils Philippe. etc. » *Rapport de M. Gachard à M. le Ministre de l'intérieur sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique*, etc., p. 94.

[2] Son second compte finit le 31 décembre 1463. — Archives départementales du Nord à Lille. *Chambre des comptes.*

[3] DEVILLERS, *Inventaire des archives des états de Hainaut*, t. I, p. II. — *Carta Maria*, fol. 275, aux Archives de l'Etat, à Mons.

Digitized by Google

En 1472, le duc Charles gratifia Philippe de tous les biens dont Philippe de Commines avait été dépouillé lors de sa trahison envers la maison de Bourgogne. A la mort de son père, le seigneur de Quiévrain prit le titre de comte de Chimay et fut décoré du collier de l'ordre de la Toison d'or le 2 mai 1473.

Il était capitaine et chef des hommes de fief dans la guerre que le duc de Bourgogne fit contre les Suisses et, l'année suivante, il se signala à la malheureuse bataille de Nancy où le duc trouva la mort.

Philippe de Croy fut emmené prisonnier en Allemagne où il demeura jusqu'à ce qu'il fut racheté, sur les instances de l'Archiduc Maximilien. Il accompagna ce prince aux Pays-Bas et assista aux noces qu'il célébra magnifiquement avec la princesse Marie de Bourgogne, en la ville de Gand, en 1477. Il fut avec le cardinal de Cluny, au nom de François, duc de Bretagne, parrain du fils aîné de Maximilien[1].

Malgré les offres les plus séduisantes à lui faites par Louis XI qui aurait voulu l'attirer dans son parti, il se dévoua au service de l'archiduc Maximilien qui lui accorda toute sa confiance et le nomma son lieutenant-général et son premier chambellan, emploi en vertu duquel il couchait toujours auprès du prince, gardait son scel secret, ainsi que la clef de sa chambre pour y entrer et en sortir toutes les fois qu'il le trouvait bon.

Lorsque Louis XI, en vertu du traité conclu avec Maximilien, restitua les villes et châteaux du Quesnoy et de Bouchain, le comte de Chimay en fut nommé lieutenant gouverneur. En 1480, l'archiduc l'envoya à Luxembourg pour prendre le gouvernement de cette province et la défendre contre les entreprises des Français ; à la suite, il fut un des négociateurs de Maximilien avec Louis XI.

[1] J.-B. Maurice. *Le blason des armoiries de tous les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or*, p. 83.

Digitized by Google

L'année suivante, la gouvernante Marguerite l'envoya avec le prince d'Orange et l'abbé de saint Bertin auprès du roi d'Angleterre, Edouard IV, pour l'exciter à envahir la France.

Le comte de Chimay était, dit le chroniqueur Chastelain, « la plus roide lance de son temps et grand entrepreneur ès « faits d'armes, à cause de quoi fut nommé la clochette du « Hainaut parce que ces chevaux portoient dans leur harnais « des clochettes d'argent ». Parmi les faits d'armes de ce sei- « gneur on trouve celui-ci : en 1477, les Français s'étant emparés de la ville et du château de Chimay, le comte réunit quelques amis et reprit avec eux son château par escalade[1].

Philippe de Croy avait épousé Walburge de Meurs, fille de Vincent, comte de Meurs et d'Anne, fille du duc Étienne de Bavière[2], de laquelle il eut trois fils et trois filles, savoir : 1° Charles de Croy, prince de Chimay, chevalier de l'ordre de la Toison d'or ; 2° Jean de Croy, mari d'Adrienne de Stavèle, vicomtesse de Fiernes, sans génération ; 3° Antoine de Croy, seigneur de Sempy, aussi chevalier de la Toison d'or ; 4° Françoise de Croy, qui épousa Antoine de Luxembourg, comte de Renty ; 5° Catherine de Croy, alliée à Robert de la Marck, seigneur de Sédan ; 6° Marguerite de Croy, qui fut mariée à Jacques, comte de Hornes[3].

Notre personnage mourut à Bruges, le 18 septembre 1482. Il fut inhumé devant le grand autel de l'église des Cordeliers, à Mons, dans un magnifique tombeau, sur lequel on lisait cette épitaphe :

« PHILIPPE SIRE DE CROY ET COMTE DE CHIMAY,
BARON DE KIÉVRAING ET DE PLUSIEURS TERRES,
GRAND BAILLY DE HAINAUT, RENOMMÉ EN SON TEMPS,
AUSSY FUT GOUVERNEUR DU PAYS DE HOLLANDE,
EN L'AN MIL QUATRE CENS A POINT
HUICTANTE-TROIS, MOURUT A BRUGES
EN FLANDRE. SON CORPS EST ICI BAS. »

[1] Biographie nationale. t. IV. pp. 563-564.

[2] Ou d'Isabeau de Bavière. BERNIER, *Quiévrain, chronologie historique des seigneurs de ce village.*

[3] J.-B. MAURICE, Ouvrage cité.

Digitized by Google

Ce tombeau a disparu depuis longtemps[1].

Il y avait autrefois sur un vitrail de la même église les armoiries de Philippe de Croy et de sa femme, et cette singulière inscription qui existait encore au XVII[e] siècle :

« Vierge, sans père, mère de Dieu,
Prins, s'il te plaist, de ton party,
En ce très saint et sacré lieu,
Croy, Craon, Flandres, Renty,
De ta grâce soit imparty,
Qui cy te rend arme et nom,
Et Chimay qui me fut party
Croisse et conce, loz et renom,
Walburge de bonnes mœurs,
Noble de sang et de vertus,
Fille aînée du comte de Mœurs.
Ses deux grands pères furent ducs.
Et qui fait estimer plus,
Le arc d'elle fut empereur.
Ce tumbeau lui est mis dessus,
L'âme soit au ciel en honneur[2]. »

---

[1] DEVILLERS, *Mémoire sur la paroisse de Saint-Nicolas en Bertaimont, à Mons*, p. 20. — Le même, *Inscriptions sépulcrales des églises de Mons*, n° 261. — VINCHANT, *Annales du Hainaut*, t. I. p 239.

[2] GOËTHALS, *Dictionnaire généalogique*.

Digitized by Google

52.

JEAN DE RUBEMPRÉ.

(1464 — 1467.)

Jean de Rubempré, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, seigneur de Biévène et d'Arquennes, ayant été nommé par lettres patentes du 14 décembre 1463, au poste de grand bailli de Hainaut, prêta les serments ordinaires en l'église de Sainte-Waudru et en celle de Saint-Germain, à Mons, le 16 du même mois. Il demeura en fonctions jusqu'au 22 décembre 1467[1].

Jean de Rubempré fut présent et mit son sceau à l'acte par lequel les états de Hainaut, réunis à Bruxelles, le 9 mai 1465, reconnurent Charles, comte de Charolais, comme héritier du comté de Hainaut, et lui promirent fidélité et obéissance[2].

Le 2 avril 1484, l'archiduc d'Autriche l'investit de la seigneurie de Wittéal, qu'il avait achetée au seigneur de Berseele[3].

Il mourut à son hôtel vers le Rivage à Mons, le 4 septembre 1497[4].

Armoiries : d'argent à trois gemelles de gueules portant un écu écartelé au 1, d'argent à trois fasces de gueules, au

[1] Son *compte des exploits du bailliage* est rendu du 1er janvier 1464 au 22 décembre 1467.

[2] ERN. MATTHIEU, *La reconnaissance par les états de Hainaut de Charles le Téméraire comme héritier du comté en* 1465, p. 14. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. XIII.

[3] GALESLOOT, *Inventaire de la cour féodale de Brabant*, p. 196.

[4] Conseil de la ville de Mons.

Digitized by Google

2, d'argent à neuf losanges de gueules, au 3, d'or au lion de sable et au 4, d'argent à trois doloires de gueules ; entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or, surmonté d'un heaume couronné avec lambrequins d'argent et de gueules, et cimé d'une hure de sanglier de sable entre un vol d'argent[1].

---

[1] J.-B. Maurice, Ouvrage cité, p. 83. — Voyez pl. III, nº 42.

Digitized by Google

53.

ANTOINE ROLIN.

(1467 — 1497.)

Antoine Rolin, chevalier, seigneur d'Aimeries, d'Authune et de Lens, maréchal et veneur héréditaire de Hainaut, remplit les deux fonctions de capitaine général et de grand bailli de Hainaut, du 22 décembre 1467, jour où il prêta les serments ordinaires [1], jusqu'au 7 juillet 1477. Il continua alors à occuper les fonctions de grand bailli, qu'il conserva jusqu'à sa mort en septembre 1497. Mais il dut abandonner celles de capitaine général, confiées à Adolphe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravestain [2].

Antoine Rolin était fils de Nicolas, seigneur d'Authune, chancelier de Bourgogne, seigneur d'Aimeries et de Raisme, et de Marie de Landas, héritière de Savoysi. Il avait épousé Marie d'Ailly [3].

Dans le manuscrit qui contient la suite des grands baillis, on lit : « C'est entre les mains duquel, que le comte de St-Pol, « connestable de France, comme du plus asseuré de ses amys, « se vint rendre et loger à l'hostel de Maroille à Mons, d'où « par commandement de Charles-le-Hardy, il fut envoyé à « Louis XI qui lui fit trancher la teste. » [4]

[1] Devillers, *Inventaire des archives des états de Hainaut*, t. I, p. 297.

[2] Poullet, *Les gouverneurs de provinces dans les anciens Pays-Bas*, p. 162. — Comptes des exploits du bailliage du temps.

[3] J.-B. Laisné, *Généalogies nobles*, t. I. p. 55.

[4] Du Mont de Holdre, Manuscrit cité de la bibliothèque publique de Mons, p. 137.

Digitized by Google

Il existe beaucoup d'actes[1] où Antoine Rolin figure comme grand bailli et capitaine général du Hainaut. A plusieurs de ces actes pend son sceau de forme ronde, qui représente un écu portant trois clefs, la bordure engrêlée, timbré d'un heaume cimé d'un ange, supporté par deux griffons avec la légende : S. Anthone Rolin[2].

Antoine Rolin assista aux assemblées des Etats généraux auxquelles prirent part les états de Hainaut.

Le 2 novembre 1477, il fut présent à la prestation de serment faite aux états par le duc Maximilien d'Autriche, puis à la ville de Mons[3].

Par lettres en date du 19 mai 1480, Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, son épouse, gardiens du temporel des églises de l'évêché de Cambrai en leur qualité de comte de Flandre, chaque fois que ce siège était vacant, remettent à Antoine Rolin, grand bailli de Hainaut, l'administration des villes, places, forteresses et maisons de cet évêché, vacant par la mort de Jean de Bourgogne, jusqu'à la nomination d'un nouvel évêque[4].

L'hôtel que le grand bailli Rolin occupait à Mons, à front de la rue des Quiévroix[5], s'étendait sur le terrain qu'occupent aujourd'hui les bâtiments de l'Athénée royal, la rue Rogier, la place Louise et la rue de la Station. Cet hôtel fut vendu, en 1621, pour la somme de 52,000 livres tournois, à la dame Ghodin, qui l'affecta à l'établissement d'un séminaire[6].

Armoiries : d'azur à trois clefs d'or[7].

---

[1] Citons, entre autres, l'acte d'adhésion des états de Hainaut au traité de paix avec le roi de France, conclu à Arras en 1483.

[2] Demay. *Ouvrage* cité, t. II, p. 18, n° 5,019.

[3] Devillers, *Les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut*, pp. 56 et 518.

[4] Id., *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 124.

[5] Cette partie de la rue des Quiévroix, après avoir été longtemps nommée rue du Séminaire, s'appelle actuellement la rue de l'Athénée.

[6] De Boussu, *Histoire de Mons*. — Declève, *L'instruction publique à Mons*, p. 16.

[7] Du Mont de Holdre, Manuscrit cité, p. 137. — Voyez pl. II, n° 33

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Grands baillis du Hainaut sous la monarchie espagnole, de 1482 à 1598.

54.

GUILLAUME DE CROY.

(1497 — 1501.)

Guillaume de Croy, duc de Soria, marquis d'Aerschot, comte de Beaumont, seigneur de Chièvres, etc., a été grand bailli de Hainaut depuis le 12 septembre 1497, jour où il a prêté les serments d'usage, jusqu'au 17 mai 1501 [1].

Il était le troisième fils de Philippe de Croy et d'Aerschot,

[1] Archives générales du royaume, à Bruxelles. *Chambre des comptes*, n° 14,660. — La charge de grand bailli avait été promise, dès 1496, à Guillaume de Croy, pour le jour où Antoine Rolin mourrait. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1re série, t, XI, pp. 125, 199.

Digitized by Google

comte de Porcien, et de Jacqueline de Luxembourg. Né à Worms, en 1458, Guillaume de Croy eut la terre de Chièvres en partage [1]. Il se distingua de bonne heure dans les armées de l'empereur Maximilien, qui l'arma chevalier, le 9 avril 1486, lors de la cérémonie de son couronnement. En 1488, il fut nommé capitaine de la ville et du château de Huy, en remplacement de Philippe de Clèves qui avait été déposé, à cause de sa rébellion; la même année, il reprit Walcourt aux Français. En 1491, au chapitre de l'ordre de la Toison d'or tenu à Malines, il fut fait chevalier; bientôt après, l'empereur l'honora des titres de conseiller et de chambellan.

Le désir d'acquérir de l'expérience militaire engagea Guillaume de Croy à accompagner Charles VIII à la conquête de Naples ; à son retour de cette expédition, en 1497, Philippe-le-Beau lui conféra la charge de grand bailli de Hainaut. Le seigneur de Chièvres alla aussi, de l'agrément de l'archiduc, gouverneur général des Pays-Bas, servir Louis XII dans le Milanais ; mais des mésintelligences ayant éclaté, peu de temps après, entre la France et l'Espagne, il revint aux Pays-Bas et reçut le commandement d'une des quatre bandes d'ordonnance qui existaient à cette époque.

Guillaume de Croy prit une place prépondérante parmi les hommes politiques de son pays; il fut appelé à faire partie du conseil d'État des Pays-Bas, en l'absence de Philippe-le-Beau ; vers la même année, il négocia le traité de Lyon, par lequel Louis XII s'engageait à unir sa fille, Claude de France, au jeune prince qui venait de naître et devait être plus tard l'empereur Charles-Quint; il eut part également à l'acte d'interprétation de Blois. En 1503, il succéda à Jean de Berghes, dans le gouvernement du comté de Namur.

Lorsque Philippe-le-Beau partit pour l'Espagne, où il était appelé à recueillir la succession d'Isabelle la Catholique, il conféra au seigneur de Chièvres le gouvernement des Pays-Bas,

[1] Devillers. *Notice sur la ville de Chièvres*. p. 10.

Digitized by Google

et lui confia aussi le titre de gouverneur de ses quatre enfants. Après la mort inopinée de l'archiduc, Guillaume de Croy, l'un de ses exécuteurs testamentaires [1], prit les mesures les plus sages, afin de résister aux Gueldrois et aux Français qui, au mépris des traités, menaçaient le pays : il ordonna aux capitaines des forteresses, aux officiers des villes et du plat-pays, et aux gentilshommes, de lever des troupes ; au milieu de ces préparatifs de guerre que la pénurie extrême des finances entravait incessamment, il négocia activement, tout à la fois, avec les alliés de son maître, pour en obtenir des secours, et avec les ennemis, pour les désarmer ou les désunir.

Il ne réussit point cependant à prévenir la guerre ; sa politique de conciliation envers la France fut d'ailleurs abandonnée par Marguerite d'Autriche, lorsque cette princesse vint prendre le gouvernement général des Pays-Bas.

Guillaume de Croy se retira alors, momentanément, dans son gouvernement de Namur, qu'il tâcha de préserver, autant que possible, des maux d'une guerre qui ravagea toutes nos provinces. A la suite d'une délibération des États Généraux sur les moyens de défendre la Belgique contre les excursions de Charles de Gueldre, Guillaume de Croy fut envoyé à Inspruck, près de l'empereur Maximilien, pour le supplier de venir au secours des Pays-Bas.

En 1509, le seigneur de Chièvres, d'après un choix fait par l'empereur et par Marguerite d'Autriche, remplaça le prince de Chimay comme gouverneur et premier chambellan du jeune archiduc Charles.

L'influence du seigneur de Chièvres grandit encore lors de l'avènement au trône de son auguste élève. A peine émancipé, Charles le nomma de son conseil et lui confia le gouvernement des finances, office important où Guillaume de Croy se signala par des mesures énergiques, tendantes à sortir de la situation endettée qui était la conséquence des guerres passées et d'une

[1] *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. IV, p. 311.

Digitized by Google

administration déplorable. Il fut aussi investi de l'état de lieutenant des fiefs au pays de Brabant, en septembre 1515, de la charge d'amiral du royaume de Naples, en décembre suivant, et promu à la dignité de capitaine général des armées maritimes de tous les royaumes, en décembre 1516. De plus, l'empereur lui fit don des duchés de Soria et d'Arcy, au royaume de Naples, et par lettres données à Middelbourg, le 6 septembre 1517, il lui transporta en toute propriété les terres de Beaumont, de Fumay et de Revin qu'il érigea plus tard en comté, en y annexant d'autres propriétés considérables.

Guillaume de Croy s'appliqua toujours à diriger la politique de Charles-Quint dans un sens favorable aux intérêts du pays ; par le traité de 1516, il renouvela, de la manière la plus formelle, les anciennes alliances qui, autrefois, avaient été si utiles au commerce, et il assura, en même temps, aux Pays-Bas l'appui de l'Angleterre, s'ils étaient attaqués en l'absence de leur souverain. Il négocia également le traité de Noyon, le 13 août 1516, traité par lequel François Ier et Charles-Quint conclurent une alliance défensive qui malheureusement ne devait durer que bien peu de temps.

Le seigneur de Chièvres accompagna son souverain en Espagne, en 1517. Dès son arrivée dans ce pays, il fut nommé chef de la chancellerie de Castille, en remplacement du cardinal Ximénès. Les services importants qu'il rendit, en surmontant toutes les difficultés qui accompagnèrent sa reconnaissance comme roi de Castille et d'Aragon, furent récompensés magnifiquement : des lettres patentes datées de Barcelone au mois de mai 1519 [1], érigèrent en sa faveur le marquisat d'Aerschot, en réunissant les baronnies d'Héverlé, d'Aerschot, de Bierbeek et de Rotslaer, ainsi que la forêt de Meerdael.

Guillaume de Croy accompagna Charles-Quint lors de son couronnement à Aix-la-Chapelle ; en 1521, il le suivit à Worms où une diète était convoquée, afin de concerter les

[1] GALESLOOT, *Inventaire des archives de la cour féodale de Brabant*, t. II, p. 138, dit le 23 août 1527.

Digitized by Google

moyens propres à arrêter les progrès des opinions nouvelles en matière de religion. Ce fut dans cette ville que le seigneur de Chièvres mourut inopinément âgé de 63 ans. Quelques historiens prétendent qu'il fut empoisonné par ses ennemis, d'autres attribuent sa mort au chagrin que lui causa le traité que son maitre conclut avec le pape et qui devait fatalement faire éclater entre Charles-Quint et François Ier une guerre longue et cruelle. Quoiqu'il en soit, sa mort fut une grande perte pour l'empereur qui, peut-être, s'il avait conservé son fidèle et intelligent conseiller, ne se serait pas jeté dans la voie fatale où se développa bientôt la grandeur d'un potentat. Guillaume de Croy s'était toujours bercé de l'espoir d'éteindre les rivalités des maisons de France et d'Autriche ; lui seul, peut-être, disent les historiens, pouvait retarder leurs conflits [1].

Après avoir fait bâtir un château à Héverlé, Guillaume de Croy y fonda, édifia et dota le cloître des Célestins, fit ériger celui de l'Annonciade à Louvain et restaura le couvent des Chartreux et le Béguinage de cette ville. Il avait épousé Marie de Hamal auprès de laquelle il repose dans un magnifique tombeau élevé au milieu du chœur des Célestins à Héverlé.

---

[1] Général Guillaume, *Biographie nationale*, t. IV, pp. 528 et suiv.

Digitized by Google

55.

JACQUES DE GAVRE.

(1504 — 1537.)

Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, Ollignies, Eugies et Mussain, fut nommé grand bailli de Hainaut par lettres patentes du 13 novembre 1504, et resta en fonctions jusqu'à sa mort arrivée le 5 août 1537[1].

Jacques était fils de Godefroid de Gavre, seigneur de Fresin, et de Marie de Ghistelle, fille de Jean, seigneur de Dutzèle et de Jeanne de Craon. Son aïeul était Godefroid de Gavre, seigneur d'Hérimez et de Fresin, mort en 1438.

Jacques de Gavre fut chambellan de Charles-Quint, gouverneur, capitaine général et grand bailli de son pays et comté de Hainaut, chevalier de l'ordre de la Toison d'or.

Il avait épousé en premières noces Antoinette d'Inchy, fille et principale héritière de Philippe, seigneur d'Inchy, et de Marguerite de Luxembourg. Il en eut :

Louis de Gavre, baron d'Inchy, qui épousa Jeanne de Rubempré, fille de Jean, seigneur de Biévène et de Nicole de Bousies, dame de Vertaing. De ce mariage naquit Charles de Gavre, seigneur de Fresin, qui épousa en premières noces Marguerite de la Marck, fille de Jean, seigneur de Lumain, laquelle lui donna Charles de Gavre, baron d'Inchy, seigneur de Fresin, marié à Françoise de Renty, dame de Rixenfait;

[1] Compte des exploits du bailliage de Hainaut de cette période. — *Inventaire des archives de la chambre des comptes*, t. III, pp. 432-541. — PINCHART, *Histoire du conseil souverain de Hainaut*, p. 146.

Digitized by Google

en secondes noces, il épousa Honorine de l'Esclatière et en eut : 1° Adrien de Gavre, comte de Beaurieu, seigneur d'Aiseau ; 2° Adrienne de Gavre, alliée à Charles, baron de Trazegnies, et 3° Marguerite de Gavre, femme du marquis de Malaspina.

Jacques de Gavre se maria en secondes noces avec sa parente, Jeanne de Gavre, dame de Heetvelde [1], fille de Jean, seigneur d'Achtenrode : cette alliance donna le jour à Charles de Gavre, qui mourut sans postérité.

Nous avons dit que Jacques de Gavre mourut le 5 août 1537. Il fut inhumé dans le chœur du monastère du Val-des-Ecoliers à Mons, devant le grand autel, sous une pierre sépulcrale portant l'inscription suivante :

« Cy gist Messire Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, « d'Ollignies, d'Ugies, Mussaing, etc., en son vivant grand « bailli de Haynaut, chevalier de la Toison d'or, chambellan « de l'Empereur Charles-Quint, de bonne mémoire, lequel « trespassa le 5 d'aoust 1537 ; priez Dieu pour son âme [2] ».

Son cri était : *Gavre au chapelet* [3].

Voici une courte analyse de quelques-uns des actes où nous l'avons rencontré comme grand bailli de Hainaut :

22 octobre 1517. — Sentence du grand bailli de Hainaut, au sujet des droits du chapitre de Sainte-Waudru et de ceux du comté de Hainaut. Elle commence ainsi : « Nous Jacques « de Gavre, seigneur de Fresin, d'Ollenghien, de Mussaing, « etc., conseiller et chambellan du Roy, nostre sire, chevalier « de son ordre et grand bailly de son pays et comtet de Hayn- « nau, » etc. [4]

29 novembre 1519. — Lettres de Jacques de Gavre, sei-

[1] Un an avant la mort de son mari, cette dame continua la gestion des *exploits du bailliage*. Il existe aux Archives départementales du Nord, à Lille, un compte rendu par elle, du 1er octobre 1536 au 5 août 1537 jour de la mort du grand bailli. — *Chambre des comptes*.

[2] J.-B. Maurice, Ouvrage cité, p. 153.

[3] *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. I, p. 138.

[4] Devillers, *Monuments*, etc., t. III, p. 625.

Digitized by Google

gneur de Fresin, grand bailli de Hainaut, contenant la sentence rendue par la cour souveraine de Mons, en faveur de la religion de Saint-Jean de Jérusalem et contre Robert de Sauwy, qui avait fait lever par son censier, en août 1518, la dépouille d'une mencaudée et demie de pré, tandis que le droit de dime appartenait à la dite religion sur cette terre, etc. [1]

3 avril 1520. -- Jacques de Gavre, grand bailli, délivre un vidimus des lettres accordées à la ville d'Enghien, pour l'administration de la justice, la tenue de ses foires et de son marché hebdomadaire du mercredi, 1° par Jean, duc de Brabant, comte de Hainaut, etc., à Louvain, en décembre 1422, et 2° par Philippe, duc de Bourgogne, etc., à Lille, le 31 juillet 1425 [2].

Armoiries : d'or dentelé de sable portant un lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'azur, entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or, surmonté d'un chapeau de gueules retroussé d'hermine, avec lambrequins d'or et de gueules, et cimé d'un vol herminé [3].

---

[1] Devillers, *Inventaire analytique des archives de l'ordre de Malte*, p. 78, n° 270.

[2] *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VIII, p. 126.

[3] Voyez pl. III, n° 43.

Digitized by Google

56.

PHILIPPE DE CROY.[1]

(1537 — 1549.)

Philippe de Croy, marquis d'Aerschot, a été nommé grand bailli de Hainaut par lettres patentes du 20 août 1537. Déjà, comme le rapportent ses lettres de commission[2], il avait la survivance du bailliage en vertu de dépêche du 12 avril 1522. Il fit son entrée à Mons, comme grand bailli, en 1538. A cette occasion, l'ordre du clergé lui fit un don de 4,000 livres[3].

Philippe de Croy, plus tard premier duc d'Aerschot, prince de Chimay, comte de Porcien et de Beaumont, marquis de Renty, seigneur d'Avesnes et de Landrecies, chevalier de la Toison d'or, grand d'Espagne de la première classe, etc., était né en 1496; il était le fils aîné d'Henri de Croy, sire de Renty, et de Charlotte de Châteaubriant.

Il était encore fort jeune lorsqu'il eut l'honneur d'escorter, en 1519, la princesse Éléonore, sœur de Charles-Quint, se rendant en Portugal pour épouser Emmanuël le Fortuné. En 1521, il hérita des titres et de la plus grande partie des biens immenses de son oncle Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres. Il devint ainsi duc de Soria, marquis d'Aerschot, etc.: mais, en 1533, l'empereur désira qu'il remit entre ses

[1] Philippe II de Croy. Voir nº 51 des biographies, Philippe Ier. — *Biographie nationale*, t. IV, pp. 528 et 537. Article du Général Guillaume.

[2] Ces lettres se trouvent en tête du *Compte des exploits du bailliage*, rendu du 1er octobre 1537 au 30 septembre 1538.

[3] Lacroix, *Inventaire des archives des chambres du clergé, de la noblesse et du tiers état de Hainaut*, p. 160.

Digitized by Google

mains, moyennant compensation, le duché de Soria dont le duc d'Urbin réclamait la possession, et, en retour, il érigea en duché le marquisat d'Aerschot par diplôme daté de Gênes le 1er avril 1533.

Philippe de Croy avait été créé chevalier de la Toison d'or, sous le nom de comte de Porcien, dans le chapitre tenu à Bruxelles en 1516. Charles-Quint le nomma successivement son chambellan, premier chef des finances, lieutenant capitaine général du pays et comté de Hainaut, en 1521 [1], en remplacement de son beau-père, Charles de Croy, qui se déporta de cet emploi en sa faveur; puis grand bailli, comme on l'a vu; enfin, il lui accorda le commandement de la compagnie d'hommes d'armes de son ordonnance.

Le duc d'Aerschot fut un des meilleurs généraux de Charles-Quint : fort jeune encore, lors des hostilités qui éclatèrent, en 1521, entre l'empereur et François 1er, il eut à prendre, en sa qualité de lieutenant général du Hainaut, des mesures contre l'invasion française et contribua à la conquête du Tournaisis par la prise de Mortagne, qui lui fut livrée par son commandement, le 25 septembre, moyennant 1,640 écus au soleil et 560 ducats de Hongrie. En considération de ce service, Charles-Quint lui accorda une pension annuelle de 3,000 livres. L'année suivante, Philippe de Croy fut du nombre des personnages qui accompagnèrent l'empereur en Espagne; il fit la campagne de 1523 aux Pays-Bas et s'opposa valeureusement aux tentatives sans cesse renaissantes des Français pour pénétrer dans le Hainaut et l'Artois.

Le marquis d'Aerschot était à Bruxelles lorsqu'éclatèrent, en 1532, des troubles sérieux à l'occasion des taxes illégales établies par le gouvernement. Il prit le commandement des troupes et parvint à maintenir la soumission des métiers et à rétablir l'ordre. François 1er ayant envahi l'Artois en 1537, le duc d'Aerschot qui, par un mandement de la reine Marie de

[1] Lettres patentes du 2 juillet 1521, confirmées le 2 septembre 1524. — POULLET, *Les gouverneurs de province*, p. 163.

Digitized by Google

Hongrie, donné à Bruxelles le 16 juin 1535, avait été autorisé à lever des gens de guerre à tels gages et salaires qu'il jugerait expédient pour la défense du pays, reçut le commandement général des troupes wallonnes ; il fut opposé aux lansquenets de Furstenberg et contribua à la prise de Saint-Pol. En 1543, il fut nommé capitaine général de l'armée que Charles-Quint fit rassembler pour résister aux Français et aux Gueldrois qui avaient envahi les Pays-Bas. Il justifia complètement la confiance de l'empereur et lui rendit de bons services.

Le duc d'Aerschot jouissait à la cour de la plus haute influence et Charles-Quint avait une grande estime pour ses lumières et pour son caractère. Il mourut à Bruxelles, en avril 1549, doyen des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, chargé d'honneurs et de titres [1]. Son corps fut transporté à Avesnes et son cœur à Beaumont [2]. On lui fit des obsèques somptueuses à Valenciennes, dont il était gouverneur [3]. Cependant on lui a élevé à Héverlé un tombeau où il est représenté à genoux, avec l'image de ses deux femmes au-dessus du mausolée [4].

Philippe de Croy avait épousé en premières noces, à Binche, le 30 août 1520, avec dispense du pape Léon X, sa cousine Anne de Croy, dame d'Avesnes, de Landrecies, de Lillers, de Saint-Venant, etc., fille ainée et héritière de Charles de Croy,

[1] Michaux aîné, *Chronologie historique des seigneurs d'Avesnes*, p. 400.

[2] Ibidem. — Gachard, *Notice sur les archives de Caraman*, p. 22. — Bernier, *Histoire de Beaumont*, p. 42. Philippe de Croy fit reconstruire le château de Beaumont où il reçut l'empereur Charles-Quint, le 22 décembre 1540. — Gachard, *Collection des voyages des souverains*, t. II, p. 166.

[3] Leboucq, *Histoire eccl. de Valenciennes*, p. 41. En parlant de l'église abbatiale de Saint-Jean, l'auteur dit : « En ceste église se font les obsèques et funérailles des gouverneurs particuliers de la dicte ville, dont le premier d'iceulx fut faict l'an 1549, pour Philippe de Croy, duc d'Arscot. »

[4] Sanderus, *Chorographia sacra*, publie l'épitaphe de ce tombeau, reproduite par Hagemans, *Histoire du pays de Chimay*, première partie, p. 250.

Digitized by Google

prince de Chimay et de Louise d'Albret, morte à Amersford le 6 août 1539 et inhumée à Avesnes [1].

En 1518, il avait cédé à la duchesse de Longueville la terre de Lougny et ses dépendances, en échange de la seigneurie d'Havré, qui devint après sa mort l'apanage de son plus jeune fils, Charles-Philippe. En secondes noces, il avait épousé Jeanne de Humières, veuve de Philippe de Lannoy, qui mourut sans postérité [2].

---

[1] Michaux, loc. cit.

[2] Ibidem.— Général Guillaume, *Biographie nationale*, t. IV, pp. 537 et suiv.

Digitized by Google

57.

CHARLES DE LALAING.

(1549 — 1556.)

Charles, deuxième comte de Lalaing, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, obtint les deux charges de capitaine général et de grand bailli de Hainaut, par lettres patentes du 12 avril 1549 [1]. Il donna, le 16 mars 1556, sa démission de cette dernière charge, mais il resta capitaine général jusqu'à sa mort en 1558.

Charles de Lalaing avait épousé Marie de Montmorency.

Nous ne saurions donner sur sa vie de détails plus complets que ceux qui sont contenus dans son épitaphe. Cette épitaphe inscrite sur une plaque de cuivre doré, était placée dans l'église de Condé [2], sur un riche tombeau de marbre blanc portant ses armoiries et celles de sa femme, et reposant dans l'église de Condé. En voici le texte :

« Chy gist hault, noble et puissant seigneur, monseigneur « Charles, comte de Lalaing, doyen des Pairs de Haynau, sire « du pays d'Escornaix, baron de Condé, de Montigny, de « Wavrin, sénéchal de Flandres, seigneur de Bracles, Wa- « sières, Saint-Aubin, Écaussines, et lequel, pour ses vertuz « et suffisances, fut emplové et entremis par feu de très haute « mémoire l'empereur Charles V et le roy catholique Philippe « Second, ses princes naturels, en leurs plus grandes et im-

[1] *Compte des exploits du bailliage de cette époque. — Chambre des comptes* aux Archives départementales du Nord, à Lille.

[2] J.-B. MAURICE, Ouvrage cité, p. 133, dit que ce tombeau se trouve en l'église de Sainte-Aldegonde, à Lalaing.

Digitized by Google

« portantes affaires tant de paix que de guerre, estant de leur « chambre et conseil privé et d'Estat, chef de leurs finances, « et chevalier de leur très noble ordre du Toison d'or. Fut « gouverneur, premièrement des villes et pays d'Utrecht, pro- « visionnel de Hollande et de Zélande, puis du duché de « Luxembourg et comté de Chiny, et finalement, grand bailli, « gouverneur et capitaine général de Haynau, Cambray et « Cambrésis, s'estant, outre ce, ledit seigneur Roy, pendant « les conquestes en France, confié en luy du Gouvernement gé- « néral de tous ses Pays-Bas, se trouvant aux guerres de Juliers, « où estant chef des chevaux légers à la journée de Zittaert, « eut son cheval occis soubz luy ; en celle du Luxembourg, où « rembarra la puissante armée des Français, en celle de Picar- « die, èsquelles, estant capitaine général de l'armée impériale, « entra aux pays ennemys, prit Verviers et Bouchain, et géné- « ralement en toutes les guerres de ces pays, èsquelles, estant « capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordon- « nances, avec autres honorables gens de pied et de cheval, « s'est toujours maintenu si vaillanment et prudemment, que « ses ennemis ne peuvent donner oncques atteinte ny à aucune « place d'importance à luy commise. Traicta le mariage dudict « seigneur Roy à Dame Marie, Reyne d'Angleterre, France, « Irlande. Pourparla, conclut et jura, au nom de l'empereur, « ès mains de Henri II, Roy de France, la tresve septennale « et s'employant au traicté et conclusions universelles de la « chistianité selonc sa charge. En cette très louable entreprise, « fut appelé de ce monde à la paix éternelle. Espousa en pre- « mières nopces dame Marguerite de Croy, dame de Wavrin « et Escaussines, fille au prince de Chimay, que soubz cette « lame luy est encore compagne, attendant conjoints, de « XII enfants n'en a laissé qu'un survivant, Philippe, comte « de Lalain qui, en pieuse mémoire de ses très nobles progé- « niteurs, leur a fait dresser cette sépulture. Depuis eut à « femme dame Marie de Monmorency, de laquelle a laissé « deux fils et une fille. Trespassa ledict seigneur en la ville de

Digitized by Google

« Bruxelles, le 22 de novembre 1598, ayant vescu 52 ans, « ..moys ..jours, et la dite dame sa première compagne, « l'onzième de juillet 1504[1]. »

Le sceau de ce grand bailli a été ainsi décrit par feu Demay[2] : « Sceau rond de 58 millim. Écu portant dix lozanges 3. 3. 3 « et 1, entouré du collier de la Toison d'or, timbré d'un « heaume couronné et cimé d'une tête de griffon, et supporté « par deux griffons (SÉEL CHARLES COMTE DE LALAING, BARON « D'ESCORNAIX, etc.). »

Armoiries : de gueules à dix losanges d'argent posées 3, 3, 3, 1, entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or, surmonté d'un heaume couronné avec lambrequins d'argent et de gueules et cimé d'une tête et col d'aigle d'or entre un vol d'argent[3].

---

[1] GOETHALS, *Miroir* cité, t. I, p. 515.
[2] *Sceaux de la Flandre*, t. II, p. 16, n° 5,021.
[3] Voyez pl. III, n° 44.

Digitized by Google

58.

JEAN DE LANNOY.

(1556 — 1559.)

Jean de Lannoy, seigneur de Molembais, de Solre-le-Château, de Zoutteland, etc., conseiller et chambellan du roi, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, fut nommé grand bailli de Hainaut, le 17 mars 1556, et capitaine général de ce pays, le 22 novembre 1558. Il occupa ces deux charges jusqu'au 23 septembre 1559, date de sa mort[1].

Il était fils de Philippe de Lannoy, dont le père avait été maître d'hôtel de l'empereur Maximilien, et de Marguerite de Bourgogne, fille de Bauduin, bâtard du duc Philippe, et de Marie Manuel.

Il avait épousé Jeanne de Ligne, fille de Louis de Ligne, seigneur de Barbençon, et de Marie de Berghes qui lui donna une fille héritière, Marie, laquelle épousa Jean, marquis de Berghes, comte de Walhain, dont nous allons parler.

Armoiries : d'argent à trois lions de sinople armés et lampassés de gueules ; entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or, surmonté d'un heaume couronné avec lambrequins d'argent et de sinople, et cimé d'une tête de licorne[2].

---

[1] *Compte des exploits du grand bailliage*, rendu du 17 mars 1556, jour de la nomination du seigneur de Molembais, au 15 septembre 1559. — *Chambre des comptes*, aux Archives départementales du Nord, à Lille. — POULLET, *Les gouverneurs de province*, p. 164.

[2] J.-B. MAURICE, Ouvrage cité, p. 53. — Voyez pl. III, n° 45.

Digitized by Google

59.

JEAN DE GLYMES *dit* DE BERGHES [1].

(1560 — 1567.)

Jean de Glymes, marquis de Berghes, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, était l'aîné des enfants d'Antoine de Glymes, seigneur de Berg-op-Zoom [2], et de Jacqueline de Croy, fille de Henri, comte de Porcéan, seigneur d'Aerschot. Il fut nommé grand bailli de Hainaut, le 12 mars 1560, et resta en fonctions jusqu'à son départ pour l'Espagne [3].

Jean parcourut toute la carrière des honneurs, si largement ouverte à sa famille, pour aboutir à une fin malheureuse. Il fut chambellan de Charles-Quint, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, le 21 février 1555, grand bailli et capitaine général du Hainaut, gouverneur de Valenciennes et de Cambrai, le 12 mars 1560, grand veneur de Brabant et de Flandre. Par ses qualités très peu communes, par la noblesse de son caractère, par sa fidélité chevaleresque envers son roi, il se montra jusqu'à la fin digne des faveurs dont il fut l'objet; mais il ne se laissa jamais éblouir par elles, et il y renonça spontanément, sans regret et sans arrière-pensée, quand la voix intérieure lui en fit un devoir. Libéral sincère à une époque d'intolérance et de sombre fanatisme, il refusa

[1] Voir *Biographie nationale*, t. II, pp. 221 et suiv. Article de M. Alphonse Le Roy.

[2] Créé marquis de Berghes par lettres patentes de Charles-Quint, en mai 1533.

[3] Le *Compte des exploits du bailliage*, rendu en son nom, embrasse la période du 12 mars 1560 au 30 septembre 1567.

Digitized by Google

courageusement d'allumer les bûchers dressés par Philippe II : peut-être se creusa-t-il ainsi une tombe prématurée. Victime ou non, il dut mourir le cœur navré de n'avoir pu rien faire pour son pays et de sentir peser sur lui des soupçons immérités ; mais son âme sereine n'avait jamais connu les capitulations de conscience.

Jean, nommé gouverneur du Hainaut après la mort de son beau-père, Jean de Lannoy, se trouva dans la situation la plus difficile. Une sourde agitation s'était produite en Belgique, le lendemain de l'embarquement de Philippe II. La présence des soldats espagnols dans le pays était un grave sujet d'inquiétude ; la création de nouveaux évêchés était regardée par la population comme le prélude d'une violente persécution religieuse. Les édits intolérants de Charles-Quint avaient été confirmés par son fils ; les guerres contre la France en avaient seules retardé l'exécution. On voyait dans les chefs des nouveaux diocèses autant d'odieux inquisiteurs. On en voulait surtout à Granvelle, récemment pourvu au cardinalat et devenu le premier conseiller de Marguerite : pour avoir des suppliants, disait-on, il voulait faire des malheureux et des coupables.

Ne pouvant rien obtenir de la duchesse, les états de Brabant députèrent à Philippe II un interprète de leurs doléances ; en même temps, ils envoyèrent à Rome, sans le dire tout haut, Charles du Moulin, chargé de lettres pressantes du prince d'Orange et surtout de Jean de Berghes. Ces démarches mécontentèrent Philippe, sans amener aucun résultat, si ce n'est l'éloignement des troupes étrangères. Cependant les religionnaires ne se laissèrent point intimider : il y eut, en 1562, des prêches publics à Tournai et à Valenciennes. Marguerite écrivit en toute hâte aux gouverneurs Montigny et de Berghes, en ce moment à Bréda, où ils étaient allés complimenter le prince d'Orange qui venait de se marier en Allemagne. Montigny accourut à Tournai, fit brûler une quantité de livres hérétiques et mettre à mort le prédicant.

A Valenciennes, Jean de Berghes ordonna l'arrestation de

Digitized by Google

deux calvinistes ; mais il différa leur supplice, malgré les ordres formels de la gouvernante, et s'en fut trouver à Liége son frère Robert, dont la santé avait éprouvé une rude atteinte. Il prolongea son séjour en cette ville ; Marguerite l'ayant sommé finalement de revenir à son poste, il répondit sans détour « qu'il n'était ni de son honneur ni de sa charge de se « faire le bourreau des hérétiques. » Le roi, informé de ce qui se passait, regarda dès lors le marquis de Berghes comme un des chefs de l'opposition. Le magistrat de Valenciennes reçut des injonctions relativement à l'exécution des prisonniers ; il voulut obéir ; le peuple s'émut, fit tomber sur les archers une grêle de pierres et dispersa les fagots préparés pour le supplice. On força la prison ; mais pour montrer clairement que cet acte n'avait rien de séditieux, on n'en retira que les deux sectaires, et l'on fit savoir incontinent au magistrat que tout rentrerait dans l'ordre, du moment où l'on serait assuré qu'il serait loisible aux réformés de pratiquer librement leur culte. Marguerite effrayée, essaya de contenir les esprits jusqu'à l'arrivée de Berghes qui était encore à Liége. Celui-ci se montra dès qu'il entendit parler d'émeute et de désordre, mais il trouva la ville parfaitement paisible. Il y eut néanmoins quelques poursuites ; le calme se rétablit : mais qui pouvait répondre de l'avenir ?

Les adversaires des mesures de rigueur demandèrent le concours des États Généraux. La duchesse résista et se plaignit à Philippe II de l'attitude du gouverneur du Hainaut. Le roi approuva sa sœur : quant à Berghes, il reçut l'ordre de ne plus s'absenter ; c'était un moyen, dans la pensée de Philippe, de l'amener à résilier ses fonctions. Le marquis fit la sourde oreille, passa son temps à négocier avec le chapitre de Liége au sujet de l'abdication de son frère Robert et parut ne s'inquiéter guère de la propagande des protestants à Valenciennes. Granvelle étant devenu suspect, une ligue se forma contre lui entre le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, de Meghem, Berghes et Montigny, laquelle demanda le renvoi du

Digitized by Google

cardinal. La réponse royale se fit attendre ; Philippe temporisa suivant le conseil du duc d'Albe, pour travailler à diviser les mécontents. Au fond, Marguerite ne se sentait pas à l'aise sous la tutelle de Granvelle ; aussi bien elle reconnaissait l'impossibilité d'une réconciliation. Son secrétaire partit pour Madrid, avec mission d'exposer franchement au roi le pour et le contre. En même temps elle fit venir d'Orange et de Berghes pour les exhorter à prendre les rênes du gouvernement. Cependant le roi se renfermait dans un mutisme absolu ; les seigneurs ne contenaient plus leur impatience et l'esprit public commençait à s'émouvoir. Sans montrer de la défiance envers les seigneurs, Marguerite pria d'Egmont de supprimer les insignes que le peuple affichait contre Granvelle. Enfin la duchesse insista elle-même pour le départ du cardinal : d'Egmont lui avait dit que, s'il se montrait encore, on ne pouvait répondre de rien. Il fallut céder : le 13 mars 1564, le cardinal se retira dans son pays natal, à Besançon, sauf à exercer ultérieurement sur les affaires des Pays-Bas une influence que son éloignement ne devait affaiblir en aucune manière.

L'orage semblait apaisé ; mais le roi n'entendait pas transiger avec les religionnaires. Or, l'inquisition inspirait aux Belges une horreur indescriptible : on vit se renouveler à Bruges, à Bruxelles, à Anvers, les scènes de Valenciennes. Le peuple murmura contre la publication des décrets du concile de Trente. D'accord avec les états, la régente envoya d'Egmont à Madrid pour exposer au roi la situation déplorable du pays. L'ambassadeur fut bien reçu ; on lui laissa croire tout ce qu'il voulut, mais, à peine rentré en Belgique, il vit s'évanouir illusions et espérances. Philippe ne cédait à rien.

Le marquis de Berghes offrit alors sa démission de toutes ses charges, plutôt que de se prêter à l'exécution des placards contre les hérétiques ; la plupart de ses collègues envoyèrent à la gouvernante des remontrances dans le même sens ; les quatre chefvilles de Brabant protestèrent contre l'inquisition. Berghes et ses amis se réunirent à Bréda, puis à Hoogstraeten,

Digitized by Google

pour se concerter. Les évènements se précipitèrent, les nobles signèrent leur fameux *compromis* et exposèrent solennellement à la régente les griefs de la nation. Elle promit de soumettre au roi la requête des confédérés. Cette mission délicate, périlleuse même, fut confiée au marquis de Berghes et au seigneur de Montigny, frère puiné du comte de Hornes.

Il eut été difficile de choisir des députés plus désagréables à Philippe ; mais la nécessité faisait loi. L'un et l'autre passaient pour avoir blâmé hautement la conduite de leur souverain. Ils ne se décidèrent à partir qu'avec la plus grande répugnance. Le départ des négociateurs avait été fixé au 30 avril 1566. Mais le dimanche 28, Berghes fut blessé à la jambe et dut se mettre au lit : Marguerite le fit visiter par son médecin qui déclara que le blessé ne serait pas en état de se mettre en route avant un mois. Montigny, qui avait d'abord refusé de partir seul, quitta enfin Bruxelles le 30 mai ; le 17 juin, il était à Madrid, où Philippe, qui savait dissimuler, lui accorda coup sur coup deux longues audiences et le traita de manière à le tranquilliser sur ses dispositions à l'égard des seigneurs belges. Montigny s'y laissa prendre ; or, presque au même moment, le roi écrivait à la duchesse une lettre où il ne déguisait point ses véritables sentiments ! Montigny, se conformant à ses instructions, insista sur l'urgente nécessité d'abolir l'inquisition, d'accorder un pardon général, enfin de sanctionner un projet de *modération* des placards, projet dont il était porteur. Philippe répondit que c'était là choses de grande conséquence, demandant mûres réflexions. Un conseil composé d'Espagnols et de Belges s'assembla au château de Valsain ; mais l'ambassadeur en fut exclu. On lui communiqua les résolutions prises à la suite de longs débats ; elles étaient très peu claires à l'endroit de l'inquisition. Il se plaignit ; on lui répondit que le roi était le maître ; il répliqua que son devoir l'obligeait à protester, et s'exprima si nettement à cet égard, parlant à Philippe lui-même, qu'il le fit changer de couleur. La position de Montigny était d'autant plus pénible que Berghes n'arrivait

Digitized by Google

pas. Celui-ci, qui avait pu partir le 1er juillet, n'avançait qu'à petites journées et presque toujours en chariot, sa blessure le faisant encore souffrir. Peut-être aussi, ajoute M. Gachard, pressentait-il vaguement la fin qui l'attendait en Espagne. Il envoya Aguilera, son majordome, à Montigny, afin de savoir si le roi tenait absolument à l'entretenir ou s'il n'obtiendrait pas, eu égard à sa mauvaise santé, l'autorisation de retourner aux Pays-Bas. Le roi insista pour le voir : le 17 août, Berghes arriva au château de Valsain. De nouvelles conférences eurent lieu, mais n'aboutirent à rien : il est évident que Philippe ne cherchait qu'à amuser les envoyés belges.

L'heure fatale sonna au moment où l'on s'y attendait le moins. Une dépêche de Marguerite de Parme apporta la nouvelle du saccagement des églises et des excès de tout genre commis par les iconoclastes. L'indignation, l'exaspération des Espagnols contre les Belges ne connurent plus de limites; Berghes et Montigny étaient consternés, désespérés. Philippe tomba gravement malade et ne se guérit que pour songer à la vengeance.

Il se renferma dans son palais de Madrid et ne se montrant plus à personne, il avait conçu dès ce moment le projet d'envoyer aux Pays-Bas l'implacable duc d'Albe. L'historien Cabrera insinue que les envoyés belges à bout de ressources engagèrent le prince d'Espagne à se rendre dans nos provinces, lui offrant de prendre les armes en sa faveur, s'il y allait contre le gré du roi; mais tout contribue à démentir une pareille assertion. Philippe se décida donc pour le duc d'Albe et ordonna des armements considérables. Berghes et Montigny, considérant leur mission comme terminée demandèrent leur congé : ils essuyèrent un refus. Leur sort était décidé dans l'esprit du roi; « ils étaient voués l'un et l'autre à une mort ignominieuse. » Ils réclamèrent inutilement l'intervention de Marguerite : la duchesse avait elle-même recommandé à son frère de les retenir en Espagne jusqu'à la fin des troubles.

La santé du marquis de Berghes, déjà compromise, empira

Digitized by Google

tout-à-fait : il se voyait injustement soupçonné, réduit à l'impuissance, éloigné de tous ceux qui lui étaient chers et il n'était nullement rassuré sur la colère du roi pour la Belgique. Il fut pris d'un accès de fièvre et il eut, dit une relation, le bonheur d'y succomber à temps. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné : il n'est pas nécessaire de le supposer. Philippe, semble-t-il, était assez sûr de son fait. Le 16 mai, il ordonna d'aller voir le marquis et chargea le prince Éboli de lui offrir au nom du roi la permission de retourner aux Pays-Bas, s'il y avait quelque chance de rétablissement. Ruy Gomez devait se contenter de lui faire espérer cette permission. « S'il meurt », ajoutait-il dans son billet autographe, « il faudra lui faire de magnifiques obsèques ; il sera bien, « en cette occasion, de montrer le regret que le roi et ses « ministres ont, de sa mort, et le cas qu'ils font des seigneurs « des Pays-Bas ! »

Il était écrit que le malheureux marquis de Berghes finirait là sa glorieuse carrière, le 21 mai 1567.

Armoiries : de sinople, à trois macles d'argent posées 2, 1, au chef d'or à trois pals de gueules chargé d'un franc canton de sable au lion d'or, entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or, sommé d'un heaume couronné, avec lambrequins d'or et de sable et cimé d'une tête d'âne de sable entre deux jambières d'argent cerclées d'or [1].

---

[1] J.-B. Maurice, *Le blason des armoiries des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or*, p 250. — Voyez pl. III, n° 46.

Digitized by Google

60.

PHILIPPE DE SAINTE-ALDEGONDE DE NOIRCARMES.

(1567 — 1574.)

Philippe de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, seigneur de Maingoval, etc., était fils de Jacques de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, etc., et d'Isabeau de Gavre [1].

La commission de capitaine général et de grand bailli de Hainaut, en date du 1er juillet 1566, le nomma par provision, vu l'absence du marquis de Berghes [2]. Il fut confirmé en 1570 et resta en fonctions jusqu'à sa mort.

Voici les noms, titres et qualités qu'il prenait dans les actes publics : « Philippe, seigneur de Sainte-Aldegonde de Noir-« carmes, Maingoval, Bugnicourt, etc., commandeur de l'ordre « d'Alcantara, chef des finances de Sa Majesté, conseiller d'État, « gouverneur, lieutenant capitaine général et grand bailli des « pays et comté de Hainaut [3]. »

Un acte du 9 avril 1570 fait connaître que ce grand bailli habitait alors, à Mons, l'hôtel de Saint-Ghislain [4].

Philippe de Sainte-Aldegonde de Noircarmes était un intrépide capitaine ; il se distingua en maintes circonstances. Comme homme politique, c'était un défenseur ardent et san-

[1] J.-B Laisné, *Généalogies nobles*, t. I, p. 69.

[2] Nous avons trouvé ces renseignements dans les *Comptes des exploits du grand bailliage* de cette époque, déposés aux Archives du département du Nord, à Lille.

[3] *Registre aux octrois et dépêches*, n° 145, fol. 67, aux Archives de l'État, à Mons.

[4] C'est la renonciation faite à la cour de Mons, par Hélène de Melun, veuve de Floris de Montmorency, à la succession de son mari.

Digitized by Google

guinaire des placards que Philippe II et le duc d'Albe mirent à exécution aux Pays-Bas. Il fut, depuis 1567, l'un des membres les plus actifs de la Commission des Troubles, que le peuple appela si justement le *Tribunal de sang*. Il s'empara, le 23 mars 1567 de la ville de Valenciennes et, dès ce jour, cette ville fut le théâtre des duplicités et des ignominies les plus exécrables. Le 24 septembre 1572, il institua à Mons, par ordre du duc d'Albe, une commission spéciale, pour s'enquérir des faits relatifs à la surprise et à l'occupation de cette ville par Louis de Nassau [1], et le gouverneur général le chargea de faire exécuter les condamnations qui devaient être prononcées contre ceux qui avaient encouru le crime de lèse-Majesté.

Les hommes les plus impartiaux ont jugé Noircarmes avec la plus grande sévérité. Sa délicatesse n'était pas grande : la terre d'Elesmes confisquée après la décapitation du malheureux François de Glarges, mise en vente et adjugée à vil prix au secrétaire du grand bailli, « baudissant pour son maitre », en fournit la triste preuve [2].

De Noircarmes mourut à Utrecht, le 5 mars 1574, des suites d'une blessure qu'il avait reçue au siége d'Harlem, suivant les uns, d'Alkmaar, d'après d'autres. Il avait épousé Bonne de Lannoy, héritière de Maingoval et de Bugnicourt, sénéchal d'Ostrevant. De ce mariage étaient nés une fille et quatre fils dont un seul, Maximilien, laissa génération.

[1] LACROIX, *Analectes* publiés dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2e série. t. XI, n° 1. — DEVILLERS, *Inventaire des archives de la ville de Mons*, t. II, p. 350.

[2] GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, t. II. — Le même, *Notice sur le conseil des Troubles*, dans les *Bulletins de l'Académie*, t. XVI. — PARIDAENS, *Mons, sous les rapports historiques et statistiques, etc.*, p. 84. — ALTMEYER, *Une succursale du Tribunal de sang*, pp 109 et suiv. — DEVILLERS, *Notice et extraits des papiers de la Commission établie à Mons, à l'occasion de la surprise et de l'occupation de cette ville par le comte Louis de Nassau*, (1572-1575) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. IV. — Z. PIÉRART, *Recherches sur Maubeuge et son canton*, p. 21.

Digitized by Google

Armoiries : écartelé aux 1 et 4 d'hermines à la croix de gueules chargée de trois roses d'or ; aux 2 et 3 d'or à la bande de sable à trois coquilles d'argent posées dans le sens de la bande[1].

---

[1] Voyez pl. II, n° 34.

Digitized by Google

61.

PHILIPPE DE LALAING.

(1574 — 1582.)

Philippe, comte de Lalaing, d'Escornaix, etc., fut nommé capitaine général et grand bailli de Hainaut par lettres patentes du 20 mars 1574[1]. Il fit serment le 31 du même mois[2].

Le premier acte que l'on trouve enregistré en son nom est la « rectification et nouvelle commission » du bailli de la Hamaide, datée de Mons, le 24 avril 1574 ; il commence ainsi : « Philippe, « comte de Lalaing, doyen des pairs de Hainaut, sire du pays « d'Escornaix, baron de Wavrin, sénéchal de Flandre, sei- « gneur de Saint-Albin en Douai, etc., lieutenant gouverneur « et capitaine général et grand bailli de Hainaut, etc. »[3]

En 1575, on a frappé à Mons un jeton en l'honneur de Philippe de Lalaing, grand bailli de Hainaut. Il représente l'écu couronné de Hainaut, avec l'inscription : PHS. D. G. HISP. REX. HANNONIAE. COMES, et la date 15-75. Le revers porte l'écu cou-

[1] Dans son *compte des exploits du bailliage*, rendu du 1er avril 1574 au 30 septembre 1579, on dit que « sa commission, qui le nomme en place de feu le seigneur de Noircarmes, n'est que provisoire. » Marguerite d'Arenberg, sa veuve, rendit un compte du 1er octobre 1580 au 12 juillet 1582, « jour où le baron de Montigny fit serment comme grand bailli. »

[2] Au premier feuillet du 149e *registre aux octrois et dépêches*, on trouve la mention suivante : « Monsr. Philippe, comte de Lalaing, « suivant la coutume, fey le serment de grand bailli de Haynnau à « Mons, le dernier jour de mars mil vc lxxiij avant Pasques. » — Archives de l'Etat, à Mons.

[3] Même registre, fol. 8.

Digitized by Google

ronné de Lalaing, avec ces mots : PHS. COMES. DE LALAING. HANNO. PRAEFECTUS[1].

Le comte de Lalaing resta en fonctions jusqu'à sa mort arrivée le 24 mai 1582. Voici la mention de son décès :

« Monseigneur Philippe de Lalaing est allé de vie à trespas « le jour de l'Assention, 24 mai 1582, environ une heure du « matin, à son hostel en la ville de Vallenchiennes. Dieu en « ayt l'âme[2]. »

Philippe de Lalaing avait épousé Marguerite de Ligne, dite d'Arenberg, qui mourut le 14 février 1611 ; elle était fille de Jean de Ligne, seigneur de Barbençon et d'Arenberg, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et de Marguerite de la Marck[3].

---

[1] Ch. ROUSSELLE, *Essai sur l'histoire de la numismatique de la ville de Mons*, p. 17, n° 31. — VAN LOON, *Histoire mét. des Pays-Bas*, t. I, p. 271, n° 1. — DUGNIOLLE, n° 2,457. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re partie, n° 1,457.

[2] *Registre aux octrois et dépêches*, n° 152, fol. 93.

[3] GŒTHALS, *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. I, p. 517.

Digitized by Google

62.

EMMANUEL DE LALAING.

(1582 — 1590.)

Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, puis marquis de Renty, prêta les serments ordinaires en qualité de capitaine général et de grand bailli de Hainaut, à Mons, le 13 juillet 1582[1].

Ce personnage était né le 5 mai 1547 de Charles, comte de Lalaing, et de Marie de Montmorency, sa seconde femme. Il rendit de notables services à Philippe II. Il surprit plusieurs postes très avantageux et fit dresser des forts le long de la Lys en Flandre, pour s'assurer de la bonne volonté des provinces wallonnes et les faire rester sous l'obéissance du Roi. Il découvrit la trahison du seigneur de Hèze contre le prince de Parme et se trouva à la prise de Bouchain, en 1581. La même année, il prit Condé, puis assiégea les villes de Tournai et d'Audenarde où un boulet de canon lancé par les assiégés passa sur sa table. Il fit tous ses efforts pour rallier les Hollandais au parti du roi et donna des preuves particulières de sa conduite et de sa valeur à la prise de Dunkerque. Le roi, pour le récompenser de ses services, le nomma amiral de Flandre.

Emmanuel de Lalaing eut pour femme Anne de Croy, marquise de Renty, fille unique de Guillaume, marquis de Renty, et d'Anne de Renesse. De leur union naquirent : Alexandre de Lalaing, baron de Montigny, mort au siége de l'Écluse, à l'âge

[1] *Registre aux octrois et dépêches*, n° 152, fol. III, aux Archives de l'État, à Mons.

Digitized by Google

de vingt-un ans ; et Jeanne de Lalaing, marquise de Renty, qui fut mariée à Jean de Croy, comte de Solre [1].

Rappelons ici qu'à l'occasion de son mariage, on frappa un jeton qui représente d'un côté les armes couronnées de Lalaing, entourées du collier de la Toison d'or, et porte cette inscription : E. D. LALAING, M. D. RENTI, B. D. MO, ETC., et de l'autre, l'écu couronné de Croy avec cette légende : ANNE D. CROY. M. D. RENTI. D. DE CH. et le millésime de 1586 [2].

Notre grand bailli mourut le 27 décembre 1590, ayant rempli jusque là les deux fonctions dont il avait été investi en Hainaut.

A partir de son décès, le grand bailliage demeura vacant jusqu'au 9 mai 1593, jour de la réception du prince de Chimay. Dans l'intervalle, les actes de cet office furent delivrés, selon l'usage, par le Conseil ordinaire de Hainaut « pour l'estat de grand bailli vacant [3] ».

---

[1] J.-B. MAURICE, Ouvrage cité, p. 309.

[2] CH. ROUSSELLE, Ouvrage cité, p. 26, n° 65. — VAN LOON, t. I, p. 407. — *Catalogue du cabinet de M. Van Miert*, 1re partie, n° 1493. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons, n° 52.

[3] Le premier *compte des exploits du bailliage*, durant ce temps, a été rendu par la veuve de Nicolas Sébille, « en son vivant clerc et receveur des exploits, etc. » du 27 décembre 1590 au 1er octobre 1592. — Le second a été rendu par Pierre de Longcourtil, aussi clerc du bailliage, du 1er octobre 1592 au 9 mai 1593, « jour de la réception du prince de Chimay, comme grand bailli. » — *Chambre des comptes*, à Lille.

Digitized by Google

63.

CHARLES DE CROY[1].

(1593 — 1612.)

Charles de Croy, prince de Chimay, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, fut nommé lieutenant, capitaine général et grand bailli de Hainaut par lettres patentes données à Madrid, le 25 mars 1593[2].

Il devint successivement, duc d'Aerschot, prince du Saint-Empire, de Chimay et de Château-Porcien, comte de Beaumont et de Seneghem, marquis de Montcornet, etc., grand d'Espagne de la première classe, membre du conseil privé de l'archiduc Albert, né au château de Beaumont, le 1er juillet 1560.

Il était fils aîné de Philippe de Croy, duc d'Aerschot, et de Jeanne-Henriette de Hallewyn.

Charles de Croy passa sa jeunesse au milieu des troubles qui signalèrent les débuts de la révolution du XVIe siècle. Il faisait ses études à Louvain au collège des trois langues, lorsque le prince d'Orange se présenta devant cette ville avec son armée, en 1571 ; le jeune étudiant dut alors se retirer quelque temps au château de Beaumont. Il retourna plus tard à Louvain où il se distingua non seulement dans l'étude des langues, mais aussi dans les arts d'agrément et les exercices du corps ; à quinze ans, il fut élu roi de la confrérie des arbalétriers de Saint-Georges, après avoir abattu l'oiseau.

[1] Général GUILLAUME, *Biographie nationale*, t. IV, pp. 544-552.

[2] La commission de grand bailli est transcrite à la première page de son *compte des exploits du bailliage*, rendu du 9 mai 1593, jour de sa réception, au 30 septembre 1613. Elle est suivie des actes de prestation de serment à Mons, à Soignies et à Maubeuge. — Archives départementales du Nord, à Lille. *Chambre des comptes*.

Digitized by Google

Il n'avait que dix-sept ans quand don Juan, gouverneur général des Pays-Bas, le nomma lieutenant du duc d'Aerschot, son père, au gouvernement de la ville et du château d'Anvers, le 20 mars 1577. Le même jour, les Espagnols sortirent de cette ville et le jeune Charles de Croy y entra à la tête de dix enseignes d'infanterie wallonne. Au mois de juillet suivant, il accompagna don Juan à Malines où ce prince reçut le serment des troupes allemandes, puis à Namur. Il ignorait que le gouverneur général eût le projet de rompre avec les États et de s'établir dans cette ville. Il crut devoir quitter don Juan aussitôt après son entrée dans le château, et comme entre-temps la citadelle d'Anvers avait été livrée aux États Généraux, il se rendit d'abord à Bruxelles, puis à Gand avec son père.

Lorsqu'au mois de septembre, les Gantois firent prisonnier le duc d'Aerschot, son fils parvint à s'échapper grâce à un déguisement, et il se réfugia auprès de sa mère à Alost. De là, il adressa aux députés des quatre membres de Flandre, ainsi qu'aux États Généraux, des réclamations énergiques contre la violence dont son père venait d'être l'objet; quelque temps après, il se retira avec sa famille à Cologne et ensuite à Aix-la-Chapelle.

Pour obéir aux volontés de son père, il épousa dans cette ville, le 3 septembre 1580, Marie de Brimeu, comtesse de Megen, veuve de Lancelot de Berlaymont. Cette dame était calviniste; elle prit de suite un grand empire sur l'esprit de son jeune mari et exerça une influence décisive sur sa destinée, car ses conseils et ses excitations le déterminèrent à renoncer à la foi catholique et le poussèrent à abandonner la cause du roi d'Espagne pour embrasser le parti de la réforme. Ce fut le 20 juin 1582 que Charles de Croy, qui, depuis son mariage, avait pris le titre de prince de Chimay, exécuta ce projet. Il abandonna fortuitement la ville de Huy avec sa femme et se rendit à Sédan où il fit, malgré les vives remontrances de son père, profession publique de la religion réformée. Après un séjour de quatre mois à Sédan, le prince, accompagné de la princesse de

Digitized by Google

Chimay, alla s'embarquer à Calais pour de là gagner Flessingue par Anvers. Il fut naturellement très bien accueilli par les États Généraux, par le prince d'Orange et par le duc d'Anjou, mais il dut bientôt reconnaître qu'il s'était singulièrement fait illusion sur les projets des hommes qui dirigeaient la révolution. Il dit, à ce sujet, dans ses mémoires autographes : « Ayant apperceu le but et desseins des susnommés (le duc « d'Anjou, le prince d'Orange et les États Généraux), qui estoit « de faire abjurer leur roy et prince naturel à un pauvre « peuple, recevoir un estranger et, soubs prétexte de religion, « de chasser une infinité de gens de bien, vendre leurs biens « et choses sacrées pour s'en enrichir eux-mêmes, telles et « semblables considérations m'ont souvent rendu perplex, « voires estonné, voiant bien qu'il y avoit plutôt, en tout ce « remuement du mesnaige, de la passion que de la justice et « religion. »

Les évènements prouvèrent bientôt que le prince de Chimay ne s'était guère trompé sur le but que poursuivaient les chefs du mouvement ; il était à Anvers le jour où le duc d'Anjou voulut s'emparer de cette ville ; il s'opposa de tout son pouvoir à l'entreprise des Français et encouragea le peuple, qui était sans chef, à leur faire une patriotique résistance.

Indigné de toutes les intrigues qu'il voyait pratiquer autour de lui et ne voulant pas être associé plus longtemps à des manœuvres qui avaient manifestement pour but de livrer la nation à des étrangers, le prince de Chimay se sépara des réformés et se retira de son château de Beveren, en Flandre, en janvier 1583.

Il devint bientôt le centre de la résistance que les Flamands voulurent opposer au joug étranger. Les notables de Bruges et du Franc vinrent le prier de prendre le gouvernement de cette partie considérable de la Flandre ; il y consentit, se rendit immédiatement à Bruges, en juillet, il y reçut une commission de gouverneur absolu et capitaine général des ville et quartier de Bruges ainsi que de toutes les villes, forts et places de

Digitized by Google

leur ressort. Les deux autres membres du Franc, Gand et Ypres, se joignirent bientôt à ceux de Bruges et du Franc pour remettre au jeune prince de Chimay, le gouvernement général de toute la province avec le commandement d'un corps d'infanterie de quatre mille wallons et d'une compagnie de cinquante hommes d'armes.

Tous les efforts du prince de Chimay tendirent alors à amener une réconciliation de la province avec le roi. Il ne parvint à ce résultat qu'après des peines infinies: il dut s'opposer à l'entrée en Flandre des Français et des Suisses que le prince d'Orange voulut y établir; il refusa énergiquement de remettre de Champigny entre les mains de Ryhoven, qui voulait envoyer ce seigneur en Zélande ; il eut à protéger, à Gand et à Bruges, les catholiques qui remplissaient des emplois et à expulser de ces villes les soldats dévoués au prince d'Orange ; il parvint à déterminer les quatre membres à rejeter la proposition du duc d'Anjou et à empêcher la rupture des digues qui auraient mis sous l'eau une partie considérable de la Flandre et noyé l'armée royale devant Ostende ; il s'opposa à la nomination du prince d'Orange en qualité de gouverneur général des Provinces-Unies et dut réprimer à Bruges une conspiration tramée par les partisans de ce prince qui avaient le projet de s'emparer de sa personne et de l'envoyer mort ou vif en Zélande. Il rencontra une forte opposition chez l'autorité municipale, dut renouveler tous les magistrats, fit arrêter les bourgmestre et échevins, destitua plusieurs officiers tant de son régiment que de la bourgeoisie, enfin il vainquit toutes ces difficultés et la réconciliation fut signée au mois de mai 1584. Le prince de Chimay se dépouilla alors volontairement de tous les pouvoirs et honneurs qui lui avaient été conférés, et quitta Bruges après avoir reçu du corps de la magistrature et des notabilités du Franc, de vifs remerciments pour tous les services qu'il avait rendus à la Flandre. Il se rendit à Tournai où le prince de Parme l'accueillit avec la distinction que méritait le grand service qu'il venait de rendre au roi. Il eut alors à se faire

Digitized by Google

reconcilier avec l'église et à se faire pardonner son apostasie ; il confessa son erreur et fut absout. A partir de cette époque, le prince de Chimay accompagna le prince de Parme dans ses diverses opérations militaires. Le roi le nomma chef et capitaine de sa compagnie de quarante hommes d'armes et, en 1587, il assista au siège de l'Écluse en qualité de commandant des bandes d'ordonnance qui prirent part à ce siège. L'année suivante, il fut envoyé par le prince de Parme au secours de l'électeur de Cologne à la tête d'une forte armée. Il fit le siège de Bonn, dont il s'empara ainsi que de deux forts que les ennemis occupaient de l'autre côté du fleuve.

En 1590, il accompagna, en qualité de général, le prince de Parme qui allait en France au secours de la Ligue ; il prit part à toutes les opérations de la campagne et assista aux sièges de Lagny et de Corbeil et à plusieurs autres expéditions militaires. Les services qu'il avait rendus pendant toutes ces campagnes lui firent accorder plusieurs faveurs par le roi : il fut nommé, entre autres, grand d'Espagne de la première classe en 1592.

La mort de son père, en 1596, fit passer sur sa tête le titre de duc d'Aerschot et le mit en possession de tous les domaines et titres de la maison de Croy; les soins que réclamait cette riche succession l'empêchèrent d'assister aux sièges de Calais et d'Ardres.

Le duc d'Aerschot prit une grand part aux travaux des États Généraux qui furent convoqués en 1600 par les archiducs Albert et Isabelle. En 1601, à l'assemblée des états de Hainaut du 17 mars, il soumit la proposition d'établir un conseil en Hainaut à l'instar de ceux qui existaient dans les autres provinces des Pays-Bas.

Le 18 avril 1605, la mort de Marie de Brimeu le rendit veuf ; huit mois après ce décès, il épousa sa cousine Dorothée de Croy et ne s'occupa plus guère des affaires publiques. Une médaille a été frappée en souvenir des noces brillantes qui

Digitized by Google

furent célébrées à Mons, à l'hôtel d'Aimeries, du 18 au 20 décembre 1605[1].

Le duc Charles a laissé des mémoires autographes qui ont été publiés par le baron de Reiffenberg[2].

Charles de Croy mourut en fonctions à Beaufort en Artois, le 13 janvier 1612. Son corps fut exposé en habit ducal pendant vingt-quatre heures; puis revêtu d'un habit de capucin, il fut transporté à Heverlé, et inhumé au monastère des Célestins. On y éleva, dans le chœur, un mausolée où se trouvaient son portrait et une longue épitaphe qui rappelait toute l'histoire de sa vie[3].

---

[1] R. CHALON, *Numismatique montoise. Une médaille de Charles de Croy*, dans la *Revue de la numismatique belge*, t. 1er de la 2e série.

[2] *Une existence de grand seigneur au seizième siècle. Mémoires autographes du duc Charles de Croy*. Bruxelles, C. Muquardt, 1845. In-8°, avec portr.

[3] HAGEMANS, *Histoire du pays de Chimay*, première partie, p. 289.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Grands baillis du Hainaut sous les gouverneurs généraux espagnols, de 1598 à 1713.

64.

CHARLES DE LONGUEVAL, COMTE DE BUCQUOY.[1]

(1613 — 1621.)

Charles Bonaventure de Longueval, comte de Bucquoy, baron de Vaulx, seigneur de Rosemberg, naquit en 1570. Nommé grand bailli par lettres patentes du 10 juin 1613, il resta en fonctions jusqu'à sa mort. Il était fils de Maximilien de Longueval, baron de Vaulx, créé comte de Bucquoy par lettres patentes du 20 juin 1580[1], et de Marguerite de Lisle,

[1] C'est ce Maximilien de Longueval, seigneur de Vaulx que le duc d'Albe avait créé gouverneur de Mons, après la reprise de cette ville, en septembre 1572. Il devint chef des finances aux Pays-Bas, conseiller au conseil de guerre du roi, et mourut en décembre 1581.

Digitized by Google

dame de Fresne-Gœulgin. Il n'avait que onze ans quand son père fut blessé mortellement en montant à l'assaut, au siége de Tournai. En écoutant les suprêmes recommandations de son père, à son lit de mort, le jeune de Bucquoy sentit son cœur s'enfler d'une noble ardeur. Dans une lettre qu'il écrivit au prince de Parme, il lui déclara qu'il voulait devenir soldat comme son père et mériter d'être un jour enterré avec les mêmes honneurs. Le duc n'hésita pas à conférer à cet enfant précoce la compagnie d'infanterie que son père commandait et la charge de grand louvetier de l'Artois. Il en rendit compte au roi. Ces nominations, faites en décembre 1581, étaient, il est vrai, un hommage rendu à la mémoire du défenseur du parti catholique. Dès qu'il put porter l'épée, le jeune de Bucquoy se mit à la tête de sa bande d'ordonnance. En 1596, il fut envoyé à Arras, en qualité de commandant, et promu au grade de général d'artillerie.

Il se fit un devoir de tenir sur les fonts baptismaux le septième enfant de Renom le Bailly, seigneur d'Inghuem et conseiller au conseil d'Artois, dont le dévouement à la cause espagnole était égal au sien, et il donna son prénom à cet enfant, le 25 février 1596. L'acte de baptême porte que Charles de Longueval était alors chevalier de l'ordre de Calatrava.

De Bucquoy prit une part active et intelligente au siége d'Ostende et mérita le rang de commandeur de cet ordre militaire. Voici l'extrait d'un titre, daté du 12 octobre 1600, qui peut bien préciser sa position à cette époque : « De la part de notre amé et féal Charles de Longueval, comte de Bucquoy, seigneur de Renenguelet, etc., commandeur de l'ordre de Calatrava et colonel d'un régiment de dix enseignes d'infanterie wallonne pour le service du roi d'Espagne, etc. »

Le roi Philippe III d'Espagne récompensa sa bravoure et ses services par l'envoi du collier de l'ordre de la Toison d'or en 1604, et le désigna quelque temps après pour le commandement de l'armée qu'il formait avec l'intention de pousser vigoureusement la guerre contre la Hollande.

Digitized by Google

Par lettres patentes du 10 juin 1613, le comte de Bucquoy fut nommé capitaine général et grand bailli de Hainaut. Il conserva ces deux charges jusqu'à sa mort, tout en restant à l'armée.

Lors du soulèvement des protestants en Bohême, il fut envoyé en Allemagne auprès de l'empereur qui lui confia, le 11 septembre 1614, la charge de maitre de camp général. Il parvint au grade de lieutenant-colonel en chef des armées impériales et royales en Bohême, par brevet du 13 juillet 1618.

En cette qualité, il marcha l'année suivante avec une armée de 8,000 hommes à la rencontre du comte de Mansfeld qu'il défit complètement après s'être emparé de quatorze étendards, de deux piéces de canons, de plusieurs mulets chargés d'argent et d'une quantité de munitions de guerre. Ce fut à grand'peine que Mansfeld échappa des mains du vainqueur. Après ce combat qui annihila la révolte des Ministres de Bohême contre leur roi, le comte de Bucquoy, continuant à poursuivre ses ennemis, prit d'assaut le château de Fronsberg et la ville de Rosemberg.

En 1621, il marcha avec une armée de 20,000 hommes dans la Hongrie, prit les villes de Presburgh, Tyrna, Alsemberg, puis Schuttnaw ; après s'être rendu maitre de tout ce quartier, il alla camper devant Neuhaus dont il croyait pouvoir s'emparer par surprise, mais le général Betlen, prévenu à temps, envoya au secours de la ville Stanislas Tusson avec plusieurs mille hommes ; le comte de Bucquoy rassembla alors tous ses hommes et poursuivit néanmoins le siége avec vaillance ; mais les ennemis firent si bien qu'ils lui coupèrent les vivres, et il fut contraint de marcher en avant avec une partie de sa cavalerie. C'est pendant ce siége qu'il eut un cheval tué sous lui et fut blessé mortellement le 10 juillet. Son corps resta quelque temps sur le champ de bataille, mais il fut bientôt reconnu par des impérialistes qui le firent transporter à Vienne. On lui fit de splendides funérailles et il fut déposé dans un caveau de l'église des Cordeliers. Les provinces belges déplorèrent la

Digitized by Google

mort de ce héros. Plusieurs écrivains célèbres composèrent en son honneur des panégyriques en prose et en vers [1].

Après la campagne de Bohême, l'empereur Ferdinand II, dans un premier mouvement, lui destina les biens confisqués sur le baron Pierre Von Schwamberg ; l'acte fut signé à Vienne le jour Sainte Dorothée (6 février) 1621 ; mais les lettres n'ayant pu être immédiatement délivrées, l'empereur reprit son œuvre par celle du vendredi après la Toussaint de l'an 1622 ; tout en maintenant la donation des terres de Gratzen, Rosemberg, Schumberg, avec toutes leurs dépendances, il en réserva l'usufruit en faveur de la douairière du brave donataire.

Charles de Longueval avait épousé, en 1600, après la bataille de Nieuport, Marie-Magdeleine de Bia ou Biglia, fille de Balthazar de Biglia, capitaine ingénieur au service des Pays-Bas, et de Marie de Visconti. Sa femme mourut en 1640 [2]. Leur unique enfant fut Charles-Albert, dont nous parlerons ultérieurement [3].

Voici les titres et qualités que le comte de Bucquoy prit successivement dans les actes publics : « Charles-Bonaventure « de Longueval, comte de Bucquoy, baron de Vaulx, chevalier « de l'ordre de la Toison d'or, commandeur de l'ordre mili- « taire de Calatrava, capitaine général et grand bailli du Hai- « naut, du conseil de guerre du roi, grand maître de l'artillerie « espagnolle aux Pays-Bas, gentilhomme de la chambre de Son « Altesse sérénissime, capitaine d'une compagnie d'hommes

[1] Erycius PUTEANUS, recteur de l'université de Louvain, écrivit au fils de Bucquoy une épître latine, belle, comme celles qu'il adressait au père pendant la guerre de Bohême. — Nicolas VERNULŒUS composa cinq discours, qui ont été publiés sous ce titre : *Laus posthuma Bucquoy*. Lovani, typis Dormalii, 1622. — Lambert DE VLIARDEN chanta en vers latins « l'Hercule Belge » et la valeur de sa nation. — Denis COPPÉE écrivit un panégyrique, resté manuscrit. — Olivier DE VRÉE publia un poëme flamand, en 1625.

[2] GŒTHALS, *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. II, p. 805. — Charles RAHLENBEEK, *Les Belges en Bohême ou campagne et négociations du comte de Bucquoy, grand bailli de Hainaut*, 1850, in-8°.

[3] Voy. p. 159.

Digitized by Google

« d'armes, lieutenant colonel en chef des armées de l'empire « d'Allemagne. »

Armoiries : écu de six pièces transversales de gueules, vairé d'azur et d'argent ; entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or, surmonté d'un heaume couronné avec lambrequins d'argent et de gueules, cimé d'un griffon issant d'or, lampassé de gueules et armé d'argent. **Cri** : DRAGON [1].

---

[1] J.-B. MAURICE, Ouvrage cité, p. 322. — Voyez pl. III, n° 47.

Digitized by Google

65.

JEAN DE CROY *et* LAMORAL DE LIGNE.

(1621 — 1624.)

Jean de Croy, comte de Solre, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, fut capitaine général et grand bailli de Hainaut, par intérim, depuis la mort du comte de Bucquoy jusqu'à la nomination de Lamoral de Ligne. Ce dernier ne prit pas possession de ces deux charges. Cependant son nom est mentionné dans les patentes de Florent de Noyelles, son successeur[1].

Jean de Croy se titrait, dans les actes de son office, de « comte « de Solre, baron de Molembaix et de Montegnies, seigneur « de Condé, Frasne, Brueil, Beaufort, etc., chevalier de l'ordre « du Toison d'or, capitaine de la garde du corps du roi et « d'une compagnie d'hommes d'armes pour le service de « Sa Majesté, à ce jour grand bailly portatif du pays et comté « de Haynnau, suffisamment commis, etc., pendant la vacance « dudit estat de grand bailly[2]. »

---

[1] *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VIII, p. 247. — DE ROBAULX DE SOUMOY, *Étude historique sur les tribunaux militaires*, p. 150, note. — *Inventaire des archives de la Chambre des comptes*, t. 2, p. 547.

[2] Archives de l'Etat, à Mons. 10e *recueil d'actes de la cour féodale du Hainaut.*

Digitized by Google

66.

FLORENT DE NOYELLES.

(1624 — 1625.)

Florent de Noyelles, comte de Marles, baron du Rossignol, seigneur de Conroy, etc., après avoir été gouverneur et capitaine général des villes et cité d'Arras, d'Avesnes et d'Aubigny, fut nommé, *par provision*, capitaine général et grand bailli de Hainaut, par lettres patentes du 1er mars 1624 [1]. Il ne devait remplir ces charges que pendant la minorité de Charles-Albert de Longueval, comte de Bucquoy, qui avait été nommé par le roi le 5 février 1624, pour prendre possession du bailliage quand il aurait atteint l'âge de vingt-cinq ans [2].

Florent de Noyelles prêta les serments ordinaires de grand bailli, le 8 mars 1624, en l'église de Sainte-Waudru et en l'église de Saint-Germain à Mons, le 26 du même mois à Soignies et le 29 en l'église de Maubeuge [3].

Il ne fut pas longtemps à la tête du gouvernement du Hainaut où il avait su se faire aimer. Florent de Noyelles mourut le 10 janvier 1625.

Au siècle dernier, on voyait sa dalle funéraire posée contre le premier pilier, en descendant à droite de la grande nef de

[1] Nous insérons ces lettres aux annexes, sub. litt A, comme étant les plus complètes.

[2] Voyez p. 159.

[3] Voyez annexes litt. B, C, D et E.

Digitized by Google

l'église de Sainte-Waudru, à Mons. Voici l'épitaphe qu'on y lisait[1] :

« *Chy devant gist hault et illustre seigneur messire Florent de*
« *Noyelles, en son vivant comte de Marles, baron du Rossignol, seigneur*
« *de Baiencourt, etc., gentilhomme de la chambre du sérénissime prince*
« *Albert, archiduc d'Austriche, lequel, après avoir esté gouverneur des*
« *ville et cité d'Arras et capitainne d'une compaignie de lances, mourut*
« *grand bailly du Haynaut le X janvier MDCXXV, au grand regret du*
« *peuple qu'il at gouverné avec amour et paix.*

« *Requiescat in pace.*

« *Dum Floret Floris Noyellius arte regendi*
« *Hannoniam, moritur, Proh ! dolor hicque jacet.*
« *Pax populi, legum vis, majestas senatûs,*
« *Splendida sub tanto facta fuere viro.*
« *Quod superest patrem patriae cecidisse dolemus*
« *O verum Belgam te sinè multa ruent.* »

Florent de Noyelles était fils de Paul, seigneur de Noyelles, gouverneur de Bapaume, mort en 1611, et d'Anne de Cruyninge, décédée en avril 1594. Il avait épousé Chrétienne de Berg-Saint-Vinoc[2].

Armoiries : écartelé d'or et de gueules et ombré de sable[3].

---

[1] DEVILLERS, *Inscriptions sépulcrales des églises, couvents, hospices et chapelles de la ville de Mons*, n° 220.

[2] J.-B. LAISNÉ, *Généalogies nobles*, t. I, p. 74.

[3] Voyez pl. II, n° 35.

Digitized by Google

67.

GUILLAUME DE MELUN.

(1625 — 1631.)

Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, sénéchal de Hainaut, connétable de Flandre, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, fut nommé à titre provisionnel capitaine général et grand bailli de Hainaut, pour en remplir les fonctions [1] jusqu'à la majorité du jeune comte de Bucquoy, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 24 mars 1626 [2]. Il prêta serment entre les mains de l'Infante, le 16 avril suivant, et resta en fonctions jusqu'au 21 juin 1631.

Né en 1588 de Pierre de Melun, prince d'Épinoy, comte d'Évreux, baron d'Antoing, sénéchal de Hainaut, et d'Hippolyte de Montmorency-Hornes, Guillaume de Melun épousa en premières noces, le 17 octobre 1612, Marie Mencie de Witthem, marquise de Berg-op-Zoom, comtesse de Walhain, qui était veuve d'Herman, comte de Berghes. Cette dame mourut l'année suivante, sans enfant, et donna à son mari l'hôtel d'Épinoy à Bruxelles. En 1615, il épousa en secondes noces Ernestine de Ligne, fille aînée de Charles, comte et prince d'Arenberg, et d'Anne de Croy, princesse de Chimay, duchesse d'Aerschot, de laquelle il eut plusieurs enfants [3].

En 1628, un jeton fut frappé à Mons, en l'honneur de ce

[1] Pendant cinq ans.

[2] Ces lettres sont transcrites dans le *Registre aux mandements et placards*, n° 42, fol. lxv. v° .— lxvij, aux Archives de l'Etat, à Mons.

[3] J.-B MAURICE, Ouvrage cité, p 375. — DEVILLERS, *Description de cartulaires et de chartriers*, t. v, p. 88.

Digitized by Google

grand bailli. Ce jeton représente d'un côté les armoiries de Melun entourées du collier de la Toison d'or, avec cette inscription dans l'exergue : G. DE MELUN PR. DES PINOY, G. B. D. H., et de l'autre les armes du Hainaut avec l'inscription : INSIGNIA COMITATUS HANONIE. 1628 [1].

Le prince d'Épinoy, à l'expiration de sa charge, le 21 juin 1631 [2], avait abandonné bien à regret les hautes fonctions dont il était investi et dont il profitait pour exercer contre les habitants toutes sortes d'exactions. Aussi jura-t-il de se venger. A partir de 1632, il ne fit que conspirer contre son souverain, et le 2 mai 1635 il fut condamné à mort par le conseil d'État, pour crime de haute trahison [3]. Il parvint à s'échapper et se retira en la ville de Saint-Quentin où il mourut le 10 septembre suivant.

Armoiries : d'azur à sept besans d'or, 3, 3 et 1 ; au chef de même ; entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or, surmonté d'un heaume avec lambrequins d'or et d'azur, cimé d'une tête de taureau d'or au col d'azur chargé de sept besans d'or, 3, 3 et 1. Cri : A MOY MELUN. Devise : VIRTUS ET HONOR [4].

---

[1] Ch. ROUSSELLE, Ouvrage cité, p. 31, n° 79. — *Catalogue Van Mieris*, n° 1,538. — DUGNOLLE, n° 3,859.

[2] Voir *Registre aux mandemenis et placards* cité, fol. ciiij^{xx} xij, une lettre, de cette date, adressée par l'Infante Isabelle au comte de Bucquoy, dont nous avons extrait ce qui suit : « Sur ce que nous a esté « remonstré de la part du comte de Bucquoy, à cause de la continua- « tion du prince d'Espinoy en l'exercice de l'estat de grand bailly, « etc....., voulons et ordonnons que ledit comte de Bucquoy ait à jouir « plainement desdits estatz et offices, entrant en sa xxv^{e} année, eage « limité en ses lettres de commission, sans que celles qu'en a le « prince d'Espinoy puissent apporter aulcune sorte d'empeschement « en ce cas de contraire, déclarons doiz maintenant pour lors lesdites « patentes (du prince d'Épinoy) de nul effect ny valeur, comme si « jamais elles n'avaient esté despêchées, etc. »

[3] Voir l'arrêt aux annexes sub litt. M.

[4] J.-B. MAURICE, Ouvrage cité, p. 375. — J.-B. REITSTAP, *Armorial général*, p. 697. — Voyez pl. III. n° 48.

Digitized by Google

68.

CHARLES-ALBERT DE LONGUEVAL, COMTE DE BUCQUOY.

(1632 — 1663.)

On a vu précédemment que ce personnage avait été nommé capitaine général et grand bailli de Hainaut le 5 février 1624, pour prendre possession de ses fonctions à l'âge de vingt-cinq ans [1].

Il entra définitivement en fonctions, le 1er avril 1632. Quoique ayant déjà prêté serment entre les mains de l'Infante Isabelle lors de sa nomination, en février 1624, il se rendit à l'église de Sainte-Waudru, puis à celle de Saint-Germain, à Mons, et y prononça les mêmes serments que ses prédécesseurs.

Par patentes du 18 novembre 1637, il reçut le commandement des gens de guerre en campagne dans le Hainaut.

En 1644, on frappa un jeton en l'honneur du comte et de la comtesse de Bucquoy. Ce jeton porte les armoiries surmontées d'une couronne de comte et entourées de deux branches de laurier. Dans l'exergue on lit : EX UTRAQUE GLORIA. Au revers sont les armes du Hainaut et cette inscription : INSIGNIA COMITATUS HANNONIAE. 1644 [2].

Charles-Albert de Longueval, comte de Bucquoy, baron de

[1] Les lettres patentes de sa nomination rappellent que le roi le nomme « en considération des bons et signalés services qu'a rendus « feu nostre cousin, le comte de Bucquoy, son père. » Elles sont transcrites au *Registre des mandements et placards* cité, fol. ciiij^{xx} x.

[2] Charles ROUSSELLE, Ouvrage cité, p. 31, n° 80. — VAN LOON, t. II, p. 268. — DUGNOLLE, n° 3,990. — Cabinet du Cercle archéologique de Mons.

Digitized by Google

Vaulx, seigneur de Gratzen, de Rosemberg, Schumberg, etc., chevalier et commandeur de l'ordre de Calatrava, gentilhomme de la chambre, grand veneur et louvetier d'Artois, capitaine général, grand bailli et souverain officier du Hainaut, gouverneur de Valenciennes et de Mariemont, capitaine d'une compagnie d'ordonnance, général de la cavalerie du roi d'Espagne, fut créé chevalier de la Toison d'or le 30 novembre 1650.

En 1652, l'archiduc Léopold-Guillaume accorda un congé de deux mois et demi au comte de Bucquoy, à l'effet de se rendre en Allemagne ; il nomma le comte de Solre pour remplir *par intérim* la double charge de lieutenant capitaine général et de grand bailli de Hainaut [1].

Le comte de Bucquoy avait épousé, le 5 février 1634, Marie Guillemette de Croy, fille de Jean, seigneur de Croy, comte de Solre, et de Jeanne de Lalaing, dame de Renty. Il mourut à Mons, le 29 mars 1663, et fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-François-lez-Farchiennes. Le corps de sa femme, décédée le 23 septembre 1676, y fut aussi déposé, devant le maître autel. Cette dame avait fondé un anniversaire dans cette église [2].

Par son testament, il érigea en fidei-commis les terres de Gratzen, Rosemberg et autres qu'il tenait de la libéralité de l'empereur Ferdinand II. Ce testament provoqua de longs débats entre ses héritiers [3].

Le dernier acte dépêché en son nom est une lettre du 15 mars 1663 [4].

---

[1] Cette nomination est transcrite dans un registre intitulé : « *Recueil de pièces concernant les grands baillis*, etc., fol. 179. Archives de l'État, à Mons.

[2] Obituaire de Saint-François de Farciennes, publié par M. Van Bastelaer, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. xv, pp. 234 et 239.

[3] Gœthals, *Miroir des notabilités nobiliaires*, p. 809.

[4] *Registre aux octrois et dépêches du conseil*, n° 192, fol. 204.

Digitized by Google

69.

PHILIPPE-FRANÇOIS D'ARENBERG [1].

(1663 — 1674.)

Philippe-François prince et comte d'Arenberg, duc d'Aerschot, fils de Philippe-Charles et de Claire-Isabelle de Berlaymont, naquit à Bruxelles, le 30 juillet 1625. Il se trouvait à Madrid à la mort de son père. Le roi Philippe IV le nomma, malgré sa jeunesse, capitaine de sa garde des archers et chef de la compagnie d'hommes d'armes des Pays-Bas que son père avait commandée : il accompagna ce monarque dans la campagne de Catalogne de 1642.

Philippe d'Arenberg fit relief de la seigneurie d'Enghien, le 21 août 1641 devant la cour féodale du Hainaut [2]. Le 14 juillet 1642, il épousa en Espagne Marie-Madeleine-Françoise de Borgia d'Aragon-Velasco, fille de François-Octave, duc de Gandia, et d'Artémise Doria-Caretto; il en eut deux enfants, François et Elisabeth-Claire, morts en bas-âge.

Le 9 juin 1644, l'empereur Ferdinand III érigea en duché la principauté d'Arenberg, en conférant à Philippe-François et à ses descendants le titre de duc : Philippe IV lui permit d'accepter cette grâce; il donna des ordres au gouvernement des Pays-Bas afin que, dans les actes publics, de même qu'on l'avait qualifié jusqu'alors de prince d'Arenberg il le fût de duc à l'avenir.

Le même souverain le décora de l'ordre de la Toison d'or le 27 octobre 1646. A cette époque, la cour de Madrid cherchait

[1] GACHARD, *Biographie nationale*, t. I, pp. 405 et suiv.

[2] Archives de l'Etat, à Mons. *Cour féodale du Hainaut, registre aux reliefs des fiefs*, année 1639, fol. 87.

Digitized by Google

à renouer les négociations de paix avec les Provinces-Unies dont elle avait provoqué la rupture douze ans auparavant. Elle avait compris qu'elle ne réussirait pas, si elle ne mettait dans ses intérêts la maison d'Orange, et des engagements avaient été contractés en son nom, envers le prince Frédéric-Henri, pour l'accomplissement desquels un traité particulier fut signé à Munster le 27 décembre 1647. Un des articles de ce traité portait que la princesse douairière d'Orange recevrait en toute propriété, la terre de Zevenberghe, dans le Brabant septentrional, qui appartenait à la maison d'Arenberg.

Le duc Philippe-François n'avait pas été consulté à cet égard : il se montra disposé toutefois, lorsque le roi lui en fit parler, à entrer en arrangement pour la cession de Zevenberghe; mais une affaire de cette importance exigeait sa présence aux Pays-Bas, et il demanda la permission, que le roi lui accorda, de s'y rendre. Le 12 novembre 1648, il fut convenu entre lui et le gouvernement : 1° qu'il recevrait la somme de douze cent mille florins, comme prix de la terre et baronnie de Zevenberghe; 2° qu'en garantie de ce paiement, le roi lui délivrerait les terres de Hal et de Braine-le-Comte, sises en Hainaut. Ces terres lui furent en effet transportées par des lettres patentes du 5 février 1649; et comme le trésor ne fut jamais en état de payer les douze cent mille florins, elles lui restèrent. Elles font encore partie aujourd'hui des possessions de la maison d'Arenberg.

La signature de la convention du 12 novembre 1648 donna lieu à une difficulté qui paraîtra bien futile aujourd'hui, mais qui, à cette époque, occupa tous les corps de l'État. Le chef de la maison d'Arenberg avait signé « Le duc d'Arenberg et d'Aerschot »; le conseil des finances ne voulut pas admettre cette signature, soutenant que le titre belge de duc d'Aerschot devait précéder le titre étranger de duc d'Arenberg. Le conseil privé et le conseil d'État délibérèrent sur cet incident. L'archiduc Léopold, frère de l'Empereur, qui gouvernait les Pays-Bas, en référa à Madrid. Philippe IV renvoya la chose au conseil privé.

Digitized by Google

Le 23 avril 1649, ce conseil collatéral déclara que, « par « provision et jusques à ce que, par information plus parti- « culière, et ouïs ceux qu'il appartiendroit, en fût par lui « ordonné, le titre d'Arenberg pourroit être mis, en ordre « d'écriture, ès dépêches concernant Zevenberghe, devant « celui d'Aerschot, à charge et condition que par ce ne seroit « fait aucun préjudice aux grands d'Espagne ni à qui que ce « fût, et que le dit duc ne pourroit de ce chef, prétendre « aucune prérogative ou prééminence particulière. » Le duc déclara de son côté que « son intention n'étoit en aucune « façon contraire à celle qu'il plaisoit au conseil, il en pour- « roit user comme il lui plairoit. » L'acte du 23 avril statuait pour un cas particulier. La difficulté qui s'était élevée se renouvela dans les rapports du duc avec le gouvernement des Pays-Bas; l'archiduc Léopold refusa de recevoir des lettres que Philippe-François d'Arenberg avait signées Le duc d'Aren- berg et d'Aerschot. Ce dernier s'en plaignit; il allégua que la qualification qu'il prenait et se croyait en droit de prendre ne portait préjudice ni au roi ni à personne : « J'assure à « Votre Altesse — écrivit-il à l'archiduc — que si Dieu m'eut « fait maître de la maison d'Aerschot, comme il m'a fait maître « de la maison d'Arenberg, j'attacherais autant de prix à « conserver le nom et le titre d'Aerschot que j'en attache à « conserver ceux d'Arenberg. » Il réclama aussi auprès du roi Philippe IV, mieux disposé pour lui que ne l'était l'archi- duc, qui n'accueillit pourtant point ses raisons; il lui fit insi- nuer de s'abstenir d'user aux Pays-Bas, du titre de duc d'Arenberg, en se contentant de celui de duc d'Aerschot, auquel la grandesse d'Espagne était attribuée.

Au lieu de retourner en Espagne, Philippe-François d'Aren- berg demanda à servir dans l'armée royale aux Pays-Bas. Il se fit inscrire d'abord sur les contrôles d'un régiment d'infan- terie espagnole; mais, bientôt après, l'archiduc Léopold lui donna à commander un régiment de cuirassiers allemands, en 1651. Le 17 août 1656, il fut nommé chef et général de toutes les compagnies d'ordonnances des Pays-Bas. Il se trouva à la

Digitized by Google

plupart des affaires importantes qui signalèrent les campagnes de 1651 à 1658, et y fit preuve de qualités militaires qui lui acquirent l'estime de l'armée. En juillet 1654, au siége d'Arras, il était chargé de la garde de la tranchée avec six cents chevaux. Les Français firent, le 19 de ce mois, une sortie, au nombre de quinze cents homme d'infanterie et plusieurs escadrons de cavalerie; après une longue heure et demie de combat, ils furent obligés de rentrer dans la place, non sans avoir laissé beaucoup des leurs sur le terrain; dans cette rencontre, le duc d'Arenberg eut un cheval tué sous lui, et reçut un coup de fusil dans son buffle. Les journaux du temps en rendant compte de ce fait d'armes signalent aussi la valeur qu'y déploya le prince Charles-Eugène d'Arenberg, frère puiné de Philippe-François. Les Français ayant forcé les lignes de l'armée royale, le 25 août, le duc reçut l'ordre de retirer l'infanterie de la tranchée; il s'acquitta de cette commission avec non moins d'intelligence que de bravoure; malgré les forces supérieures auxquelles il avait à tenir tête, il amena sa troupe jusqu'aux portes de Cambrai sans qu'elle pût être entamée. Il s'acquit aussi beaucoup d'honneur à la défaite de l'armée française devant Valenciennes, le 16 juillet 1656 : il fut l'un des premiers qui entrèrent dans les lignes ennemies, où il reçut un coup de pistolet dans son chapeau.

Philippe IV, en récompense de ses services, fit le duc d'Arenberg, capitaine général de l'armée navale de Flandre le 26 juin 1660, grand bailli de Hainaut le 26 mai 1663, gouverneur et capitaine général de la même province le 4 juin 1663. Il prêta les serments ordinaires le 11 du même mois. Le comte de Monteray, gouverneur général des Pays-Bas, le nomma, en 1670, premier commissaire au renouvellement des lois et à l'audition des comptes des villes et châtellenies de Flandre.

Philippe-François d'Arenberg mourut à Bruxelles, le 17 décembre 1674[1]. Van Loon (Hist. métalliq., p. 31) cite un jeton

[1] On lui fit des funérailles à Quiévrain. On lit ce qui suit dans le compte de l'église rendu pour 1674 : « Payé à diverses personnes pour

Digitized by Google

frappé à sa mémoire : on y voit, d'un côté, un aigle déployant ses ailes, ayant sur la tête une couronne en marque de souveraineté et regardant fixement un soleil, emblême de la faveur du roi, avec cette légende : SUO INTENTA SOLI ; au revers les armes du défunt, sommées d'une couronne ducale et entourées du cordon de la Toison d'or, avec l'inscription : PHILIPPUS-FRANCISCUS, DEI GRATIA DUX ARENBERGAE, DUX ARSCHOTANUS.

Deux faits semblent confirmer ce qu'un écrivain a dit du duc d'Arenberg : « Il est bien de sa personne, altier avec ses « égaux et honnête avec les autres. Il a toutes les inclinations « espagnoles, hormis la retenue, qu'il n'a pu acquérir, nonobs- « tant qu'il ait été aidé de l'éducation qu'il a prise en ce « pays-là et c'est ce qui l'a privé des grands emplois, car en « ce pays-là on a de grandes aversions pour l'humeur évaporée « et, n'eût été la grande faveur du marquis de Caracena, il « auroit eu peine d'avoir le gouvernement du Hainaut, etc..... »

Le premier de ces faits est le duel qu'il eut avec le comte d'Egmont au siége de Rocroix, en 1653, et dans lequel ce dernier fut blessé. L'autre est relatif à l'archiduc Léopold qui avait refusé au frère du duc l'entrée d'une chambre du palais où étaient seuls admis les chevaliers de la Toison d'or, les généraux et les gouverneurs de province ; il s'en montra si offensé qu'il ne parut plus à la cour ; et lorsque l'archiduc partit pour l'ouverture de la campagne, ni lui ni son frère ne lui dirent adieu.

Armoiries : de gueules à trois fleurs de nefflier de cinq feuilles d'or, entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or, surmonté d'un heaume couronné avec lambrequins d'or et de gueules et cimé d'une queue de paon au naturel. Devise : DEUS PROTECTOR MEUS [1].

« avoir sonné les cloches aux obsèques de Monseigneur le prince de « Chimai, vj livres. — Payé à Florent Froment, pour chires fournies « auxdites obsèques, xvj livres vj sols. » — BERNIER, *Quiévrain, Etudes de géographie et d'histoire locales*, p. 46, note.

[1] Voyez pl. IV, n° 47, et MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, t. I, p. 139. — J.-B. RIETSTAP, *Armorial général*, p. 54.

Digitized by Google

70.

CHARLES-EUGÈNE-LÉON D'ARENBERG [1].

(1675 — 1681.)

Charles-Eugène-Léon, né le 8 mai 1633, était fils du prince Philippe-Charles d'Arenberg et de sa troisième femme, Marie-Cléophée de Hohenzollern, d'Aerschot et de Croy. A la mort de son frère Philippe-François, il devint duc d'Arenberg, d'Aerschot et de Croy, et comme héritier de la seigneurie d'Enghien, il en fit le relief à la cour féodale du Hainaut à Mons, le 14 décembre 1675 [2].

Charles avait été destiné à l'église dès sa jeunesse, et il était chanoine de Cologne et de Strasbourg quand la perte que le duc son frère fit de ses deux enfants, l'engagea à rentrer dans le monde. Le 18 mai 1657, Philippe-François, de l'agrément de don Juan d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas, lui céda le régiment des cuirassiers hauts-allemands qu'il commandait depuis 1651.

Le roi Charles II le nomma par lettres patentes datées de Madrid, le 3 juin 1675 [3], grand bailli de Hainaut, et, par d'autres lettres patentes de même date [4], lieutenant et capitaine général de ce comté [5]. Il prêta les serments ordinaires le 2 juillet sui-

[1] GACHARD, *Biographie nationale*, t. I, p. 410.

[2] *Registre aux reliefs de fiefs de la cour féodale*, année 1675. fol. II. aux Archives de l'État, à Mons.

[3] Ces lettres sont transcrites au *Registre aux octrois et dépêches*, n° 193, fol. 76.

[4] Idem, même registre, fol. 77 v°, aux Arch. de l'Etat, à Mons.

[5] Le gouverneur général Don Carlos notifia ces nominations aux états de Hainaut par dépêche du 22 du même mois. *Recueil de pièces concernant les grands baillis*, etc., fol. 180, aux Archives de l'Etat à Mons.

Digitized by Google

vant [1], et fut nommé chevalier de l'ordre de la Toison d'or, le 12 septembre 1678.

Le duc Charles-Eugène d'Arenberg mourut à Mons, le 25 juin 1681, laissant trois enfants de Marie-Henriette de Cusance, fille de Claude-François de Cusance et d'Ernestine de Witthem qu'il avait épousée en 1660 et qui mourut à Enghien le 21 juin 1700 :

1° Philippe-Charles-François, né le 10 mai 1663 ;

2° Alexandre-Joseph, prince d'Arenberg, né le 20 mai 1664, tué dans un combat contre les Turcs, le 7 juillet 1683 ;

3° Marie-Thérèse, née le 27 septembre 1667, morte à Bruxelles, le 28 mai 1716, après avoir été deux fois mariée [2].

---

[1] *Registre aux octrois et dépêches* cité, fol. 78 v°. Archives de l'État, à Mons.

[2] E. Matthieu, *Histoire de la ville d'Enghien*, t. I, p. 146.

Digitized by Google

71.

WOLFGANG-GUILLAUME DE BOURNONVILLE.

(1681.)

Wolfgang-Guillaume de Bournonville, vicomte de Barlin, gouverneur de Bruxelles, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, fut nommé, par lettres patentes de Charles, roi de Castille, datées de Bruxelles le 2 juillet 1681, lieutenant capitaine général et grand bailli de Hainaut, par intérim[1]. Ces charges étaient vacantes depuis la mort du duc d'Arenberg et d'Aerschot.

Le vicomte de Barlin prêta serment le 23 du même mois, entre les mains de Philippe Leduc, écuyer, premier conseiller du conseil ordinaire du roi.

Le 25 mai 1681, Alexandre Farnèse, prince de Parme, avait informé les états de Hainaut, que, vu l'indisposition du duc d'Aerschot, il avait trouvé bon d'envoyer à Mons, le vicomte de Barlin, sergent général de bataille des armées de S. M., pour, pendant la dite indisposition ou absence du duc d'Aerschot, commander les gens de guerre dans les villes et province de Hainaut, en leur ordonnant, au nom de Sa Majesté, de le reconnaître, honorer et respecter pour tel, etc.[2]

Nous avons pu établir que le vicomte de Barlin est resté en charge du 2 juillet au 1[er] novembre 1681[3]. A cette dernière

[1] Voir au *Registre aux octrois et dépêches* cité, fol. 253-254 v[so], les lettres patentes de sa nomination.

[2] États de Hainaut, *Reeueil des pièces relatives aux gouverneurs généraux, grands baillis*, etc., fol. 181, aux Archives de l'État, à Mons.

[3] Archives générales du royaume. *Chambre des Comptes*, n° 14,674.

Digitized by Google

époque, il reprit les fonctions élevées qu'il occupait dans l'armée.

En 1688, ce personnage épousa Marie-Bonne de Harchies-Mouton, héritière de Sars-la-Bruyère et de Fleignies, dont il n'eut pas d'enfant [1]. Il mourut à Sars-la-Bruyère, le 22 septembre 1684. Son tombeau s'élève à gauche du maître-autel de l'église paroissiale de cette localité. Ce magnifique monument, en marbre, a la forme d'un autel, surmonté des armoiries de Bournonville et de Harchies. A droite et à gauche sont d'autres quartiers avec les inscriptions ; d'un côté : Bournonville et Melun, et de l'autre : Harchies et Hainin. Deux anges agenouillés semblent réellement pleurer. Sur la face latérale on lit :

En mémoire
de haut et puissant seigneur
monseigneur Wolfgang-Guillaume
de Bournonville, vicomte et baron de Barlin,
seigneur de Sars, Fleignies, etc., ci-devant collonel
d'un régiment d'infanterie allemande, général de
bataille aux armées de Sa Majté, gouverneur en Valenciennes,
gouverneur de Bruxelles, gouverneur de Mons, lieutenant
capitaine général et grand bailly de la province d'Haynaut par
[commission.
qui au regret de tous les gens de bien finit ses jours en son château
de Sars, illustre en naissance, en valeur, en vertu singulière, le XXII
de septembre de l'an M. D. C. LXXXIIII.
Et le 21 octobre 1688 est décédée
Haute et puissante dame Madame Marie-Bonne de Harchies, dame
héritière de Sars et de Fleignies, vicomtesse et baronne de
Barlin sa très chère et très désolée
compaigne qui a fait ériger ce monument pour
le repos des os d'un si cher mary et des siens
mesmes. Passans, priez Dieu pour eux.

Armoiries : de sable au lion d'argent couronné, armé et lampassé d'or, la queue fourchée et passée en sautoir [2].

---

[1] LAISNÉ, *Généalogies nobles*, t. I, p. 79.
[2] Idem. id. p. 78. — J.-Bte RIETSTAP, Ouvrage cité, p. 169. — Voyez pl. II, n° 36.

Digitized by Google

72.

JACQUES DE FARIAUX.

(1681 — 1682.)

Jacques de Fariaux, vicomte de Maulde, fut nommé, par lettres patentes du 17 décembre 1681, lieutenant capitaine général et grand bailli de Hainaut, *par intérim*. Il prêta serment entre les mains du gouverneur général, le 22 du même mois [1], et remplit ses doubles fonctions jusqu'au 2 mai 1682.

Jacques de Fariaux, né à Mons le 8 janvier 1627, était fils d'Antoine Fariaux, avocat au conseil de Hainaut, et de Jacqueline François. Il se distingua de bonne heure dans la carrière des armes. C'était, dit un historien [2], un vaillant soldat qui soutenait alors presque seul l'honneur du nom belge. Le siège de Valenciennes, en 1656, mit ses talents en évidence. Il fut créé chevalier avec son frère, en 1659, et vicomte de Maulde, en 1679 [3]. L'expédition du Portugal, en 1662, et le siége de Villa-Viciosa, en 1667, le firent signaler à l'attention du gouvernement. Le roi d'Espagne le nomma colonel d'un régiment d'infanterie et général de bataille en 1673. Les états généraux des Provinces-Unies lui confièrent, la même année, la défense de Maestricht, assiégée par Louis XIV en personne. Cette défense lui fit le plus grand honneur et lui valut la qua-

[1] Ses lettres patentes et la mention de son serment sont transcrites au *Registre aux octrois et dépêches* n° 193, fol. 259 v° — 260 v°, aux Archives de l'Etat, à Mons.

[2] WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, d. 275.

[3] J.-B. LAISNÉ, *Généalogies nobles*, t. I, p. 80.

Digitized by Google

lification d'intrépide général [1]. On rapporte qu'il prit part à trois grandes batailles et à dix-neuf sièges. Le roi Charles II, qui l'avait nommé membre du conseil de guerre et chevalier de la Toison d'or, érigea sa terre de Maulde en vicomté, en 1679. Il était aussi seigneur de Strythem, Lombecque-Notre-Dame et Cour Abeaumont, et fut nommé en 1690 gouverneur et châtelain d'Ath. Il mourut sans héritier en cette dernière ville le 26 avril 1695 et fut inhumé avec sa femme, Catherine Vanevèle, dans l'église de Saint-Julien. Sa nièce, veuve du conseiller Pierre Daneau, lui fit élever un beau mausolée sur lequel on lisait cette épitaphe [2] :

D. O. M.

D. Jacobo de Fariaux, equiti aurato vice-comiti de Maulde et curiae Abaumontiæ, de Lombecœ B. Mariae Strythemi, Regi à conciliis bellicis aciei struendæ præfecto, Athi, Trevirorum trajecti ad Mosam gubernatori, decem lustrorum militiæ inclito, in tribus preliis, in xix obsidionibus bellica virtute claro, supremo Hannonie Pretori ad tempus, hic jacenti. D. Catharinam Vannevele conjugem ad cœlos præeuntem xj Kal. Maii M. D. C. XC. IV consecuto vj Kal. maii M. D. C. XCV. hoc monumentum hœredes PP.

Ce mausolée a été détruit lors de l'incendie de l'église de Saint-Julien, le 10 août 1817.

Un portrait original, peint à l'huile, de Jacques de Fariaux se trouve à la Galerie historique de l'hôtel de ville de Mons. Le général y est représenté à cheval, et au bas se trouve cette inscription : LE L[t] GÉNÉRAL FARIAUX, VICOMTE DE MAULDE, GOUVERNEUR D'ATH, GRAND BAILLY D'AINAUT PAR INTÉRIM.

Armoiries : D'azur au chevron d'or accompagné de deux étoiles d'or en chef et d'un trèfle de même en pointe [3].

---

[1] LARREY, *Histoire de France sous Louis XIV*, t. IV. — VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*. — SISMONDI, *Histoire des Français*. — Le baron de Stassart, *Fariaux*. dans l'*Iconographie montoise*. — GUILLAUME, *Biographie nationale*, t. VI, p. 884.

[2] DE BOUSSU, *Histoire de Mons*, p. 313. — *Histoire d'Ath*, p. 163.

[3] J.-B. LAISNÉ, Manuscrit cité, t. I, p. 80. — Voyez pl. II, n° 37.

Digitized by Google

73.

EUGÈNE DE BERGHES.

(1682 — 1688.)

Eugène de Berghes, prince de Rache, fut nommé grand bailli de Hainaut, *par intérim*, par lettres patentes du roi Charles II, datées de Madrid le 30 décembre 1681, et par d'autres lettres patentes du même jour, lieutenant et capitaine général [1]. Il prêta serment en sa double qualité le 2 mai 1682 entre les mains du marquis del Caretto Grana, et le 10 du même mois il fut reçu avec le cérémonial ordinaire à Mons et jura dans les églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, de conserver intacts les droits et privilèges du pays et de la ville de Mons.

Eugène de Berghes était fils de Godefroid de Berghes, premier comte de Grimberghe, et d'Honorine de Hornes, dame d'Harquenne. Il épousa, en 1641, Florence-Marguerite de Renesse, dame de Feluy, fille de René et d'Albertine-Madeleine d'Egmont [2]. Le 27 mai 1645, les époux firent acte de réalisation et de condamnation volontaire devant la cour féodale de Brabant, de leur contrat de mariage passé le 23 mars 1641 [3].

Ce grand bailli mourut le 4 mai 1688, à l'hôtel de Naast. On lit dans un document contemporain : « Le dimanche 4e

[1] Ses lettres patentes et la mention des serments relatifs aux deux charges sont couchées au *Registre aux octrois et dépêches* cité, pp. 263 vo-265.

[2] J.-B. Laisné, Ouvrage cité, t. I, p. 68.

[3] Galesloт, *Inventaire des archives de la cour féodale de Brabant*, t. I, pp. 222 et 329.

Digitized by Google

« jour du mois d'avril 1688, sur les deux heures et demie « après midi, monseigneur le grand bailli et capitaine général « de cette province, Eugène de Berghes, prince de Rache, du « conseil supérieur de guerre, chevalier de l'ordre de la Toi- « son d'or, etc., décéda de ce monde à l'hôtel de Nast, « demeure ordinaire des grands baillis de cette ville [1]. »

D'après les documents qui précèdent, on peut établir que le prince de Rache est resté en fonctions du 30 décembre 1681 au 4 avril 1688, jour de son décès : les comptes des exploits du bailliage [2] l'établissent également.

Ce personnage fut enterré dans la chapelle de l'Immaculée Conception, aux Récollets de Mons, où se trouvait cette épitaphe :

ICY REPOSE EUGÈNE DE BERGHES,
PRINCE DE RACHE, CHEVALIER
DE LA TOISON D'OR, DU CONSEIL
SUPRÊME DE SA MAJESTÉ,
MAISTRE DE CAMP GÉNÉRAL,
SOUVERAIN BAILLI, GOUVERNEUR
ET CAPITAINE GÉNÉRAL DU
PAYS ET COMTÉ DE HAYNAUT,
EXPIRÉ A MONS, LE 4 AVRIL
1688.
ET MADAME MARGUERITE
LOUISE, NÉE CONTESSE DE
MILANDONCQ, PRINCESSE
DE RACHE, DÉCÉDÉE LE 15 NOVEMBRE
1690.
REQUIESCANT IN PACE[3].

---

[1] *Registre aux mandements et placards du conseil*, n° 44, fol. 14, aux Archives de l'État, à Mons. — Voir la relation des funérailles de ce personnage, annexe litt. F.

[2] Archives générales du Royaume. *Chambre des comptes*, n°s 14,674-14,676.

[3] Archives de l'Etat à Mons, Couvent des Récollets. *Registre chronologique des religieux défunts de la province de Saint-André*, etc., contenant des épitaphes de personnes inhumées au couvent de Mons.

Digitized by Google

74.

FRANÇOIS-PHILIPPE DE MELUN.

(1688—1690.)

François-Philippe de Melun, marquis de Richebourg, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, nommé grand bailli intérimaire le 2 avril 1688[1], était gouverneur de Valenciennes. C'est pendant qu'il occupait ce poste que la ville fut prise par l'armée française. Il était aussi gouverneur de Bruxelles[2]. Il avait épousé, en 1665, Anne-Thérèse Vilain de Gand, fille de Philippe-Baltazar[3].

Voici quelques souvenirs sur sa nomination de grand bailli, que nous avons trouvés aux Archives de l'État, à Mons :

« Le dimanche 4 mai 1688 arriva (à Mons) le marquis de « Risbourg, sergeant major de bataille et capitaine des archers « de la noble garde du Roi, chevalier de l'ordre de la Toison « d'or, etc., pour remplir la place de grand bailli et capitaine « général de la province, par intérim, lequel fit voir ses « lettres de crédence, le leudemain au Conseil, mais il n'y « fut pas receu pour grand bailli, par intérim, pour n'y avoir « fait foy de sa patente ni de son serment; suivant quoy, il y « eust résolution couchée au registre contenant ordonnance

[1] De Bousu, *Histoire de Mons*, p. 100, dit qu'il fut crée le 31 juillet 1688. M. Poullet dit qu'il fut grand bailli par provision, du 1er juillet 1689 au 7 février 1690. Sa nomination, datée de Bruxelles le 2 avril 1688, se trouve au *Registre aux octrois et dépêches*, n° 194, fol. 43, et sa prestation de serment, du 4 mai suivant, fol. 44 du même registre.

[2] Archives générales du royaume. — *Chambre des comptes*, n° 14,678.

[3] J.-B. Maurice, Ouvrage cité, p. 271.

Digitized by Google

« au greffier de faire les dépêches sur le nom du conseil, « comme représentant l'état de grand bailli vacant, jusques autre ordre.

« Le 6 dudit mois, le susdit s[r] marquis de Risbourg fut « receu pour grand bailli par intérim par ce conseil, après « avoir eu veue de sa patente et de son serment y endossé.

« Le 4 juin 1688, le conseil ayant fait appeler M. le con- « seiller avocat du roy, mist en délibération si messieurs « ayant appris de bruit commun et par le rapport d'aucuns « de la chambre que M. le Marquis de Risbourg notre grand « bailli, par intérim, avoit eu avis que sa Majesté avoit dis- « posé absolument de l'état du grand bailliage en sa faveur, « devroient aller en corps le complimenter sur ce sujet, sans « attendre l'arrivée de ses patentes ou du moins la lettre « d'avertence que le conseil a accoustumé de recevoir en tel « cas; il fut résolu qu'ouy, et ensuite l'huissier fut envoyé « vers ledit seigneur marquis avec ordre de s'adresser à son « secrétaire, pour demander à son Excellence à quelle heure « de l'après-midy, le conseil pourroit le trouver chez lui à « cette fin, et ayant répondu que son excellence seroit à la « maison jusques les trois heures, messieurs s'étant assemblez « chez M. le conseiller Pottier, montèrent dans les carosses « de Messieurs d'Hainin, Zomberghe, Dumont et Boële, et « firent faire compliment accoustumé audit seigneur marquis.

« Nota que Messieurs de la court à Mons firent une nou- « veauté en cette rencontre, allant en corps complimenter « Madame la marquise de Risbourg, après avoir complimenté « M. le marquis, nonobstant que pareil compliment n'avoit « point esté fait cy-devant. Pourquoi messieurs du conseil « demeurèrent selon l'ancien pied, sans faire autre compli- « ment qu'à la personne du seigneur grand bailli [1]. »

François-Philippe de Melun mourut la nuit du 6 au 7 février

[1] *Registre aux mandements et placards*, n° 44, pp. 14-15.

Digitized by Google

1690 et fut enterré aux Récollets de Mons, ainsi que le constate l'extrait suivant :

AU PIED DE L'AUTEL S^T^-ANTOINE DE PADOUL
REPOSE LE CORPS DE
MONSEIGNEUR LE MARQUIS
DE RISBOURG, GRAND BAILLY
D'HENAUT, GOUVERNEUR DE
LA VILLE DE MONS, ETC., MORT
DANS LA NUIT DU SIX AU SEPT
DU MOIS DE FÉVRIER 1690.
REQUIESCAT IN PACE[1].

---

[1] Archives de l'État, à Mons, Couvent des Récollets, *Registre chronologique des religieux défunts de la province de Saint-André*, etc., contenant des épitaphes de personnes inhumées au couvent de Mons.

Digitized by Google

75.

JEAN-CHARLES-CHRÉTIEN DE LANDAS.

(1690.)

Jean-Charles-Chrétien de Landas, créé comte de Louvignies, fut nommé gouverneur de Sicile, en 1679, puis mestre de camp général des armées du Milanais. Il avait épousé Jeanne-Florence le Comte d'Orville, dame de Plessis-Bellière [1]. D'après De Boussu, il aurait été nommé grand bailli de Hainaut après la mort du marquis de Richebourg, mais il n'aurait point pris possession de sa charge « à cause de la prise de Mons, étant mort à Milan avant la conclusion de la paix [2]. »

Armoiries : d'argent à l'émanche de cinq pièces de gueules mouvante de sénestre [3].

Devise : DIEU Y POURVOYRA.

[1] Jean-Charles-Chrétien de Landas était l'arrière petit-fils de Nicolas de Landas, le célèbre défenseur du malheureux comte d'Egmont. DEVILLERS, *Le journal de Nicolas de Landas*, dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, IVe série, t. IX. p. 399. — Comte PAUL DU CHASTEL DE LA HOWARDRIES, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, p. 82. — J.-B. LAISNÉ, *Généalogies nobles*, t. I, p. 171.

[2] *Histoire de Mons*, p. 100.

[3] Voyez pl. II, n° 38.

Digitized by Google

Claude de Robaulx, seigneur de Lisbonne était, en 1690, dépositaire général du Hainaut. Toutes nos recherches sont restées infructueuses pour retrouver la nomination de grand bailli intérimaire du Hainaut dont il aurait été honoré, ou tout autre document prouvant qu'il en aurait exercé les fonctions. Un auteur dit que ce fut du 8 février au 7 juillet 1690[1].

Il existe aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles, un compte des exploits du grand bailliage, rendu par Claude de Robaulx de Lisbonne[2], « depuis le 8e de février jusques « au 7e juillet ensuivant, que l'état de grand bailli a esté « vaccant par la mort de Philippe-François de Melun, mar- « quis de Risbourg »; mais notre prétendu grand bailli intérimaire n'a pu rendre ce compte que comme premier clerc de l'office et receveur desdits exploits. C'est là ce qui a induit en erreur Pinchart et Poullet.

M. de Stein, dans son *Annuaire de la noblesse*, t. II, p. 161, et les autres auteurs que nous avons consultés, ne donnent à Claude de Robaulx, sr de Lisbonne, que la qualité de « Dépositaire général de Hainaut », de 1674 au 25 décembre 1695, date de sa mort[3].

---

[1] Poullet, *Les gouverneurs de province*, p. 166. Cet écrivain cite Alex. Pinchart, qui ne fait qu'indiquer le nom de Claude de Robaulx, comme ayant rempli les fonctions de grand bailli par intérim, *Histoire du Conseil souverain*, p. 147.

[2] *Chambre des Comptes*, no 14,678.

[3] De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 361. — Devillers, *Notice sur le dépôt des archives de l'État*, à Mons, p. 60.

Digitized by Google

76.

PHILIPPE-FRANÇOIS DE GLYMES, PRINCE DE BERGHES.

(1690 — 1691.)

Ce personnage fut grand bailli *intérimaire* du Hainaut, depuis le 7 juillet 1690 jusqu'au 8 avril 1691, jour de la prise de Mons par Louis XIV, ainsi que l'énonce le compte des exploits du grand bailliage, rendu pour cette période par Claude de Robaulx s[r] de Lisbonne [1]. Ses lettres patentes étaient datées du 22 juin 1690 [2].

Le prince de Berghes naquit vers 1650 et mourut à Bruxelles le 12 septembre 1704. Il était le cinquième enfant d'Eugène de Glymes, dit de Berghes, comte de Grimberghe, baron d'Arquennes, et de Florence-Marguerite de Renesse, dame de Féluy, Écaussines, etc., conseiller de guerre, maître de camp d'une terce d'infanterie wallonne, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes en 1676, général de bataille en 1684, gouverneur et capitaine général en 1690, enfin gouverneur de Bruxelles à partir du 17 avril 1695; il jouit de toutes les distinctions que son mérite et la faveur royale pouvaient lui valoir. En 1686, par lettres patentes du 23 mai, Charles II d'Espagne lui conféra le titre de *prince*, pour le récompenser de vingt années de bons et loyaux services, « eu égard, dit « le document officiel, à l'extraction, sens, preud'hommie, « fidélité, valeur et expérience dudit messire Philippe-Fran- « çois. »

[1] Archives générales du Royaume. *Chambre des comptes*, n° 14,678.

[2] Les lettres patentes de nomination et sa prestation de serment sont transcrites au *Registre aux octrois et dépêches*, n° 194, f[os] 131-132 v[o].

Digitized by Google

En 1688, il fut envoyé à la cour du roi Jacques d'Angleterre, à l'occasion de la naissance du prince de Galles; en 1693, il alla au-devant de l'héritier de la couronne de Danemarck et lui fit les honneurs du pays; le 17 mars 1694, il fut créé chevalier de l'ordre de la Toison d'or et reçut le collier des mains du duc de Bavière.

En 1674, il épousa Marie-Jacqueline de Lalaing, dont il eut trois enfants qui firent les plus brillantes alliances. L'aîné, Alphonse-Dominique-François, mort sans postérité, fut élevé par Philippe V au rang de grand d'Espagne de première classe et décoré, comme son père, de l'ordre de la Toison d'or. Des historiens français ont vanté le prince de Berghes, pour la défense héroïque de la ville de Mons, assiégée par Louis XIV en personne. Mais une enquête du magistrat a eu pour but de prouver que, si cette défense a été héroïque, ce fut grâce au courage de la bourgeoisie qui voulait empêcher le gouverneur de Mons de capituler[1].

On trouve dans les archives de la cour féodale de Brabant, 1° un avis de père et de mère de Philippe-François de Berghes, comte de Grimberghe, baron d'Arquennes, seigneur de Féluy, etc., du conseil de guerre, général de bataille des armées du roi, chef capitaine d'hommes d'armes et de Marie-Jacqueline de Lalaing, baronne de Gaesbeek, dame de Montigny-sur-Meuse, etc., conjoints, fait à Bruxelles, devant le notaire Van Else, le 30 décembre 1684; 2° des lettres patentes de Charles, roi de Castille, etc., du 20 mai 1686, accordant le titre de prince à messire Philippe-François de Berghes, comte de Grimberghe, et érigeant sa terre et comté de Grimberghe en principauté[2].

---

[1] Biographie nationale, t. II, p. 239. — Documents inédits.

[2] GALESLOT, *Inventaire des archives de la cour féodale de Brabant*, t. I, pp. 19 et 109.

Digitized by Google

77.

CHARLES-PHILIPPE DE JAUCHE, COMTE DE MASTAING.

(1697 — 1698.)

Charles-Philippe de Jauche, comte de Mastaing, seigneur de Brugelette, gouverneur de Courtrai, fut nommé lieutenant capitaine général et grand bailli de Hainaut *intérimaire*, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 12 décembre 1697. Il prêta serment entre les mains du gouverneur-général, le lendemain [1]. Il resta en fonctions jusqu'au 31 mars 1698 [2].

Ce personnage était fils de Philippe de Jauche, comte de Mastaing, seigneur de Hérimelz, Brugelette, etc., mort en 1635, et de Marie de Mérode, sa première femme, fille de Philippe, comte de Middelbourg. Il avait épousé : 1° Marie-Françoise du Chasteler, dame de Doulieu et 2° Marie-Philippe Vilain de Gand, chanoinesse à Mons, qui lui donna Marie-Josèphe de Jauche, comtesse de Mastaing. Cette dernière fut aussi mariée deux fois, 1° en 1709 à François de Melun, son cousin, 2 en 1716 à Antoine-Henri d'Ongnies; elle mourut en 1767 [3].

Armoiries : de gueules à la fasce d'or [4].

---

[1] Voir *Registre aux octrois et dépêches* cité, fol 296-299.

[2] En marge du compte qu'il rend de sa gestion des exploits du bailliage, on lit la note suivante : « Veu le compte du 8e avril 1691, « jour que la ville de Mons a esté prise par les armes du Roi très « chrestien, et eu égard qu'elle est évacuée le 17 décembre 1697 et « remise soubz l'obéissance de S. M., il commence et suit ici bien. » Archives générales du Royaume à Bruxelles Chambre des comptes, n° 14,679.

[3] J.-B. LAISNÉ, Ouvrage cité, t. I, p. 18.

[4] Voyez pl. II, n° 39.

Digitized by Google

78.

FERDINAND-GASTON-LAMORAL DE CROY.

(1698 — 1709.)

Ferdinand-Gaston-Lamoral de Croy, comte du Rœulx, fut nommé grand bailli de Hainaut, à titre définitif, par lettres patentes du roi Philippe V, datées de Madrid le 2 janvier 1698[1]. Il prêta serment le 23 mars suivant.

Il était prince du Saint-Empire, grand d'Espagne de première classe, baron de Beaurain, Ville, Langhen, etc., chevalier de la Toison d'or, pair de Hainaut, conseiller du roi d'Espagne pour la guerre, général de ses armées et gouverneur de Mons.

Ferdinand-Gaston Lamoral était fils d'Eustache de Croy, comte du Rœulx, mort en 1653, et de Théodore-Gertrude-Marie, baronne de Ketler et Laghem.

Le 24 mars 1698, il fit son entrée solennelle à Mons. Les magistrats se rendirent à la porte de Nimy où il fut reçu et complimenté[2]. Plusieurs historiens ont fait le plus grand éloge de ce personnage. Ils le signalent comme un homme d'esprit, de jugement solide et d'une profonde érudition. Il dut abandonner les fonctions de grand bailli et de capitaine général du Hainaut à la prise de Mons par les alliés, en 1709[3].

[1] Ses lettres patentes de nomination et sa prestation de serment sont couchées au *Registre des octrois et dépêches*, n° 195, fol. 1-3 v°.

[2] DE BOUSSU, *Histoire de Mons*, p. 314.

[3] Ibidem. p. 330.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Grands baillis du Hainaut sous les gouverneurs généraux autrichiens, de 1713 à 1794.

79.

LÉOPOLD D'ARENBERG.

(1709 — 1754.)

Léopold-Philippe-Charles-Joseph d'Arenberg, duc d'Arenberg, d'Aerschot et de Croy, fils de Philippe-Charles-François, petit-fils du duc Charles-Eugène, est regardé, à juste titre, comme l'un des princes qui ont répandu le plus d'éclat sur la maison d'Arenberg [1].

Né à Bruxelles, le 14 octobre 1690, il n'avait pas encore dix mois à la mort de son père. La duchesse, sa mère, fit relief de la terre d'Enghien au nom de son fils, le 6 juin 1704, devant

[1] GACHARD, *Biographie nationale*, t. I, pp. 411 et suiv.

Digitized by Google

la cour féodale de Hainaut[1], et le duc Léopold remplit lui-même cette formalité le 25 janvier 1706[2].

A l'âge de neuf ans, il fut décoré par Charles II de l'ordre de la Toison d'or (13 janvier 1700) ; le collier lui en fut remis par l'électeur Maximilien de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas.

Dans la guerre que fit naître la succession d'Espagne, Léopold d'Arenberg, fidèle aux traditions de ses ancêtres, embrassa le parti de Charles III. Après la bataille de Ramillies, il fut nommé colonel d'un régiment de gens de pied wallons, le 4 juin 1706, et membre du conseil d'État pour gouverner les Pays-Bas, le 21 juillet suivant. Charles III, dans le même temps, le fit gentilhomme de sa chambre et capitaine de la garde du corps de Bourgogne, à Bruxelles.

Après que Mons fut tombé au pouvoir des alliés, le duc Léopold d'Arenberg fut nommé grand bailli de Hainaut par lettres patentes datées de Bruxelles, le 9 novembre 1709. Il prêta serment entre les mains du conseil d'Etat assemblé le 9 du même mois, et les 12 et 19 décembre, il fit les serments ordinaires à Mons et à Soignies[3].

Il avait, avec son régiment, pris part à la campagne qui venait de se terminer si glorieusement et avait été blessé à la bataille de Malplaquet. De retour à Mons, en 1719, il y fut l'objet d'une splendide réception. Voici comment De Boussu[4] relate l'entrée de ce prince, le 11 avril 1719. « Son Altesse « Léopold duc d'Arenberg, qui avoit été créé grand bailli et « officier souverain du pays et comté du Hainaut sur la fin de « l'année 1709 à la place du comte du Rœux, qui cessa de « l'être à la prise de Mons par les Alliés, y fit son entrée

[1] *Cour féodale de Hainaut. Registre aux reliefs*, année 1697, fol. 62, aux Archives de l'Etat, à Mons.

[2] Même registre, fol. 83.

[3] Les lettres patentes de nomination et sa prestation de serment sont relatées au *Registre aux octrois et dépêches* cité, fol. 286-287 v°.

[4] *Histoire de Mons*, p. 330.

Digitized by Google

« solennelle le 11 avril 1719, en qualité de gouverneur de « cette place importante, suivi de toute la noblesse de la ville « et d'un très grand nombre de personnes de distinction qui « étoient allé à sa rencontre. On le complimenta de la part « des Magistrats qui avoient à ce sujet fait dresser un théâtre « à la porte de Nimy, au-dessus de laquelle porte les armes « d'Arenberg étoient posées. Toutes les rues de son passage « étoient ornées de tapisseries et autres décorations, et bordées « des compagnies bourgeoises et des troupes de la garnison. « Il y eut ce même jour des feux de joie et les peuples don- « nèrent des marques de satisfaction si particulières de revoir « en ce vaillant héros, le sang glorieux de ses illustres ayeux « qui ont ici gouverné avant lui, qu'ils regretteroient encore « aujourd'hui ces temps heureux si, possédant son altesse, ils « ne se voyoient abondamment dédommagés de l'injuste « cruauté de la Parque qui leur a enlevés ses très dignes « ancêtres. Oui, ces peuples goûteroient sous ce grand prince, « toutes les douceurs d'un siècle d'or, si son intrépidité dans « les dangers les plus terribles qui lui firent mériter le gouver- « nement de cette capitalle, ne venoit troubler leur joie, » etc.

Le duc d'Arenberg avait, avec son régiment, pris part à la campagne qui venait de se terminer si glorieusement et avait été blessé à la bataille de Malplaquet. Nommé général de bataille ou mestre de camp, en 1713, il alla servir dans l'armée impériale du Rhin; mais l'année suivante, la paix ayant été signée entre l'empire et la France, il fit un voyage à Paris, où son esprit, ses manières et sa courtoisie lui valurent de grands succès dans le monde littéraire aussi bien qu'à la cour[1].

Le duc Léopold aimait les lettres et les sciences; il se plaisait à étendre sur ceux qui les cultivaient sa bienveillance et sa protection. Il avait connu Jean-Baptiste Rousseau à Vienne; lorsque le grand poëte lyrique vint à Bruxelles, en 1722, il lui

[1] *Biographie nationale*, t. I, p. 413.

Digitized by Google

fit un accueil distingué, l'admit à sa table et eut pour lui des attentions infinies. Avant la guerre pour la succession de Charles VI, le duc d'Arenberg était en commerce de lettres avec le grand Frédéric; ce prince écrit à Voltaire le 2 août 1739 : « Si vous voyez le duc d'Arenberg, faites-lui mes com-« pliments et dites-lui que deux lignes françaises de sa main « me feraient plus de plaisir que mille lettres allemandes dans « le style des chancelleries; » et une autre fois : « Grondez « un peu, je vous prie, le duc d'Arenberg, de sa lenteur à « me répondre. Je ne sais qui de nous deux est le plus occupé, « mais je sais bien qui est le plus paresseux. »

Il fit considérablement embellir sa propriété d'Enghien. Voltaire et madame du Châtelet, qui virent souvent le duc Léopold dans leurs voyages à Bruxelles, reçurent quelquefois l'hospitalité au château d'Enghien. C'est de cette ville que Voltaire écrivait, en 1736, à Helvétius : « Je suis actuellement « dans un château où il n'y a jamais eu de livres que ceux « que Madame du Châtelet et moi nous avons apportés, mais, « en récompense, il y a des jardins plus beaux que ceux de « Chantilly et on y mène cette vie douce et libre qui fait « l'agrément de la campagne. La possession de ce beau séjour « vaut mieux que beaucoup de livres[1]. »

Léopold-Philippe-Charles-Joseph d'Arenberg avait épousé, en 1711, Marie-Louise-Françoise Pignatelli, fille de Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia et de Marie-Angélique, comtesse d'Egmont. Il en eut huit enfants.

Notre personnage mourut universellement regretté, au château d'Héverlé, près de Louvain, à l'âge de 63 ans, le 4 mars 1754.

Ses restes mortels furent transportés à Enghien et inhumés dans l'église des capucins.

---

[1] E. Matthieu, *Histoire de la ville d'Enghien*, t. I, p. 148.

Digitized by Google

80.

CHARLES D'ARENBERG.

(1754 — 1778.)

Charles-Marie-Raymond, duc d'Arenberg, d'Aerschot et de Croy, né le 1er avril 1721, au château d'Enghien, fils aîné du duc Léopold, se forma au métier des armes par les leçons et l'exemple de son père. Il fit sous ses ordres la campagne de 1743 sur le Rhin, comme lieutenant-colonel du régiment d'Arberg-infanterie. Après la bataille de Dettingen, où il se montra digne du nom qu'il portait, Marie-Thérèse le nomma colonel du deuxième régiment wallon qui venait d'être crée et auquel il donna son nom ; il prit part, à la tête de ce corps, aux campagnes de 1744 aux Pays-Bas et de 1745 en Allemagne[1].

Le 28 septembre 1746, l'impératrice le promut au grade de général-major de ses armées; au mois d'octobre de l'année précédente, il avait cédé le commandement du deuxième régiment wallon au prince de Stolberg, pour prendre celui du régiment de Baden-Baden. Ce fut l'un des généraux qui, lors du siége de Maestricht par les Français en 1748, reçurent l'ordre de s'enfermer dans cette place. La paix ayant été conclue à Aix-la-Chapelle, l'impératrice le désigna pour servir aux Pays-Bas.

Le 15 décembre 1740, il obtint, sur la demande de son père, la commission de grand bailli-adjoint de Hainaut, avec l'assurance de le remplacer après son décès; il fit son entrée

[1] GACHARD, *Biographie nationale*, t. I, p. 421.

Digitized by Google

à Mons le 28 décembre 1743[1]. Il représenta en cette qualité la reine de Hongrie et de Bohême dans son inauguration à Mons, le 4 mai 1744. Le 16 mai 1749, Marie-Thérèse lui conféra la charge de lieutenant et capitaine général de Hainaut et de gouverneur de Mons, devenue vacante par la démission du duc son père.

La guerre terminée par la paix d'Aix-la-Chapelle, avait fait reconnaître à la cour de Vienne la nécessité de prendre de nouveaux arrangements avec les puissances maritimes pour la sûreté des Pays-Bas; dans cette vue, elle crut devoir demander aux états de ces provinces un subside extraordinaire et annuel de quatorze cent mille florins. Le prince Charles-Marie-Raymond d'Arenberg fut choisi pour faire cette demande, au nom de l'impératrice, aux états de Hainaut et de Luxembourg: c'était en 1753. La même année, le duc Charles de Lorraine le chargea de se rendre dans le Franc-de-Bruges, pour visiter les environs de l'Écluse et proposer les moyens de faciliter l'écoulement des eaux qui inondaient souvent les terres des wateringues de ce quartier. Il s'acquitta avec succès de ces différentes commissions.

Nommé en 1754 colonel propriétaire du régiment de Schulembourg-infanterie, et l'année suivante lieutenant feld-maréchal, Charles d'Arenberg quitta Bruxelles au mois de septembre 1756, pour se rendre à l'armée impériale en Bohême. La guerre de sept ans venait de commencer. Le 27 février 1757, il eut l'honneur d'être décoré de l'ordre de la Toison d'or par l'empereur François Ier, en même temps que le feld-maréchal Brown, et tous deux en reçurent les insignes, à Vienne, le 6 mars, des mains de ce monarque. Quelques jours après, le maréchal et lui repartirent pour l'armée.

D'Arenberg assista à la sanglante bataille de Prague, le 6 mai; il avait, le 28 avril, amené au général Brown, à Tuschkau, une vingtaine de mille hommes, malgré les Prus-

[1] Voyez aux annexes, litt. G, le récit de cette cérémonie.

Digitized by Google

siens qui avaient essayé de le couper près de Schlam. Lorsque la victoire de Kollin eut rétabli les affaires de l'Autriche, le feld-maréchal comte de Daun résolut de faire attaquer le poste important de Gabel que défendait le général Putkammer, et ce fut sur les généraux d'Arenberg et de Macquire qu'il jeta les yeux pour cette entreprise. Ils l'exécutèrent brillamment : en dépit d'une vigoureuse résistance, la garnison se vit réduite à se rendre prisonnière de guerre. D'Arenberg contribua, par sa bravoure, par sa décision, par l'ardeur qu'il inspirait à ses soldats, à la défaite du général prussien de Winterfeld, près de Gorlitz, le 7 septembre : dans cette action, il était à la tête de toute l'infanterie, le comte de Colloredo, qui la commandait, ayant fait une chute de cheval pendant qu'on marchait à l'ennemi. A l'entrée de l'armée autrichienne en Silésie, la réserve fut placée sous ses ordres et il alla, avec le général Nadasti, faire le siége de Schweidnitz : là encore il donna des preuves d'intrépidité et de talents militaires qui ajoutèrent à l'estime dont il jouissait dans l'armée.

Schweidnitz prise, les deux généraux allèrent rejoindre le prince Charles de Lorraine : ce furent eux qui commencèrent l'attaque à la bataille que ce prince livra, près de Breslau, au prince de Bevern, et dans laquelle les Prussiens furent mis en déroute, le 22 novembre. Mais la victoire que Frédéric II remporta en personne sur l'armée autrichienne, à Leuthen (5 décembre), fit perdre à la cour impériale le fruit de ses succès.

Dans la campagne de 1758, où il commanda tantôt l'avant-garde et tantôt la réserve, le duc d'Arenberg, que Marie-Thérèse venait d'élever au grade de feld-zeugmeister (général d'artillerie), se signala en plusieurs occasions, nommément le 6 octobre, lorsque, ayant opéré sa jonction avec le général Laudon en Lusace, ils défirent un corps prussien assez considérable. Mais il se fit surtout honneur à la bataille de Hochkirch (14 octobre), l'une des plus glorieuses pour les armes autrichiennes de toutes celles qui furent livrées pendant la guerre de sept ans.

Digitized by Google

D'Arenberg avait le commandement de l'aile droite de l'armée impériale : le comte de Daun lui donna l'ordre d'attaquer l'aile gauche des ennemis et de se rendre maître des redoutes qui la couvraient; il l'aborda avec une telle résolution que, malgré une défense opiniâtre, il obligea les Prussiens de reculer : son infanterie enfonçait leurs rangs le sabre à la main ou la baionnette au bout du fusil. Après qu'il se fut emparé des redoutes, il força et franchit les défilés qu'il lui avait été prescrit de passer. La bataille, commencée à cinq heures, était terminée à neuf : la victoire était complète. Dans son rapport à l'impératrice, le comte de Daun mentionna spécialement les excellentes dispositions que le duc d'Arenberg avait prises.

A l'issue de cette campagne, le duc reçut la plus belle récompense qu'il put embitionner : le chapitre de l'ordre de Marie-Thérèse, réuni, les 19 et 20 novembre, au quartier général de l'armée impériale, sous la présidence du comte de Daun, l'élut grand'croix de cet ordre, réservé au mérite et aux services militaires, et l'empereur l'autorisa à en porter les insignes avec ceux de la Toison d'or.

Dans les deux campagnes suivantes, Charles d'Arenberg figura parmi les chefs de l'armée autrichienne; mais il n'y fut pas aussi heureux : le 29 octobre 1759, il essuya un échec. Le maréchal Daun voulant couper à l'armée du roi de Prusse la communication de Wittenberg, lui avait ordonné de marcher à Kemberg: il avait avec lui seize à dix-sept mille hommes. Arrivé sur les hauteurs de Schmölling, il trouva les ennemis rangés en bataille dans la plaine : c'étaient les corps des généraux de Rebentisch et Wunsch, qui lui étaient supérieurs en nombre. Dans le même temps, le prince Henri de Prusse occupait Pretsch. Se trouvant par là entre deux feux, il prit le parti de se retirer vers Duben, et, dans ce mouvement, une de ses colonnes fut atteinte par les Prussiens, aux mains desquelles elle laissa douze cents prisonniers. Les rapports officiels constatèrent toutefois qu'il avait fait tout ce que la prudence pouvait suggérer pour opérer sa retraite avec le moins de désavantage possible.

Digitized by Google

A la terrible bataille de Torgau, le 3 novembre 1760, qui commença si bien et finit si mal pour l'armée autrichienne, il déploya une bravoure héroïque et prit des dispositions au-dessus de tout éloge : ce sont les propres termes de la relation qui fut publiée à Vienne. Dans cette sanglante affaire, il dut la vie à sa toison d'or : une balle le frappa à la poitrine; elle lui aurait passé au travers du corps, si sa toison d'or, qui pendait de ce côté, n'eût fait bouclier à la côte. La meurtrissure qu'il reçut fut cependant assez grave pour l'obliger à quitter l'armée.

Soit que le duc ne se fût pas entièrement rétabli de sa blessure, soit pour tout autre motif, il ne fut pas employé dans la campagne de 1761 : c'est vainement, du moins, que M. Gachard [1] a cherché son nom entre ceux des généraux dont parlent les gazettes du temps comme y ayant pris part. En 1762, les hostilités en Allemagne se ralentirent, et des négociations de paix furent entamées entre les parties belligérantes; ces négociations aboutirent aux préliminaires de Fontainebleau d'abord, le 5 novembre, et ensuite aux traités de Paris et de Hubertsbourg des 10 et 15 février 1763, lesquels furent suivis de longues années de paix.

Le duc d'Arenberg ne parut donc plus sur les champs de bataille. Marie-Thérèse appréciant les services qu'il lui avait rendus, le revêtit des plus hautes dignités qu'il y eût dans l'ordre civil et dans l'ordre militaire de son empire : celle de conseiller d'Etat intime actuel le 10 janvier 1765, et de feldmaréchal le 10 février 1766.

Le 18 juin 1748, il avait épousé Louise-Marguerite de la Marck, fille unique et seule héritière de Louis-Engelbert, dernier comte de la Marck [2]. Les nouveaux époux firent leur entrée à Enghien, le 6 août suivant, et y furent reçus avec des

[1] *Biographie nationale*, t. 1, p. 425.

[2] C. DE FRANCQUEN, *Recueil historique et généalogique*, p. 10.

Digitized by Google

témoignages d'un respectueux dévouement. On alluma des feux de joie en leur honneur [1].

A la mort de son père, Charles d'Arenberg recueillit sa riche succession ; le 21 septembre 1754, il fit relief devant la cour féodale du Hainaut, des ville, terre et pairie d'Enghien, appendances et dépendances [2]. En la même année, il avait pris possession du grand bailliage, et Marie-Thérèse lui avait continué la faveur qu'elle avait accordée à son père, de pouvoir nommer les magistrats de Mons.

Charles-Marie-Raymond d'Arenberg, dans les dernières années de sa vie, s'était retiré dans son château d'Enghien. Il y fut atteint de la petite vérole et mourut des suites de cette maladie dans un pavillon du parc nommé la Chaumière, le 17 août 1748, à l'âge de cinquante-sept ans. On y conserve encore le lit sur lequel il expira [3].

Marie-Thérèse qui perdait en lui un serviteur dont le dévouement et le zèle étaient à toute épreuve fut extrêmement affectée [4]. La ville d'Enghien témoigna vivement les regrets que lui causait la mort de son seigneur ; selon un ancien usage, le glas funèbre fut sonné pendant six semaines, à midi et le soir, dans toutes les églises et dans les villages de la seigneurie. La ville fit célébrer à ses frais un service solennel pour son seigneur défunt [5].

---

[1] MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, t. I, p. 149.

[2] *Cour féodale du Hainaut. Registre aux reliefs de fiefs*, année 1751, fol. III, aux Archives de l'Etat, à Mons.

[3] MATTHIEU, Ouvrage cité, t. I, p. 152.

[4] GACHARD, *Biographie nationale*, t. I, p. 426.

[5] MATTHIEU, Ouvrage cité, t. I, p. 152.

Digitized by Google

81.

LOUIS D'ARENBERG.

(1779 — 1788, 1789.)

Louis-Engelbert, duc d'Arenberg, d'Aerschot et de Croy, un des six enfants du duc Charles et son héritier, devait être le dernier seigneur féodal d'Enghien. Né à Bruxelles, le 3 août 1754, il embrassa, à l'exemple de ses aïeux, la carrière des armes ; mais un évènement funeste le força, lorsqu'il n'avait encore que vingt-quatre ans, de l'abandonner : il était à la chasse dans le parc d'Enghien, avec plusieurs de ses amis, le 9 septembre 1775 ; l'un d'eux, par mégarde, lui tira un coup de fusil qui l'atteignit au visage et lui fit perdre la vue [1].

Sa cécité n'empêcha point Marie-Thérèse de lui conférer, après la mort de son père, la charge de grand bailli de Hainaut, par lettres patentes du 15 avril 1779 [2], charge devenue pour ainsi dire héréditaire dans sa famille ; seulement pour prévenir toute surprise, elle voulut que les actes et pièces qui émaneraient de lui en cette qualité fussent contre-signés par un secrétaire ayant prêté serment en mains du chef et président du conseil privé : elle lui conserva, du reste, le pouvoir de nommer le magistrat de Mons, l'une des plus belles prérogatives attachées au grand bailliage.

[1] Gachard, *Biographie nationale*, t. I, p. 426.

[2] D'autres lettres patentes de la même année attribuèrent au prince de Ligne les fonctions de gouverneur militaire de Mons. Le titre de lieutenant capitaine général de Hainaut fut supprimé. — *Bulletins de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances*, t. II, p. 152. — *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XIII, p. 589.

Digitized by Google

Louis d'Arenberg fit son entrée à Mons le 18 janvier 1780 [1], et le 30 décembre 1782, Joseph II le créa chevalier de l'ordre de la Toison d'or. Les états de Hainaut lui adressèrent leurs félicitations. Mais ce monarque avait en matière d'administration publique des principes rigoureux : il n'admettait pas qu'une charge aussi éminente que celle de grand bailli pût être exercée par quelqu'un qui était privé de la vue ; il trouvait mauvais aussi qu'il ne résidât point à Mons. Le duc d'Arenberg déploya un zèle tout patriotique dans les événements de la révolution brabançonne, dès 1787. Au mois de décembre de cette année, sans avoir égard aux services que le père, l'aïeul et le bisaïeul du duc avaient rendus à sa maison, ni aux mécontentements que sa décision allait causer, l'empereur donna l'ordre à son ministre plénipotentiaire à Bruxelles « de « faire immédiatement rendre vacant le grand bailliage de « Hainaut ». Le ministre ayant signifié au duc la volonté de l'empereur en des termes qui ne souffraient point de réplique, d'Arenberg lui fit une réponse pleine de dignité et de patriotisme : « Mon serment et mon devoir vis-à-vis de Sa Majesté, « lui dit-il, m'ont empêché de lui offrir plus tôt ma démission « du grand bailliage de Hainaut, persuadé que, dans ces der- « niers embarras, mon attachement pour l'auguste maison et « mon zèle pourraient ramener la confiance et par là concourir « aux vues bienfaisantes de Sa Majesté. Il me suffit que mes « services ne puissent plus lui être agréables pour que sur-le- « champ je vous prie de lui présenter l'acceptation de ma « démission. Mon état, il est vrai, pénible pour moi, m'a fait « sentir en ces derniers instants tout son poids et son amer- « tume : mais on a des forces quand c'est l'honneur et l'atta-

[1] Voir aux annexes : litt. H, le récit de cette solennité ; I, les dépenses faites à cette occasion, entre autres pour le souper et le bal qui eurent lieu dans les salons de l'hôtel de ville, et J, des poësies composées en l'honneur de ce grand bailli.

Digitized by Google

« chement pour la patrie et le souverain qui nous guident, et « ce sont eux qui ont présidé à toutes mes actions » [1].

Le duc d'Arenberg retiré dans son domaine d'Enghien, reçut à dîner, le 28 août 1788, le gouverneur général des Pays-Bas et le comte de Trauttmansdorff, ministre plénipotentiaire de Joseph II [2].

En 1789, toutes les provinces des Pays-Bas se soulevaient contre Joseph II et prononçaient sa déchéance. Le duc d'Arenberg, à la suite de sa rupture avec l'empereur, avait quitté la Belgique ; il se hâta d'y revenir, et prit, dans les premiers temps, une part active à la révolution. Après qu'on eut fait justice des réformes de l'empereur, les états de Hainaut rétablirent le duc d'Arenberg dans la charge de grand bailli ; il se rendit à Mons, le 1er janvier 1790, et y prêta serment. Les habitants lui firent une réception enthousiaste. Le 4, le duc alla à Bruxelles où il fut accueilli avec toute sorte d'honneur : des volontaires à pied et à cheval allèrent à sa rencontre ; une multitude de peuple se trouva sur son passage, le saluant de ses acclamations.

Le 11 janvier, il se fit agréer au serment de Saint-Sébastien, qui choisit le comte de la Marck, son frère, pour chef-doyen ; lui-même fut élu chef-doyen du grand-serment. Son installation dans cette dignité eut lieu le 16 février ; elle fut marquée par un incident qui produisit une grande sensation. Il s'était présenté à la tête des cinq serments [3], à la maison du Roi (Broothwys), sur la grand'place, lieu fixé pour la cérémonie ; le vin d'honneur lui fut offert et on lui adressa un compliment qui se terminait par ces paroles : « Si l'ennemi de nos Pro-

[1] Félix Hachez. *Souvenirs de la révolution des patriotes à Mons*, pp. 42 et suiv.

[2] Paridaens. *Journal historique et du palais*, Manuscrit de la bibliothèque publique de Mons.

[3] Ces serments étaient le grand serment des arbalétriers ou serment de Saint-Georges, le serment des archers ou de Saint-Sébatien et de Saint-Antoine, le serment des arquebusiers ou de Saint-Christophe, et le serment des escrimeurs ou de Saint-Michel. *Biographie nationale*, t. I. p. 428.

Digitized by Google

« vinces-Unies ose disputer nos droits....., monseigneur ! la « victoire est à nous, nous en avons pour garant votre patrio- « tisme, le sang héroïque que tant d'illustres aïeux vous ont « transmis, notre valeur, celle de nos intrépides volontaires « agrégés, et notre cri de guerre : Vive Arenberg ! » Alors on lui lut la formule du serment qu'il avait à prêter. Mais quand il eut entendu qu'il s'agissait de reconnaître la souveraineté des états de Brabant et d'y rendre hommage, il se refusa à ce qu'on réclamait de lui. Le lendemain, il écrivit au commissaire du grand serment et aux chefs-doyens des autres une lettre qu'il livra à la publicité, pour expliquer sa conduite : « Vous devez, leur dit-il, me rendre la justice de croire, vous « à qui mes actions ont toujours été connues, qu'aucune « considération au monde ne peut me faire oublier pour un « seul instant ce que je dois à la patrie, quand tous les vrais « amis de la liberté se réunissent pour assurer son bonheur. « Pouvez-vous me croire capable de balancer entre mes « propres intérêts comme membre des états et le grand in- « térêt du public qui se demande aujourd'hui si les états ont « une existence effective ? Non, Messieurs, il ne peut être « question entre vous et moi que d'un serment pour la con- « servation de priviléges que je respecte parceque leur utilité « est évidente; il ne peut être question que de la conserva- « tion du corps où vous m'admettez pour chef, et je ne « pourrai prêter pour cet objet, que le serment que je vous « présente ». Par ce serment il jurait de maintenir les priviléges et défendre les prérogatives, franchises et immunités du grand serment, ainsi que des autres serments de la ville, « pour le bonheur des habitants et de la patrie, la conserva- « tion de la liberté, la sécurité générale et individuelle et la « félicité publique. »

Quelques jours après le duc d'Arenberg réunit dans un banquet tous les chefs-doyens et doyens des serments et tous les officiers des compagnies de volontaires; la table était de deux cent-quarante couverts. A cette fête des toasts furent

Digitized by Google

portés en l'honneur du parti démocratique et de ses chefs; le duc lui-même proclama la suprématie de la nation sur les états. On peut juger si, par cette conduite, il s'était attiré l'animadversion des fanatiques partisans de Vander Noot : aussi à la suite de la fameuse adresse où la société patriotique demandait que la nation fût consultée à l'égard de la forme de gouvernement à établir, se vit-il désigné à la colère du peuple quoiqu'il n'eût point signé cette adresse. Nous ne parlerons pas des scènes de désordre et de pillage dont Bruxelles fut le théâtre durant trois jours, les 16, 17 et 18 mars 1790 : le duc d'Arenberg voyant avec douleur qu'une révolution faite pour rétablir le règne des lois et de la liberté, aboutissait aux actes de violence les plus scandaleux, alla s'établir à son château d'Enghien et cessa de s'occuper des affaires publiques; il ne retourna que rarement à Bruxelles où ses démarches étaient surveillées. Il envoya néanmoins aux états de Hainaut, une pièce d'artillerie pour aider aux armements des patriotes[1] ; et lorsque le 15 juillet 1790 les habitants de la seigneurie d'Enghien se rendirent à Mons à l'effet d'offrir trois canons aux états de la province, il mit à la disposition du bailli et du magistrat de cette ville ses « magnifiques équipages avec toute la livrée en habits neufs[2]. »

Quelque temps avant la restauration autrichienne, Louis d'Arenberg partit pour l'Italie. Étant à Rome, il se réconcilia, par l'entremise du cardinal d'Hersan, avec l'empereur Léopold qui lui fit offrir de lui rendre le grand bailliage de Hainaut; il déclina cette offre, en alléguant les embarras que sa cécité lui causerait.

A la première entrée des Français en Belgique, sous le commandement de Dumouriez, les citoyens furent convoqués dans toutes les villes pour se donner de nouveaux administrateurs :

[1] Félix Hachez, *Souvenirs de la révolution des patriotes, à Mons*, p. 90.

[2] Paridaens, *Journal historique et du palais*, Manuscrit cité.

Digitized by Google

le 18 novembre 1792, eut lieu à Bruxelles, en l'église de Sainte-Gudule, une assemblée populaire qui procéda à l'élection de quatre-vingts représentants provisoires de cette ville ; le duc d'Arenberg était le vingtième sur la liste et le duc d'Ursel le vingt-quatrième. Ce dernier siégea à l'hôtel de ville ; mais le duc d'Arenberg s'excusa, « sur sa situation et nommément sa cécité, » d'accepter les fonctions auxquelles il avait été appelé.

Après que les Français eurent, en 1794, occupé une seconde fois la Belgique, il se retira en Allemagne. En la même année, il perdit toutes ses possessions seigneuriales ; ses biens furent séquestrés et le château d'Enghien, où les destructeurs modernes avaient passé, fut transformé en hôpital[1].

Le traité de Lunéville passé le 9 février 1801, qui transféra à la république la souveraineté et la propriété de tous les pays et domaines situés sur la rive gauche du Rhin, fit perdre au duc d'Arenberg, avec son duché, les comtés de Kerpen et de Kasselbourg, la seigneurie de Harzeim, les seigneuries de Sassenbourg et de Schleyden dans l'Eyffel et quelques autres terres. Par le recez de la députation de l'Empire du 25 février 1803, et en exécution de l'article 7 du traité que nous venons de citer, il fut assigné au duc, à titre d'indemnité, le comté de Recklinghausen, qui faisait partie de l'électorat de Cologne, et le bailliage de Meppen dépendant de l'ancien évêché de Munster. Pour recouvrer ses biens séquestrés en Belgique, il dut céder à son fils aîné ses possessions en Allemagne, avec les droits politiques qui lui compétaient comme membre de l'empire germanique, et rentrer en France avec ses fils puînés. Un arrêté du gouvernement de la république, du 6 brumaire an XII (29 octobre 1803), leva le séquestre existant sur ces biens, sans toutefois lui accorder d'indemnité pour ceux qui avaient été aliénés. Le duc avait dû aussi renoncer à son titre. Napoléon, devenu empereur, pour l'attirer à Paris, le fit comte de l'Empire, sénateur, chevalier, puis officier de la Légion d'Honneur et grand officier de l'ordre de la Réunion.

[1] MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, t. I, p. 154.

Digitized by Google

Après les évènements de 1814, il revint en Belgique, et mourut à Bruxelles le 7 mars 1820. « Un grand nombre de « vertus et de qualités aimables, dit un journal du temps, « l'avaient fait respecter et chérir..... Noble par caractère, « bon par nature, d'une humeur égale et douce, ses amis et « tous ceux qui l'ont connu perdent en lui l'un des hommes « dont chaque parole est l'empreinte d'une belle âme. »

Le duc Louis-Engelbert avait épousé le 12 janvier 1773, Pauline-Louise-Antoinette-Candide, fille de Brancas-Villars, comte de Lauraguais : il en eut quatre fils et une fille [1].

Depuis la révolution française, les domaines de la maison d'Arenberg sont dépouillés de tous titres et droits seigneuriaux et confondus dans la classe générale des biens fonds ordinaires. Bien que cette noble famille n'exerce plus légalement aucun droit sur Enghien, cependant par ses grandes possessions, elle a conservé une influence considérable sur la ville où existe son caveau.

---

[1] Matthieu, *Histoire de la ville d'Enghien*, t. I, p. 155.

Digitized by Google

82.

NICOLAS-ANTOINE D'ARBERG.

(1788.)

Nicolas-Antoine, comte d'Arberg, de Valengin et du Saint-Empire, neveu du comte Charles-Antoine d'Arberg, baron de Noirmont, originaire de la Suisse, fut créé grand bailli de Hainaut, par lettres patentes du 27 février 1788[1].

Né à Nivelles en 1736, le comte d'Arberg entra en 1749 dans le régiment d'infanterie wallonne de son oncle, se distingua pendant la guerre de sept ans, notamment au combat de Holzberg et à la bataille de Breslau, et obtint, en 1764, le commandement du régiment d'infanterie *Prince de Ligne*. Il fut nommé général-major en 1773, feld-maréchal lieutenant en 1783[2].

Il avait reçu, en 1779, la propriété du célèbre régiment de dragons de Saint-Ignon, qui s'illustra plus tard sous le nom de Latour.

En 1789, lors des évènements de la revolution brabançonne, le comte d'Arberg commanda une colonne autrichienne chargée de réprimer le mouvement insurrectionnel dans les Flandres. Il pénétra dans Gand, mais dut évacuer cette ville après deux jours de lutte sanglante avec les habitants et les volontaires. Enveloppé dans la disgrâce qui frappa le général d'Alton, il quitta le service ainsi que tous ses emplois, et finit ses jours

[1] *Chancellerie des Pays-Bas. Registre des patentes d'offices*, de 1783 à 1794, n° 2,012, aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles.

[2] GUILLAUME, *Biographie nationale*, t. I, p. 362.

Digitized by Google

dans la retraite. Il mourut à Bruxelles le 17 septembre 1813, à l'âge de 77 ans.

Voici comment il était qualifié dans les actes qu'il signait comme grand bailli [1] :

« Nicolas-Antoine, comte d'Arberg, de Valengin et du Saint-
« Empire romain, chambellan actuel de Sa Majesté, lieutenant
« général, chef d'une division de ses armées, colonel proprié-
« taire d'un régiment de dragons à son service, grand bailli
« et officier souverain du pays et comté de Hainaut. »

Armoiries : de gueules à un pal d'or chevronné de sable à trois pièces [2].

[1] Archives de l'Etat, à Mons. *Registre aux octrois et dépêches du conseil*, n° 212, fol. 387.

[2] J.-B. Laisné, *Généalogies nobles*, t. I, p. 326. — Voyez pl. II, n° 40.

Digitized by Google

83.

CHARLES DE LIGNE.

(1791.)

Descendant d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons des Pays-Bas, Charles-Joseph, prince de Ligne, comptait parmi ses aïeux : Jean de Ligne, chambellan du duc Charles de Bourgogne, qui laissa dans sa famille le titre de maréchal de Hainaut et fut reçu chevalier de l'ordre de la Toison d'or en même temps que l'Archiduc Philippe-le-Beau. Ce fut sous la domination espagnole que s'accrut la splendeur des barons de Ligne : ils furent créés comtes en 1544 et enfin princes en 1602[1].

Pendant trois cents ans, leur nom parut avec éclat dans les diverses armées de leurs souverains ; l'aïeul et le père de celui qui nous occupe moururent feld-maréchaux au service d'Autriche. Les armes furent les hochets dont s'amusa l'enfance de Charles-Joseph. Vieux débris des armées du fameux prince Eugène, les dragons du régiment de Ligne portaient tour à tour dans leurs bras leur jeune prince et charmaient ses oreilles par les récits grossiers, mais énergiques, des exploits de leur général. L'affection de ces braves fut peut-être le germe de cet amour ardent du prince pour le soldat, amour qui se manifeste à chaque page de ses œuvres militaires.

Charles-Joseph de Ligne naquit à Bruxelles le 23 mai 1735. Elevé au château de Belœil près Mons, sur un théâtre *si fréquemment* illustré par des faits de guerre, il avait *vu des*

[1] GACHARD, *Le feld-maréchal prince de Ligne* ; écrits et imprimés contemporains.

Digitized by Google

sièges et des batailles à un âge où les autres en lisent à peine les récits. Impatient de s'associer aux travaux militaires, il obtint du colonel d'un régiment français de l'admettre dans son corps à la première campagne ; voulant tout devoir à ses propres efforts, il se proposait de servir sous un nom d'emprunt.

Ce projet ne fut pas exécuté, sa famille l'ayant, à l'âge de 17 ans, placé dans le régiment d'infanterie de son nom, dont le prince son père était le colonel propriétaire. Après quatre années d'instruction préliminaire, il fut fait capitaine et put mettre en pratique ses connaissances théoriques dans la guerre que Marie-Thérèse soutint en 1757 contre le grand Frédéric. Cité honorablement à Breslau, Charles-Joseph s'acquit une gloire plus éclatante à Luithen où il commandait un bataillon en l'absence du major de son régiment. Enfin un trait d'audace, qui contribua puissamment au gain de la bataille de Hoclskirchen, lui valut, en octobre 1758, le grade de colonel. Ce n'est pas à tort qu'il s'est félicité d'avoir acquis à la pointe de l'épée ses premiers honneurs militaires.

Tandis que ses talents et sa valeur brillante obtenaient les justes suffrages de ses compagnons d'armes, sa figure très remarquable, les grâces de son esprit lui valurent, dans les salons de Vienne, des succès d'un genre moins désirable, sans doute, mais flatteurs pour un jeune homme passionné pour tous les triomphes. Marie-Thérèse, charmée de revoir le nom du jeune prince sur la liste des vainqueurs de Maxen, lui confia l'agréable mission de porter au roi Louis XV la nouvelle de la victoire. Ce fut à cette occasion qu'il parut pour la première fois à la cour de France qui l'accueillit avec distinction, cour qu'il a tant aimée et dont les plus illustres membres l'adoptèrent avec transport pour compatriote. Seul entre tous les étrangers, le prince de Ligne obtint, selon l'ingénieuse expression de madame de Stael, l'honneur d'être, en France, modèle et non imitateur.

De nouveaux succès l'attendaient en Allemagne. Marie-Thé-

Digitized by Google

rèse, juste appréciatrice de son mérite, lui dit, en lui remettant sa nomination au grade de général major : « vous m'avez fait « tuer l'an dernier toute une brigade en prodiguant votre vie, « n'allez pas à présent m'en faire tuer deux ; l'Etat et moi « voulons vous conserver. »

De telles paroles étaient pour lui la récompense la plus douce et la plus noble.

Enfin la guerre de sept ans fut terminée ; la glorieuse reine conquérante de ses propres états, fit couronner à Francfort François de Lorraine, son époux.

Le prince Charles-Joseph de Ligne sut mettre à profit le temps de la paix pour étudier avec une inconcevable rapidité ; quand on parcourt ses œuvres et qu'on lit en même temps le récit d'une vie activement remplie, on est étonné de tout ce qu'il savait : histoire, politique, art militaire, économie rurale, etc., il aborde tout, il parle de tout en homme instruit des choses qu'il traite, et cela, « avec un ton si facile, un style si négligemment parlé, dit M^me^ de Stael, qu'il faut à son lecteur de la réflexion pour apprécier toute la profondeur de vues que cache cette frivole enveloppe. »

Le règne de Joseph II amena, pour ainsi dire, pour le prince de Ligne, une ère nouvelle. Le jeune et brillant colonel commence à disparaître. Quarante années et le grade de lieutenant-général donnent à sa vie politique plus d'importance et d'extension. Joseph II se fit accompagner par lui dans sa célèbre entrevue avec Frédéric. Le héros du Nord ne pouvait manquer d'accueillir un guerrier qui professait pour lui la plus haute admiration, et qui, maître un instant du château de Sans-Souci, n'en voulut emporter qu'une plume pour souvenir.

Marie-Thérèse n'oublia pas les services du prince de Ligne. A la mort de Charles-Marie Raymond d'Arenberg, elle avait séparé le gouvernement militaire de la ville de Mons d'avec le grand bailliage de Hainaut. Elle confia le premier de ces postes au prince Charles-Joseph, qui prit possession de sa

Digitized by Google

charge le 18 août 1778 et fut inauguré en grande pompe à Mons.

La guerre de la succession de Bavière vint rendre au prince sa vie militaire; il y commanda l'avant-garde autrichienne sous les ordres de Loudon et se conquit de nouveaux lauriers.

Pendant ses voyages, notre héros avait eu l'occasion de faire la connaissance du comte d'Artois, plus tard Charles X, qui l'invita à venir à la cour de France. La conversation pleine de charmes, l'affabilité et la glorieuse réputation du général lui ouvrirent toutes les portes; et le séjour de Paris lui était devenu si agréable qu'après la paix de Teschen, en 1779, il y retourna et y séjourna quelque temps. Il fut rappelé, en août 1781, par le duc Albert de Saxe-Teschen, pour représenter l'empereur Joseph II dans son inauguration en qualité de duc de Luxembourg.

A son retour à la cour de France, la reine Marie-Antoinette le reçut avec ses grâces accoutumées. Le prince de Ligne, reconnaissant, a payé les bontés de cette adorable et malheureuse princesse par les plus justes et les plus touchants hommages : on les trouvera dans ses ouvrages avec un douloureux plaisir.

Admis dans la société intime de Versaille, il y joua sans effort le rôle où l'appelaient ses talents plus encore que sa naissance. Spectacles, projets d'édifices, de jardin, on le consultait sur tout, et sur tout il avait à parler et à bien parler.

Cependant le temps s'écoulait : quelque bien que fût le prince à la cour de Louis, les devoirs de général autrichien le rappelèrent à celle de Vienne.

Des intérêts de famille, qui peut-être servirent de voile à des intérêts politiques, déterminèrent un voyage du prince de Ligne à Saint-Pétersbourg. Une réclamation à faire pour la princesse Massalska, épouse de son fils aîné, fut le prétexte de cette démarche; mais il est probable que Joseph II ne négligea pas une occasion d'entretenir de sûres communications avec cette fière princesse que M. de Ligne caractérise avec tant

Digitized by Google

de bonheur en lui imposant le nom de Catherine-le-Grand. Ce qui vient à l'appui de cette conjecture, c'est le peu de succès qu'obtinrent les prétentions pécuniaires du prince, tandis que l'impératrice le comblait de faveur et de présents. Peut-être préparait-on déjà les conférences fameuses qui eurent lieu cinq ou six ans après entre les souverains dans la ville de Kherson ?

Revenu aux Pays-Bas dans l'été de 1784 et ayant annoncé l'intention de se fixer à Bruxelles, il se vit conférer par Joseph II, le titre de gouverneur de cette ville, en sa qualité de plus ancien lieutenant général en activité de service ; il eut aussi au même titre à suppléer au commandement général des armées, le comte de Murray, pendant ses absences. Au mois d'octobre de la même année, il crut un moment que ses espérances guerrières allaient de nouveau être comblées. Joseph II, voulant briser toutes les clauses du traité de Munster, avait rassemblé des troupes pour marcher contre la république hollandaise qui s'opposait à la réouverture de l'Escaut. Le prince de Ligne fut mis à la tête de ces troupes. Il avait établi son quartier général à Anvers ; mais son espoir fut déçu : on négocia sans avoir fait la guerre, environ un an après.

Le prince de Ligne retourna auprès de Joseph II. Ce monarque projetait dès lors la guerre contre les Turcs : l'appui de Catherine lui était nécessaire. Celle-ci, en gratifiant le prince de Ligne d'une terre immense en Crimée, lui avait donné un motif plausible de revenir à la cour. Il y reparut en effet, fut désigné par l'autocratrice pour l'accompagner dans ce voyage, qui semble appartenir plutôt à la fable qu'à l'histoire et que le prince et son ami, le comte de Ségur, ont décrit tous les deux d'une manière si piquante et si animée. Peu après la guerre avec les Turcs fut déclarée. Le prince créé général d'artillerie, fut envoyé près du prince Potenkin, avec lequel il fit le siège d'Oczakow. Chargé par Joseph II d'une mission spéciale auprès de ce ministre russe, il y réussit complètement ; enfin en 1789 il couronna sa carrière militaire par le siège de Belgrade où il commanda sous le maréchal Loudon.

Digitized by Google

Cependant les années fatales au repos de l'Europe s'avançaient avec rapidité. Les Pays-Bas depuis longtemps mécontents au sujet des réformes et des innovations de Joseph II, se soulevèrent en partie.

Le fameux Vander Noot, qui s'était mis à la tête du mouvement, chercha par ses lettres à l'attirer dans la révolution; pour toute réponse le prince l'engagea à se soumettre, « pour éviter une mauvaise fin. »

A son lit de mort, Joseph II dit au prince de Ligne : « Je « vous remercie de vos fidèles services; allez aux Pays-Bas, « tâchez de les ramener; si vous ne réussissez pas, restez « dans votre patrie; il n'est pas juste que vous sacrifiez vos « intérêts à ceux de vos enfants. »

L'avènement de l'empereur Léopold II fut pour le prince l'occasion de nouvelles marques d'honneur, il fut nommé par lettres patentes du 20 mai 1791, grand bailli de Hainaut, en remplacement du comte d'Arberg de Valengin. Il fut inauguré en grande pompe à Mons le 8 août de la même année et prêta les serments ordinaires dans les églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, le lendemain [1].

Cette nomination réunit les fonctions si importantes de grand bailli de Hainaut et de Gouverneur de Mons.

Plus tard, l'invasion française le priva de toute sa fortune patrimoniale. Il eut pu voir stoïquement sa ruine totale, mais sa philosophie ne fut pas assez forte contre la perte de son fils aîné, le prince Charles de Ligne, mort glorieusement au combat de Boux en Champagne, en 1792, dans les rangs de l'armée prussienne. Au moment où s'ouvrait la campagne de 1794 dont les résultats devaient être si funestes à son pays, il quitta la Belgique pour ne la revoir jamais.

En 1807, l'empereur se souvenant enfin du prince de Ligne, lui confia le commandement des Trabans de sa garde et l'année suivante, le promut au grade de feld-maréchal; mais, quoique

[1] Voir annexes sub litt. K et L.

Digitized by Google

consulté quelquefois sur des plans d'opérations, il ne fut revêtu d'aucun commandement et vécut paisiblement soit à Vienne, soit sur le Léopoldberg, d'où il a daté l'édition de ses œuvres.

Aux chagrins de son vieil âge se joignant encore les malheurs de sa patrie adoptive, il mourut le 13 décembre 1814, âgé de 79 ans[1].

De nos jours, le projet d'élever une statue au feld-maréchal prince de Ligne, sur l'une des places de la capitale de la Belgique, a été plusieurs fois émis. L'administration communale de Belœil, devançant ce vœu, a fait ériger au centre du village un monument sur le piédestal duquel on lit :

LA COMMUNE DE BELŒIL
AU FELD-MARÉCHAL
CHARLES-JOSEPH LAMORAL
PRINCE DE LIGNE.
3 MAI 1735 — 13 DÉCEMBRE 1814.

Ce monument représente le prince en costume de cour, les yeux fixés vers sa résidence favorite. Confiée au talent d'un artiste montois, M. Charles Brunin, la statue du prince est pleine de noblesse et de vie.

Armoiries : d'or à la bande de gueules, entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or, surmonté d'un heaume couronné avec lambrequins d'hermine et de gueules et cimé de deux écrans décagones échancrés d'or, l'un brochant sur l'autre; en cœur un besan d'or chargé d'une bande de gueules. Devise : QUOCUMQUE RES CADUNT SEMPER STAT LINEA RECTA[2].

---

[1] PEETERMANS, *Le prince de Ligne.* — GACHARD, *Le feld-maréchal prince de Ligne.* — *Écrits et imprimés contemporains.*

[2] J.-B. MAURICE, ouvrage cité, p. 451. — J.-B. REITSTAP, ouvrage cité, p. 641. — Voyez pl. IV, n° 50.

Digitized by Google

Ici s'arrête notre revue des baillis et des grands baillis de l'ancien comté de Hainaut. Nous avons cherché à faire revivre par la pensée ces personnages aujourd'hui si oubliés. Puissions-nous avoir ainsi répondu à l'attente de la Société des sciences, des arts et des lettres !

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE CHRONOLOGIQUE[1].

Souverains régnants.	BAILLIS.
Bauduin V.	Robert de Jemappes, 1177-1181 (1).
Bauduin VI.	Guillaume de Saint-Saulve, seigneur de Thy-le-Château, 1202 (2).
Jeanne.	Wagon, 1235-1239 (3).
	Jean du Moulineau, 1240 (4).
	Thierri de Vicq, 1243 (5).
Marguerite.	Thierri de Montignies, seigneur de Thians, 1245 (6).
	Anselme de Sterpigny, 1250-1257 (7).
	Bauduin de Péronne, chevalier, 1262-1265 (8).
	Hugues de Maulde, chevalier, 1267-1968 (9).
	Jean Verdeau, 1270 (10).
	Hugues de Ruesne, 1277 (11).
	Jean Verdeau, 1278 (10).
Jean II d'Avesnes.	Jean de Mainlevrial, 1283-1283 (12).
	Nicolas d'Écaussines, chevalier, 1293 (13).
	Pierre de Jumelle, 1296-1298 (14).
	Jean de Montignies, chevalier, 1301 (15).
	Gautier de Hennin, seigneur de Cuvillers et de Quinchy, 1302 (16).
Guillaume Ier.	Nicolas de Raing, de Reing ou de Reng, chevalier, 1305 (17).
	Thierri du Chasteler, chevalier, 1311 (18).
	Gautier de Hennin, 1313 (16).
	Vilain de Saint-Hilaire, 1316-1318 (19).
	Thierri du Chasteler, 1322, 1323 (18).
	Robert de Manchicourt, chevalier, 1323 (20).
	Thierri du Chasteler, 1324 (18).
	Gérard dit le Borgne de Robersart, 1327 (21).
	Robert de Manchicourt, 1328-1331 (20).
	Gérard dit Saussès d'Aisne, écuyer, 1334-1337 (22).

[1] Le chiffre placé entre parenthèses à la suite de chaque nom, indique le no de la notice biographique

Digitized by Google

Guillaume II.
- Jean de Harchies, écuyer. 1338-1339 (23).
- Baudouin Bascot, 1341 (24).
- Bauduin de Roisin, chevalier, 1344-1346 (25).

Marguerite d'Avesnes.
- Jean de Harchies, 1347 (23).
- Jean de Parfontaine, chevalier, seigneur de Beuvrages, 1348-1350 (26).
- Jean de Harchies, 1351-1352 (23).
- Jean de Barbençon, seigneur de Solre, 1352 (27).
- Nicolas de Lalaing, 1352-1354 (28).
- Gérard de Strépy, chevalier, seigneur de Ville, Hautrage, etc., 1354-1357 (29).

Guillaume III.
- Simon de Lalaing, chevalier, seigneur de Hordaing, Quiévrain, etc., 1358-1361 (30).
- Guillaume Baras, sire de Sars-la-Bruyère, 1361-1362 (31).
- Simon de Lalaing, chevalier, seigneur de Hordaing, etc., 1362 (30).
- Gérard de Strépy, chevalier, seigneur de Ville, etc., 1363-1364 (29).
- Jean de Launais, 1364-1365 (32).
- Gérard, sire d'Éclaibes, chevalier, 1365 (33).
- Jean d'Éclaibes, frère du précédent, 1365 (34).
- Jean dit l'Allemand, chevalier, bâtard de Hainaut, 1366 (35).
- Jean de le Pouille, bâtard de Hainaut, 1367-1368 (36).
- Jean dit l'Allemand, chevalier, etc., 1368-1369 (35).
- Gilles, sire de Reumont, chevalier, 1369-1370 (37).
- Jean dit l'Allemand, chevalier, etc., 1370-1372 (35).
- Simon de Lalaing, seigneur de Hordaing, de Quiévrain, etc., 1372-1386 (30).

Albert de Bavière.
- Guillaume de Ville, chevalier, seigneur d'Audregnies, 1386-1389 (38).
- Thierri de Senzeilles, chevalier, 1389-1392 (39).
- Jean de Barbençon, dit de Jeumont, seigneur de Merlemont, 1392-1395 (40).
- Anseau de Trazegnies, seigneur d'Heppignies, etc., chevalier, 1395 (41).
- Thomas de Lille, seigneur de Frasnes, chevalier, 1395-1398 (42).
- Othon, seigneur de Lalaing, chevalier, 1398-1402 (43).
- Thomas de Lille, seigneur de Frasnes, etc., 1402-1403 (42).
- Gérard de Berlaimont, 1403 (44).
- Guillaume de Sars, seigneur d'Audregnies et d'Angre, 1403-1408 (45).

Digitized by Google

Guillaume IV. — Pierre de Hennin dit Brongnart, seigneur de Hainin, 1408-1418 (46).

Jacqueline de Bavière. — Guillaume de Sars, seigneur d'Audregnies, etc., 1418-1422 (45).

Evrard, seigneur de la Haye et de Gouy, 1422-1423 (47).

Pierre de Bousies, seigneur de Vertaing, de Romeries, etc., chevalier, 1423-1424 (48).

Pierre de Hennin dit Brongnart, etc., 1424-1425 (46).

Pierre de Bousies, seigneur de Vertaing, etc., 1425-1427 (48).

Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, etc., chevalier, 1427-1434 (49).

GRANDS BAILLIS.

Philippe-le-Bon, — Jean de Croy, seigneur de la Tour-sur-Marne, etc., 1434-1456 (50).

Philippe de Croy, seigneur de Chimay, de Sempy, etc., 1457-1463 (51).

Jean de Rubempré, seigneur de Biévène et d'Arquennes, 1464-1467 (52).

Charles-le-Téméraire. — Antoine Rolin, chevalier, seigneur d'Aimeries, d'Anthune, etc., 1467-1497 (53).

Marie de Bourgogne et Philippe-le-Beau. — Guillaume de Croy, duc de Soria, marquis d'Aerschot, etc., 1497-1501 (54).

Jacques de Gavre, seigneur de Frésin, Ollignies, etc., 1504-1537 (55).

Charles-Quint. — Philippe de Croy, marquis d'Aerschot, 1537-1549 (56).

Charles, comte de Lalaing, 1549-1556 (57).

Philippe II. — Jean de Lannoy, seigneur de Molembais, etc., 1556-1559 (58).

Jean de Glymes, marquis de Berghes, 1560-1567 (59).

Philippe de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, etc., 1567-1574 (60).

Philippe, comte de Lalaing, d'Escornaix, etc., 1574-1582 (61).

Emmanuël de Lalaing, baron de Montigny, etc., 1582-1590 (62).

Charles de Croy, prince de Chimay, 1593-1612 (63).

Digitized by Google

Albert et Isabelle.	Charles-Bonaventure de Longueval, comte de Bucquoy, 1613-1621 (64), Jean de Croy, comte de Solre, chevalier de la Toison d'or, 1621-1624 (65). Lamoral de Ligne, 1624 (65). Florent de Noyelles, comte de Marles, etc., 1624-1625 (66). Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, sénéchal de Hainaut, etc., 1625-1631 (67).
Philippe IV.	Charles-Albert de Longueval, comte de Bucquoy, 1632-1663 (68). Philippe-François d'Arenberg, 1663-1674 (69).
Charles II.	Charles-Eugène-Léon d'Arenberg, 1675-1681 (70). Wolfgang-Guillaume de Bournonville, vicomte de Barlin, 1681 (71). Jacques de Fariaux, vicomte de Maulde, 1681-1682 (72). Eugène de Berghes, prince de Rache, 1682-1688 (73). François-Philippe de Melun, marquis de Richebourg, 1688-1690 (74). Jean-Charles-Chrétien de Landas, comte de Louvignies, 1690 (75). Philippe-François de Glymes, prince de Berghes, 1690-1691 (76). Charles-Philippe de Jauche, comte de Mastaing, etc., 1697-1698 (77). Ferdinand-Gaston-Lamoral de Croy, comte du Rœulx, 1698-1709 (78).
Charles VI.	Léopold-Philippe-Charles-Joseph d'Arenberg, etc., 1709-1754 (79).
Marie-Thérèse.	Charles-Marie-Raymond, duc d'Arenberg, etc., 1754-1778 (80). Louis-Engelbert, duc d'Arenberg, d'Aerschot, etc., etc., 1779-1788 (81).
Joseph II.	Nicolas-Antoine, comte d'Arberg, de Valengin, etc., 1788 (82).
Léopold II et François II.	Louis-Engelbert, duc d'Arenberg, etc., 1789 [1] (81). Charles-Joseph, prince de Ligne, 1791-1794 (83).

[1] En 1790 et jusqu'à la nomination du prince de Ligne, le siège du grand bailliage ne fut pas rempli.

Digitized by Google

ANNEXES.

Digitized by Google

Digitized by Google

A.

Patentes de Messire Florent de Noyelles, comte de Marles, baron de Rossignol, etc., commis à l'état de Grand Bailly de Hainaut, le 6e jour du mois de février 1624, ensemble les serments par lui prêtés, tant endossés sur lesdites patentes qu'autrement. Ayant ledit sieur prêté le serment dudit état de grand bailli aux églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain de la ville de Mons, le 8 mars 1624[1].

« Philippe, par la grâce de Dieu, roy de Castille, de Léon, d'Arragon, etc...., archiducq d'Austrice, ducq de Bourgogne, de Lothier, etc.,..... à tous ceulx qui ces présentes verront, salut. Comme par le trespas de feu nostre cousin le prince de Ligne, en son vivant chevalier de l'ordre de la Toison d'or, de nostre Conseil d'Estat, grand bailly de nostre pays et comté de Haynnau, ledit office de grand bailly soit demeuré vaccant, et il soit à présent besoing d'y pourveoir pour ne retarder plus longtemps les affaires d'icelluy office tant de justice qu'aultres ; **Sçavoir faisons** que, pour la bonne congnoissance que nous avons des sens, prudence, discrétion et expérience de nostre très chier et féal, messire **Florent de Noyelles,** comte de Marles, gouverneur et capitaine de noz ville et cité d'Arras, etc.,..... nous confians à plain de ses léaulté et bonne diligence, avons icelluy comte de Marles, par la délibération de nostre très chière et très amée bonne tante, madame Isabel-Clara-Eugénia, par la grâce de Dieu, infante d'Espaigne, etc.,..... commis, ordonné et institué, commettons, ordonnons et instituons par ces présentes audit estat et office de grand bailli de nostre pays et comté de Haynnau, vaccant par le trespas dudit feu prince de Ligne, et audit comte de Marles avons donné et donnons par ces dites présentes, *plein pouvoir, authorité et mandement espécial d'icelluy estat de grand bailly d'oresnavant tenir, exercer et déservir jusques au vingt-neufviesme de novembre de l'an mil six cens trente-deux, d'y garder nos droictz, haulteur, seigneurie et justice ; de semondre et conjurer les pairs de nostredit pays et gens de nostre cour à Mons ; tenir les plains plaids d'icelle et faire tous acts y appertenans ;* passer bien et à loy toutes manières de werps, rapportz, déshéritances et adhéritances des fiefz tenuz et

[1] Extrait du *Registre aux mandements et placards du conseil de Haiuaut*, n° 42, fol. xiij et suiv., aux Archives de l'État, à Mons.

Digitized by Google

« mouvans de nous à cause de nostre pays, soit pour douaires, assennes « ou aultrement ; *tauxer, prendre et recepvoir à nostre prouffict les « services et debvoir qui nous en compètent, ensemble tous dons, quintz, « paines et fourfaictures ; faire tous exploitz de justice, prendre ou « faire prendre, saisir, arrester et détenir tous malfaicteurs et malfaic- « tresses en nostredit pays et comté de Haynnau, pour les punir selon « leurs démérites et meffaitz, et, si avant qu'à nous appartient de faire* ; « de créer mayeurs, eschevins et aultres gens de loy, tant en nostre « dite ville de Mons, celle de Vallenchiennes, qu'en aultres lieux de « nostredit pays, où il est accoustumé d'anchiéneté, et selon la charge « et instruction particulière qui sur icelluy sera donnée ; *de créer aussy « tous sergens de nostre dite cour à Mons et par lettres iceulx oster et « démettre, créer et remectre aultres en leurs lieux, toutes les fois et en « la manière que bon luy semblera et généralement et spécialement faire « bien, deuement et léaulment toutes et singulières les choses que bon et « léal grand bailly dessusdit peult et doibt faire et que y compètent et « appartiennent, en conformité de ladite instruction qui sur ce luy sera « donnée ;* aux droitz, honneurs, prééminences, prérogatives, libertez, « franchises, prouffictz et émoluments audit office appertenans, *et aux « gaiges anchiens et accoustumez, et, oultre ce, de douze cents livres du « pris de quarante gros nostre monnoye de Flandre la livre, par an, « qu'audit comte de Marles, avons donné et donnons d'accroissance, de « nostre espéciale grâce, à en estre payé des deniers procédans des « exploitz dudit grand bailliaige et aultres de sa recepte, le tout jusques « au vingt-neuviesme de novembre mil six cens trente-deux.* Sur quoy et « de bien et deuement exercer ledit estat de grand bailly, ledit comte « de Marles sera tenu de faire et prester le serment pertinent ès mains « de nostre dite dame et tante.

« Si donnons en mandement à tous les pairs de nostredit pays de « Haynnau, aux gens tenans nostre dite cour à Mons, à tous ceulx « tenans fiefz de nous à cause de nostredit grand bailli, ilz donnent « confort, ayde et assistence, sy besoing en a et requis en sont, et en « ce que dépend de son office, luy obeissent et pour lui facent autant « que pour nous-mesmes feroient et faire debvroient, sy en nostre per- « sonne présens y estions, promettant de tenir ferme et estable tout « ce que par luy sera faict et exploicté audit estat et office de grand « bailly de Haynnau, l'exerçant bien et deuement, sault nostredit « droict et l'aultruy, *à charge qu'il sera tenu de rendre bon, juste et « léal compte et reliqua à nostre prouffit, en nostre chambre des comptes « à Lille, ou ailleurs où il appertiendra, de tous exploitz et aultres « droictures qu'il recepvra pour et au nom de nous à cause dudict estat « et office. Et parmy rapportant ces dites présentes, vidimus ou copie*

Digitized by Google

« *authentiques d'icelles, pour une et la première fois seullement, nous* « *voulons les gaiges audit estat et office appertenans, tant anchiens que* « *ceulx cy-dessus accordez d'accroissance pour ledict temps, estre passez* « *et allouez ès comptes de sondit office, et rabbatuz de sa recepte, par* « *noz amez et féaulx les président et gens de notre chambre des comptes* « *à Lille, ou aultres qu'il appertiendra.* Ausquels mandons, par ces « mêmes présentes, ainsi le faire, sans aulcun contredit ou difficulté. « Car ainsi nous plaist-il, nonobstant quelconques noz ordonnances, « restrictions, mandement ou deffences au contraire. En tesmoing de « ce, nous avons faict mettre nostre séel à ces présentes. *Donné en* « *nostre ville de Bruxelles, le sixiesme jour du mois de febvrier l'an* « *de grâce mil six cens vingt-quattre.* Et de no s règnes le troisiesme, « M^a v^t. Sur le ply estoit escript : Par le Roy, signé : Verreyken.

« Et sur le dos estoit escript : *Aujourd'hui vingt-septiesme de* « *febvrier de cest an mil six cens vingt-quattre, le comte de Marles,* « *dénommé au blan de ceste, a fait le serment pertinent de grand bailly* « *de Haynnau, dont audit blan est faict mention, et ce, ès mains de* « *madame l'Infante. Faict à Bruxelles, les jour et an que dessus, signé :* « *Verreyken.* Et plus bas estoit encore escript : Les chief, trésorier « général et commis des finances du Roy consentent et accordent, en « tant qu'en eulx est, que le contenu au blancq de cestes soit furni et « accomply en la mesme forme et manière que Sa Majesté le veult et « mande estre faict par icelluy blancq. Faict à Bruxelles, au bureau « des dites finances, soubz les seings manuelz desdits chief, trésorier « général et comis des finances, *le premier de mars seize cent vingt-* « *quattre*, signé : Charles A^e. duc de Croy, etc., etc. »

B.

Serment prêté par le comte de Marles, grand bailli, en l'église de Sainte-Waudru, à Mons, le 8 mars 1624[1].

« Le 8^e jour du mois de mars seize cent vingt-quattre, accompaigné « d'aucuns gentilhommes, de Monsieur de Wastines, prévost de Mons, « aussy de Messieurs Adrian de Boussu, premier clercq de l'office de « grand bailliaige de Haynnau et conseiller du conseil d'icellui pays,

[1] *Registre aux mandements et placards*, cité, fol. xv.

Digitized by Google

« Pierre Leducq, Philippe le Waytte, dit **Bourguignon, Maximilien**
« Wittebort et Philippe Buisseret, tous conseilers dudit conseil
« ordinaire, Nicolas Ghodemart, second clercq et tenant le compte
« dudit grand bailliaige, Philippe Pottier, greffier du siège d'Audience,
« et Jean Lattefoer, greffier d'icellui grand bailliaige, s'est présenté
« au-devant du grand autel de l'église de madame Sainte-Wauldru, en
« la ville de Mons, auquel lieu, en la présence de mesdamoiselles cha-
« noinesses d'icelle église et de messieurs les dessus-nommés et de
« plusieurs officiers d'icelle dite église, après lecture faicte de la sus-
« dite commission et lettres patentes par le susdit Adrian de Boussu,
« ledit sieur **Comte de Marles a faict le serment** dudit estat de **grand**
« **bailli** du pays et comté de Haynnau, accoustumé d'anchienneté, illecq
« estre faict, en touchant les sainctes évangiles reposantes sur ledict
« grand autel, luy ayant esté proposé icelluy serment par Jean Gail-
« lart, greffier du noble et illustre chapitre de la dite église, lequel,
« après ledit serment, a monstré à chacune de mesdites damoiselles
« présentes les susdites lettres patentes, faisant ostension du séel de
« sadite majesté y appendant. Et estoit icelluy tel que s'enssuyt :

« **Monseigneur, vous jurés** sur les sainctes évangiles et sur la
« benoitte afficque madame Sainte-Wauldru, icy présentes, que
« ceste église, les personnes d'icelle, leurs biens, leurs chartres
« priviléges, franchises et coustumes de la dite église approuvées,
« vous garderés et tienderés bien et léallement à votre pouvoir, et
« ferés droit et loy au pays. Ainsy vous ayt Dieu et ses saincts. »

C.

Serment en l'église de Saint-Germain[1].

« De là et à l'instant, mondit signeur s'est transporté, accompaigné
« comme dessus, en l'église monsieur Sainct-Germain d'icelle ville, là
« où, aussy devant le grand autel et en touchant pareillement les
« sainctes évangiles après semblable lecture, at faict le serment du
« mesme estat de grand bailly de Haynnau tel qu'est accoustumé
« estre faict, en la présence desdits sieurs gentilhommes, prévost de
« Mons et gens dudit conseil ordinaire et de son office de grand bail-

[1] *Registre aux mandements et placards*, cité, fol. xvj v°.

Digitized by Google

« liage et des sieurs mayeur et eschevins de la dite ville de Mons.
« luy estant icelluy serment proposé par Gilles Jonart, greffier de leur
« chef-lieu de Mons. Ayant icelles patentes esté leutes en ladite églist
« de Sainct-Germain par le susdit Pottier, greffier de l'Audience ; et
« estoit icelluy serment tel que s'enssuit :

« **Monseigneur, vous jurés** par votre serment que ceste ville de
« Mons, tous les bourgeois et masuiers d'icelle, comme bailly de
« Haynnau, eulx et le leur, vous garderés et maintiendrés par la
« loy et jugement des eschevins de ladicte ville, de tous cas dont
« eschevins doibvent juger et de tous autres cas par la loy de
« la souveraine Cour de Mons, et par les points des chartes fai-
« sant mention de la loy, des coustumes et de la paix de la comté
« de Haynnau ; et tiendrés et ferés tenir les charges quelles esche-
« vins de Mons chargeront aux juges subalternes dont ilz sont
« chef-lieu. Aussy tiendrés et ferés tenir toutes les chartes, lettres,
« privilèges et franchises que ladite ville a du comte de Hayn-
« nau, nostre souverain seigneur et de ses prédécesseurs, et
« garderés les orphènes et vefves ; et ainsy leprometés et jurés
« sur tous les benoitz sainctz du paradis et les sainctes évangiles
« quy cy sont. »

D.

Serment en l'église de Soignies [1].

« Le 26e jour du mois de mars 1624, mondit seigneur le comte de
« Marles, grand bailli, s'est transporté de ceste ville de Mons vers la
« ville de Soignies accompaigné de Mr Courier, gonverneur de Phi-
« lippeville, son beau-frère, de plusieurs gentilshommes et de
« messieurs Adrian de Boussu, etc. (les mêmes que ci-dessus), estant
« ledit seigr. comte arrivé en ladite ville de Songnies environ les
« dix heures avant midy et descendu en la maison de Monsieur Dan-
« delot où il a esté salué, de la part de Messieurs les prévost, doyen
« et chanoines du vénérable chapitre Monsieur Sainct-Vinchien,
« par leurs députez, telz que Mre Gille du Mont, prévost dudit cha-
« pitre, etc. Lesquelz srs députez sont venuz chercher mondit seigneur

[1] *Registre aux mandements et placards*, cité, fol. xvij.

Digitized by Google

« environ les unze heures, pour le conduire, comme ilz ont faict en « l'église de leurdit chapitre, afin de prester le serment de grand bailly « ainsy que de coustume. Où mondit seigneur estant entré au cœur « d'icelle église a esté placé ès haultes formes à la main droicte et les « dits sieurs du conseil ordre à la main gauche. Où estant, le sr Lewaitte, « chanoisne d'icelle dite église et chapittre, a célébré la saincte messe « à basse voix, pendant laquelle plusieurs mottés ont esté chantés par « les chantres d'icelle dite église, et, incontinent le saint sacrifice de « la messe achevé, mondit seigneur s'est approché du grand autel, du « costé gauche, où estant et auprès de luy ledit sieur prévost d'icelle « église et aultres personnes dudit chapitre et leurs officiers, a esté « faict lecture de ses lettres patentes et comission de grand bailly par « ledit sieur Adrian de Boussu, et incontinent cette lecture achevée, « ledit sr comte s'est approché dudit grand autel, et mectant les mains « sur les sainctes évangiles et le joinct[1] de monseigneur Sainct Vin- « chien, lui at esté faict lecture de ce que s'enssuyt :

« **Chier sire, vous jurés** cy-endroit, comme bailly de Haynnau, sur « le joinct monseigneur St-Vinchien que les chartes et privilèges, « faictes de noz trés redoubtez seigneurs et princes et par iceulx « jurez et pareillement par voz prédécesseurs baillys de Haynnau, « vous tiendrés et garderés et feres tenir et garder par voz sub- « jectz, officiers et sergeans bien et enthièrement, sans de rien « aller allencontre en tout ne en partie. »

« *Item*, vous jurés que vous garderés l'église de Songnies, les « personnes d'icelle, les habitants de la terre de Songnies et leurs « biens, léaulment et enthièrement, et les tiendrés en droict et « osterés de forche, et en telle manière, vous le jurés à tenir « enthièrement sur les sainctes évangilles qui icy sont présentes. »

« Et aprés iccelluy serment, mondit seigneur avoit esté conduict « par les députez dudit chapitre et mayeur et échevins d'icelle « ville de Soignies en l'hostellerie portante l'enseigne du Heaulme, « où il a esté défrayé avecq tout ceulx de sa compaignie et fina- « blement reconduit, à son rethour ledit jour, par plusieurs bour- « geois d'icelle ville, avec armes et enseignes desplyées, et des « magistratz et principaulx officiers, jusques certaine justice du costé « de ceste ville de Mons, que l'on dit estre assize sur la fin de leur « juridiction[2].

[1] *Joinct*, jointure, assemblage.

[2] « Si est à noter, dit le document, que par l'ordonnance de mondit seigr a esté louwé un « karoiche avecq six chevaulx pour lesquelz a esté payé si comme : pour le louaige desdits « chevaulx 15 florins de vingt patards piéce, et pour le karoiche, compris le voyaige de « Maubœge, 4 livres 10 sols. »

Digitized by Google

E.

Serment en l'église de Maubeuge [3].

« Le 29e jour du mois de mars 1624, mondit seigneur le comte de « Marles s'est transporté de cette ville de Mons à Maubeuge, accom- « paigné de plusieurs gentilshommes ses parents et de monsr de « Watines, prévost de Mons, et de Mr Adrian de Boussu, etc., . . . « pour illecq prester le serment de grand bailly en tel cas requis et « accoustumé et renouveller l'eschevinage d'icelle ville, comme faict « a esté le lendemain, 30e dudit mois. »

« Ledit jour, environ les unze heures, avant midy, le dit seigr comte « de Marles, accompaigné des dessus nommés et de plusieurs autres « gentilzhommes et notables personnes, s'est transporté en l'église « collégiale de madame Sainte-Aldegonde où ès présence de Madame « Étienne de Bernage, dame abbesse d'icelle église et college, et des « demoiselles Anne de Beaufort, Anne de Brecht, Anne de Cuvillers, « Anthoinette de Berlet et autres damoiselles d'icelluy dict collège, et « ès présence de messieurs les doyen et chanoines de l'église mon- « sieur Saint Pierre audit Maubeuge, où estant au-devant du grand « autel en touchant les saincts évangiles et le chef de madame sainte « Aldegonde, il avoit faict et prononcé, à haulte et intelligible voix, « le serment que s'enssuit, aprés avoir esté faicte lecture de sa patente « et commission par le susdit de Boussu :

« **Je, Florent de Noyelles,** comte de Marles, etc., bailly de Hain- « nault, jure sur les sainctes évangiles que je garderai les droic- « tures, coustumez, doictz, prévilèges et juridictions de l'église, « pareillement du seigr et comte du pays, aussi de la loy de la « ville et les anciens usages, comme bailly, à nostre pooir. »

« Tout incontinent et aprés avoir donné le baiser à madite dame « l'abbesse et à toutes les damoiselles de son collége et chapitre, « mondit seigneur, accompagné, comme dessus, estoit sorti du grand « portail d'icelle église, sur le marché, où, mettant ses pieds sur deux « pières, il avoit faict et presté le serment que s'enssuit, ès mains de « messieurs les mayeur et eschevins d'icelle dicte ville de Maubeuge, « tel que s'enssuit :

« **Monsieur le bailly,** les droictures et loix de la ville de Mau- « beuge; le jugement des eschevins d'icelle, les orphènes et les « vefves, aussi les anciens édictz et usages qui y sont maintenuz

[3] *Registre aux mandements et placards*, cité, fol. xviij et suivants.

Digitized by Google

« pour bien commun, et toutes les franchises, libertez, chartes et « celles que les comtes et comtesses de Hainnault ont pareille- « ment données et accordées à icelle dite ville de Maubeuge, « vous jurés cy-endroict par votre serment li garder et faire garder « et entretenir comme bailly de Hainnault. »

« Après ledit serment presté, ledit seigneur comte, avec madite « dame abbesse, at procédé au renouvellement dudict eschevinage de « la manière que s'enssuit :

« Assavoir, maditte dame abbesse avec les quatre aisnées de son « chapitre ont esleu les personnes que s'enssuit et alternativement « mondit seigneur le grand bailly, à l'intervention et par l'advis des « conseillers et personnes de son office ci-dessus déclarées, et au « regard du septième et dernier, madite Dame en a faict la nomination, « laquelle mondit seigr le comte de Marles, grand bailly, at aggréé et « consenty, non advouant touttefois que ladite dame auroit le droict « de faire ceste nomination du dernier, ains par courtoisie et pour « estre tenu comme faict et créé de main commune ; par madite dame « fut nommé Hugues Cadart, par monseigr Phls du Parcq, seconde- « ment, par madite Dame, Adrien Picry, par mondit seigneur, Jean « Wiart, etc., etc. »

« Lesquels eschevins, après avoir presté le serment ci-après déclaré, « avoient conduict mondit seigr avec tous ceulx de sa compaignie sur « leur maison de ville, où ils l'avoient traicté et défraié et tous ceulx « de sa suite, de tous frais et despens faicts en icelle ville, et finable- « ment monsr d'Assignies, prévôt de Maubeuge, accompaigné d'aucuns « gentizhommes et de quelques compaignies bourgeoises d'icelle ville « et du serment, avoient reconduict au dehors de ladite ville ledit « seigneur comte jusques au bois allant vers Mons, ainsy et comme le « jour précédent ilz estoient venu le recepvoir avec aucuns officiers du « susdit chapitre de Maubeuge. »

F.

Funérailles du grand bailli de Hainaut.

Eugène de Berghes, prince de Rache, mort à Mons, le 4 mai 1688 [1].

« Le dimanche, 4e jour du mois de mai 1688, sur les deux heures et « demie après midi, Monseigneur le grand bailli et capitaine général

[1] *Registre aux mandements et placards du conseil*, n° 44, fol. 14, aux Archives de l'État, à Mons.

Digitized by Google

« de cette province, Eugène de Berghes, prince de Rache, du Con-
« seil supérieur de guerre, chancelier de l'ordre de la Thoison d'or,
« décéda de ce monde, à l'hôtel de Naast, demeure ordinaire du
« grand bailli de cette ville.

« Le même jour, le magistrat de Mons fit inviter le Conseil aux
« funérailles de feu le prince de Rache, notre grand bailli, qu'on
« devoit célébrer, le lendemain, en l'église de Sainte-Waudru.

« Le 5, à onze heures et demie du matin, Messieurs du Conseil
« furent en corps, revêtus de leur robe, etc., à l'hôtel de Naast, prier
« pour le s^r grand bailli deffunt, dont le corps étoit exposé dans la
« premiere place après la grande salle, vis-à-vis de la chapelle dudit
« hôtel.

« Le même jour, à deux heures et demie après midi, messieurs du
« Conseil furent en corps, accompagnez des dépositaire, greffiers et
« commissaires, précédez de leur huissier à masse, et suivis des ser-
« gents du grand bailliage, aux vigiles qu'on faisoit dans l'église de
« Sainte-Waudru, pour feu m^r le prince de Rache, notre grand bailli,
« ayant pris leur séance ordinaire dans les formes du côté de l'évan-
« gile au chœur de la dite église, s'étant mis dans les premières
« formes vers la porte et jubé.

« Le 6, sur les neuf heures et demie du matin, messieurs du
« Conseil furent aussi en corps au service et oraison funèbre que la
« ville faisoit faire pour le susdit feu seigneur nostre grand bailli,
« en ladite église de Sainte-Waudru, et se placèrent dans les mêmes
« formes du côté de l'evangile et prirent leur séance en haut vers le
« grand autel.

« Au soir, le corps fut porté et inhumé sans aucune pompe funèbre
« dans la chapelle de Notre-Dame, en l'église des pères Récolets, en
« cette ville.

« Le secrétaire audit feu seigneur grand bailli vint de la part de la
« dame princesse de Rache, inviter le Conseil au service qu'elle fai-
« soit faire en l'église des pères Récolets ; Messieurs s'y trouvèrent
« tous en manteau, comme particulier, nonobstant que ceux du con-
« seil de la Cour, à Mons s'y trouvèrent en corps, lesquels s'étoient
« placez dans le chœur du côté de l'évangile où ils avoient fait poser
« des chaises.

« Le lundi 10 mai 1688, après la tenue du Conseil après-midi,
« Messieurs furent en corps plaindre le deuil à la dame veuve dudit
« seigneur grand bailli, après avoir envoyé l'huissier Pomereul lui en
« donner part, pour sçavoir si cette heure lui étoit commode. »

Digitized by Google

F bis.

L'entrée solennelle, à Mons, du duc Léopold-Philippe-Charles-Joseph d'Arenberg, grand bailli de Hainaut, en 1719, donna lieu à plusieurs pièces de vers qui ont eu les honneurs de l'impression et dont voici les titres :

1. *Le Retour des plaisirs, opéra dédié à S. A. monseigneur le duc d'Arenberg, au jour de son entrée solennelle en son gouvernement de Mons.* A Mons, de l'imprimerie de M.-J. Varret et la veuve Preud'homme, imprimeurs de messieurs les Magistrats. In-12. (La musique est de A. Vaillant, attaché à la chapelle échevinale de Valenciennes)

2. *A son Altesse monseigneur Léopold-Philippes-Charles-Joseph*, par la grâce de Dieu, duc d'Arembergh, prince du Saint-Empire, duc d'Arschot et de Croy, prince de Porcean et de Rebecq, comte de Lallaing, baron de Beveren, de Perwelz, de Beersel, de Wallers, etc., seigneur des villes et terres d'Enghien, Hal, Braine-le-Comte etc., pair de Hainau, grand d'Espagne de la première classe, *chevalier de la Toison d'or, lieutenant général de S. M. Impériale et Catholique, son premier chambellan, Veld-maréchal, Colonel d'un régiment d'Infanterie, Lieutenant Capitaine Général, Grand Bailly et Officier Souverain du Pais et Comté de Hainau, etc., etc., etc., au jour de son entrée au gouvernement de Mons.* A Mons, chez Gilles-Albert Havart, imprimeur de S. A. Impériale et Catholique, près Ste-Élisabeth, à l'enseigne du Paradis, 1719; in-folio de 17 pages.

L'auteur de ce recueil l'a fait précéder d'une préface dans laquelle il rappelle les hauts faits du duc. Viennent ensuite une ode et d'autres pièces dans lesquelles apparaissent successivement : la Renommée qui couronne de lauriers le portrait du grand bailli, la Ville de Mons qui lui offre les clefs, la Religion qui lui présente l'épée, et la Justice qui lui donne la balance, tandis que les Génies de la capitale du Hainaut invitent tout l'univers à chanter :

Illustre Protecteur de ma loi vénérable
Élevé pour le bien de mon empire heureux,
Je t'ai vu, dès l'enfance, ardent et généreux,
N'écouter que la voix de ma bouche adorable ;

Digitized by Google

Aujourd'hui que des Dieux un ordre favorable
Écoute enfin pour toi mes soupirs et mes vœux,
Je te vais voir brûler de mes plus justes feux,
Ajouter à tes noms le titre d'Équitable :

L'on ne verra jamais une injuste faveur,
Qui ne peut s'attirer qu'un lâche et faible cœur,
Faire de son côté baisser cette balance ;

Confiée en tes mains que guident mes flambeaux.
L'on t'y verra peser la vertu, la sience
Et rendre des Arrêts qu'admirerait MINOS.

3. Celsissimo principi
Léopoldo-Philippo-Carolo-Josepho
Dei gratiâ
duci AREMBERGO
sacri romani imperii principi.
duci Arschotano et Croio,
principi de Porcean et Rebecq,
marchioni de Mont-Cornet,
comiti de Lalaing, Seneghem, Kerpen et Casselbourg,
baroni de Commern, Rotzelaer, Bierbeque, Heverlé,
Wallers, Quiévrain, Perwez, Beersel, Beveren, etc.
Urbium ditionumque Anghiae, Hallae, Branniae-Comitis,
Novi-Castri, etc., Toparchae ; Hispaniarum Magnati
primae classis, Aurei Velleris equiti ;
Caesari tum in Imperio, tum in Belgio à sanctioribus
consiliis, ejusdem cubiculario, exercituum Caesare-
orum praefecto et in Belgio eorumdem
primario, supremo Hannoniae Praetori,
etc.. etc.
Accinebat collegium
Montense Societatis Jesu.

In-4° de 11 pp. avec les armoiries d'Arenberg au verso du titre. (Sans lieu ni date d'impression, mais vraisemblablement à Mons, chez Gilles-Albert Havart.)

C'est une ode latine, composée de vingt-cinq strophes, dans laquelle l'auteur a rappelé les différentes gloires de la maison de Croy-Arenberg.

Digitized by Google

G.

Entrée à Mons de Charles-Marie-Raymond d'Arenberg, comme grand bailli de Hainaut, le 28 décembre 1743.

Extrait d'un manuscrit de la bibliothèque publique de Mons, intitulé : *Mémoire sur l'histoire de Mons, par Leduc*, p. 119.

« Le prince d'Arenberg ayant été adjoint par la Reine au grand bailliage d'Haynaut pour l'exercer avec et ainsi que le duc son père, et seul si le duc vouloit y renoncer, il en prit possession le 28 décembre 1743.

« Le 26, il avoit envoyé à Mons, le capitaine Spreizer du régiment d'Arenberg allemant avec ses lettres patentes et une autre du comte de Fignerola, conseiller du conseil privé, adressée au pensionnaire Le Clercqz pour avoir des éclaircissements sur les formalités à observer en tel cas.

« Ses patentes ont éte communiquées à Messieurs les députés des états, au Conseil, au Chapitre de Sainte-Waudru et au Magistrat qui, ensuite des lettres de S. Excellence, a ordonné de faire les salves royalles de l'artillerie.

« Il a ordonné de faire sonner toutes les cloches de la ville, d'orner la façade de l'hôtel de ville, d'y placer deux fontaines de vin pour le couler au peuple.

« On a fait une estrade ornée de tapisserie et autres ajustements, au-dessus de laquelle estoit un balcon où l'on avoit placé les timballes, trompettes et autres instruments de musique.

« Cette estrade étoit placée vis-à-vis de la porte de Nimy, adossée à la rue près du quartier de Saint-Laurent.

« L'on a fait sortir les six plus anciens capitaines de bourgeois avec leurs compagnies, qui ont bordé la chaussée de Nimy, depuis le commencement de la juridiction jusqu'à la porte qui étoit aussi ornée, et les rues tendues de deux côtés jusqu'à la maison de la confrérie de Sainte-Christine.

« La garnison étoit sous les armes. Il y avoit un drapeau à la garde de la place, un capitaine, un lieutenant, et un enseigne avec son drapeau étoit de garde à l'hôtel du Grand Bailli. Une troupe de cavallerie étoit rangée sur la place.

« La garnison étoit placée en double haye depuis la porte de Nimy jusqu'à l'hôtel du grand bailli, passant par la place et le marché au poisson.

Digitized by Google

« Un valet de chambre du prince étant venu donner part vers les 3 heures de l'après-midi qu'il l'avoit laissé à Casteau, les magistrats sortirent de l'hostel de ville, en robes neuves, et se rendirent sur l'estrade à l'arrivée de son Altesse.

« On fit la première salve de l'artillerie dès que le prince fut arrivé à Maisières, la deuxième aussitôt qu'il eût passé la rivière de Haine, et on ordonna la troisième après qu'il seroit arrivé à l'hôtel.

« Le prince étoit en carosse avec le baron de Courrières, lieutenant général de la cavalerie et le comte de Fignerola, conseiller du conseil privé.

« Dès que le carosse du prince fut près du bastion de Charles-Quint, le Magistrat est descendu de l'estrade pour le rencontrer à la porte. Le prince mit pied à terre, reçut le compliment du Magistrat avec la clef qu'il remit sur le bassin que tenoit le major des bourgeois et que présentoit le pensionnaire qui avoit fait le compliment. Le prince, après avoir remercié, remonta en carosse, se rendit entre les files de troupes à son hôtel suivi des magistrats, au son de toutes les cloches de la ville.

« Le Magistrat le complimenta une deuxième fois à son hôtel, la troisième salve étant faite et les six compagnies bourgeoises rentrées, ayant fait leur décharge en défilant devant l'hôtel de son Altesse ; après avoir passé par la rue Verte, le Magistrat s'est retiré.

« Pendant qu'on a allumé le feu de joie, on a encore sonné toutes les cloches une deuxième fois. Le lendemain 29, le Grand Bailli a prêté le serment d'abord à Sainte-Waudru et, l'heure ayant été donnée pour le prêter à la ville, en l'église de Saint-Germain, le Magistrat s'y est rendu en robe ; pendant la cérémonie on a encore sonné toutes les cloches de la ville et, après le serment prêté, on a reconduit le prince à son hôtel où le Magistrat le complimenta pour la troisième fois.

« Ce jour-là les députés des états lui ont donné à dîner. La ville l'a fait le 30, et le 31 le prince a donné un souper et un bal. Il y a fait inviter les magistrats et leur famille.

« Le premier de janvier 1744, il est parti pour Bruxelles avec quatre conseillers qui l'ont accompagné jusqu'à Soignies pour être présents au serment qu'il a prêté au chapitre dudit Soignies. »

Digitized by Google

H.

18 janvier 1780. — Entrée à Mons de Louis-Engelbert d'Arenberg, comme grand bailli de Hainaut.

Extrait d'un *Recueil de pièces concernant les grands baillis, etc.*, fol. 234, aux Archives de l'État, à Mons.

« Louis-Engelbert duc d'Arenberg, d'Aerschot et de Croy, etc., a été pourvu par lettres patentes données à Vienne, le 15 avril 1779, de l'état de Grand Bailli du pays et comté de Haynaut vacant par la mort du duc, son père.

« Ces lettres avec les instructions pour l'exercice dudit état de grand bailli, aussi données à Vienne, ont été envoyées en copies au Conseil par dépêche de son Altesse Royale du 23 août suivant reçue le 31 du même mois.

« Par autre dépêche du 30 décembre, la même Altesse informe le Conseil que le duc ayant prêté entre ses mains le serment afférant à sa charge de grand bailli, elle l'avoit chargé de convoquer les états du pays dans la forme usitée et en sa qualité de grand bailli.

« Le 17 janvier 1780, le duc d'Arenberg a fait connoître à la compagnie qu'il feroit son entrée à Mons le lendemain 18, pour y prendre possession. Le 18, le duc a envoyé au Conseil pendant la séance du matin ses lettres patentes qui ont été mises en mains du greffier Durieu par Joseph Velasco, secrétaire du duc pour l'état de grand bailli.

« Ces lettres patentes furent lues au Conseil qui résolut d'envoyer ses plus anciens conseillers chez le duc pour lui demander l'heure à laquelle il se trouveroit le lendemain à Sainte-Waudru pour y prêter le serment, afin que le Conseil s'y trouvât comme de coutume; si, après le serment prêté tant à Sainte-Waudru qu'à Saint-Germain, il retourneroit à son hôtel pour que le Conseil allât le complimenter? Quel jour il se proposoit d'aller à Soignies pour y prêter son serment? Et en cas qu'il trouvât à propos de se mettre à la tête de la compagnie pour se rendre ensemble à Sainte-Waudru et à Saint-Germain, comme avoit fait le duc son père, lui demander par qui il se proposoit de se faire donner la main (eu égard à sa cécité), en lui faisant connoître les inconvénients qui pourroient naître, si quelque étranger se méloit parmi la compagnie, et si les gentilshommes, les députés des états et autres se mettoient en devoir de l'accompagner.

« Le duc est arrivé ledit jour vers quatre heures de l'après-midi, au bruit d'une triple décharge de canons et des cloches de la ville; six

Digitized by Google

compagnies bourgeoises sous les armes sont allées à sa rencontre jusqu'à l'extrémité de la juridiction. Le Magistrat de Mons en corps l'attendoit à son hôtel. Le Conseil s'étoit assemblé. Aussitôt que le duc eut mis pied à terre à son hôtel, MM. de Wolff et d'Assonleville s'y rendirent et furent d'abord introduits chez le duc par le secrétaire Velasco, et ils s'acquittèrent de leur commission. Le duc leur ayant témoigné qu'il seroit charmé qu'au lieu que le Conseil allât directement à Sainte-Waudru, il vint le prendre pour s'y rendre ensemble; que son intention étoit de se livrer entièrement à la compagnie et qu'il n'entendoit point de s'en séparer ni qu'elle fût troublée en aucune façon. On convint sur le rapport qu'ils en firent, de se rendre à l'hôtel du grand bailli.

« On s'y rendit en voiture le 19 vers dix heures et demie du matin; vers onze heures, le duc ayant fait remettre ses lettres patentes en mains du greffier Maugis, par son secrétaire, sortit avec le conseil et étant tous montés en voiture, M. le président dans le carosse du duc avec lui, on se rendit à Sainte-Waudru, précédés des gardes à cheval, ensuite les huissiers de chambre et accompagnés des autres huissiers avec leurs masses.

« Les trois compagnies ou serments de la ville étoient sous les armes, rangés en haie entre les églises de Saint-Germain et de Sainte-Waudru.

« Etant arrivé à l'église, M. le Président donna la main au duc qui alla se placer dans les formes à l'endroit destiné pour S. M. en qualité d'abbesse; les chanoinesses étoient rangées en ligne du côté de l'Epitre; alors, M. le président rendit la main au duc et s'avançant tous deux par le milieu des deux lignes, le duc se plaça près de la marche du sanctuaire et M. le président à la tête de la compagnie dans le sanctuaire à côté de l'autel. Les hallebardiers ou gardes à pied du grand bailli qui avoient accompagné son carosse pendant la marche, se placèrent à l'extrémité des deux lignes pour contenir le peuple.

« Le duc s'étant tourné vers le jubé, le greffier Maugis s'approcha de lui près du sanctuaire et fit à haute voix lecture des lettres patentes et de l'acte du serment prêté par le duc entre les mains de son Altesse Royale. Il remit ensuite ces lettres patentes en mains du greffier du chapitre qui alla en montrer le séel à chacune des chanoinesses et qui ensuite vint remettre lesdites lettres en mains du greffier Maugis qui étoit rentré dans la ligne.

« Après quoi, le duc s'approcha de l'autel, le bailli du chapitre lui donna la main, le greffier du chapitre fit la lecture du serment ordinaire que le duc prêta ayant la main droite sur l'Évangile et la gauche sur la benoîte affique; ensuite le duc, conduit par le bailli du chapitre,

Digitized by Google

alla embrasser chacune des chanoinesses. M. le président lui rendit la main, il sortit avec le conseil et on se rendit à pied à Saint-Germain. Le chemin d'une église à l'autre étoit couvert de sable neuf.

« Les échevins de Mons en corps se trouvoient à Saint-Germain en dessous de la marche du sanctuaire, du côté de l'Évangile, ayant des chaises garnies en vert. Dans le sanctuaire et du côté de l'Épitre, M. le président avoit son fauteuil immédiatement après lui, et dans le sanctuaire il y avoit des siéges et des carreaux de tapisserie en rouge et blanc, où la compagnie se plaça.

« Entre les marches du maître-autel et celles du sanctuaire il y avoit un prie-Dieu, des carreaux et un fauteuil de velours cramoisi pour le duc. S'y étant placé et agenouillé un moment, il se tourna vers la nef et le greffier du Jeudi, étant venu prendre les lettres patentes des mains du greffier Maugis, s'est avancé auprès du duc et en fit la lecture à haute voix ; mais ayant omis le serment que le duc avoit prêté entre les mains de Son Altesse Royale, M. le président ordonna que la lecture en fut faite.

« Cette lecture achevée, le greffier du Jeudi est venu remettre les patentes au greffier et le duc étant monté à l'autel préta le serment ordinaire dont l'avocat de la ville fit la lecture étant sur l'avant dernière marche au côté gauche de M. le président. »

I.

Dépenses occasionnées par l'entrée à Mons du grand bailli Louis-Engelbert d'Arenberg.

« Il est ordonné au receveur général Cornet de payer à l'Archiviste des États, Dumont, la somme de neuf mille cent septante-quattre florins quatorze sols six deniers, montant de la dépense faite à cause de la fête donnée, le 18 janvier 1780, à son altesse monseigneur le duc d'Arenberg, jour de son entrée en cette ville de Mons, en qualité de grand bailli de la province ; pour par lui être distribuée et employée

Digitized by Google

au paiement des états vus et vérifiés, des livraisons et vacations faites par les personnes y dénommées selon l'ordre ci-après, savoir :

	Fl.	S.	D.
« A l'architecte des états Fonson, pour ce qu'il a payé aux ouvriers pour décorer différentes salles, en ce compris 157 flor. 10 sols, pour ses soins et vigilance à ce sujet . .	1506	9	6
« Au peintre Malherbe, pour décoration du grand salon.	69	0	6
« Au manufacturier Pierre Amand, pour fourniture de serge rouge et blanche pour ladite décoration	31	0	2
« Au cuisinier Antoine, pour la dépense du souper splendide, distribué en 4 tables	232	50	0
« Aux confiseurs Piquet et Piérart, pour les desserts des quatre tables et les rafraîchissements pendant le bal	1235	18	0
« A Pierre Viroux et F. Bourg, frères et sœurs, pour différentes espèces de vins par eux livrés	1519	10	0
« A Jacques Quinet, pour aussi différentes espèces de vins livrés	448	10	2
« Au cavier de l'hôtel de cette ville, Fonson, pour vins pareillement fournis	152	15	0
« A F.-J. Petit, pour avoir fourni les verres, caraffes et tous autres cristaux	473	10	0
« A l'imprimeur Henri Hoyois, pour l'impression de 1300 cartes ornées de fleurons..	9	2	0
« A vingt-quatre hommes du serment de Saint-Michel, pour services rendus aux avenues et portes des salles pendant les repas et bal	33	12	0
« Au lieutenant, brigadier et neuf cavaliers de la maréchaussée employés à la même fin : quatre florins au lieutenant, trois au brigadier et deux florins à chaque cavalier	27	5	0
« Au professeur de poësie de Lobel, pour le poëme françois présenté au seigneur grand bailli pendant le souper	28	0	0
« A l'huissier Brogniez, N. Descamps et autres personnes commises pour garder les argenteries	40	12	0
« Aux nommés Hackel et Eechener, directeurs de la musique, pour les musiciens qu'ils ont employes pendant les souper et bal, au nombre de 43, à raison de sept florins chacun et double paie des deux directeurs . . .	301	0	0
« Aux quatre messagers des états pour un voyage extraordinaire à cause du changement de jour de l'assemblée générale et invitation à la fête	41	0	0
« A F. Leclercq, pour 230 bougies à 28 patards la livre.	322	0	0

Digitized by Google

« Aux sergents Levage, Pasture. Lancelot, Godart et Jouveneau, employés pour le bon ordre pendant les souper et bal . . . . . 15— 0—0

« Aux ouvriers qui ont été employés pendant la nuit de la fête, tant pour veiller aux illuminations qu'au péril de feu . . . . . 59— 4—0

« Aux officiaux de la Dépositairerie, en considération des nouvelles lettres de convocation pour l'assemblée générale remise du 17 au 24 janvier . . . . . 11— 4—0

« A l'official de la recette générale Poulain, pour services rendus pendant la fête . . . . . 3—10—0

« A l'huissier Bourlard et ceux ayant été employés aux buffets au nombre de quatorze . . . . . 101—10—0

« A l'Archiviste et officiaux des états : Dumont, Grégoire et Brogniez, pour services rendus . . . . . 420— 0—0

« Ensemble. . 9174 fl. 14 s. 6 d. »

J.

Ode à son Altesse monseigneur le duc d'Arenberg, d'Aerschot et de Croy.

M. DCC. LXXXVII.

D'où part l'éloquence sublime
Qui frappe nos cœurs attendris ?
Quel est ce Héros magnanime
Qui rassure tous les esprits ?
Au milieu de l'Aréopage
La Grèce d'un huitième sage
Fait-elle parler les vertus ?
Ou bien dans Rome belliqueuse
Entends-je la voix généreuse
Des Scipions ou des Brutus !

Digitized by Google

Le ciel terrible en sa vengeance
Enfin s'est adouci pour nous :
ARENBERG prend notre défense ;
Peuple effrayé, rassurez-vous.
Sous une dure tyrannie,
Notre déplorable Patrie
Bientôt cessera de gémir :
Contre le Sceptre despotique,
Colonnes de l'Etat Belgique,
Son bras saura vous affermir.

Quoi donc ! en un agneau paisible
Le fier lion est il changé ?
Le Belge d'un œil insensible,
De fers se verra-t-il chargé ?
Non, c'est nous qui sommes ses pères ;
Notre main doit à leurs misères
Arracher des enfants chéris.
Déjà la liberté chancelle,
Courons les sauver avec elle,
Ou périssons sous ses débris.

Il dit : et nul ne délibère.
Tout le corps nombreux du Sénat
Croit ouïr l'Ange tutelaire
Qui veille au destin de l'Etat.
Prince, ainsi tes nobles Ancêtres
Harangoient pour les Rois nos maîtres
A la tête des bataillons.
Poursuis : dans un Sénat illustre
Tu brilleras d'autant de lustre
Qu'eux à l'ombre des pavillons.

Tu sers le Souverain lui-même,
En défendant nos intérêts.
Il alloit à son Diadème
Laisser une tache à jamais.
Qui sans ton héroïque zèle,
Malgré sa beauté paternelle,
Joseph, trompé par les méchants,
Bien loin des routes de la gloire,
Couroit renforcer dans l'Histoire
La liste horrible des tyrans.

Digitized by Google

Rois, craignez que la violence
Ne soit la règle de l'État.
Il est un terme à la puissance ;
Le passer est un attentat.
O Rois !... Le pasteur mercenaire
Frappe d'une main meurtrière
La tendre brebis et l'agneau :
Mais le seul pasteur véritable
Use d'un pouvoir équitable,
Sans opprimer tout le troupeau.

Que dis-je ? Il n'est plus d'esclavage ;
Arenberg nous a sauvés tous.
Peuples, volez sur son passage ;
Belges, tombez à ses genoux.
Que tout à ma voix se rassemble :
Vieillards, enfants, venez ensemble,
Venez le front orné de fleurs ;
Du Defenseur de la Patrie
Nous couvrirons la main chérie
De nos baisers et de nos pleurs.

Qu'il vive ! dirons-nous sans cesse,
Qu'il vive pour notre bonheur !
Que l'Auteur de notre allégresse
Longtemps en goûte la douceur.
Déjà de nos fécondes plaines
Les habitants, libres de peines,
Relèvent leurs ponts abattus ;
Et dans leurs fêtes renaissantes
Mille bergères innocentes
Chantent son nom et ses vertus.

« Par l'avocat Le Mayeur, fils, auteur de l'Ode présentée à Messieurs les Brabançons. »

Digitized by Google

A Monsieur le duc d'Arenberg, après la célèbre journée de la Ratification.

Lorsque le cœur offre un bouquet,
Ses fleurs sont l'amour et l'estime ;
Permets donc que, par un couplet,
Ce sentiment en nous s'exprime :
ARENBERG, reçois tous nos vœux,
Tu nous sauvas de l'esclavage,
Ton nom chéri chez nos neveux
Sera l'objet de leur hommage.

Par M. le comte de ***, au nom des habitants du Hainaut.

K.

Dépenses faites à l'occasion de l'entrée à Mons du prince de Ligne, comme grand bailli de Hainaut, le 8 août 1791.

Les frais du repas ordonné par les états de Hainaut, à cause de l'entrée à Mons du prince de Ligne, montèrent à la somme de 9,895 livres 4 sols 6 deniers qui fut payée le 29 décembre suivant aux sieurs Antoine et Ladeveze, traiteurs à Mons, et les musiciens, au nombre de 34, sous la direction de MM. Fétis et Hackel, reçurent 538 livres 6 sols pour le concert et le bal donnés le même jour au grand salon de l'hôtel de ville, suivant etat quittancé.

« État pour la musique du concert et du bal donnés au grand salon de l'hôtel de ville, le 8 août 1791, a cause de l'entrée de son Altesse monseigneur le prince de Ligne, en qualité de grand bailli de Hainau.

« 34 musiciens à 14 livres.	476	liv.	»
« A M. Hackel, directeur	28	«	»
« A M. Fétis, directeur.	28	»	»
« A Duhoux père, qui a porté les pupitres et rendu plusieurs autres services	6	» 6	s.

« Ensemble. . . 538 liv. 6 sols. »

(Recueil de pièces concernant les grands baillis, etc., fol. 244 et suiv. — Archives de l'État, à Mons.)

Digitized by Google

L.

« A Son Altesse sérénissime, monseigneur le prince de Ligne, le jour de son Entrée solemnelle à Mons, en qualité de Grand bailli du Hainaut, le 8 d'aoust 1791. »

Entretien des Muses.

CALLIOPE.

Célébrons un Héros, que plus d'une victoire,
Rend digne d'être assis parmi les Immortels :
Courons, mes Sœurs, courons au Temple de mémoire,
Et de nos propres mains dressons lui des Autels.

CLIO.

Que ne peut la vertu par l'exemple formée ?
D'une race féconde en glorieux exploits,
Ligne fait soutenir l'antique renommée,
Il est le ferme appui du Trône de ses Rois.

MELPOMÈNE.

Combien de fois j'ai vu son courage intrépide
Au fort de la mêlée affronter le trespas !
L'éclair est moins brillant, la foudre est moins rapide :
Je disois : c'est Achille, ou le Dieu des combats.

THERPSICORE.

Seroit-ce donc, mes Sœurs, un éloge si rare
De porter avec soi le carnage et l'horreur ?
On peut vanter ainsi plus d'un tyran barbare :
Attila des mortels fut jadis la terreur.

POLYMNIE.

Prince, tu peux prétendre à la gloire des armes,
Quand Tu vois chanceler l'Empire des Cesars ;
Mais ton cœur généreux doit dédaigner ses charmes,
Lorsqu'une fois la paix ferme le champ de Mars.

Digitized by Google

THALIE.

Ton nom, assez longtemps, fit pâlir le Bosphore.
Assez longtemps la foudre a grondé dans tes mains ;
Reviens entre les bras d'un peuple qui t'adore ;
Sois un Dieu, mais un Dieu favorable aux humains.

URANIE.

Ta réputation seroit-elle flétrie,
Pour avoir mis un terme à tes exploits guerriers ?
Il est si beau d'unir, au sein de sa Patrie,
La douceur de l'olive et l'éclat des lauriers.

EUTERPE.

Des faveurs d'Apollon je fus toujours éprise,
Et je dois à ce Dieu mes plus tendres accords :
Mais, si d'un seul regard Ligne me favorise,
Je veux, pour le chanter, demeurer sur ces bords.

ERATO.

Mais d'où vient qu'à courir tout le monde s'empresse ?
Qui s'avance vers nous ? En croiroi-je mes yeux ?
O fortuné moment ! ô jour plein d'allegresse !
C'est ce Prince chéri des hommes et des Dieux.

POLYMNIE.

De tes Concitoyens, Ligne, reçois l'hommage :
Tu connoissois déjà l'excès de leur amour :
De leur félicité ta présence est le gage :
Puisse-t-elle à jamais embellir ce séjour !

URANIE.

Tu règnes sur les cœurs : est-il un plus beau trône ?
Le bras des ennemis ne peut le renverser :
Tes vertus, tes bienfaits font ta seule couronne ;
L'or, ni les diamants ne sauroient l'éclipser.

Digitized by Google

CALLIOPE.

Peuples vivez heureux sous le meilleur des Princes :
La Discorde aux enfers va s'enfuir pour toujours.
Trop longtemps sa fureur a troublé nos Provinces :
La paix, l'aimable paix va commencer son cours.

CHRONICON.

JUsto et bono prInCIpI peCtora Dant rUra et Urbes Hannoniae. senatUs popULUsqUe Montensis, Carmen Sereniss. Principis Lignyi statuae subscribendum Aggredior solitos, Princeps Montensis, honores.

At Pater insolito gentis amore fruor.

« Présenté par les Étudiants du Collége de Houdain. »

(Imprimé du temps.)

Sur l'AIR : *La bonne aventure, ô gué.*

Loué soit notre Empereur,
Il en est bien digne ;
Il en donne à notre cœur
Une preuve insigne.
Tous nos vœux il a rempli,
Il y a nommé Grand-Bailli
Le prince de LIGNE,
ô gué,
Le prince de LIGNE.

—

Citoyens de tous états
Dans notre Province,
De lui qui font tant de cas,
Désiroient ce prince.
A LÉOPOLD grand merci ;
Il a nommé Grand Bailli
Le prince de LIGNE,
ô gué,
Le prince de LIGNE.

—

Digitized by Google

Et pouvoit-il choisir mieux,
Pour le Grand Bailliage,
Qu'un Prince aussi généreux,
Du plus haut parage ?
En tout il est accompli
Notre aimable Grand Bailli,
Le prince de LIGNE,
ô gué,
Le prince de LIGNE.

—

Tous en conviendront ici :
C'est la bonté même.
Son air affable et poli
Fait que chacun l'aime.
Des Grâces le favori
Est donc notre Grand Bailli,
Le prince de LIGNE.
ô gué,
Le prince de LIGNE.

—

Pour la joie et les plaisirs
Que chacun s'apprête :
A l'objet de nos désirs
Faisons grande fête,
Et chantons tous à l'envi
Vive notre Grand Bailli,
Le prince de LIGNE,
ô gué,
Le prince de LIGNE.

Digitized by Google

Chanson à l occasion du retour du Prince de Ligne.

Sur l'air : *Du Vaudeville d'Annette et Lubin.*

La paix dans notre Province
Nous ramène les plaisirs
Et surtout notre cher Prince,
L'objet de tous nos désirs ;
Que chacun de nous s'apprête
A chanter à grands éclats.
Ah ! il n'est point de fête
Quand Ligne n'en est pas. } bis.

—

Hélas, sa trop longue absence
A fait gémir notre cœur,
Mais aujourd'hui sa présence
Nous annonce le bonheur ;
Après si rude tempête,
Le calme naît sous ses pas.
Ah ! il n'est point de fête
Quand Ligne n'en est pas. } bis.

—

Léopold du Grand bailliage
Disposant en sa faveur,
De la paix nous donne un gage
Digne d'un grand Empereur.
S'il met ce Prince à la tête,
A la tête des États,
C'est qu'il n'est point de fête
Quand Ligne n'en est pas. } bis.

—

Ainsi donc que notre joie
S'épanouisse en ce jour,
Que notre gaieté déploie
Les preuves de notre amour ;
Et sans que rien nous arrête,
Répétons dans nos ébats :
Ah ! il n'est point de fête
Quand Ligne n'en est pas. } bis.

Digitized by Google

M.

Arrêt de condamnation de Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, pour crime de lèse-majesté, du 2 mai 1635.

« Veu le procès criminel instruit par-devant les conseillers à ce commis par lettres patentes du 8 de juin 1634, à la poursuitte des conseillers fiscaux à ce autorisés par autres lettres dudit jour, impétrans de lettres de prise de corps avec cause d'ajournement personnel, et demandeurs, contre Messire Guillaume de Melun prince d'Epinoy, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, du Conseil d'Estat, adjourné, réadjourné par édict à trois divers jours et deffaillant ; les enquestes et productions faites de la part desdits fiscaux ensuite de la sentence interlocutoire desdits commis, du 27 de septembre dernier ; Veues aussi les lettres closes de son Altesse sérénissime du dernier de febvrier de cette année, afin d'estre procédé à la judicature dudit procès, par lequel est apparu que ledit adjourné, pendant sa charge de grand bailly de Hainau, a commis divers excès, tant par concussions sur les habitants dudit pays, exigeant d'eux des recognoissances indues, qu'en tirant proficts des estats et offices dépendans de sa provesion, le tout en contrevention du placcart émané sur ce fait, le 2 de mai 1626 ; que sadite charge finie pour n'y avoir esté continué, il en a tesmoigné très grand mécontentement, jusques à déclarer qu'il en prendroit la vengeance ; que, de fait, il est entré en une faction pour faire souslever ce pays de l'obéissance de sa Majesté et sur ce eu intelligence et traicté avec aucuns ministres de France ; qu'à cest effect, il a sollicité et taché tirer à son parti plusieurs vassaux et sujetes de sa Majesté et tenu des Assemblées et conventicules secrets ; qu'en conformité de ce, il a participé aux mauvais desseings de feu Georges de Carondelet, vivant Gouverneur de Bouchain, et coopéré à ce qu'icellui, sous prétexte d'une querelle particulière, a faict venir à Bouchain des troupes françoises, par où a esté causé divertissement de partie des forces de l'armée de sa Majesté, et le secours de la ville de Maestricht rendu tant plus difficile ; qu'ayant ordre par escript de feue la sérénissime Infante, de procéder la venue dudit Gouverneur en Court, pour au contraire l'en divertir, a, pendant son séjours à Bruxelles, où il se trouvoit à l'assemblée du Conseil d'Estat, offert audit gouverneur de se jeter avec lui dans Bouchain ; qu'après le pardon obtenu par ledit gouverneur, il l'a fomenté à la reprise des premiers desseins et, au commencement d'avril 1633, l'a préadvisé secrétement de la résolution

Digitized by Google

prise de faire marcher l'armée du Roy et l'aller assiéger, qu'après s'estre retiré en France sur l'advis d'un ministre principal d'icelui Royaume, il a, peu après, commis force publique, en faisant enlever par gens armés, hors de Cambrésis, la personne de Jean Maillet, bourgeois de Cambray, le mener à Saint-Quintin et y détenir plusieurs jours ; que, continuant en ses fonctions et machinations précédentes, il a attenté sur les chasteaux de Namur par le moyen de Charles de Pienne, auparavant son lieutenant d'une compagnie de chevaux pour le service de sa Majesté, et par effort de grandes sommes tâché de corrompre le lieutenant dudit chasteau pour y laisser entrer secrètement de la garnison étrangère et à sa dévotion ; qu'il est vèhentement suspect d'avoir, peu de temps après sadite retraicte, faict servir en ces pays des libels séditieux intitulés : *Les justes plaintes des Flamans*.

« Le Roy, faisant droict, déclaire ledit Guillaume de Melun atteint et convaincu du crime de lèse-Majesté au premier chef, pour réparation duquel et autres que dessus le prive de tous estats, honneurs et dignités et le condamne d'estre conduict sur ung eschauffault et y avoir la teste tranchée. Déclarant tous et chascuns ses biens confisqués au prouflct de sa Majesté, pris sur iceux en préalable les frais et mises de justice. Prononcé en la grande chambre du Conseil, présents tous les s^rs aians esté à la judicature, le 2 may 1635. »

Copie sur papier, aux Archives de l'Etat, à Mons.

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES.

PLANCHE I.

1. Thians (6).*
2. Péronne (8).
3. Maulde (9).
4. Verdeau (10).
5. Jumelle (14).
6. Montignies (15).
7. Raing (17).
8. Saint-Hilaire (19).
9. Manchicourt (20).
10. D'Aisne (22).
11. Harchies (23).
12. Bascot (24).
13. Roisin (25).
14. Parfontaine (26).
15. Barbençon (27).
16. Lalaing (28 et 49).
17. Strépy (29).
18. Lalaing (30).
19. Baras (31).
20. Launais ou Lausnoy (32).

PLANCHE II.

21. Éclaibes (33 et 34).
22. L'Allemand (35).
23. Le Pouille (36).
24. Reumont (37).
25. Senzeilles (39).
26. Jeumont (40).
27. Trazegnies (41).
28. Lille (42).
29. Berlaimont (44).
30. Hennin (46).
31. Gouy (47).
32. Bousies (48).
33. Rolin (53).
34. Sainte-Aldegonde (60).
35. Noyelles (66).
36. Bournonville (71).
37. Fariaux (72).
38. Landas (75).
39. Jauche (77).
40. D'Arberg (82).

PLANCHE III.

41. Croy (50).
42. Rubempré (52).
43. Gavre (55).
44. Lalaing (57).
45. Lannoy (58).
46. Glymes-Berghes (59).
47. Longueval-Bucquoy (64).
48. Melun (67).

* Le chiffre entre parenthèses renvoie à la notice à laquelle les armoiries se rapportent.

Digitized by Google

PLANCHE IV.

49. D'Arenberg (69).
50. Ligne (83).
51. Sceau du bailliage de Hainaut, XIV^e siècle.
52. Idem, XV^e et XVI^e siècle.
53. Idem, 1572.
54. Idem, (voyez p. 16).

ERRATA.

P. 15, ligne 12, *au lieu de* La légende de ce sceau est G, *lisez :* S :.
P. 19, ligne 11, *au lieu de* leur ordres, *lisez* : leurs ordres.
P. 21, ligne 32, *au lieu de* conseil sourain, *lisez :* conseil souverain.
P. 42, n° **10**, *au lieu de* (1270 — 1278), *lisez* : (1270, 1278).
P. 96, ligne 15, *au lieu de* aves, *lisez :* avec.
P. 99. n° **50**. *au lieu de* (1443 — 1456), *lisez :* (1434 — 1456).

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

PLI

ARMOIRIES DES BAILLIS ET

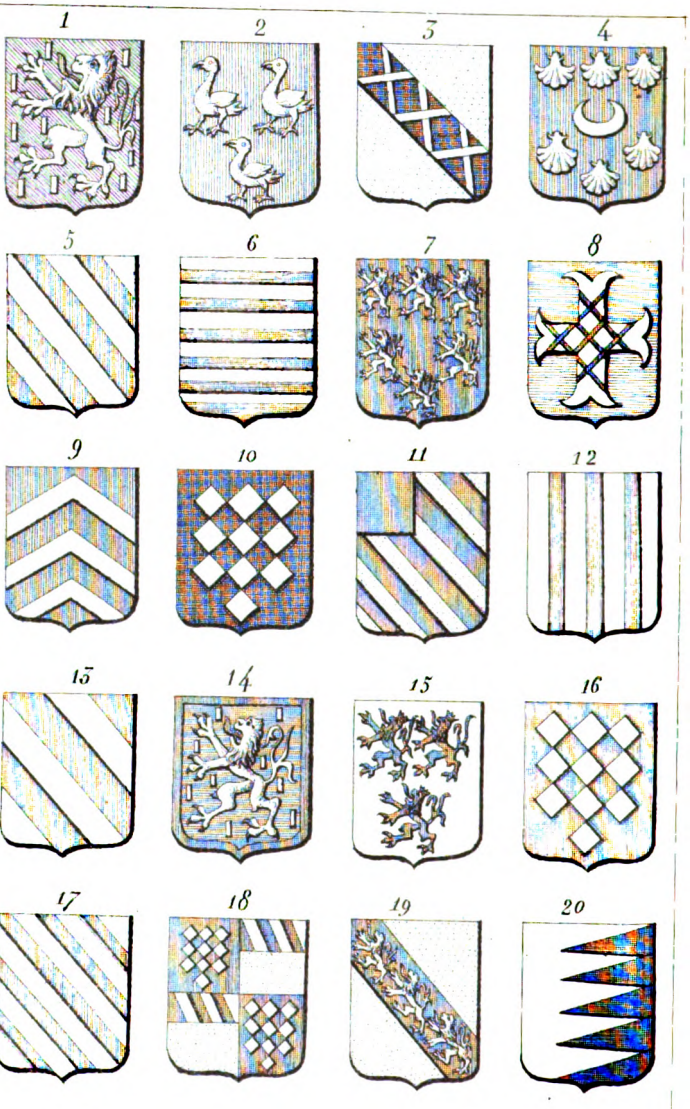

Digitized by Google

PL II

GRAND BAILLIS DU HAINAUT

21

22

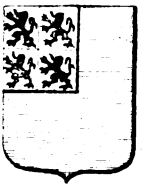
23

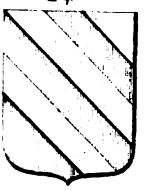
24

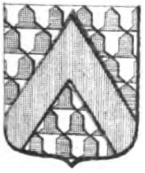
25

26

27

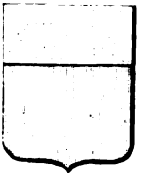
28

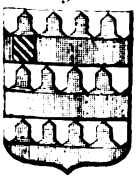
29

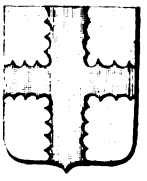
30

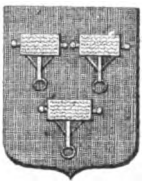
31

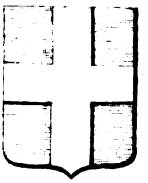
32

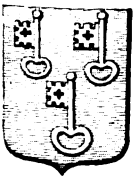
33

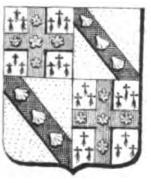
34

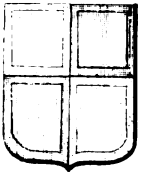
35

36

37

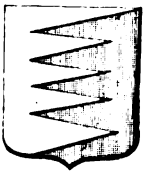
38

39

40

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PL III.

ARMOIRIES DES GRANDS BAILLIS ET

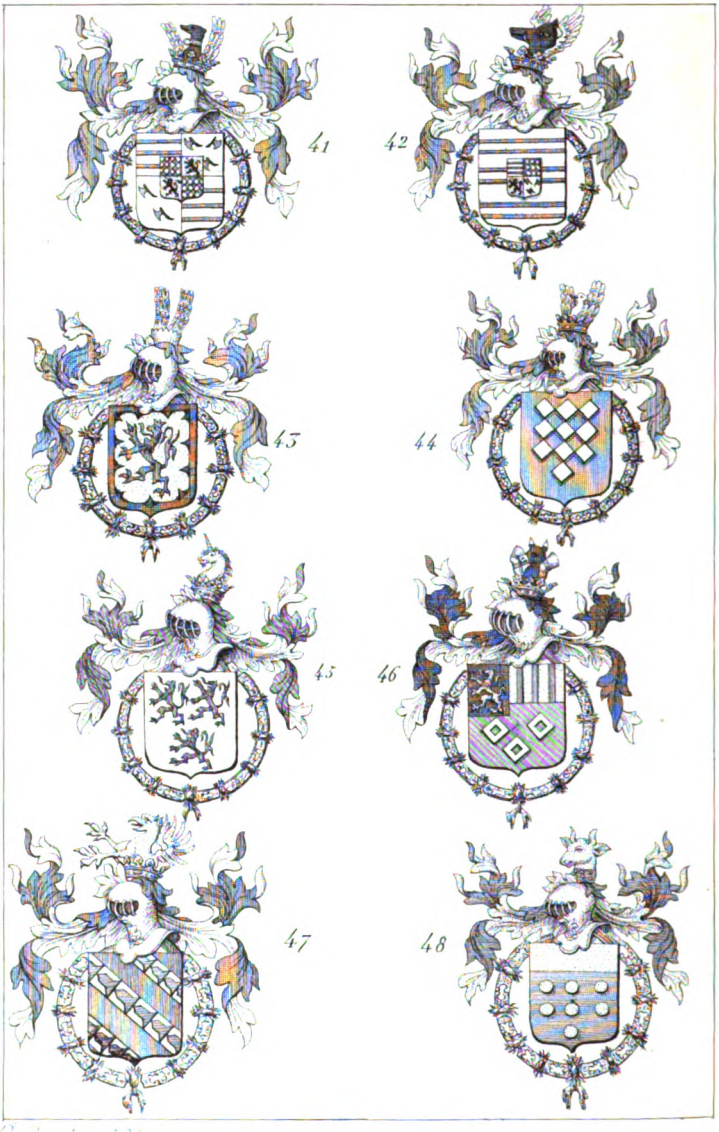

G. Gordry del.

Digitized by Google

SCEAUX DU BAILLIAGE DE HAINAUT.

PL. V.

L. Van Eeghem sc. Ernst

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Préface 1

INTRODUCTION.

§ I. — Origine et développement de l'office de bailli. 1

§ II. — Attributions du grand bailli-capitaine général 9

§ III. — Restrictions posées aux prérogatives du grand bailli sous la période monarchique. 18

NOTICES BIOGRAPHIQUES SUR LES BAILLIS DE HAINAUT.

Chapitre I. — Baillis du comté sous les souverains des maisons de Hainaut et d'Avesnes (1177-1345). 29

Chapitre II. — Baillis du Hainaut sous les comtes de la maison de Bavière (1345-1436). . 61

Chapitre III. — Grands baillis du Hainaut sous la domination des ducs de Bourgogne (1436-1482). 99

Chapitre IV. — Grands baillis du Hainaut sous la monarchie espagnole (1482-1598). . 113

Chapitre V. — Grands baillis du Hainaut sous les gouverneurs généraux espagnols (1598-1713). 149

Chapitre VI. — Grands baillis du Hainaut sous les gouverneurs généraux autrichiens (1713-1794). 183

Liste chronologique de ces personnages 211

Annexes. 217

Table des gravures 245

Errata 246

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCOURS DE 1885.

LITTÉRATURE.

3e QUESTION. — UNE NOUVELLE EN PROSE.

L'AFFUTEUX,

PAR

GUSTAVE JENART,

SOUS-INSTITUTEUR A PATURAGES.

Le soleil luit pour tous.

Cette nouvelle a obtenu la Mention honorable avec MÉDAILLE DE VERMEIL.

La Commission était composée de MM. DE PUYDT, *président*, CLESSE et DECLÈVE.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'AFFUTEUX.

NOUVELLE.

BÉBERT.

C'est à l'école moyenne de Pâturages que je l'ai connu. Il s'appelait Philibert, ou, pour le désigner par son sobriquet abréviatif, Bébert.

Je le vois encore avec sa figure un peu sauvage, dont les petits yeux gris avaient un dur reflet d'acier; avec sa « tignace » de chanvre, courte et raide, qui faisait songer à ces brosses demi-sphériques que les ménagères villageoises emploient au nettoyage des vitres.

Je me souviens que sa blouse et son pantalon, couleur poussière, montraient à toutes les articulations pièces sur pièces, et portaient ailleurs mille remaillages aux réseaux aussi variés que nombreux.

Ses vêtements d'ailleurs n'avaient point le loisir d'être neufs. Le jour où Bébert les endossait pour la première fois, il leur administrait un tel baptême, que désormais nul savon ne parvenait à leur rendre leur fraîcheur, restée sur le sol où les avait roulés leur propriétaire peu soigneux.

Heureux encore, quand sa culotte, vierge le matin, n'arborait pas au derrière, à la fin de la journée, un drapeau peu parlementaire.

Bref, c'était ce qu'on nomme au pays borain, un rude « brisac. »

Digitized by Google

Bébert était bien le garçon le plus inexact à fréquenter notre commune classe, et le plus paresseux pour faire ses devoirs à domicile ou pour étudier les leçons du lendemain.

De mémoire d'écolier, on ne l'a vu ouvrir un livre pour cela, ni faire le moindre effort pour contenter ses professeurs, qui disaient en le désignant: « L'école lui sent mauvais. »

Il y était, en effet, comme un poisson sur le sable.

Neuf jours sur dix, il s'absentait de la classe. Dans certaines saisons, il disparaissait même des semaines entières; on ne le voyait plus que les jours d'orage, par les temps extrêmement humides, alors que la pluie tombant dru, ne lui permettait pas de vagabonder à son aise. Ainsi, il venait à l'école; mais il n'y était que pour faire le diable.

Notre directeur, homme aussi bon qu'instruit, vénérable vieillard aimé de tous ses élèves, profitait de ces réapparitions surprenantes pour lui demander à quoi il songeait pour fuir l'école avec une assiduité, une ténacité que d'autres apportent à la fréquenter et à y faire des progrès.

Il lui montrait ce que le temps gaspillé en courses vagabondes a de pernicieux, ce qu'il perdait ainsi de précieux savoir, de dignité humaine. — Que ferez-vous plus tard, concluait-il, sans instruction, sans connaissance aucune? vous ignorez donc que, dans toutes les positions de la vie, même dans les plus humbles, l'homme en a besoin; que l'instruction conduit à toutes choses; qu'elle est le seul bien que nous ne sommes pas exposés à perdre; que, seule, elle nous donne le bonheur ou la consolation par l'étude. »

C'est en vain que notre vénéré maître lui indiquait les dangers d'une vie aussi mal employée, d'une existence passée à se délabrer le sentiment moral; qu'il le suppliait de ne pas habituer son corps à une paresse malsaine, ajoutant que celle-ci jointe à l'ignorance mène à tout dans le mal; enfin que cette voie funeste qu'il suivait aboutit à une fin mauvaise.

Le noble vieillard faisait de l'éloquence en pure perte; il

Digitized by Google

prêchait au désert, et, comme disait Bébert, dans un ricanement vulgaire :

Cela entrait par une oreille pour sortir par l'autre.

L'hypocrite prenait une mine contrite pour tromper notre directeur et, en dessous, tirait la langue ou lançait des clins d'œil malicieux à ses condisciples, pour les faire rire.

Le malheureux homme secouait la tête; on voyait son œil expérimenté s'éclairer d'un reflet prophétique quand il disait à cette brebis égarée, de cette voix grave et émotionnante qu'il prenait dans les circonstances solennelles :

— Mon enfant, vous allez droit au crime; vous couvrirez votre nom d'un grand mépris; vous plongerez les vôtres dans une honte qui ne s'effacera pas; vous les jetterez dans leur fosse, car ils périront de douleur par votre propre faute.

Bébert baissait la tête. Cette voix de la « Vieille bête », comme il osait qualifier celui qui tentait tous les efforts pour le ramener au bien, qui aurait été si heureux de le voir revenir dans la voie droite et la suivre sans tomber d'ornière en ornière, cette voix lui remuait tout de même quelque chose, lui faisait un drôle d'effet.

Mais, bientôt, il secouait ce malaise et s'écriait, s'adressant aux condisciples :

— Ne croyez pas que ça m'empêchera de faire à ma mode. Ah ! ben non, il a beau blaguer, ses paroles ne m'attachent pas par la patte, je continuerai de faire à mon idée. Seulement ça m'agace, ça m'ennuie, pas plus, et pour vous le faire voir je vais encore me payer quelques journées de bon temps.

En effet, comme il l'avait annoncé, il le faisait.

Il s'en allait vagabonder dans les champs, dans les bois, rôdant d'un village à l'autre, dans les vergers, flânant le long des haies, toujours en quête d'un coup à faire, apprenant tout, à part le bien.

Son père, le badigeonneur Charles, vieil artisan courageux, travaillant vite et bien, homme de bon compte et de relation paisible, estimé de tous à cause de ses nombreuses bonnes

Digitized by Google

qualités, lui demandait souvent en grâce de ne plus s'absenter de l'école par pur plaisir ; il tâchait de lui faire entendre qu'à courir on n'apprend rien de bon, qu'il faut étudier pendant que l'on est jeune, que c'est alors que l'on apprend le mieux, que l'instruction est indispensable.

— Moi-même, achevait-il, faute de savoir lire et calculer, j'ai perdu de bonnes entreprises et de nombreux et beaux bénéfices. Bien des fois, j'aurais donné mes deux petits doigts pour connaître ce que tu ne veux pas apprendre malgré les conseils que l'on t'en donne... car je n'ai pas eu ta chance, moi, je n'ai pu aller à l'école, il n'y en avait pas ici de mon temps. Je l'ai déjà bien regretté, je le répète. Profite donc de l'occasion ; ce n'est pas quand tu seras grand, et que tu seras au travail, que tu pourras songer à ouvrir les livres : il sera trop tard ! Le temps perdu, c'est de l'argent envolé.

Ce trop bienveillant père avait parfois les yeux humides en parlant ainsi.

Le fils, insensible, tenait l'oreille close aux remontrances paternelles. Il ne voulait point voir l'amertume qui mouillait cet œil qui l'avait avec orgueil, avec bonheur, vu apparaître en ce monde.

Non, il restait dans une indifférence froide, monstrueuse, devant ces rappels pleins de tant de douleur contenue.

Après la prière, la menace.

Charles parlait un peu plus rudement à son indigne fils.

— Tu iras à l'école, criait-il en colère, ou tu ne sortiras plus de la maison. Je te mettrai au travail. Je n'entends pas aller suer tous les jours que le bon Dieu amène pour te nourrir, t'habiller et te permettre de faire le vaurien. C'est assez de sacrifices puisque tu n'en veux pas profiter. Tu préfères courir comme un vagabond, user, déchirer les habits que ta brave vieille mère a tant de mal de te monter et de raccommoder ; tu aimes mieux la faire pleurer souvent, la laisser abîmer le reste de ses faibles yeux tous les soirs à enfiler des aiguilles, pour que tu ne partes pas le lendemain comme un « déloqueté »,

Digitized by Google

un « pauvre ». Tu te repentiras un jour du chagrin que tu nous causes. Puisses-tu le faire à temps, et ne pas me forcer à te maudire !

Le vieux père suffoquait ; la bonne mère Lalie essuyait à la dérobée ses yeux usés dans les veilles soucieuses amenées par la mauvaise destinée de Bébert, son benjamin.

Alors, le malheureux homme se tournait vers sa compagne et lui disait plein d'amertume :

— Et toi, femme, ne pleure pas. Si ton fieu est si mauvais, à qui la faute ? A toi, qui as commencé par me cacher ses fautes, qui l'as soutenu dans son vice en cherchant toujours à adoucir sinon à supprimer la punition. Maintenant, voilà ton ouvrage : il sera ton châtiment, mère trop aimante et aussi trop imprévoyante !

Quelquefois Charles enfermait son fils des journées entières, le liant au pied d'un lit, ou au grenier, le laissant là en chemise, le mettant au pain sec et à l'eau.

Rien n'y faisait.

Tout glissait sur cette âme insensible, rebelle aux paroles les plus douces, les plus tristes, comme aux plus sévères. Aucun remords ne troublait cette conscience inerte.

C'était un vrai monstre.

Au contraire, après une réprimande, à la suite d'un avertissement, d'un châtiment mille fois mérité, Bébert, par esprit de bravade, partait, fuyait l'école avec plus de persistance que jamais ; et, si la saison était propice, découchait plusieurs fois, se reposant à la belle étoile, dans les bois, dans les blés mûrs, dans les meules de foin ou de paille.

Il semblait que, pour cette bête indomptable, les remontrances ou les punitions fussent autant de coups d'aiguillon qui la lançaient plus avant encore dans la voie pernicieuse de la révolte filiale.

Digitized by Google

LA PASSION DE BÉBERT.

Une seule passion le dominait tout entier, subsistant tyranniquement chez lui, excluant de son cœur, de son esprit, de son être tout ce qui n'est pas elle.

Il aimait la chasse avec frénésie.

Parfois, il suivait les chasseurs des journées entières ; pour les rejoindre, s'échappant avant l'aurore, quand personne encore n'était levé chez lui ; ne rentrant que tard, après les longues traques du jour ; battant les épais buissons, arpentant les guérets sans fin, courant en tous sens, s'arrêtant parfois pour reprendre un peu haleine ; puis continuant sa course en zigzags, faisant le chien, se pâmant au coup de fusil, rapportant le gibier, portant la carnassière, suant, soufflant, se brisant les jarrets, mais ne lâchant pas d'un pas l'homme porteur d'un Lefaucheux.

Le fusil ! c'était son idole : il lui aurait bien dit des prières.

Il songeait parfois : « Quand je serai grand, j'aurai un fusil aussi ». Et il comptait combien il devait attendre encore, six ans, cinq ans : hélas ! trop longtemps !

Il s'informait, demandant quel système était le meilleur ; s'il fallait beaucoup d'argent pour se procurer une arme comme il la voulait ; où on les fabriquait.

Connaissant le prix des cartouches, il calculait combien il faut pour se monter de tous les engins de chasse.

Et il poussait des cris de stupéfaction en entendant le prix, pour lui fantastique, des fusils de chasse. Cent, deux cents, et jusqu'à des mille !

Où puiser une pareille somme ; l'argent ne se trouve pas comme ça dans les pas des chevaux..... Il faudrait hériter gros....

— Sans doute, ajoutait-il, je ne serai jamais assez riche pour devenir le propriétaire d'un fusil qui fait bascule, qui se charge en une seconde par la culasse et qui se ferme si ingénieusement.

Digitized by Google

Puis il s'extasiait sur la longue portée des armes perfectionnées :

— Tuer facilement le gibier à des quarante et des cinquante mètres, c'est loin ! Et quand on est « guigne », le toucher à des quatre-vingts et des cent ! Certes, par tous moyens, j'aurai un jour une arme aussi merveilleuse.... Quand je devrais faire un mauvais coup !

Ceci était ordinairement la conclusion mentale de notre jeune drôle, clôturant par là une rêverie pour lui pleine d'un intérêt puissant.

Bébert chassait aussi pour son compte personnel. Il avait délaissé les piéges à ressort de son jeune âge, les traquenards aux oiseaux de construction simple et enfantine comme trop indignes de lui et de ses vastes aspirations ! Il était déjà si grand ! Songez donc, treize ans, et même prochainement, quatorze !

Il n'y en avait plus comme lui pour préparer les gluaux. Il savait choisir avec une grande perspicacité des baguettes à la fois minces et tenaces ; il possédait un flair tout particulier pour trouver le lieu où les disposer : un buisson isolé dans les champs, où les oiseaux vont s'abattre par bandes ; un coin de terre déblayé de sa neige, dans un endroit à l'écart, où il semait du grain pour attirer ses victimes ailées.

Il rôdait aussi le long des haies, dans les vergers, dans les bois, sondant les buissons, guettant chaque cime, à l'affût d'un cri ou d'un mouvement qui pût lui dévoiler le secret d'un nid.

Il faisait des razzias quotidiennes, emplissant sa « malette » de cotonnette bleue, d'oisillons à peine couverts de plumes. pinsons, fauvettes à tête noire, sansonnets, qu'il allait vendre par ci par là, dans les grosses localités du Borinage, où l'on raffole bêtement d'oiseaux en cage.

Il en tirait souvent bon prix, qu'il dépensait en pipes et en tabac, ou à s'exercer déjà à l'ingurgitation de la bière frelatée ou du genièvre au vitriol des petits cabarets perdus dans les champs ou semés le long du bois.

Digitized by Google

Il est bien entendu que les oiseaux non placés, pour faire place à la récolte du lendemain et pour n'avoir pas à en prendre soin, sont impitoyablement abandonnés par Bébert qui, le soir venu, quand tout espoir de les vendre est perdu, les jette négligemment à la première place venue : heureux quand ces frêles animaux, déjà demi-morts de faim, trouvent un chat qui les dévore bientôt sans leur laisser trop longtemps à souffrir, ou quand le pied d'un passant termine d'un seul coup tant de misère.

LE FICHAU.

Thomas habite le Culot du bois, à Eugies.

C'est un petit homme qui marche un peu courbé, aux allures vives en même temps que circonspectes. Sa figure l'a fait baptiser du sobriquet de « Fichau », tant elle a de ressemblance avec celle de cet animal fureteur.

Il en a aussi les instincts chasseurs, les ruses discrètes.

Thomas est un braconnier connu, redouté des gardes qui ne sont jamais parvenus à le prendre. Ils ont beau soumettre à une surveillance spéciale les abords de sa petite maison, lui tendre des piéges adroits et incessants. Le Fichau a du flair et parvient constamment à déjouer l'une et à éviter les autres, quelque active que soit cette surveillance, quelque secrètes que soient les dispositions prises pour le faire tomber au traquenard tendu.

Bébert, mis sur le chemin de cet homme par les hasards de sa vie aventureuse, devint bientôt son camarade, ou pour parler avec plus de justesse, son disciple fidèle et attentif.

La communauté de goûts, de passion, avait fait naître entre eux une sympathie très vive. Thomas adorait ce rude gamin déjà fort pour son âge, qui avait presque autant de ruse que lui, si vieux dans le métier. De son côté, Bébert lui rendait bien cette amitié forte. Il aimait ce petit homme qui avait là, pendus à sa cheminée pour les garer de l'humidité, des poires à poudre, plusieurs fusils dont il faisait si bon usage.

Digitized by Google

Les jours de pluie même le trouvaient maintenant écolier réfractaire.

Quand Thomas était chez lui, il se réfugiait auprès de son nouveau maître.

Celui-ci trouvant en Bébert un adepte fervent, une nature immensément riche pour la semaille qu'il se plaisait à y jeter, lui dévoilait les trucs si nombreux et si variés du braconnage.

Il n'avait d'ailleurs, qu'à lui raconter à cet adolescent vicieux les détails de sa vie nocturne, ses affûts risqués, les déroutes infligées aux gardes.

Bébert écoutait bouche béante cet enseignement répondant si bien à ses passions, émerveillé de cette audace téméraire, frappé de ces fuites courageuses.

— Ainsi, Fichau, dans vos parties d'affût, vous voyez souvent les gendarmes et les gardes et vous n'en avez pas peur !

— Crédié, djambot, c'est eux qui ont peur de moi, reprenait Thomas avec une sorte d'orgueil. Ils savent qu'il ne faut pas s'aventurer à portée de mon « arbute » ; qu'il peut en pleuvoir du plomb. Ni le « Piote » ni le « Singe » n'oseraient venir « bretter » contre moi. En deux temps « pan ! pan ! je les abats comme des chiens. Aussi font-ils un « faux tour » plutôt que de m'aborder. Après tout, ils ont raison, ils tiennent à leur peau.

Ah ! continuait Thomas avec son rire grêle, leur en ai-je déjà donné, de l'étoupe à démêler ! Et aux bonnets à poils donc !

Quelquefois j'envoie à ceux-ci une lettre anonyme comme pour les prévenir que vers telle heure un affûteux se rendra à tel poste. Je les guette. S'ils y viennent, je file d'un autre côté où je travaille tout à mon aise. Ou je place en un endroit où l'on doit nécessairement la trouver, une bricole : le personnel du bois et la police se mettent à la surveiller pour en surprendre le propriétaire, et j'ai ainsi une soirée pleinement libre, dont je profite largement en affûtant sans inquiétude sur un autre point.

Digitized by Google

Chaque jour, Thomas et Bébert causaient familièrement de ces hauts faits. Ils se promenaient aussi très souvent de compagnie, et dans ces excursions intimes, le vieux montrait au plus jeune à quoi on reconnaît qu'un lièvre passe dans une haie ; il lui cueillait des branchettes où se trouvait encore du poil de gibier ; il lui faisait constater que l'on reconnaît les passées de ces animaux à la terre légèrement battue, à l'herbe souillée par leur passage régulier ; ou bien il entrecroisait dans une trouée où les indices étaient douteux de fines branches que le rongeur devait couper d'un coup de dent ou renverser en passant.

Thomas enseignait à Bébert à construire une bricole, à la disposer dans la haie ou dans le sillon ; il lui indiquait les bons postes d'affût, l'y conduisait même parfois.

Un jour, il alla jusqu'à lui confier son fusil, ce qu'il n'aurait pas fait pour mille autres. Ils affûtaient de compagnie.

Ce fut Bébert qui tira, et, ô surprise ! il abattit la bête.

Thomas le félicita sincèrement.

— Pour une première fois, c'est bien çà, fieu, s'écria le maître en frappant amicalement sur l'épaule du disciple. T'as un œil juste ! C'est vraiment plaisir de t'apprendre quelque chose. Maintenant, t'es plus un djambot, t'es presqu'un homme. T'iras loin. Tu deviendras un fin, tu affûteras presqu'aussi bien que moi.

Ce fut un évènement important, une date mémorable pour Bébert, une journée qui, pour lui, fit époque, un de ces coups qu'il se rappela toujours avec orgueil.

Il se crut dès lors un personnage : il était du moins sacré braconnier !

L'éducation de Bébert s'achevait ; il se promettait bien de mettre le plus tôt possible en pratique les théories de son ami ; et gare au sale garde ou à la rosse de gendarme qui viendrait se mettre en travers de sa voie : ce serait un homme de moins, nom de Dieu !

Digitized by Google

Tout en se perfectionnant dans cette voie déplorable, Bébert avait grandi; jamais le vieux Charles n'avait su plier son fils aux exigences de la vie scolaire.

Un jour, fatigué de toujours payer des minervals à l'école moyenne, il voulut au moins tenter de forcer Bébert à un travail utile.

Il le prit avec lui comme aide, lui mit une brosse entre les mains et lui dit : « Fais comme moi, fonds la chaux, blanchis, frotte les murailles sales des fumées et des poussières de l'année; tu auras au moins ainsi une vie de chrétien; tu gagneras dignement tes croûtes, ce que tu n'as pas voulu faire jusqu'ici. »

Et Bébert, arraché brusquement à sa vie contemplative et vagabonde, frotta, fit voltiger la brosse avec une mauvaise grâce manifeste. Son horizon était grandement raccourci.

Il n'avait plus l'oreille flattée par ses mille gais concerts champêtres ou forestiers; il n'entendit plus que les oiseaux en cage, des canaris sifflant le « Doudou ou une polka », ce qu'il trouvait très bête.

Il ne voyait plus que l'azur du plafond fraîchement couvert d'un lait de chaux bleui, dont l'odeur le suffoquait.

Il lui manquait quelque chose. Quoi? il n'en savait rien; il le sentait seulement. Ce vagabond contemplatif étouffait dans toutes ces sales cassines où on l'envoyait badigeonner.

Son père aurait bien pu lui choisir une profession en plein air, où l'on pût au moins, respirer à pleins poumons!

Mais toujours manier la brosse; plus d'oiseaux que derrière des fils de fer; plus de verdure que des haies de jardin pleines de chenilles; que des choux stupides ou une fleur étique en pot!

Ça ne pouvait continuer. Bébert dépérissait; il était tout malade, pris de spleen. Sa large poitrine ne trouvait pas assez d'air dans tous ces trous, comme il appelait les maisons;

Digitized by Google

était là comme un oiseau ravi subitement à ses frais et riants bocages, à ses champs lumineux, et enfermé tout-à-coup dans une sombre prison.

Un beau jour, il partit, plantant là chaux, brosse, sa vieille mère en pleurs, son vieux père abattu, désespéré ; emportant ses hardes qu'il avait apprêtées en cachette et quelque argent dérobé dans la layette de la famille.

Ses parents désolés ne le virent plus.

Dès lors il vécut à la diable, logeant on ne sait où, souvent à la belle étoile, mendiant une pitance qu'on lui donnait souvent par crainte, car on commençait à le connaitre, et on en avait peur; vers l'automne, en maraudant dans les vergers et les jardins, même dans les poulaillers mal surveillés, ici dérobant des œufs, là des fruits mûrs.

Il atteignit ainsi l'âge de la conscription.

Jusqu'à ce moment, on avait pu espérer qu'on en eût été débarrassé alors ; qu'il eût été appelé sous les drapeaux, et que la discipline le plierait ou le tuerait; il n'en fut rien : il prit un bon numéro et il put rester ce qu'il était, le vagabond indiscipliné, méprisé, trop connu, qu'on désignait maintenant sous le sobriquet de « losse Bébert, » losse signifiant ici un mauvais gars prêt à tout.

Bébert mettait des bricoles; il était devenu, selon les prévisions de Thomas, un « fin », un braconnier adroit et redoutable, plein de ruses et de hardiesse, en possession du Lefaucheux qu'il avait toujours rêvé et qu'il s'était procuré avec l'argent patiemment amassé du gibier pris par lui au lacet et vendu en contrebande.

Avec ce « harna[1] » il ne manquait jamais de pain; il n'était plus obligé maintenant de quêter aux portes ou de rechercher les poulaillers mal fermés; son fusil lui permettait de flâner tout de longs jours dans les grandes forêts et dans les vastes champs. L'affût du soir lui donnait un salaire presque régulier.

[1] *Harna*, outil.

Digitized by Google

Non loin du bois, dans le fond du Culot, à Eugies, à l'écart des autres demeures, on voyait une cabane qu'habitait, seule, une femme. Grande, osseuse, la peau fortement tannée par l'air vif et le soleil champêtre, le regard hardi, elle avait toutes les allures d'un homme rude bien carcassé.

C'était Cathrine, une fille de trente ans.

Elle avait une vache, grande et maigre comme elle, qu'elle menait paître le long des chemins et fossés, où elle trouvait une nourriture sinon abondante, du moins suffisante.

Dans ces grandes traîneries dans les champs, elle avait rencontré Bébert, qui était maintenant un grand gars bien taillé, carré d'épaules, bien planté sur ses pattes.

Il possédait bon air tout de même, ce losse, ce vaurien d'affûteux. Il avait de rudes câlineries qui plaisaient, des agaceries brusques d'homme fort qui faisaient naître les désirs.

Quand, couché sur l'herbe, devisant à Cathrine, il tâchait de mettre une caresse dans sa voix brutale, la vieille fille qui n'avait jamais pu souffrir de voisinage mâle aussi immédiat, lui répondait, tout en tricotant machinalement sa grosse laine, le plus doucement possible.

Il l'avait d'abord ennuyée, préférant la solitude avec ses rêveries à une compagnie quelconque ; mais elle s'était apprivoisée lentement, et le moment arriva enfin où ces rencontres fortuites avec Bébert, se transformèrent en rendez-vous tacitement acceptés, puis bel et bien demandés et promis.

— Où iras-tu demain, Cathrine ?

— Au long fossé. T'y viendras, bien sûr.

— Je peux mal d'y manquer. Au revoir.

— Au revoir Bébert.

Bébert s'éloignait, se retournant vingt fois.

Cathrine regagnait aussi sa demeure, montant de temps à autre sur la crête du chemin creux, pour voir encore une fois son amoureux, se perdant lentement dans les ors éteints du soleil crépusculaire.

L'époque arriva où l'affûteux fit si bien qu'elle s'oublia.

Digitized by Google

C'était par un beau soir d'été. Bébert faisait de si belles protestations pour consommer leurs fiançailles; il la pressait si tendrement ! Sa voix avait des inflexions si irrésistibles, et il y avait tant de langueur amoureuse dans l'air tiède de la nuit. Elle céda.

Bébert, de ce jour, eut un domicile : la cabane de la grande Cathrine.

Ils s'aimèrent et se le dirent en un langage d'une originalité naïve, plein d'une rude tendresse.

— Vois-tu, déclarait Bébert, je donnerais ma part de paradis pour toi.

— Bien vrai?... Tu dis peut-être ça pour me faire rire....

— Non, que le diable me torde le cou si je dis pas vrai.

— Oh!....

— Oui, que ma première goutte de péquet me serve de cent mille poisons.... Et toi?

— Oh ! c'est peut-être encore pire que toi. Si je t'avais pas eu, j'aurais sèché comme un chapelet de fèves.

S'ils ne se marièrent point, c'est que probablement ils crurent à trop d'embêtement de la part du vieux Charles, et qu'il ne fallait pas que le maïeur y passât pour se donner et se plaire ensemble.

— Tu sais, affirmait Bébert, je ne te quitterai pas pour ça.

— T'as raison, mon homme. Où irais-tu pour être mieux qu'ici..... près de moi.

Pour Bébert, qui depuis longtemps se trouvait sans feu ni lieu, ce gite lui tombait comme uue vraie bénédiction.

Maintenant quand l'affût était terminé, il avait où reposer la tête; il n'avait plus à se fier à son étoile pour le gite, il était là.

Il y trouvait un bon feu de bois dont la flamme claire léchait l'âtre en dansant; devant lequel il sentait se dégourdir ses membres musculeux raidis dans l'immobilité froide de l'affût nocturne; il s'étirait délicieusement, riant d'aise, lutinant la grande qui se laissait faire, ayant longtemps été sevrée de caresses et voulant se rattraper.

Digitized by Google

Elle les lui rendait en agaceries raides, inhabiles, de femme qui n'en a pas eu l'habitude, le tirant par l'oreille ou lui tapant sur sa casquette de soie, pour le faire doucement enrager.

Il voulait la saisir, elle se dérobait vivement.

Et lui riait, riait, montrant ses dents blanches en scie, et clignant ses petits yeux gris, amollis par la douce chaleur de l'âtre flambant et son amour pour Cathrine.

Alors la grande femme descendait dans sa petite cave, prenait dans la niche à hauteur de bras une petite bouteille pleine d'un péquet brûlant qu'elle achetait exprès pour son homme, remontait lui en donner une lampée pour qu'il achevât de se remettre ; et elle en suçait volontiers un verre avec lui, quelquefois deux, trinquant sans bruit, comme avec dévotion, tous deux sirotant ce genièvre à petits coups, le tenant un moment en bouche pour mieux profiter de son bouquet.

Lui, claquait la langue. Il avait senti ça « dégouliner » jusque dans sa panse, réchauffant tout son être.

— Ça fait du bien tout de même, disait-il.

Elle approuvait de la tête ou d'un mot, tout en redescendant à grand bruit de ses sabots l'escalier de la cave pour aller remettre la bouteille en sa niche.

Bébert s'était attaché à cette vie facile avec amour, avec passion, avec l'instinct de ces animaux sauvages qui préfèrent la liberté sans contrainte à tous autres avantages et qui meurent de ne plus pouvoir vagabonder.

Il détestait tout ce qui est mesquin, étroit; leur préférant les horizons bleus sans fin du ciel, les tons glauques et multiples des cimes illimitées de sa belle forêt.

En été, à l'heure où le soleil s'annonce par une clarté presque timide, après un affût matinal, quand les oiseaux s'éveillent et emplissent les taillis humides de l'haleine des nuits, de notes multiples et variées à l'infini, Bébert partait, marchant avec nonchalance, humant avec gourmandise l'air frais du matin embaumé des mille parfums sauvages et pénétrants des bois et des champs, égarant ses regards encore alourdis d'un som-

Digitized by Google

meil inachevé dans la plaine aux tons multicolores des blés mûrissants, des pommes de terre fleuries, le tout égayé par l'écarlate riant du trèfle d'Égypte.

Il contemplait les abeilles courant déjà, pressées, à leur maraude quotidienne, les suivant d'un regard dans leurs courses désordonnées; il filait de l'œil l'alouette s'élevant vers le ciel en chantant un gai refrain, ou l'hirondelle, la rapide messagère, rasant les moissons ondoyantes, en quête de moucherons.

Tout cela le pénétrait en détail, lui procurait des jouissances inappréciables,..... et il fredonnait de joie un vieil air dont on l'avait bercé, ne se sentant pas d'aise d'être libre comme les abeilles et les hirondelles et de pouvoir se régaler de sa liberté dans un tableau sans pareil.

Et il flânait ainsi des heures entières, marchant, s'arrêtant, l'esprit assoupi paresseusement.

Puis fatigué parfois, Bébert se laissait tomber dans l'herbe haute et touffue, pleine de grandes marguerites étoilées ou de riches pissenlits d'or.

Il s'y soûlait de paresse inerte ou de bon sommeil à l'ombre de la haie de charmes ou du peuplier voisin, sa casquette en écran sur son visage fortement hâlé, le corps foulant brutalement le pré fleuri, laissant tourner le soleil, ne s'éveillant que pour fumer une bonne pipée ou pour croquer son épais « cougnet » de pain au fromage frais et blanc, que lui avait coupé Cathrine, et qu'il allait tremper dans la fontaine aux Cerisiers ou dans celle du R'mitte, en pleine forêt.

Quelquefois, quand l'affût avait bien donné et qu'il se sentait du billon en poche, il allait jusqu'à l'Avocat, ou chez Marie Boulette, de l'autre côté du bois, boire une grande pinte de bière de la Dime, la faisant remplir quand il était en fonds.

En automne, il s'introduisait par une trouée dans les vergers écartés, abattait à coups de pierre quelques pommes ou quelques poires, croquant ça dans ses longues flâneries vagabondes.

Digitized by Google

L'hiver était pour lui presque une véritable calamité.

Plus de ces courses attrayantes dans les verts sentiers, plus de sommeil sous les buissons, plus de soleil pénétrant et radieux semant la joie, plus de folles chansons d'oiseaux ni de fleurs en boutons près d'éclore ou largement épanouies; plus de moissons moirées par les vents, ni d'insectes au vol bourdonnant; plus de vergers pour y aller marauder.

Plus rien de ce qui le provoquait à ses rêveries paresseuses.

Des pluies incessantes et froides, de la boue jaunâtre, toutes saletés, quoi! Qui vous souillent et vous pénètrent; des brouillards intenses et nauséabonds, et de la neige.

Il était relativement malheureux, étant obligé de garder le coin, mettant le nez contre la vitre où venait battre l'eau pluviale ou les papillons blancs de la saison.

Il est vrai que sur la neige on aperçoit de plus loin le gibier, qu'on le pointe mieux. Mais Bébert ne se soucie pas de ça.

Ce qu'il lui faut, c'est le bon temps.

L'AMENDE ET LA PRISON.

Le printemps avait fait son apparition. L'hiver qui s'enfuyait avait été particulièrement ennuyeux pour Bébert: il avait plu sans discontinuer durant quelques mois. Il avait eu pour unique ressource d'attiser le feu, d'en faire échapper en crépitant mille étincelles; de tailler au couteau, pour la crosserie prochaine, des soules grossières dans un morceau de charme bien sec ou dans un pied de cornouiller dérobé à la haie voisine; de démonter et remonter son fusil d'affût aux canons brunis.

Bébert, ennuyé de ces maigres distractions d'intérieur, avait soupiré bien des fois après le renouveau.

Il avait baillé mille fois, jurant comme un païen contre l'hiver. Et voilà que le bon temps revenait.

Oh! les bonnes parties qu'il va faire encore, le fructueux braconnage, les longues courses en crochets à travers bois et campagnes.

Digitized by Google

Il recommença ses affûts, en effet, Cathrine portant l'arme au poste pendant le jour, cachée dans un sac ou une « raffourée » d'herbe, pour n'en rien laisser soupçonner.

Bébert se rendait au lieu choisi à l'heure propice, après avoir fait maint tour et détour dans sa ruse de braconnier circonspect.

Surveillé depuis des années, Bébert avait toujours su se garer des procès-verbaux.

— Oh ! je suis fin, moi, disait-il au cabaret, dans ses moments rares d'expension vantarde, quand il avait mis à l'ombre pas mal de grands et petits verres. Ce n'est pas les gardes ni les gendarmes qui sauraient mettre leurs pattes sur moi ; ils sont bien trop bêtes !

Bébert en était arrivé à avoir une confiance absolue en soi ; il se relâcha de sa circonspection, prit moins de précautions.

De leur côté, les gardes forestiers, stimulés par les « savons » de leur propriétaire et de leur chef, menacés d'une retenue de gages pour le gibier abattu, redoublaient de zèle et de surveillance.

Ils adoptèrent une tactique qui devait infailliblement, croyaient-ils, réussir et leur faire pincer le hardi braconnier.

Ils cessèrent pour quelque temps leur service général pour concentrer toute leur attention et leurs forces entières sur un seul point connu comme bon poste d'affût.

« De cette façon, dirent-ils, un jour ou l'autre, il viendra bien se faire prendre. »

Leur prévision se trouva être juste et se réalisa.

Par un des premiers beaux soirs de printemps, vers huit heures, comme Bébert retirait son fusil couché sous un épais buisson de ronces, deux gendarmes et deux gardes surgirent brusquement et se jetèrent sur lui, connaissant ses résolutions brusques d'homme fort et peu endurant.

Il voulut se débattre, mais il était pris, et bien pris.

Son fusil fut confisqué, et Bébert revint, traînant le pas comme un chien tirant un reste de casserole, honteux de sa défaite subite, pâle d'une rage intérieure qu'il voulait à toute

Digitized by Google

force cacher aux yeux clairvoyants de la grande Cathrine, ayant peur que ça soit connu, craignant les sourds mépris et les durs sarcasmes.

— Je suis tombé ! s'écriait-il en son âme avec de grands gestes de vengeance. Cathrine va se moquer de moi, rire de ma sottise, ne plus me vouloir peut-être. — Et que répondrai-je à ses plaisanteries. Ah ! tas de canailles, vilaines rosses, je vous revaudrai ça, lâcha-t-il dans une recrudescence de colère, montrant son poing au bois.

Il revint à la chaumière, toujours hésitant, ouvrit lentement la porte, et s'assit, sombre, sans desserrer les dents, n'osant badiner comme à ses autres retours, retenant ses agaceries habituelles.

Cathrine vit tout de suite qu'il avait quelque chose, qu'il manquait de verve.

— Qu'as-tu donc, fieu ? T'es tout drôle.... T'as une mine toute noire. As-tu attrapé un chaud et froid ?

Et allant chercher une petite tasse et l'emplissant au flacon ordinaire :

— Tiens, grand veau, suce-moi ça pour faire revenir tes couleurs.

Et Bébert suça la jatte réconfortante de péquet ; puis mis en train par cette compresse intérieure, il expliqua, avec force jurons, comme quoi il ne faisait qu'arriver à son poste et retirait le fusil de sa cache, lorsqu'il s'était laissé surprendre par les gardes comme un lourd, une cruche, ahuri qu'il était, et terrasser comme un enfant de deux jours, au lieu de lutter vigoureusement, de leur arracher les yeux avec les ongles, de leur manger le nez, de leur casser la carcasse en mille morceaux.

Cathrine l'écoutait en branlant la tête, étonnée, mécontente.

Elle n'aurait jamais cru qu'on pût prendre son homme, un demi-dieu, pour elle. On le lui eût annoncé qu'elle aurait tapé sur le prophète.

Et puis Cathrine calculait déjà combien la grosse amende dont on allait frapper Bébert, apporterait d'embarras pour le paiement.

Digitized by Google

Le tiroir est presqu'à sec, pensait la grande femme. Les pluies d'hiver ont empêché l'affût.

— Ça devait arriver un jour, fieu, dit-elle enfin ; t'étais trop franc ! T'allais sans précautions, t'avais plus les mêmes trucs qu'avant. Oui, ça devait finir par là.

Bébert se taisait. En lui-même, sans doute, il s'accusait d'être fautif, qu'il aurait dû redoubler de ruse ; qu'il désapprenait avec l'âge ; qu'il finirait par se ramollir comme un vieux coq ; qu'il n'était plus digne de manœuvrer un fusil ; qu'il y avait de quoi s'en couper le sifflet.

Peu de temps après (on avait poussé l'affaire), Bébert comparaissait devant le tribunal correctionnel de Mons, qui le frappait d'une amende de cent francs pour délit de chasse en temps prohibé et sur le terrain d'autrui, ou subsidiairement à un mois de prison ; plus un mois de la même peine pour rébellion envers des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

On l'avait, on tenait à ne pas le manquer.

On l'exaspéra.

Il n'y avait plus une mastoque vaillante chez Cathrine ; il fallait donc se rendre au chef-lieu, subir la solitude imposée par le code, durant deux longs mois, plus de huit semaines.

Deux mois ! par ce temps où tout repousse, où la feuille naissante repeint en vert les profondes perspectives des forêts, et où l'herbe des moissons, espoir incertain et chétif, taille des carrés si tendres à l'œil !

Quand la fauvette revient, quand l'hirondelle revient aussi, et le rossignol, et tous ces petits passereaux aux trilles si gais et aux allures si vives ; au moment où l'alouette commence à se cacher derrière les mottes grisâtres des champs ou s'élève si haut en chantant que l'œil, ébloui par les profondeurs lumineuses d'en haut, la perd sans qu'on cesse de l'entendre ; où l'abeille sort de sa torpeur pour vagabonder comme lui : elle rapportant à sa ruche de paille le doux miel dérobé aux calices sucrés des fleurs qui s'ouvrent; lui ramassant les nids mi-

Digitized by Google

gnons des pinsons ou de la fauvette à tête noire, ou le nid rustique du geai qui peut parler.

Non, il ira au diable, plutôt, et plus loin encore, partout où l'on voudra, mais se coffrer durant deux mois, quand la fête s'apprête, quand les premiers musiciens de l'orchestre des bois et des vergers préludent comme pour donner une plus haute idée du concert qui va suivre, jamais. Il aimerait mieux crever.

Il ne se rendit donc pas en prison, comme il en avait été requis immédiatement après sa condamnation : on tenait à le séquestrer au plus tôt.

Un mandat d'arrêt fut lancé ; mais l'oiseau n'était plus chez Cathrine ; il n'y revenait que sur un signal le prévenant qu'il n'y avait nul danger aux alentours.

Encore ne faisait-il à son ancien nid que des apparitions rares et courtes ; lui et Cathrine préférant se voir sur un terrain neutre et en cachette.

Bébert couchait par ci par là, comme aux plus mauvais temps de sa jeunesse, dans les foins des greniers ou des granges où il était à l'abri d'une surprise.

Car les cultivateurs protègent l'affûteux qui les venge des déprédations commises dans leurs moissons par le gibier, dégats qu'ils ne peuvent presque jamais se faire payer par les opulents détenteurs des chasses.

Le petit fermier est donc le protecteur né du braconnier, et je connais même un affûteux qui payait ses amendes par souscription.

Bébert, depuis son élection de domicile chez Cathrine, était rentré presque dans les bonnes grâces du public. Il avait besoin de se cacher, parce qu'il avait « dégringolé » quelques lapins ; on lui rendait ce service.

Gendarmes, gardes-forestiers, garde-champêtre s'étaient unis pour le traquer ; ils tenaient à honneur de ne pas laisser un affûteux comme Bébert, qui leur en avait fait voir des grises, plus longtemps impuni et les braver encore.

Ils ne laissèrent aucun répit à notre homme.

Digitized by Google

Au moment où celui-ci y pensait le moins, il voyait poindre, à son horizon, ainsi fâcheusement obscurci, un bonnet à poil ou l'humble képi de la commune.

Bébert, ennuyé de ne plus pouvoir vivre une minute sans souci, d'être obligé à un qui-vive continuel, craignant d'être enfin surpris, fila un beau soir par Sars-la-Bruyère et Blaregnies, passa la frontière, emportant comme souvenir ou comme consolation un vieux fusil d'occasion racheté au « lombard. »

Il se rendait ainsi à Maubeuge-sous-le-Bois où on lui avait dit qu'il pourrait trouver à s'occuper en attendant.

En attendant quoi....?

SOUVENIRS.

On était alors en l'an de grâce 1872.

Le travail, longtemps interrompu par des luttes homicides entre deux grands peuples, prenait un essor trop violent pour ne pas être funeste. Les commandes pleuvaient, des machines nouvelles s'installaient hâtivement pour y satisfaire; les bras, trop rares, étaient acceptés aveuglément et payés en proportion.

Bébert se casa le jour même de son arrivée; il se présenta dans un établissement où il fut embauché comme chauffeur.

— « Bah! pensait Bébert en manière de consolation, on gagne bien; quand j'aurai ramassé mes cent francs d'amende, je retournerai prendre mon poste chez Cathrine; je n'aurai plus qu'un mois de prison, et en manœuvrant bien, je le pourrai faire en hiver ».

Sur cette réflexion, il se mit à la besogne, sans aucun goût, avec une résignation forcée et peu durable.

Ses gros membres paresseux, rendus inhabiles par un long manque d'exercices vigoureux, durent se plier aux exigences brutales d'un travail trop long et très pénible; ils y parvinrent à peine, et encore avec quelle fatigue, quel éreintement, un vrai martyre pour ces riches forces jusque-là perdues.

Digitized by Google

Son esprit vagabond, habitué à flotter dans l'atmosphère sereine des beaux jours pleins de soleil et d'azur, étaient gêné entre ces hauts murs; obscurci, écrasé par ces murailles noircies, couvertes d'éclaboussures boueuses; d'une crasse industrielle luisante, contrastant avec un reste de blanchissage à la chaux depuis longtemps terni. Il était dégoûté de ces saletés du travail.

Mentalement, il leur comparait avec des soupirs douloureux son beau ciel bleu, ses prés si verts émaillés de fleurs si gentilles et si variées; ses riches campagnes aux cris joyeux des alouettes grises; ses gais paysages semés de quelques fermes aux tuiles rouges et riantes, encadrées de prairies; aux maigres bouquets d'arbres jetés au hasard dans la plaine, coupés de haies d'aubépine, de noisetier, de sureau; ses vergers mal clôturés aux pommes rouges, aux poires juteuses de gaunieau, premières à mûrir; et là-bas derrière tout ça, une bande sombre, bleutée par le loin, le Bois-l'Evêque, son domaine de contrebande, où il avait fait de si beaux coups de fusil, d'abord avec ce fameux Thomas qui l'avait initié aux mystères si attrayants de l'affût, puis seul, n'ayant pas tardé à dépasser en science, en ruse, en audace, son ancien maitre.

Et surpassant tout en attrait, il revoyait dans un maigre pâturage, une petite cabane au vieux toit de paille déchiqueté, verdi par le temps et sur lequel croissait quelques graminées semées par les vents ou les oiseaux.

Puis derrière une petite fenêtre carrée à quatre grandes vitres vertes, une tête brune aux cheveux noirs insoumis, lui envoyant une large et douce risée.

Il espérait vaincre ces souvenirs avec le temps.

Ceux-ci étaient tenaces: ils revenaient tous les jours avec persistance et avec plus de force l'empoigner complètement.

Ces cuisantes réminiscences de sa vie vagabonde le faisaient pâlir; il devenait tout chose, il ne savait quoi.

Il aurait volontiers parié un franc contre un sou qu'il avait déjà considérablement « séché ».

Digitized by Google

Et puis la nuit, lorsque, retiré dans la misérable mansarde qu'il avait dû louer, lui, l'homme libre, il regardait son vieux fusil accroché au mur et garni de toiles d'araignées, comme de larges bouffées d'air frais lui coupaient la figure et l'étouffaient ; il tressaillait, croyant entendre le bruissement du vent dans les branches, ou les pas pressés du gibier attendu froissant les feuilles mortes.

Chose étrange, ces illusions lui montaient au cerveau et lui laissaient des éblouissements aigus.

Il s'attendrissait, et quelques larmes glissaient à son insu sur sa figure mal débarbouillée.

Quand il se surprenait ainsi à pleurer, il se prenait en pitié, se traitant de vieille bête, de femmelotte, haussant les épaules.

Lui, Bébert l'affûteux, pleurer comme un veau !

Vrai, si on le lui avait prédit il y a quinze jours, il aurait traité celui-là de fameux imbécile.

— Heureusement qu'on ne me voit pas, concluait-il, comme pris d'une honte ; on dirait que je ne suis pas un homme.

Il parvenait à s'endormir, ou plutôt le douloureux harassement du jour était le plus fort et abattait enfin Bébert.

Mais en rêve les larmes revenaient plus abondantes : il revoyait les mêmes riches paysages, la petite cabane de Cathrine derrière son vert rideau de haies et d'ormes ; la grande silhouette de sa femme sur le talus du chemin creux, à côté de sa vache maigre broutant l'herbe rare. Elle l'appelait d'un signe et d'un sourire, ayant l'air de dire :

— Allons, fieu, arrive ; je vais traire la Bigarrée : t'auras une jatte de lait chaud et quelques patates croustillantes cuites sous la cendre brûlante du foyer.

Ou il comprenait qu'elle voulait dire :

— J'ai rempli la bouteille, le genièvre est frais venant du baril ; nous en lamperons quelques verres tout en nous chauffant au bon feu de bois mort flambant dans la cheminée. Allons, m' fieu, dépêche.

Et Cathrine tirant la Bigarrée par sa longe, montrait le chemin.

Digitized by Google

Lui, aurait bien voulu la suivre ; mais ses jambes étaient de plomb ; ses pieds, rivés sur place lui pesaient comme des cloches. Il faisait de grands efforts pour les déclouer et suivre la vache et sa maîtresse.

Il voulait crier :

— Arrête, Cathrine, ne t'en va pas sans moi ; aide-moi à te suivre ; je ne puis bouger.

Les sons restaient ancrés dans sa gorge crispée d'angoisse, et il s'éveillait en sursaut, au milieu de son cauchemar dur, suant, pris d'un abattement désespéré, se trouvant mieux de son insomnie soucieuse que d'un sommeil aussi éreintant.

Il se jetait à bas de son grabat.

Le matin, dès l'aube, il se rendait à l'atelier.

Cinq heures, c'était à peu près l'instant où il abandonnait Cathrine pour aller se poster à la lisière du bois ou derrière la haie de charmes du vieux Magloire, pour attendre le retour du gibier qui quitte les champs au petit lever du soleil.

Il cherchait vainement le bel astre du jour ; de hautes cheminées de briques noircies d'où s'échappe une fumée épaisse et lourde comme de la suie, des laminoirs étincelants, de hauts-fourneaux, foyers gigantesques comme des tours ; des décharges crachant de gros nuages de vapeurs, partout bouchaient l'horizon et masquaient le ciel ; de tous côtés un grincement désagréable de roues dentées, de rudes courroies ; un froissement aigu de fers ; des chocs lourds de pesants pilons mûs par l'eau grondante cascadant au-dessus des vans.

Tout cela ne lui rappelait pas ses oiseaux s'éveillant un à un à cette heure matinale. Le rossignol d'abord, s'égosillant presque toute la nuit, puis successivement tous les autres, chantant ensemble, s'agaçant, se répondant ; un fouillis de roulades à ne pas s'y reconnaître, des coups de sifflet moqueurs à n'en plus finir ; des hymnes doux et joyeux, à l'amour ou à la nature s'éveillant. Et d'instinct, Bébert imitait le cri de l'un ou l'autre de ses chanteurs préférés.

Et qui lui rendrait ses fontaines aimées, avec leur mince

Digitized by Google

filet d'eau chantant sur les galets, fuyant en méandres nombreux sous les ombrages frais.

Il aurait bien voulu retourner à toutes ces choses si pleines de jouissance pénétrante et douce.

— Là-bas, se disait Bébert, je n'étais pas tenu comme un animal par la patte ; on n'a pas le soir la peau grasse de sueurs abondantes et de poussières d'atelier. Ici, on gagne bien, c'est vrai, mais le loyer et le manger coûtent gros et ne vous laissent presque rien. Jamais je ne parviendrai à mettre de côté cent francs pour m'épargner la moitié de ma prison. Tandis qu'autrefois, quand le lièvre donnait, je n'étais pas gêné pour me faire des trente francs par semaine ; car Cathrine, en temps prohibé, a ses maisons où elle peut mettre chaque pièce abattue..... et chacune vaut des cinq à six francs....

Avec ça, on peut regarder en avant, on peut vivre sans se serrer le ventre et encore faire des économies ; on n'a pas besoin de s'enterrer dans des murs hauts et sales pour se crever le tempérament.

On n'a pas plus de bien qu'on ne s'en fait ; à quoi bon se tuer de travail quand on peut gagner sa vie en s'amusant ; car l'affût, c'est un plaisir, et un crâne ! On a beau dire qu'on s'expose, qu'on peut être pincé par un tas de rosses : je n'en connais pas de plus tentant, de plus glorieux.

Voilà ce que Bébert mâchonnait tout en se rendant à l'ouvrage ; il se disait aussi qu'il pourrait bien affûter ici ; mais ce ne serait pas comme dans son Bois-l'Evêque où il connait chaque sente et chaque buisson.

Oh ! il y retournera, ça ne peut durer comme ça ; il filera un beau soir, et ira il sait bien où. Rester plus longtemps, ce serait la crevation complète.

« Quelle surprise pour Cathrine, ajoute-t-il. Qu'est-ce qu'elle dira bien en me voyant. Sera-t-elle contente, la Grande ! Elle descendra quatre à quatre à la cave pour me régaler.... Quelle nuit nous passerons ! nous recommencerons notre douce vie d'autrefois : j'irai à l'affût, je mettrai des bricoles, et Cathrine portera les prises chez ses pratiques. En me cachant bien, nul

Digitized by Google

ne saura que je suis revenu au pays..... et bien fin.... ou bien hardi sera celui qui viendra me prendre encore, sacré mille noms ! ! !

RETOUR.

Quelques semaines environ après son arrivée à Maubeuge sous-le-bois, un jour de quinzaine, Bébert partit, pris d'une nostalgie noire.

Il attendit que la nuit fût bien close. Il quitta sans prévenir patron ni propriétaire, n'oubliant pas son « arbute » comme il désignait son fusil ; suivit les chemins écartés, marchant le long des haies, prenant les sentes de traverse écourtant la route, coupant par les champs déserts, évitant les passages fréquentés où il pouvait rencontrer quelqu'un qui le reconnût.

Il fit le chemin tout d'une traite, presqu'au pas de course, sans s'asseoir ou s'arrêter pour se reposer, pressé d'arriver ; tomba au culot d'Eugies, chez Cathrine, au milieu de la nuit ; bûcha doucement au volet de la chambre solidement verrouillé, et attendit, se collant au mur pour se dissimuler.

Cathrine, éveillée par ses coups insolites, cria : « Qui est là ? »

— Moi, Bébert, dit celui-ci la bouche contre le bois comme pour mieux faire pénétrer sa voix. Lève-toi vite, Cathrine.

Cathrine reconnut sans doute la voix aimée ; elle rêvait peut-être de ce fiancé absent, car elle se jeta vivement à bas de sa couche de feuilles sèches ; ne prit ni la peine de se vêtir ni d'allumer pour venir plus vite ouvrir à son Bébert, dont l'absence l'avait sevrée de plaisirs longtemps inconnus.

Tout en allumant le quinquet sale au verre roux de fumée mal essuyée et jetant une brassée de bois sur les cendres encore rouges que Bébert ralluma par son souffle puissant, tout en passant ses vêtements aux « tachaux » diversement nuancés, Cathrine interpellait l'affûteux :

— Est-ce bien toi, m' fieu ? montre un peu que je te regarde... sacrédjé t'as pas changé à t' n'avantage.... t'es jaune.... t'as un visage comme un citron.... pauvre fieu, va.... Allons, donne-moi une baise, maintenant.

Digitized by Google

Et Bébert, tout au bien-être de se trouver-là, répondit mi-triste, mi-heureux, en câlinant comme autrefois, attirant la Grande près de lui, l'y retenant d'une main :

— « C'est que, Cathrine, loin de toi je me faisais du mauvais sang ; il me manquait quelque chose ; je tiens à toi, vois-tu, plus que tu ne le crois. Et puis là-bas, on n'a plus un bois où aller se rafraîchir la santé.... et le lait de la Bigarrée pour se blanchir le bec.... Ah ! je n'étais pas à la ducasse, va, dans cette diablesse d'usine où l'on avale plus de poussiére que d'air. Et les fourneaux, c'est ça qui vous dessèche une carcasse, qu'on en est là comme des saurets, comme des christs.

« Mais me voilà, heureusement. Quand nous aurons sucé quelques cuisses de lièvres, ça nous remettra du lard sur les ossiaux ; nous reprendrons un visage plus catholique.

« Crédié ! on se rattrapera ! il ne sera pas dit que les gardes auront le bénéfice de mon décampage ».

Et il continuait, tenant toujours la main de Cathrine.

Celle-ci l'écoutait émue. Pour elle, c'était le renouveau.

— « Non, disait Bébert d'une voix contenue, quand je devrais mettre double charge dans ma vieille patraque.... J'irai ce matin même, et je ne reviendrai pas sans un morceau à mettre dans la casserole ».

Il ne s'arrête pas, éprouvant le besoin de parler.

Il raconte qu'il n'a pas oublié les bonnes places, qu'on le verra bien ; que d'ailleurs en passant tout-à-l'heure auprès du blé à Titisse, il a entendu quelque chose remuer et qu'il ira voir.

— « Ah ! que j'aurais voulu avoir mon fusil chargé. Je ne serais pas arrivé les mains vides.... Nous aurions commencé tout de suite à nous retapper. Sans doute il y a bien encore un bon morceau de beurre dans la huchette pour la sauce ? »

Cathrine, que Bébert vient de lâcher, fait chauffer une grande jatte de lait que l'affûteux avale à larges gorgées.

Après quoi, il clappe la langue, s'écriant :

— « C'est bon tout de même ; il y a longtemps que j'en ai bu d'aussi gras. On sent qu'il n'est pas baptisé.

Digitized by Google

« Ah ! ça fait du bien ».

Et puis se ravisant :

— Dis donc, Cathrine, t'as pensé à moi, hein, quand j'étais par là ?

— En voilà une de question ! Bien sûr que je pensais à toi.

— Tous les jours.

— Parbleu !

— Qu'est-ce que tu te disais ?... Voyons raconte à t' n'ami ce que tu avais au fond de l'idée.

— Eh bien, je pensais que tu serais revenu plus tôt.... que j'aurais bien voulu te voir arriver... que tu me manquais, là. Es-tu content, grand losse ?

On se coucha, et Cathrine, ce matin, fit manquer l'affût à son homme.

Ce premier jour, Bébert resta enfoui dans sa couchette, autant par besoin de se tenir coi afin qu'on ignorât sa présence, que pour retremper son corps brisé dans un sommeil bienfaisant, réparateur, depuis si longtemps inconnu.

Puis le soir il sortit, se dissimulant lâchement dans les ombres mornes, assourdissant ses pas dans les gazons épais et muets.

Cathrine est avec lui. Ils marchent silencieusement vers le poste choisi où Bébert va s'asseoir avec des précautions de peau-rouge ; tandis que la Grande, les mains sous son tablier de toile bleue défraîchie, accroupie sous un buisson à vingt pas, fait le guet, surveillant la lisière sombre du bois.

Le braconnier, pour ne pas faire de bruit alarmant, interroge d'un œil inquiet la vague étendue des champs et tend l'oreille.

Un beau clair de lune jette sur tout une lumière blanche. C'est ce qu'il faut : Bébert verrait une mouche.

L'affûteux est là depuis une heure, assis sur le rebord d'un fossé, le doigt sur la gâchette de son arme, patient.

De temps en temps il se baisse ; son œil rase le sol, questionneur.

Digitized by Google

Il entend un bruit... quelque chose se meut, approche : c'est un lièvre, un gros.

— Crédié ! Comme il se porte bien : c'est un tout-fait. Attention...

Il siffle doucement entre les dents ; le lièvre s'arrête à vingt pas, et se lève curieux.... il tombe foudroyé, tandis qu'au loin, les mâtins de cour aboient au coup de fusil dont l'écho prolongé va mourir dans les taillis.

Bébert qui est couru vers la bête abattue, la saisit par les longues pattes de derrière, et se sauve pliant le dos, le long de la haie du courtil à Djeandjos.

Cathrine s'en va, sans se presser, sûre que son homme a tué... Elle est contente ; elle aime bien cette viande rouge du lièvre... On fera donc encore une fois bonne chère, pense-t-elle, car elle est gourmande.

Elle arrive à la cabane ; Bébert, ayant coupé par le plus court, y est déjà installé sur la chaise de paille, devant le foyer éteint.

Il se retourne vers elle et rit tout bas.

— « Tu vois, Cathrine, que mon œil est bon encore... regarde... en plein... et pourtant je ne l'avais pas tout près... Pèse... quel poids, hein !... huit bonnes livres... Allons, je n'ai pas perdu mon plomb... Encore un que ne verront plus les gardes.

— Les gardes, réfléchit Cathrine, ramenée aux dangers de l'affût, s'ils allaient te prendre de nouveau ?

— Oh ! ils n'oseraient plus... je suis décidé... ils auraient de mes nouvelles, c'est bien sûr... ils feraient la connaissance de mon plomb... Je ne me laisserais plus pincer comme une vieille bête..... Qu'ils arrivent s'ils sont « francs »..... S'ils me gênent, gare !...

— Bah ! tirer sur un homme, c'est fort.

— On verra.... je ne m'embarrasse plus de « descendre » un homme, pas plus que de cracher ma chique, tiens.... J'en ai trop vu en France, et je ne veux plus qu'on me prenne pour

Digitized by Google

me condamner à des cent et des cent.... Si on m'embête, tant pis. Les lièvres, c'est à tout le monde.

— Faudra tout de même mieux prendre tes précautions, reprit Cathrine en hochant la tête, car elle n'osait être convaincue.

CHOSE PROMISE.

Peut-être un mois après, on lisait dans les journaux de Mons, sous la rubrique :

Encore un drame du braconnage.

« Le Bois-l'Évêque, sur le territoire de la commune d'Eugies, à deux lieues de notre ville, vient d'être le théâtre d'un drame sanglant.

« Les corps de deux gardes-chasse, dont l'un tué net, l'autre avec le crâne ouvert et ne valant guère mieux que son camarade, ont été relevés, gisant non loin l'un de l'autre, à moins de dix pas, et séparés par des buissons brisés, écrasés, des herbes foulées, arrachées, témoignage épouvantable d'une lutte sans merci, pleine de rage. Tout démontre à l'œil expert que les agresseurs avaient pour eux la force.

« Leurs deux fusils retrouvés n'étaient pas déchargés.

« Ces deux gardes étaient des employés actifs, estimés de leurs supérieurs, la terreur des affûteux.

« Pierre, dit l'Piotte, celui qui a été tué sur le coup par une décharge en pleine poitrine, laisse une veuve et trois petits enfants ; l'autre, Jean, a aussi une femme et deux enfants en bas-âge.

« Deux familles sans ressources.

« Que de misère pour un lapin ! !

« Le parquet a visité le lieu où s'est jouée cette terrible tragédie; mais il n'a relevé aucun indice qui pût le mettre sur la piste du ou des coupables. Seul on a retrouvé dans la main crispée de Jean un morceau de toile bleue, arrachée probablement au sarrau ou à la veste de son adversaire.

Digitized by Google

« Les auteurs de ce triste méfait seront-ils connus? Espérons-le.

« Le garde à la tête fracassée, qui n'a pas encore repris ses sens, pourrait guérir et dénoncer les sinistres meurtriers.

« *Nota.* Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'on a livré le corps du garde tué à l'autopsie. Attendons! »

Le crime du Bois-d'Eugies fit grand bruit. On disait que les braconniers devaient être au moins trois ou quatre pour surprendre ainsi deux gardes et leur « faire leur affaire » aussi proprement, sans leur donner le temps de crier et de se défendre avec leurs armes.

On se demandait vainement quelle pouvait être cette bande de hardis compagnons; on supposait que c'étaient des affûteux étrangers, venus de loin, arrivés sans bruit, disparus de même.

Encore un peu, cela tournait à la légende.

Bref, mille conjectures, aucun soupçon raisonnable.

Le lendemain du jour où les journaux avaient publié la relation du crime, ils imprimaient ceci :

« Le garde-forestier Jean qui a eu la tête fendue dans les circonstances que nous rapportions hier, vient de trépasser. Avant de mourir, il a prononcé un nom, mais si faiblement qu'on n'a pu le distinguer.

« L'espoir de l'instruction reposait surtout sur les révélations que ce malheureux eût pu faire. Le voilà désormais muet; la tombe va se refermer sur le mot de cette horrible et sanglante énigme; les criminels peuvent croire qu'ils resteront inconnus et que leur meurtre ne leur vaudra que des remords.

« L'autopsie du premier cadavre, qui a eu lieu comme nous l'annoncions hier, a fait connaître que la charge qui a tué le garde Pierre était composée de plombs n° 4 et n° 5. Le coup a été tiré à bout portant et a fait balle, atteignant l'homme en plein cœur.

« Pierre est tombé foudroyé. »

Digitized by Google

Quelques jours après, toujours les mêmes journaux montois disaient :

« On raconte qu'un braconnier soupçonné d'être l'auteur du double crime d'Eugies, a été arrêté. »

Et ils faisaient ce bête jeu de mots :

« Nous avons pris des renseignements et appris qu'il n'y a d'arrêté... que le juge d'instruction dans son enquête ».

On lisait encore dans un numéro faisant suite à ceux dont nous venons de citer des extraits :

« L'affaire si grave du Bois-l'Evêque prend une tournure inespérée. La justice croit enfin être sur la bonne piste. Espérons qu'elle pourra mettre la main sur les coupables. Nous nous empresserons de communiquer à nos abonnés tous les détails qui seront recueillis sur ce crime jusqu'ici si mystérieux. »

Pendant près d'un mois, les gazettes n'avaient plus rien dit de tout cela, quand un beau matin elles annoncèrent triomphalement cet évènement sensationnel :

« Enfin, on vient d'arrêter le meurtrier présumé des gardes forestiers du Bois-l'Evêque. C'est le nommé Thomas, surnommé le Fichau, braconnier incorrigible et très redouté du Culot d'Eugies. »

Ici le portrait de cet affûteux. Puis :

« Il a été condamné, il y a cinq ou six semaines environ, à cent francs d'amende pour délit de chasse. Il avait été surpris par ceux-là même que l'on croit être ses victimes.

« La vengeance serait donc le mobile du crime.

« Dans une perquisition opérée chez lui, on a trouvé un mélange de plomb nos 4 et 5, indice précieux sinon forte preuve ; car on se rappelle que la charge qui a tué l'un des gardes était justement un composé semblable.

« On a interrogé déjà bon nombre de témoins ; et le juge d'instruction qui mène très bien l'étude de cette triste affaire, en a beaucoup encore à questionner. »

Digitized by Google

Quelque temps après, on pouvait lire dans une chronique judiciaire :

« Mardi prochain, comparaîtra devant la cour d'assises du Hainaut, le nommé Thomas, accusé du crime commis à Eugies (Bois-l'Evêque) : on doit se souvenir des détails que nous avons donnés de ce massacre. »

On le voit, la justice, après avoir longtemps tâtonné, était enfin parvenue, semble-t-il, à mettre la main sur le criminel auteur de ce double meurtre. Cette nouvelle mit en révolution tout le Borinage où Thomas était universellement connu comme un type de braconnier sans peur et sans reproche.

LES ASSISES.

Thomas allait donc paraître devant le jury.

Il faut le dire, dans l'interrogatoire, l'accusé avait toujours été digne ; il l'était encore à l'audience, défendant son innocence pied à pied, niant avec énergie et aussi avec un grand ton de vérité, sa participation au crime.

Il était là, calme sans abattement comme sans la forfanterie cynique que certains criminels aiment à étaler.

Nulle affectation en lui ; ce n'était plus l'affûteux sournois ; l'accusation l'avait transfiguré merveilleusement : il était presque beau ; un peu triste seulement de voir ainsi avocats et procureur se disputer sa liberté.

Les jurés, la plupart propriétaires et chasseurs, restaient plongés dans la plus grande impassibilité, ne manifestant leur impression par aucun signe, aucune contraction. On sentait là la froideur d'une conviction inébranlable.

Mais la galerie, le public nombreux qui accourait chaque jour de tous les points du Borinage, pour voir et entendre jouer ce drame, ne craignait pas de crier sa sympathie pour l'accusé ; au point que le Président dut plusieurs fois menacer defaire évacuer la salle.

Tous, ou du moins la grosse majorité le défendait ouvertement ; ce crime était l'objet de toute conversation, et je n'oserais affirmer que tous le blâmaient.

Digitized by Google

Chacun avait son opinion faite, et, comme nous l'avons dit, elle n'était, la plupart du temps, pas contraire aux intérêts de Thomas.

Non, le maintien correct de celui-ci devant ses juges, faisait naître la conviction de son innocence. De plus, il y avait un tel manque de preuves, que le peuple prononçait d'avance un verdict d'acquittement. On proclamait que l'on ne pouvait condamner Thomas sans une flagrante injustice.

Le Fichau prétendait prouver un alibi.

Il déclarait que le soir du crime il l'avait passé et même une bonne partie de la nuit à boire des chopes chez le bossu Mégrin ; qu'il était entré dans ce cabaret vers huit heures pour n'en sortir que passé minuit ; qu'il a joué quelques parties de mariage et de piquet ; que lui et son camarade Baptiste, ils ont battu Colas et Magloire, puis le Boustrouque et Chachales, que tel et tel sont entrés pendant qu'ils jouaient et ont pu le voir.

Tous les buveurs cités reconnaissent en effet avoir fait une « partie » avec Thomas à l'époque du crime ; mais est-ce bien par cette soirée ? nul ne peut le préciser.

Le Bossu est plus affirmatif, lui ; il croit que c'est ce soir-là tout de même.

Il y a si longtemps que la chose s'est passée qu'il est bien permis d'oublier un peu.

Être trop affirmatif on n'ose, crainte de se rendre complice indirectement en contribuant à acquitter un criminel. On a peur de charger un innocent, en disant non.

On a donc tout bénéfice à rester dans le vague. Telles sont, trop souvent, les réflexions qui guident les gens du peuple dans leurs dépositions : on sait et on ne sait pas.

La sympathie des témoins perçait néanmoins à travers tous ces témoignages incertains. On voyait que Thomas, bien qu'au banc des accusés, conservait leur estime, qu'ils le considéraient toujours comme leur ami.

La fille Lelaire, à son tour, est entendue comme témoin.

D'après sa déposition, l'accusé est repassé auprès de chez

Digitized by Google

elle à deux heures du matin ; elle l'a reconnu au bruit de ses sabots battant les pavés.

Interrogée pour savoir comment elle peut préciser ce moment, elle dit qu'elle était justement éveillée, que l'horloge sonnait à l'instant où elle a reconnu le pas de Thomas.

D. Connaissez-vous donc le son de sa chaussure pour le reconnaitre ainsi à son pas.

R. Oui, Monsieur.

Mais elle ne peut dire à quelle particularité de cette marche elle sait la distinguer ni où elle a pu apprendre à le faire. Elle hésite, cherche ses mots et ne donne que des réponses confuses.

L'accusé hausse les épaules. Il déclare qu'il ne se chausse en bois qu'exceptionnellement, lorsqu'il fait humide ou qu'il y a de la neige ; que lorsque la terre est sèche, il met ses gros souliers de travail, et c'eût été le cas le jour du crime ; que beaucoup de ses connaissances et d'affûteux sont au courant de cette habitude et peuvent l'affirmer.

Bref, tous les témoignages valent ceux qui précèdent; aucun n'apporte la lumière. De tous les témoins à charge, aucun n'a fait une déposition certaine ; pas un n'a convaincu le public.

C'est plutôt un procès fait à sa réputation de braconnier émérite.

Interrogé dans le but de savoir s'il n'avait pas commis ce meurtre par vengeance, parce qu'il a été surpris à l'affût et condamné, Thomas répond qu'il n'est pas capable d'une telle cruauté, qu'il ne voudrait pas immoler deux vies pour cent francs, une bagatelle qu'il a acquittée facilement, gagnant deux ou trois fois autant sur une campagne.

Qu'on se vante bien de ces choses au cabaret par pure forfanterie, pour la galerie, mais qu'entre dire et faire, il y a loin.

Puis après, ayant été questionné sur le mélange des plombs nos 4 et 5 trouvé chez lui, il soutient que beaucoup d'affûteux composent leurs charges de cette façon ; qu'on ne peut donc tirer de ce fait aucune présomption de culpabilité ; que, pour

Digitized by Google

sa part, il peut nommer cinq ou six autres affûteux qui usent du même mélange.

Il ajoute pour terminer :

— Je suis braconnier, je l'avoue, mais pas assassin. Je ne me fais pas scrupule de tirer un lièvre, parce que, d'après moi, ces animaux ne doivent pas avoir de maître. Chacun les nourrit, puisqu'ils ravagent les moissons de tous. Pas un cultivateur qui n'en voudrait voir crever le dernier.

En satisfaisant ma passion, je rends donc un grand service à ceux qui sèment pour récolter. C'est une injustice de vendre si cher le privilège de la chasse ; cela ne se fait qu'aux dépens des campagnes, donc, des petits ; on devrait le donner pour rien ou peu de chose, le mettre à portée de toutes les bourses, et permettre aussi la chasse de nuit. On verrait ainsi diminuer considérablement le nombre de braconniers et les crimes.

Puis, après s'être arrêté comme pour réfléchir, il termine d'une voix simple, émue, qui impressionne :

— Non, je ne suis pas un assassin.

Le procureur du roi prit la parole. Dans un réquisitoire serré, concis, il résume l'accusation et les principaux témoignages. Sa péroraison finissait par quelques mots à effet, par lesquels le magistrat conjurait le jury de sauver la société (probablement en péril) en condamnant l'accusé.

L'avocat de l'affûteux fut long et un peu diffus.

Il représenta son client comme un mouton, et les juges comme des loups ravisseurs ; il parla de la famille, des dieux, de tout, et finit.... par s'essuyer le front. Le gros homme s'était essoufflé pour ne dire rien grand'chose.

Il fut inhabile ; ses arguments sonnaient faux ; il ne sut mettre en relief ni l'incertitude qui restait seule de chaque témoignage, ni toutes ces contradictions flagrantes qui devaient forcément ouvrir les yeux aux jurés ; il ne trouva aucun de ces accents qui émeuvent, qui pénètrent comme un coin dans les cœurs et les ouvrent peu à peu au pardon, à la miséricorde, à la justice.

Digitized by Google

Cet avocat, chasseur lui-même, fut même accusé de s'être laissé gagner par des ennemis intéressés de Thomas, et de ne l'avoir pas, par conséquent, défendu avec assez de conviction.

On disait tout bas (le peuple dit si vite) :

— Il est payé pour le laisser condamner.

Le jury se retira. Il revint.

Il fallait un exemple...

Thomas était.... condamné.

Condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Le public, confiant jusque là, stupéfait alors, ne s'attendait pas à celle-là.

Il cria à l'injustice, et pour lui, Thomas était toujours innocent.

Vox populi.....

CATHRINE SEULE.

Après son retour de Maubeuge-sous-le-bois, Bebert s'était si bien caché que l'on ignorait totalement sa présence au Culot.

On le croyait toujours en France.

On rencontrait bien, depuis quelque temps, le soir, un homme aux allures suspectes ; mais comme il semblait plutôt éviter les passants que songer à leur faire tort ou peur, on s'y était fait, on n'en parlait plus, le prenant pour un amoureux en quête de sa belle ou pour un braconnier quelconque se dissimulant dans les ombres pour ne pas être reconnu.

C'était Bébert qui rôdait par-ci par-là, se rendant à l'affût ou partant visiter ses bricoles.

La nuit même du crime, une scène étrange se passait chez la grande Cathrine.

Celle-ci, pâle, était agitée violemment. Bébert était blême, blême comme un mort. Tous deux étaient debout.

— Va-t'en, fieu, disait la Grande à l'affûteux, il ne fait plus bon ici pour toi. Décampe tout de suite. Tiens, bois cette jatte de péquet, ça te remettra, ça te donnera des jambes.

Voici aussi quelques grosses pièces, les dernières de la

Digitized by Google

layette. Mets-les dans ta pochette... elles te viendront à point... Maintenant, file, on peut venir.

— Quelle affaire, Cathrine ! balbutia Bébert très abattu.

— Sale affaire ! Te voilà dans un fameux papin.... Si t'étais connu !

— Quelle affaire !

— T'avais bien besoin de faire ça ! T'avais qu'à démarrer... t'as de bonnes jambes.... on ne t'aurait pas eu...

Et résolument :

— Allons, plus tant de contes, file.

Et elle ouvrit la porte toute grande.

— Donne-moi une baise, Cathrine, avant de m'en aller.

— Non, non, non.... pars vite.... que je ne te voie plus.... s'écria-t-elle surexcitée, avec une impatience nerveuse.

— Tu m'en veux, dit Bébert avec une sourde tristesse.... Je m'en vais.... Tu ne diras rien.... tu ne me vendras pas....

Au revoir, je reviendrai de temps en temps.

— Non, reste par là.

— Tu m'en veux, Cathrine ; tu m'aimes plus... Je me détruirai, c'est sûr.... Je m'abimerai quelque part.

— Au revoir, Bébert, sauve-toi, et ne reviens plus par ici... plus jamais.

Et poussant son homme dehors, brusquement elle ferma la porte.

Elle resta seule.

Cette nuit elle tressaillait au moindre bruit ; elle avait l'air de tendre l'oreille aux sons extérieurs ; elle portait autour d'elle des regards inquiets et effrayés.

Un grillon derrière l'âtre chaud, lui donnait des transes.

Elle se coucha, mais se leva peu après.

Elle ne pouvait supporter les ténèbres ; elles lui semblaient un gouffre sans fond qui l'attirait.

Les cendres rouges du foyer qu'on pouvait voir de son lit, lui faisaient l'effet d'un grand œil sanglant braqué sur elle pour la fasciner.

Digitized by Google

La lune, qui filtrait en raie blême par une fente du volet mal joint, lui causait le même effroi intense qu'une épée flamboyante qui aurait voulu la transpercer.

Le chant d'un rossignol voisin lui était une véritable torture. Le plus petit bruit lui faisait entendre ces mots de Bebert :

— Quelle affaire, Cathrine, quelle affaire !

Crédié ! elle aurait volontiers tordu le cou au chanteur nocturne, écrasé le grillon du foyer, jeté un voile sur la lune.

Elle ralluma la lampe éteinte, remit du bois sur les cendres encore rouges, ranima le feu d'un souffle pressé, le fit flamber pour ajouter de la clarté à la lumière blafarde de son quinquet fumeux ; et là, le corps inerte étendu sur sa chaise, les yeux fixes, elle regardait vaguement les flammes vives danser dans le foyer.

Elles avaient l'air de crier en se tordant désespérées :

— Quelle affaire, Cathrine !

Le bois, en brûlant, pleurait avec un petit bouillonnement triste.

Vers le matin, son œil se ferma ; un assoupissement sans repos écrasa son corps tressaillant.

Elle revit, dans un cauchemar, Bébert qui s'éloignait, plus laid qu'un mort, et qui lui criait avec de sinistres grincements de dents :

« Cathrine, hé Cathrine, quelle affaire !

Il lui prenait la main ; la trainant avec lui vers un grand trou obscur qu'elle voyait là.

Elle sursauta, suant de peur.

Le jour était enfin venu : elle ouvrit porte et volets, inondant la chaumière d'air sain et d'abondante lumière, se sentant ainsi plus à l'aise, soulagée des ombres des coins obscurs.

Elle ne sortit pas de cette journée, restant assise, songeuse, défaite.

Elle vécut ainsi quelque temps, passant des nuits sans dormir, dans des insomnies horribles, enfièvrée par des cauchemars affreux, tuants ; maigrissant à vue d'œil, sa peau tournant

Digitized by Google

au jaune maladif, se taillant de rides nombreuses. Ses cheveux, jadis d'un noir violent, aux reflets d'aile de corbeau, griselaient étrangement.

Elle n'était plus l'ombre d'elle-même.

Mais peu à peu, comme si les errements de la justice, dans ses recherches sur le crime du Bois-l'Evêque, eussent eu sur elle certaine influence heureuse, elle finit par se tranquilliser, dormit un peu, puisa du repos dans un sommeil moins agité, et reprit ses courses avec sa Bigarrée dont la décadence semblait suivre intimement celle de sa maîtresse.

Elle évitait pourtant, la Grande, de conduire sa bête du côté où s'était accompli le massacre des gardes. Elle ne tournait pas même les yeux par là.

Quand Cathrine apprit qu'on venait d'arrêter le Fichau, ses hallucinations la reprirent ; elle passa de nouvelles nuits les yeux ouverts, le corps mort, l'esprit seul tenu en éveil par de terribles pensées.

Elle suivit le procès avec un intérêt étrange, s'inquiétant, questionnant chacun sur ce qu'il en savait, ce qu'il en pensait, sur l'issue probable de l'affaire ; allant d'Eugies à Mons chaque matin, partant bien avant la « piquette » du jour ; revenant chaque soir, quelquefois presque gaie, quand elle croyait le procès tournant à l'avantage de l'accusé ; quelquefois sombre, prise d'un lourd désespoir, quand elle rapportait des nouvelles mauvaises pour Thomas.

Elle allait, le regard fiévreux, marmottant ces mots sans suite :

« — Quelle affaire..... Thomas..... C'est pas vrai..... je le dirai, moi... un innocent!..... c'est triste... je ne laisserai pas faire cela... ce serait un malheur plus grand encore que l'autre..... Ce n'est pas celui-ci qui doit payer..... Lui, il en pensera ce qu'il voudra..... Je ne saurais plus jamais dormir si cela arrivait.... ».

C'est au point que les gens du Culot du bois, qui avaient connu la noire Cathrine si casanière et si taciturne, ne se

Digitized by Google

plaisant qu'au milieu de ses vastes espaces champêtres où elle pouvait s'isoler à l'aise, ou dans sa chaumière fermée, sorte d'ermitage, la voyant ainsi se déranger des jours entiers, mâcher toujours des mots incohérents, et questionner tout un chacun sur le crime du Bois-l'Evêque, haussaient les épaules de pitié, et se frappant le front, disaient en la désignant

— Elle a ça dérangé, c'est sûr.

— Oh! elle a toujours eu quelque chose dans le « coco. »

— Maintenant c'est complet, on peut le croire.

— Ça devait arriver : toujours en elle-même comme un ermite.

Cathrine oublie tout dans sa préoccupation présente; jusqu'à sa bigarrée qui beugle la faim à grands coups.

Folle, elle ne l'est pas; mais elle pourrait bien l'être irrémédiablement avant la fin du procès, pour peu que celui-ci dure encore quelque temps.

Mais il finit. Comment? on le sait Par la condamnation de Thomas à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Elle était là quand on lut à l'affûteux l'arrêt fatal.

Un moment elle crut que quelque chose s'écroulait dans sa tête. Elle ressentit comme un grand choc qui la secoua et l'anéantit un moment. Elle se remit un peu, pourtant et au milieu du brouhaha houleux qui suivit la lecture de la décision du jury, sa voix retentit criarde :

— Ce n'est pas lui! après cet effort Cathrine tomba sans connaissance.

Elle ne retourna pas à Eugies, ce jour-là. Le juge d'instruction la tint longtemps dans son cabinet.

Le lendemain, les journaux de Mons publiaient sous la rubrique :

Crime du Bois-l'Evêque.

Révélations inattendues.

« Il paraît qu'une femme du Culot d'Eugies avait assisté, involontairement comme elle l'affirme, à l'assassinat des gardes forestiers du Bois-l'Évêque.

Digitized by Google

« Tant qu'elle a vu la justice égarée, elle a cru bon de se taire, le meurtrier étant son « homme » pour employer un euphémisme ; elle ne dit rien non plus durant le procès Thomas, étant persuadée que celui-ci réellement innocent, ne tarderait pas à être renvoyé lavé de tout soupçon.

« Mais en entendant condamner le pauvre homme, sa conscience fut plus forte que son amour, et elle a confié à la justice le nom de celui qui a commis le double forfait.

« C'est un surnommé le « losse Bébert » affûteux condamné il y a quelque temps pour délit de chasse et que l'on croyait réfugié en France.

« Revenu en cachette, il ne sortait de la cabane de la Grande Cathrine que pour aller à l'affût. Cette femme qui lui donnait gracieusement l'hospitalité l'y accompagnait souvent pour faire le guet.

« C'est ainsi qu'elle a vu se commettre le crime.

« Voici d'après elle ce qui s'est passé.

« Bébert était à l'affût à la lisière du bois, lorsqu'il vit venir vers lui le Piotte et le Singe, les deux victimes.

« Ceux-ci marchaient sans défiance vers Bébert, quand le braconnier leur cria de sa voix dure :

« Arrête !

« Surpris, les deux hommes cessèrent brusquement de s'avancer pour se consulter une seconde à voix basse.

« Puis ils se remirent en marche, courant vers Bébert.

« A deux pas de l'affûteux, celui-ci lâcha un coup de fusil, et Pierre tomba la face contre terre. Sans lui donner le temps de se reconnaître, Bébert bondit sur l'autre garde. Un moment, ils s'abattent, se roulent, se relèvent, se traînent, piétinant furieusement le sol, froissant les jeunes cépées, brisant les buissons bas, sans un seul cri, avec une rage sourde, terrible, se trahissant par des efforts violents de muscles et des râles stridents.

« Bébert est bien carcassé ; il est fort ; il a de la résistance.

« Tout à coup, ayant le dessus, le braconnier se relève vi-

Digitized by Google

vement, et au moment où le garde fatigué, essoufflé de cette lutte, veut en faire autant, la crosse du fusil de l'affûteux s'abat dans un moulinet furieux, et le deuxième garde tombe, la tête fracassée. On connaît le reste ».

Voici la fin du récit émouvant fait par Cathrine.

« Moi, je regardais ce combat plus morte que vive, n'osant bouger, n'ayant plus la force de crier, abrutie de peur.

« Quand Bébert arriva près de moi, il tremblait ; il me dit d'une voix sourde, sans me regarder :

— C'est fini, leur affaire est faite ».

Le journal, après avoir raconté ce qui précède, terminait ainsi :

« Le coupable n'est pas loin ; on sait qu'il se cache sur la frontière française. On l'arrêtera bientôt ».

LA FIN.

Bébert était en effet caché. Il travaillait avec un faux livret, qu'il s'était procuré, je ne sais trop comment, dans les ateliers de Haumont.

De temps en temps, il revenait jusqu'à Sars, quêtant des nouvelles du Culot, questionnant sur le crime.

Quand il connut l'arrestation de son ancien camarade Thomas, il désira sourdement sa condamnation pour se risquer à reparaître chez la noire Cathrine.

Un jour, dans une de ces tournées aux informations, ses yeux, dans un cabaret, tombèrent sur un journal. Il se mit à lire, poussé par je ne sais quoi de fatal.

C'était le lendemain du jour où la Grande avait fait cette révélation qui avait été accueillie avec une telle stupéfaction, que nous avons lue, et que Bébert avait maintenant devant ses regards terrifiés.

L'affûteux lut jusqu'au bout, machinalement, et resta pétrifié, sur le point de s'écrouler comme une masse en bas de sa chaise où il se cramponna.

Digitized by Google

C'était de Cathrine que venait le coup !

Cathrine, qu'il aimait tant, l'avait vendu !

Il aurait voulu douter ; mais c'était là, tout au long, marqué dans la feuille. C'était bien écrit : la Grande Cathrine du Culot. Et puis tous les détails, tout ! c'était bien là ce qui s'était passé. C'était de cette manière qu'il avait abattu ses deux ennemis. Il n'y avait pas à nier : Cathrine l'avait livré.

Les lettres flamboyaient, et lui faisaient l'effet d'un fer brûlant retourné dans une plaie.

Son sang, sous une telle secousse morale, affluait en coups de marteau dans son crâne près de se fendre. Un délire atroce le prenait.

Ce jour-là, il ne rebroussa pas chemin vers la France ; sans se presser, sans le savoir, il s'achemina vers le Culot, résolu; alla se cacher aux abords de cette chère cabane qui lui rappelait tant de bonnes choses attendrissantes, et attendit.

La nuit vint, grise et froide pour la saison.

Quand tout feu se trouva éteint dans la chaumière, Bébert resta là longtemps encore, immobile, les yeux enfiévrés, rivés obstinément à la porte de cette maisonnette où il avait laissé une si grande partie de lui-même.

On eût dit qu'il voulait percer de son regard, d'une fixité étrange, ces murs si chers.

Au milieu de la nuit, quand une heure tinta à l'horloge du vieux clocher du village, il s'avança en silence, lentement, comme un automate inconscient.

Il défit la courroie qui serre le pantalon aux hanches, s'en passa au cou une extrémité formant nœud coulant, attacha l'autre bout à la cliche de la porte de la cabane, tout cela sans bruit, comme travaille le mauvais génie des nuits; puis il se mit sur ses mains, se couchant à demi, tirant.....

Cathrine se levant le matin, voulut ouvrir son huis, qui était lourd ce jour-là et qui résista.

Elle crut à une farce de gamin espiègle.

Digitized by Google

Elle y mit toutes ses forces, s'arc-boutant au mur, s'étonnant, s'impatientant de cette résistance inaccoutumée.

Enfin d'un dernier et violent effort elle l'ouvre largement.

Elle ramène un homme... elle voit une figure violacée, congestionnée, à peine reconnaissable dans son effrayante horreur !

Elle recule pâle, et chose étrange, riant aux éclats, en s'écriant avec un accent rauque :

— Quelle affaire !

Puis elle sort, d'un pas mécanique, marche vers le village, riant toujours avec une sorte de rage et criant encore dans un grincement :

« Quelle affaire ! Quelle affaire !

Elle était folle.

FIN.

Digitized by Google

L'ÉCOLE PROVINCIALE

DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DES MINES

DU HAINAUT.

L'École provinciale de Commerce, d'Industrie et des Mines du Hainaut va célébrer le cinquantenaire de sa fondation.

Nous avons cru faire chose utile, en consacrant quelques pages des Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut à l'histoire d'une institution qui occupe une des premières places parmi les établissements d'instruction supérieure de notre pays.

D'autres motifs sérieux nous engageaient à écrire cette notice, notamment le désir bien légitime de présenter nos félicitations aux honorables professeurs, nos collègues, et particulièrement à notre vice-président M. Barthélemi-Adolphe Devillez, professeur depuis cinquante ans et actuellement encore Directeur de l'École des Mines.

L'École provinciale des Mines du Hainaut, fondée en 1837, ouvrit ses cours le 1er novembre, dans l'ancien hôtel de la famille de Fouleng, rue des Ursulines.

L'entreprise était hardie, surtout à une époque où l'instruction officielle n'était pas en grand honneur. En effet, on constatait, en 1837, une diminution des élèves payants dans les écoles primaires.

Deux écoles primaires furent même supprimées; de sorte qu'en 1840, par suite de la retraite de M. Auguste Devillers,

Digitized by Google

qui exerçait les fonctions d'instituteur depuis 1816, *il n'existait plus qu'une seule école primaire dite communale.* Elle était dirigée par M. Campion, qui touchait une allocation de 634 francs 94 centimes de la ville et un subside de 568 frs. de l'État. Moyennant ces subventions, il devait recevoir gratuitement dans son école un certain nombre d'élèves indigents.

C'est en 1840 seulement que l'on créa le premier « asile » ou école gardienne, sous le patronage des dames de la ville.

En 1837, aussi, M. le chanoine Laveine, curé-doyen de l'église de S^te^-Élisabeth, avait institué une école gratuite pour les jeunes filles de sa paroisse, dans une maison de la rue d'Havré.

Le Collége communal était dans une situation prospère.

L'école de musique, créée en 1820 et réorganisée en 1835, était installée dans l'ancien local de l'école des garçons rue de Notre-Dame.

L'Académie des Beaux-Arts, fondée en 1780, avait subi diverses transformations : en 1789, époque à laquelle Joseph II lui accorda le titre d'Académie royale de dessin, de peinture et d'architecture; en 1794, en 1820 et en 1837, au moment où l'École des Mines fut fondée.

Il existait également à Mons, à cette époque, des écoles dirigées par les Frères de la Doctrine chrétienne, par les Ursulines et par les Dames du Sacré-Cœur.

Il faut aller jusqu'en 1860 pour voir s'établir la première école communale de filles. Par contre, il y avait l'école Dominicale, réglementée autrefois en conformité des synodes provinciaux et des décrets de Philippe II. Nous ne savons, toutefois, si les maitres et les maitresses employèrent longtemps la longue baguette dont on les avait armés « pour pouvoir toucher de « loin et menacer les enfants qui caquetaient ou faisaient du « bruit. »

Comme suite à la décision prise par le Conseil provincial, dans la session de 1836, le règlement suivant fut élaboré.

« Art. 1^er^. Il est établi à Mons, sous la direction et sur-

Digitized by Google

veillance de la Députation permanente du Conseil provincial, une École des Mines, destinée à former des sujets pour l'exploitation des mines et pour les usines métallurgiques.

« Art. 2. L'enseignement y a pour objet l'étude des sciences comprises dans le programme ci-annexé.

« Les études y sont dirigées de manière à pouvoir être terminées en deux ans. La durée des classes est de six heures par jour.

« Art. 3. Quatre professeurs sont attachés à cette institution ; ils sont nommés par la Députation permanente.

« Art. 4. Une somme annuelle de 10,500 frs. est portée au budget provincial, conjointement avec le subside de 3,000 francs, alloué par la Régence de la ville de Mons, pour servir au paiement du traitement des professeurs et des employés de l'École.

La Députation permanente règle l'emploi et la distribution de ces subsides.

« Art. 5. Pour être admis aux cours de l'École des Mines, il faut connaître : l'arithmétique, le système métrique, l'algèbre élémentaire, la géométrie, le dessin linéaire et les principes de la langue française.

« Art. 6. Il est facultatif aux élèves de ne suivre qu'une partie des cours de l'École ou de les suivre dans leur ensemble.

« 7. Les élèves paient annuellement, pour un seul comme pour tous les cours, une rétribution de soixante francs, dont l'emploi est réglé par la Députation permanente.

« Art. 8. La Députation peut dispenser du paiement de cette rétribution un certain nombre d'élèves. Cette dispense n'est accordée qu'aux élèves appartenant à des familles peu aisées.

« Art. 9. Les élèves doivent se munir de tous les livres et objets nécessaires à leurs études. Ils sont, pendant leur séjour à l'École, sous la surveillance de leurs professeurs respectifs.

« Art. 10. A la fin de l'année scolaire, des *prix* sont dé-

Digitized by Google

cernés aux élèves qui, dans chaque section de l'enseignement, se seront distingués par leur application et leurs progrès.

« Ces prix consistent en médailles, en livres, en instruments de mathématiques ou autres objets analogues à leurs études.

« Art. 11. Il y a aussi, à la fin de chaque année scolaire, des examens sur les diverses branches de l'enseignement de l'École.

Ces examens ont lieu devant un jury nommé par la Députation permanente et présidé par l'un de ses membres.

« Art. 12. La Députation permanente arrête les règlements particuliers pour le régime intérieur de l'École, la distribution du temps des classes et tous les objets relatifs à cette institution; elle fera annuellement au Conseil provincial un rapport sur la situation de l'Établissement. »

Par suite des difficultés inhérentes à toute organisation, ce règlement ne sortit pas immédiatement tous ses effets. On dut tâtonner, modifier le plan primitif, faciliter l'accès de l'École au moyen de cours élémentaires et même permettre l'entrée sans examen.

Les cours s'ouvrirent avec 35 élèves; 9 seulement fréquentèrent le cours supérieur et 17 le cours élémentaire.

Les autres, appartenant pour la plupart au corps d'artillerie, ou travaillant dans les bureaux du Gouvernement provincial, quittèrent bientôt l'École.

Par arrêté du 9 novembre 1837, MM. Barthélemi-Adolphe Devillez et Théophile Guibal furent nommés : le premier, professeur de mécanique et de constructions civiles, et le second, professeur de géométrie descriptive, d'exploitation et d'administration des mines. D'autres arrêtés de la même date appelèrent M. Germain Raingo, ancien principal du Collège, à la chaire de physique, de minéralogie et de géologie, et M. Victor Vanden Broeck, médecin, à celle de chimie. M. Huet, professeur suppléant de mathématiques à l'Athénée de Gand, fut chargé du cours préparatoire.

Digitized by Google

Les premiers examens publics furent très satisfaisants ; et, dès la seconde année, le cours supérieur qui, en 1837-1838, n'était fréquenté que par 9 élèves, eut une population de 49 élèves.

Par résolution du Conseil provincial en date du 20 juillet 1838, le cours préparatoire fut détaché de l'École des Mines et transporté au Collège. C'était conforme à l'idée première qui avait fait établir une école spéciale. M. Vanden Broeck fut autorisé à réunir à ses fonctions celles de professeur de métallurgie. M. Huet fut chargé d'un cours de géométrie analytique, et un surveillant fut nommé.

Les études complètes ayant été réparties en deux années, le premier examen de sortie eut lieu en octobre 1839 et le succès fut complet. L'École comptait alors 44 élèves, indépendamment du cours préparatoire.

En 1840, diverses modifications furent apportées au règlement organique, notamment la suppression des prix et leur remplacement par des certificats de capacité.

La population de l'École, en 1841 et 1842, était de 35 élèves.

L'École des mines avait à lutter alors contre des difficultés nombreuses, et l'on peut dire, à l'honneur du corps enseignant, que toujours les efforts les plus louables furent faits pour maintenir et faire prospérer l'institution.

Il fallait mettre l'enseignement en harmonie avec les cours professés à l'École spéciale des Mines annexée à l'Université de Liège et permettre ainsi aux élèves de se présenter aux concours pour les places de conducteurs dans le corps royal des mines.

Il y avait une sorte d'antagonisme, de l'indécision, peu d'encouragement.

Est-il étonnant que la population de l'École fut moindre dans ces temps agités ?

Par résolution du Conseil provincial en date du 16 juillet 1845, l'École des mines fut réorganisée et prit le titre d' « École de Commerce, d'Industrie et des Mines du Hainaut. »

La durée des cours, fixée à 3 ans, les études complétées, la

Digitized by Google

nomination définitive de MM. DEVILLEZ, GUIBAL, VANDENBROECK et l'adjonction d'un surveillant furent la conséquence de cette réorganisation.

Conformément à la résolution du Conseil en date du 16 juillet 1845 et à la division des cours d'économie politique, de législation douanière, du droit commercial et de législation des mines, MM. LOUIS LEBRUN, avocat, et CHARLES LEHARDY DE BEAULIEU, ingénieur, furent nommés professeurs.

L'utilité de l'institution s'imposait ; et c'est à juste titre que l'on reconstituait l'École sur une base plus solide.

A l'ouverture des cours de l'année scolaire 1847-1848, le nombre des inscriptions s'élevait à 41 (1re année 13, 2e année 6, 3e année 5, et 17 élèves libres, dont 6 en physique, chimie et géologie, 11 en économie politique et en droit administratif).

En 1848-1849, on comptait 47 élèves dont 22 libres.

M. Vandenbroeck ayant dû quitter la ville en 1857, M. JULES DASTOT, pharmacien et chimiste, fut nommé professeur de chimie et de docimasie. MM. Guibal et Lehardy de Beaulieu se chargèrent du cours de métallurgie et M. ALPHONSE CHARLES fut nommé dessinateur-surveillant.

La prospérité devait s'accentuer encore, et les programmes de 1858-1859 accusent 110 élèves.

Les années 1864 et 1865 sont marquées par quelques changements dans le personnel de l'École : M. Devillez devient *Directeur*, M. PHILIPPE LAVALLEYE, déchargé des fonctions de répétiteur préparateur, est appelé aux cours de minéralogie et de géologie, M. GÉRARD est chargé de l'enseignement du dessin industriel, M. A. COURTIN, ingénieur, devient répétiteur préparateur des cours de chimie et de physique, M. J.-B.te TROUILLIEZ est nommé répétiteur (le 16 septembre 1864) ; enfin, M. CHARLES VINCENT, architecte, commence ses conférences sur l'archéologie.

En 1866, M. E. HANNUISE remplace M. Lavalleye en qualité de professeur de minéralogie et de géologie. En 1868, M. LEDORAY, répétiteur, est remplacé par M. FOULQUIER auquel succède, l'année suivante, M. ARTHUR LINARD.

Digitized by Google

En 1870, M. L. Halley, ingénieur, est nommé professeur, suppléant M. Guibal dans ses leçons de construction des machines; M. Auguste Houzeau de Lehaie remplace M. Charles Lehardy de Beaulieu comme professeur d'économie politique.

En 1871, le 10 octobre, un incendie se déclara à l'École et fit des ravages considérables dans l'amphithéâtre de chimie et de physique.

En 1873, il y eut encore des mutations dans le personnel ; M. Halley prit les cours de construction des machines et des chemins de fer et M. A. Courtin ceux d'exploitation des chemins de fer. M. Aug Wanin fut nommé surveillant, en 1875.

La population était toujours nombreuse : en 1875-1876, 127 élèves dont 111 effectifs et 16 libres ; en 1876-1877, 112 élèves dont 97 effectifs et 15 libres ; en 1877-1878, 97 élèves dont 87 effectifs et 10 libres ; en 1878-1879, 80 élèves dont 73 effectifs et 7 libres.

Pendant l'exercice scolaire 1876-1877, le nombre d'années d'études avait été fixé à quatre.

Voici la population des années suivantes :

1879-1880,	95 élèves.	(5 libres.)
1880-1881,	77 »	
1882-1883,	76 »	(6 libres.)
1883-1884,	76 »	(9 libres.)
1884-1885,	70 »	(7 libres.)
1885-1886,	58 »	(3 libres.)
1886-1887,	61 »	(6 libres.)

De nouvelles mutations survinrent dans le personnel.

Le 26 janvier 1877, M. Henri Glepin est nommé professeur d'exploitation des mines ; et le 6 octobre suivant, M. Adelson Quignon est nommé répétiteur.

En 1880, M. Rolin, juge au tribunal de 1re instance, est nommé professeur de droit administratif et de droit public. Le 7 janvier 1881, MM. J.-B. Trouillez et A. Quignon sont nommés professeurs de dessin industriel. On élabore alors un nouveau règlement par lequel l'obtention du diplôme

Digitized by Google

d'ingénieur est subordonnée aux études complètes des quatre années.

En 1882, M. HUBERT, ingénieur, suppléant de M. Ménétrier pour le cours de physique, ayant quitté la ville, est remplacé par M. A. MAQUET, ingénieur des mines.

M. MAQUET est chargé des cours de physique générale et de physique appliquée; M. DESVACHEZ, ingénieur des mines, des cours de géométrie descriptive, et M. DEMARET, de ceux de mathématiques et des applications de la géométrie descriptive. M. MIRLAND remplace M. LINARD, répétiteur, décédé.

En 1884, M. CAMILLE WILIQUET, avocat, directeur au gouvernement provincial, remplace M. Rolin, procureur du roi, nommé conseiller, et est chargé du cours de droit public et administratif. M. SIMON STASSART est nommé répétiteur des cours de physique générale, d'électricité et de physique industrielle.

Parmi les noms des anciens membres de la Commission de l'École, nous relevons les suivants : Defacqz, Dejardin, Demoriamé et Fauconnier, membres de la Députation permanente du Conseil provincial, Goffint-Delrue, avocat, Laisné, juge, Letoret, directeur de charbonnages, Dr Montegnie, Jochams, Laguesse, Franeau, ingénieurs, Charles Sainctelette, avocat, etc. Les secrétaires de la Commission ont été successivement MM. E. Ermel, J.-B.to Parez, A. Fonson et E. Bocquet.

Jusqu'en 1879, l'École des Mines a occupé le local de la rue des Ursulines.

Dès l'ouverture de l'année scolaire de 1879 à 1880, elle a été transférée dans les bâtiments de l'ancien Collège communal de Houdain. L'École Moyenne professionnelle de filles l'a remplacée dans l'hôtel de Fouleng, rue des Ursulines.

Le Collège de Houdain avait été établi par la ville, en 1560, dans le jardin de l'hôpital fondé en 1309 par Nicolas de Houdeng ou de Houdain.

Le bâtiment actuel a été bâti au siècle dernier, sur l'emplacement de l'ancien. De Boussu, cité par Charles de Bettignies,

Digitized by Google

dans ses *Promenades à travers les rues de Mons*, raconte que le régent Pierre-Ursmer Dubois « n'avait pas le sou quand il « prit la résolution de rebâtir le collège, mais qu'il avait des « manières douces, affables et persuasives, qui lui procurèrent « la clef de toutes les bourses. »

Grâces donc à ces manières affables, le bâtiment fut édifié d'après les plans de Claude-Joseph de Bettignies, le célèbre architecte, et les classes du nouveau Collège de Houdain s'ouvrirent le 1er octobre 1737. Le 3 novembre 1739, la nouvelle école au wallon (section professionnelle) fut inaugurée.

Après la suppression des Jésuites, en 1773, le collège fut transféré dans l'ancien séminaire (l'Athénée récemment démoli) et le bâtiment du Collège de Houdain servit d'hospice aux enfants trouvés dits du Saint-Esprit.

Plus tard encore, on en fit une caserne qui conserva son appellation « du Saint-Esprit. »

Enfin, comme nous l'avons dit, l'École des Mines y fut transférée en 1879, après une restauration complète et intelligente des bâtiments. Non-seulement les cours y sont installés, mais on y a réuni les collections minéralogiques et scientifiques ainsi que le musée d'histoire naturelle.

Dès 1880, une convention avait été arrêtée entre l'Administration communale et la Députation permanente pour la conservation des collections de la ville et de l'École provinciale d'Industrie et des Mines.

Ensuite d'une assemblée générale tenue à Mons, le 28 mars 1853, dans une des salles de l'École des Mines, les anciens élèves diplômés se sont constitués en Association sous la dénomination de : « Société des ingénieurs sortis de l'École spéciale « d'Industrie et des Mines du Hainaut. »

Le Conseil d'administration était alors composé comme suit :

Président : M. Guibal, Th.
Vice-Président : M. Gravez, A.
Secrétaire : M. Stoesser, Alph.
Trésorier : M. Arnould, Jules.

Digitized by Google

Membres : MM. Zoppi, Delsaux, Briart.

M. A. Devillez fut acclamé Président d'honneur de l'Association.

MM. A. Devillez, Th. Guibal, V. Vanden Broeck, Ch. Lehardy de Beaulieu, G. Raingo, E. Huet et Amb. Ménétrier furent membres protecteurs. Il y eut 30 membres effectifs.

Après trente-deux ans, nous retrouvons, dans le Conseil d'administration, plusieurs membres fondateurs : MM. Devillez, président d'honneur; Guibal, Th., président; M. Alph. Stoesser, secrétaire-trésorier. Les membres sont MM. Émile Jouniaux, Émile Hardy, Henri Durant ; le secrétaire-adjoint M. Alfred Lemonnier.

MM. les professeurs de l'École sont membres protecteurs et il y a, en outre, des membres protecteurs honoraires et les membres effectifs.

Au lieu des 30 membres de la fondation, nous relevons 10 membres protecteurs, 11 honoraires protecteurs, 207 effectifs, 74 honoraires : ce qui donne un total de trois cent-deux membres !

Ces chiffres parlent haut. Cette association met en rapport les anciens élèves ; elle publie des bulletins d'une valeur scientifique réelle. La plupart des communications faites jusqu'à ce jour présentent un intérêt incontestable. L'éditeur est M. H. Manceaux, à Mons.

Un extrait des statuts fera mieux connaître encore cette utile association. Elle a pour but :

« 1° D'établir des relations plus fréquentes entre les anciens élèves de l'École et de resserrer ainsi les liens d'amitié qui les unissent ;

« 2° De propager parmi eux les découvertes et procédés utiles, et de les mettre au courant du progrès industriel ;

« 3° De créer des moyens d'étude de nature à éclairer, par la discussion et le travail en commun, les questions de sciences appliquées, soit qu'elles offrent un intérêt général, soit qu'elles n'intéressent qu'un membre en particulier.

Digitized by Google

« 4° De mettre à la disposition de chaque membre, tout appui dont la Société pourra disposer. »

Des médailles sont décernées tous les ans aux membres auteurs de communications par les membres protecteurs de l'Association constitués en jury permanent.

Combien d'hommes de mérite, sortis de l'École provinciale du Hainaut, ont occupé et occupent encore des positions distinguées dans les différentes branches de l'industrie, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Combien d'hommes courageux, anciens élèves de Mons, n'avons-nous pas vu braver la mort, aux sombres jours du danger.

Combien on pourrait compter de ces intrépides sauveteurs qui n'hésitent pas à explorer l'épouvantable inconnu des fosses, après les coups de grisou et les éboulements. Parfois aussi, on en trouve parmi les victimes ; et, récemment encore, un de ces travailleurs succombait, avec une brigade d'ouvriers, dans une des terribles catastrophes du Borinage.

Le travail des mines est devenu chose ardue dans notre pays.

Quelles difficultés d'extraction dans cette lutte contre la concurrence étrangère et la crise !

La profondeur des mines augmente de plus en plus. Elle atteint une moyenne de 550 mètres environ.

Au charbonnage de Saint-André du Poirier, on va jusqu'à 955 mètres. Les couches ont une moyenne de 60 centimètres environ.

Saluons, en passant, les courageux ouvriers que de perfides discours entrainent parfois à des écarts regrettables, mais dont la vie est un dur combat. Notre sonnet résume leur existence laborieuse et sans cesse menacée :

Pas de soleil pour eux. Dans la profonde bure
La cage les descend ; puis de la pioche armés,
Dans des couloirs étroits qu'eux-mêmes ont creusés,
Ils s'en vont en rampant tailler la roche dure.

Digitized by Google

Quel pénible labeur ! Parfois une fissure
Produit l'éboulement sur ces hommes courbés
Qu'on retire meurtris, mortellement frappés ;
Parfois c'est le grisou qui brûle et défigure.

Ils ont à soutenir de terribles combats,
Ces braves travailleurs, ces courageux soldats
Qui, de leurs ennemis, n'attendent paix ni trêve.

De nos vaillants borains, tel est le triste sort :
Dans l'éternelle nuit, ils affrontent la mort,
Et c'est dans quelque trou que la lutte s'achève !

En terre belge, la plus ancienne exploitation des mines de houille paraît être celle du pays de Liège ; elle remonterait au XII^e^ et peut-être au XI^e^ siècle.

Il y a plus de sept cents ans que les Borains exploitent les houillères de nos contrées ; on fixe au XIII^e^ siècle l'extraction de Charleroi et du Centre.

A-t-on connu la houille dans notre pays aux temps préhistoriques? Cette grave question a été traitée par M. Gonzalès Decamps, dans son remarquable mémoire sur l'industrie houillère dans le bassin du Couchant de Mons, qui a été couronné par notre société.

M. l'ingénieur *Bidaut,* dans son *Étude sur les charbonnages de Charleroi*, a voulu attribuer aux Nerviens des bords de la Sambre le mérite d'avoir découvert la houille et de l'avoir exploitée. M. Habart a émis la même présomption, dans les *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi.* Un passage de César où il parle de « boules d'argile fusibles brûlantes, » confirmerait cette connaissance de la houille.

M. G. Decamps répond à cela que, dans les ruines des *villæ* gallo-romaines fouillées en Belgique, on n'a pas découvert une trace certaine de l'emploi du charbon de terre; que, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au XII^e^ siècle, les chartes et les documents constatent sur le sol du Hainaut l'existence d'une vaste forêt nommée « Forêt charbonnière, » ainsi

Digitized by Google

appelée à cause de l'industrie du « charbon de bois, » dont s'occupaient les habitants.

Des charbonniers de houille, rien.

Les travaux d'établissement de la voie ferrée de Mons vers Bonne-Espérance, en 1867, aux environs du « champ à cailloux » ont mis au jour vingt-cinq puits d'extraction du silex, ayant jusqu'à douze mètres de profondeur et offrant une section horizontale variant entre 0^m60 et 0^m80.

A moins de deux lieues de là, sur le Flénu, sept puits analogues ont été rencontrés dans les travaux de la ligne de Mons à Dour.

En poursuivant certains de ces puits, quelques mètres plus bas, les travailleurs pouvaient atteindre la houille ; d'ailleurs, on rencontrait alors les affleurements d'un assez grand nombre de veines de houille vers Pâturages et Wasmes.

Peut-être ces affleurements ont-ils attiré l'attention d'hommes qui montraient tant d'habileté dans l'extraction et le travail du silex, provoqué des expériences et même, peut-être, un usage pratique ? Rien de positif n'est établi !

En dehors de l'extraction houillère, on rencontre des ingénieurs distingués, sortis de Mons, dans différentes branches de l'industrie, dans la métallurgie, la construction des machines, les chemins de fer, etc., etc.

M. Barthélemi-Adolphe Devillez, dont on fête, cette année, le cinquantenaire d'entrée à l'École provinciale des mines en qualité de professeur, est né à Bouillon le 18 janvier 1813.

Notre intention n'est pas de faire ici la biographie de l'éminent professeur, auteur de travaux scientifiques remarquables ; mais ce n'est pas sans un légitime orgueil que notre compagnie voit un de ses membres justement et hautement apprécié dans le monde savant.

M. Devillez est un de ces hommes dont la vie peut se résumer en un seul mot : *Travail*. En effet, quand les devoirs du professorat et la direction de l'École des Mines lui laissent quelques loisirs, il approfondit les sciences ou étudie une des grandes questions du jour, cherche le remède aux plaies

Digitized by Google

sociales et s'applique à opposer aux utopies fiévreuses les idées saines et logiques.

C'est dans cet esprit qu'il a écrit ses « Considérations sur les Doctrines socialistes et sur l'Association internationale des travailleurs. » (Discours prononcé en séance publique de notre société, le 30 mai 1872) ; son discours sur le rôle des machines dans la société moderne (3e série de nos *Mémoires*, tome 1), ses entretiens sur l'Économie politique, sur le Travail, etc.

Faut-il citer encore ses ouvrages sur la Mécanique, l'Exploitation de la houille, les machines à vapeur, l'emploi des machines dans l'intérieur des mines, la ventilation des mines, les constructions civiles, le percement du tunnel sous les Alpes.....

Probatum est ! Et nulle démonstration ne pourrait augmenter la réputation scientifique de l'éminent Directeur de l'École des Mines du Hainaut.

C'est en 1845 que M. A. Devillez entrait dans notre Société avec M. Guibal, professeur émérite à Bruxelles, et qui, lui aussi, a largement contribué à la prospérité de notre école supérieure.

Ainsi que le rappelait notre honorable président M. De Puydt, dans un discours prononcé au cinquantenaire de notre Société, d'autres professeurs de l'École des Mines sont venus apporter à nos travaux l'appui de leurs vastes connaissances. M. Charles Lehardy de Beaulieu, savant économiste, fut notre secrétaire général. Il nous a donné ses discours : l'Organisation du travail ; Salariat et coopération, et d'autres études.

M. Auguste Houzeau de Lehaie a succédé à M. Charles Lehardy de Beaulieu en qualité de Secrétaire général.

Et ici encore, nous pouvons dire que le travail a fait l'homme distingué, instruit, qui nous représente si dignement à la Chambre. Dans l'enseignement comme dans les sciences, dans l'examen des questions sociales et politiques, il apporte son contingent utile ; il entre dans la discussion avec le zèle et la ténacité des forts. Ayant étudié, il ne se contente pas d'un à peu à près, il connaît les sujets qu'il aborde.

Digitized by Google

M. Aug. Houzeau ne s'est pas borné à faire rapport sur les travaux de notre compagnie ; il a été notre collaborateur et a même pris part à nos concours, répondant à cette question intéressante : « Des déviations de l'aiguille aimantée à l'inté-« rieur des mines. »

Son mémoire a été couronné, mais le prix ne pouvait être remis à un membre effectif. M. le Ministre, corrigeant de lui-même un article du règlement, a décerné à M. Houzeau une médaille d'or. Le savant M. J. Houzeau de Lehaie, frère de notre secrétaire-général, a également collaboré aux travaux de la Société des Sciences.

Citons encore MM. Vanden Broeck, le médecin distingué, et M. Jules Dastot. Faut-il rappeler les éminents services rendus à la ville de Mons par M. Jules Dastot, qui fut Échevin des travaux publics et le collaborateur distingué de M. François Dolez, bourgmestre, lors de la démolition de la forteresse, l'établissement des boulevards et la transformation de notre vieille cité.

Le 26 juin 1884, à l'occasion de sa 25e année de professorat, les anciens et nouveaux élèves de l'École des Mines offrirent à leur professeur M. Jules Dastot, une médaille d'or à son effigie.

C'est dans nos Annales que MM. Briart, François Cornet, ingénieurs, anciens élèves de notre École des Mines, et M. Auguste Houzeau de Lehaie ont publié leur rapport sur les découvertes archéologiques à Spiennes.

C'est dans nos Annales aussi que MM. Cornet et Briart — ce dernier ancien élève également de l'École des Mines — ont fait insérer leur description minéralogique, géologique et paléontologique des terrains crétacés du Hainaut.

Enfin, nous avons le plaisir de compter parmi les nôtres deux autres professeurs de l'École des Mines, MM. A. Courtin, ingénieur en chef des chemins de fer, et C. Wiliquet, docteur en droit, Directeur au Gouvernement provincial, auteur de travaux sur le Droit, l'Économie politique, etc.

Digitized by Google

Comme on le voit, des rapports intimes existent entre notre Société et l'École supérieure qui célèbre, cette année, son cinquantenaire.

A notre Vice-Président, M. ADOLPHE DEVILLEZ, à notre Secrétaire Général, M. AUGUSTE HOUZEAU DE LEHAIE, à nos chers collègues professeurs, nous présentons nos félicitations.

A l'École des Mines du Hainaut nous souhaitons longue vie et des succès toujours nombreux.

L'œuvre accomplie fait le plus grand honneur au personnel enseignant ; elle annonce un brillant avenir !

JULES DECLÈVE.

Digitized by Google

ANNEXES.

A.

ÉCOLE PROVINCIALE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DES MINES DU HAINAUT.

Personnel de l'École, en 1887.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Président : M. J. Derideau. membre de la Députation permanente du Conseil provincial.

Membres : MM. Gravez, A., ancien directeur-gérant des charbonnages de Sars-Longchamps à Mons ; A. Briart, ingénieur, remplaçant Cornet, F., ingénieur, récemment décédé ; Delnest, Ch., ingénieur-mécanicien à Mons ; Halbrecq, directeur des ateliers des Produits à Mons ; Guibal, Th., professeur émérite à Bruxelles. Secrétaire : M. Bocquet, Ed., commis de 1re classe au Gouvernement provincial. Directeur : M. Devillez, A.-B.

ENSEIGNEMENT.

	Messieurs
Mécaniques, constructions civiles, etc.	Devillez, A.-B.
Chimie industrielle et métallurgie, chimie générale et docimasie (remplaçant M. J. Dastot).	E. Hanuise. V. Mirland. Larmoyeux.
Géologie, minéralogie.	Hanuise, E.
Construction des machines et des chemins de fer.	Halley, L.
Exploitation des chemins de fer.	Courtin, A.
Exploitation des mines.	Glépin, H.
Economie politique.	Houzeau de Lehaie.
Physique générale et appliquée, electricité.	Macquet, A.
Géométrie descriptive.	Desvachez, J.
Mathématiques, topographie, etc.	Demaret, J,
Droit administratif.	Wiliquet, C.
Dessin industriel.	J.-B. Trouilliez et Quignon.

Digitized by Google

RÉPÉTITEURS.

Mécanique, constructions civiles, exploitation des mines, topographie, géométrie descriptive et analytique.	TROUILLIEZ, J.-B.
Mécanique appliquée, constructions des machines et des chemins de fer, exploitation des chemins de fer.	QUIGNON, A.
Chimie industrielle, métallurgie, géologie, minéralogie, chimie générale et docimasie, physique générale et industrielle, électricité.	STASSART.

SURVEILLANCE.

Surveillant-bibliothécaire.	WANIN, AUGUSTE.

Digitized by Google

B.

LISTE DES INGÉNIEURS SORTIS DE L'ECOLE D'INDUSTRIE ET DES MINES DU HAINAUT.

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	SPÉCIALITÉ.
	1839.	
GRAVEZ, *Charles-Adrien*,	Beaumont.	Exploitation.
HANNOT, *Ignace*,	id.	id.
MALISSART, *François*.	Mons.	id.
MILLE, *Aimé*.	Lille.	id.
	1840.	
CRIQUELION, *Antoine*.	Mons.	id.
DE QUANTER, *Victor*.	Rœulx.	id.
STIÉVENART, *Edouard*	Belœil.	id.
VERSLUIS, *Corneille*.	Mons.	id.
VORRÉ, *Jean*.	Luxembourg.	id.
	1841.	
BERNARD, *Léopold*.	Leval-Trahegnies.	id.
DEPT, *Théodore*.	Nivelles.	Métallurgie.
DETHUIN, *Louis*.	Morlanwelz.	Exploitation.
DUBAR, *Pierre-Joseph*.	Harchies.	id.
	1842.	
ARNOULD. *Jules*.	Mons.	Exploitation.
CHAUDRON, *Léandre*.	Battignies.	id.
DEBRISSY, *Jules*.	Mons.	id.
FONSON, *Adolphe*.	id.	id.
LEMAL, *François*.	id.	id.
ZOPPIE, *Nicolas*.	Gilly.	id.
	1843.	
BELLIÈRE, *Léopold*.	Gilly.	id.
DAIVE, *Anselme*.	Farciennes.	id.
DELSAUX, *Emmanuël*.	Cuesmes.	id
MARCQ, *Alexandre*.	Seneffe	id

Digitized by Google

NOMS ET PRENOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	SPÉCIALITÉ.
	1843	
MÉNÉTRIER, *Ambroise.*	Merbes-le-Château.	Exploitation.
PAREZ, *Louis.*	Mons.	Métallurgie.
RENETTE, *Antoine.*	Venloo.	Exploitation.
SCOHY, *Florent.*	Gilly.	id.
	1844.	
BELLIÈRE, *Félicien.*	Gilly.	Exploitation.
BRIART, *Alphonse.*	La Hestre.	id.
DESOIGNIE, *Édouard.*	Mons.	Métallurgie.
DEWEZ, *Valentin.*	Gilly.	id.
GAIN, *Désiré.*	Quaregnon.	Exploitation.
LOISEAU, *Xavier.*	Mons.	id.
	1845.	
CHOQUET, *Eugène.*	Hornu.	Exploitation.
FAUCONNIER, *Maximilien.*	Haulchin.	id.
LECLERCQ, *Auguste.*	Mons.	id.
LUX, *Gustave.*	id.	id.
NICAISE, *J.-B.*	id.	Métallurgie.
PRUVOST, *Adolphe.*	id.	Exploitation.
	1847.	
DEROUX, *Henri.*	Hornu	Exploitation.
GALLEZ, *J.-B.*	Gilly.	id.
JOUNIAU, *Émile.*	Solre-St-Géry.	id.
LAMBERT, *Casimir.*	, ...	id.
	1848.	
BOUCHEZ, *Alexis.*	La Bouverie.	id.
BROUHON, *Constant.*	Houdeng.	id.
DURANT, *Désiré.*	Gages.	id.
MICHEL, *François.*	Houdeng.	id.
STOESSER, *Alphonse.*	Basècles.	id.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	SPÉCIALITÉ.
	1849.	
FONTAINE, *François*	. . . . .	Exploitation.
KLEIN, *Barthélemy.*	. . . . .	id.
LEDORAY, *Émile.*	Mons.	id.
MONOYER, *Jules.*	Houdeng.	id.
MUSIN, *Augustin.*	. . . . .	id.
	1850.	
CLERFAYT, *Albert.*	St-Symphorien.	id.
DUVIVIER, *Charles.*	Piéton.	id.
HAINAUT, *Élie.*	Merbes-le-Château.	id.
HARDY, *Emile.*	Ham s/ Heure.	id.
LAPORTE, *Léopold.*	Enghien.	id.
LISBET, *Emmanuël.*	Feluy.	id.
	1851.	
DELADRIÈRE, *Célestin.*	Neufvilles.	id.
HAMERS, *Hippolyte.*	Mons.	id.
PLUMAT, *Emmanuël.*	Quaregnon.	id.
	1852.	
HAINAUT, *François.*	Merbes-le-Château.	Exploitation.
LAMBOT, *Léopold.*	Binche.	id.
MÉNÉTRIER, *Joseph.*	Jeumont.	id.
PATTE, *Félix.*	Pommerœul.	id.
WOLFF, *Pierre.*	Dour.	id.
	1853.	
CONNART. *Fidèle.*	Moustier.	Chimie.
CORNET, *François.*	Peissant.	Exploitation.
GHISSE, *François.*	Buissenal.	id.
THAUVOYE, *Albert.*	Jemappes.	id

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS:	LIEU DE NAISSANCE.	SPÉCIALITÉ.
	1854.	
LEMAIRE, *Frédéric.*	Basècles.	Exploitation.
MAROUSÉ, *Achille.*	Boussu.	id.
MENDIAUX, *Gustave.*	Monceau-s/Sambre	id.
	1855.	
BELLIÈRE, *Emile.*	Marcinelle.	Métallurgie.
CANTINIEAUX, *Julien.*	Wasmes.	Exploitation.
DELARDIÉRE, *Gédéon.*	Neufvilles.	id.
MOREAU, *Auguste.*	Quaregnon.	Métallurgie.
MOUSIN, *Auguste.*	Mellaerts (Prusse).	id.
	1856.	
BOUILLON, *François.*	Bray.	Métallurgie.
FRANQUET, *Clément.*	Cuesmes.	Exploitation.
GALLEZ, *Auguste.*	Montigny-s/Sambre	Métallurgie.
MARÉCHAL, *Émile.*	Valenciennes.	Exploitation.
NAVEZ, *Auguste.*	Mons.	id.
ROGER, *Nestor.*	Péronnes.	id.
SPLINGART, *Jules.*	Mons.	id.
	1857.	
CLAVEL, *Louis.*	Marbaix.	Métallurgie.
DEHU, *Desiré.*	St-Vaast.	Exploitation.
DESCAMPS, *Élie.*	Quaregnon.	id.
DESCAMPS, *Fulgence*	Jemappes.	id.
DESCAMPS, *Joseph.*	Quaregnon.	id.
DURANT, *Henri.*	Gages.	Metallurgie.
ERMEL, *Adolphe.*	Havré.	id.
LAIGNEAUX, *César.*	Ghislenghien.	Exploitation.
SALENGROS, *Félicien.*	Sivry.	Métallurgie.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	SPÉCIALITÉ.
	1858.	
CORNET, *J.-B.*	La Bouverie.	Exploitation
DECUYPER, *Constant*.	Sweveghem(Fl. oc.)	id.
DURANT, *Prudent*.	Gages.	id.
HALLEZ, *Germain*.	Mons.	id.
LEBEAU, *Alfred*.	Nalinnes.	id.
QUENON, *Emile*.	Eugies.	id.
	1859.	
ALARDIN, *Justin*.	Pâturages.	Exploitation.
BOUILLON. *Émile*.	Roux.	id.
DESENFANS, *Oscar*.	Mons.	id.
DIEU, *Virgile*.	Frameries.	id.
DURY, *Léon*.	Jumet.	id.
DUVIEUSART, *Alexandre*.	Frasn.-lez-Gosselies	id.
HANOT, *Adolphe*.	Cuesmes.	id.
HARPIGNIES, *Hippolyte*.	Mons.	id.
LEBACQZ, *J.-B*,	Charleroi.	id.
MOULIN, *Hyacinthe*.	Baudour	id.
POLETS, *René*.	Ragnies.	id.
ROLAND, *Jules*.	Houdeng-Gœgnies	id.
PIÉRART, *Amand*.	Mons.	id.
SOTTIAUX, *Amour*.	Mont-sur-March.	id.
TRICOT, *Louis*.	Ecaussines-d'Engh.	id.
	1860.	
BARRY, *Francisque*.	Issoire (France.)	Exploitation.
BROHÉE, *Louis*.	Mons.	id.
BRUNIN, *Émile*.	Mons.	id.
DUMONCEAU, *Eugène*.	Courcelles.	id.
MICHAUX, *Louis*.	Denain (France).	id.
PASSELECQ, *Philippe*.	Frameries.	id.
QUINET, *Léopold*.	Couillet.	id.
TROUILLIEZ, *J.-B.*	Mons.	id.
VANDERELST, *Lié*.	Ecaussines-d'Engh.	id.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE	SPÉCIALITÉ.
	1861.	
AMAND, *Charles.*	Antoing.	Exploitation.
ANDRÉ, *Jules.*	Mons.	id.
BAUDOUX, *Adolphe.*	Lobbes.	id.
BIERNAUX, *Joseph.*	Jumet.	id.
DEFONTAINE, *Jules.*	Mons.	id.
DELMICHE, *Jean.*	Gilly.	id.
DEMARBAIX, *Alexandre.*	Gibecq.	id.
DEPAGNE, *Emile.*	Châtelet.	id.
DUJARDIN, *Victor,*	Paris.	id.
DUWEZ, *Joseph.*	Enghien.	id.
HAQUIN, *Remy.*	Gilly.	id.
LEMAL, *Xavier.*	Farciennes.	id.
MASY, *Théodore.*	Houdeng-Gœgnies.	id.
MERLIN, *Auguste.*	Hornu.	id.
POULEUR, *Pierre.*	Presles.	id.
SOHIER, *Joseph.*	Marcinelle.	id.
SPINOIT, *Louis.*	Cambron-St-Vinc.	id.
SPLINGARD, *Émile.*	Mons.	id.
THIRY, *Florimond.*	Bruxelles.	id.
VANDERSLAGMOLEN, *Eugène.*	Deux-Acren.	id.
VANDEVOORDE, *Edmond.*	Termonde.	id.
WEILER, *Alfred.*	Ixelles.	id.
	1862.	
ARMAND, *Adolphe.*	Crest (Drôme, Fr.)	Exploitation.
BAILLET, *Albert.*	Gœgnies-Chaussée.	Mécanique.
BALTEYNS, *Adolphe.*	Soignies.	Exploitation.
BEDFER, *François.*	Marbaix.	Métallurgie.
BOCKSTAEL, *Émile.*	Mons.	Mécanique.
CAMBIER, *Ferdinand.*	Cuesmes.	Exploitation.
DEPAPE, *Félix.*	Nivelles.	id.
GUYAUX, *Gustave.*	Binche.	id.
HANARTE, *Gustave.*	Mons.	Mécanique.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	SPÉCIALITÉ.
JANOT, *Victor*.	Roisin.	Exploitation.
MARTIN, *Alfred*.	Chimay.	id.
MONET, *Rigobert*.	Beaufort(Nord Fr.)	id.
MONSEU, *Arthur*.	Haine-St-Pierre.	Mécanique.
PENY, *Edmond*.	Mons.	Exploitation.
RAUX, *Ferdinand*.	Raismes (Nord Fr.)	id.
THOMAS, *Amédée*.	Arlane (France).	id.
	1863.	
BATTARD, *Augustin*.	Pommerœul.	Exploitation.
BAUDOUX, *Eugène*.	Baisy.	Mécanique.
BAYET, *Louis*.	Walcourt.	Exploitation.
DEGHILAGE, *Léopold*.	Grandreng.	Mécanique.
DELCOMMUNE, *Henri*.	Chimay.	id.
DEMARBRE, *Émile*.	Pâturages	id.
DUTILLŒUL, *Charles*.	Mons.	Exploitation.
FAUCONNIER, *Léon*.	Morlanwelz.	Mécanique.
FOUQUEMBERG, *Nestor*.	Huisseignies.	id.
GOLLIARD, *Louis*.	Bourbon-Lancy (F.)	Exploitation.
HEUPGEN, *Victor*.	Bernissart	id.
HUPEZ, *Léon*.	Quaregnon.	id.
LEBAS, *Alfred*.	Montignies-s/-Sam.	Métallurgie.
LÉVEILLÉ, *Etienne*.	Bourbon-Larch (F.)	Exploitation.
LAVEINE, *Émile*.	Quaregnon.	Mécanique.
PLUMAT, *Victor*.	Cuesmes.	Exploitation.
RIFFAUT, *J.-B.*	Gand.	id.
SQUALARD, *Charles*.	Valenciennes (Fr.)	Métallurgie.
URBAIN, *Léopold*.	Wasmes.	Exploitation.
WEILER, *Julien*.	Liége.	Mécanique.
	1864.	
AMORY, *Jules*.	Boussu.	Exploitation.
BERNARD, *Désiré*.	Morlanwelz.	id.
BOUILLON, *Léon*.	Roux.	id.
DE PUYDT, *Julien*.	Mons.	Mécanique.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	SPÉCIALITÉ.
De Resteau, *Léon.*	Louvain.	Exploitation.
Derkenne, *Léopold*	Feignies (Fr.)	Mécanique.
Esgain. *Charles.*	Forchies-la-Marche	Exploitation.
Hanuise, *Edouard.*	Mons.	Chimie industr.
Leroy, *Adhémar.*	Cambron.	Exploitation.
Lavrine, *Oscar.*	Quaregnon.	id.
Lupant, *Eugène.*	Frameries.	Exploitation.
Marsigny, *Lucien.*	Mons.	Mécanique.
Piret, *Camille.*	Gerpinnes.	Exploitation.
Riche, *Firmin.*	Jeumont (Fr.)	id.
Robert, *François.*	Morlanwelz.	id.
	1865.	
Cambier, *Auguste.*	Athis.	Exploitation.
Dieschbourg, *Léon.*	Echternach (Lux.)	id.
Harmant, *Emile.*	Mons.	Mécanique.
Jacob, *Paul.*	Alais (France).	Exploitation.
Outelet, *Alexandre.*	Havré.	id.
Servranckx, *Léon.*	Mons.	Mécanique.
Stalens, *Jules.*	Chièvres.	Métallurgie.
Thiry, *Charles.*	Bruxelles.	Exploitation.
	1866.	
Aerts, *Léon.*	Metz (France.)	Métallurgie.
Amand, *Alfred.*	St-Ghislain.	Exploitation.
André, *Léon.*	Bousseu.	Mécanique.
Barat, *Maxime.*	Châlons-sur-Saône.	Exploitation.
Bellet, *Emile.*	La Bouverie.	id.
Bouquerot, *Gaston.*	Paris.	id.
Cornez, *Aimé.*	Quaregnon.	id.
Ermel, *Modeste.*	Havré.	id.
Hachez, *Louis.*	Thieusies.	Métallurgie.
Jouffray, *Emile.*	Vienne (France).	Mécanique.
Nicaise, *Cyrille.*	Havré.	Exploitation.
Parent, *Alexandre.*	Couillet.	Mécanique.
Penot.	Fontenay-le-Cte (F.)	Exploitation.
Sohier, *Alexandre.*	Monceau-s/Sambre.	id.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	SPÉCIALITÉ.
	1867.	
COMBE, *Hippolyte.*	Montoison (Fr.)	Exploitation.
CORBISIER, *Émile.*	Ath.	id.
DEBERLHE, *Maxime.*	Meursault (Fr)	id.
DESSENT, *Jules.*	Gosselies.	id.
LARGNIER, *Prosper.*	Gd Combes (Fr.)	Métallurgie.
MARCHAND, *Léon.*	Ciply.	Mécanique.
NEUTE, *Charles.*	St-Josse-ten-Noode	id.
VILAIN, *Paul.*	Vicoigne (Fr.)	Exploitation.
	1868.	
BOURCE, *Léon.*	Morlanwelz.	Mécanique.
CORNEZ, *Joseph.*	Pâturages.	Métallurgie.
CORNU. *Fernand.*	Frameries.	Exploitation.
FOULQUIER, *Émile.*	St-Marcel (Fr.)	Métallurgie.
HARPIGNIES, *Jules.*	Mons.	Mécanique.
MALENGREAUX, *Achille.*	Jemappes.	Métallurgie.
MÉNÉTRIER, *Auguste.*	Mons.	Chimie indust.
PATERNOTTE, *Gustave.*	Buvrinnes.	Exploitation.
PIRAUX, *Alexandre.*	Quévy-le-Grand.	id.
POURBAIX, *Hector.*	Haine-St-Paul.	id.
SAPIN, *Émile.*	Jemappes.	Mécanique.
	1869.	
AMIOT, *Antoine.*	Château-Chinon(F.)	Métallurgie.
ARNAC, *Jules.*	Rochessadoule(Fr.)	Exploitation.
BOUCHEZ, *Eugène.*	Boulogne-s/M.(Fr.)	Métallurgie.
BOURGUIGNON, *Ernest.*	Frameries.	Exploitation.
CUCHERAT, *Paul.*	Lyon (Fr.)	Chimie industr.
GOSSERIES, *Émile.*	Courcelles.	Exploitation.
LEBRUN, *Bruno.*	Mons.	Mecanique.
LEBRUN, *Henri.*	Onnaing (Fr.)	id.
LINARD, *Arthur.*	Cuesmes.	Chimie industr.
MONTAGNE *Ferdinand.*	Lille (France).	Métallurgie.
PASSELECQ, *Albéric.*	Frameries.	Mécanique.
ROBERT, *Augustin.*	Chapelle-lez-Herl.	Exploitation.
WUILLOT, *Joseph.*	Pâturages.	Mécanique.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	SPÉCIALITÉ.
	1870.	
BAGINSKI, *François.*	Varsovie (Pologne).	Mécanique.
BERNARD, *Léopold.*	Wasmes.	Chimie industr.
DELATTRE, *Gustave.*	Houdeng-Aimeries	Exploitation.
NIHOUL, *Félix.*	Nimy.	Mécanique.
URBAIN, *Urbain.*	Frameries.	Chimie industr.
	1871.	
BLANC, *François.*	Ste-Foi-l'Argent(F.)	Exploitation.
BRUNEAU, *Louis.*	Cunchy (Fr.)	Chimie industr.
DALVERNY, *Achille.*	Rochessadoule (F.)	Exploitation.
DUPIRE, *Arthur.*	Mons.	id.
GRAVEZ, *Henri.*	La Louvière.	id.
IWASZKIÉWIEZ, *Hippolyte.*	Lomza (Pologne).	Mécanique.
LAMBERT, *Edouard.*	Hornu.	Exploitation.
LEDORAY, *Adhémar.*	Wasmes.	Mécanique.
PETIT, *Désiré.*	Bailleul-sire-B.(F.)	Métallurgie.
	1872.	
BINARD, *Arthur.*	Hanzinelle.	Mécanique.
CATTIER, *Sylva.*	Deux-Acren.	Exploitation.
DELVIGNE, *Jules.*	Charleroi.	id.
GALLEZ, *Alphonse.*	Frameries.	id.
ISAAC, *Isaac.*	Quaregnon.	id.
LORIMIER, *Raymond.*	Mons.	Mécanique.
MAYAUX, *Jules.*	Blaugies.	Exploitation.
SCANAVI, *Euripide.*	Constantinople (T.)	Mécanique.
	1873.	
DESAILLY, *Léon.*	Hensies.	Métallurgie.
GALESLOOT, *Hermant.*	Puers.	Exploitation.
SIMON, *Auguste.*	Otweiler (Prusse).	id.
VERLINDEN, *Emile.*	Mons.	Mécanique.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	SPÉCIALITÉ.
	1874.	
BURBA, *Ferdinand.*	Kowno (Russie).	Métallurgie.
CANART, *Victor.*	Givry.	Exploitation.
CHAUVET, *Charles.*	St-Nicol.-de-Const.	Métallurgie.
COLETTE, *Edmond.*	Mons.	Exploitation.
DEFER, *Justin.*	Houdeng-Gœgnies.	Métallurgie.
DRUGMAND, *Léopold.*	Estinnes-au-Val.	Mécanique.
FOURCHAUX, *Gaston.*	Tully (France).	id.
GÉRARD, *Emile.*	Sart.	Chemins de fer.
IANCKZARSKI, *Constantin.*	Kamimietz (P. Rse).	Métallurgie.
MASQUELIER, *Léopold.*	Liernes.	Exploitation.
MATON, *Emile.*	Wasmes.	Chemins de fer.
RICHE, *Albert.*	Jeumont (France).	Mécanique.
ROGER, *Léon.*	Avranches (Fr.)	Exploitation.
SOUPART, *Alfred.*	Feluy.	id.
TELLIER, *Léon.*	Barbençon.	Exploitation.
TRISSIER, *Gustave.*	Rongy.	Chemins de fer.
TONNEAU, *Ferdinand.*	Floreffe.	Exploitation.
VERSCHNEIDER, *Georges.*	Besançon (France)	Métallurgie.
WUILLOT, *Alfred.*	Pâturages.	Exploitation.
	1875.	
BLONDIEAU, *Jules.*	Strépy-Bracquegn.	Exploitation.
CAMION, *Albert.*	Bouillon.	Mécanique.
COLIN, *Victor.*	Gorze Alsace-Lor.)	id.
DEWERPE, *Paul.*	Haine-St-Pierre.	Chemins de fer.
DUBAR, *Arthur.*	Dampremy.	Chimie industr.
HAVAUX, *Hector.*	La Bouverie.	Exploitation.
HUBAUT, *Charles.*	Houdeng-Aimeries	Chimie industr.
ISAAC, *Fernand.*	Quaregnon.	Exploitation.
JACQUES, *Ernest.*	Roux.	id
LABOUVERIE, *Jules.*	Bouillon.	Mécanique.
LANTENER, *Charles.*	Gouy-lez-Piéton.	Métallurgie.
LAPORTE, *Henri.*	Flénu.	Exploitation.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	SPECIALITÉ.
LECLERCQ, *Zénon.*	Feignies (Fr.)	Métallurgie.
MASCART, *Léon.*	P.-Rœulx-lez-Niv.	Mécanique.
MATON, *Émile.*	Wasmes.	id.
MOTTE, *Léon.*	Baume.	Exploitation.
MUSSART, *Pierre.*	Mont-Rozier (Fr.)	Mécanique.
OLIVIER, *Arthur.*	Mons	Exploitation.
PONCELET, *Eugène.*	Oran (France).	id.
ROMBY, *Louis.*	St Antioche (Italie)	Métallurgie.
THIÉBAUT, *Fernand.*	Monceau-s/Sambre	Métallurgie.
THIBAUT, *Louis.*	Merbes-le-Château	id.
VIGNERON, *Camille.*	Couillet.	Exploitation.
	1876.	
BALANT, *Charles.*	Mons.	Exploitation.
BROZE, *Émile.*	id.	id.
BUYTAERT, *Xavier.*	Malines	Mécanique.
CORNEZ, *Aimé.*	Wasmes.	id.
COURTIN, *Edmond.*	Beaufort.	Exploitation.
DEWERPE, *Laurent.*	Haine-St-Pierre.	Mécanique.
DRIANE, *Alexandre.*	Loupoigne.	id.
DUPONT, *Jules.*	Boussu.	Exploitation.
HÉNIN, *Emile.*	Wemelle.	Chimie industr.
LABOUVERIE, *Emile.*	Charleville (Fr.)	Mécanique.
MALISSART, *Charles.*	Aix-la-Chap. (All.)	id.
MERLIN, *Everard.*	Courcelles.	Exploitation.
PAUL, *Gustave.*	Braine-le-Comte.	Metallurgie.
PONCIN, *Émile.*	Seraing.	id.
TARAGONET, *Edmond.*	Commentry (Fr.)	Exploitation.
TONNEAU, *Joseph.*	Floreffe.	id
	1877.	
BAILY, *Clément.*	Hanzuine.	Exploitation.
BARBIER, *Fernand.*	Ans-lez-Liége.	id.
BEAUMILLE, *Alfred.*	Mons.	id.
COPPÉE, *Fernand.*	Bracquegnies.	Mécanique.
DIEU, *Édouard.*	Frameries.	Exploitation.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	SPÉCIALITÉ.
Dieu, *Fernand.*	Frameries.	Mécanique.
Dethier, *Jacques.*	Dampremy.	Exploitation.
Dubuisson, *Joseph.*	Pont-de-Loup.	id.
Darquenne, *Émile.*	Ligny.	Mécanique.
Estas, *Adolphe.*	Jemappes.	Exploitation.
Flore, *Paul.*	Estinnes-au-Val.	Mécanique.
François, *Jules.*	Mons.	Exploitation.
Fromont, *Émile.*	Jumet.	id.
Franquet, *Joseph.*	Cuesmes.	Chimie.
Ghin, *Léonce.*	Wasmes.	Mécanique.
Grad, *Joseph.*	Brasménil.	id.
Hallez, *Edouard.*	Mons.	Métallurgie.
Legrand, *Louis.*	id.	Exploitation.
Pernet, *Arsène.*	Elouges.	id.
Soupart, *Auguste.*	Marche-lez-Ecaus.	Mécanique.
Vanlair, *Adolphe.*	Châtelet.	id.
Bombled, *Julien.*	Cousolre (Fr.)	Exploitation.
	1878.	
Biévez, *Edmond.*	Haine-St-Pierre.	Métallurgie.
Brohée, *Fulgence.*	La Bouverie.	Exploitation.
Cartigny, *Gustave.*	Péruwelz.	id.
Colmant, *Georges.*	Mons.	id.
Crombois, *Badilon.*	Quévy le-Petit.	id.
De Cout, *Louis.*	Vieux-Condé.	id.
De Fournas, *Gaston,*	Carcassonne.	Mécanique.
Deladrière, *Louis.*	Dour.	Exploitation.
Dieu, *Alfred.*	Frameries.	Mécanique.
Feys, *Edouard.*	L'Olive.	Exploitation.
Franquet, *Jules.*	Naast.	Mécanique.
Hallez, *Émile.*	Mons.	id.
Lecomte, *Émile.*	Frameries.	Exploitation.
Legat, *Louis.*	Pâturages.	id.
Lemonnier, *Alfred.*	Mons.	id.
Maris, *François.*	Hasselt.	id.
Mathieu, *Alfred.*	Tertre-lez-Baud.	id.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	SPÉCIALITÉ.
NAVEZ, *Alfred.*	Mons.	Exploitation.
POUGET, *Emile.*	Alais (Gard).	id.
PUTSAGE, *Valentin.*	Frameries.	id.
RAOULT, *Jules.*	Brugelette.	Mecanique.
SCOHY, *Albert.*	Trazegnies.	Exploitation.
VANHASSELT, *Prosper.*	Pâturages.	id.
WINS, *Gustave.*	Wasmes.	id.
	1879.	
BAUDELET, *Louis.*	Mons	Exploitation.
BONNEHILL, *David.*	March.-au-Pont.	Métallurgie.
BRIART, *Edmond.*	Morlanwelz	Exploitation.
DELCOMMUNE, *Léon.*	Chimai.	Mécanique.
DELTENRE, *Hector.*	Fayt-lez-Manage.	Exploitation.
LEFÈVRE. *Léon.*	Tournai.	Mécanique.
MAJOIS, *Norbert.*	Ecauss.-d'Engh.	id.
MARMUSE, *Paul.*	Mons.	Métallurgie.
STIÉVENART, *Victor.*	id.	Exploitation.
	1880.	
BERTIAUX, *Louis.*	Quaregnon.	Exploit. et ch. de fer
CHOMÉ.	St-Caprais (Fr.)	Exploitation.
GÉRONNET, *Emile.*	Courcelles.	id.
HENNE, *Léandre.*	Forchies-la-Marche	Métallurgie.
HOYAUX, *Paul.*	Mons.	Exploitation.
JAMAIN, *Arsène.*	Baranzy (Lux.)	id.
LAGUESSE, *Victor.*	Liége.	id.
LAURENT, *Emile.*	Frasnes-lez-Couvin	id.
LÉCRIVAIN, *Désiré.*	Barry-Maulde.	id.
SOLBREUX, *Alexandre.*	Cuesmes.	Mécanique,
	1881.	
BAISIPONT, *Elie.*	Ecauss. d'Engh.	Exploitation.
DEHARVENGT, *Charles.*	Mons.	id.
FEYS, *Augustin.*	Morlanwelz.	Chem. de fer.
HOUZEAU, *Charles.*	Hyon.	Expl. et ch. de fer.
HOYAUX, *Léon.*	Fayt-lez-Seneffe.	Chem. de fer.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	SPÉCIALITÉ.
HUBAIN. *Albert.*	Jemappes.	Chemin de fer.
LEMONNIER, *Maurice.*	Mons.	Expl. et ch. de fer.
LIBOTTE, *Gustave.*	Gilly.	Mécanique
MASSON, *Arthur.*	Gravon (Fr.)	Exploitation.
MOREAU, *Vital.*	Mons.	id.
MEUNIER, *Charles.*	Solre-sur-Sambre.	Chem. de fer.
ROLLAND, *Philippe.*	Hensies.	Exploitation.
PIETTE, *Camille.*	Charleroi.	Chem. de fer.
	1882.	
CADISCH, *Henri.*	Arras.	Exploitation.
CAMBIER, *Octave.*	Cuesmes.	Chem. de fer.
CARLIER, *Valère.*	Quaregnon.	Exploitation.
DEGUELDRE, *Omer.*	Waudrez-l.-Binche	Mécan. et exploit.
DESCHAMPS, *Polymie.*	Maisières.	Chemin de fer.
DOURLET, *Camille.*	Gilly.	Métallurgie.
DUFRANE, *Alexis.*	Frameries.	Exploitation.
HEUSSCHEN, *Émile.*	Vilvorde.	Chemin de fer.
LECLERCQ, *Édgard.*	Quiévrechain.	Mécanique.
LEGRAND. *Adolphe.*	Mons.	Exploitation.
LIBOTTE. *Achille.*	Gilly.	Mécanique.
PATERNOTTRE, *Achille.*	Neufvilles	Chemin de fer.
PETIT, *Paul.*	Haine-St-Pierre	id.
TONNEAU, *Émile.*	Pont-de-Lonp.	Exploit. et métall.
	1883.	
ARNOULD, *Georges.*	Mons.	Exploitation.
BEAURAIN, *Aristide.*	Hanzinnes	id.
CHARLIER, *Gustave.*	Antheit (Liége)	Mécanique.
CORNET, *François.*	La Louvière.	Exploit et mécan.
DURAND, *Victor.*	Quiévrain.	Mécanique.
FRANCQ, *Jules.*	Pâturages	Exploitation.
MARTENS, *Victor.*	Valenciennes.	Chemin de fer.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE.	SPÉCIALITÉ.
MICHEL, *Hector*.	Rœulx.	Exploitation.
PLANCQ, *Aimable*.	Leuze.	Mécanique.
RENARD, *Jules*	Montig.-sur-Samb.	Métallurgie.
SOURIS, *J.-B.*	Thy-le-Château.	id.
	1884.	
LOUTE, *Gustave*.	Chapelle-lez-Herl.	Exploitation.
LHOIR, *Georges*.	Namur	id.
LISBET, *Arthur*.	Bully-Grenez (Fr.).	id.
LOUIS, *François*.	Boussu.	Exploitation.
DEHU, *Arthur*.	Houdeng-Gœgnies.	id.
RICHARD, *Alfred*	Mons.	Métallurgie.
MAHIEU, *Émile*.	Herchies.	id.
MARTIN, *Élie*.	Liebin (Luxemb.).	Chemin de fer.
DENDAL, *Maximilien*.	Mons.	Métallurgie.
	1885.	
PAQUET, *Norbert*.	Ham-sur-Heure.	Expl. et Mecan.
HAPPE, *Valery*.	Roisin.	Méc. et exploitat
LAMBIOTTE, *Victor*.	Morlanwelz.	id.
FALAU, *François*.	Chapelle-lez-Herl.	id.
DELVAUX, *Henri*.	Mons.	id.
DUSART, *Omer*.	Anvers.	id.
WILLIAME, *Oscar*.	Mons.	id.
JOUNIAUX, *Anatole*.	Cousolre (France).	id.
PETIT, *Léon*.	Nivelles.	Mécanique.
BUYTAERT, *Camille*.	Quiévrain.	id.
ANDRÉ, *Joseph*.	Houdeng-Aimeries	id.
THOMAS, *Augustin*.	Charleroi.	Métallurgie.
DUPONT, *J.-B.*	Thieulain.	id.
CORNUT, *Émile*.	Frameries.	id.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS.	LIEU DE NAISSANCE	SPÉCIALITÉ.
	1886.	
CLAVELLY, *Victor.*	Valenciennes.	Exploitation.
FILLEUL, *Joseph.*	Cuesmes.	id.
GRAVEZ, *Léon.*	La Louvière.	id.
VAN HOEGAERDEN, *Edmond.*	Hornu.	id.
GOFFIN, *Joseph.*	Huy.	Métallurgie.
DEMERBE, *Arthur.*	Gembloux.	id.
ROUSSEAUX, *Octave.*	Bazoche-Gouet.	id
MORRAU, *Émile.*	Peissant.	Mécanique.
GEUZE, *Léon.*	Anvers.	id.
VAN DE LEEMPUT, *Henri.*	id.	id.
ROLLAND, *Émile.*	Hennuyères.	id.
ARESTEN, *Joseph.*	Meaux (bass. Alp.es)	id.
FOURNEAU, *Joseph.*	Cuesmes.	id.
BERTRAND, *Achille.*	Le Quesnoy	Chemin de fer.
LENOIR, *Ernest.*	Mons.	id.

Digitized by Google

FÊTES DU CINQUANTENAIRE

DE

L'ÉCOLE PROVINCIALE D'INDUSTRIE ET DES MINES

DU HAINAUT.

Le programme officiel des fêtes du Cinquantenaire de l'École des Mines comprenait la réception des étudiants étrangers et la formation d'un cortège aux lumières le samedi 29 octobre; une séance solennelle dans la salle du Conseil provincial le dimanche 30; un feu d'artifice le même jour; une excursion aux usines de MM. Boch à Keramis et à l'ascenseur hydraulique du canal du Centre, à La Louvière, le lundi 31; une représentation au théâtre le même jour; une fête de bienfaisance le 1er novembre; enfin des concerts les 29 et 30, des illuminations, des bals, sans oublier le punch d'adieu.

Ce programme varié a été exécuté en tous points; les anciens élèves de l'École des Mines et les étudiants étrangers sont venus nombreux. Ces derniers ont été reçus à la gare le samedi vers sept heures et demie du soir par la Société générale des étudiants, conduite par son président M. J. Alardin, élève de la 4e année d'études.

De joyeux vivats de bienvenue, la Brabançonne, le Doudou, saluent l'arrivée des trains.

Le cortège lumineux se forme, drapeaux et musique en tête.

Digitized by Google

Malgré le temps très défavorable, ce cortège obtient grand succès, et les échos de notre vieille cité répètent bruyamment les hourras de la jeunesse des écoles. C'est escortés d'une foule compacte que les étudiants se rendent à l'École des Mines dont la cour et les jardins sont éclairés à la lumière électrique.

A ce moment se produit une manifestation touchante : M. Devillez arrive en voiture, les étudiants l'acclament avec frénésie. Des cris, des refrains joyeux, le tintement de la cloche se confondent au milieu d'un immense « Cramignon » que les Liégeois mettent en branle.

On visite le laboratoire de M. Macquet, ingénieur et professeur de physique et d'électricité à l'école des Mines. Le cortége se reforme et se rend à la salle S^t^-Georges, à l'hôtel de ville, où l'on verse à flots le champagne d'honneur et où l'on fraternise en faisant circuler à la ronde la corne universitaire.

L'hôtel de ville, divers établissements, des maisons particulières sont illuminés.

Pendant les fêtes du Cinquantenaire, M. Devillez, dont on célébrait en même temps la 50^e^ année de professorat, a été l'objet de manifestations enthousiastes. Ses élèves anciens et nouveaux, la ville de Mons tout entière, le monde savant, ont adressé à l'honorable Directeur de l'École des Mines de chaleureuses félicitations.

En dehors du programme et avant les festivités, les professeurs de l'École se sont rendus chez le jubilaire dès le vendredi 28 et lui ont offert un très joli paysage ardennais de Terlinden « les huttes ». Parlant au nom de tous, M. Édouard Hanuise, le plus ancien professeur, a rendu hommage au mérite de l'homme éminent dont l'excellente direction a si puissamment contribué au succès de notre école supérieure. Vivement touché de cette délicate attention, M. Devillez a répondu en termes aimables et spirituels au discours de M. Hanuise.

La séance solennelle tenue dimanche à onze heures dans la salle du Conseil provincial a été brillante et surtout émouvante.

Digitized by Google

A l'heure fixée, la salle est comble. Au bureau ont pris place MM. Simon, président du Conseil provincial; le duc d'Ursel, gouverneur de la province; H. Manceaux, échevin de la ville de Mons; Derideau, membre de la Députation permanente, président de la Commission administrative de l'École des Mines; Guibal, professeur émérite; Briart, ingénieur en chef des charbonnages de Mariemont et Bascoup, membre de la même commission administrative et ancien élève de l'école; François, greffier provincial. MM. les commissaires de la cérémonie introduisent Madame Devillez et les membres de sa famille et les conduisent aux places qui leur sont réservées dans la galerie en face du bureau.

Dans les gradins circulaires et sur des chaises se sont installés les ingénieurs sortis de l'École des Mines et les invités.

Dans les tribunes sont massés les étudiants. Les délégations universitaires avec leurs drapeaux entourent le bureau : les universités de Bruxelles, Liége et Gand, les écoles spéciales de Gembloux, Cureghem, Anvers, Mons, etc., sont représentées.

M. Devillez fait son entrée conduit par deux de ses anciens élèves : une immense acclamation de l'auditoire le salue. L'honorable Directeur retrouve la grande famille des ingénieurs ses élèves, tous ceux qui ont suivi ses cours et qui sont devenus des hommes utiles, distingués, dans les différentes branches de l'industrie et du commerce.

M. le président Simon prend le premier la parole : il fait l'historique de l'École des Mines, retrace ses commencements, sa marche, ses développements, le puissant appui de M. le Gouverneur Thorn dans la période d'installation et d'organisation, l'intervention et les encouragements de la province.

Il termine par un éloge du personnel enseignant, notamment de MM. Devillez et Guibal, professeurs dès la fondation. Ce discours est vivement applaudi.

M. l'ingénieur Briart, parlant au nom des anciens élèves de l'école, fait ensuite le panégyrique de cette institution qui

Digitized by Google

fut créée à son heure, quand l'extension de l'industrie, ses évolutions, la concurrence internationale commandaient de substituer à la routine le calcul et les connaissances théoriques. Il rappelle les mérites des professeurs décédés : Le Hardy de Beaulieu, Vanden Broeck, Toilliez, Dastot, sans oublier les nouveaux. Il énumère les travaux considérables des professeurs Devillez et Guibal et vante les services rendus par ces deux hommes, liés d'amitié, qui se complétaient en quelque sorte et ont uni leurs efforts dans un but si éminemment utile.

Dans son panégyrique, M. Briart marque le caractère spécial d'enseignement de l'École des Mines du Hainaut; il énumère les perfectionnements apportés dans les installations de l'école, surtout depuis son transfert dans les bâtiments du collége de Houdain, notamment dans le cabinet de physique et le laboratoire d'électricité. Il exprime cette conviction que si les anciens ont été à la hauteur de leur tâche à une époque de transformation, les nouveaux sauront assurer à l'école un avenir brillant.

De vigoureux applaudissements soulignent, à différentes reprises, le discours de M. Briart.

Dans une chaude allocution, M. l'échevin Manceaux félicite M. Devillez. Il provoque un tonnerre d'applaudissements lorsque, se faisant l'interprête de la ville de Mons, il souhaite au jubilaire bonheur et longue vie. MM. Manceaux et Derideau présentent alors aux Dames de la famille Devillez de charmants bouquets.

Au nom des anciens élèves de l'école, M. Briart remet à M Devillez un splendide album contenant les portraits de ses anciens élèves, au nombre de plus de 400.

Cet album sort des ateliers de M. E. Quéquin. Couvert d'une peau très fine et noire, fermé par une agrafe en argent, il porte sur la couverture un écusson en argent où figurent deux blasons : l'un, dans le haut, représentant les armes de la province de Hainaut avec les dates 1837-1887 et cette devise :

Digitized by Google

« A M. A.-D. Devillez, à l'occasion de sa 50e année de professorat, ses élèves reconnaissants. »; l'autre, dans le bas, représentant les armes de la ville de Mons, et accosté de deux abeilles, emblême du travail.

Une banderolle, également en argent, porte cette inscription: « *Nisi utile est quod facimus stulta est gloria.* »

Un orchestre, dirigé par M. Prys, joue l'air de Grétry: « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille, » et l'assistance, debout, chante les paroles si vraies en cette circonstance.

Monsieur le président Simon remet à M. Devillez, au nom du comité organisateur, un superbe tableau de Jan Stobbaerts représentant un intérieur d'étable. Une adresse de félicitations est également remise par un délégué des étudiants de l'école des mines de Liége.

M. Devillez remercie avec effusion; il dit qu'il est juste de reporter une partie des éloges qui lui ont été adressés sur ses collègues, ses collaborateurs. Le tableau qu'on vient de lui offrir occupera la première place dans sa maison; l'album lui rappellera les meilleures journées de sa jeunesse, de sa vie, et sera le plus beau souvenir de ses élèves, ses amis. Puis, il examine le rôle de l'école depuis sa fondation et retrace les précédents, la création des établissements similaires en France et en Belgique. Il prouve que l'École des Mines du Hainaut a sa place marquée entre les écoles spéciales de Liége, de Gand et de Bruxelles.

Aux applaudissements de toute l'assemblée, M. le Gouverneur annonce que le Roi, voulant reconnaître le vrai mérite et les services rendus à l'Instruction publique par M. Devillez, vient de lui conférer le grade de commandeur de l'Ordre de Léopold.

M. le Gouverneur fait ensuite remise à M. Alardin, président des étudiants de l'École des Mines, d'un beau drapeau en soie rouge et verte, avec écharpe tricolore fixée à la hampe. Ce don du Roi est offert aux étudiants montois, comme symbole d'union et d'attachement à l'école et à la patrie.

Digitized by Google

M. Alardin remercie en très bons termes M. le Gouverneur du magnifique cadeau du Roi et lui assure que les étudiants se montreront dignes de cette haute marque de bienveillance.

Frères ! s'écrie-t-il en s'adressant à ses camarades, c'est groupés autour du drapeau de la science qui est aussi celui de la liberté, que nous marcherons désormais. Nous en confierons la garde à notre estimé Directeur qui n'est pas seulement un professeur, mais un père prêt à nous aider de ses conseils. Avec moi, criez : Vive le Roi ! Vive M. Devillez !

Et l'assistance répète : Vive le Roi ! vive M. Devillez !

M. le président déclare ensuite la séance levée ; et, avant de quitter la salle, chacun va presser la main du vénérable jubilaire.

Dans l'après-midi, les anciens élèves de l'École des Mines se sont retrouvés dans les salons de l'hôtel de ville, en un banquet de 250 couverts. La table d'honneur était présidée par M. Simon, président du Conseil provincial, ayant à sa droite MM. Devillez, Derideau, Guibal, et à sa gauche M. le Gouverneur, MM. Gérard-Demarez, vice-président du Conseil provincial, et Briart. Plusieurs députés permanents, les chefs des corps des mines et des ponts et chaussées, des échevins, des sénateurs, des représentants, le corps professoral, assistaient à ce banquet. De nombreux toasts ont été portés : au Roi, par M. Simon, à M. Devillez, par le même, au corps professoral, par M. Briart ; quelques mots de M. Guibal ont provoqué les remerciements de M. Devillez, une réponse de M. Hanuise, au nom du corps professoral, enfin une brabançonne de circonstance par M. Passelecq, directeur-gérant d'Amercœur.

Pendant ce banquet, de chaleureuses félicitations ont été adressées à M. Devillez. Après son speech, plein d'humour, tous les convives ont défilé autour de la table d'honneur pour aller trinquer avec lui.

Un orchestre, dirigé par M. Prys, s'est fait entendre pendant le banquet fourni par la maison Dupuis. M. Wanauvre, l'horticulteur, avait décoré la salle.

Digitized by Google

Après le banquet, de nombreux groupes ont visité l'éclairage électrique de l'École des Mines et les installations remarquables du laboratoire électrotechnique et du cabinet de physique de M. l'ingénieur Macquet.

Le feu d'artifice, tiré à 8 heures sur la place Léopold par M. Ricard, a été des plus brillants. Le bouquet, représentant M. le Gouverneur Thorn, protecteur de l'École des Mines, entouré de pièces allégoriques, ventilateurs Guibal, etc., a particulièrement réussi.

Après le feu d'artifice, les étudiants ont été, musique en tête, remettre une adresse à M. Masson, conseiller provincial; de là, ils se sont rendus à l'École des Mines pour féliciter M. l'ingénieur-professeur Macquet, qui s'était chargé de l'éclairage électrique

Chez M. Devillez, il y avait également fête d'amis et de notabilités.

Le lundi 31 octobre, les ingénieurs sortis de l'École des Mines ont fait une excursion à la Louvière.

Arrivés à neuf heures, au nombre de 300 environ, ils sont allés visiter d'abord les magnifiques établissements Boch frères, à Keramis.

Ces importantes faïenceries, qui comptent environ 800 ouvriers dont 350 femmes, ont été justement admirées par nos excursionnistes. Outre tous les objets de faïence fine, on y fabrique des imitations vraiment remarquables de Delft, de Rhodes, des majoliques, des barbotines, des émaux grand feu, de vieux Rouen, de vieux Bruxelles, etc.

Les immenses magasins de cet établissement constituent à eux seuls une véritable exposition.

Les ateliers d'émaillage et de peinture ont eu un succès tout particulier.

La visite a duré jusqu'à midi. A une heure, les excursionnistes se sont rendus à l'ascenseur hydraulique du canal du Centre. Conduits par M. Genard, le savant ingénieur à qui on doit l'étude et les plans de ces remarquables installations, les

Digitized by Google

excursionnistes ont suivi avec intérêt, pendant deux heures, les explications données par leur guide obligeant, qui n'a laissé passer aucun détail de construction, démontrant ainsi à son auditoire compétent que tout avait été prévu et que le fonctionnement de ce gigantesque ascenseur, qui coûte environ 1,500,000 francs, ne laissera rien à désirer.

***

Le spectacle gala, au théâtre de Mons, a parfaitement réussi. Il a naturellement provoqué une ovation à M. Devillez et à sa famille qui occupaient une loge de face Au moment où M. Alardin a remis un bouquet à Mme Devillez, la salle entière s'est levée et a fait entendre les acclamations les plus chaleureuses.

Avant l'opérette « la Grande Duchesse », le baryton, M. Martin, a chanté la brabançonne de M. Arnould. Le refrain était repris par le public :

Vivons joyeux, nous sommes la jeunesse
Marchons unis, nous sommes l'avenir !

Les fêtes du Cinquantenaire ont été clôturées hier par un punch d'adieu au salon de l'Harmonie.

Dans l'après-midi et le soir, nos étudiants ont, drapeau déployé, reconduit leurs camarades étrangers à la gare et ceux-ci ont quitté notre ville aux cris cent fois répétés de : « Vive Mons ! Vive l'École des Mines ! »

Vers 7 heures, les élèves de Mons se sont rendus chez M. Devillez pour lui confier la garde du beau drapeau offert par le Roi. M. Hyp. Laroche, qui les accompagnait, a lu une pièce de vers intitulée « le Cinquantenaire. »

En terminant, constatons le succès des concerts donnés par la musique des chasseurs à pied le 29, et par la musique des lanciers le 30, de la fête de bienfaisance organisée par l'équilibriste Pel, sur la Grand'Place, le 1er novembre, et des bals de l'Harmonie et de l'Éden-Bourse.

J. D.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCOURS DE 1882.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE A LA XIX^e^ QUESTION :

Étudier l'influence exercée sur la santé des élèves et des maîtres par l'accroissement des études en général ;

qui a obtenu la Mention honorable
avec MÉDAILLE DE VERMEIL.

Membres de la commission : MM. Max. Deprez, *président* ; Courtin, Ad. Dastot, Declève, Delaunois, Devillers et Laduron, *rapporteur*.

Digitized by Google

Digitized by Google

DE L'INFLUENCE DE L'ACCROISSEMENT

DES

ÉTUDES EN GÉNÉRAL

SUR LA SANTÉ

DES ÉLÈVES ET DES MAITRES.

INTRODUCTION.

L'enseignement semble aujourd'hui avoir définitivement gagné les sympathies légitimes auxquelles il prétendait depuis longtemps. Ses ennemis ont dû faire taire leurs anciennes rancunes et ses plus grands adversaires ont vu peu à peu leurs griefs mis à néant par les modifications successives qu'a subies la pédagogie sous l'influence de la science moderne. Peut-être paraitra-t-il singulier qu'une voix solitaire et discordante s'élève au milieu du concert d'éloges, mérités d'ailleurs, que soulève l'organisation des écoles et des programmes scolaires [1].

[1] Depuis que ce travail a été écrit (décembre 1882), un grand nombre d'hygiénistes se sont occupés de la question du surmenement. Rappe-

Digitized by Google

Pourtant c'est un impérieux devoir que de prémunir les admirateurs excessifs contre certaines fautes de la direction pédagogique moderne et de tâcher ainsi d'éviter ces fautes ou d'en atténuer les effets. Si l'hygiéniste ne devait s'occuper que des conditions matérielles qui entourent l'enfant à l'école, il ne pourrait évidemment que se déclarer satisfait, il ne pourrait que se féliciter des améliorations continues qui ont été apportées à l'éclairage, à la ventilation, au chauffage, etc., il ne pourrait qu'admirer les modifications si heureuses qui ont été introduites dans le système d'éducation même: mais son rôle ne s'arrête pas là.

Il ne peut se laisser aller à jouir du spectacle de toutes ces heureuses et salutaires transformations, il doit savoir lutter contre les douces émotions que lui procure le couronnement partiel de ses efforts, et, sans trop s'attarder au panégyrique de ce qui est fait, savoir reprendre la lutte contre les erreurs qui restent à combattre.

De toutes ces erreurs, la plus grave est la tendance qui s'affirme de plus en plus, à surmener le cerveau de l'enfant par un travail excessif. Les nouveaux programmes d'enseignement n'ont que ce défaut, mais ce défaut est funeste à l'enfant et au professeur; à l'enfant surtout, car le surménement cérébral, l'oppression intellectuelle, qui règne actuellement, sévit chez lui, pendant la période la plus délicate de l'évolution psychique.

Jadis on oubliait trop le corps; aujourd'hui on oublie trop l'esprit.

L'importance de l'exercice, en vue du perfectionnement de l'individu, ne semble méconnue aujourd'hui par personne. Dubois Reymond dernièrement, dans un remarquable discours prononcé devant l'Association des médecins militaires alle-

lons seulement ici les travaux du congrès de La Haye (1884) et la discussion qui s'est élevée au sein de l'Académie de Paris 1886). Les journaux politiques se sont émus du danger que l'on signalait et ont porté récemment la question devant le tribunal de l'opinion publique.

Digitized by Google

mands, attirait encore l'attention sur les effets puissants que l'exercice avait amenés dans le perfectionnement des différentes espèces animales et particulièrement dans celui de l'espèce humaine.

Depuis que Jean-Jacques Rousseau a fait entrer l'exercice dans la science de l'éducation, on a vu la gymnastique pénétrer dans tous les programmes de l'enseignement. On l'a perfectionnée, on l'a rendue scientifique, on l'enseigne méthodiquement, avec mesure.

La gymnastique, qui a pour but le développement du système musculaire par l'exercice, est devenue une partie complètement méthodique de la pédagogie. ¡On sait que, s'il est vrai qu'un exercice modéré et continu des muscles amène leur perfectionnement, il n'est pas moins vrai que l'exercice immodéré, dépassant les sages limites qu'impose la physiologie du système musculaire, amène un dépérissement réel, une atrophie au lieu de l'hypertrophie modérée que l'on cherchait.

Le surmènement musculaire est reconnu. On y prend garde, on sait dans l'enseignement quels sont ses dangers et quelles sont ses funestes conséquences.

Pourtant, ce qui est admis pour l'exercice des muscles, ne l'est pas ou semble ne pas l'être, du moins par tout le monde, pour l'exercice du cerveau, organe à fonctionnement bien plus délicat. Les programmes d'enseignement, malgré les avis qu'ont donnés à ce sujet plus d'un homme compétent, se surchargent de plus en plus, exigent un travail tellement disproportionné avec l'âge des élèves, que le surmènement cérébral se manifeste.

On ne doit pas se le dissimuler. Si ces programmes continuent à se développer d'une façon aussi démesurée, l'enseignement deviendra pour les professeurs une tâche au-dessus de leur force, quelle que soit leur intelligence, et ce système d'éducation. ne produira que des intelligences incomplètes et mal équilibrées

Les protestations contre cet état de choses ne sont pas venues seulement des médecins hygiénistes; elles ne sont pas

Digitized by Google

restées confinées, comme il arrive par malheur bien souvent, dans le cercle trop restreint des hommes qui s'occupent théoriquement ou pratiquement de questions médicales et hygiéniques. Les pédagogues, de leur côté, et parmi eux, l'un des plus illustres, Herbert Spencer, ont protesté depuis longtemps déjà contre les abus qu'un tel régime scolaire peut engendrer.

« Il est étrange, dit Herbert Spencer, dans son admirable ouvrage sur l'Éducation, il est étrange qu'on comprenne si peu le danger de la culture excessive dans l'enfance. La plupart des parents connaissent, au moins en partie, les funestes conséquences de la précocité chez les petits enfants. Partout on entend blâmer ceux qui stimulent de trop bonne heure l'intelligence de leurs enfants, et plus on est instruit du mal qu'on peut ainsi leur faire, plus on redoute cette excitation précoce : citons, à l'appui de notre dire, l'opinion d'un de nos éminents professeurs de physiologie, qui nous disait que son enfant ne prendrait aucune leçon avant l'âge de huit ans.

« Mais, tandis que tout le monde sait qu'un développement hâtif produit soit la faiblesse physique, soit l'hébêtement, soit la mort prématurée, personne ne semble croire qu'il en est dans la jeunesse comme dans l'enfance. Rien n'est pourtant plus vrai. Il y a un ordre donné et une mesure donnée, dans lesquels les facultés se développent.

« Si les cours d'études suivent cet ordre et cette mesure, c'est fort bien. Mais si les facultés supérieures sont surchargées, parce qu'on leur présente sans cesse des connaissances plus complètes et plus abstraites que celles qu'elles peuvent s'assimiler, ou si, par excès de culture, l'intelligence est amenée à un développement plus grand que celui qu'elle doit atteindre à un certain âge, l'avantage anormal obtenu sera inévitablement suivi d'un désavantage équivalent et même plus qu'équivalent. »

Herbert Spencer insiste longuement et demande avec l'argumentation puissante que l'on retrouve dans toutes les questions qu'expose son génie critique et philosophique, qu'on

Digitized by Google

n'oublie pas autant, dans l'éducation des enfants, que la nature est un comptable exact.

On l'oublie pourtant et les critiques que nous formulons ici ne portent pas seulement sur le programme de notre enseignement national, qui est relativement modéré, mais aussi sur les programmes d'enseignement actuellement en vigueur dans tous les pays civilisés. On dira certes que la lutte pour le confort et pour le luxe devient de plus en plus ardente et qu'il est du rôle de l'enseignement d'armer le mieux possible les générations qui vont se mêler au grand combat.

La civilisation raffinée, excessive, à laquelle nous sommes arrivés, a ses exigences et il n'est que juste d'y faire droit. La force des choses nous pousse en avant et il est difficile, sinon impossible, de résister à ce courant.

Nous espérons pourtant démontrer que la résistance est opportune, qu'elle est nécessaire et qu'elle doit se faire immédiatement; nous espérons faire voir que le surmènement intellectuel imposé aux jeunes générations ne peut aboutir qu'à de déplorables résultats, à l'extermination des intelligences médiocres et finalement au dépérissement de la race. Les partisans trop absolus de la loi de Malthus soutiendront peut-être que la perte des médiocrités et des faiblesses ne peut être qu'à désirer, que c'est là une conséquence fatale du mouvement naturel. Nous ne sommes point de cet avis. Les médiocres représentent le terme exact auquel est arrivé une race dans son développement et dans son adaptation aux milieux ambiants. C'est par les médiocres qu'une race se continue, se développe ultérieurement et qu'elle se perfectionne. Aussi quelque paradoxal que paraisse l'aphorisme, peut-on dire « qu'aux médiocres est l'avenir! » Cet aphorisme ne semblera plus aussi paradoxal si l'on veut admettre avec nous le sens primitif de médiocre, son sens de *moyen* (medius). Et en effet qu'est-ce qu'un homme moyen, un médiocre? C'est l'homme qui se trouve parfaitement adapté aux circonstances dans lesquelles il vit, qui n'a ni faiblesses intellectuelles et

Digitized by Google

corporelles le plaçant au dessous des résistances nécessaires contre le milieu, ni puissances physiques et psychiques en faisant peut-être un génie, mais à coup sûr un homme peu propre à résister convenablement aux exigences naturelles qui l'environnent et à se maintenir dans un juste équilibre.

Du reste cette idée de l'excellence de la médiocrité, de la *mediocritas* telle que l'entendaient les anciens, n'est pas une idée nouvelle dérivant seulement de théories philosophiques qui se basent sur les lois de l'évolution, c'est une idée ancienne qui plaisait aux grands philosophes grecs, qui dans nos temps d'agitation a plus d'une fois hanté l'esprit des grands hommes et des politiques, c'est l'idée de Gambetta et c'était celle de Mirabeau qui s'écriait : « O mon Dieu, donnez-moi la médiocrité ! »

Dans les conditions actuelles, la question posée au concours est opportune ; bien plus, sa solution s'impose.

Bien que nous ne croyons pas avoir résolu le problème, nous espérons pourtant que ce travail résumera suffisamment les arguments qui combattent un enseignement surchargé, et les dangers imminents qui peuvent être la conséquence d'un développement exagéré des études.

CONSIDÉRATIONS

anatomiques et physiologiques.

Dans l'étude de la question qui nous occupe, il importe de nous baser autant que possible sur les données de la physiologie et de l'anatomie. Ces deux sciences nous fourniront des faits qui éclaireront le sujet et consolideront les considérations que nous pourrons formuler.

Il est donc intéressant de reconnaître, tout d'abord, quelles

Digitized by Google

sont les nouvelles conditions anatomiques et physiologiques auxquelles le surmènement intellectuel soumet le cerveau.

Le travail prolongé amène dans le cerveau des modifications qui doivent fatalement diminuer l'excitabilité nerveuse. Ces modifications portent sur d'importants facteurs : il nous semble nécessaire de démontrer ici de quelle façon et par quel mécanisme elles se produisent.

Le cerveau humain formé de cellules nerveuses et de fibres nerveuses agglomérées, constitué au point de vue histologique de la même façon que les nerfs et les ganglions nerveux, se trouve naturellement dans son fonctionnement régulier sous le pouvoir des lois physiologiques qui régissent le fonctionnement de tout tissu nerveux. En dernière analyse, les actes psychologiques qui ont leur siège et leur organe dans les circonvolutions cérébrales, ne sont comme l'acte réflexe le plus simple que la transmission d'un mouvement, sa réception et sa transformation en un autre mouvement. L'activité du cerveau, d'une part, l'activité du nerf, de la cellule nerveuse, d'autre part, sont de même ordre et ne diffèrent entre elles que du simple au composé. Ce sont là des données physiologiques dès aujourd'hui reconnues [1].

La mise en jeu de l'activité cérébrale sous l'influence d'un excitant, soit extérieur et dérivant des relations que nous avons avec le milieu ambiant au moyen de nos sens, soit intérieur et dérivant de l'activité propre de nos facultés, la mise en jeu de cette activité, dis-je, ne dépend pas d'autre chose que de *l'irritabilité* ou *excitabilité nerveuse*. Cette excitabilité existant pour le cerveau comme pour les nerfs, étant du même genre, à quelque point de vue qu'on se place, doit, pour conserver son intégrité, obéir à certaines conditions parfaitement reconnues par tous les physiologistes.

[1] Voir le livre *classique*, de Beaunis : Traité de physiologie humaine, p. 1011; SPENCER, MAUDSLEY, etc.

Digitized by Google

Les conditions qui régissent l'excitabilité nerveuse et cérébrale, sont :

1° La nutrition et la circulation régulière de l'organe.

2° Des alternatives régulières de repos et d'activité.

Nous rechercherons si, à la suite d'un travail un peu prolongé, le cerveau se trouve encore dans des conditions anormales, et si sa nutrition et sa circulation restent assez régulières pour maintenir sa parfaite excitabilité.

Pour que le fonctionnement intellectuel se fasse et se continue d'une façon régulière et physiologique, les organes intracraniens appellent une quantité de sang proportionnée à l'intensité même de ce fonctionnement. Il arrive qu'après un travail considérable, dépassant quelque peu la moyenne de travail habituel, on constate des phénomènes de congestion momentanée, causée par ce surmènement. Il ne faut pas être physiologiste pour faire cette expérience sur soi-même et pour observer ces phénomènes. Mais que cette exagération de travail ne se présente pas une fois par hasard, et au contraire se répète chaque jour, la congestion cérébrale, tout d'abord minime, ne fera que s'accroître en intensité et en durée Qu'arrive-t-il alors ? que les conditions de la circulation normale, que nous savons devoir être régulière pour permettre un bon fonctionnement cérébral et une mise en jeu utile de l'activité nerveuse, n'existent plus, et que l'excitabilité cérébrale tend à diminuer de plus en plus au fur et à mesure que les phénomènes congestifs augmentent.

Et remarquez que, si l'excitabilité cérébrale diminue, quelqu'effort nouveau que vous fassiez alors pour la faire renaitre, quel que soit l'excitant que vous employiez, le cerveau ne répondra plus qu'imparfaitement aux excitations que vous lui apporterez. En d'autres termes quelle que soit alors la forme de l'enseignement, de quelque artifice que vous usiez, vous n'arriverez pas à réveiller l'excitabilité qui disparait parce qu'une des conditions physiologiques nécessaires à son maintien n'existe plus.

Digitized by Google

Ce n'est pas tout : l'enfant se trouve dans des conditions toutes particulières qui favorisent la congestion cérébrale. Un travail intellectuel qui ne produirait que des altérations circulatoires peu appréciables chez l'adulte, présentera des effets bien plus considérables chez l'enfant ; ce qui s'explique par quelques considérations anatomiques que nous allons formuler brièvement.

Il est hors de doute actuellement, grâce à l'observation des faits cliniques, que les variations de circulation intracérébrale se font d'une façon beaucoup plus rapide chez l'enfant que chez l'homme adulte. Il est à remarquer que la congestion cérébrale est très facilement amenée dans le jeune âge par suite des dispositions anatomiques particulières de la boite cranienne à cette epoque de la vie. Le crâne de l'enfant n'est pas comme celui de l'adulte une boite osseuse inextensible. Dans la toute première enfance, les membranes qui bouchent seules les interstices osseux, ne présentent pas comme les os qui les remplacent plus tard, des plans durs et résistants pouvant lutter contre la dilatation brusque des vaisseaux. Si nous n'avons pas à trop nous occuper de ces considérations qui se rapportent à un âge où l'enfant ne va pas encore à l'école, nous ne devons pas oublier qu'elles ont encore une valeur pour les âges suivants, alors que la boite osseuse ne présente pas encore toutes ses sutures ossifiées et reste élastique.

D'un autre côté, le tissu cérébral lui-même, moins dense dans la seconde enfance que dans l'âge adulte, permet plus facilement au vaisseaux de se dilater et de subir des variations rapides et démesurées [1].

Ces raisons anatomiques suffiraient pour expliquer dans les premiers âges de la vie cette propension excessive à la congestion cérébrale et par contre-coup la difficulté qu'offre un travail intellectuel un peu prolongé, si d'autres arguments tirés du développement des masses cérébrales ne venaient encore appuyer ce raisonnement.

[1] Ch. West, *Maladies des enfants*. 2e édit. fr., p. 30.

Digitized by Google

D'après les recherches de M. Parrot, ce n'est qu'au bout d'un mois que la substance du lobe occipital du cerveau commence chez le nouveau-né à se développer.

Les cylindres axes se recouvrent seulement alors d'une gaine de myéline. Le développement des régions antérieures du cerveau n'est manifeste qu'au neuvième mois après la naissance et ce sont ces régions antérieures qui semblent avoir le plus grand rôle à jouer dans les manifestations intellectuelles. Ce développement qui débute ainsi seulement dans les premiers mois, continue lentement à se produire jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans au moins.

Les lobes cérébraux tendent à devenir de plus en plus volumineux et ce travail constant, progressif mais permanent, doit nécessairement amener un état habituel de vascularisation très prononcée. Comme l'a démontré M. Belz, les cellules pyramidales géantes n'existent qu'en petit nombre chez les jeunes enfants, et ce n'est que par le développement de chaque jour que leur nombre s'accroit. Cette prolifération d'éléments cellulaires ne peut se produire naturellement que par un travail nutritif intense dépendant d'une circulation très active.

Tout ceci nous montre dans quel état de vascularisation extrême se trouve le cerveau dans la première période de développement et doit déjà nous mettre en garde contre les causes qui pourraient exagérer cette vascularisation. Il ne faut pas oublier ce principe de pathologie que tout processus morbide marche avec une rapidité égale à celle du développement de l'organe envahi par ce processus. Tous les médecins qui se sont occupés des maladies de l'enfance ont attiré l'attention sur ce point et ce serait allonger inutilement notre travail que de nous étendre plus longuement sur ce sujet.

Le travail intellectuel, surtout exagéré, produit la congestion cérébrale, car le cerveau, comme tous les organes de l'économie, reçoit un apport sanguin proportionnel à l'activité de son fonctionnement. Veut-on la preuve de ce fait, non pas une preuve théorique, mais une preuve directe, expérimentale?

Digitized by Google

Mosso, François Franck ont pu constater sur des sujets trépanés une augmentation de volume évidente du cerveau pendant le travail cérébral et cette augmentation de volume dépend de l'exagération de la circulation, car elle est complètement indépendante de la respiration contrairement à ce que pensait primitivement François Franck.

N'est-il pas dangereux au suprême degré d'amener par des moyens artificiels une vascularisation du cerveau encore plus prononcée qu'elle ne l'est naturellement ? Il ne faut pas oublier non plus que l'on a pu mesurer la durée de la perception sensitive chez l'homme et que cette durée peut être considérée comme un excellent critérium des forces fonctionnelles cérébrales. Or, d'après Exner, la durée de la perception sensitive étant de 0,0828 de seconde à 26 ans, de 0.0775 à 22, se trouve être de 0.2053 de seconde à 20 ans[1]. Ces chiffres seuls ont leur éloquence et démontrent que la durée d'un même acte varie suivant l'âge et que plus le cerveau est jeune, plus la durée est longue. On a démontré en outre que cette durée augmente par suite de la fatigue.

Comment veut-on qu'un cerveau d'enfant fonctionne avec la rapidité d'un cerveau d'adulte ? il n'est pas constitué comme ce dernier, il est dans une période de développement et par conséquent dans une période critique, et ce serait le moment de le forcer à un fonctionnement excessif prolongé, à un fonctionnement qui est au-dessus de ce qu'il peut fournir !

On admet parfaitement que le développement cérébral est en rapport constant avec le développement intellectuel[2] ; on cite des chiffres, on donne des exemples, on accumule des faits qui le prouvent ; il n'est pas un biologiste qui ne dise

[1] Plus récemment A. René (Gaz. des hôp. de Paris) a démontré que la durée d'un acte cérébral simple était de 3.2 à 3 5 cent. de seconde chez un adulte intelligent, de 7.5 à 9.5 cent. de secondes chez les écoliers d'école primaire.

[2] Voir à ce sujet les travaux de Sœmmering Tiedemann, Caldesi, Haller, Cuvier, Manouvrier, Broca, Topinard, Redi, Carus, etc.

Digitized by Google

que les grands hommes possèdent en général de grands cerveaux, que le développement cérébral est en relation avec l'âge du sujet ; mais rien n'y fait, on surcharge le programme d'études, on force le fonctionnement de la délicate machine cérébrale, on la surmène ; on ne veut pas voir enfin, qu'il est vrai aussi de dire que pour un développement intellectuel donné il faut un développement cérébral correspondant. Les deux développements marchent de pair et tout effort qui cherche à rompre cet équilibre est fatalement stérile, sinon dangereux.

Nous avons vu que l'excitabilité nerveuse du cerveau dépendait de la régularité de deux facteurs ; la circulation et la nutrition. La circulation intracérébrale, nous venons de nous en rendre compte, subit sous l'influence du travail cérébral des modifications circulatoires qui nuisent à l'excitabilité et cela surtout chez l'enfant : voyons maintenant s'il en est de même pour la nutrition.

La nutrition cérébrale se fait-elle mieux que la circulation quand il y a EXCÈS de travail intellectuel ? Loin de là, la nutrition dépendant elle-même de la circulation, si cette dernière est entravée et irrégulière, la nutrition ne se trouvera plus dans les conditions requises pour le fonctionnement normal du cerveau.

En outre, le travail excessif des cellules cérébrales demande une nutrition plus active, exige des échanges continuels entre le sang et le tissu nerveux. L'apport nouveau de matériaux de nutrition ne peut pourtant pas se faire régulièrement puisqu'il y a congestion, comme nous l'avons déjà vu. D'un autre côté, la désassimilation, qui est une condition constante de tout travail, de toute production de force, la désassimilation ne se fait aussi qu'avec irrégularité. Les matériaux oxydés par le tissu nerveux restent accumulés en quantité plus grande que d'habitude dans ce tissu et gênent sa nutrition ultérieure et son fonctionnement.

Le travail excessif du cerveau amène en effet une augmentation notable des produits de désassimilation, la quantité

Digitized by Google

d'uréci augmente d'une manière tout-à-fait remarquable : il en est de même de l'acide phosphorique comme l'ont démontré Mendel et Byasson, de la cholestérine comme l'a vu Flint.

Cette accumulation de produits oxydés, de matériaux de désassimilation gêne naturellement la nutrition du tissu nerveux et empêche la réparation immédiate des matériaux employés, que devraient faire normalement les éléments nerveux, au moyen de matériaux nouveaux amenés par le torrent circulatoire.

De là une nutrition irrégulière et incomplète, qui enlève à l'excitabilité nerveuse la deuxième condition importante de son maintien.

Le sommeil n'est que la perte momentanée ou plutôt l'obnubilation de cette excitabilité. En effet, tout ce qui diminue cette propriété du système nerveux produit le sommeil. Ce n'est, somme toute, que la résultante nécessaire de cette grande loi physiologique de l'alternance d'activité et de repos de tous les organes.

Il semble démontré aujourd'hui que la véritable cause du sommeil est l'accumulation des produits de désassimilation dans le tissu cérébral à la suite du travail intellectuel. Obersteiner et Preyer ont démontré que ces produits encombrant la substance nerveuse cérébrale en arrêtent le fonctionnement, et Preyer est même parvenu expérimentalement à produire le sommeil en faisant absorber une forte quantité de lactate de soude, qu'il considère comme un produit de désassimilation typique.

La relation intime qui existe entre le sommeil et l'accumulation des produits d'oxydation, des matériaux de déchet du fonctionnement du cerveau, est un argument qui milite suffisamment en faveur de la thèse que nous formulons comme suit : Toute influence qui augmentera rapidement la proportion des produits d'oxydation dans la substance nerveuse diminuera proportionnellement l'excitabilité et l'activité du cerveau.

Or, que fait-on en forçant cet organe délicat à un fonctionnement exagéré ? on accumule en grande quantité les maté-

Digitized by Google

riaux de déchet, on diminue la puissance intellectuelle, et c'est au moment où le repos physiologique est absolument nécessaire, où l'excitabilité est diminuée, où l'activité nerveuse est à son minimum, qu'on présente de nouvelles questions à étudier, de nouvelles connaissances à acquérir et que l'on sollicite encore le fonctionnement intellectuel.

On en arrive peu à peu à un surmènement tel que toute activité est devenue impossible, que l'organe épuisé ne peut plus rien donner.

Il sera facile de comprendre comment le cerveau dans les conditions anatomiques et physiologiques défectueuses que nous venons de retracer rapidement, ne pourra produire que des actes psychologiques incomplets.

CONSIDÉRATIONS

psychologiques.

Nous avons vu dans quelles conditions se trouvait le cerveau surmené ; nous nous sommes rendu compte approximativement des conditions nouvelles dans lesquelles il se trouve, des défauts de circulation qui altèrent son *excitabilité,* des vices de nutrition qui détruisent la plus grande partie de son activité. Ces données suffisent pour comprendre les altérations qui se manifestent dans le fonctionnement cérébral.

Le cerveau pour tout homme de science, non retenu par d'étroites idées philosophiques, peut et doit être mis au même rang que tout organe de l'économie. Les actes psychologiques sont le résultat de son activité comme les actes musculaires sont le résultat de l'activité des muscles[1]. De même qu'il est

[1] Voir note I à ce sujet. (Supplément).

Digitized by Google

possible, bien entendu en restreignant le sujet dans les limites de l'observation, de retracer certains phénomènes psycho-physiques en relation directe, immédiate, ininterrompue avec le cerveau anatomiquement et physiologiquement normal, de même il parait possible d'ébaucher la psychologie du cerveau altéré dans son fonctionnement, et d'esquisser en quelques traits une sorte de psychologie pathologique [1].

Il est évident que dans cette voie l'on devra s'arrêter bien souvent, car l'enseignement de la physiologie est encore de récente date et ce n'est que dans ces dernières années qu'on s'est résolu à substituer au point de vue métaphysique ancien, le point de vue expérimental contemporain, point de vue qui est seul en rapport avec les progrès de la science moderne. On est encore bien loin d'être arrivé, à ce sujet, à une connaissance réelle des actes intimes de la perception cérébrale, mais ce n'est pas une raison suffisante pour ne pas essayer de mettre à profit les connaissances que l'on a déjà et le résultat des premières recherches faites dans cette voie nouvelle.

La première et peut-être, en examinant la question à fond, la plus importante des fonctions du cerveau est la *perception*. La perception n'est autre chose que ce rapport que nous établissons, par un acte dont le mécanisme est encore inconnu, entre une sensation reçue et d'autres sensations antérieures. Pour bien percevoir une sensation, il faut donc tout d'abord la bien recevoir.

C'est là, à notre avis, une donnée de la psychologie physiologique contre laquelle dès aujourd'hui on ne peut plus invoquer de raisonnements métaphysiques. Cette donnée est admise par tous les physiologistes, et s'il nous est permis encore de citer ici un livre classique qui se trouve dans les mains de tous les étudiants en médecine, un livre que l'on ne peut accuser de ne pas s'inspirer des notions scientifiques acquises, nous répète-

[1] Des essais de ce genre ont été faits par Maudsley, Ribot. *Maladies de la mémoire, volonté, etc.*

Digitized by Google

rons avec Beaunis : Les sensations sont des états de conscience déterminés par des excitations provenant soit de l'extérieur, soit de notre propre corps. Quand ces états de conscience sont rapportés par nous à la cause qui leur a donné naissance, elles prennent le nom de perception [1].

Cette opinion a aujourd'hui des défenseurs non-seulement dans les rangs des physiologistes, mais encore des défenseurs convaincus parmi les psychologues modernes : ne citons que Spencer, Bain, Stuart-Mill, pour montrer sur quelles autorités nous pouvons appuyer notre thèse.

Bien recevoir une sensation, c'est-à-dire la recevoir avec toute son intensité de façon à ce qu'elle reste imprimée en quelque sorte dans le cerveau humain, n'est-ce pas là ce que recherchent toutes les méthodes pédagogiques ? L'intensité d'une sensation dépend de deux conditions : 1° de l'intensité de l'excitation, 2° du degré de l'excitabilité de l'organe sensitif et du cerveau au moment de l'excitation.

Certes nous tenons compte de la première de ces conditions. Toutes les méthodes pédagogiques, et surtout les méthodes que nous voyons mettre actuellement en usage avec tant de succès, ce qu'on appelle les méthodes *intuitives*, n'ont pas d'autre but que de forcer l'intensité de l'excitation, de rendre l'excitation plus vive, plus précise et par conséquent plus efficace.

Quant à la seconde condition, peu de professeurs y songent. Qui donc prend suffisamment garde au degré d'excitabilité de l'organe sensitif et de l'organe percepteur surtout ? Quand le cerveau se trouve dans les conditions de surmènement que nous avons anatomiquement décrites tantôt, il perd son excitabilité. Et pourtant nous voyons les heures d'enseignement de la science la plus ardue pour le cerveau de l'enfant, les heures de mathématiques par exemple, succéder à trois heures d'études (athénée de Bruxelles) ; nous voyons, dans

[1] Beaunis. *Nouv. Elem. de phys. humaine*, 1876, p. 1019.

Digitized by Google

la plupart des établissements d'instruction secondaire, donner quatre heures d'enseignement successives avec un repos de 15 minutes seulement. Quel travail veut-on obtenir d'un cerveau d'enfant de 14 à 15 ans au bout de 4 heures d'attention forcée!

Et remarquez qu'il est pourtant de la plus grande importance de n'imprimer que des sensations exactes dans le cerveau de l'enfant, car c'est de la sensation que dérive toute la vie intellectuelle, c'est de l'état de conscience qu'elle représente que l'on peut déduire toutes les qualités d'une intelligence solide.

Si l'on nous permet de signaler rapidement en quoi consistent les principaux actes de la vie intellectuelle, on verra jusqu'à quel point une éducation surchauffée, telle qu'on s'entend à la donner actuellement à l'enfant, nuit au développement de l'intelligence. Nous avons vu en effet que les sensations reçues par un cerveau surmené sont mal reçues. Par le fait même de la mauvaise réception des sensations, la perception doit être faussée, puisque en dernière analyse celle-ci ne consiste qu'à saisir les rapports d'une sensation nouvellement reçue avec les sensations déjà emmagasinées par la mémoire.

Ce n'est pas tout. La perception faussée entraine fatalement la classification faussée, car l'identité de nature entre ces deux phénomènes psychiques est évidente. Toute classification, dit Ribot, suppose la perception, toute perception est une classification. Et finalement qu'est-ce que le raisonnement si ce n'est une classification? Tous ces procédés de la vie mentale se tiennent, dérivent les uns des autres. Ce n'est ni le lieu, ni le moment de démontrer longuement les faits psychologiques que nous avançons. Nous avons de grands noms sous lesquels nous pouvons abriter ces opinions sur la nature de l'intelligence, et il serait trop long de faire une application complète à notre sujet des lois psychologiques que les Bain, les Stuart Mill, les Spencer ont établies. Nous voulons simplement mon-

Digitized by Google

trer que, d'après les données de la psychologie expérimentale contemporaine, toute éducation qui faussera les sensations primordiales qu'elle est chargée de fournir à l'enfant, exactes, précises, nettes et claires, risquera par cela même de fausser non-seulement la perception, mais encore le raisonnement. Elle fera peut-être de désagréables petits savants, et certainement de fort sots petits hommes.

Mais, nous dira-t-on, tout ceci ne constitue qu'un raisonnement théorique. Vous démontrez quels sont les défauts de nutrition et de circulation qu'amène le travail intellectuel dans le cerveau, et vous en constatez les effets pernicieux sur ce travail intellectuel même ; mais, tout cela existe-t-il ?

Les faits viennent montrer combien ces déductions sont exactes. Le surmènement cérébral est connu ; on en connait les symptômes ; on en a déjà vu bien souvent les funestes conséquences.

DU SURMÈNEMENT

cérébral.

Le phénomène caractéristique du surmènement intellectuel chez l'homme adulte est l'insomnie. Chez l'enfant, le même symptôme se présente sinon dans sa forme typique du moins dans une forme larvée. L'enfant n'est pas toujours privé du sommeil, mais le sommeil qu'il a est léger, troublé par des rêves continus, entrecoupé par des cauchemars qui frappent fortement sa jeune imagination. Il se tourne dans son lit sans trouver une position commode, se retourne, et son esprit tout plein encore des travaux exagérés auxquels il a été soumis pendant la journée, continue à en être préoccupé pendant la nuit.

La machine cérébrale est lancée : quelque effort de volonté qu'il fasse, il ne peut plus l'arrêter. Le repos si nécessaire au

Digitized by Google

rétablissement des fonctions normales de l'encéphale lui fait défaut et le matin l'enfant se lève abattu par une nuit troublée, où le travail intellectuel a continué malgré lui. Remarquons, du reste, que le travail intellectuel ne cesse jamais complètement dans le repos physiologique. Il se fait, même quand le cerveau n'est pas surmené et vit de sa vie normale, un travail inconscient pendant les heures de sommeil. Le rêve est là pour prouver ce fait; bien plus, n'est-il pas reconnu que l'un des meilleurs systèmes pour retenir un passage littéraire, une leçon d'école par exemple, c'est de la lire et relire avant de se coucher ? le lendemain, au lever, la leçon est sue. C'est un procédé dont nous avons nous-même fait avec succès un fréquent usage. Ceci démontre que ce travail inconscient existe réellement. Admettons que ce travail s'exagère par suite de l'impulsion trop vive donnée au mécanisme cérébral; quel repos y aura-t-il dans une nuit aussi troublée, dans un sommeil aussi léger?

Le matin, l'enfant au sortir du lit dans lequel il n'a trouvé aucun repos, retourne à l'école, reprend ses longues heures, souvent ininterrompues de travail consciencieux, renouvelle ses efforts, et les effets du surmènement s'accentuent.

Bientôt l'enfant n'est plus capable de soutenir la lutte : il se fatigue et se dégoûte de toute étude. Ses idées deviennent plus confuses et leur association plus difficile, son jugement se trouve plus souvent en défaut, et sa mémoire enfin finit par s'affaiblir. Le défaut de mémoire porte surtout sur les noms des choses, des personnes, des dates, précisément sur ce qu'un système d'éducation, aujourd'hui heureusement combattu, tendait à exiger de lui.

Les symptômes physiques de cet état se présentent. C'est la douleur de tête tensive et gravative. C'est le vertige et la sensation pénible qui l'accompagne, ce sont enfin les saignements de nez si fréquents à l'âge d'école.

Qui de nous n'a vu de ces enfants bien constitués, bien vivants, solides, resplendissants de vie et de santé jusqu'à

Digitized by Google

l'époque où on les a livrés au surmènement de l'école, devenir peu à peu pâles, moroses, débiles ! Et qu'on n'aille pas rechercher des causes qui n'existent point, qu'on n'accuse pas l'insalubrité des locaux, le défaut d'air, la mauvaise répartition de la lumière et de la chaleur dans l'édifice scolaire. Ce n'est pas là qu'est la cause de ce funeste changement, car les plus habituellement atteints par cette débilité singulière sont les enfants des villes, où les conditions hygiéniques sont admirablement observées, où une inspection rigoureuse se poursuit tous les jours à ce sujet, où tous les efforts s'accumulent pour faire de l'école un type de local hygiénique parfait. C'est là surtout qu'on a mis en pratique cette opinion si juste et si accréditée en Allemagne : « il ne faut pas enseigner l'hygiène à l'école, il faut l'observer. »

Au congrès international de Bruxelles de 1880, le Dr Gustaf Keyelberg soulevait cette question et y répondait en soutenant aussi que c'était du côté de l'organisation des études dans l'école que l'on devait diriger une enquête.

Pour nous, il n'est point douteux que l'*indisposition scolaire* qui se manifeste par l'anémie plus ou moins générale, par la céphalalgie et le vertige, le manque d'intérêt pour tout espèce de travail, indisposition scolaire dont nous avons tous conservé plus ou moins le souvenir, est due à l'effort excessif qu'impose à l'intelligence de l'enfant un système d'éducation mal compris. Les recherches de Virchow, de Finkelnburg, de Becker, de Riant ont démontré qu'il y a une corrélation évidente entre le phénomène morbide (céphalalgie, vertige, épistaxis) et le degré d'activité cérébrale.

D'après les observations de Becker, sur 3,564 élèves des écoles de Darmstadt, 974 ont des douleurs de tête, 405 des épistaxis.

Et la comparaison de ces chiffres avec ceux obtenus dans les écoles d'un degré d'instruction plus élevé est encore plus démonstrative. Tandis que dans les écoles élémentaires on voit 27 °/₀ d'enfants se plaignant de douleurs de tête, il y en a 63 °/₀ dans les écoles privées et 80 °/₀ dans les gymnases.

Digitized by Google

A Paris, à l'école polytechnique, sur 586 étudiants, 156 sont atteints de céphalalgie. Au collège municipal de Neuchâtel, sur 731 il y en a 296 qui souffrent des mêmes phénomènes[1].

Nous avons pu constater que, dans une des classes supérieures de l'Athénée de Bruxelles (section des humanités), sur 12 élèves interrogés à ce sujet 8 présentaient des symptômes évidents de congestion cérébrale et de surmènement intellectuel. Ces 8 élèves étaient parmi ceux que l'on a l'habitude de nommer *les forts*. *Forts en thèmes* d'ailleurs et tous, nous connaissons ce que les prodiges d'application deviennent souvent plus tard. Dans la suite des études, on les voit fréquemment surpassés par ceux dont l'intelligence n'a pas été torturée, et c'est avec peine que l'on voit certains esprits, qu'une éducation intellectuelle maladroite et surmenante a fourvoyés, devenir après les fugitifs éclats de leurs débuts, de misérables piocheurs, qu'une intelligence moins hâtive, mais mieux équilibrée devance plus tard sans difficulté.

C'est que, dans l'état de surmènement cérébral, toutes les facultés intellectuelles se trouvent atteintes. La mémoire affaiblie ne répond plus aux efforts que l'on fait ; elle se refuse à tout service nouveau.

On peut rapprocher cet état de l'état congestif du cerveau décrit par Hammond. Tous les symptômes que cite le savant médecin américain, se rapportent parfaitement au surmènement cérébral. Le malade, dit Hammond, a une certaine tendance à substituer aux mots qu'il veut dire, d'autres mots présentant une consonnance analogue, mais ne s'appliquant pas aux objets qu'il veut désigner ; ses idées deviennent confuses, sa volonté indécise, son jugement faible ou erroné ; bientôt se montrent les illusions sensorielles, les hallucinations ; le caractère et l'humeur se modifient et s'altèrent avec

[1] Michel Lévy signale 104 fois la céphalalgie sur 360 cas d'indisposition scolaire, et Becker à Darmstadt signale la céphalalgie chez 80.8°/. élèves de la première classe du gymnase.

Digitized by Google

les progrès de l'affection, les instincts de destruction s'éveillent chez le malade, dont l'éréthisme nerveux s'accroit chaque jour davantage. C'est là le tableau exact d'un cas avancé de surmènement cérébral noté par Hammond chez un maitre d'école de New-York. Tous les cas ne présentent pas évidemment des symptômes aussi accentués, mais c'est le point ultime auquel on peut arriver. Sera-t-il suffisant de signaler de tels faits pour obtenir l'allégement du programme scolaire, et pour empêcher l'éducation de l'enfant, qui doit être un moyen de développement, d'être une torture et finalement une source d'infirmités physiques, intellectuelles et morales ?

DES AFFECTIONS NERVEUSES

dérivant du surmènement cérébral.

Nous ne nous sommes jusqu'en ce moment occupé que de l'enfant en âge d'école pour toutes les réflexions médicales que nous avons émises à propos du travail cérébral excessif. Nous ne devons pourtant pas oublier que l'enseignement, tel qu'il doit être donné actuellement, surmène aussi le professeur; il est obligé lui, d'appliquer son attention constante à toutes choses, à la discipline de la classe, à son enseignement même, aux fautes de l'élève, aux observations à faire; tandis que l'enfant maintient son attention fixée à la leçon plus ou moins selon son degré de fatigue.

Les considérations que nous faisons valoir touchant les conséquences du surmènement cérébral, sont donc applicables aux professeurs et aux élèves. Nous reviendrons plus tard sur les circonstances spéciales dans lesquelles se trouvent les professeurs et sur les états pathologiques auxquels ils sont plus particulièrement prédisposés.

Digitized by Google

Le travail cérébral excessif, comme nous l'avons déjà vu précédemment, amène la congestion cérébrale et les conséquences pathologiques qui peuvent en dériver. Ce n'est pas là le seul processus morbide qui se manifeste dans ces cas. L'une des causes les plus communes du ramollissement cérébral est précisément, au dire de Hammond qui a reconnu ce facteur onze fois sur vingt-huit cas, la contention d'esprit très forte et longtemps soutenue.

Remarquons à ce sujet que les professeurs s'y trouvent plus prédisposés que les enfants par leur âge, leur vie régulière et sédentaire. On a pourtant reconnu d'une façon évidente que l'enfant ne se trouve pas à l'abri du ramollissement cérébral ; M. Parrot en a même décrit une forme toute particulière chez le nouveau-né.

Si l'homme adulte a des prédispositions au ramollissement, l'enfant en a à la méningite aigue et spécialement à la méningite tuberculeuse, et nous n'avons pas besoin de retracer ici la poignante histoire de plus d'un de ces petits phénomènes, qui font la joie et la gloire de parents imprudents, et qui meurent emportés par la terrible maladie alors qu'une hygiène convenable et plus de mesure aussi dans l'enseignement auraient pu souvent empêcher cette pénible fin. Il n'est pas un de nos lecteurs qui n'ait présent à l'esprit un de ces effrayants exemples.

L'épilepsie peut aussi se déclarer à la suite d'un travail excessif. (V. supplément, note II).

A l'appui de cette assertion nous citons la statistique suivante donnée par Reynolds :

Causes morales telles que frayeur, excès de travail	29	cas.
Causes reflèxes ; dentition, etc.	16	»
Causes générales ou organiques	9	»
» physiques ou traumatiques	9	»

Citons encore, à ce sujet, les chiffres donnés par Hammond dans son travail classique des maladies du système nerveux.

Digitized by Google

Frayeur	5 cas.
Anxiété	4 »
Chagrin	6 »
Excès de travail intellectuel	17 »
Dentition	11 »
Indigestion	11 »
Excès physique	15 »
Autres causes	10 «
Coups et chutes	10 »
Scarlatine	2 »
Rougeole	1 »
Diphthérie	2 »
Insolation	2 «
Autres maladies	6 »
	102 cas.

Et remarquons ici encore que c'est surtout l'enfant à l'âge d'école qui se trouve prédisposé à contracter cette terrible maladie, terrible non-seulement dans ses manifestations, mais encore dans toutes ses conséquences individuelles et sociales. Reynolds sur 172 cas note l'apparition de l'épilepsie 19 fois avant 10 ans et 106 fois de 10 à 20 ans, c'est-à-dire en plein âge d'école, et Hammond sur 572 cas signale le début de la maladie 60 fois avant 10 ans et 329 fois de 10 à 20 ans.

L'influence pernicieuse de l'épilepsie sur le développement des facultés intellectuelles n'est méconnue par aucun médecin. Ce qui semble moins évident pour certains praticiens, c'est que cette influence pernicieuse est plus marquée quand l'épileptique est jeune, que quand il a atteint l'âge adulte. Il est pourtant physiologiquement raisonnable d'admettre ce fait, car le cerveau de l'enfant est beaucoup moins apte à soutenir l'ébranlement nerveux puissant et prolongé de l'attaque épileptique ; sa texture plus délicate, sa vascularisation relativement plus forte, l'état d'érethisme circulatoire et fonction-

Digitized by Google

nel dans lequel il se trouve pendant sa longue période de travail et d'élaboration. suffisent pour faire comprendre combien est grave le désordre mental causé par les attaques épileptiques chez l'enfant. L'expérience le démontre, les faits cliniques le constatent. West, s'appuyant sur 83 cas d'épilepsie chez l'enfant, dit : « chez 7 garçons et 5 filles, la faiblesse intellectuelle allait jusqu'à l'idiotie ; chez une petite fille, il y avait des accès d'excitation maniaque, et chez 3 autres l'épilepsie coexistait avec des manières d'être si particulières qu'elles autorisaient à considérer les enfants comme atteints d'aliénation mentale. Dans 28 autres cas, l'enfant était plus borné qu'on ne l'est habituellement à l'âge qu'il avait atteint, ou, ce qui est encore plus pénible, les premières lueurs de l'intelligence s'obscurcissaient graduellement en raison du retour des attaques pileptiques, et chez 6 de ces 28 enfants l'obtusion de l'intelligence se trouvait unie à la perversion du caractère, à la violence, ou à l'entêtement. » (*Leçons sur la mal. des enfants*, 2e éd. p. 213).

Mais, sans aller si loin et sans être accompagnés des phénomènes épileptiques, les troubles de l'intelligence peuvent se caractériser à la suite du surmènement cérébral. *Les terreurs nocturnes* sont souvent les premières manifestations de ces troubles psychiques qui torturent le petit malade, effraient avec raison les parents, et peuvent se terminer, rarement il est vrai, par un envahissement morbide durable des facultés affectives, intellectuelles et morales. L'excès du travail cérébral est encore ici un facteur pathologique puissant. De toutes les facultés de l'enfant, celles qui sont le plus souvent atteintes sont les facultés affectives. L'exagération des sentiments est l'une des marques les plus habituelles et les plus évidentes du désordre mental. Les troubles mentaux, dit encore West, se traduisent par l'exagération des sentiments et le caractère ingouvernable des impulsions, l'inaptitude et le manque de disposition à écouter les avis ou à se laisser guider par les lois

Digitized by Google

qui gouvernent les autres enfants. En un mot, l'affection est de la nature de celle à laquelle on donne généralement le nom de folie affective (moral insanity). Avec un tel état de l'esprit l'enfant est naturellement moins facile à conduire, moins apte à s'appliquer d'aucune manière, tandis que des accès de colère ou de mauvaise humeur qui durent quelquefois plusieurs jours, mettent obstacle à toute tentative d'instruction. Le trouble des facultés morales réagit aussi sur l'intelligence ; l'enfant n'apprend que peu de chose, et par conséquent reste aussi ignorant que difficile à gouverner jusqu'à ce qu'à la longue, les symptômes s'accentuant, on reconnaisse d'une manière non douteuse qu'il est atteint d'aliénation, ou que, son intelligence devenant de plus en plus obtuse faute de culture, le cas aboutisse à l'idiotie. » (L. cit. p. 269).

Les troubles intellectuels graves comme l'hypocondrie et la simulation et comme ceux que décrit West dans les quelques phrases que nous venons de citer, dérivent souvent d'excès de travail et de surmènement cérébral. Ainsi, en voulant développer le cerveau de l'enfant, on peut arriver à en déranger complètement le mécanisme délicat.

Parmi les autres maladies nerveuses, qui peuvent éclater dans la période critique où l'on mène l'enfant à l'école, se trouve la chorée. Sur 82 cas, on observe 67 fois son apparition entre six et quinze ans, et remarquons que le travail cérébral excessif est ici encore une des causes les plus nettement reconnues de cet état pathologique. Un cinquième des cas, à peu près, est dû à ce facteur.

L'hystérie, ce protée pathologique contre lequel le médecin a si souvent à lutter, présente également parmi ses facteurs étiologiques le surmènement cérébral qui, s'il n'en est pas toujours une cause, a souvent une influence des plus funestes sur sa marche. Dans les rares cas où cet état nerveux atteint l'homme, on a remarqué qu'une fois sur quatre l'excès de travail et d'études peut être considéré comme en étant la

Digitized by Google

cause. Il faut pourtant appuyer sur ce fait qu'il ne s'agit comme facteur funeste que du *surmènement* cérébral, car un travail intellectuel modéré, une éducation bien faite de l'esprit, produit tout au contraire dans l'hystérie un heureux effet et peut combattre l'excès de nervosisme en lui donnant une direction nouvelle et opportune.

Le *nervosisme* est un mot nouveau, indiquant une nouvelle façon d'être, une maladie propre au XIX^e^ siècle, sur laquelle bien des choses déjà ont été dites. Il n'y a pas, en effet, à se le dissimuler : l'homme d'aujourd'hui est bien plus souvent affecté de maladies nerveuses qu'il ne l'était jadis. Le tempérament nerveux tend à prédominer. Que l'on en recherche la cause où l'on veut, dans la rapidité de la vie contemporaine, dans l'âpreté de la lutte pour l'existence, pour le luxe et pour les plaisirs, dans les efforts continus de nos cerveaux toujours en éveil, le nervosisme n'est pas une invention de quelques esprits chagrins, il existe et loin de disparaître, semble s'exagérer de jour en jour.

Le nombre des fous augmente chaque jour et de quelque façon que l'on tourmente les chiffres fournis par la statistique, la preuve est faite.

Notre conviction est que le surmènement cérébral peut être considéré comme une des causes les plus puissantes de cette désorganisation lente de l'individu, qui le rend plus impressionnable et plus délicat. Les délicats sont malheureux, dit La Fontaine, et c'est au surmènement cérébral que beaucoup de ces délicatesses morbides sont dues. On admet le fait pour les travaux intellectuels ardus et continuels qu'exige la vie actuelle, mais encore une fois on ne veut pas l'admettre quand il s'agit de ce surmènement qu'imposent, dès les premières années de l'existence, à des cerveaux peu résistants des études exagérées. Pourquoi cette inconséquence, et pourquoi ne pas lutter immédiatement contre cette tendance à surcharger *quand même* les intelligences ? Il les faudrait au contraire équilibrées, droites, capables de comprendre saine-

Digitized by Google

ment la vie et d'avoir de justes notions sur l'existence future de l'individu.

Nous ne croyons pas que ce soit en surchargeant les programmes, en menant de front les études scientifiques et les études littéraires, qu'on arrivera à ce résultat. Cette combinaison de deux études d'ordre différent ne peut amener qu'une regrettable confusion. Il faudrait savoir se résoudre à n'étudier que les sciences ou la littérature et ne pas vouloir qu'un même cerveau s'assimile simultanément des connaissances si opposées.

Ce nervosisme contemporain, qui a fait déjà tant de victimes et qui en fera encore, est mentionné par tous les aliénistes de notre époque. Tous en recherchent les causes. Dans un travail remarquable que l'Académie de Belgique a couronné, sur les psychonévroses dyscrasiques, le Dr F. Semal, de Mons, a donné à ce que nous entendons par nervosisme, le nom de tempérament nerveux encéphalique, tempérament dont les caractères essentiels se trouvent dans la prédominance physiologique du système nerveux sensitif, intellectuel et moteur, mais moteur volontaire. « Les causes qui le développent, dit-il (p. 57), sont : la culture excessive de l'intelligence et l'abus des travaux de l'esprit. Trop souvent, en scrutant la vie de nos malades, nous découvrons, comme manifestation de leurs premières années, cette perception facile, cette imagination brillante, ces succès du jeune âge payés si cher dans la suite par le froissement des vaniteuses prétentions qu'ils entraînent à leur suite. Ces talents éphémères viennent s'échouer au contact des premières difficultés de la vie, et faisant un triste retour sur elles-mêmes, incapables de suivre le courant modéré qui les entraîne vers la médiocrité, les victimes de ces études opiniâtres sont bientôt déclassées parmi leurs semblables plus modestes, qu'elles dédaignent, autant que parmi les intelligences d'élite, qu'elles envient et qui passent à leurs côtés sans les apercevoir. »

Ce n'est pas seulement dans l'enfance que, quand on surmène l'intelligence, on nuit à l'avenir de l'homme ; dans la

Digitized by Google

maturité même, l'excès de travail conduit à un abîme. « En effet, dit l'auteur de la plus remarquable étude sur la mélancolie qui ait été publiée dans ces derniers temps, une contention d'esprit exagérée et prolongée, les incessantes préoccupations dans lesquelles vivent les hommes qui s'adonnent passionnément aux travaux intellectuels, leurs perceptions toujours en émoi, déterminent chez eux une organisation nerveuse et délicate, une surexcitation cérébrale habituelle qui les prédispose à ressentir vivement les contrariétés inhérentes à toute existence et le contact brutal des réalités. Entraînés par l'habitude du travail et l'ardeur des recherches, ils négligent le soin élémentaire d'exercer à la fois l'esprit et le corps, pour maintenir l'équilibre de toutes les fonctions que leur passion exclusive tend à détruire[1].

« Que d'exemples on pourrait citer de l'altération progressive de la constitution physique, du moral et de l'intelligence, sous l'empire de ces causes! »

Ces lignes empruntées à deux hommes des plus compétents en pareilles matières sont fertiles en enseignements et décèlent l'un des dangers cachés du développement excessif que prend aujourd'hui tout plan d'études.

---

[1] J. De Smeth. *De la mélancolie*, p. 57.

Digitized by Google

INFLUENCE PERNICIEUSE

sur l'organisme tout entier.

Dans les lignes qui précèdent, nous avons retracé le tableau de quelques-unes des complications pathologiques importantes qui peuvent atteindre un cerveau surmené, nous avons vu sur quelle pente fâcheuse l'intelligence humaine est lancée par le développement excessif d'études qui la dépassent et la surmènent. Le résultat final d'efforts de compréhension exagérés est l'abêtissement; le produit ultime de l'excès de travail est l'impuissance. La série de phénomènes pathologiques nerveux que nous avons passés en revue, le démontre déjà surabondamment; mais ces phénomènes pathologiques peuvent dans d'autres circonstances, à la suite d'un travail cérébral continu, se manifester au moyen d'un autre mécanisme. Il ne faut pas oublier que, comme l'a dit un homme de talent, ce n'est pas le cerveau seul qui pense, c'est l'homme tout entier.

Et pourrait-il en être autrement? toutes les forces, dont cet organisme peut disposer, sont mises à profit par le cerveau, qui seul est soumis à un travail constant. Le cerveau appelle à lui, pour pourvoir à ses besoins continuels, la masse des produits assimilés. Il les dépense tous ou en majeure partie, tandis que les autres organes se trouvent dépourvus des matériaux nécessaires à leur vie propre, à leur entretien et à leur fonctionnement.

Le cerveau appareil de l'organisme agissant seul, et agissant constamment, est prodigue de tous les éléments de nutrition qu'on lui fournit; il appelle sans cesse, au détriment des autres organes, ce qu'il lui faut de produits assimilables pour le travail forcené auquel il doit pourvoir. Un jour arrive où les organes qui doivent le nourrir, qui lui préparent les produits

Digitized by Google

d'assimilation, qui les lui envoient, ne peuvent plus arriver à pourvoir à ces demandes continuelles. C'est la faillite, c'est la déchéance organique : on a oublié trop longtemps que « la nature est un comptable exact. »

Cet état de déchéance organique arrive peudant que les autres organes se trouvent dans une période de développement plus intense et de fonctionnement plus actif. Aussi les enfants et les adolescents s'y trouvent-ils prédisposés plus que tout autre. L'âge d'école et les exigences des programmes d'études coincident en effet avec l'âge de la croissance.

C'est alors que l'on voit apparaitre cet état anémique contre lequel bien souvent le médecin devra lutter avec toutes les ressources que lui donne l'hygiène, avec toutes les armes que lui fournit la thérapeutique. C'est alors que l'on voit se manifester cette diminution de forces physiques qui réagit sur toutes les fonctions de l'individu. Les troubles circulatoires qui apparaissent, provoquent des palpitations qui effraient le malade, le rendent anxieux : la décoloration marquée de la peau et des muqueuses, le teint blanc et cireux, la pâleur des lèvres décèlent un état grave de l'organisme. Les poumons sont atteints dans leur fonctionnement comme le cœur. L'irrégularité de la respiration, l'essoufflement rapide au moindre effort musculaire un peu soutenu, se combinant avec les palpitations, ne font qu'inquiéter davantage le malade, tourmenté souvent aussi par des névralgies, des points douloureux dans le dos, des troubles digestifs et intestinaux.

Cet état pénible de l'organisme débilité peut se maintenir pendant longtemps. Pour le faire cesser, il faudrait l'exercice musculaire, la vie au grand air, les distractions, la diminution ou la cessation de tout effort intellectuel ; tandis que le développement actuel des études exige de nouveaux travaux, pas de repos, la claustration, dos courbé devant le livre.

Remarquons encore que cet état chlorotique de l'organisme peut être le début et la cause adjacente d'états pathologiques plus graves encore, surtout quand il s'agit d'enfants et d'ado-

Digitized by Google

lescents. M. P. Lorain (*Nouveau dict. de médecine et de chir.* t. VII, p. 314) engage dans le pronostic de la chlorose à procéder avec la plus grande circonspection, lorsque la chlorose est accompagnée d'une sorte d'arrêt de développement, de persistance des attributs et de la physionomie de l'enfance, ou d'une débilité particulière; cette chlorose n'étant quelquefois que le masque de la phthisie pulmonaire.

En outre, dans l'état anémique, un individu ne peut plus se livrer avec succès aux travaux de l'esprit. Son cerveau est atteint d'anémie comme tous ses autres organes et se trouve dans des conditions circulatoires telles que son fonctionnement régulier n'est plus possible. L'intelligence participe encore une fois au désordre qui atteint toutes les fonctions intellectuelles, et ses troubles peuvent aller jusqu'aux hallucinations et à la démence complète.

L'anémie et les troubles multiples dont nous avons essayé de donner une idée se montrent à la suite d'excès de travail intellectuel plus souvent pendant l'enfance ou l'adolescence que dans l'âge adulte, et cela parce que l'enfant et plus spécialement encore l'adolescent s'y trouvent prédisposés par l'effet de la période de croissance et de développement dans laquelle leur organisation se trouve. L'élève donc est plus prédisposé à l'anémie que le professeur, sans que celui-ci pourtant soit à l'abri de son atteinte.

Il est par contre des affections qui menacent plus particulièrement le professeur. Ce sont les affections atteignant l'appareil digestif, et ses annexes. La vie sédentaire inhérente à leur profession est un adjuvant malheureux de l'excès cérébral, auquel ils sont journellement amenés par l'extension des études, et doit provoquer tôt ou tard l'apparition de troubles gastrointestinaux. Les dyspepsies sont fréquentes ; les maladies de foie ne sont pas rares; les souffrances qui en sont la conséquence empoisonnent la vie des malades. Les écoliers des classes supérieures, dit J. Arnould, révèlent déjà la dyspepsie proverbiale des hommes de cabinet. A l'école polytechnique 290 élèves sur 586 ont souffert de troubles digestifs. (*Nouv. élém. d'hyg.*, p. 1119.)

Digitized by Google

Les digestions ralenties et défectueuses, auxquelles les malades sont sujets, agissent sur la muqueuse gastrique ou intestinale, y provoquent des sensations inconscientes, qui, portées au bulbe, amènent par acte réflexe des constructions vasomotrices dans les territoires vasculaires du cerveau et vicient la nutrition de ce dernier. Quel est le résultat de cette corrélation constante entre les phénomènes pathologiques gastrointestinaux et les phénomènes cérébraux ? C'est la diminution des facultés intellectuelles, la perte de la mémoire ; l'inaptitude aux travaux de l'esprit, le dégoût de toute étude, enfin un sentiment de tristesse vague auquel vient s'ajouter le chagrin de voir le cerveau se refuser aux efforts de la volonté et l'inquiétude de sentir la stérilité et la vanité de tant de persévérance. Joignez à cela d'autres troubles encore, les vertiges, les bourdonnements d'oreilles, les mouches volantes, les éblouissements, les douleurs et les fatigues musculaires si fréquentes dans cet état, la céphalalgie ou la migraine, et enfin toutes espèces de troubles de la sensibilité, et vous comprendrez dans quelle situation pénible, et physique et morale, se trouve le professeur qui, malgré tout, doit imposer à son cerveau surmené un accroissement d'efforts et en même temps de souffrances.

L'appareil circulatoire peut aussi être atteint. Les maladies du cœur trouvent dans les causes morales et intellectuelles un facteur important de leur production. Le démontrer est inutile quand on se souvient des rapports évidents qui existent entre le centre circulatoire, son rythme et sa puissance, et les influences morales les plus délicates. L'excès de travail intellectuel agit comme ces causes morales, et à l'appui de cette assertion nous rappellerons seulement la fréquence des palpitations et des maladies de cœur chez les étudiants en médecine, dont les études, on le sait, comportent un développement excessif. Les troubles qu'amène le surmènement cérébral dans le fonctionnement du muscle cardiaque, sont ordinairement des troubles de l'influx nerveux. Le mécanisme

Digitized by Google

délicat de l'acte circulatoire agit d'une façon irrégulière et on peut prévoir toutes les funestes conséquences de cette irrégularité.

Imaginez, en outre, une maladie de cœur déjà existante et ne se dévoilant par aucun symptôme, une de ces lésions qu'une hypertrophie compensatrice, dite providentielle, a pu longtemps combattre dans ses effets. L'homme atteint de cette lésion ne soupçonne pas son existence : rien n'est venu attirer son attention de ce côté, mais tout à coup, sous l'influence d'un excès intellectuel, les troubles nerveux se manifestent dans le jeu de l'appareil circulatoire central. L'hypertrophie dès ce moment perd son influence providentielle : les symptômes de la maladie du cœur se manifestent, et si l'excès intellectuel continue, les troubles s'accentuent et accélèrent le dénouement fatal.

Toutes les lésions que nous venons de passer en revue ne sont pas imputables à la mauvaise hygiène de l'école : elles doivent rechercher leur cause première dans l'excès du travail cérébral qu'amène fatalement l'exagération des programmes d'études.

Il est encore d'autres lésions, que des efforts intelligents et dirigés par la science pourront peut-être efficacement combattre : elles dépendent de la fréquentation prolongée des salles d'école et par conséquent d'une façon indirecte de l'extension trop grande donnée aux études.

Telles sont les déviations rachidiennes[1] contre lesquelles on lutte, il est vrai avec certains avantages, par de meilleures dispositions des bancs et des pupitres. Telles sont les affections pulmonaires que l'aérage imparfait, l'immobilité forcée pen-

[1] Voici un tableau, emprunté au Dr F. Renk (Sammlung Gemeinwützinger Vorträge, Graz. 47), qui démontre la coincidence de l'âge d'école avec le maximum d'apparition d'incurvations rachidiennes.

Avant la 2e année	2 ou	0.66 %
Entre 2 et 3 ans	3 »	1.00 %
» 3 » 4 »	8 »	2.66 %
» 4 » 5 »	5 »	1.66 %

Digitized by Google

dant les heures d'école et la contagion, développent en même temps que les congestions des organes abdominaux, et que Virchow a pu signaler comme si fréquentes dans les écoles. Telles sont enfin les lésions oculaires dépendant de la lecture forcée et prolongée de textes mal composés et mal disposés au point de vue typographique. Contre ce facteur peu de chose à faire d'ailleurs, car il s'écoulera encore beaucoup de temps avant que les typographes tiennent compte, en éditant les livres scolaires, des réclamations des hygiénistes, et pendant tout ce temps l'enfant, le professeur, l'homme d'études resteront courbés sur des textes mal imprimés et faits pour amener les vices oculaires les plus désagréables, et les plus dangereux. Voyez le nombre de myopes que l'on rencontre en Allemagne, là où l'instruction a reçu le plus grand développement et depuis le plus longtemps.

Ce n'est pas cependant que les recherches les plus concluantes n'aient été faites, que les avertissements les plus autorisés n'aient été multipliés. Baginsky, Cohn, Ruete, Finkenlburg, en Allemagne; Makenkoff, Erismann, en Russie; Rothmund, Burgi, en Bavière; Ott, Ritzmann, et Dorn, en Suisse; Gayat et Javal, en France, ont tous élevé la voix et sont arrivés aux mêmes conclusions.

Le mal est inquiétant et fait d'effrayants progrès, car, dans les écoles, le nombre est plus grand qu'on le ne suppose d'élèves et de professeurs qui souffrent de myopie, d'hypéresthésie de la rétine et dont la vue s'affaiblit chaque jour davan-

» 5 » 6 »	. . . .	8	»	2 66 %
» 6 » 7 »	. . . .	71	»	23.66 %
» 7 » 10 »	. . . .	159	»	53.00 %
» 10 » 14 »	. . . .	38	»	12.66 %
» 14 » 20 »	. . . .	7	»	2.33 %
» 20 » 30 »	. . . .	3	»	1 %

L'âge d'école se prolonge entre 6 et 14 ans. Or, entre 6 et 14 ans, les incurvations rachidiennes observées par le Dr Renk sont au nombre de 268, soit 88.15 %.

Digitized by Google

tage. Baginsky, en 1844, trouve 1/5 des élèves fréquentant les écoles grand-ducales de Baden atteints de myopie (392 sur 2,172). Shoslasky, en 1848, trouve au lycée Charlemagne la myopie dans la proportion de 19 pour cent. Ruete, trouve, en 1866, à Leipsig, 2 à 3 pour cent d'élèves myopes, et, en 1867, Cohn en trouve une proportion de 63 pour cent dans certaines catégories d'élèves[1]. Une preuve que ces défauts oculaires trouvent leur cause dans les efforts d'accommodation, auxquels sont soumis les muscles ciliaires par suite d'excès de lectures, se trouve dans le fait suivant : Finkelnburg dans les écoles d'Hambourg a noté que dans les écoles élémentaires on a une moyenne de 14 p. °/₀ de myopes, tandis que dans les écoles les plus élevées dans l'échelle de l'enseignement la moyenne est de 60 pour cent.

Ces chiffres sont éloquents et démontrent suffisamment la déplorable influence que l'excès de la lecture, amené par le développement exagéré des études, a sur la vision des élèves et des professeurs. Ces derniers, en effet, ne sont pas à l'abri des lésions diverses qui nous ont occupé. Bien plus ils se trouvent souvent dans des conditions particulières qui accroissent les pénibles effets du surmènement intellectuel.

Ils ont, en outre, à subir les inquiétudes et les tracas de la vie pratique qui viennent s'ajouter aux efforts que le cerveau doit faire pour pouvoir mener à bien leur double mission qui consiste à enseigner et à étudier.

Leur vie sédentaire les prédispose d'un autre côté aux congestions cérébrales, aux congestions des organes abdominaux. Les efforts de voix, la fatigue de la leçon orale de l'exposition

[1] Henri Cohn a fait une longue enquête à ce sujet. En voici, très brièvement résumés, les principaux résultats : 1° Il n'existe pas d'écoles sans myopes. 2° Les myopes sont peu nombreux dans les écoles de village (1.4 p 100) et le sont huit fois plus dans celles des villes (11.4 p. 100). 3° Les filles présentent plus de cas de myopie que les garçons surtout dans les classes supérieures. 4° Le nombre des staphylômes augmente en raison directe du degré de la myopie.

Digitized by Google

prolongée des objets à étudier, les explications continuelles à donner, tout cela épuise aussi physiquement l'organisme, qui résiste moins que tout autre aux influences pathologiques diverses, toujours imminentes.

L'appareil respiratoire se trouve surtout, par le fait de ces facteurs, continuellement menacé.

L'âge des professeurs est encore un facteur pathologique qui n'est pas à négliger dans l'apparition plus fréquente de la congestion cérébrale, des ramollissements, de la folie paralytique.

Nous avons enfin montré en passant que les professeurs, bien plus encore que les élèves, se trouvent sous le coup des maladies de l'appareil digestif et de ses annexes.

CONSIDÉRATIONS

morales et sociales.

L'école publique, a dit Vacherot, est le berceau de la cité.

C'est une vérité reconnue de tous que la population des écoles et l'esprit qui l'anime, représentent vingt ans à l'avance la population d'un pays et l'esprit qui l'animera.

Les enfants sont de petits hommes et c'est en cultivant leurs bonnes aptitudes, en dirigeant convenablement leurs instincts qu'on parvient à former la nation, à lui donner la pratique de la morale et le goût du travail. L'école constitue un des espoirs les plus fondés de tous les moralistes. Il est donc intéressant de voir quelle influence morale peut avoir sur l'enfant le développement qu'ont pris les études aujourd'hui. Nous sortons sans doute un peu ici du cadre qui nous est imposé, mais nous croyons qu'il est bon d'attirer un instant l'attention sur ce point délicat, et de diriger autant que possible de ce côté les études de tout homme qui s'inté-

Digitized by Google

resse à l'éducation morale de la nation. Du reste le moral se rattache si étroitement au physique dans l'être humain, qu'il est difficile de délimiter exactement le sujet qui nous occupe.

Nous n'hésitons pas à attribuer au développement exagéré et irrégulier des études certaines lacunes dans la culture intellectuelle de notre pays. L'esprit scientifique est peu développé; nous parlons de cet esprit qui dirige et soutient les observations précises, les études patientes et obstinées, de cet esprit qui fait qu'un peuple produit des œuvres véritables et fait avancer l'humanité d'un pas dans la voie de la vraie science. Les hommes qui se dévouent à une recherche, à une idée, qui donnent à cette recherche, à cette idée leur temps, leur fortune et leur vie, qui se livrent tout entiers et en toute conscience, sont rares, et le deviennent de plus en plus. Le travail qui exige un peu de fatigue, la recherche qui ne donne pas d'emblée un résultat et un résultat brillant, mettant bien en lumière le nom de l'auteur, l'étude laborieuse et consciencieuse, tout cela est abandonné de plus en plus; il semble que l'*effort soit trop grand pour la faiblesse humaine*. On peut, hélas, compter ceux qui se livrent encore tout entiers à l'âcre volupté de la recherche obstinée du fait vrai, qui ne demandent pas que la science soit une enjôleuse ornée, souriante, élégante, mais qui la veulent obstinée, franche et rude, telle qu'elle est. Nous sommes au siècle des charlatans, des étonneurs et des demi-savants. Nous avons l'enthousiasme facile mais éphémère, le goût de la fantaisie, du clinquant et du faux, pourvu qu'il brille; nous abandonnons avec dégoût la recherche consciencieuse et le loyal travail, auquel les grands esprits continuent à s'adonner silencieusement, sans qu'un applaudissement leur vienne, sans qu'un remercîment récompense leurs efforts.

Ajoutez à cela ce que tout homme qui réfléchit a pu observer dans la foule actuelle, le besoin de jouir vite et beaucoup, l'insatiabilité poussée à l'extrême, la vie menée à grandes guides,

Digitized by Google

avec une intensité du vouloir qui détraque les tempéraments, et vous aurez l'image du peuple tel qu'il devient de plus en plus, un peu partout, avec plus ou moins de raffinement, selon sa condition matérielle. Nous croyons que cet état de choses est, au moins en partie, imputable à notre système d'éducation surchauffée et au développement excessif des études.

Et comment pourrait-il en être autrement ? Comment voudrait-on qu'un enfant qu'on a promené dans toutes les branches de la science humaine, à qui l'on a fait voir *un peu de tout*, à qui l'on a procuré des notions rapides, mal digérées, quelquefois mal présentées, de toutes les connaissances, gagnât le goût de la recherche patiente quand il atteint l'âge mûr ? On l'habitue à se faire des succès faciles avec des notions mal acquises ou rudimentaires (car il est impossible de lui en donner de complètes, avec une telle surcharge de programme), et quand il quitte les bancs de l'école, il a pris les habitudes pernicieuses de la demi-science, s'il n'a pas gagné le dégoût absolu de tout ce qui est étude.

La variété et la multiplicité de connaissances prodiguées sans mesure, parfois même sans méthode, empêche l'intelligence de se concentrer, de viser à un but spécial, et la fait inféconde et rétive au moindre effort prolongé. Que le besoin naturel de briller, développé encore par l'éducation, se joigne alors à cette pauvreté d'esprit, et l'on peut s'attendre à voir les désillusions et les déceptions s'abattre en masse sur cette intelligence pauvre et prétentieuse. Peut-être encore est-ce là qu'il faut chercher l'un des facteurs de cette maladie morale, qui fait tant de ravage parmi la jeunesse universitaire, le *scepticisme et le pessimisme*.

La vanité qu'a développée la demi-science acquise à l'école, se trouve froissée par les déceptions de la vie; et le sentiment de lassitude, qu'introduit dans le cœur humain encore tendre l'effort trop grand et trop continu fait pendant les études, se maintient, se développe, voile peu à peu les bons côtés de l'existence et ne laisse plus aux hommes qu'une percep-

Digitized by Google

tion, celle de la tristesse et de la peine. Ce sont des désorientés, leur esprit est malade et le désappointement qui nous atteint tous, tôt ou tard, à un moment de la vie, les trouve préparés à le sentir d'une façon poignante, épuisés qu'ils sont déjà, quand ils ne sont pas présomptueux. De là cette tendance chez beaucoup de jeunes gens de notre époque à jouer dans l'intimité de leur cœur aux Werther, et à se donner, pour leurrer leur faiblesse, des airs de Léopardi, de Heine, et même de Schopenhauer. Les voilà prêts à parcourir l'existence, en prenant pour maxime

. . . . . Amara e noia.
La vita, altramai nulla : e faugo il mondo.
T'acquita amai, Dispera
L'ultima volta[1] . . . . . .

C'est là parfois le début de la mélancolie. Voyez plutôt Swift !

Quel bien peut attendre la société de pareils désespérés ? de quelle utilité lui sont-ils ? à quel progrès apporteront-ils l'aide des forces qui leur restent et des jours qu'ils traînent misérablement ?

Mais nous ne devons pas nous laisser emporter dans cette digression plus philosophique que médicale ; revenons plutôt à l'examen des conditions nouvelles que trouve la société dans le développement exagéré des études, en nous appuyant cette fois sur des considérations plus en rapport avec notre sujet.

Nous avons vu que le surmènement produit par le développement excessif des études a, en résumé, deux influences principales : l'affaiblissement des actes intellectuels et du cerveau qui en est l'instrument, et l'affaiblissement de l'organisme tout entier.

[1] Amère et sombre est la vie, d'ailleurs toujours un neant; le monde est une fange, calme-toi maintenant. Désespère à jamais (Leopardi all stesso).

Digitized by Google

Or, l'hérédité, cette condition qui fait que les manières d'être corporelles et mentales passent des ascendants aux descendants (V. *Nouv. dict. de médec.*, p, 4464), agissant sur des générations affaiblies mentalement et corporellement, prépare à la société future des générations nouvelles bien malheureusement dégénérées.

« L'hérédité, dit A. Voisin, s'applique aux facultés intellectuelles, aux qualités morales et à certaines particularités vitales des individus... la fécondité et la durée du travail se transmettent héréditairement. »

Nous avons eu l'occasion de signaler comme affections nerveuses pathologiques dérivant du surmènement cérébral, la folie, le ramollissement cérébral, la folie paralytique, l'hystérie, l'épilepsie, le nervosisme ; chacune de ces affections peut être considérée comme héréditaire, c'est-à-dire que chacune d'elles existant chez un ascendant lègue aux descendants une prédisposition organique, une sorte de modification physiologique dans le cerveau, qui devient à un moment donné plus susceptible d'être influencé par des causes occasionnelles. Nous partageons en effet, à ce sujet, la manière de voir de Michel Lévy.

« La transmission morbide héréditaire, c'est une tendance de l'organisme à réaliser suivant l'opportunité de l'âge et avec le concours de circonstances occasionnelles, l'affection morbide dont le principe ou la virtualité lui a été communiquée. » (*Traité d'hyg. pub. et privée*, t. I, p. 146.)

Sans admettre les données de M. Moreau, de Tours (*Psychologie morbide*, p. 116), qui soutient que l'hérédité est la source des neuf dixièmes des maladies nerveuses, nous dirons que, pour les maladies du système nerveux, l'hérédité est un des facteurs les plus puissants. Parchappe est arrivé à démontrer par la statistique que, sur 14,362 admissions dans les hospices d'aliénés, il y a 1,682 cas héréditaires, soit 12 pour cent. (*Recherches statistiques sur les causes de l'aliénation mentale*, p. 49). M. Guitrac a trouvé sur 9,650 admissions

Digitized by Google

1,586 cas d'hérédité; Webster sur 1,798 admissions trouve un tiers de cas héréditaires, et S'Kac, sur 248 cas, arrive à la même proportion. Il en est de même pour le docteur Prichard (Statist. reports of case of Insanity treated at Abingdon abbey, p. 859). D'après Foville, 25 °/₀ des cas d'aliénation mentale sont héréditaires.

L'hérédité directe de la folie est donc prouvée, mais ce n'est pas tout; comme le dit Luys dans sa thèse remarquable sur les maladies héréditaires (p. 46), « la plupart des aliénés donnent naissance à des sujets qui peuvent offrir des névropathies de toute espèce; l'hystérie, l'hypocondrie, l'épilepsie et surtout les convulsions sont l'expression les plus ordinaires de ce tempérament spécial, quand il ne dégénère pas en folie.

L'épilepsie est reconnue comme héréditaire depuis longtemps; les expériences de Brown Séquard sont venues confirmer complètement cette donnée statistique et clinique. Elle peut dériver de différentes névropathies existant chez les ascendants. Voici quelques résultats statistiques à ce sujet qui démontrent la fréquence du facteur hérédité dans la pathologie de l'épilepsie.

D'après	Esquirol	sur	321	épilep^{t}.	105 héréd.
»	Boucher	»	130	id.	31 id.
»	Beau	»	232	id.	22 id.
»	Calmeil	»	185	id.	65 id.
»	Herpin	»	243	id.	55 id.
»	Id.	»	137	id.	24 id.

Il est entendu que nous employons le mot héréditaire dans l'acception la plus large du mot.

L'hystérie reconnait l'hérédité parmi ses facteurs pathogéniques à un tel point que l'on a pu trouver une proportion de 25 °/₀ d'hystériques chez lesquelles les parents avaient été atteints d'affections nerveuses (Briquet.)

Au point de vue social donc ce développement extrême des études auquel nous assistons aujourd'hui, peut, par l'accumulation des petites causes et des petits effets, devenir funeste.

Digitized by Google

Ce n'est pas une génération de faibles et de névropathes que veulent les esprits trop admirateurs d'une éducation surchauffée, et c'est pourtant où leurs efforts les mènent, si de sages mesures ne sont pas prises et si, dans le système d'instruction, on n'arrive à diminuer les efforts d'intelligence exigés, efforts qui ne sont pas en rapport avec le degré de développement du cerveau de l'enfant et même pas toujours avec celui du professeur.

CONCLUSION.

Nous nous sommes appliqué au cours de cette rapide étude à faire saisir l'influence que doit avoir tôt ou tard le développement exagéré des études. A quelque point de vue qu'on se place, cette influence est pernicieuse, nous l'avons constaté. Le surmènement cérébral a sur la santé physique des élèves et des professeurs une action néfaste, qui agit par contre-coup sur leur santé intellectuelle et morale. La société elle-même peut entrevoir un danger dans cet état de choses, car les lois de l'hérédité sont des lois naturelles et, comme telles, ne suspendent jamais leur action.

Aussi l'arme qui devrait servir à produire des hommes heureux et capables, et plus tard d'utiles citoyens, devient véritablement dangereuse par le peu de circonspection qu'on apporte dans son maniement.

Contre ce danger des voix éloquentes se sont déjà élevées. En Allemagne, outre les aliénistes les plus distingués qui se sont occupés en passant du sujet qui nous intéresse et parmi lesquels nous pouvons citer des noms tels que ceux de Griesinger, Schüle, Krafft, Ebing, on voit des médecins, des professeurs, des pédagogues se réunir pour protester contre de

Digitized by Google

tels abus. Lahr, Finkelnburg, Cohn, Hasse, Mäcklin, Petermann, Snell, Warrentrapp, Wasserfuhr tour à tour demandent la réduction des programmes d'enseignement. En Angleterre, mêmes protestations de la part d'hommes aussi considérables : Johnson, Savage, Mac Cabe, Euke, Grant, Clouston et surtout Spencer. En France, Biant, Bréal, Reveillé Parise, tous les hygiénistes unissent leurs efforts contre le surmènement cérébral. En Italie, c'est Sacchi, Mezzini, Al. Herzen, Tamassia; en Belgique, Kuborn et d'autres.

Dans les congrès, la question est agitée aussi. Le congrès d'hygiène publique de Nuremberg, le congrès des aliénistes à Eisenach, le congrès des aliénistes italiens (1877), le congrès d'hygiène de Turin, celui de l'enseignement de Bruxelles (1880), s'en occupent.

Et pourtant de tous les avertissements donnés, de tous les vœux exprimés, il n'est fait aucun cas; les programmes d'enseignement se chargent de plus en plus.

Ce développement, il est vrai, est fatal, car il n'est que le résultat du développement même des connaissances humaines en même temps que du besoin de plus en plus manifeste d'armes puissantes pour les combattants dans le *Struggle for life*.

Le remède à cet état de choses se trouverait non pas dans une diminution du programme d'enseignement, diminution que l'on n'obtiendra pas, quelques efforts que l'on fasse, mais dans une plus habile disposition des heures et une meilleure adaptation des études aux cerveaux qui doivent les aborder.

Il faudrait se souvenir que la nature a prévu le défaut d'excitabilité nerveuse, auquel aboutit le travail, et a mis le remède à côté du mal. Cette excitabilité réapparaît après un repos, aussi puissante et aussi vivace qu'elle l'était avant le commencement du travail. Il suffirait donc souvent dans l'élaboration des programmes d'enseignement, d'obéir un peu plus à la grande loi physiologique d'*alternance du*

Digitized by Google

repos et de l'activité, qui régit le fonctionnement de tous les organes de l'économie. La question capitale est donc, comme le dit Jules Arnould (*Nouv. éléments d'hygiène*, p. 1114, 1115), dans le mode suivant lequel sera servie la nourriture intellectuelle.

Il ne faut pas oublier qu'à l'âge de six ou sept ans un enfant ne parvient à maintenir sans fatigue son esprit fixé à une leçon que pendant 15 à 20 minutes consécutives. Edwin Chadwick fixe le maximum des efforts d'un enfant de 7 à 10 ans à 20 minutes, celui d'un enfant de 10 à 12 ans à 25 minutes et celui d'un enfant de 12 à 15 ans à 30 minutes. Et encore faut-il après cela une pose assez longue qui permette au cerveau de reprendre ses conditions circulatoires normales et à l'excitabilité nerveuse de réapparaître dans sa primitive fraîcheur. Cette pause doit être d'autant plus prolongée que l'enfant est plus jeune ou que la branche d'études enseignée a exigé plus d'efforts d'attention. Nous croyons que l'on peut admettre absolument comme règle de conduite dans cette question la durée fixée par certains hygiénistes.

Au-dessous de 7 ans, la durée totale par jour ne doit pas dépasser deux heures et demie à trois heures.

Au-dessous de 10 ans, elle ne doit pas dépasser trois heures à trois heures et demie.

Au-dessous de 12 ans, elle ne peut égaler que quatre heures.

L'application de ces données a été tentée en Angleterre et aux États-Unis où depuis longtemps déjà on avait été frappé des dangers que peut produire le surmènement intellectuel surtout chez l'enfant en bas-âge.

Mais si les conditions d'hygiène sociale que nous avons tâché de mettre en évidence dans ces quelques pages, militent en faveur de l'éducation donnée seulement à l'enfant suffisamment développé, d'autres considérations, que l'on ne doit point négliger dans l'examen de cette difficile question, viennent appuyer *la mise à l'école de l'enfant de l'ouvrier dès que cela est possible*. Dans les classes inférieures de la société, le

Digitized by Google

jeune enfant constitue le plus souvent un empêchement au travail par les soins que l'on est obligé de lui donner, par la surveillance qu'il nécessite presque constamment. La ménagère qui, dans beaucoup de ménages d'ouvriers, apporte à la fin de la journée sa part de pain quotidien, grâce au travail salarié qu'elle pratique au dehors, ne peut donner son temps et ses peines à l'éducation et à l'instruction de ses petits enfants. Et pourrait-elle le faire, le saurait-elle ?

Les Anglais et les Américains ont essayé par la création d'écoles désignées sous le nom d'*half-time system*, de faire droit à ces deux ordres de considérations ; les unes tendant à la mise à l'école immédiate et au surmènement intellectuel, les autres militant en faveur d'une thèse complètement opposée. Dans ces écoles, trois heures par jour seulement sont employées à l'étude proprement dite ; le reste du temps est consacré à des travaux manuels qui n'excèdent pas la force ni les facultés de l'enfant. Ce n'est qu'à l'âge de 15 ans que les heures de travail intellectuel sont doublées ou triplées.

Et voici un des résultats obtenus par ce système, résultat qui est éloquent. Dans un grand établissement, dit la Revue scientifique d'après M. Chadwick, contenant environ six cents enfants, dont trois cents filles, on avait remarqué que les filles fournissaient un travail industriel supérieur à celui des garçons. A chaque inspection scolaire, on constatait aussi, avec surprise, qu'elles étaient mentalement plus alertes, plus développées. Or, les filles fréquentaient les écoles de *demi-temps*, c'est-à-dire qu'elles y allaient dix-huit heures par semaine, les jours d'atelier alternant avec les jours d'école ; les garçons, au contraire, avaient trente-six heures d'instruction par semaine. Soumis plus tard au même régime que les filles, ils ont obtenu des résultats aussi satisfaisants. (Rev. scient. n° 7, 12 août 1882.)

Les légitimes revendications des hygiénistes effrayés par les conséquences du développement exagéré des études, ont été formulées magistralement au congrès de Dresde par Alexi

Digitized by Google

et Chalybaus, et leurs protestations contre les rigueurs anti-hygiéniques des programmes scolaires sont résumées dans quelques-unes des propositions suivantes, par lesquelles nous terminerons notre étude et que nous soumettons à l'appréciation des hommes qui s'occupent de questions d'enseignement.

Le nombre d'heures accordées à l'instruction dans les écoles primaires (y compris le chant, la gymnastique, les travaux féminins) ne doit pas dépasser vingt-deux heures par semaine dans la classe inférieure (7 à 8 ans), trente heures dans les classes moyennes (9 à 10 ans) et supérieures (11 à 14 ans).

De ce temps, la matinée prendra seize à dix-huit heures dans la classe inférieure, dix-huit dans la moyenne, vingt à vingt-deux dans la classe supérieure.

L'instruction sera suspendue dans l'après-midi du mercredi et du samedi.

Le temps consacré au travail à la maison ne doit pas dépasser une heure et demie par jour pour la classe supérieure, une heure pour la moyenne, une demi-heure pour la classe inférieure, qu'il vaudrait mieux en dispenser tout à fait. On ne doit pas tenir compte du dimanche pour le travail à la maison.

Dans les établissements d'enseignement secondaire (gymnase, etc.) et dans les écoles moyennes où l'on enseigne une langue étrangère, les heures consacrées aux branches obligatoires scientifiques doivent être prises sur la matinée exclusivement, et ne pas dépasser 24 heures par semaine. On affectera l'après-midi aux branches obligatoires techniques (écriture, dessin, chant, gymnastique, travaux de femmes); celles-ci ne devront pas prendre plus de 8 heures par semaine.

Le temps consacré aux devoirs à la maison sera de une demi-heure à une heure et demie pour les élèves des classes inférieures (10 à 12 ans), de une heure à deux pour les classes moyennes (13 à 15 ans), de 2 à 3 pour les classes les plus élevées (16 à 19). On ne comptera pas pour ces devoirs sur le dimanche.

Digitized by Google

L'instruction ne commencera pas avant huit heures du matin, ni avant deux heures après midi, pour les enfants au-dessous de 13 ans. Entre deux heures consécutives de classe du matin, il y aura une pause d'au moins cinq minutes, entre la deuxième et la troisième heure, une pause de quinze ou mieux de trente minutes.

Les vacances comprendront dix semaines et demie par an indépendamment des jours de fêtes religieuses ou nationales.

Pour les grands froids ou les grandes chaleurs, les directeurs d'écoles pourront donner congé aux élèves. En été, on supprimera les leçons de l'après-midi lorsque le thermomètre aura marqué 25° à l'ombre à dix heures du matin.

Le nombre d'heures de classe que l'on pourra exiger d'un instituteur primaire ne dépassera pas une moyenne de vingt-huit à trente par semaine. Dans les établissements d'enseignement secondaire, vingt-deux heures par semaine pour les professeurs des classes ordinaires, vingt heures pour ceux des classes supérieures.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT.

NOTE I.

Nous avons cru pouvoir émettre cette opinion que les actes psychologiques sont le résultat du fonctionnement et de l'activité du cerveau comme les actes musculaires sont le résultat de l'activité des muscles, en nous appuyant sur les notions nouvelles qu'a acquises la physiologie moderne.

L'opinion telle que nous la formulons comporte deux points : 1° les actes psychologiques sont le résultat de l'activité du cerveau ; 2° ces actes sont analogues aux actes musculaires qui sont eux le résultat de l'activité des muscles. Nous savons que la première partie de notre opinion est encore discutée, mais cette discussion n'est plus soutenue parmi les physiologistes. Tout en admettant l'existence de l'âme comme ensemble des facultés intellectuelles par exemple, on peut admettre la notion nouvelle acquise sur les actes psychiques. Il n'y a point dans ces deux idées de contradiction formelle, et d'ailleurs, y eut-il même contradiction qu'il ne faudrait pas faire plier les faits devant les théories. Rien n'est brutal comme un fait, disait Broussais. Soit, mais qu'importe cette brutalité puisqu'un fait est un fait et que rien ne peut contre lui.

Que deviennent les travaux de Fechner[1], de Wundt, de Delbœuf sur l'intensité des sensations, que deviennent les expériences de Caton sur les phénomènes électriques du cerveau, les observations et les chiffres cités par Byasson, Plint, Mendel sur les phénomènes chimiques de l'activité cérébrale, que deviennent tous les faits d'anatomie et de physiologie

[1] Fechner. *Élemente der psychophysik.* — Delbœuf. *Recherches sur la mes. des sensat.* 1873.

Digitized by Google

pathologiques que l'on a accumulés pour arriver à cette notion de l'activité psychique, si simplement pour maintenir d'anciennes opinions philosophiques nous disions : Rien n'est fait, effaçons tout cela ?

Quant à la comparaison que nous avons faite entre les actes psychiques et les actes musculaires, nous la croyons pleinement justifiée par les quelques connaissances que nous avons déjà sur les phénomènes électriques, chimiques et thermiques qui se produisent dans l'intimité du système nerveux, phénomènes que l'on peut dès aujourd'hui considérer comme analogues, sinon identiques, à ceux qui se produisent dans l'intimité du tissu musculaire. Le sang qui revient du cerveau comme le sang qui revient du muscle contient plus d'acide carbonique et moins d'oxygène que celui qui y entre [1].

Je ne parle pas des produits d'oxydation que l'on a signalés encore comme la cholestérine [2], l'urée, les phosphates [3], l'acide phosphorique [4].

Je n'insiste pas non plus sur les phénomènes électriques étudiés par Caton [5], ni sur les études de Richet, qui arrive à cette conclusion que la force électromotrice du cerveau est peut-être plus faible que celle des muscles, mais plus considérable que celle des tendons, de la peau et du sang [6]. Je ne veux pas non plus insister sur les expériences de Schiff sur les phénomènes thermiques [7], sur celle de Broca qui constatait que, pendant le travail intellectuel, il y a élévation de la température cranienne à gauche, sur celles de Maragliano [8], de Amidon [9], de Franck [10]. Qu'il me suffise pour

[1] Archives de Pflüger, t. VIII, p. 171.

[2] *Journal de l'anatomie et de la phys.*, 1864. t. I, p. 565. Article de Flint.

[3] Archiv. f. Psychiatrie und nervenkrank. 1872. (Mendel.)

[4] Bouchon. Thèse inaugurale. Paris, 1877, n° 273.

[5] Caton. *British medical Journal*, 1875, p. 278.
Richet. *Thèse d'agrégation*, 1878, p. 80.
Schiff. *Archives de physiolog.*, t. III. p. 1.

[8] Maragliano. *Presse médicale Belge.* 1881.

[9] Amidon, *Archives of Medecine*, 1880.

[10] Franck. *Gazette médicale.* 1880, p. 352.

Digitized by Google

appuyer la proposition que j'ai émise dans ce mémoire, de dire que tous les physiologistes sont d'accord pour admettre, pour la substance cérébrale *comme* pour la substance musculaire, un rapport entre la production de force et la dépense. Comme le pense Richet [1], ce qui est dépensé en énergie chimique se retrouve en partie en énergie intellectuelle, en partie en électricité et en chaleur. De même qu'il y a un équivalent chimique du travail musculaire, de même il y a un équivalent du travail intellectuel, ou du moins tout nous porte à le croire. Il y a, dans tous les cas, comme le dit cet auteur, « une analogie frappante entre la vie du cerveau, la vie du muscle et la vie des nerfs. »

Or cette analogie nous permet de faire la comparaison que nous avons faite et d'étayer sur des bases assez solides les théories physiologiques et psychologiques dont nous nous sommes déclaré partisan.

NOTE II.

Observation I. — Une enfant de 10 ans, élève d'une des classes supérieures de l'école communale n° 1 de Bruxelles, présentait depuis deux mois les symptômes suivants : maux de tête, vertiges, éblouissements surtout fréquents après un travail scolaire un peu prolongé. Cette enfant était studieuse, intelligente et fort avancée pour son âge. Bientôt apparurent des sortes d'accès épileptiformes : l'enfant tout-à-coup tombait privée de connaissance ; elle faisait quelques grimaces et quelques petits mouvements convulsifs dans les membres supérieurs et inférieurs.

Tempérament lymphatique, père décédé à la suite de tuberculose pulmonaire.

La mère de cette enfant vint me trouver. J'ordonnai un

[1] Ch. Richet. *Revue scientifique*, année 1881, p. 812.

Digitized by Google

traitement réparateur et dirigé en même temps contre le lymphatisme. Je prescrivis tour à tour la belladone et le bromure de potassium sans résultats. Je recommandai la cessation de tout travail intellectuel, mais l'enfant tenait à continuer ses études et parvint à faire éluder cette recommandation.

Malgré le traitement, les accès épileptiformes devenaient plus fréquents. Pour arriver à la cessation des études, j'exigeai l'envoi à la campagne tout simplement sans aucune médication, promettant résolument la guérison. L'enfant partit. Je reçus de ses nouvelles et depuis la suppression des études — voilà plus de six mois — aucun accès ne s'est présenté.

Quant à la signification pathologique de l'état de cet enfant, nous pouvons la deviner en fixant ces deux points : excès de travail intellectuel-hérédité tuberculeuse.

L'excès de travail intellectuel amenait des congestions actives répétées vers un point, particulièrement menacé par une affection héréditaire, la base du cerveau et les méninges basilaires. Cette enfant livrée plus longtemps aux études devait fatalement devenir la victime d'une affection cérébrale et probablement d'une méningite tuberculeuse.

Observation II. — Une enfant blonde, lymphatique, âgée de 8 ans, fille d'une mère alcoolique, hystérique et décédée à la suite d'hépatite interstitielle et de méningo-encéphalite chronique.

Cette enfant présentait des symptômes analogues à ceux décrits dans l'observation précédente, mais ces symptômes étaient moins accentués.

Le facteur héréditaire et le facteur occasionnel et adjuvant des études excessives avaient évidemment ici encore tout à dire. Un traitement composé comme suit (administration de la belladone et abstention de la fréquentation d'école) eurent rapidement raison de cet état morbide.

Observation III. — Un jeune garçon, 12 ans, élève d'une école communale de Bruxelles, sans antécédents héréditaires,

Digitized by Google

sauf l'alcoolisme du père, était atteint depuis quinze jours d'attaques épileptiformes nettement caractérisées avec perte de connaissance et pâleur de la face. Ces accidents ont disparu dès le jour où il lui fut défendu d'aller à l'école et de se livrer à un travail intellectuel. Quinze jours plus tard, l'enfant retourna à l'école : on recommanda de diminuer le travail scolaire à faire à la maison et les accidents n'ont plus reparu.

Ces observations montrent les raisons qu'il y a de considérer le travail intellectuel comme un facteur pathogénétique puissant de l'épilepsie et montrent aussi combien rapide peut être l'éclosion de phénomènes nerveux dans un organisme, phénomènes qui deviennent d'autant plus terribles que la cause en remonte plus haut.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCOURS DE 1886.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE A LA IXe QUESTION :

ENSEIGNEMENT. Indiquer les moyens à employer pour donner à l'enfant une bonne éducation première, et pour lui inspirer le sentiment du grand, du vrai, du beau;

qui a obtenu la

MENTION HONORABLE.

PAR

Madame PIOT-HAMERS, institutrice.

La Commission était composée de MM. J. Declève, Léop. Devillers, Aug. François, Em. Valentin, Paul Laduron, *rapporteur*.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

L'être humain est éminemment perfectible. En revanche, il est en naissant une créature très inférieure, pouvant par elle-même beaucoup moins que les nouveau-nés de nos animaux domestiques. L'éducation lui est indispensable, l'homme qui n'aurait aucune éducation ne serait, sans nul doute, qu'un très vilain animal.

Or, l'éducation de notre race est loin d'avoir atteint son apogée ; elle laisse même beaucoup à désirer.

Depuis qu'on a surchargé les programmes de l'enseignement primaire, cet état de choses ne s'est pas amélioré. C'est que, dans ces programmes, l'éducation n'a point sa part de progrès. Au contraire, on l'a plus ou moins sacrifiée !.....

Pour ces causes, il me paraît que le présent mémoire est opportun. La question qu'il a pour but d'essayer de résoudre, pourrait se traiter à l'infini. Mais e n'ai cherché qu'à être simple, claire et brève.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

Considérations générales sur l'éducation première.

L'éducation première commence auprès du berceau.

Au point de vue moral comme au point de vue physique, elle influe profondément sur toute la vie de la créature humaine.

Qui doit donner l'éducation première ? C'est la tâche de la femme en général, surtout au début ; c'est celle de la mère en particulier.

Pendant les sept premières années, cette tâche doit toujours être assumée par la mère, autant que possible. Et ensuite, jusqu'à l'adolescence, l'éducation doit encore être donnée, sinon par la mère, du moins sous son œil vigilant.

C'est à la mère qu'il appartient de guetter chez son enfant les premières lueurs de l'intelligence, de favoriser dès le début les premiers développements de cette faculté native. Dès lors aussi, la mère doit commencer l'éducation physique de son cher rejeton, tout en s'occupant déjà de son éducation morale.

Cette noble tâche doit être parfaitement comprise. Elle veut de la persévérance dans la sollicitude. Elle veut surtout cette abnégation sublime qui, heureusement, est d'ordinaire la compagne de l'amour maternel.

Digitized by Google

Douceur vaut mieux que violence.

Ces belles paroles s'appliquent surtout à la première éducation ; si la mère ou l'institutrice veut que la génération confiée à ses soins acquière la force du corps et la noblesse de l'esprit, certainement ce n'est pas à la rigueur qu'elle doit demander un tel résultat.

Et d'abord, si vous voulez que votre enfant soit bon, montrez lui de la bonté. Ayons auprès de lui la figure souriante ; auprès de lui, que notre voix soit douce et affectueuse.

Et pourquoi voudrait-on en agir autrement ! D'ailleurs, au début de l'existence, l'enfant comprendrait-il des procédés différents ? Les premiers sentiments dont il est susceptible sont l'amour et la confiance.

L'un de ses premiers besoins est d'aimer et de se sentir aimé.

Il faut gagner son affection, — sans laquelle on est presque impuissant à lui faire quelque bien... Si vous voulez cette affection, mettez-vous à la portée du jeune être que vous dirigez. Auprès de lui, redevenez enfant ; partagez les plaisirs de son âge (plaisirs qui, hélas ! dureront si peu). Prenez part à ses petits chagrins. En un mot, qu'une sollicitude de tous les instants lui fasse sentir qu'il a le bonheur d'être aimé. Alors l'enfant vous paiera de retour, soyez-en persuadés. De plus, presque toujours il vous obéira ; car sa nature le porte à obéir par affection, beaucoup plus que par crainte. Remarquez bien cette vérité.

L'esprit d'imitation est inné chez l'enfant ; il fait ce qu'il voit faire ou essaie d'y parvenir ; il suit l'impulsion qui lui est donnée. La nature l'a gratifié d'une extrême facilité pour s'accoutumer à tout. Chez l'enfant, les impressions sont profondes ; beaucoup d'entre elles laissent des traces ineffaçables, même et surtout dans la première moitié de l'enfance. Maîtres et parents seraient effrayés parfois, s'ils pouvaient savoir ce qui se passe dans certains cerveaux de cinq ans.

Digitized by Google

Malgré les qualités générales que je viens d'indiquer, — qualités très favorables à une bonne éducation, — prétendre assujettir tous les enfants à une règle uniforme, ce serait vouloir l'impossible, au point de vue moral surtout. Chaque enfant a ses prédispositions particulières, dont il faut tenir compte ; il faut le diriger suivant son intelligence, suivant son caractère, et aussi en raison de sa constitution physique.

Les premières leçons doivent se présenter sous forme de jeux. Tous les jeux destinés à l'enfance peuvent être utilisés au profit de l'instruction et de l'éducation.

Dans le cours de l'enseignement et pour une grande partie de celui-ci, les jeux instructifs restent utiles longtemps sinon toujours.

C'est avec patience — ne l'oublions jamais — qu'il faut attendre les résultats de nos soins et de nos leçons. L'âme de l'enfant est une fleur qui chez les uns s'épanouit plus tard que chez d'autres....

Ce que j'ai dit plus haut, principalement sur la douceur, n'exclut pas la punition, qui est quelquefois nécessaire.

Quand nous sommes portés à croire à cette nécessité, prenons garde de nous tromper. Pour l'éviter, *remontons le chemin par où la faute a passé*, ainsi nous pourrons voir si elle est réelle, s'il y a des circonstances atténuantes et dans quelle mesure il faut en tenir compte. En général, les enfants aiment la vérité... jusqu'à ce qu'on les ait viciés par une mauvaise éducation ; ils possèdent, à un très haut degré, le sentiment du juste et de l'injuste ; rarement ils murmurent contre une réprimande motivée, quand on leur montre, en la faisant, l'affectueux bon sens qu'il faut chez l'éducateur. J'ai souvent observé qu'en présence d'une peine infligée de cette façon, leur attitude est seulement celle de la tristesse ; ils reconnaissent la faute, et se soumettent à la pénitence avec docilité. Les punitions injustes donnent un résultat opposé, presque toujours elles suscitent la révolte.

On ne pense pas assez aux conséquences pernicieuses de

Digitized by Google

l'injustice, au mal que peuvent produire des corrections infligées sans une raison suffisante ou sans aucun motif réel. Il en est ainsi surtout de certaines corrections brutales, cruelles, — souvenir du mauvais vieux temps, — corrections qui sont encore employées par certains parents, par certains éducateurs indignes de leur mission.

Certes je n'écris guère pour de telles personnes. Toutefois, parmi elles, il en est qui ne sont pas foncièrement méchantes ; à celles-ci, je m'adresse en leur disant :

Considérez donc, je vous prie, la mobilité du corps de l'enfant ; considérez son besoin de mouvement, de déplacement, de changement... Est-il fait pour la gêne ? Évidemment non. Sa mobilité, au contraire, est une condition essentielle de son développement normal. Et malgré cela, pour des fautes légères, — dues presque toujours à l'ignorance ou à l'irréflexion, inséparables du jeune âge, — on lui infligerait la séquestration, la privation de nourriture, parfois les coups !.... Ce sont là des châtiments odieux, qui lui mettent le fiel au cœur ; tandis qu'une bonne parole ferait comprendre la faute et, bien souvent, suffirait.

Mais que voulez-vous donc que devienne l'enfant, quand il est torturé par ces procédés.... inqualifiables ? Veuillez prendre la peine d'y réfléchir profondément ; cela fait, vous-même — je l'espère — vous blâmerez ces agissements et bien sévèrement aussi.

Oui, ménagez l'enfant ; gardez-vous avec soin de rigueurs déplacées ; qu'elles ne viennent jamais éteindre un beau sourire rayonnant sur son frais visage ; qu'elles ne projettent point d'ombre sur la radieuse aurore de ses jours, laquelle ne passera que trop vite !

Quand je pense à cela, je me reporte avec douleur au spectacle affligeant de malheureuses et frêles créatures rendues stupides et même méchantes par un abus persévérant de divers mauvais traitements. La loi et le public ne sont pas assez sévères pour les brutes à figures humaines qui commettent

Digitized by Google

de telles infamies. Je dis à dessein *le public*; en effet, ce qu'il faudrait contre de tels délits, ce serait le châtiment immédiat et la crainte de celui-ci.

Conduisons l'enfant par la douceur, par l'affection, par le plaisir. Faisons qu'il aime le bien; nous le pouvons. Qu'il arrive, par nos soins, à faire le bien pour le plaisir de le faire, pour satisfaire sa conscience, pour être content de lui-même; qu'il obéisse, en le faisant, à des impulsions devenues naturelles, et non pas à la crainte de quelque punition.

C'est ainsi que se fondera une société d'un ordre supérieur; c'est ainsi que chaque génération progressera dans la voie du vrai, du grand, du beau.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Efficacité de la méthode Froëbel.

Frédéric Froëbel, l'illustre inventeur des *jardins d'enfants* fut, dès sa première enfance, privé des baisers maternels; il connut ainsi les souffrances que cette privation comporte. Il comprit — peut-être mieux que personne ne l'avait fait avant lui — quelle sollicitude éclairée, quels soins dévoués sont nécessaires à l'enfant. Il saisit parfaitement combien est grande l'influence de ces soins sur les qualités physiques, sur les qualités intellectuelles, sur tout l'avenir de la créature humaine. Dévoué au progrès, frappé de ses propres remarques, enthousiaste des idées fondamentales qu'il avait conçues peu à peu, il consacra toute sa carrière à la recherche et à l'application des meilleurs moyens à employer dans l'éducation de la première enfance. Je désigne de cette façon les sept premières années. Suivant sa conviction (comme suivant la mienne), c'est surtout chez l'enfant que les impressions sont fortes et frappent l'imagination d'une manière indélébile. De cette conviction résultait, chez l'éminent novateur, le sentiment profond de l'importance de ses travaux. Ce sentiment excitait son ardeur.

C'est pour les mères et pour les institutrices — ces secondes mères — que Froëbel écrivit sa méthode.

Digitized by Google

Il se dit, conformément à la vérité, que le but général de toute éducation est ou doit être de développer, le mieux possible, l'ensemble des facultés au moyen desquelles l'homme doit accomplir son devoir, remplir sa tâche, être fidèle à la mission qui lui est dévolue.

Partant de ce principe, il utilise le plus possible au profit de l'enfant l'influence vivifiante de la nature ; c'est surtout à l'air libre, au jardin, qu'il met en œuvre ses procédés. C'est là, en effet, que l'enfant — cette fleur animée — se développe le mieux.

L'ensemble des objets qui environnent l'enfant ne lui offre guère que confusion, pendant un temps plus ou moins long. La variété est, tout d'abord, trop grande pour que ses sens puissent par eux-mêmes, lui faire saisir et discerner les propriétés des choses, ou du moins le faire assez. C'est pour obvier à cela que Froëbel donne aux enfants des notions progressives au moyen d'une série d'objets simples, propres à susciter des causeries amusantes autant qu'instructives.

Ce grand pédagogue a basé sa méthode sur le spectacle de la nature, de ses manifestations sans cesse renouvelées, — Kaléidoscope dont les aspects sont d'une variété infinie. Cela convient éminemment à la jeune créature, qui adore le changement, dont elle a grand besoin.

Changement et mouvement, c'est leur vie à ces oiseaux sans ailes, dont l'exercice physique est un des premiers besoins.

Observons-les quand ils sont livrés à eux-mêmes, en pleine liberté ; ne sont-ils pas alors presque toujours courant, sautant, dansant, grimpant ? Ils obéissent ainsi à la nature.....

Pour bien mettre à profit ce besoin d'activité, Froëbel exerce méthodiquement les membres, par des jeux gymnastiques combinés de manière à mettre en action successivement les divers muscles. Ces jeux tendent principalement à exercer les mains, qui sont, par excellence, les organes du toucher.

Le besoin de connaître porte l'enfant ou, pour mieux dire, le pousse à examiner. Ce besoin l'excite plus encore à palper ;

Digitized by Google

il le conduit même parfois à détruire. C'est que, dans le bas âge, on se rend compte des choses non pas seulement en regardant ce qui frappe les yeux, mais aussi et surtout et beaucoup plus en voyant ce que l'on fait. C'est pourquoi Froëbel donne aux enfants, dès le début de sa méthode, déjà quand ils savent à peine marcher, des corps solides à manier. Il commence par la balle, forme sphérique, point de départ de toutes les autres formes.

L'instinct de l'enfant le porte à faire de la plastique. L'homme nait producteur, inventeur, créateur même ! Les doux souvenirs de la joyeuse enfance nous rappellent les heures heureuses où nous ramassions et amassions le sable de la plage ou le gravier du torrent, ou bien encore la neige du chemin, pour donner à tout cela des formes quelconques, ou plutôt des formes déterminées ; pour en faire des *bonshommes*, des murs, des bancs ; pour en faire même des trônes, des remparts et des citadelles.

Ces dispositions naturelles demandent à être dirigées, pour porter les bons fruits dont elles sont susceptibles. Dans ce but, Froëbel nous offre encore les matériaux convenables, avec les procédés propres à produire des résultats satisfaisants,

J'ai cherché à donner un aperçu de la méthode Froëbel. Pour ne pas sortir de mon cadre, j'ai essayé de le faire en quelques lignes seulement. Peut-être suffira-t-il à faire goûter cette méthode ?

Appliquons et propageons partout cet excellent système que Froëbel a puisé dans son cœur aussi bien que dans son esprit, dans son dévouement à l'enfance, dans son amour de l'humanité. Ce système nous permet de soigner l'enfant, plante humaine, en le laissant croître à l'aise au soleil de la nature, de l'amour maternel et de la liberté. Il nous permet de disposer très bien sa jeune intelligence à recevoir les premiers éléments des sciences et des arts ; il nous permet d'ouvrir son âme au sentiment du vrai, du beau.

Digitized by Google

Nous pouvons tout cela sans exercer sur lui aucune contrainte, aucune compression ; sans froisser ses idées ; en un mot, suivant les lois de la nature, selon la volonté du divin Créateur !

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Le sens du bon et du beau; moyens propres à le développer.

Développer le sens du bon et du beau chez la créature humaine, c'est l'ennoblir. C'est conséquemment, sinon la rendre vertueuse, du moins la porter à la vertu.

L'éducation, qui augmente et enrichit toutes les facultés, développe puissamment le sens du beau.

Parmi les créatures vivantes, l'espèce humaine est seule en état de saisir et d'apprécier largement l'ensemble des beautés répandues dans l'univers. Elle seule est apte à posséder, avec l'intelligence supérieure que nous trouvons chez certaines créatures, cette distinction d'esprit et de corps qui partout recommande l'homme à l'estime de ses semblables; distinction qui, lorsqu'elle est dévolue à la femme, lui attire en abondance les hommages les plus respectueux.

L'enfant perçoit des impressions dès ses premiers ans, dès ses premiers mois, je dirai volontiers dès les premiers jours de sa vie. Ces impressions lui viennent tout d'abord non-seulement de sa mère, mais aussi de tout ce qui l'environne, individus et objets. Dès que son cerveau commence à s'exercer d'une façon notable, c'est-à-dire dès la seconde moitié de la première année, il a besoin de toute la sollicitude des personnes commises à sa garde, chargées de l'éclairer; et cette sollicitude doit être accompagnée d'intelligence et de lumières.

Digitized by Google

Quand les sens commencent à fonctionner, c'est-à-dire quand l'être vivant commence à percevoir des sensations, celles-ci exercent leur influence — qui devient rapidement profonde — sur le moral et sur le physique de la créature. Les premières années de l'enfant sont et doivent être une période d'incessante transformation.

Or, le physique et le moral sont dans une dépendance étroite et réciproque ; en conséquence, moral et physique réclament des soins égaux et incessants.

Il est nécessaire de prendre, sans tarder, les mesures nécessaires pour que les sensations de l'enfant soient toujours agréables et douces, afin qu'il soit porté à la douceur. Il faut donc tâcher que l'intéressante créature soit entourée d'objets concourant au but. Les premiers jouets surtout doivent être choisis avec soin ; ils doivent ne présenter jamais rien qui soit rude, pas plus que difforme ou laid.

Je voudrais qu'on s'approchât le plus possible de l'idéal suivant. On prendra des mesures pour que les yeux de l'enfant ne voient jamais que des figures souriantes ou du moins agréables ; on fera que ses oreilles n'entendent que des voix caressantes, ou des sons mélodiques et harmonieux : enfin, que, tous les soirs, un chant doux et tendre aide à l'endormir.

En outre, je demande que, dès son premier jour, ses besoins soient surveillés, prévenus, surtout satisfaits sans retard; qu'on ne l'oblige point, qu'on ne l'expose pas à pleurer pour obtenir les soins qu'il faut à sa faiblesse.

Jusqu'à six ou sept ans, et même par-delà, quand la nature commande, c'est avec despotisme. Il faudrait même y obéir avant que l'enfant eût parlé ; car il n'a tout d'abord que des pleurs pour langage; et si l'on ne satisfait pas à ses impérieux besoins, on jette dans son cœur les germes pernicieux de la colère, de l'emportement, de la haine. Pour peu que cela continue, les défauts — ainsi gagnés ou développés — s'enracinent et deviennent des vices.

Plus l'enfant avance en âge, plus il est avide de voir, de

Digitized by Google

connaître, d'admirer; il se montre de plus en plus amateur du beau, du grand, du merveilleux! Pour entretenir ces nobles dispositions dans son âme, — si impressionnable, — et pour les mettre à profit convenablement, il faut montrer à l'enfant et lui expliquer souvent les beautés toujours nouvelles de la nature. Il faut ensuite agir de même, progressivement, à l'égard des beautés que l'artiste de génie sait produire à son tour (à l'aide d'une sage imitation des œuvres de la création).

Grande sera fréquemment son admiration, par exemple, devant le spectacle qui nous est offert quand l'atmosphère est transparente par le lever du soleil et par son coucher. Grande admiration aussi en présence de l'arc en ciel aux splendides couleurs et aux nombreuses nuances. Ces spectacles et mille autres lui donneront jouissance, aussi bien que profit intellectuel.

D'autre part, l'enfant, bien dirigé, tirera grand avantage de la vue et de l'examen des chefs-d'œuvre de l'homme; de là résultera une élévation de son esprit. J'ose même dire que, quand il s'extasiera devant certaines œuvres d'art, assez souvent il parviendra ou sera parvenu à comprendre que le mérite de ces ouvrages n'est pas seulement dans la puissance du coloris, mais qu'il est aussi, qu'il est surtout dans la vie que sait donner à une œuvre artistique l'homme qu'éclaire le génie.

Je dois une mention spéciale à la musique, cet art bienfaisant par lequel nous pouvons à volonté, au moyen de notre voix et d'instruments créés par nous, reproduire ou imiter les harmonies qui montent de la terre aux cieux.

Initions nos enfants aux sublimes accents de cet art divin. Ils y sont d'ailleurs tout disposés, car ils sont à l'âge heureux où le cœur chante toujours.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Le travail source de tout bien-être, élève l'intelligence.
Il produit la vertu ou bien la consolide.

Le mouvement, le travail, c'est la vie; l'immobilité, c'est la mort, du moins à courte échéance. Tout organe qui fonctionne se maintient vivant; de plus, sa vigueur, ses facultés se développent par l'exercice. Dans le corps de l'animal, le fonctionnement régulier de tous les organes maintient l'équilibre nécessaire à la vie normale de l'être tout entier, — à la vie intellectuelle aussi bien qu'à l'existence physique.

Le travail, auquel la race humaine est tout particulièrement assujettie, est la condition essentielle de son bonheur. Il entretient la santé du corps ; il entretient et accroit les facultés intellectuelles ; il est aussi une garantie de vertu, surtout pour la femme, pour la jeune fille.

Étendons-nous quelque peu sur ces objets ; ils le méritent, en vérité.

Au point de vue physique d'abord, le travail est pour l'homme le principe de la meilleure hygiène. Il développe le système musculaire, il équilibre le système nerveux, il facilite la circulation du sang. Si vous placez une jeune personne oisive à côté d'une jeune personne active, vous constaterez bientôt de profondes différences. L'une de ces personnes est indolente, langoureuse ; elle s'affaiblit de jour en jour. L'autre, au contraire, est robuste : un sang généreux circule dans ses

Digitized by Google

veines ; elle est forte autant que gracieuse, et paraît appelée à parcourir une longue carrière.

Le cerveau est l'organe de la pensée. Le travail le développe (en quantité et en qualité) aussi bien, sinon mieux, qu'il développe tout autre organe.

Dans un cerveau bien conditionné mais inactif, la matière plus ou moins spongieuse dont il est composé, n'agissant pas ou agissant trop peu, s'amollit, devient inerte.

Considérons, au contraire, un cerveau constitué médiocrement, mais fonctionnant avec activité. Par l'exercice qui lui est imposé, en d'autres termes, par la gymnastique de l'intelligence, il s'améliore de plus en plus, jusqu'au point de s'élever à la hauteur d'un cerveau bien constitué.

J'ai dit que le travail est une garantie de vertu, surtout pour le sexe féminin ; la chose me paraît aisée à concevoir, et je n'entreprends pas une démonstration en règle.

Prenez la meilleure organisation féminine : belle intelligence et bon cœur ; laissez inoccupée une jeune fille ainsi douée ; laissez la s'abandonner à tous les rêves d'une imagination ardente et vagabonde ; en d'autres termes, placez la vis-à-vis d'elle-même, continuellement à l'écart du monde actif. Que voulez-vous qu'elle devienne dans ces conditions d'existence ? La réponse n'est que trop facile à faire.....

Mais, si cette jeune fille, si cette privilégiée de la nature dirige son esprit et son activité assidûment vers leur but déterminé ; en d'autres termes, si elle travaille activement et d'une façon suivie ; dans ce cas, — et quelle que soit dans l'avenir sa position sociale, — elle aura bien des chances de pouvoir toujours être citée comme un modèle.

Le travail n'est pas seulement la condition de la santé, tant morale que physique ; il est aussi la source de tout autre bien-être, puisque c'est lui qui approprie à nos besoins la matière et les objets que nous offre la nature. Donc, on peut dire : c'est du travail que dépendent la prospérité des nations,

Digitized by Google

l'avenir de l'humanité. Sans lui, l'espèce humaine serait misérable et périrait bientôt.

Chaque pays contient de grandes richesses naturelles, tant sous le sol qu'à la surface Sans le travail des populations, que deviendraient les gisements enfouis dans les entrailles de la terre ? Ils resteraient à l'état de dépôts tout-à-fait improductifs. Dans quel état serait la surface de la terre, si l'homme ne la cultivait pas ? Elle ne produirait que des fruits sauvages en quantité insuffisante.

Mais appliquons le travail à la *terre intérieure* et à la *terre extérieure ;* appliquons-y un travail judicieux, — dirigé par des hommes chez lesquels l'instruction, marchant de pair avec l'éducation, a développé fort bien les facultés du cerveau.

Alors on verra la matière minérale se transformer, se métamorphoser, devenir des objets d'art, des édifices grandioses, des merveilles en tout genre. On verra aussi la terre, — fécondée par les efforts de l'homme, en même temps que par l'action du soleil et de l'atmosphère, — produire, en abondance, les denrées les plus nourrissantes, les fruits les plus savoureux.

En résumé,

Le travail est une source de bonheur et de prospérité.

Par son action sur le cerveau, il rend la jeunesse apte à comprendre, à goûter le bien, le beau.

Il détourne du mal ; par conséquent, il porte vers le bien.

Il continue ainsi l'œuvre du Créateur, en faisant des âmes aimantes et pures ; en donnant aux parents des enfants respectueux et dévoués ; en procurant à la société une génération riche de santé, de courage, d'intelligence, de vertu.

C'est pourquoi je considère le travail comme un des actes les plus agréables à Dieu. Le travail persévérant est une prière perpétuelle.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Mauvais livres et mauvaises compagnies.

Pour que la jeune génération grandisse dans la vertu, pour qu'elle s'avance sans encombre dans la voie du vrai, du beau, du bon; il faut soigneusement la soustraire à l'influence des mauvais livres, et la préserver des mauvaises compagnies.

Mauvais livres et mauvaises compagnies sont deux terribles écueils, contre lesquels les créatures les mieux douées (sous le double rapport de l'esprit et du cœur) peuvent chaque jour se heurter et se perdre.

Ce que je dis dans le présent chapitre s'applique (à divers degrés) à toutes les périodes de l'enfance, aussi à l'adolescence; mais c'est principalement des jeunes gens de dix à quinze ans que je me préoccupe ici. Nul n'est plus impressionnable qu'eux. Ce sont des plantes qui subissent avec une grande facilité la direction que l'on imprime à leur tige et à leurs branches. Ce sont des fleurs dont on peut orienter la corolle à volonté; exposez-les du côté d'où vient la brise douce et tiède, vous les verrez s'épanouir; elles seront pleines de vie. Mais, au contraire, si vous laissez la bise agir sur leurs frêles pétales, bientôt vous les verrez s'étioler, dépérir.

Ce que je nomme ici la brise douce et tiède, c'est la bonne lecture; c'est aussi la bonne société. La bise âpre et froide, c'est la lecture mauvaise; c'est aussi la mauvaise société.

Les lectures qui sont bonnes ou qui ne sont pas mauvaises,

Digitized by Google

ont des qualités très inégales; naturellement ces lectures réclament un choix attentif; mais il n'y a là aucune question générale à étudier. Ce qu'il faut maintenant élucider un peu, c'est ceci : que devons-nous entendre par l'expression *mauvaises lectures?*

Cela dépend. Telle lecture est admissible ou mauvaise selon l'âge du lecteur, selon son état physiologique et intellectuel, selon la nature et l'étendue des connaissances acquises par lui. Le tact des parents ou des éducateurs doit seul être juge en cette matière délicate. C'est pourquoi je ne signalerai qu'une seule catégorie de livres qui ne doivent jamais se trouver entre les mains des jeunes gens, si l'on veut les préserver du vice. Ce sont les livres immoraux.

Nous savons tous, — plus ou moins bien, — ce qu'il faut désigner sous le nom de livres immoraux, mais il est très bon d'en développer l'indication. Je nomme immoraux, non-seulement les ouvrages lubriques ou autrement malsains qui n'ont jamais accès dans les bibliothèques des personnes bien pensantes; je qualifie encore ainsi, encore et surtout un certain genre de littérature (excusez-moi d'abaisser ce noble mot), un certain genre d'écrits turbulents qui ont fait invasion dans toutes les classes de la société; écrits contagieux qui, attaquant toutes les croyances et tous les bons sentiments, pervertissent à la fois l'imagination, le cœur et le goût. Dans la plupart des produits de cette école, le bon style est rare, et la raison..... brille par son absence! En analysant ces étranges écrits, on dirait que les auteurs se sont ingéniés à exciter les jeunes imaginations seulement de manière à en abaisser le niveau, à transporter la jeunesse dans les nuages d'un monde idéal interlope pour en faire. . . . . des « anges déchus. »

Maintenant, quelques mots sur les mauvaises compagnies.

Pour n'omettre rien d'essentiel, en même temps que pour abréger, je donne à cette expression un sens plus étendu que le sens habituel. Sous le nom de compagnie, je comprends l'ensemble des personnes et des choses qui entourent l'enfant,

Digitized by Google

avec ce qu'elles lui font voir ou entendre ; en un mot, tout ce qui suscite en lui les sensations de chaque jour, de chaque instant. Toutes ces personnes et toutes ces choses peuvent porter au bien ou au mal, selon la nature des exemples qu'elles donnent, des conseils qu'elles expriment ou inspirent.

Une parole, une impression d'un instant suffit parfois à souiller une belle âme, un cœur pur.

En résumé :

Pour que la jeunesse conserve intact le sens et le goût du bon et du beau, le sentiment de ses nobles destinées, elle doit, non-seulement ignorer les écrits mauvais, mais encore être protégée et guidée par une chose précieuse entre toutes, chose qui m'apparaît comme une synthèse de l'éducation : *La bonne compagnie*, — que je nommerais volontiers *l'hygiène de l'âme.*

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Concours apporté à l'éducation morale par toutes les branches de l'enseignement primaire.

Dans l'enseignement scolaire, toutes les branches du programme des écoles primaires[1] peuvent concourir à l'éducation morale ; elles le peuvent et le doivent.

S'il en était autrement, les bons résultats feraient défaut. L'enseignement donné aux enfants peut être qualifié de mauvais, quand l'éducation ne marche point de pair avec l'instruction. Je pourrais en dire autant de l'enseignement donné aux adolescents.

La branche qui offre le plus de ressources est la langue maternelle.

Les lectures, les exercices d'intuition (tant oraux qu'écrits), les dictées, les essais de rédaction, auront pour objet en grande partie, nos devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers nous-mêmes. Les exercices de rédaction dont la matière peut servir à combattre le vice, à exalter la vertu, ou à donner les premières notions des sciences et des arts, sont de puissants auxiliaires pour l'éducation morale, en même temps que pour l'éducation purement intellectuelle.

[1] Je désigne sous le nom d'*écoles primaires*, non pas seulement les écoles communales où l'on instruit les enfants, mais aussi toute autre école du même niveau, quelle qu'en soit la direction.

Digitized by Google

L'arithmétique peut aussi contribuer à l'éducation morale. Au moyen des problèmes, on fera facilement ressortir les avantages de l'économie, — par laquelle nous pouvons nous assurer des ressources pour l'avenir, et soulager le pauvre, pratiquer la charité.

Par la géographie, on fera passer sous les yeux de l'enfant les merveilles parsemées sur tous les points du globe, non-seulement celles de la nature, mais aussi les merveilleux édifices et les autres travaux d'art par lesquels l'homme a renouvelé la face du monde.

La cosmographie, en dévoilant la marche des corps célestes, fournit l'occasion d'élever la pensée de l'enfant vers le Créateur, vers le Maître de l'univers.

L'histoire nous offre aussi des ressources. Il en est ainsi notamment de l'histoire nationale; chacun peut, en étudiant l'histoire de son pays apprendre à l'aimer, à le servir, à le défendre au besoin. . . . . pourvu que les leçons soient données comme il convient. . . . .

Je ne veux point systématiquement faire voir tout en rose; je veux, au contraire, fermement, ne parler que suivant ma conscience et selon la vérité. C'est pourquoi j'ajouterai quelques observations au sujet de l'histoire.

La moyenne des qualités que nous présente l'espèce humaine ne constitue certes pas, jusqu'à présent, un modèle pour les enfants. Or, en général, l'histoire telle que certains auteurs surtout l'écrivent, nous fait voir l'humanité plus mauvaise encore qu'elle ne l'est réellement. C'est que les gens de bien font dans le monde.... et dans l'histoire moins de bruit que les malfaiteurs, — moins surtout que ces personnages que l'on nomme conquérants. — L'histoire est souvent un tissu d'atrocités et de crimes de toute espèce.

Là, je vois un danger quand je consulte ma conscience, en me remémorant mes souvenirs de jeunesse, en me rappelant l'impression que faisaient, sur les jeunes cerveaux, certaines leçons d'histoire !.....

Digitized by Google

En histoire, comme dans tout, méfions-nous des mauvais exemples ; prenons garde de les laisser admirer ou seulement approuver dans le passé, et surtout d'y faire admirer des actions ou des paroles que, dans le présent, nous flétririons avec horreur ! Il n'y a pas deux morales.... Il faut insister sur les belles actions, les louer, les exalter. Il faut passer plus rapidement sur les mauvaises, et, ne pas les mentionner sans les stigmatiser. Il faut expliquer comme quoi l'histoire peut guider les hommes en certaines circonstances, mais n'est pas, en général, un tableau fidèle ni un modèle à suivre. Il faut.... mais je dois me borner. Il me suffisait d'ailleurs de signaler l'écueil.

Dans l'enseignement de l'écriture, au lieu d'employer des modèles formés de phrases sans portée, choisissons-les ; composons-les de sentences judicieuses, de proverbes bien triés. Ces phrases-là se graveront dans la mémoire et ne s'effaceront que difficilement, pour ne point dire qu'ils persisteront durant toute la vie.

Le dessin contribue certainement à l'éducation morale, puisqu'il s'adresse tout spécialement au sens du beau.

Qui civilise moralise. Gardons-nous, en conséquence, de nous priver de la musique, aimable civilisatrice. Combinée avec la poésie, — sa sœur et sa compagne, la musique éveillera le sens du beau, même chez la créature la plus déshéritée des dons de l'esprit et du cœur.

La musique et la gymnastique, ensemble et séparément, donnent l'idée et l'habitude de la mesure et de l'ordre nécessaires en toute chose, et de l'obéissance qu'il faut souvent.

En terminant, je reviens en peu de mots sur des considérations qui ont été développées précédemment, et qui s'appliquent à l'éducation des écoles primaires aussi bien qu'à celle du foyer domestique.

Concurremment avec les sciences et les arts, et aussi avec leur aide, la nature entière parle au cœur et développe le sens du beau. Le beau se trouve partout, de la source à l'océan,

Digitized by Google

du fond des vallées jusqu'aux cimes des montagnes, de l'étincelle jusqu'à l'étoile ; enfin depuis la terre jusqu'aux cieux.

Ouvrons à nos enfants le livre de la nature ; qu'ils savourent amplement ce poëme divin dont chaque page est une merveille. Ils sentiront les harmonies sublimes de la création ; puis, remontant de celles-ci au Créateur, ils concevront envers Dieu, source éternelle du beau, les sentiments qui lui sont dus.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Avant-propos	399
Chapitre premier. — Considérations générales sur l'éducation première	401
Chapitre II. — Efficacité de la méthode Froëbel . .	406
Chapitre III. — Le sens du beau et du bon ; moyens propres à le développer	410
Chapitre IV. — Le travail source de tout bien-être, élève l'intelligence. Il produit la vertu ou bien la consolide	413
Chapitre V. — Mauvais livres et mauvaises compagnies	416
Chapitre VI. — Concours apporté à l'éducation morale par toutes les branches de l'enseignement primaire	419

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCOURS DE 1886.

MÉMOIRE EN RÉPONSE A LA VIIIe QUESTION.

NOTICE

SUR

L'ORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

OU

Guide aux personnes qui établissent des bibliothèques populaires

PAR

M. CHARLES DEMESMAEKER,

Attaché à la Bibliothèque publique de Mons.

Un mauvais livre est un flatteur.

La Commission était composée de MM. JULES DECLÈVE, LÉOP. DEVILLERS, PAUL LADURON, HENRI WATRICQ et CAMILLE WILIQUET, *rapporteur*.

Digitized by Google

Digitized by Google

Ouvrages consultés.

Discours d'ouverture de la bibliothèque populaire de Liége
Cousin. Administration des bibliothèques.
Bibliographie de la Belgique.
Mémorial administratif du Hainaut.
Larousse. Encyclopédie du XIX^e^ siècle.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Plusieurs communes et diverses sociétés particulières ont créé, depuis quelque temps, des bibliothèques populaires qui ont pour but de faciliter aux classes laborieuses les moyens de lire de bons livres. Il y a lieu de se féliciter, dans l'intérêt du pays, de la faveur que ces institutions rencontrent. Propager le goût de la lecture, c'est rendre aux populations ouvrières un service inappréciable. Les bonnes lectures ennoblissent les sentiments. En étendant le champ de ses connaissances, elles procurent à l'ouvrier l'occasion d'accroître son bien-être, de même qu'en lui offrant un délassement dont l'attrait augmente à mesure qu'il en jouit, elles éloignent d'autres distractions dont l'usage immodéré est nuisible et ruineux.

Mais beaucoup de personnes nous diront qu'il est fort difficile d'établir des bibliothèques populaires avec peu d'argent? A ceux-là nous rappellerons ce qui a été fait à Liége par la société Franklin.

Le 26 avril 1874, cette société organisa des collectes à domicile et parvint en quelques heures à recueillir plus de 20,000 volumes et des dons en argent se montant à 4,500 frs. Un tel résultat était pour elle hors de toute prévision. Un comité permanent se constitua qui prit pour mission d'écarter soigneusement les quelques ouvrages mauvais qui s'étaient glissés dans la masse. Une vente eut lieu de ceux dont les tendances étaient de nature à troubler le moral des masses et enfin on classa les autres avec ordre et méthode. Ce travail

Digitized by Google

terminé, il restait 2,000 volumes dont la plus grande partie était en bon état; et le produit de la vente, joint aux premiers fonds recueillis, atteignit la somme de 5,600 francs, environ.

La répartition se fit alors, et les 22 communes de l'arrondissement de Liége ainsi que les bibliothèques des écoles d'adultes furent gratifiées d'ouvrages.

La société Franklin créa ensuite avec le concours de la ville de Liége une bibliothèque populaire dans le quartier de l'Est et lui donna pour premier fonds 2,500 volumes.

Étendant son intervention jusqu'aux campagnes, le Comité recommanda vivement l'établissement des bibliothèques aux communes qui en étaient dépourvues, leur donnant gratuitement un lot d'ouvrages, à condition qu'elles inscriraient annuellement à leur budget un crédit destiné à l'entretien et à l'achat de nouveaux livres. Huit communes répondirent à l'appel du Comité. Une seule refusa cette offre, donnant pour prétexte l'absence probable de lecteurs.

Cette collecte du 26 avril nous montre combien sont nombreuses les ressources, malheureusement presque toujours négligées, dont les hommes de bonne volonté peuvent profiter.

Fêtes, collectes, concerts, tout doit être mis en œuvre quand il s'agit de choses aussi précieuses que celles de l'Instruction du peuple.

Parti des chefs-lieux de province, le mouvement s'étendrait de commune en commune et ainsi le pays ne tarderait pas à être protégé contre l'ignorance.

Il faudrait encourager les instituteurs des campagnes qui remplissent les fonctions de bibliothécaires, et aussi publier à l'usage des ouvriers, des ouvrages qui rempliraient les mêmes offices que les petites brochures que l'on édite en Angleterre et même en France.

Quant aux communes dénuées de ressources, nous signalerons l'organisation des bibliothèques ambulantes. L'idée n'est pas nouvelle et elle est appliquée avec succès depuis plusieurs années dans la province de Liége (à Fallais et dans les communes

Digitized by Google

environnantes). Voici en quoi consiste le système. Quelques localités, supposons dix, mettent leurs ressources en commun et arrivent à acheter 1,000 volumes qu'elles se partagent à raison de 100 par commune. Ces livres sont confiés aux soins de l'instituteur et à l'expiration de chaque année scolaire, pendant les vacances, les 100 volumes de X.... sont envoyés à Y..... qui transmet les siens à Z.... et ainsi de suite. Pendant dix ans on peut ainsi, sans dépense nouvelle, fournir aux mêmes lecteurs des livres toujours variés.

L'application d'un système si pratique mérite d'être recommandé.

Il est indispensable que les bibliothèques populaires soient le complément des écoles d'adultes et qu'elles servent à entretenir et même à compléter l'instruction souvent trop élémentaire de nos classes ouvrières, et il importe enfin, pour le bien-être moral, que le peuple lise et réfléchisse par lui-même. Alors seulement nous ne verrons plus l'ouvrier écouter ces soi-disant réformateurs qui ne cherchent qu'à vivre à leurs dépens.

Et nous dirons avec Jean Macé : « Le jour viendra où l'ouvrier assis devant sa porte pourra parler avec ses voisins des grandes conquêtes de l'esprit humain. Ce jour-là, ce ne sera pas sans reconnaissance que l'on prononcera dans une commune le nom du fondateur de sa bibliothèque populaire. »

Digitized by Google

Des livres.

Il faut envisager ce sujet sous deux aspects distincts. S'agit-il d'une bibliothèque à établir, il faut examiner la question de savoir comment on formera le premier fond. Puis ce premier fonds existant, il est nécessaire de chercher quelles règles on doit observer pour augmenter le dépôt déjà formé suivant sa nature et ses besoins et aussi suivant les ressources que l'on a à sa disposition.

Lorsqu'il s'agit d'établir une bibliothèque populaire nouvelle, il est rare qu'on n'ait pas en vue un lot d'ouvrages provenant soit de dons, soit de libéralités de bibliothèques déjà existantes, publiques ou particulières.

Si le don est fait à condition de choisir un certain nombre de volumes, il faut savoir discerner ce qui peut le mieux convenir aux lecteurs et surtout ne pas faire choix d'ouvrages qui ne seraient pas lus. Il est nécessaire de connaître le *caractère* des populations à ce sujet.

Il se peut également que l'on doive créer une bibliothèque sans avoir pour premier fonds des dons volontaires. A défaut de dons volontaires, il faut restreindre le choix aux ouvrages dont la lecture est assurée et tout-à-fait à la portée des lecteurs.

Dans ce but, les organisateurs devront autant que possible s'entourer de renseignements et consulter des personnes compétentes. Ils devront parcourir différents catalogues de libraires, ainsi que des catalogues d'autres bibliothèques populaires. Les catalogues de la société Franklin de Paris, celui que nous publions à la suite de la présente notice leur seront d'une grande ressource. Dans leurs recherches, les commissaires noteront les ouvrages dont l'acquisition devra être faite, avec l'indication des prix ; puis dans une assemblée générale on arrêtera le choix définitif.

La commission devra se défier des ouvrages appelés livres à bon marché, connus dans le commerce sous le nom de rossignols.

Digitized by Google

Le choix fait, il faut, pour l'acquisition des livres, s'entendre avec un libraire de confiance. Souvent, à cause de l'importance de la commande, on obtient une remise de 10 et parfois de 15 %. Cette remise peut être déduite de la somme destinée aux achats et être employée à former le premier fonds de reliure des ouvrages.

Dans tous les achats, on donnera la préférence aux ouvrages brochés, sauf pour ceux achetés d'occasion.

Nous donnons au chapitre reliure les motifs qui paraissent déterminants pour agir ainsi.

Jusqu'ici, nous nous sommes occupés de l'achat du premier fonds de la bibliothèque. Comme dans toutes les bibliothèques, ce premier fonds est destiné à être augmenté chaque année.

Le bibliothécaire devra tenir note de chaque ouvrage qui lui est demandé et qui ne se trouve pas au catalogue. Au moment de la réunion de la Commission, il soumettra les ouvrages dont l'acquisition lui semble nécessaire. Après avis de la Commission, il ne lui restera plus qu'à en faire l'achat. Et à cet effet, il agira comme nous l'avons dit plus haut.

Digitized by Google

Du choix des livres. — Des romans.

L'achat et le choix des livres forment la plus importante et la plus difficile besogne du bibliothécaire. Pour définir sa mission, il faudrait nous livrer à une étude fort étendue.

Nous indiquerons en résumé ce que nous en pensons.

On ne peut exiger d'un bibliothécaire qu'il lise tous les livres dont il doit garnir la bibliothèque: il est indispensable cependant qu'il en ait une connaissance sommaire. Un bibliothécaire qui a quelque expérience, peut, en feuilletant rapidement un livre, se faire une idée exacte du mérite de l'auteur et surtout être fixé sur la convenance et la moralité de son œuvre.

Le bibliothécaire a une autre ressource : les articles de critique. Il n'est pas de journal important, à coup sûr, pas de revue, qui ne compte parmi ses rédacteurs, un critique; celui-ci a soin d'analyser tous les livres de quelque valeur. Comme il en fait profession, il ne manquera pas, quel que soit son talent, d'apporter dans ses études le tact et le discernement qui doivent caractériser un bon juge.

La critique sera donc le meilleur guide du bibliothécaire ; elle déblaie le terrain, facilite les recherches et le tient à l'écart des productions sans mérite.

Tout ceci n'a trait qu'aux livres contemporains. On est généralement bien fixé sur ceux qui comptent dix à vingt années d'existence.

Ici se présente la grave question des romans. Faut-il les introduire dans la bibliothèque et en grand nombre ?

Avant de répondre, nous tenons à présenter une observation que nous considérons comme capitale. Le bibliothécaire doit connaître et apprécier son public, ses lecteurs les plus assidus. Il importe qu'il sache à peu près le degré de leur instruction, et, si possible, les tendances de leur esprit. Ce n'est point si

Digitized by Google

difficile qu'on peut se l'imaginer. Les livres vers lesquels le lecteur se porte, fournissent des indices presqu'infaillibles. Dans les bibliothèques populaires, l'instruction de la plupart des lecteurs est élémentaire, la culture de l'esprit absolument nulle. Cette affirmation n'a rien de hasardé. Ce n'est pas, en effet, faire l'éducation de l'esprit que d'enseigner les éléments qui sont inscrits au programme des écoles primaires, ce n'est que procurer les moyens d'apprendre.

Eh bien, il faut partir de là : les lecteurs sont d'un esprit peu ou point cultivé. On peut les comparer à un champ abandonné d'une végétation désordonnée et chétive. Mettez-y la charrue, vous ne parviendrez pas du premier coup à transformer ce sol, à l'assouplir et à le féconder. Ce n'est qu'après plusieurs années de peine, après y avoir incorporé de nombreux ingrédients qu'on obtiendra une moisson luxuriante. On ne peut exiger au début que de minces récoltes, et y ensemencer que les plantes qui absorbent le moins de nourriture. Ainsi en est-il pour l'esprit.

L'étincelante imagination de Victor Hugo, la mélancolie et la sensibilité si pure de Lamartine, l'esprit si clair et les élans sublimes de Musset, bref ce qui fait le charme et la supériorité de ces éminents écrivains ne sera ni senti ni compris par le gros des lecteurs. Ils seront haletants devant les péripéties d'un drame, inquiets et curieux de son dénouement, amusés par de grosses plaisanteries, en un mot leur attention sera portée vers la partie secondaire, sur les artifices de l'écrivain, mais point sur l'essence de son œuvre. Ce sont les mélodrames qui attirent les foules et point les comédies de l'ordre le plus élevé. N'arrive-t-il pas à beaucoup de gens de ne point admirer Molière ?

Le bibliothécaire ne doit donc point fixer son choix sur des productions quelque peu vulgaires, ni rechercher des œuvres d'imagination pure. Faudra-t-il cependant recourir à des livres médiocres? Nullement, l'esprit humain est assez riche pour faire preuve de grandeur dans tous les genres. Le roman

Digitized by Google

épisodique sera une excellente ressource. Faut-il citer des noms, rappeler Walter Scott, Conscience, Erckmann-Chatrian. C'est toujours vers ceux-là que le débutant se porte.

Il ne faut pas croire qu'il s'y tiendra toujours. A la longue l'éducation de l'esprit se forme. Il devient plus exigeant et plus appliqué. Les romans contemporains finiront par lui plaire, car, il faut le remarquer, le roman de mœurs n'est pas celui qui goûte le plus, de prime abord. On trouve généralement qu'il y manque une *histoire* comme on dit vulgairement, en un mot l'intrigue n'est pas assez stylée, elle ennuie souvent par la peinture des caractères dont se préoccupe avant tout l'écrivain. Tel est le cas chez Balzac. Mais nous n'hésitons pas à dire, que c'est une bonne lecture; que non-seulement elle repose et amuse, mais qu'elle enseigne. C'est l'histoire contemporaine par ses petits côtés, dans les choses intimes, mais il est utile de la connaître.

Cette lecture amènera presque toujours aux études plus sérieuses et plus utiles de l'histoire et de la géographie.

Il faut ici plus d'efforts, car l'histoire n'est pas aussi vivante que le roman. L'historien ne peut s'arrêter à fouiller jusque dans les plus secrets replis de l'âme des personnages qui tiennent les premières places; il ne peut qu'indiquer. Il en est pourtant qui sont parvenus, malgré la concision qui s'impose, à tracer des portraits et à mettre en relief les évènements avec un art si accompli qu'ils séduisent autant que les romans. MM. Thiers, Michelet, H. Martin, Moke, Juste, l'historien anglais Macaulay sont des modèles du genre.

C'est vers de pareils livres qu'il faut amener insensiblement le lecteur. Par là il montrera la supériorité de son esprit et acquerra une maturité et une science peu communes.

Or, le roman contemporain, n'eût-il d'autre résultat que de préparer le lecteur, de former l'étape entre des études supérieures et des lectures plus simples et plus faciles, encore faudrait-il reconnaître qu'il est de nature à produire un grand bien.

Digitized by Google

Nous ne voulons pas dire cependant qu'il faille livrer sans distinction les livres de romanciers dont le nom a fait assez de bruit. Il y a eu des excès regrettables, il faut en tenir les lecteurs à l'écart. M. Zola qui possède un si grand talent, en a mal usé à plaisir, et malheureusement son genre a fait école, mais ses disciples n'ont pas atteint sa supériorité. Il faut donc apporter la plus grande prudence dans le choix de ces sortes de livres. Si la littérature française exige quelques précautions, il n'en est pas de même de la littérature anglaise et russe, tout aussi riche et brillante, mais infiniment plus saine. Dickens et Lockeroy sont des plus recommandables, ainsi que Tourguenef et Tolstoï.

Nous terminerons en disant qu'il faut surtout une lecture saine, de celles dont le grand moraliste français La Bruyère disait : « Une lecture est bonne quand elle nous élève l'esprit et qu'elle nous inspire des sentiments nobles et courageux. »

M. Albert Piche, président honoraire de la société Franklin de Paris, si zélé et si compétent dans toutes les questions populaires, a émis l'opinion qu'on obtiendrait peut-être de bons résultats en changeant la classification des ouvrages. Il voudrait « qu'on réunit dans une même série tous les livres de lecture facile, à quelque genre qu'ils appartinssent. » Il y a, dit-il avec raison, des livres d'histoire, de voyages, de science et même de morale qui sont aussi intéressants que les romans; mêlés avec ces derniers, ils seraient pris en lecture et prépareraient les esprits à passer peu à peu à des ouvrages plus sérieux dans chaque genre.

Nous ne savons si cet honnête subterfuge serait en effet efficace, il vaut en tout cas la peine d'être essayé et un bon bibliothécaire, consciencieux et intelligent, peut rendre les services les plus sérieux en conseillant et en guidant le choix des lecteurs.

Il est évident que cette manière de voir ne réunira pas tous les suffrages. Elle nous est personnelle et nous ne prétendons ni imposer notre jugement ni soutenir qu'on ne peut en porter d'autres.

Digitized by Google

De l'ameublement.

L'ameublement, chose accessoire en apparence, est une partie essentielle d'une bibliothèque bien installée.

La distance des rayons dépend entièrement des formats et des dispositions prises dans l'arrangement de l'ensemble : toutefois on aura soin de laisser dans le bas un vide de 10 à 15 centimètres au-dessus du parquet et de le garnir de plinthes pour empêcher qu'on ne touche du pied les volumes et pour donner jeu à l'air.

Les distances entre chaque rayon doivent être autant que possible les suivantes.

Pour les	in-folio	450 à 299 millimètres.
»	in-4°	271 à 298 »
»	in-8°	217 »
»	in-12 ou in-18	189 »

et il restera ainsi assez de place en tête des volumes pour les retirer sans les frotter.

Il faut avoir soin de laisser un vide entre la muraille et le livre, pour laisser passer l'air.

Le choix des bois que l'on emploie pour l'ameublement d'une bibliothèque est aussi une question qui n'est pas à dédaigner. Le bois bien sec et bien sain est le bois auquel on doit donner la préférence ; l'on peut également faire emploi de sapins du Nord, mais ce dernier contient quelquefois des vers qui le détériorent.

Le premier est donc préférable sous tous les rapports comme résistance, propreté et durée. Trois points qui méritent d'être examinés avec soin.

Digitized by Google

Conservation et entretien des livres.

Les principaux moyens de conservation et de préservation des livres sont les suivants :

1° Des catalogues complets et exacts, qui en sont les inventaires ;

2° Le maintien de l'ordre établi et la surveillance sévère des lecteurs et des subalternes ;

3° Le récolement annuel des livres avec les catalogues ou inventaires ;

4° Les soins de nettoyage et la préservation des vers et de l'humidité :

5° La défense de se servir, pour les prêts, des volumes non catalogués, numérotés et estampillés ;

Ces précautions serviront à garantir des dangers ordinaires ; mais, malgré l'opinion que les seuls ennemis des livres soient les vers, les rats, l'humidité et la poussière, il en est d'autres moins hostiles en apparence, mais tout aussi redoutables, pour ne pas dire plus, qui sont : les emprunteurs négligents, maladroits ou malpropres, les enfants et les animaux domestiques.

L'humidité des locaux est combattue de différentes manières ; c'est aux maçons qu'il faut s'adresser pour ce genre de travail.

Pour les livres, voici le seul remède. Il faut les nettoyer avec beaucoup de soin, les frotter avec un morceau de drap, de laine, et les exposer à la chaleur ou à l'air jusqu'à ce qu'ils soient entièrements secs.

A l'égard des lecteurs, les recommandations suivantes devraient se trouver imprimées en tête des volumes :

« Autant que possible, lire en plaçant le livre à plat, sur la table, débarrassée de tout ce qui peut le salir. C'est toujours ainsi qu'il faut lire les ouvrages de grand format.

Digitized by Google

« Si le livre est de format in-12, on peut, au lieu de le placer sur la table, le tenir ouvert dans la main, mais il faut éviter d'introduire à l'intérieur un doigt qui ne manquerait pas de souiller les feuillets, et s'abstenir aussi de plier en renversant les derniers feuillets sur les premiers : ce qui le briserait à la première lecture.

« Il est défendu de faire aucune inscription sur les couvertures et à l'intérieur des ouvrages.

« Il est également défendu de marquer d'une corne la page à laquelle on s'est arrêté. Le lecteur qui désire retenir la page où il s'arrête se servira de signet : ce qui lui permettra aussi de prendre les notes qui lui sont nécessaires.

« Il est défendu de tourner les feuillets en les froissant avec un doigt mouillé dont l'empreinte serait constatée.

« Ces soins étant prescrits dans l'intérêt de tous, chaque lecteur doit avoir à cœur de les observer.

« Le bibliothécaire, avant de remettre un livre en place, doit s'assurer qu'il est en bon état et faire disparaître les cornes qui auraient pu y être faites. »

Digitized by Google

De l'arrangement des livres et de leur inscription.

Pour procéder à l'arrangement des volumes et à leur inscription au registre d'entrée-inventaire, il faut : 1° Établir un bulletin destiné à la transcription du catalogue ; 2° appliquer au dos de l'ouvrage une étiquette portant le numéro du rayon sur lequel il doit être placé ; 3° appliquer un cachet ou timbre au commencement et à la fin de chaque volume. A côté du cachet, on indiquera le prix du livre, reliure comprise, pour prévenir toute contestation, s'il y avait lieu de le faire payer.

Les volumes seront placés : les plus grands à la partie inférieure, ceux de moyen format au milieu et les volumes de 25 centimètres et au-dessous sur les rayons supérieurs. On aura soin d'ailleurs de placer les volumes dans chaque travée de haut en bas et de gauche à droite.

Il est essentiel d'inscrire au registre d'entrée, inventaire véritable, tous les ouvrages dont se compose une bibliothèque. (Voir ci-contre le modèle de registre). Chaque ouvrage ou volume devra être inscrit et devra porter un numéro d'ordre d'inventaire ; cette inscription devra se faire comme au livre journal du commerçant, c'est-à-dire à la suite les uns des autres, sans laisser aucun blanc et sans tenir compte des formats ni de la classification de l'ouvrage au catalogue ; ni enfin d'aucun autre sujet d'observation qui pourrait être soulevé,

Digitized by Google

N° D'ORDRE DE L'INVENTAIRE.	DONATEURS OU VENDEURS.	FORMAT.	NOMBRE DE VOLUMES.	ANNÉE.	IMPRIMEUR OU ÉDITEUR	LIEU DE L'IMPRESSION	TITRE.	AUTEURS.	DATE DE L'ENTRÉE

Digitized by Google

Étiquettes et timbre humide.

Dans toute bibliothèque bien tenue, chaque livre doit porter au dos une étiquette qui sert à renseigner l'endroit où le livre doit être placé sur le rayon. Pour les bibliothèques populaires qui ne transcrivent pas le titre des livres prêtés, l'utilité des étiquettes est telle qu'à ce point de vue on pourrait le définir le moyen rapide d'inscrire les prêts.

Les étiquettes qui portent le n° des livres sont, avec le timbre humide, les premiers objets à se procurer.

La Société Franklin de Paris a songé à fabriquer pour son compte les étiquettes pour les bibliothèques populaires. Les produits de ce genre que l'on trouve dans le commerce faits pour tout autre usage et d'une couleur toujours la même, coûtent, au détail, de 25 à 30 centimes la boîte de 100 à 175 étiquettes suivant la grandeur. La société, même en les achetant au comptant et par 100 boîtes, devait les payer 18 centimes. Mais modifiant légèrement un dessin dont l'idée appartient à M. Charles Girault, bibliothécaire de La Rochelle, elle a adopté un modèle qui, en indiquant que les livres appartiennent à une bibliothèque populaire, rappelle que ces bibliothèques ont pour objet de prêter les livres pour les lectures en famille. La société Franklin seule pouvait, en raison de ses relations, tenter cette fabrication. Au moyen d'une planche, elle a pu à la fois obtenir les étiquettes au prix de 5 centimes le cent, et se procurer des couleurs variées.

La diversité des couleurs est une invention d'un autre bibliothécaire, M. Halgan de Nantes. Elle sert à distinguer la série à laquelle appartient le volume. Elle aide beaucoup à la remise des livres dans les rayons. C'est de l'ordre obtenu sans frais et sans embarras.

Digitized by Google

Il y a dix couleurs qui peuvent s'employer pour les bibliothèques populaires, comme suit :

Religion et morale	violet.
Economie politique, législation	gris.
Histoire	bleu.
Géographie et voyages	vert.
Littérature, contes et romans	rouge.
» théâtre, poésies, œuvres diverses	
Sciences	jaune.
Agriculture, industrie, commerce	chamois.

La combinaison indiquée ci-dessus a l'avantage d'attribuer aux séries les plus recherchées des lecteurs des bibliothèques populaires, des couleurs connues, d'une nuance bien tranchée : bleu, vert, rose, rouge et jaune.

Plusieurs séries sont groupées sous une même couleur, c'est un inconvénient assurément; mais tout bien examiné, il nous paraît qu'il vaudrait mieux se résigner que de vouloir à tout prix s'y soustraire.

Pour obtenir des étiquettes parfaitement adhérentes, il fallait un papier qui ne fût pas trop ferme, la couche de gomme devant encore lui donner de la consistance, et les qualités faibles n'offrant qu'un choix très limité et très peu varié.

Le choix des couleurs peut être varié à l'infini et c'est au bibliothécaire à rechercher des combinaisons qui lui permettent de changer la couleur des étiquettes.

La société Franklin vend ces étiquettes par paquet de 25 de chaque nuance et met ainsi à la portée des petites bibliothèques toutes les variétés [1].

Pour ce qui concerne le timbre humide, nous sommes d'avis que le timbre ne doit pas être trop grand. La légende la plus abrégée est la meilleure. Tout ornement est inutile. Adop-

[1] Société Franklin, Paris, rue Christine, 1.

Digitized by Google

ter des caractères maigres : ils sont moins sujets à s'empâter, et la légende est plus propre et plus lisible. (Voici le genre

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE
de
. . . . .

que nous voudrions voir adopter).

Les timbres en cuivre ou en acier sont préférables à ceux en caoutchouc; l'expérience nous a démontré qu'avec ces derniers l'on ne peut faire emploi que d'encre à base d'aniline, tandis qu'avec ceux en cuivre, l'encre d'imprimerie peut être employée et l'empreinte ne peut jamais être effacée.

Le timbre a pour but de prévenir et de faire reconnaître les détournements. On doit en faire usage de la manière suivante : Timbrer les volumes au titre et à la dernière page, en ayant soin de placer le timbre aussi avant que possible dans le corps de la page, sans toutefois couvrir le texte. Pour les volumes dépassant 100 pages, il est de règle de timbrer aussi la page 99. Pour les atlas, les recueils d'estampes et les cartes géographiques, timbrer chaque feuille et chaque estampe.

Digitized by Google

De la reliure.

La reliure le plus ordinairement employée est celle en basane ou en veau. On fera emploi de la demi-reliure à dos de veau, tranches ébarbées. La demi-reliure, lorsque le travail est bien fait, est aussi solide qu'une reliure, pleine. Elle a de plus deux avantages : la modicité de prix et la faculté de protéger la grandeur des marges, chose importante, si l'on désire par la suite faire à nouveau ce travail. Le relieur n'est pas forcé alors de rogner les pages jusqu'à l'impression, ce qui est fort disgracieux et incommode pour le lecteur.

Il est aisé de vérifier si le relieur a bien fait son travail.

La reliure est bonne, si le volume s'ouvre facilement et reste ouvert à n'importe quelle page ; si étant fermé, la couverture et les feuillets forment un tout uni, sans bailler ni se séparer à aucun endroit ; si le dos se brise facilement sans conserver trace de la brisure ; si les commencements des lignes ainsi que la marge intérieure sont parfaitement visibles à l'ouverture du livre, si la marge supérieure est peu rognée et présente une surface bien unie. La solidité de la couture, la régularité de la pliure, l'élasticité des charnières sont les conditions essentielles d'une reliure bien faite.

Il est bon de ne pas faire relier un livre récemment imprimé, parce que l'encre d'imprimerie ne séchant pas très vite, on s'expose à rendre le volume complètement illisible par suite de la maculation des pages. Il faut donc autant que possible laisser une année entière et peut-être même plus, avant de le livrer au relieur. Les livres neufs doivent être achetés brochés ; c'est sous cette forme qu'ils conviennent le mieux pour être mis entre les mains des lecteurs et subir la première fatigue.

En ce qui concerne le dos des volumes, il est préférable

Digitized by Google

d'employer le veau à la toile, au parchemin et à la peau dite chagrin.

Cependant les volumes minces, et dont le contenu ne fait pas prévoir un usage très fréquent, peuvent recevoir un simple cartonnage, mais il faut qu'il soit bien fait.

Des motifs particuliers obligent très souvent l'administration d'une bibliothèque populaire à faire des économies, mais il est des dépenses qui s'imposent. L'économie la plus mal entendue est celle de faire relier plusieurs tomes en un seul volume, car ce mode nuit au but que l'on se propose : « propager la lecture. »

On doit toujours collationner le livre nouvellement relié pour s'assurer que tous les feuillets sont bien placés, et ne le donner au public qu'après que la vérification en a été faite.

Digitized by Google

De la manière d'établir un catalogue.

Pour rédiger un catalogue de bibliothèque populaire, il est nécessaire d'avoir certaines connaissances en bibliographie et en littérature. Il faut habituer l'esprit à ce genre de travail. Les premières conditions s'acquièrent par l'étude, la dernière par la pratique.

En entreprenant cette tâche, l'auteur d'un catalogue ne doit pas oublier que le principal mérite du catalogue est de présenter un état descriptif et exact de tous les livres qui composent une bibliothèque. Plus les détails sont nombreux dans un ouvrage, plus on est sujet à commettre des erreurs ; nul travail n'est donc exposé à offrir autant d'inexactitude qu'un catalogue de livres. La transcription des titres, les noms propres et leur orthographe, le format, la date, le nom de la ville où ils ont été imprimés ou édités, etc., tout devient écueil et exige la précision la plus minutieuse dans la rédaction comme dans le classement.

Sous le rapport de la classification des titres, il y a deux manières de cataloguer : l'une *systématique*, l'autre *alphabétique*.

Le catalogue systématique est celui où les livres sont inscrits par ordre de matière suivant un système littéraire et scientifique, chacun à la place que son contenu lui assigne. Généralement dans ce genre de catalogue, on adopte le modèle du catalogue méthodique de Brunet ; malheureusement, cet ouvrage est compliqué et coûte fort cher, de plus la classification des ouvrages en divisions et subdivisions nécessite de longues et pénibles recherches. Nous nous bornerons donc, dans la confection du catalogue que nous donnons ci-après, à la méthode adoptée pour la Revue des deux mondes.

Dans son manuel du bibliothécaire, Namur a donné d'excellents moyens pour la seconde classification des ouvrages dite par ordre alphabétique.

Digitized by Google

Pour le catalogue alphabétique le mot d'ordre est :

1° Le nom de famille de l'auteur ;

a) Si le nom se trouve clairement indiqué sur le titre, on le prend pour mot d'ordre ;

b) S'il se trouve après la préface ou avis au lecteur ou à la fin de la dédicace, ou parfois enveloppé d'une manière secrète entre les mots du titre même, ou si le nom est connu du bibliothécaire, on doit d'abord considérer l'ouvrage comme anonyme [1] ; il faut un second bulletin pour le placer dans les noms d'auteurs et renvoyer sur ce second bulletin au mot d'ordre adopté.

c) Si le nom de famille se trouve abrégé, on prend le nom abrégé pour mot d'ordre, en ajoutant entre parenthèses le nom en entier.

d) Si le nom de famille n'est indiqué que par sa lettre initiale, on considère l'ouvrage comme anonyme, à moins qu'il ne soit connu du bibliothécaire ; dans ce cas, on suit la règle qui a été adoptée ci-dessus.

e) Lorsque l'ouvrage a été publié sous un pseudonyme, comme par exemple M. Félix, on doit le placer sous le nom de M. Félix et l'on placera à côté, entre parenthèses, le vrai nom de l'auteur qui serait, supposons ce cas : Épine.

f) Si plusieurs auteurs ont travaillé à la composition d'un ouvrage, il faut faire autant de bulletins qu'il y a de noms cités et un dernier pour le placer avec les ouvrages anonymes.

g) Il arrive encore souvent qu'un auteur a plusieurs noms de famille ou que ses prénoms sont difficiles à distinguer du nom de famille ; dans ce cas, on peut choisir celui sous lequel l'auteur est plus connu et renvoyer à la table pour les autres.

Les noms d'auteurs composés comme Van Praet, Van Mons, etc., doivent être considérés comme ne faisant qu'un seul mot. On écrira La Bruyère, La Fontaine, et non Bruyère (La), Fontaine (La), etc.

[1] On appelle ouvrage anonyme celui sur le frontispice ou le titre duquel l'auteur n'est pas nommé.

Digitized by Google

Font exception à cette règle, les noms propres qui sont précédés des prépositions de, van, von, etc., comme indiquant un titre de noblesse. Exemples : de Reiffenberg, de Saint-Genois, van Assenbrouck, von Bismarck. Il faut les placer à Reiffenberg, Saint-Genois, Assenbrouck, Bismarck et ajouter a la suite du nom, entre parenthèses, de, van, von.

Souvent après l'indication de l'endroit et le nom de l'éditeur, il n'est pas indiqué de date d'impression : on remplacera cette absence de renseignements de la manière suivante (1816), pour bien faire voir que cette indication ne se trouve pas sur le volume.

On trouve fréquemment, en copiant les titres, une orthographe différente, souvent fautive. On doit la respecter. Cette minutieuse exactitude dans la transcription est d'autant plus nécessaire que la plus petite omission, la transposition ou le changement d'un seul mot peuvent être cause qu'un titre soit mal placé ou bien que d'un auteur on en fasse plusieurs, ou de plusieurs, un seul.

Il faut avoir soin, lorsqu'on transcrit le titre de l'ouvrage, de s'assurer 1° de la bonne orthographe du nom de l'auteur : il arrive que le nom est écrit sur la couverture ou sur le titre d'une manière et à la fin de la préface d'une autre manière : 2° du nom de l'éditeur ou du libraire ; 3° si l'ouvrage comporte plusieurs volumes et si tous les volumes ont été édités la même année ; dans le cas contraire, il faut indiquer le millésime du premier et du dernier volume, ainsi par exemple 1870-1876, et alors indiquer le nombre de volumes et ensuite le format. Nous indiquons ci-après ce que l'on entend par format.

La trop grande étendue des titres ne doit pas rebuter celui qui copie, souvent il est l'exposé de l'ouvrage. On ne doit donc jamais rien en supprimer.

Très souvent aussi les qualités et les titres honorifiques de l'auteur forment une grande partie du titre ; on doit se borner dans la transcription à énoncer celui qui a rapport à l'ouvrage que l'on transcrit.

Digitized by Google

Boulard, dans son traité de bibliographie, appelle l'attention des bibliothécaires sur les Recueils qu'on trouve assez souvent dans les bibliothèques. « J'applaudirais, dit-il, avec plaisir à cette méthode, qui tend à conserver des pièces peu volumineuses, mais quelquefois fort intéressantes, qui disparaitraient sans cette précaution ; malheureusement. le bon goût a rarement présidé à l'arrangement de ces brochures et il serait préférable de placer ces recueils au catalogue sous la rubrique *divers*. »

Les copies des titres étant terminées en tout ou en partie, on commencera à procéder au classement des bulletins. Il ne faut pas attendre, pour faire cette opération, que tout le travail de copie soit terminé, car le nombre de bulletins à classer serait trop considérable ; l'opération devient fort compliquée, tandis qu'il sera plus facile d'intercaler les nouvelles copies achevées.

On classera tous les bulletins qui commencent par A, par B, C, D, etc., et ainsi jusqu'à Z. Abel sous la lettre A, Boileau sous la lettre B, Cordier sous la lettre C, David sous la lettre D. Il est à remarquer que les lettres I et J ne doivent pas être placées ensemble, car ce mélange rend la recherche des copies trop difficile.

Cette première opération terminée, on commence à classer les mêmes copies d'après la seconde lettre du mot d'ordre, c'est-à-dire Ab, Ac, et ainsi de suite jusqu'Az. Cette opération se répète ensuite pour toutes les lettres de l'alphabet. Mais, si le nombre de chaque espèce est trop considérable, on peut procéder à un troisième classement pour les trois premières lettres, soit Aba, Abb, Abc et ainsi de suite pour les autres paquets.

On pourra alors intercaler les bulletins qui auront été copiés après.

Ces bulletins, ainsi classés, pourront être placés dans des fardes et rangés d'après l'ordre alphabétique ; sur le dos des paquets, on devra, pour faciliter les recherches, indiquer la lettre sous laquelle le paquet est classé.

Digitized by Google

Une observation qui a sa valeur, mérite de trouver sa place ici. Dans quel ordre doivent être placés les ouvrages qui ont le même mot d'ordre ?

Notre but étant de rendre la recherche des livres le plus facile possible, il sera bon que tous les ouvrages d'un même auteur ou qui ont le même titre soient placés à la suite les uns des autres. Lorsqu'un ouvrage a plusieurs éditions, il faut placer la plus ancienne au dessus et indiquer les autres comme suit : *même ouvrage*, *seconde édition* (si elle est revue et augmentée, il faut en faire mention et ajouter le nom de l'éditeur).

Il se peut que différents auteurs aient le même nom de famille ; alors il faut de nouveau les classer en ayant soin de placer par exemple Jules Catalogue avant Maurice Catalogue.

Si des doutes venaient à se produire, on aura recours à de bons catalogues ou à un bon dictionnaire bibliographique.

En observant bien ces différentes règles, et en mettant tout le soin nécessaire au classement des bulletins, on obtiendra un bon catalogue. Mais ces différentes précautions prises, et pour empêcher que des désordres ne surgissent, il faut se servir de reliure mobile. De cette manière, on pourra intercaller tel nombre de volumes que l'on voudra sans s'exposer à des erreurs.

Pour bien dresser un catalogue, il faut connaître chaque livre autant par l'étiquette qui se trouve au dos, que par le titre.

La manie de beaucoup d'auteurs modernes et même anciens de donner à leurs livres des titres qui ne concordent pas toujours avec le corps de l'ouvrage, entraîne quelquefois des erreurs ; il faut examiner le contenu aussitôt que l'on a une incertitude.

Voici quelques abréviations les plus usitées par les bibliothécaires, dans la confection des catalogues :

br.	broché.
broch.	brochure.

Digitized by Google

cart.	cartonné.
cart. Brad.	cartonnage Bradel.
des.	dessins.
éd.	édition.
édit.	éditeur.
f° ou in-fol.	folio ou in-folio.
f. obl.	format oblong.
f. atl.	format atlas.
g^d p. ou Hol.	grand papier ou Hollande.
in-4°, ou in-8°.	in-quarto, in-octavo.
in-12, in-18, in-24.	in-douze, in-dix-huit, in-vingt-quatre.
p. p.	petit papier.
p.	page.
plaq.	plaquette.
s. d.	sans date.
s. l. ni d.	sans lieu ni date.
s. n. d'imp.	sans nom d'imprimeur.
t. ou tome.	tome.
vol.	volume.
impr. édit.	imprimeur-éditeur.

Souvent les titres sont trompeurs et, si on leur accordait trop de confiance, on courrait risque de commettre des erreurs, quelquefois fort ridicules, comme par exemple de placer un livre de morale dans la section de géographie

En examinant bien l'utilité des deux catalogues, on sera toujours embarrassé pour décider lequel doit être fait le premier ; le mieux est donc de les exécuter ensemble, ce qui est très facile en faisant en double les bulletins destinés au catalogue. Le moyen le plus sûr pour faciliter et accélérer le travail mécanique de la rédaction est de se servir de bulletins (voir les deux modèles ci-après que nous proposons.) Un catalogue en bulletins à l'immense avantage de permettre tous les changements que l'on jugera nécessaires jusqu'au moment de l'impression et l'intercalation des ouvrages nouvellement acquis.

Digitized by Google

MODÈLE

AUTEURS.	TITRE.	LIEU DE PUBLICATION.	IMPRIMEUR.

MODÈLE

NUMÉROS		TITRE.	LIEU DE PUBLICATION.	IMPRIMEUR.
DU CATALOGUE.	DE L'INVENTAIRE			

Digitized by Google

N° 1.

ÉDITEUR	ANNÉE.	NOMBRE DE VOLUMES.	FORMAT.	NUMÉRO DU CATALOGUE.	CLASSIFICATION.	OBSERVATIONS

N° 2.

ÉDITEUR	ANNÉE.	NOMBRE DE VOLUMES.	FORMAT.	CLASSIFICATION	AUTEURS.	OBSERVATIONS

Digitized by Google

L'ensemble de ces cartes peut en outre, au besoin, servir de base à une nouvelle classification que l'on voudrait faire et refaire ; il faut donc les conserver précieusement et les tenir au complet et en ordre, parce que en cas de réimpression la besogne est simplifiée de beaucoup.

Dans la confection d'un catalogue de livres destinés à être mis entre les mains de tout le monde, on ne doit pas perdre de vue que les recherches doivent être facilitées plus que dans tout autre ouvrage, par la clarté et par l'exactitude des renseignements. Beaucoup de difficultés se présentent cependant à chaque instant pour le classement des ouvrages ; il faut ne les classer qu'après mûr examen.

C'est une curieuse étude à faire que celle des personnes qui viennent demander des livres dans les bibliothèques, nous dit Larousse dans son dictionnaire. Les uns, comme le singe de la fable, confondent le nom d'un homme avec celui d'un port ; témoin cet amateur d'horticulture qui s'en vient, furieux, reprocher au bibliothécaire qu'on lui a donné le *Jardin des racines grecques,* un volume tout autre que celui qu'il désire : il s'exhale en amères récriminations contre les employés. Le conservateur prend le volume incriminé et lui démontre que c'est bien le livre qu'il a demandé et complaisamment il lui cite quelques autres ouvrages de même genre traitant des étymologies. Mais, Monsieur, c'est pour dessiner mon jardin que je veux consulter un livre. Comment les Grecs dessinaient-ils leurs jardins ? voilà ce que je veux savoir.

Ceci n'est rien à côté de cette réponse tout-à-fait inattendue d'un lecteur. « Il va au bureau des bibliothécaires, demande un gros volume, très gros, très gros. Monsieur, lui fait remarquer le préposé aux prêts, cette désignation est bien vague, est-ce un volume de Bottin ? Oh ! Monsieur, cela m'est indifférent. Pourquoi demandez-vous ce livre ? Monsieur. C'est pour m'asseoir dessus, parce que les chaises sont trop basses. »

Et l'on s'étonne parfois que des hommes chargés de la communication des livres perdent patience et ne soient pas toujours de la plus exquise urbanité.

Digitized by Google

Du format.

De nos jours, il serait fort difficile, par le simple examen du papier, d'indiquer le format d'un volume: assez souvent les imprimeurs emploient des papiers de dimensions variables: les uns impriment avec des formes pour demi-feuille, d'autres avec des formes pour doubles-feuilles, d'autres avec des feuilles. Il est donc nécessaire d'avoir recours à la signature, la lettre ou chiffre qui se placent toujours au bas de chaque feuille, et qui indiquent la série des feuilles dont le volume se compose.

Mais, en réalité, qu'est-ce que le format ? On entend par format d'un livre le nombre de feuillets que donne une feuille pliée, quels que soient le genre et la dimension du papier. Il faut donc pour reconnaître le format d'un livre prendre le nombre de pages que contient chaque feuille et diviser ce nombre par deux.

Si un ouvrage se compose de plusieurs volumes, il est indiqué de la manière suivante :

T. I.	1.
T. I.	2.
T. II.	1.
T. II.	2.

et ainsi de suite pour chaque volume et chaque feuille.

Nous empruntons à l'ouvrage de M. Jules Cousin le tableau ci-après des différents formats avec indication de pagination par feuillet suivant les formats.

Les formats les plus usités sont les in-4°, les in-8° et les in-12 ou in-18.

Digitized by Google

NUMÉROS D'ORDRE DES FEUILLES.	Pagination par feuille suivant l'ordre des formats.											
	in-plano.	in-folio.	in 4°.	in 8°.	in 12.	in 16.	in 18.	in 24.	in 32.	in 36.	in 48.	in 64.
1	1-2	1-4	1-8	1-16	1-24	1-32	1-36	1-48	1-64	1-72	1-96	1-128
2	3-4	5-8	9-16	17-32	25-48	33-64	37-72	49-96	65-128	73-144	97-192	129-256
3	5-6	9-12	17-24	33-48	49-72	65-96	73-108	97-144	129-192	145-216	193-288	257-384
4	7-8	13-16	25-32	49-64	73-96	97-128	109-144	145-192	193-256	217-288	289-384	385-512
5	9-10	17-20	33-40	65-80	97-120	129-160	145-180	193-240	257-320	289-360	385-480	513-640
6	11-12	21-24	41-48	81-96	121-144	161-192	181-216	241-288	321-384	361-432	481-576	641-768
7	13-14	25-28	49-56	97-112	145-168	193-224	217-252	289-336	385-448	433 504	577-672	769-896
8	15-16	29-32	57-64	113-128	169-192	225-256	253-288	337-384	449-512	505-576	673-778	897-1024
9	17-18	33-36	65-72	129-144	193-216	257-288	289-324	385-432	513 576	577-648	779-874	1025-1152
10	19-20	37-40	73-80	145-160	217-240	289-320	325-360	433-480	577-640	649-729	875-970	1153-1280
11	21-22	41-44	81-88	161-176	241-264	321-352	361-396	451-528	641-704	721-792	971-1066	1281-1400
12	23-24	45-48	89-96	177-192	265-285	353-385	397-432	529-576	705-768	793-864	1067-1162	1401-1536
13	25-26	49-52	97-104	193 208	289-312	385-416	433-468	577-624	769-832	865-936	1163-1268	1537-1664
14	27-28	53-56	105-112	209-224	313-336	417-448	469-504	625 672	833-896	937-1008	1269-1364	1664-1792

Digitized by Google

Il arrive assez souvent que les imprimeurs se servent de demi-feuille au lieu de feuille entière. Dans ce cas, il n'y a plus lieu de diviser pour trouver le format : la seconde signature de l'in-8° tombe à la page 9, la seconde signature de l'in-12 à la page 13, etc. L'aspect seul du volume fera voir également si l'on imprime par feuille ou par demi-feuille.

Les impressions se font ordinairement sur papier carré. Les papiers employés aujourd'hui dans l'impression étant généralement fabriqués à la machine, l'aspect en est toujours le même sauf la qualité dit papier à la main ou papier de cuve ou de forme qui offre une série de raies transparentes les unes horizontales traversées de distance en distance par d'autres raies qui leur sont perpendiculaires. C'est ce que l'on appelle vulgairement papier de Hollande ou vergé. Les raies horizontales, espacées d'à peu près un millimètre se nomment *vergeures*, celles verticales s'appellent *pontuseaux*. Les vergeures et les pontuseaux servaient anciennement à reconnaitre le papier et le format.

Digitized by Google

Devoirs respectifs du personnel envers le public et du public envers la Bibliothèque.

Tous les employés de la bibliothèque doivent se montrer pleins de prévenance et d'urbanité envers tout le monde. Il ne faut pas, par mauvais vouloir et par des réponses sèches et brèves, décourager les emprunteurs, les embarrasser dans leurs recherches. Une fois mal accueilli, on ne sera plus tenté de revenir. Si le bibliothécaire sait se mettre à la portée des personnes qui viennent lui demander des livres, diriger, si besoin est, leurs recherches, et encourager les timides et les personnes inexpérimentées, la bibliothèque remplira le but de son institution.

Le devoir du public est très simple et d'une observation fort facile. Il consiste dans le respect de la propriété des livres qui lui sont confiés. Il doit restituer les livres aux dates qui lui sont indiquées et ne leur faire subir aucune dégradation : ce qui est une atteinte portée à la propriété. On doit se plier aux exigences du règlement et il est utile d'appliquer sur le livre l'extrait du règlement qui concerne la lecture comme aussi de faire afficher dans la salle le règlement en entier.

Digitized by Google

Des prêts.

Après les dangers qui menacent la conservation d'une bibliothèque, viennent les ennemis auxquels le prêt des livres ouvre la porte à deux battants. Un volume, une fois sorti de l'intérieur d'une bibliothèque, est exposé à tous les risques si non de perte du moins de dégradation de la part des gens peu soigneux.

Le bibliothécaire devra, s'il tient à conserver ses livres en bon état, veiller à ce que la stricte exécution du règlement soit observée, et, à cet effet, il est bon qu'il soit muni de cartes du modèle ci-dessous et qui ont cours en Belgique moyennant affranchissement d'un timbre de un centime.

Bibliothèque populaire

de. . . . . .

Timbre de 1 centime.

M. . . . . . .

rue (*commune de* . . . . .

Monsieur le Bibliothécaire a l'honneur de vous rappeler les dispositions de l'article 20 du Règlement, en vous priant de vouloir bien vous y conformer.

Article 20. — Les ouvrages prêtés peuvent être gardés pendant 20 jours ; à l'expiration de ce terme, on doit les remettre à la bibliothèque, sauf à les obtenir de nouveau pour un même terme.

Digitized by Google

Ces conditions sont de rigueur partout. Aucune bibliothèque populaire n'a chance de vie si elles ne sont pas observées strictement. Cependant beaucoup de lecteurs, l'expérience n'en est que trop concluante, manquent comme à plaisir à leurs devoirs les plus stricts. La plus grande partie des livres rentrent souvent dans un état tel qu'on est quelquefois forcé de les mettre au rebut, ou de dépenser, pour les réparer, l'allocation destinée à la reliure de nouveaux ouvrages.

Si des négligences se reproduisent souvent, la bibliothèque courra risque de voir ses collections diminuer ou rester stationnaires.

Les livres dont on a soin peuvent durer longtemps, propres et entiers; et on ne lit avec plaisir, même avec fruit, que ceux-là. Les autres, après deux ou trois lectures, sont perdus, sans profit pour personne et au grand détriment de tous. Est-il donc si difficile de lire un volume sans le froisser, sans y faire des taches, sans en déchirer les pages ou la couverture ?

Non; pour éviter tout cela, il ne faut qu'un peu de bonne volonté, et un peu d'attention à suivre les recommandations que nous avons proposées à l'article « Conservation des livres. »

Tout cela n'est, en réalité, qu'une bonne habitude à prendre pour ses propres livres comme pour ceux d'autrui; seulement ce qu'on doit faire par sage administration de son bien, devient pour celui des autres une rigoureuse obligation. C'est de la probité tout simplement, rien de plus rien de moins.

En ce qui concerne le registre de prêts, il pourra être disposé à peu près suivant le modèle que nous donnons plus loin. Ainsi qu'on le voit, la première colonne porte pour entête : « Signature de l'emprunteur ou mention de la demande. » Par conséquent, lorsque l'emprunteur retirera lui-même les volumes dont il aura besoin, sa signature portée sur le registre rendra inutile toute demande écrite. Au contraire, lorsque le prêt se fait par correspondance, le bibliothécaire

Digitized by Google

porte en regard, dans la même colonne, la demande de la, manière suivante : « Demande écrite ou simplement *D. E.* » En même temps, il conservera dans une boite spéciale et jusqu'à la rentrée du volume toutes demandes qui lui auront été adressées de la même manière. La date de la demande de prêt coïncidant avec celle de l'inscription au registre, la vérification sera facile.

La décharge de l'emprunteur ne sera pas difficile; lorsqu'il aura remis les volumes, il en sera fait mention dans la colonne « date de la rentrée. » Cette inscription constatera d'une manière suffisante la libération.

Digitized by Google

SIGNATURE DE L'EMPRUNTEUR OU MENTION DE LA DEMANDE.	TITRE SOMMAIRE DE L'OUVRAGE.	NOMBRE DE VOLUMES.	NUMÉROS DU CATALOGUE.	DATES DE LA SORTIE.	DATES DE LA RENTRÉE.	OBSERVATIONS.

Digitized by Google

Registre des procès-verbaux, de récollement, et registre des ouvrages disparus.

Nous devons unir ces deux points, parce qu'ils traitent en réalité d'une même matière, et qu'il n'est pas possible de les séparer sans rompre l'enchaînement qui les unit.

Dans les maisons de commerce bien tenues, il est fait chaque année l'inventaire et l'on établit avec soin la balance de l'actif et du passif. Une bibliothèque populaire peut être, sous certain rapport, comparée à une maison de commerce. Pour peu qu'elle ait quelque importance et un mouvement de lecteurs assez considérable, il faut une fois par année faire l'inventaire de ce qu'elle possède et vérifier si elle n'a subi aucune déperdition.

Au mois de septembre, deux membres du Comité assistés du bibliothécaire se réuniront ; un des visiteurs fera l'appel des numéros inscrits au catalogue ou au registre d'entrée, tandis que l'autre reconnaîtra ces mêmes numéros sur les rayons en prenant soin de constater l'identité de l'ouvrage et son état. En cas d'absence non motivée du livre appelé, les formalités suivantes devront être observées :

On remplacera sur les rayons, le livre manquant par un carton indicateur, reproduisant le numéro attribué précédemment à l'ouvrage, et portant sur un de ses plats l'indication du titre du livre, avec la date de la constatation de l'absence.

Les inscriptions portées sur cette planchette (n°, titre et date) devront être reproduites sur un registre spécial ayant pour titre : « État des ouvrages absents lors de l'inventaire du. . . . . 18 . . ». En cas de rentrée, la constatation sera faite dans la colonne à ce destinée (voir le modèle ci-contre).

Nous devons remarquer d'abord qu'il serait à désirer qu'il ne fût jamais fait usage de l'état des ouvrages disparus. Pourtant on ne peut jamais répondre de l'avenir et, malgré tout le soin et tout le zèle du bibliothécaire, il peut arriver

Digitized by Google

que tel ou tel livre ne puisse être représenté au récollement, et qu'il soit impossible de dire ce qu'il est devenu. Il est donc nécessaire de le noter sur un registre spécial, ce qui achèvera à constater qu'il est toujours censé être la propriété de la bibliothèque. Toutefois, comme on ne peut pas supposer que le nombre des ouvrages de cette catégorie sera bien grand, il suffira de quelques pages pour les inscrire.

En ce qui concerne les procès-verbaux de récollement, il devra y en avoir nécessairement un par année, et, de plus, ce procès-verbal sera le complément du livre de perte.

Nous donnons ci-après le projet d'un modèle de procès-verbal.

ÉTAT DES OUVRAGES ABSENTS LORS DE L'INVENTAIRE DU . . .

NUMÉROS.	TITRE DES OUVRAGES.	DATES	
		DE LA CONSTATATION	DE LA RENTRÉE A LA BIBLIOTHÈQUE

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE . . . . . .

PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLLEMENT POUR L'ANNÉE 18. . .

Nous soussignés (noms et qualités) . . . . . .
. . . . . .
certifions avoir effectué le récollement de la bibliothèque populaire, par l'appel à l'inventaire (ou au catalogue) et sur les rayons des numéros 1 à . . . . . .

Les absences constatées sur les rayons ont été consignées par nous à l'inventaire suivant la liste ci-jointe qui a été dressée en double et qui se trouve annexée au présent procès-verbal.

Fait à . . . , le . . . . 18. .

Le Bibliothécaire, *Les membres du comité*,

Digitized by Google

Circulaires du gouvernement provincial du Hainaut relatives aux bibliothèques populaires.

1re Division,
No 4,190.

INSTRUCTION PUBLIQUE[1].

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES. — ORGANISATION. — SUBSIDES.

Mons, le 9 mars 1871.

Le Gouverneur de la province de Hainaut,
A Messieurs les Administrateurs des communes rurales.

MESSIEURS,

Le budget provincial de l'exercice courant contient à l'art. 57 une allocation de 500 frs. à titre de « subsides aux communes rurales dépourvues de ressources qui justifieront avoir établi des bibliothèques populaires ».

Les administrations communales qui, se trouvant dans ces conditions, croiraient avoir des titres à l'obtention d'une partie de ce crédit, devront adresser à la Députation permanente, à l'appui de leur demande, le catalogue des ouvrages que possède chaque dépôt ainsi que la liste de ceux que l'on se propose d'acquérir.

Il est de principe que les subsides ne peuvent point devenir annuels : ils ne doivent être que des encouragements une fois donnés. Il n'en sera donc alloué qu'à celles des communes qui n'en ont pas encore reçu.

La création et le développement des bibliothèques populaires étant d'intérêt purement communal, les communes ne reçoivent pas de ce chef de subsides du Département de l'intérieur.

Toutefois, comme M. le Ministre désire voir se multiplier les institutions de l'espèce, il leur vient en aide par l'envoi de certaines publications d'ouvrages d'utilité générale et d'autres

[1] Mémorial administratif, année 1871. P. 194.

Digitized by Google

productions scientifiques dont son administration peut disposer.

Je crois devoir, Messieurs, recommander à votre initiative la création, dans vos localités, de semblables bibliothèques en vous priant de vouloir bien faire appel au généreux concours des personnes les plus notables.

Il importe que des demandes de subsides soient envoyées dans le plus bref délai possible.

Prince DE CARAMAN-CHIMAY.

1re Division,
N° 36.560.

INSTRUCTION PUBLIQUE [1].

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES. — ORGANISATION. — SUBSIDES.

Mons, le 19 mai 1881.

Le Gouverneur de la province de Hainaut,
A Messieurs les Administrateurs des communes rurales.

MESSIEURS,

A l'occasion de la prochaine répartition du crédit de 500 frs. qui figure sous l'article 105 du budget provincial de l'exercice ordinaire courant, j'ai l'honneur de vous inviter à revoir la circulaire du 9 mars 1871, insérée au n° 26 du Mémorial administratif, relative à l'allocation de subsides aux communes rurales dépourvues de ressources qui ont établi des bibliothèques populaires.

Les administrations communales qui se trouvent dans ces conditions doivent justifier de leur titre dans le plus bref délai possible en adressant à la Députation permanente, à l'appui de leur demande, le catalogue des ouvrages que possède chaque dépôt, ainsi que la liste de ceux que l'on se propose d'acquérir.

OSWALD DE KERCHOVE DE DENTERGHEM.

---

[1] Mémorial administratif. Année 1881. P. 291.

Digitized by Google

RÈGLEMENT

pour la bibliothèque populaire *de* . . . . . .

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 1er Une bibliothèque populaire est fondée dans la commune de . . . . . .

ART. 2. Cette bibliothèque est établie dans le but de procurer à ses habitants des livres nécessaires à leur instruction ou à leur délassement.

ART. 3. Elle aura pour ressources : les dons volontaires en argent et en livres, le produit des cotisations des membres protecteurs ou honoraires, le produit des fêtes qui pourront être données, le produit de la vente du catalogue et, le cas échéant, les subsides de la commune et de la province.

ART. 4. La bibliothèque sera fermée annuellement pendant le mois de septembre pour la révision du catalogue et le récollement des livres.

ART. 5. Un compte rendu de la situation de la bibliothèque sera envoyé annuellement à l'Administration communale et aux membres protecteurs.

ART. 6. En cas de dissolution, la bibliothèque deviendra de droit la propriété de la commune.

ART. 7. Seront exclus de la bibliothèque tout ouvrage de polémique religieuse ou politique qui pourrait devenir une cause de discorde.

ART. 8. La bibliothèque est ouverte au public, le dimanche, de 10 heures du matin à midi ; le jeudi (voir même tous les jours, s'il y a lieu), de 8 à 10 heures du soir.

DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE.

ART. 9. Le choix des livres à adopter, l'administration de la bibliothèque, l'achat de nouveaux ouvrages sont confiés à

Digitized by Google

un comité permanent composé de dix membres[1]. Ce comité choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier. Ces diverses fonctions, sauf celles de président, peuvent être remplies par un même membre dans les communes rurales.

ART. 10. Les membres du comité sont élus pour un an; ils sont indéfiniment rééligibles par l'assemblée.

ART. 11. Une assemblée générale a lieu tous les six mois (juillet et décembre) pour statuer sur les demandes d'achats, et, à l'assemblée de décembre, elle vérifie la situation matérielle et financière.

ART. 12. Les résolutions du comité sont prises à la majorité des voix des membres présents; elles sont signées par le président et le secrétaire. Quatre membres au moins doivent être présents pour que le comité puisse délibérer.

DU BIBLIOTHÉCAIRE.

ART 13. Le comité administratif désigne le bibliothécaire, qui sera choisi, autant que possible, parmi les instituteurs ou les employés communaux.

ART. 14. L'indemnité annuelle est de . . . . . (suivant les ressources de la bibliothèque).

ART. 15. Le bibliothécaire est chargé de la conservation des livres et autres objets confiés à sa charge. Il est responsable de toute perte ou détérioration commises par sa négligence.

ART. 16. Ses attributions comprennent : la confection du catalogue, les inventaires, la distribution et la rentrée des livres.

ART. 17. Il est tenu de se trouver à son poste pendant toute la durée des séances.

ART. 18. Il établira et tiendra au courant un tableau des membres protecteurs et des donateurs.

[1] Pour les communes de moins de 1200 habitants, ce nombre pourra être réduit de moitié.

Digitized by Google

DES PRÊTS.

ART. 19. L'autorisation d'emporter des livres pour les lire à domicile est accordée à toute personne connue du bibliothécaire, ou munie d'un certificat émanant d'un membre du Comité, d'un conseiller communal, d'un commissaire de police, d'un chef d'établissement ou d'un instituteur.

ART. 20. Les livres sont délivrés contre récépissé (voir le modèle de livre de prêt, ci-joint.) Les prêts sont faits pour vingt jours Ils pourront être renouvelés pour un nouveau délai.

ART. 21. Tout nouveau lecteur, lors de son inscription, devra s'engager à acheter le catalogue des livres de la bibliothèque.

ART. 22. Les livres devront être conservés propres, et, à cet effet, il sera donné lecture à tout nouveau lecteur de l'avis mentionné à l'article *Conservation des livres*.

ART. 23. On ne pourra emporter plus d'un ouvrage à la fois. Si l'ouvrage comprend plus de deux volumes, il n'en sera délivré que deux à la fois.

ART. 24. Tout ouvrage périodique et autres qui paraissent par livraison, ne pourra être donné en lecture qu'après avoir été relié par volume ou par année.

ART. 25. L'emprunteur s'assurera du bon état des livres qu'il reçoit et sera responsable de tous dommages ultérieurs.

ART. 26. Tout lecteur en cas de perte ou de déterioration d'un volume, sera tenu d'en rembourser la valeur ou les frais de réparation. En cas de refus, il sera à tout jamais exclu de la bibliothèque.

ART. 27. Tout lecteur désirant l'acquisition d'ouvrages qui ne figurent pas au catalogue, pourra en faire la demande par écrit au Comité d'acquisition, qui statuera.

Digitized by Google

ART. 28. Les articles 19 à 28 relatifs aux prêts à domicile seront affichés dans la salle de la bibliothèque.

Fait à . . . . . le . . . . . 18 . .

Le Président,

Le Secrétaire,

Approuvé le présent règlement,

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

DE

LIVRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉCONOMIE POLITIQUE ET PHILOSOPHIE.

Le Hardy.	Petit cours d'économie politique. Bruxelles.	
Carlier, J.	Nos moyens de communications. Mons, Dequesne-Masquillier	Fr. 1.25
Rapet.	Manuel de morale d'économie politique. Paris, Guillaumin	2.50
Block.	Petit manuel d'économie politique. Paris, Hetzel	1.00
Baudrillart.	Économie politique populaire, recueil de conférences. Paris, Hachette	2.50
Laurent.	Le livre de l'épargne. Verviers, Gilon. .	».60
Weller.	Arbitrage et conciliation entre patrons et ouvriers. Mons, H. Manceaux. . . .	1.00
Carlier, J.	La caisse générale d'épargne, etc. Bruxelles, Gabriel et Lecomte	0.50
De Greef.	Le budget et l'impôt en Belgique. Bruxelles, Lefèvre	1.00
Devillez.	Un petit livre pour tout le monde. Mons, E. Dacquin.	2.50
Versnaeyen, H.	École et cabaret, Bruxelles Lebègue . .	».60
Parisel, R.	Traité élémentaire d'économie politique. Bruxelles, Castaigne	1.00
Juste, Th.	Le passé de la classe ouvrière. Verviers. Gilon	».60
Prins.	La démocratie et le régime parlementaire. Bruxelles, Muquardt	4.00
Levasseur.	Cours d'économie politique. Paris, Guillaumin	1.90
J. Garnier.	Premières notions d'économie politique. Paris, Guillaumin	1.90
Levasseur.	Cours d'économie rurale, industrielle et commerciale. Paris, Hachette. . . .	2.25
About.	*A B C* du travailleur. Paris, Hachette. .	2.50

Digitized by Google

Clavé.	Principes d'économie politique. Hetzel .	1.50
Thevenin.	Concurrence, grèves et coalitions, etc., Hachette	0.90
Simon, J.	L'ouvrière. Paris, Hachette	2.50
Templar, B.	Simples leçons d'économie sociale. Brux. P. Dupont.	1.25
Bastiat.	Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. Mons, H. Manceaux	0,35
Baudrillart.	Luxe et travail. Paris, Hachette . . .	0.35
—	L'argent et ses critiques. Paris, Hachette.	0.35
—	La propriété. Paris, Hachette	0.35
Wolowski.	Notions générales d'économie politique. Paris, Hachette, ...	0.35 0.35
Levasseur.	La prévoyance et l'épargne. Paris, Hach.	0.35
—	L'assurance. Paris, Hachette	0.35
Duval, Jules.	Des sociétés coopératives de consommation. Paris, Hachette.	0.35
—	Des sociétés coopératives de production. Paris, Hachette	0.35
—	Des sociétés coopératives de crédit. Paris, Hachette	0.35
Berdalle de Lapommeraye.	Les sociétés de secours mutuels. Paris, Hachette	0.35
Schaar, J.	Les banques populaires ou les sociétés coopératives de crédit en Belgique. Bruxelles, Decq.	3.00
De Soignie, Jules.	Les mauvaises langues. Braine-le-Comte, Lelong	3.00

SCIENCES ET ARTS.

Backeljau.	Machines à vapeur à l'usage des chauffeurs. Gand, Vuylsteke	3.00
Bede.	La téléphonie. Histoire et description. Bruxelles, Decq.	2.00

Digitized by Google

Decamps, G.	Mémoire sur l'industrie houillère. Mons, Dequesne	6.00
Chalon.	Chimie, géologie et botanique. Mons, Manceaux	3.50
G. Mourlon.	Géologie de la Belgique. Bruxelles, Hayez.	6.00
Van Tricht.	Nos insectes. Deux causeries. Namur, Godenne	1.25
Wauters.	Voyages et métamorphoses d'une goutte d'eau. Bruxelles, Parent	».60
Witz.	Histoire des moteurs à gaz. Bruxelles, Vromant	2.00
Devillez.	Éléments de construction. Paris, Baudry.	16.00
Brewer.	La clef de la science. 5e édit. Paris, Renouard.	4.50
Fabre.	Le ciel. Paris, Delagrave.	1.50
—	Physique. Paris, Delagrave.	1.50
—	Chimie élémentaire. Paris, Delagrave .	1.25
Hément.	Premières notions d'hist. naturelle. Paris, Delagrave	2.75
Collignon.	Les machines. Paris, Hachette	2.50
Muller.	Causeries sur les sciences. Paris, Delagrave	2.00
—	Les nouvelles conquêtes de la science. Paris, Delagrave	2.00
Meunier.	Le monde minéral. Paris, Hachette . .	1.50
Zurcher.	Les volcans. » » . .	1.75
Levy.	Histoire de l'air. » » . .	».75
Deherrypon.	La boutique du charbonnier. Paris, Hachette	1 25
Delon.	Le fer, la fonte et l'acier, ill. Paris, Hachette	».65
—	Le cuivre et le bronze, ill. Paris, Hachette.	».65
—	Le sol: Roches et minerais, ill. »	».65
Du Moncel.	Le téléphone, ill. Paris, Hachette . . .	2. »
—	L'éclairage électrique (lumière), ill. Paris, Hachette	2.00

Digitized by Google

De Graffigny	Les moteurs anciens et modernes, ill. Paris, Hachette	2.00
Guillemin.	Les chemins de fer, ill. Paris, Hachette.	2.00
Houzé.	Le livre des métiers manuels. Paris, Hetzel	3.50
Muller.	Les voyages de la pensée. Paris, Hachette.	0.70
Marion.	Les ballons et les voy. aériens, ill. Paris, Hachette	2.00
Radau.	L'acoustique, ill. Paris, Hachette . . .	2.00
Tissandier.	La photographie, ill. » » . . .	2.00
Viollet-le-Duc.	Comment on construit une maison, ill. Paris, Hachette	3.00
Fonvielle (W. de).	Le pétrole, ill.	2.50
Portal et H. de Graffigny.	Les merveilles de l'horlogerie, ill. Paris, Hachette.	2.50
De Soignies (Jules).	Entretiens sur les animaux. Brux., Decq	1.50
Beer et autres.	Catéchisme des chauffeurs. Liége, Desoer.	1.00

GÉOGRAPHIE ET VOYAGES.

Sottiau.	Géographie générale. Mons, Manceaux .	5.00
M***	Géographie de la Belgique, Mons, Manceaux.	0.60
Baring.	L'anglais chez lui. Verviers, E. Gilon . .	».60
Bordo.	Les belges au Congo. Bruxelles, Maes. .	12.00
Dumas, Léon.	Le pays du café. Verviers, Gilon . . .	0.60
	Tour du monde en courant. Mons, Manceaux	1 25
Zigzags à travers le monde. Mons, Manceaux . . .		1.00
Wauters.	De Bruxelles à Karema. Brux., Lebègue.	».60
Barth.	De Bruxelles au Caire. » »	».60
Hymans.	Journal d'un voyage en Russie. Mons, Manceaux	1.25
Hymans.	Souvenirs de voyage. Brux., Lebègue. .	3.50

Digitized by Google

Dubois, A.	La Belgique et l'émigration. Le Brésil. Mons, Byr-Loret	0.60
Hins.	Un an au Brésil. Mons, Manceaux. . .	1.25
Combes.	Rayon de soleil. Voyage à travers l'univers. Bruxelles, Parent	».60
Dubois, Alb.	Au pays des Dolomites. Brux., Parent .	».60
Duflef.	Éléments de géographie. » Lebègue .	1.25
Lebrun.	Voyage du capitaine Cook. Tours, Mame.	1.00
Joubert.	Dumont d'Urville. » »	».75
Charton.	Voyageurs anciens. Paris, Mag. pittoresque.	4.50
—	Voyageurs au moyen-âge. Paris, Mag. pittoresque.	4.50
—	Voyageurs. Christophe Colomb, Gama, Magellan, Cortez.	4.50
Speke.	Journal de la découverte des sources du Nil. Paris, Hachette.	7.50
Livingstone.	Explorations dans l'intérieur de l'Afrique. Paris, Hachette.	7.50
—	Explorations du Zambèse. Paris, Hachette.	7.50
Dubois.	Au pays Alpin. Mons, Byr et Loret. . .	4.00
Orsole (E).	Le Caucase et la Perse. Paris, Plon. . .	4.00
—	Excursion en Portugal. » » . .	».75
F. de Lanoye.	La mer polaire, voyages à la recherche de Sir John Franklin. Paris, Hachette.	2.00
Comte de Paris.	Voyage autour du monde. 3 vol. Paris, Hachette.	6.00
Baker.	Ismaïlia. Paris, Hachette.	7.25
Delaporte.	Voyage au Cambodge. Paris, Delagrave.	15.00
Livingstone.	Dernier voyage. 2 vol. » Hachette.	16.00
J.-B. de Lesseps.	Du Kamschatka à Paris. » »	1.75
Flammarion.	Voyages curieux. » Marpon.	2.50
Reclus.	Géographie. 11 vol. in-8°. » Hachette.	360.00
Dumont d'Urville.	Voyage autour du monde. Paris, Dreyfous.	1.50

Digitized by Google

de Fonvielle.	Aventures aériennes. 40 gr. Paris, Plon.	3.50
Yriarte.	Bosnie et Herzégovine. » »	3.00
Simonin.	Le monde américain. ill. Paris, Hachette.	2.85
Stanley.	Comment j'ai retrouvé Livingstone. Paris, Hachette	1.50
—	Cinq années au Congo. Bruxelles. Société de Géographie	15.00
Havard.	La Hollande à vol d'oiseau	9.00
Verne, J.	Grands voyages et grands voyageurs. Découverte de la terre. 2 vol. Paris, Hetzel	5.00
—	Nord contre Sud. Paris, Hetzel. . . .	3.00
Trasenster, Paul.	Aux Etats-Unis, notes de voyages. Liége. Desoer	3.00
Bascour, J.	Manuel de cosmographie élémentaire. Mons, Hector Manceaux	1.50
Bernier, Th.	Dictionnaire géographique et historique du Hainaut. Mons, Hector Manceaux .	5.00

HISTOIRE, BIOGRAPHIE.

Moke.	Histoire de Belgique. Bruxelles, Bruyland.	7.00
Manceaux.	Histoire de Belgique (petite). Mons, Manceaux.	1.00
Bascour.	Introduction à l'histoire de la Belgique ou l'homme préhistorique.	0.50
Galli de Gamond.	Histoire de Belgique. Brux. Lebègue .	2.50
Jamar (Éditeur).	Petite encyclopédie. (Cette encyclopédie devrait être placée dans les ouvrages divers.) Bruxelles, Jamar.	
Moke.	Mœurs et coutumes des Belges. Bruxelles, Muquardt.	15.00
Th. Juste	Précis d'histoire du moyen âge . . .	3.50
L. Blanc.	Révolution de 1848. Paris, Garnier . .	17.00
Fétis.	Les musiciens belges, Bruxelles, Jamar .	1.50
Dufau.	Hagiographie. » » .	1.50

Digitized by Google

Schayes.	La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine. Bruxelles, Muquardt.	25.00
Devaux, P.	Études politiques. Bruxelles, Muquardt.	15.00
Gachard.	Histoire de Belgique, au XVIII^e siècle. Brux., Muquardt.	7.50
		7.50
Guillaume (B^on).	Histoire des régiments nationaux. Brux. Muquardt.	7.50
Nothomb.	Essai historique et politique sur la révolution belge de 1830. Brux., Muquardt.	12.00
de Laveleye.	Le congrès national de Belgique, 1830-1831. Brux., Muquardt	12.50
Henrard.	Marie de Médicis dans les P.-B. Bruxelles, Muquardt.	10.00
Juste.	La pacification de Gand et le sac d'Anvers, 1576. Brux., Muquardt. . . .	3.00
Th. Juste.	Léopold I et Léopold II, Roi des Belges. Brux., Muquardt	10.00
—	Surlet de Chokier, régent de Belgique. Brux., Muquardt	5.00
—	Joseph Lebeau. Brux., Muquardt.	5.00
—	Sylvain Van de Weyer. » »	12.00
—	Le comte Le Hon. » »	7.50
—	Le lieuten.-général comte Goblet d'Alviella. » »	4.00
—	Le baron de Gerlache. » »	2.50
—	Le comte de Muelenaere. » »	2 00
—	Charles De Brouckere. » »	4.00
—	Notes historiques sur les fondateurs de l'Etat belge (1830-1870). Brux., Muq^di.	4.00
—	Le comte Félix de Mérode. » »	4.50
—	Lord Palmerston. » »	3.00
—	Alexandre Gendebien. » »	4.50
—	Louis De Potter. » »	4.50
—	Notes historiques et bibliographiques sur	

Digitized by Google

	les fondateurs de l'Etat belge. Bruxelles, Muquardt.			3.00
Th. Juste.	Le baron Nothomb.	Brux.,	Muquardt.	10.00
—	Le v. c^te^ Charles Vilain XIIII.	»	»	2.58
—	Notices biographiques (Jean-François Raikem, Pierre Claes, H. Vilain XIIII, Antoine Barthélemy Jean Franç. Hennequin. Brux. Muquardt			2.25
—	Defacqz et Joseph Forgeur.	Brux.,	Muq^dt^.	2.50
—	Le baron Liedts.	»	»	2.50
—	Charles Rogier.	Bruxelles,	Muquardt.	4.00
	Paul Devaux.	»	»	2.50
	Élection de Léopold 1^er^.	»	»	2.50
	Souvenirs du b^on^ Nothomb.	»	»	2.50
J.-J. Allemeyer.	Les précurseurs de la réforme aux P.-B.	»	»	12.00
Duruy.	Abregé d'histoire universelle.	Paris,	Hachette.	3.00
Raffy.	Les grands faits de l'histoire, 3 vol.	»	Durand.	6.00
Eug. Véron.	Histoire de Prusse depuis Frédéric II jusqu'à Sadowa. Paris,		Germer Baillière.	2,75
Poujoulat.	Histoire des Croisades.	Tours,	Mame.	2.00
Lamartine.	Guillaume Tell et Bernard Palissy.	Paris,	Levy.	1.00
Robertson.	Histoire de la découverte de l'Amérique.	»	Plon.	2.50
C. de Witt.	Histoire de Washington.	»	Didier.	2.75
E. de Bonnechose.	Histoire de France. 2 vol.	»	Didot.	5.00
Lamartine.	Jeanne d'Arc.	»	Hachette.	1.00
Legouvé.	Sully.	»	Didier.	1.50
Gœpps.	Hommes de guerre : Kleber, Desaix, Hoche et Marceau.	»	Ducrocq.	2.50
Pouault.	Abraham Lincoln, histoire de l'abolition de l'esclavage aux États-Unis.	»	Hachette.	1.25

Digitized by Google

Villemain.	Les cent jours.	» Didier.	2.50
Zeller et A. Luchaire.	L'histoire de France racontée par les contemporains, 10 vol.	» Hachette.	4 00
Hymans, L.	Histoire populaire de Belgique. Bruxelles, Muquardt.		6.00
Gatti de Gamont..	Lectures historiques belges. Tournai, Casterman.		1.00
David.	Vaderlansch, historie, Leuven, Fonteyn.		1.75
Van Hasselt.	Les belges aux croisades. Bruxelles, Bruylandt.		2.50
Prevault, God.	Godefroid de Bouillon.		1.50
Namèche.	Cours d'histoire nationale. 12 vol. (continue). Louvain. Fonteyn.		30.00
Devillers, Léop.	Le passé artistique de la ville de Mons. In-8°, ill. Mons. H. Manceaux.		2.50
Thiers.	Histoire de la révolution française. Paris, Furnes.		25.00
—	— du Consulat et de l'Empire. »	»	25 00
Blanc, Louis.	Histoire de la révolution française, 12 vol. »	Langlois.	30.00
Michèle.	Histoire de la révolution française	» Lacroix et C^ie^.	20.00
Regnault, Elias.	Histoire de la révolution française, Paris, Germer Baillière.		9.00
Taine, H.	Les origines de la France contemporaine. Paris, Hachette et C^ie^		18 00
—	Un séjour en France de 1792 à 1795. Paris, Hachette et C^ie^		3.00
Mortimer-Terneaux.	Histoire de la Terreur 1792-1794. Paris, Michel Levy.		24.00
Lamartine (de)	Histoire des Girondins. Paris, Michel Levy.		9.00
Laufrey, P.	Histoire de Napoléon I^er^. »	Charpentier.	15.00
Vaulabelle (de).	Histoire des deux restaurations.	» Garnier frères.	20.00

Digitized by Google

Guizot.	Histoire de mon temps. Paris, Michel Levy.	20.00
Blanc (Louis).	Histoire de 10 ans. 1830-1840. » Pagnerre.	20.00
Juste.	Histoire contemporaine. Brux. Muquardt.	3.50
Garnier Pagès.	Histoire de la révolution de 1848. Paris, Degeorge-Cadet.	4.00
Regnault, Elias.	Histoire du gouvernement provisoire. Paris, Lecou.	4.50
Mill (J. Stuart).	La révolution de 1848, préface de Sadi Carnot. Paris, Germer Baillière . .	3.50
Magen H.	Histoire du second Empire. Paris, Dreyfous.	6.00
Giron.	Droit administratif de la Belgique. Brux., Muquardt.	30.00
Delord Taxile.	Histoire du second Empire. Paris, Hachette et C^ie^	35.00
Masson et Wiliquet.	Droit constitutionnel	2.25
Dewez.	La Constitution expliquée	2.50
Demarteau, Joseph.	Histoire et légendes liégeoises. Liége, Demarteau	1.00
—	Les Liégeois du moyen âge. Liége. Demart.	0.50
—	Théroigne de Mirecourt : lettres inédites. » »	1.00
Mignet.	Histoire de la révolut. franç Paris, Didot.	30.00

THÉATRE.

Shakespeare.	Chefs-d'œuvre. 3 vol. Paris, Hachette. .	3.00
Corneille.	Théâtre. 2 vol. Paris, Charpentier. .	3.00
Racine.	Id. édit. Bernardin. 4 vol. Paris, Delagrave	9.00
Molière.	Œuvres complètes, 3 vol. Paris, Charpentier.	3.00
—	Œuvres choisies, 2 vol. Paris, Hachette.	3.00
Voltaire.	Œuvres choisies, 2 vol. » Delalain .	2.50
Beaumarchais.	Théâtre. 2 vol. Paris. Bibl. nationale .	1.50

Digitized by Google

Delavigne.	L'école des vieillards.	Paris.	Tresse .	».75
Ponsard.	L'honneur et l'argent.	»	Levy .	1.40
Mad. de Girardin.	La joie fait peur.	»	» .	1.25
Augier.	Œuvres complètes, 6 vol.	»	» .	9.00
Manuel.	Les ouvriers.	»	» .	1.25
Coppée, François.	Théâtre. 2 vol.	»	» .	»
Erckman-Chatrian.	Les deux frères.	»	Hetzel .	2.00
Scribe.	Théâtre choisi.	»	Levy .	7.00
Augier et Sandreau.	Le gendre de M. Poirier	»	» .	1.75
Labiche.	Théâtre. 10 vol.	»	Carpentier	30.00
Stanislaus, G.	» 1 vol. Bruxelles.			»
Rodenback.	A côté de la rampe. 1 vol. Bruxelles . .			
Miechiefs.	Théâtre. 5 vol. Bruxelles, Lebègue . .			15.00
Victor Hugo.	» » Paris, Quantin. . . .			20.00
Demarteau, Joseph.	L'école d'adultes, comédie en 1 acte. Liége, Demarteau			0.75
Duesberg.	Le père Richel, drame en 1 acte. Verviers, G. Nautet-Hans.			1.00
—	Les lettres anonymes. 1 acte. Verviers, G. Nautet-Hans			1.00
—	Les sabots, 1 acte. Verviers, G. Nautet-Hans			0.75
Toussaint.	L'horloger de la cour. Mons, Janssens .			0.75
Potvin.	La tombola. Liége, Calmann			0 50
Duesberg.	L'annonce. L'oncle, impromptu			»
—	En pays de connaissance. Verviers, Remacle.			2.50
—	La tache du nom.	»	»	1.00
—	Célestin.	»	»	1.00
—	Décoré.	Brux.	Manceaux.	1.25
—	Rupture.	»	»	1.25
Ducaju.	Blauwe Scheven.	Anvers,	J. Ducaju.	0.75
—	Gustave et Louisa.	»	»	1.00

ROMANS ET CONTES.

Bernardin de Saint-Pierre.	Paul et Virginie.	Paris,	Hetzel.	2.25
Balzac.	Eugénie Grandet.	»	Levy.	0.85

Digitized by Google

Balzac.	Ursule Mirouel.	Paris,	Levy.	0.85
Lamartine.	Le tailleur de Saint-Point.	»	Hachette.	0.90
	Raphaël.	»	»	0.90
Merimée.	Colomba.	»	Levy.	2.50
Sandeau.	Madeleine.	»	Charpentier	3.00
	Mme de la Seiglière.	»	»	3.00
	La roche aux mouettes.	»	Hetzel.	2.50
George Sand.	La mare au diable.	»	Levy.	2.50
	François le Champi.	»	«	2.50
	La petite Fadette.	»	»	2.50
	Les maitres Sonneurs.	»	»	2.50
	Mauprat.	»	»	2.50
Souvestre.	Un philosophe sous les toits.	»	»	1 00
	Au coin du feu.	»	»	1.00
	Les soirées de Meudon.	«	»	1.00
	Pendant la moisson.	»	»	1.00
A. Dumas, père.	Le capitaine Pamphile.	»	»	1.50
Gabriël Ferry.	Le coureur des bois.	»	Hachette.	6.00
Mme Carriaud.	Une servante d'autrefois.	»	»	1.50
Laboulaye.	Paris en Amérique.	»	Charpentier	3.50
About.	Maitre Pierre.	»	Hachette.	1.40
—	Le roi des montagnes.	»	»	2.08
—	Le roman d'un brave homme.	»	»	2.50
—	Germaine.	»	»	2.00
Marmier.	Les fiancés du Spitzberg.	»	»	2.50
Erckmann-Chatrian.	Les confidences d'un joueur de clarinette, ill.	»	Hetzel.	1.25
—	L'ami Fritz. ill.	»	»	1.00
—	Madame Thérèse, ill.	»	»	1.00
—	Histoire d'un conscrit de 1813 ill.	»	»	1.00
—	Waterloo, ill.	»	»	1.00
—	L'invasion. ill.	»	»	1.50
—	Le blocus. ill.	»	»	1.50
—	Les deux frères. ill.	»	»	1.00

Digitized by Google

Erckmann-Chatr.	Le brigadier Frédéric. ill.	Paris,	Hetzel.	1.00
—	Histoire d'un paysan. ill.	»	»	1.00
Jules Verne.	Cinq semaines en ballon.	»	»	3.09
—	Aventures du capitaine Hatteras, 2 vol.	»	»	4.00
—	Les enfants du capit. Grant.	»	»	6.00
—	Voyage au centre de la terre.	»	»	3·00
—	De la terre à la lune, suivi de Autour de la lune. 2 vol.	»	»	6.00
—	Aventures de 3 russes et de 3 anglais.	»	»	3.00
—	Le pays des fourrures. 2 vol.	»	»	6.00
—	Le tour du monde en 80 jours.	Paris, Hetzel.		3.00
—	Vingt mille lieues sous les mers. 2 vol.	Paris, Hetzel.		6.00
—	L'île mystérieuse. 3 vol.	Paris,	Hetzel.	9.00
—	Michel Strogoff. 2 vol.	»	»	6.00
—	Un capitaine de 15 ans 2 vol.	»	»	6.00
—	Hector Servadac. 2 vol.	»	»	6.00
—	Le rayon vert. 1 vol.	»	»	3.00
—	Une ville flottante. 1 vol.	»	»	3 00
—	Robur-le-Conquérant 1 vol.	»	»	3.00
—	Un billet de loterie. 1 vol.	»	»	3.00
—	Keraban-le-têtu. 2 vol.	»	»	6.00
—	L'étoile du sud. 1 vol.	»	»	3.00
Hector Malot.	Sans famille.	»	Dentu.	6.00
—	Romain Calbris	»	Delagrave	2.00
Girardin.	Les braves gens.	»	Hachette	4.50
—	Nous autres.	»	»	4.50
—	Récits de la vie réelle.	»	»	2.00
—	Chacun son idée.	»	»	2.00
Anatole France.	Le crime de Sylvestre Bonnard.	»	Lévy	3.00
Girardin.	Le grand père.	»	Hachette	3.50
—	L'oncle Placide.	»	»	3.50
—	Fausse route.	»	»	3.50

Digitized by Google

Deslys.	Le serment de Madeleine. Paris, Dentu	2.50
—	Les récits de la grève, ill. » »	4.00
Marmier.	Histoire des plantes et des oiseaux. Paris, Hachette	2.50
—	L'aïeule. Paris, Plon	3.00
Cherbuliez.	Le comte Kostia. » Hachette	2.50
—	Roman d'une honnête femme. » »	2.50
Mad. Colomb.	Le violoneux de la Sapinière, ill. Paris, Hachette	4.50
Daudet.	Le petit Chose. Paris, Hetzel.	2.50
—	Lettres de mon moulin. » »	2.50
Biart.	Les aventures d'un jeune naturaliste. Paris, Hetzel.	2.50
De Vèze.	La fille du braconnier, Paris, Hachette.	2.00
Wyss.	Le Robinson suisse, revu par Stahl. Paris, Hetzel	2.50
Toppfer.	Nouvelles genevoises. Paris, Hachette.	3.00
—	Rosa et Gertrude. » »	3.00
Conscience, H.	Œuvres complètes. Paris, Lévy, (le volume).	1.00
Bazouge.	Janc de Kerhors. Souvenirs de 1793. Bruxelles, Société St-Augustin . . .	2.00
Combes, Paul.	Bleu-de-ciel et Pervenchette. Verviers, E. Gilon	».60
Demarteau.	Nouvelles du pays belge (1re et 2e série). Bruxelles. Lebègue	6.00
Van Hasselt.	Les récits du foyer. Tournai, Casterman .	1.00
Wauters.	Le doudou Souvenirs d'un fifre montois. Bruxelles, Lebègue.	» 80
—	Le royaume des éléphants. Bruxelles, Lebègue.	».80
Valentin.	Un médecin, s. v. p , mœurs ardennaises. Namur, P. Godenne	1 00
Wauters.	La découverte de l'Amérique Bruxelles, Lebègue	».80

Digitized by Google

Boudroit.	Une famille de houilleurs. Liége, Vaillant-Calmann	2.00
Claes.	Jacques Gervais. Bruxelles, Callewaert.	
Combes.	Contes d'un apothicaire. Verviers, E. Gilon.	».60
»	Les idées d'un vieux cat. » »	».60
De Franchimont.	La fille du joueur (de l'anglais). Brux, Coomans	2.00
Greysson.	Aventures en Irlande. Verviers, E. Gilon.	» 60
Hymans.	Six nouvelles. Bruxelles, Lebègue.	3.50
Geiregat.	Récits gantois. Verviers, E. Gilon.	».60
Gens.	Le taupin croisé. » »	».60
Gravière	La servante. » »	».60
Leclercq.	Histoire d'une statue. Bruxelles. Lebègue.	0 60
Vande Wiele.	Le roman d'un chat. Verviers. E. Gilon.	1.20
Chantraine.	Le tournesol. Bruxelles, Parent et Cie.	0.60
De Puydt.	Histoire orientale. » Lebègue.	0.60
—	Maudit métier. » »	3.50
Gueury.	Le sourd-muet. Verviers, Gilon.	0.60
Gibbons.	Contes écossais (trad. par Louise Juste) » »	0.60
Hagemans.	Un train d'enfer. Brux., Weissenbroch.	5.00
Lagrange.	Petites choses et grandes leçons. » Lebègue	0.60
Vande Wiele.	Maison flamande. Paris, Carpentier.	3.50
Comtes.	L'âne à Tomy. Verviers, Gilon.	0.60
—	Un verre d'eau. Bruxelles, Lebègue.	0.60
Courtmans.	La perle du hameau. Verviers, Gilon.	0.60
Dumas, Léon.	Le jardin de mon oncle » »	0.60
Farina.	Mon fils. 6 vol. » »	3.60
Demarteau.	La famille Charmette. Liége, Demarteau.	3.00
Lemonnier.	En Brabant. Le polichinelle, etc. Verviers, E. Gilon	0.60
—	Par monts et par vaux. Mons, H. Manceaux.	0.75
Pierantoni.	Le manuscrit de la grand'mère. Verviers, E. Gilon	0.60

Digitized by Google

Stapleaux.	La nuit du mardi gras.	Paris,	Dentu.	3.00
—	Les mystères du grand monde, 1re et 2e série.	»	»	6.00
Vande Wiele.	Filleul de roi.	»	Charpent.	3.50
—	Lady Fauvette.	»	Hachette.	2.00
Violette (Mme Deros).	Pierre le hiercheur.	Verviers,	Gilon.	0.60
	Le billet de loterie.	Mons,	H. Manceaux.	0.50
De Jussieu.	Simon le causeur.	»	»	0.75
Denys.	Le crime du château de Comines. E. Lambin	Ypres,		2.00
Rety.	Contes brabançons.	Bruxelles,	Lebègue.	0.60
Van Bemmel.	Dom Placide.	»	»	4.00
Witt (Mme de).	La vie des deux côtés de l'Atlantique.	Paris,	Reinwald.	2.00
Gustave Aimard.	Le chasseur de rat, 2 vol.	»	Dentu.	6.00
—	Balle-franche.	»	»	3.00
—	Les bohêmes de la mer.	»	»	3 00
—	Aventures de Michel Hartmann. 2 vol.	»	»	6.00
—	Les aventuriers.	»	»	3.00
—	Cardenio.	»	»	3.00
—	La castille d'or.	»	»	3.00
—	Les coupeurs de routes. 2 vol.	»	»	6 00
—	Curumilla.	»	»	3.00
—	L'eau-qui-court.	»	»	3.00
—	La fièvre d'or.	»	»	3.00
de Foë.	Robinson Crusoé, ill.	Paris,	Hachette.	2.25
Goldsmith.	Le vicaire de Wakefield.	»	Lévy.	1.50
Swift.	Voyages de Gulliver (abrégés), ill. Hachette	Paris,		2.00
Walter Scott.	Les puritains d'Ecosse.	Paris,	Furne.	3.00
—	La prison d'Edimbourg.	»	»	3.00
—	La fiancée de Lammermoor.	»	»	3.00
—	Ivanhoe.	»	»	3.00
—	Quentin Durward.	»	»	3.25
—	La jolie fille de Perth.	»	»	3.25

Digitized by Google

Charles Dickens.	Contes de Noël.	»	Hachette.	1.25
—	Vie et aventures de Nicolas Nickleby. 2 vol. Paris, Hachette			3.00
Mayne-Reid.	Les chasseurs de girafes, ill. Paris, Hachette.			2.50
—	Le chasseur de plantes, suivi des grimpeurs. Paris, Hachette			4.50
—	Les exilés dans la forêt, ill. Paris, Hachette.			2.25
—	Les chasseurs d'ours, ill.	»	»	2.25
—	William le mousse, ill.	»	Hetzel.	3.00
—	A la mer, ill.	»	Hachette.	3.00
—	A fond de cale, ill.	»	»	2.50
—	Les jeunes voyageurs, ill.	»	»	3.00
—	Les naufragés de l'île de Bornéo, ill. Paris, Hetzel.			3.00
—	Le désert d'eau. Paris, Grassart . . .			3.00
Dickens.	Le petit Doritt. 2 vol. Paris, Hachette.			2.50
Miss Yonge.	Violette. 2 vol.	»	Grassart.	4.50
—	Kenneth.	»	»	3.00
—	Les jeunes esclaves.	»	»	3.00
—	Les jeunes voyageurs.	»	»	3.00
—	La montagne perdue.	»	»	3.00
—	Le petit loup de mer.	»	»	3.00
—	La sœur perdue.	»	»	3.50
—	La terre de feu.	»	»	3.50
—	Les chasseurs de chevelures.	»	»	3.50
—	Les exploits des jeunes Boërs.	»	»	3.50
—	Les émigrants du Transwaal.	»	»	3.50
—	Les Planteurs de la Jamaïque.	»	»	3.50
—	Les Robinsons de terre ferme.	»	»	3.50
—	Les deux filles du Squatter.	»	»	3.50
—	Le chef au bracelet d'or.	»	»	3.50
Miss Mülock.	John Halifax. 2 vol.	Paris,	Fischbacher.	4.50
—	Ma mère et moi.	»	»	2.75
—	Maitresse et servante.	»	»	2.75

Digitized by Google

Fenimor Cooper.	Les puritains d'Amérique.	Paris,	Jouvet.	2.50
—	Le tueur de daims.	»	»	2.50
—	Le lac Ontario.	»	»	2.50
—	Le dernier des Mohicans.	»	»	2.50
—	Les pionniers.	»	»	2.50
—	La prairie.	»	»	2.50
—	L'espion.	»	»	2.50
—	Le pilote.	»	»	2.50
—	Le corsaire rouge.	»	»	2.50
Cummins.	L'allumeur de reverbères.	»	»	1.50
Mad^me^ Stowe.	La case de l'oncle Tom.	»	Hachette.	1.50
Hoffmann.	Contes fantastiques.	»	Charpentier.	2.75
Cervantes.	Don Quichotte (imité par Florian).	Paris, Didot		2.50
Tolstoï.	Enfance et adolescence.	Paris,	Hetzel.	6.00
Laurie André.	Le capitaine Trafalgar.	»	»	3.00
—	L'héritier de Robinson.	»	»	5.00
—	et J. Verne. L'épave du Cynthia.	»	»	7.00
—	et Stevenson. L'île au trésor.	»	»	7.00
Demarteau (Servais).	La robe de la fiancée.	Liége, L. Demarteau		2.00
M^me^ Deros.	Le curé Jadouille.	Liége, Desoer . . .		2.00
—	Victimes des Préjugés.	Verviers,	Gilon.	0.60
—	Mésaventures de Rosine.	»	»	0.60
Violette.	Maurice Ledroit.	»	»	2.50
Lemonnier, Camille.	En Brabant.	»	»	0.60
Emile Leclercq.	Contes populaires.	»	»	0.60
Van Driessche.	Ce que peut une jeune fille.	»	»	0.60
Garcin, M^me^ Eugène.	Honneur des femmes.	»	»	0.60
Chalon, Jean.	En attendant Bébé.	»	»	0.60
Pergameni.	Le Secret de Germaine.	»	»	0.60
Leclercq, Emile.	A quelque chose malheur est bon.	Verviers, Gilon.		0.60
—	Fleurs de jeunesse.	Verviers,	Gilon.	0.60
Wellmer, Arnold.	La chasse au Mari.	Verviers,	Gilon.	0.60

Digitized by Google

Farina, Salvator.	Mon fils ! 4 vol.	Verviers,	Gilon.	2.40
Briat, Lucien.	Quand j'étais petit.	Paris,	Plon.	4.00
—	Grand-Père Maxime.	»	»	4.00
Declève.	Jeux et jouet.	Mons,	Thiemann.	1.00
—	Coups de plume.	»	Quinet.	
—	Silhouette de Mons à travers les siècles. Mons, Byr et Loret			2.50
—	Feuilles vertes et feuilles mortes. Mons, Byr et Loret			1.00

AGRICULTURE.

Joigneaux.	Les veillées de la ferme, ill.	Paris,	Delagrave.	1.00
—	Petite école d'agriculture.	»	libr. agric.	1.00
Fabie.	Les serviteurs. Récits sur les animaux.	»	Delagrave.	1.50
—	Les auxiliaires, ill.	»	»	1.50
—	Les ravageurs, ill.	»	»	1.00
Joigneaux.	Les champs et les prés.	»	libr. agric.	1.00
de Cherville (G.).	Lettres de mon jardin.	»	Dreyfous.	3.00
»	La vie à la campagne.	»	»	2.50
G. Demoulin.	Les bêtes de mon jardin.	»	Hachette.	1.25
Delon.	Parmentier et la pomme de terre.	»	»	».60
Noel.	Vie des fleurs.	»	Hetzel.	2.25
Crepin.	Flore de Belgique.	Bruxelles,	Mayolez.	6.00
Alexis.	Petit cours de botanique.	Namur,	Douxfils.	2.00
Peers.	Les oiseaux de basse-cour.	Bruxelles,	Ad. Mertens.	1.50
Spruyt.	Le jardin potager.	»	Lebègue.	5.00
Dumas.	Hygiène du sol.	»	Manceaux.	1.58
Mme Meunier.	Le monde végétal.	Paris,	Hachette.	1.75
Joigneaux.	Le potager.	»	libr. agricole.	4.25
Devos, André.	Flore complète de la Belgique.	Mons,	H. Manceaux.	7.00

Digitized by Google

De Puydt.	Guide de l'amateur de fleurs.	Mons, H. Manceaux.	1.50
—	Les plantes de serre. 2 vol.	» »	6.00

HYGIÈNE ET DIVERS.

Frédéricq.	Hygiène populaire.	Verviers, Gilon.	1.20
De Brissy et Dubus.	Catéchisme du sauveteur.	Namur, Godenne	2.00
George.	Traité élémentaire d'hygiène.	Paris, Delalain, ...	1.00
Dr Lunel.	Les falsifications.	» Hetzel.	3.75
Macé.	Histoire d'une bouchée de pain.	» »	2.00
—	Les serviteurs de l'estomac.	» »	2.50
Mme Mennier.	Entretien sur l'hygiène.	» Hachette.	1.75
Riant Dr.	L'alcool et le tabac.	» »	0.75
Nightingale.	Des premiers soins à donner aux malades.	» Didier.	2.75
Dewez, E.	Cours d'hygiène à l'usage des écoles d'adultes.	Mons, Hector Manceaux . . .	1.25
Foucart, N.	Traité élémentaire d'hygiène.		0.75
De Block, Vincent.	L'éducation physique au moyen des exercices		0.75

Collections et extraits d'ouvrages de différents auteurs flamands.

THÉATRE.

Vlaemsche tooneelbibliotheek. Bruxelles, J.-H. Dehou

N° 1. De Belgen in 1848, door Roelants en STROOBANT.
N° 2. Rue des Pierres, n° 60, door STROOBANT.
N° 3. Raed en daed, door Eug. STROOBANT.
N° 4. Leicester, door F. ROELANTS.
N° 5. Fortunatus beurze, door H. VAN PEENE.
N° 6. t'Spookt in huis, door F. ROELANTS.

Digitized by Google

N° 7. List tegen list, door ROELANTS en WILLEMS.
N° 8. De Slotmaker van Wyneghem, door H. VAN PEENE.
N° 9. De Weerwolf, door H. VAN PEENE.
N° 10. Verzint eer ge begint, spreekword in een bedryf, door J. ROOLANTS.
N° 11. Kapitein Trullemans, door F. ROOLANTS.
N° 12. Willems beukels, door S. WILLEMS en STROOBANT.
N° 13. Lodewyk, door J. Kats zoon.
N° 14. 'S Knechten wils is 's meesters wil, door F. ROELANTS en WILLEMS.
N° 15. Agneessens, door S.-C.-A. WILLEMS.
N° 16. Alexius onder den trap, door K. ONDEREET.
N° 17. Het Druymanschap, of de letterkundige kwakzalvery, tooneelspel in een bedrijf, door L. ROELANTS.
N° 18. Springt niet verder dans uw stok lang is, L. ROELANTS B.B. ».75
N° 19. Willem de zwyger cronyk, door ROELANTS. 1.75
N° 20. De veldwachter, door Eug. STROOBANT. 3.00
N° 21. De Duivenmerker, door Emm. ROSSETS. 1.50
N° 22. Na onweder kalmte, door Ch.-P. DU MONT.
N° 23. Tegenspoed van eenen ouden jongman, door F. ROELANTS.
N° 24. Twe vliegen in eenen slag, door F. ROELANTS.
N° 25. Vader Cats, door H. VAN PEENE.
N° 26. Brussel in 1575, door A. RUIJSCH.
N° 27. Vyf jaren gewacht !, door F. VAN DOOSELAER.
N° 28. Fanny, door P. F. VAN KERCKHOVEN.
N° 29. Boudewyn Kapkin, door ONDEREET.
N° 30. Baes Kimpe, door K. ONDEREET en H. VAN PEENE.
N° 31. Jan Brydel, door S. C. A. WILLEMS.

Digitized by Google

N° 32. De Keizer on schoenlappers, door SLEECKX.
N° 33. Azoo' ne Klont, door H. VAN PEENE.
N° 34. Een Vastenavondzot, door S. C. A. WILLEMS.
N° 35. Gustaef en Louisa door Jan DUCAJU (ensemble 9 vol. in-12). A acheter d'occasion.

Bekroonde Stukken door de Koninglyke Maets-chappy van Rhetorika de Fonteinisten. N° 1. Jan de vierde historisch drama in vyf bedryven, door H. VAN PEENE 1848. — N° 2. De dood van Hugonet en Himbercourt, door K. ONDEREET. 1849. — N° 3. De Vlaemsche lionne, door H. Ondereet, 1849. Gent, H. Hoste 1.75

Egmond en Hoorn, door Jacob THIENPONT. Brussel, K. Verbruggen 1.00

Willem-Tell, naer Schiller, door L. HOORNAERT, St-Nicolaes. A. Gysdaele. 1.00

De hertog van Alençon te Antwerpen Drama. Antwerpen Tielrooy. 1.00

ROMANS FLAMANDS.

Geschied-en zedekundige voorlezingen over Kempen. Turnhout, Brepols 1.75

Van Leennep. Lesmuseum 2de jaergank De Koorknaap. Gent, Van Doosselaere. 1.50

Brouwers. Heer Laurens Sterk een Karakter-Schildering vry naer het hoogduitsch van Engel. Gent, Van Doosselaere . . . 1.00

J. Brouwers. Schoone Geertrui, zedenverhael. Thienen. W. Merckx 0.75

Delcroix. Uitgegeven ten voordeele van het vlaemsch midden comiteit te Brussel. Brussel, Korn Verbruggen 0.75

Snieders. Doctor Marcus. Turnhout Van Splicha Roosen 0.75

Digitized by Google

de Potter Frans.	De arme dichter. Gent, Van Doosselaere.	0 50
—	Robert van Valois te Gent. Gent, Van Melle	0.50
B.-J. Mus.	Vyf novellen. Antwerpen Geudens. . .	0.50
Snieders.	Le guillaume d'or. Brussel, Lebrocquy.	0.75

UITGAVEN VAN WILLEMS-FONDS.

N° 1.	Vlaemsche Bibliographie 1830-1875. 7 vol. Gent, Hoeste.	17.50
N° 2.	E. CAMPENS. Leerboek der scheskunde of chemie, ten behoeve van het landkuishondelyk, onderwys, ongesteld. Gent, Hoeste. . .	1.50
N° 3.	**Steyaert.** Beknopte verhandeling over de byzonderste nyverkeidstakken in Vlaenderen. Gent, Hoste	1.75
N° 4.	**Snellaert.** Oude en nieuwe liedjes byëen verzameld, Gent, Hoste	4.00
N° 5.	**P. Bogaert.** Taegepaste spreekwoorden. Gent, Van Doosselaere.	1.50
N° 6.	**Geiregat.** Verhalen voor Kinderen. Gent, Hoste.	1 50
N° 7.	**Campens.** De gentsche diergaerde. » »	1.25
N° 11.	**Geiregat** Verhalen voor jonge lieden. » »	1.00
N° 12.	**L. Vandewelle** Schets van Belgies toestand. Gent, Doosselaere	1.25
N° 13.	**P.-F. Van Kerckhoven.** Volksliedjes. Gand, Hoste.	1.75
N° 15.	**D. Sunaert.** Doorzickhunde of perspectief. Gent, Hoste	2.25
N° 20	**Fredericq.** Inleideng tot de Kruidkunde. Gent, Van Dosselaere	1.25
N° 32.	**Snellaert, J.-F. Heremans.** Nederlandsche dichterhalle. Gand, Hebbelynck	1.50
N° 39.	De Vlaemsche zanger Liedjesboek. Gand, Van Doosselaere	1.25

Digitized by Google

N° 41. **W. Hufeland.** Goed raed aen moeders over de lichamelyke opvoeding der kinderen. Gent, Van Doosselaere 1.15

N° 49. **Smiles.** Help-u-Zelf ! Gent, W. Rogghé . . . 1.25

N° 50. **de Laveleye.** De landbouwkunst in Nederlanden. Belgie. Gand, W. Rogghé 1.50

N° 51. **de Laveleye.** De landbouwkunst Nederlanden Noord-Nederland Gent, W. Rogghé . . . 1.75

N° 53. **Jacquemyns.** Voordrachten over de Grondwet. Gent, W. Rogghé 1.00

N° 55. Volks. Almanak 1850-1880. 22 vol. Gent, W. Rogghé 1.00

N° 56. **Geiregat.** Verhalen voore jonge lieden. Gent, W. Rogghé 1.25

N° 57. **Fredericq.** Handboek van gezondheidsleer voor alle standen. Gent, W. Rogghé. 1.50

N° 58. Samenspraken over het sparen, van Maastschpip. Callier (Vertaald door V. Destanberg.) Gent, W. Rogghé

N° 60. Jaarboek van het Willems Fonds van 1869-1885. » J. Vuylsteke. 7.00

N° 61bis De menschen en de dieren door M. Sophia. *** » » 0.75

N° 62. De kleine economist don Otto Hübner. » G. Rogghé. 1.00

N° 63. Schetsen uit het dierenrijk door E. Campens. » » 1.00

N° 65. Over vrijheid door J.-S. Mill uit het englelsch vertaald door Ph. Vau Cauteren. » » 1.50

N° 66. De tooverdrank door Félix A. Boone. » » 1.25

N° 68. Voordrachten over de grondwet. Het grondgebeid. » » 1.10

Digitized by Google

N° 69	Kiezershandboek of uitleggingen op de Belgische kieswetten, door J.-D. DEVIGNE.	»	» 1.50
N° 71.	Uitspraakleer der nederlandsche taal, door K.-L. TERNEST.	Gent,	Amioot C. ».60
N° 72.	Belgisch kieswertboek van 18 mei 1872 nederlandsche vertaling met ophelderingen, door J. DEVIGNE.	»	G. Wogghe
N° 74.	Keus uit de dicht en prozawerken van F. Willems verzameld, door Max ROOSES.	»	» 3.00
N° 76.	De lichtteekening of photographie of Colloodion en papier gevolgd van onderrichtingen over het koolprenten gezegd ....., door MARTENS.	»	» 1.00
N° 78.	Levensschets van Jan F. Willems door M. ROOSES.	»	» 0.75
		»	» 0.75
N° 79.	Filips van Marnix van Sint Aldegonde door J. VAN DER HAVE.	»	W. Rogghé. 1.00
N° 84.	De Pacificatie van Gent, historisch drama.	»	T. Todt. 1.20
N° 86.	Karakter door Samuel Smiles.	»	» 1.00
N° 88.	Grondregels der gezondheis leer 4 uitg.	»	» 1.25
N° 89.	Benjamin Franklin een levensbeeld, door J. MICHEELS.	»	W. Rogghé. ».75
N° 91.	Waar woon ik? Waar leef ik? Een volksboek Naar het hoogduitsh van Dr F. STAMM.	»	» 1.75
N° 93.	Het grondwettelijk bestuur van het oude Gent door L. DE RIJCKER.	»	Vuylsteke

Digitized by Google

N° 95. Marnix en zijne nederlansche geschsriften door Dr P. Frédericq	»	»	1.00
N° 96. Over het misbruiken van het bovennatuurlijke.	»	»	0.75
N° 98. De wilde Bloemen. Inleiding tot de kruidkunde.	»	»	2.00
N° 99. Wettelijke bepalingen over het gebruik en onderwijs der Nederlandsche taal in België .	»	»	0.50
N° 100. In onze vlaamsche gewesten. Politieke schetsen door W. G. E. Walter (Virginie Loveling).	»	»	1.25
N° 103. Voorzitter Garlield. Vertaald uit het Fransch door E. de Laveleye.	»	»	5.00
N° 104. Algemeine Dierkunde. Met eene titelplaat en 61 figuren door Julius Mac-Leod.	»	»	1.25
N° 105. Tony. Ernest Staas, advocaat.	»	»	1.75
N° 107. Ph. Van Cauteren Over tabak.	»	»	1.25

Digitized by Google

CONCOURS DE 1886.

LITTÉRATURE.

FILLE MÈRE

ET

ENFANT SANS PÈRE

PAR

GUSTAVE JENART,

Instituteur à Pâturages.

La recherche de la paternité
est interdite.

NOUVELLE

qui a obtenu la Mention honorable.

Membres de la Commission : MM. De Puydt, *président*, Declève et Wiliquet, *rapporteur*.

Digitized by Google

Digitized by Google

FILLE MÈRE

ET

ENFANT SANS PÈRE.

Un braconnier d'amour.

Il n'était pas de chez nous ; c'était un étranger : il habitait la ville de Mons.

Il s'appelait Nestor Balou, ou du moins c'était là le nom sous lequel il s'était fait connaître chez nous.

Pour bel homme, il l'était certainement, ce Nestor, si l'on entend par là posséder une taille de tambour-major, avec une figure régulière, coupée d'une belle moustache noire relevée en accroche-cœurs.

Mais à ceux qui voient surtout la beauté dans des yeux et un sourire bien francs, dans des traits respirant la loyauté et la bonté, certes Nestor Balou ne plaisait pas, mais pas du tout.

En effet, son regard noir luisait d'astuce, son sourire était faux, et sa voix trop douce, trop mielleuse pour un gaillard de sa taille, semblait vouloir se faufiler dans la conversation, à la façon de ces petits filets d'air qui s'introduisent sournoisement dans les chambres bien closes, dont on ne se défie pas parce qu'on ne les sent presque point, mais qui n'en donnent pas moins de bonnes fluxions.

Quand on le voyait, certaines femmes pensaient : Ah ! le beau garçon ! tandis que les hommes s'écriaient toujours après avoir été quelque temps en sa compagnie et sans savoir pourquoi : « Crédié, le vilain merle ! »

Nestor Balou était un coureur de filles, un enjôleur.

Digitized by Google

Posséder celle qu'il convoitait devenait son principal souci, et il avait pour principe, en amour, ou si l'on veut, dans les amours, que la fin justifie les moyens.

Pour lui, dans ces sortes d'affaires, les scrupules n'étaient pas de saison ; on ne devait songer qu'à une chose : « avoir ; » ne creuser qu'une idée : « comment. »

Mettant tout en œuvre, ses succès ne se comptaient plus, et loin d'écouter la miséricordieuse voix du poète qui s'écrie :

> Ah ! n'insultez jamais une femme qui tombe !
> Sait-on sous quel fardeau la pauvre âme succombe ?

il accablait ses victimes de brocards et de dédains, il les abreuvait de honte et de mépris ; et les pauvres filles séduites n'avaient plus qu'à courber la tête sous le double poids de l'oubli d'un instant et d'un abandon cruel.

Aussi commençait-on à lui tenir la dragée haute dans son monde ordinaire ; on avait appris à l'apprécier à sa juste valeur ; et celles qui le connaissaient, à son approche, se reculaient comme devant l'aspic caché sous les fleurs.

Il avait fini par chercher aventure en dehors de son cadre habituel ; de la ville, il était passé dans la banlieue ; et celle-ci exploitée, il avait poussé plus loin ses reconnaissances.

Il se contentait souvent d'amours faciles ! mais les résistances ne le lassaient pas ; au contraire, elles ne faisaient qu'aiguiser ses appétits : il y avait en lui du carnassier qui aime à tenir sous sa griffe une proie pantelante.

Il s'en vantait, il aimait la lutte ; et c'est surtout après un triomphe longtemps sollicité, souvent obtenu par une surprise brutale, qu'il trouvait à l'adresse de ses victimes, des pauvres délaissées, les plus fins sarcasmes et les lâchetés les plus révoltantes.

Gibier.

Par la ducasse de Wasmes, un après-midi, il fit son apparition sur la place de danse.

Digitized by Google

Ce grand garçon assez bien mis, de belle prestance, à la mine de sous-officier vainqueur, survenant dans ce monde ouvrier, causa un certain émoi.

Les danseuses villageoises se demandaient qui pouvait être ce « môsieu ». La puissante encolure de Nestor et sa mise de commis endimanché les subjuguaient.

Il faut peu de chose pour plaire au vulgaire : Nestor Balou plut, du moins aux filles. Les garçons, charbonniers aux allures engourdies, aux gestes enkilosés, virent de mauvais œil ce concurrent plus séduisant qu'eux.

Ils auraient bien voulu le voir déguerpir : mais Nestor était là dans le but de lever un gibier, et il avait bien l'intention de ne pas s'éloigner bredouille, sans avoir essayé de l'une ou de l'autre.

— Ces petites charbonnières, se disait-il, ça doit faire peu de manière ; ça ne doit pas offrir résistance sérieuse. J'en aurai pour ma soirée tout au plus, voilà tout.

En monologuant ces jolies insanités, tout en faisant le tour du « rond des danseurs », le citadin Nestor daignait jeter un regard sur les belles pour choisir sa « conquête ».

Il trouva de son goût plusieurs de ces « petites charbonnières ; mais, à son profond étonnement et à sa grande confusion d'homme irrésistible, il fit cette décevante expérience que, chez nous, il ne suffit pas, pour danser avec nos charbonnières, de leur plaire, mais qu'il faut en être connu et être comme elles du monde ouvrier.

Aussi, toutes celles auxquelles il s'adressa furent unanimes à refuser l'honneur que ce « Monseu » voulait bien leur faire.

Elles lui préféraient leurs amoureux, tout gauches et raides qu'ils étaient, n'aimant pas les soins passagers d'un « faiseur d'embarras », et leur préférant ceux moins délicats, mais plus durables et sans doute plus sincères de leurs cavaliers habituels.

Ces refus répétés avaient remué la bile du don Juan vulgaire : aussi se promettait-il de se bien venger.

Digitized by Google

C'est dans cet état d'esprit qu'il aperçut parmi les spectateurs une jeune fille isolée, et semblant prendre assez d'intérêt à la danse.

Personne sans doute n'était là pour elle ou pour la divertir.

Elle n'était pas mal pourtant.

Une figure sympathique éclairée par deux beaux yeux bleus, encadrée d'une épaisse chevelure blonde comme les épis à la moisson. Grande, une taille bien prise et riche, une toilette des plus simples moulant ses formes appétissantes, tout la faisait distinguer dans cette foule de hiercheuses déhanchées par les durs travaux de la fosse.

Elle était couturière ; elle allait à la journée par ci par là chez les gens aisés, où elle avait pris quelques belles manières et dégrossi son langage.

C'était peut-être là une des causes qui la faisaient délaisser par les danseurs du bal en plein air, où l'on ne voyait, à cette époque, que les ouvriers, qui n'osent pas aborder les filles un peu dégourdies, les mam'zelles, préférant à celles-ci, leurs compagnes de la fosse, les houilleuses, plus à leur portée, avec lesquelles ils se sentent tout-à-fait à l'aise.

On la nommait Zélie.

Elle était toute désignée pour être choisie par Nestor Balou ; aussi celui-ci, sans hésiter, l'aborda-t-il, déployant toutes ses grâces, prenant son ton le plus doucereux, arrondissant son geste.

Zélie accepta pour ne pas rester là, seule, dans la foule.

Ils dansèrent ; et comme personne ne se présenta pour l'inviter, elle fit tout le bal avec lui.

Il tâta le terrain : il trouva un grand fond de vertu.

Il fut respectueux, c'est-à-dire circonspect : comme cette fille bien bâtie lui plaisait, il ne voulait pas brusquer les choses, et compromettre par une précipitation maladroite, le succès d'une aventure qu'il se promettait de risquer.

A la fin de la soirée, il connaissait la vie de Zélie, existence toute monotone d'ouvrière laborieuse. Il l'avait questionnée adroitement sur elle et sa famille.

Digitized by Google

Pour lui, il s'était donné pour un ouvrier ébéniste travaillant pour le compte d'un patron. Il gagnait assez bien sa vie ; il restait à l'auberge, ce qui l'ennuyait ; il désirait se marier pour échapper à cette existence de garni, pour avoir un foyer à lui ; et si une heureuse chance le faisait rencontrer une bonne ouvrière, honnête et laborieuse, il s'empresserait de l'épouser.

Ceci avait été dit avec un regard de côté, à l'adresse de Zélie. Nestor voulait juger de l'effet produit par cette quasi-confidence, il s'attendait probablement à des avances de la part de la jeune couturière ; mais elle, qui ne pensait pas que ces paroles lui fussent envoyées, y resta complétement indifférente.

Elle avoua seulement que l'on doit se marier un jour, et que le foyer avec une femme aimée est plus doux mille fois que le garni banal et froid d'une auberge.

Mais ceci fut répondu comme un lieu commun, sans coquetterie.

Nestor fut vexé de cette froideur.

Il était près de onze heures ; le bal public était fini. Nestor offrit à Zélie de la conduire « au grand salon » où l'on dansait jusqu'au matin.

Elle refusa : elle n'en avait pas demandé la permission à ses parents ; elle devait rentrer.

Naturellement, Nestor s'offrit à l'accompagner jusque chez elle ; elle refusa d'abord sous prétexte qu'elle ne voulait pas lui imposer pareil ennui ; puis comme toutes ses voisines avaient leurs galants, qu'ils s'en retournaient deux à deux, elle finit par accepter pour ne pas les gêner et mettre obstacle aux doux causers.

D'ailleurs Nestor insistait vivement ; et comme au pays borain, dans le peuple, cela ne compromet guère d'être « reconduite » ainsi une fois par occasion, il fut admis comme cavalier et accompagna Zélie jusqu'à sa porte.

Elle voulut le faire entrer pour prendre une « tasse » avant

Digitized by Google

de partir, en même temps, disait-elle en riant, pour montrer son beau galant à sa mère qui l'attendait encore.

Nestor s'en défendit ; mais avant de la quitter, il demanda comme une faveur de pouvoir revenir le dimanche suivant, boire cette tasse qu'elle lui offrait maintenant, à une heure trop tardive pour qu'il pût accepter : ce qui lui fut permis.

Nestor Balou arriva comme il l'avait promis, et se rendit directement chez Zélie. Celle-ci, croyant au retour de son danseur de la pentecôte comme à une plaisanterie, n'avait rien dit à ses parents de son invitation.

Aussi, grande fut la surprise de ceux-ci quand ils virent entrer chez eux ce Môsieur en grande toilette et en chapeau. Ils se levèrent, croyant à une visite d'huissier, de juge, de notaire, enfin de quelque personnage plus ou moins officiel, déjà inquiets. Et leur surprise ne fut pas près de tomber quand ils entendirent leur fille saluer comme une connaissance celui qu'ils prenaient pour un mylord égaré.

On expliqua à Joseph et Berthine, père et mère de Zélie, comment M. Nestor était là; puis, au bout d'un instant, d'où il venait, ce qu'il faisait, tous ces détails enfin sur lesquels on questionne volontiers dans le peuple quand la glace est rompue ; et au Borinage elle est très vite, trop vite rompue.

Bref, ce grand bel homme, par un semblant d'affabilité et de bonhomie, parvint à faire la conquête du couple paternel; il poussa même l'adresse jusqu'à prendre le vieux Joseph et s'en faire accompagner au cabaret où il lui fit fumer force cigares et boire nombre de chopes.

Aussi Joseph qui avait fini par attraper une pointe, était devenu si familier avec Nestor, qu'il l'appelait son cher ami, le tutoyant presque ; et que, vers le soir, il le força à venir souper avec lui. Il y alla.

Comme le dimanche suivant c'était le « raccroc », que l'on dansait encore, Nestor demanda à Zélie, en présence de ses parents, s'il pouvait espérer encore la divertir.

— Pourquoi pas... Autant vous qu'un autre, » dit-elle, comme

Digitized by Google

quand on ne veut pas répondre trop affirmativement chez nous.

— Et vous, vieux papa, questionna Nestor, vous le voulez bien, n'est-ce pas, que je sois le danseur de voire demoiselle.

— Si la petite l'entend ainsi, je n'y vois pas « d'arroc ».

Berthine acquiesça d'un signe de tête.

Les mères ne voient-elles pas toujours dans un inconnu bien habillé, qui fait le beau près de leur enfant, non un danger, mais un bon mariage pour leur fille, une « position, » disent-elles.

Au raccroc, le bellâtre était là, au poste, attendant.

Il arriva avant tous les autres, et Zélie n'y fut que l'une des dernières, avec quelques amies du même coron, qui l'avaient prise en passant.

Nestor avait déjà frappé du pied plusieurs fois, en pestant contre la péronnelle qui le faisait ainsi poser sans plus d'empressement.

— Si je t'ai jamais ! grommelait-il d'un ton mauvais.

Tout à coup, il vit arriver l'essaim rieur dont elle faisait partie.

Il fit taire son ressentiment et courut vivement vers elle, comme un homme impatient de la revoir, qui a longtemps soupiré après cette venue.

Les compagnes de Zélie, à son approche, s'écrièrent, taquines :

— Voilà ton beau galant !

— Ton amoureux Zélie !

Quelques-unes pensaient, avec une pointe d'envie :

— Comme il est calé !

Nestor accosta Zélie, le compliment aux lèvres.

Flattée du dépit jaloux qu'elle lisait dans les yeux de ses compagnes, Zélie accueillit assez bien le jeune homme ; elle oublia un peu de cette réserve qu'elle avait gardée jusque là avec lui.

L'adroit ne chercha pas à profiter immédiatement de cet avantage ; il usa, au lieu d'abuser.

Digitized by Google

Il se montra tendre, prévenant comme lors de leur première rencontre, sans plus de familiarité.

Zélie s'en montra reconnaissante et se déraidit un peu.

Elle avait une si grande crainte d'avoir affaire à un trompeur, et voilà que ce beau jeune homme qui avait tout pour chercher à séduire, ne lui disait aucune chose pour « l'abuser. » C'était bien là la preuve qu'elle lui plaisait assez pour qu'il la respectât.

Cette idée l'amollit, et pour un moment elle se montra presque tendre.

Nestor, le beau Nestor, voyait son jeu faire des progrès, mais il n'avait garde de le montrer : il était trop habile.

Ne négligeant pas non plus l'entourage de Zélie, après chaque danse, il réunissait ses amies et leurs galants, et il conduisait toute la bande se rafraîchir au « Chinois. » en face du rond des danseurs.

C'est lui qui payait la Louvain : il emplissait les verres et les passait aux dames, chaque fois, avec une galanterie à leur adresse.

Il avait toujours le mot pour rire. Il alla même, sur le tard, jusqu'à chanter des romances et des chansonnettes dont les refrains étaient repris en chœur ; et tout ce monde-là, enthousiasmé, de crier « bis, bis » et de claquer des mains à tout rompre.

On pensait :

— Quel plaisant marmot ! Est-il drôle ! Sait-il divertir son monde, celui-là !

Pour tout dire, c'était lui le boute-en-train de cette bande ; et l'une des amies de Zélie, une hiercheuse, boulotte rieuse qu'on surnommait Louloute, qui aimait la farce, déclara hautement qu'elle s'était mille fois mieux amusée au raccroc qu'à la ducasse.

La grande Charlotte était de cet avis, et la blonde Hortense, et Fifine, et Génie, et toutes enfin.

Et tous les galants de cette jeunesse rieuse et tapageuse

Digitized by Google

auraient bien porté en triomphe leur nouveau camarade Nestor. Ce bon vivant qui les avait régalés de Louvain, de bon tabac et de chansons, et qui, bien qu'habillé comme un « gros Monseû », ne s'en montrait pas plus fier pour çà.

Ce contentement unanime, cette approbation bruyante et joyeuse, flattait intimement Zélie. Elle était toute glorieuse d'être au bras du héros de la soirée, de voir qu'il n'en voulait point d'autre pour se divertir.

Sa coquetterie de jeune fille y trouvait une grande satisfaction, car elle sentait que tant d'efforts pour plaire et se concilier les amitiés étaient tout pour elle.

Comment alors ne pas répondre un peu à tant de soins?

Devant cette cour indirecte, mais si empressée, si ardente, quelles froideurs eussent résisté et ne se fussent fondues comme neige légère en avril.

Il en fut ainsi pour Zélie.

Cette retenue que d'instinct elle avait conservée avec Nestor tombait peu à peu, s'en allait par miettes.

Elle en vint même à dire « Nestor » tout court au lieu de « Monsieur Nestor » qu'elle avait dit jusque là, ce que notre aventurier avait sollicité déjà sans succès avant cette soirée.

Bref, Nestor Balou, constatait avec un intime et profond sentiment de joie qu'il « marchait »; et quand il jeta un regard sur le chemin parcouru, il crut à une prompte victoire.

Résistances.

Notre homme se trompait. Il n'était pas tombé sur une de ces chairs molles incapables de résister et qui tombent victimes malheureuses, et désespérées souvent, d'une nature vaincue d'avance

Zélie était ferme; ce qu'elle voulait, elle le voulait bien; elle était forte et ne craignait pas les tentations.

Et c'est encore pourquoi, parmi la jeunesse charbonnière qui se donne et se reprend si facilement, on s'en tenait à l'écart.

Digitized by Google

On disait d'elle : « Il n'y a rien à en espérer. »

D'aucuns avaient essayé, mais ils en avaient été pour leurs avances.

Nestor arrivait à son tour.

Quand, après le raccroc, il eut la conviction qu'il touchait au but, parce que Zélie se montrait plus humaine, il s'en faisait accroire.

Aussi, un mois ou deux après, quand il crut que la moisson était mûre, qu'il n'y avait plus qu'à faucher et mettre en grange, reçut-il une déception violente.

C'était par un soir; ils étaient allés en soirée chez des amis. La nuit était d'un noir opaque; les passants rares.

En revenant le don Juan essaya de la persuasion : il pria, supplia, implorant cela comme seule preuve d'amour.

Elle, raillait, répondant ironiquement par des plaisanteries, trouvant la demande si drôle qu'elle ne songeait pas à s'en fâcher.

Le quémandeur s'échauffait, pris d'une rage.

Tout-à-coup il la saisit à bras-le-corps pour paralyser sa résistance; mais elle était flexible comme une liane et forte comme un homme.

Pareille à un chat surpris, elle se hérissa et se défendit en égratignant à pleines griffes. Nestor qui ne parvenait à rien, furieux de ces coups de pattes qui lui labouraient la figure et les mains, s'acharnait.

Zélie se mit alors résolument à crier au secours.

Le brutal repoussa durement plutôt qu'il ne lâcha sa proie; dans l'obscurité ses yeux brillèrent, et comme un poing menaçant se leva.

Zélie planta-là ce cavalier incommode et s'enfuit légère, contente d'elle-même, riant intérieurement de la défaite de Nestor.

Elle arriva chez elle, rouge, essoufflée, le sein palpitant.

Nestor Balou, honteux de son attaque avortée, ne la suivit pas; il se rendit au cabaret de la Camoussée où il savait trouver le vieux père Joseph; et là, il régala et chanta de dépit.

Digitized by Google

Sur le tard, Joseph et lui partirent.

Le premier rentra chez lui où il voulait que l'autre vint aussi pour se bien « bourrer le coffre » afin d'être plus fort pour le retour.

Mais Nestor refusa, prétextant l'heure avancée et sa longue route, presque deux lieues pour arriver à Mons.

Il partit donc, sa défaite mal digérée et ruminant des plans de vengeance.

Le dimanche suivant le retrouva pourtant chez Joseph.

Zélie l'accueillit assez froidement, et quand elle put lui parler en particulier, elle dit d'un air décidé :

— M. Nestor, ne recommencez pas, ou je me verrai forcée de vous mettre à la porte.

— Je ne le ferai plus, répliqua-t-il sourdement et sans regarder Zélie.

Il ne fut plus question de cela entre eux ; et l'on vit qu'il s'efforçait réellement de faire oublier ses hardiesses brutales.

Dès ce moment, il commença par ci par là, plus qu'il ne l'avait fait encore, à glisser un mot des projets de mariage qu'il nourrissait. Il était décidé à en faire une fin, son célibat lui pesait, disait-il.

— Il faut vous apprêter, Zélie, déclarait-il en badinant.

Quand il allait au cabaret avec le vieux Joseph, il prenait avec lui des airs de gendre, l'appelant dans ses moments de plaisanterie son cher beau-père, lui promettant une douce vieillesse s'il entrait dans sa famille, comme il le désirait fortement.

— Vous serez comme coq en pâte, père Joseph ! s'écriait-il.

D'après lui, on ferait ce jour-là une noce à tout casser.

Tout le monde croyait à un mariage certain.

Bref, il avait ébauché ses amours à la Pentecôte, il avait été sur le point de tout perdre par ses témérités de la nuit obscure ; il était enfin parvenu par toutes sortes de fausses cajoleries, de belles promesses envers la famille de Zélie à obtenir son pardon.

Digitized by Google

La jeune couturière était revenue de ses terreurs ; la conduite correcte que Nestor Balou continuait à tenir envers elle lui avait rendu tout apaisement.

Elle avait même accepté, par un dimanche d'aller avec lui à la foire de Mons.

Elle avait été surprise des belles connaissances qu'il possédait en cette ville, où beaucoup de beaux Messieurs le saluaient en clignant de l'œil d'un air entendu, ce qui l'inquiétait bien un peu ; mais Nestor la rassura en expliquant cela par le sans façon des mœurs de l'atelier.

Il lui avait même montré celui-ci, un grand bâtiment que Zélie eût juré être une prison ; puis, il était allé, à la demande de la jeune fille, boire une chope à son auberge, dans la rue d'Havré, où l'on n'avait pas trop l'air de le connaître.

Nestor, à cette foire, acheta à Zélie une petite broche en argent, et une petite croix de nacre qu'il lui passa au cou en disant :

— Ça te portera bonheur !

Il lui fit visiter toutes les baraques et toutes choses en détail.

De ce jour, elle se considéra comme la « bonne amie » de Nestor ; elle l'accueillit favorablement, avec plaisir même ; jusqu'au moment où elle en vint à attendre et désirer avec impatience ses visites dominicales.

L'amour, dit-on, naît d'un regard, c'est un coup de foudre.

Il naît aussi de l'habitude, de petits soins, d'attentions adroites et constantes ; et tel être que l'on croyait ne pouvoir jamais souffrir, se trouve un beau jour, de par son habileté, le préféré.

Nestor en était là. Il était parvenu à être le galant de cœur de Zélie.

Celle-ci « sortait » avec lui, ce qui, au Borinage est le signe que l'on « fréquente » c'est-à-dire que l'on s'aime et que l'on est fiancé.

Mis sur ses gardes cependant, Nestor ne se permit plus de hasardeuses brutalités ; il se contenta d'une pression de mains, d'un sourire, d'un baiser dérobé à l'improviste et qu'on ne

Digitized by Google

refusait pas trop, d'une caresse quelconque, d'un de tous ces riens qui font le bonheur des amants.

Il attendait un faux pas, il le guettait, et il voulait jusqu'à ce moment désiré chasser tout soupçon, toute crainte ; il faisait comme ses oiseaux de proie qui, dit-on, endorment leurs victimes avant de les saisir dans leurs serres meurtrières.

Il endormait Zélie en la berçant dans son amour.

Au bout de quelques mois de cette idylle hypocrite, le matou qui jusque là avait fait patte de velours, montra un peu les griffes.

Il essaya, comme on dit, des bagatelles de la porte, mais en vain.

— A toi de cœur, dit Zélie ; le reste après notre mariage.

Et cela d'un ton qui ne permettait pas le moindre doute sur l'issue de l'aventure.

Amour et bon vin.

On était arrivé au mois de mars.

La société de musique de Wasmes, l'Harmonie Royale, la « grosse musique » comme la baptise le peuple, donnait son concert annuel.

Ces fêtes de l'Harmonie étaient en ce temps là les plus belles de toute notre contrée, et non-seulement les gens du village, mais les étrangers y accouraient en foule.

Nestor et Zélie y allèrent aussi.

Nestor Balou avait hésité longtemps avant d'y accompagner la jeune fille.

Cette Zélie qui ne se donnait pas, qui criait bêtement au secours quand on voulait la prendre, commençait à lui « scier les côtes ; » il en avait « plein le dos, » disait-il, et il avait idée de la planter là, et de cesser pour cette fois une lutte dont il était las et qu'il sentait vaine.

Il assistait à cette fête avec un dernier et vague espoir que la soirée lui donnerait peut-être sa revanche. Sinon, il enverrait tout au diable.

Digitized by Google

C'est en ruminant ces idées, que Nestor, après la partie musicale du concert, alla prendre Zélie pour « faire le bal. »

Celui-ci ne tarda pas à être très animé.

A cette époque, les ouvriers gagnaient largement, et par conséquent, à l'occasion, comme le borain est essentiellement bon enfant, ils s'amusaient bien, se payant des tournées ; et quand il y avait bal au « Grand Salon » se régalant réciproquement d'une bonne bouteille.

Ces rinçades mutuelles excitaient la tapageuse gaieté boraine. C'était lazzis sur lazzis, de grands esclaffements pour rien, des interpellations sans nombre à étourdir les morts par leurs discordants éclats, des gambades joyeuses et de bonnes grosses bousculades amicales; des poussées étouffantes, de houleux va-et-vient.

On s'en donnait jusque là, à la bonne franquette, sans fierté, riches et pauvres fraternisant.

Dans ce milieu sympathique, dans ces tournoiements capiteux de danses, dans ces flux et reflux humains, chacun s'échauffait, s'ennivrait de mouvement, de musique et de rire.

C'était une véritable émulation au plaisir.

Nestor et Zélie n'étaient point restés en arrière; leur gaieté s'était mise au niveau commun; ils s'amusaient même si bien, ce mouvement, cette presse apportaient si complétement l'oubli de toutes choses, que Nestor n'avait gardé aucun vestige des mauvaises pensées de tout à l'heure.

Pour une fois, il était franc.

Il avait fait comme beaucoup, il s'était offert une bouteille de bourgogne. Zélie qui n'avait jamais bu de vin, qui ne soupçonnait pas ses vertus ennivrantes, et qui y prenait goût, se trouva un peu « lancée » après en avoir pris quelques verres.

— J'ai un « plumet », je suis en « guinse, » disait-elle avec ce charme pétulant d'un commencement d'ivresse.

Aussi refusait-elle complétement, maintenant qu'elle en expérimentait l'effet, de cette liqueur qui attaque les gens en traitre.

Digitized by Google

— Je suis toute chose, je ne sais pas quoi, s'écriait Zélie avec un petit rire aviné.

— Ce n'est rien, ça passera, ripostait Nestor plus ferme; c'est le manque d'habitude. Quand nous serons à la porte tantôt, l'air te remettra.

Elle le croyait, acceptait un dernier verre, mais bien sûr le dernier; après, on lui donnerait une fortune qu'elle ne consentirait plus à prendre de la liqueur perfide.

Lui, la voyant en cet état, sentait grandir en son âme un vague espoir de vendanges, se disant que là où l'habileté échoue, Bacchus donne la victoire.

Tout heureux d'un triomphe prochain qu'il caressait en pensée, Nestor fit mille caresses à Zélie, la lutinant, lui faisant des chatouilles, l'appelant sa chérie, sa petite femme. Il jouait au tendre, sachant qu'il allait risquer tout-à-l'heure son dernier atout dans une brutalité dernière.

Zélie répondait à ses avances par de petits rires, des « allez, grand losse, » pleins d'un abandon causé par le vin.

Aussi, quand avant le départ Nestor proposa un dernier, tout dernier verre, de champagne cette fois, promettant qu'il n'y avait rien de plus souverain contre l'étourdissement, acquiesça-t-elle, espérant qu'en effet cela lui rendrait son assiette; et au fond, tout au fond, désirant goûter un peu de ce vin blanc qu'elle voyait « lamper par les riches »

Le madré Nestor lut cette convoitise gourmande, et lui en servit quelques flûtes, disant :

— Goûte donc ça, n'aie pas peur, tu verras quel salutaire effet ça produit.

Et elle, alléchée par ce bon liquide mousseux, aux bouchons tapageurs, sirotait le champagne à petits coups, le trouvant délicieux.

Nestor versait.

— Vois-tu, insistait-il, que cela te fait du bien.... Tiens, bois encore ceci... N'aie pas peur, te dis-je.....

Et Zélie but coup sur coup, plusieurs flûtes emplies à plein

Digitized by Google

bord de ce jus champenois, plus ou moins authentique, mais sûrement destiné à l'achever.

N'y tenant plus, Nestor donna le signal du départ. Il avait hâte de sonner le hallali des amours.

Zélie qui, dans l'atmosphère chaude de la salle, n'avait senti qu'une légère disposition à la joie et à la tendresse, fut envahie, quelques temps après sa sortie, par une grande faiblesse.

Puis une lourdeur intense lui monta à la tête, gagnant et paralysant ses membres.

Nestor l'avait prise à la taille, la serrant; elle, sans force, sans volonté, s'appuyait sur ce traitre bras comme sur un appui tutélaire.

Il lui glissait dans l'oreille toutes sortes de galanteries sales qu'elle n'entendait pas, et lui mettait sur le cou des baisers malpropres qu'elle ne sentait plus.

Alors, le misérable, fort de cet anéantissement passager, s'enhardit.....

Il prit ce qu'il désespérait d'obtenir jamais; et ce fut un lâche guet-à-pens longuement prémédité, l'assassinat d'une âme pure, immaculée jusque là; et ce qu'il eut, le vampire le vola à un cadavre, à une femme assommée par une ivresse profonde amenée savamment.

Aussi, quand la victime de ce braconnier d'amour reprit possession d'elle-même, pleura-t-elle amèrement et reprocha-t-elle à l'infâme sa noire félonie.

Ce jour-là, après avoir reconduit Zélie jusque chez elle, Nestor reprit sa route, le cœur inondé de la joie brutale d'une passion satisfaite, et fredonnant comme chant triomphal, ces vers du poëte :

Amour, c'est le soleil,
Le vin, c'est la rosée.
Par eux tout est vermeil,
La fleur plus embaumée,
Amour et bon vin
Chassent le chagrin.

Zélie, elle, se mit au lit, pâle d'un désespoir immense, le cœur débordant de honte et de douloureux soupirs.

Digitized by Google

Martyre.

Nestor revint. Il n'en avait pas encore assez de cette femme qu'il n'avait possédée que par une trahison lâche, une infâme surprise; il la voulait encore

Il la croyait sienne désormais, ne pensant pas qu'après y avoir « passé » comme il disait cyniquement, elle osât se reprendre.

Aussi arriva-t-il chez Zélie comme un soldat grossier dans une ville conquise, le sourire aux lèvres, saluant avec une extrême familiarité.

Mais Zélie était froide. L'accueil qu'elle lui fit n'était pas aussi empressé qu'il l'aurait voulu et qu'il l'avait rêvé.

Elle était retombée dans sa réserve des premiers jours. Elle ne lui sourit point, lui fit signe de prendre une chaise sans la lui avancer elle-même.

Père Joseph n'était pas là; et quand, un moment après, la vieille Berthine sortit, Zélie profitant de ce moment de tête à tête, demanda à Nestor, avec une grande dignité :

— Eh bien, maintenant qu'allez-vous faire ?

Nestor, pris au dépouvu, malgré sa faconde et sa présomption habituelle, pâlit et balbutia.

Il allait voir, dit-il, écrire à ses parents. Il se déciderait, c'est sûr; il l'avait promis et sa parole était sacrée comme une parole de roi. Comment pensait-elle qu'il ait le courage de ne pas l'épouser après.... quand.... Le prenait-elle pour un sans-cœur ?....

Bref, il se mit à bredouiller, si bien que Zélie, la désolée, lisant ses hésitations dans son trouble, se leva toute blanche, et, majestueuse de désespoir, grande de tristesse contenue, s'écria :

— Je vois ce que c'est : vous avez eu de moi tout ce que vous en recherchiez !

Lui, ému malgré son égoïsme féroce et son cynisme de dépravé, baissa la tête, flagellé par cette vérité.

Digitized by Google

Il essaya de nier, protesta de ses bonnes intentions ; mais elle, secouant la tête, croyait moins que jamais à ses paroles, prise même d'un dégoût immense pour cet homme qu'elle s'était oubliée à aimer, qui l'avait souillée malgré elle. Elle l'aurait soufflété, elle lui eut craché à la figure comme dans celle d'un judas, si l'avenir ne se fût posé maintenant devant son esprit effrayé comme un problème dont la solution terrible dépendait d'une formule incertaine : son honneur.

Nestor, dont l'émotion avait bien vite passé, se trouvait désormais ennuyé d'un tête-à-tête si maussade ; désirant le rompre, il saisit le moindre prétexte, une petite commission bientôt faite, pour sortir et se délivrer.

Notre homme partit sans que Zélie ait voulu le retenir.

Nestor s'éloignait avec joie : il en avait assez, pensait-il, de cette pimbêche qui lui tenait un langage si injurieux. Il voulait bien rire ; mais, halte-là, pas de sérieux ; ça ne lui allait pas le sérieux, il n'était pas taillé pour ça.

Du plaisir, voilà mon affaire, s'écriait-il ; qu'est-ce qu'elle me chante avec ses demandes et ses mises en demeure ?

Ah ! ça, est-elle folle ? me prend-elle pour un serin !

Pour la punir et lui faire « voir clair », Nestor ne vint pas le dimanche suivant ; celui d'après il ne fit qu'une courte apparition ; de sorte qu'on ne le vit pas beaucoup durant un mois à six semaines après son attentat.

Il arriva, un jour de bal encore, pour prendre Zélie et l'y conduire.

Celle-ci refusait, prétextant que les fêtes ne l'amusaient plus ; mais elle fut poussée par Berthine qui, remarquant que sa fille était toute pâlotte depuis quelque temps, voulait qu'elle se divertit comme les autres.

— Va-t'en, Zélie, amuse-toi, profite de ta jeunesse, lui conseillait la vieille.

La jeune couturière, ne voulant donner à sa mère aucune matière à question, fit un effort, et partit au bras de Nestor.

Le chemin se fit en silence ; Zélie, comme suffoquée ne savait parler ; les paroles ne voulaient pas sortir de sa gorge.

Digitized by Google

Nestor, lui, attendait. Il comptait sur l'atmosphère énervante du bal pour la dégourdir, espérant qu'après quelques danses, Zélie reviendrait à de meilleurs sentiments

A l'approche du salon où se donnait la fête, la jeune fille sembla prendre une résolution. Elle releva la tête qu'elle avait constamment tenue baissée.

— Nestor, dit-elle comme une plainte, si j'étais mère, que feriez-vous ?

— Le demandes-tu ?

— Ce n'est pas une réponse, et il m'en faut une. Voulez-vous me la donner, dites. Que feriez-vous, Nestor ?

— Parbleu, je t'épouserais immédiatement, c'est sûr.

— Dans ce cas, n'attendez plus.....

— Comment.... que dis-tu.... se récria Nestor.

— Oui, gémit-elle en frissonnant, cette nuit là a porté ses fruits.

On arrivait aux abords de la salle de danse ; les couples rôdant aux environs du bal comme des abeilles autour d'un rûcher, empêchèrent Zélie et Nestor d'en dire plus.

Ils entrèrent, lui, l'air maussade, ennuyé ; elle, plus pâle encore que d'habitude.

La salle commençait à s'emplir ; les galants et leurs galantes arrivaient par groupes d'une même rue ou d'un même coron, bruyants, animés d'avance du plaisir qu'ils allaient prendre, s'interpellant à grands cris, et riant des grosses plaisanteries de l'un ou de l'autre, loustic au gros sel.

La musique, quelque chose de cuivré, éclatait, jouant une polka. C'était la danse favorite de Zélie que la valse essoufflait et fatiguait trop.

Nestor voulut y prendre part ; mais Zélie s'y refusa, alléguant qu'elle n'était pas bien, que maintenant la danse était une fatigue qu'elle se sentait trop faible pour supporter.

Elle pria son cavalier de la conduire plutôt sur un banc, ayant plus besoin de repos que de mouvement.

Nestor l'y mena avec une mauvaise grâce manifeste et resta à côté d'elle, debout, refusant de s'asseoir.

Digitized by Google

— Ainsi, Zélie, tu ne veux plus danser avec moi, questionna-t-il avec une nuance de menace.

— Je ne veux pas danser, parce que je ne le saurais pas.

— Non, c'est de moi que tu ne veux plus.... Je le vois bien... Avoue-le franchement, je te débarrasserai de ma présence, ajouta-t-il, enchanté de trouver une mauvaise querelle.

— Nestor, en auriez-vous le courage....

— Je ne te demande pas tout cela ; veux-tu danser, oui ou non ? Tes jambes sont-elles devenues de bois ?

— Nestor.... gémit-elle.

— Crois-tu que je vais rester ici planté comme une chandelle. Veux-tu, oui ou non ?

— Je ne saurais, vous dis-je, supplia-t-elle les larmes aux yeux.

— Eh bien, moi, je vais m'amuser, je ne peux pas rester debout comme une quille. Au revoir !

Et il l'abandonna-là sur son banc, où elle faisait de visibles efforts pour ne pas éclater en sanglots.

Nestor alla s'amuser, invita l'une et l'autre des connaissances de Zélie, dansa sans s'inquiéter de sa pauvre victime qui espérait toujours son retour. Mais le félon ne revint ; et comme diverses danseuses étonnées lui en faisaient l'observation :

— Oh ! fit-il avec dédain, nous n'avons pas passé contrat !

Et comme on se récriait :

— Mais vous ne voyez donc pas qu'elle a la jaunisse ? Ça se gagne, merci.

Ou bien à d'autres :

— Elle est trop grande, il me faudrait trop d'argent pour l'habiller, et au prix qu'est le beurre !

Et il ajoutait avec son méchant ricanement :

— D'ailleurs elle est si bien assise que je n'ai pas la cruauté de l'aller déranger.

Et il riait de ses mots bêtement atroces comme si la pauvre Zélie elle-même en eût fait ses délices.

Digitized by Google

Zélie attendit des heures, des heures qui lui furent bien douloureuses.

Et quand la fin du bal arriva, elle fut seule à s'en retourner chez elle où elle arriva comme une morte.

On commenta beaucoup cette rupture. Les uns furent pour Nestor ; les autres pour Zélie, et ce fut le plus grand nombre tant elle inspirait d'estime et de sympathie.

Quelques-uns, les jeunes hommes de son coron, ceux-là mêmes qui l'avaient toujours trouvée si intraitable, firent le complot de donner une bonne « pile » au grand déserteur, s'il s'avisait jamais de remettre les pieds au village.

Pour Zélie, qui était déjà pâle, sa figure se tira davantage et prit un ton plus maladif encore.

Ses parents étaient inquiets ; ils sentaient le malheur habiter chez eux : il se désespéraient de voir ainsi se fondre comme une chandelle leur unique enfant ; elle, qui avait toujours été fraiche comme une rose au matin et gaie comme un pinson des bois, se fanait comme une fleur à la tige brisée et ne chantait plus.

Ils la questionnaient parfois, voulant faire venir le médecin, M. Cholet, un bon vieux, à la grosse morblette comme ses clients.

Mais Zélie s'y refusait énergiquement, déclarant avec un sourire navré qui ne trompait pas, qu'elle n'avait rien.

Joseph et Berthine, les pauvres vieux, sentaient leurs cœurs envahis par de grandes appréhensions et une douloureuse tristesse.

Enfin, un jour, Zélie seule avec sa mère, lui glissa en rougissant son secret dans l'oreille.

Berthine demeura comme foudroyée ; puis un cri :

— Que va dire ton père ! sortit de sa poitrine oppressée.

Zélie baissa la tête ; elle raconta en pleurant comment cela s'était accompli ; que le vin l'avait comme endormie ; et qu'elle ne s'était éveillée qu'après le mauvais coup.

Berthine crut sa fille : elle la connaissait trop brave pour la croire capable d'une chute voulue.

Digitized by Google

Et longtemps elle pleura, soulageant son cœur d'une partie de toutes les tristesses qui s'y étaient lentement amassées.

Puis, après s'être ainsi soulagée un peu, elle sécha d'un baiser les yeux de sa Zélie et lui dit avec une douceur pleine d'indulgence et de pardon :

— Ce n'est rien.... c'est bon.... ne pleure plus ainsi... Ne te fais plus de chagrin .. Il ne faut pas te rendre malade comme ça.... A ce petit ange, il ne manquera rien, il sera le bienvenu.

J'en instruirai tout doucement ton père, et il te pardonnera aussi.

N'oublie pas qu'il est bon comme la bête du bon Dieu, qu'il n'a que toi, et qu'il souffre de te voir souffrir.

Malgré ces bonnes paroles, Zélie n'en continua pas moins à se désespérer et à dépérir.

C'est pour l'être qu'elle sentait tressaillir dans son sein qu'elle se résignait à vivre, sinon elle se serait détruite.

Elle songeait parfois au grand trou plein d'eau d'une vieille fosse abandonnée comme à un lieu de repos où elle aurait trouvé les douceurs des oublis éternels.

Mais celui qui n'était pas encore venu la retenait.

L'innocent pouvait-il pâtir pour les crimes de son père.

Le temps marchait.

Bientôt on sut tout ; chacun chuchotait sur le passage de la jeune couturière avec plus de sympathie pourtant que de moquerie :

— Tu sais, Zélie, elle a son compte, on commence à voir son « monchau ».

Elle, pour échapper à ces regards inquisiteurs qui lui fouillaient les flancs ne sortit plus

Elle resta chez elle, auprès de sa mère Berthine qui la comblait de caresses, ce qui lui retournait parfois violemment le cœur de reconnaissance.

Son père apprit la nouvelle par une indiscrétion bête. On l'avait questionné croyant qu'il savait.

Digitized by Google

Il en fut si saisi, si bouleversé, qu'il en eut comme un « sang pris » et s'alita durant quelques jours.

Il ne dit rien à sa fille Zélie, devinant maintenant ce qui la tuait ainsi ; mais, en cachette, il questionna sa vieille Berthine qui lui détailla par le menu comment c'était arrivé.

Le dimanche suivant, Joseph partit pour Mons, où il allait s'informer de Nestor Balou, menuisier ébéniste, un grand noir toujours bien mis.

Personne ne le connaissait, la ville est si grande et les ouvriers si nombreux et si peu de chose.

On lui indiqua bien des ateliers de menuiserie où Joseph alla aux informations ; mais nulle part on n'avait Nestor Balou parmi le personnel.

A l'un des maîtres-menuisiers dont la figure de brave homme l'avait séduit, le vieux Joseph raconta les larmes aux yeux le malheur qui avait frappé son enfant, le but de ses démarches ; et l'affliction de ce père infortuné émut tellement ce patron, qu'il le fit asseoir, s'appitoya sur son sort, et lui expliqua qu'il avait probablement affaire à un pas grand chose ; qu'en outre, il s'exposait de la part de ce Balou à un procès en calomnie s'il continuait à ébruiter et à lui attribuer cette mauvaise action.

— Oui, mon vieux, disait le menuisier, votre fille se meurt victime d'un crime sans nom ; mais ce crime n'est pas reconnu par la loi ; en quelque sorte elle le protège même en déclarant que la recherche de la paternité est interdite.

Joseph secouait la tête. Il n'entendait rien à ces subtilités d'avocat. Pour lui, la chose était claire ; il la jugeait avec son gros bon sens d'homme du peuple et son cœur de père ; et il aurait sans pitié massacré l'infâme, s'il l'eût rencontré.

Il jurait sourdement de le retrouver et de lui planter son couteau dans le cœur.

Il revint.

Zélie se douta bien du but des recherches de son père et de leur stérilité ; et comme il se taisait et qu'il était plus sombre qu'auparavant, elle en conclut ou que Nestor se cachait soi-

Digitized by Google

gneusement ou qu'il avait refusé de revenir et l'abandonnait sans espoir.

Sa tristesse en avait encore augmenté.

Zélie, si forte, n'était plus l'ombre d'elle-même. Ses joues, si fermes autrefois, s'étaient creusées ainsi que ses tempes ; son corsage flottait mal rempli.

Enfin l'échéance naturelle arriva. Pour Berthine et Joseph, ce fut une vraie fête ; ils crurent que cet événement ramènerait, avec le petit être attendu, la joie dans le cœur de Zélie, mettrait une sorte de sérénité dans son âme, et que la maternité, la faisant sortir de sa grande torpeur, la rattacherait à l'existence.

Les maux arrivèrent vers minuit : de grandes souffrances comme peuvent seules en supporter les mères.

Zélie ne criait pas ; elle se raidissait, serrant les dents, tordant dans ses mains décharnées les couvertures de laine sur lesquelles on l'avait couchée.

Mais le corps de la jeune fille n'avait plus de ressorts ; le petit être risquait fort de trouver la mort avant d'avoir vécu.

On fit prendre à Zélie du vin chaud, espérant avancer sa délivrance.

Vain espoir, le jour était venu et aux trois quarts écoulés quand on reconnut qu'il y avait urgence d'appeler le vieux Cholet, le médecin des pauvres, qui accourut bien vite et jugea au premier regard qu'il allait avoir besoin de tous les secours de l'art.

Il se mit à l'œuvre, tenailla dans le corps de l'infortunée maintenant presque inerte. Il resta longtemps pour amener sans le blesser le petit être qui attendait le jour.

Enfin il parvint à le retirer, et le premier vagissement de cette frêle créature fit ouvrir les yeux à la jeune mère et amena un pâle sourire sur ses lèvres, le seul, hélas ! car elle mourut qu'il n'était pas achevé.

C'était une petite orpheline qui venait d'arriver.

Tant d'événements douloureux avaient fini par ébranler la

Digitized by Google

santé du père Joseph, et même son bon sens : il avait des « absences ».

Un jour, dans la quinzaine qui suivit les funérailles de Zélie, on le rapporta tout « décarcassé » dans une corbeille de la fosse. Il était tombé dans le puits, d'une hauteur de plus de cent mètres.

On ne sut jamais s'il s'y était jeté volontairement, sa raison ayant enfin sombré tout-à-fait, ou si ce nouveau malheur était dû à un accident.

Berthine resta seule pour élever la petite orpheline, l'enfant de sa Zélie, qu'on avait baptisée des noms Espérance-Bienvenue.

Bienvenue avait été donné par Joseph en témoignage du bon accueil qu'il faisait à ce petit être délaissé.

Espérance avait été choisi autrefois par Zélie, un jour qu'elle en parlait avec Berthine.

Espérance, doux nom qu'une mère, morte de désespoir, croyait devoir être un talisman pour le fruit de ses entrailles.

L'Orpheline.

Espérance, quoique née dans des circonstances exceptionnelles, vécut.

La vieille Berthine la soignait on ne peut mieux, et ne lui laissait rien manquer. Tant qu'elle fut sur pieds, la petite orpheline fut heureuse, on peut le dire, et n'aurait su s'apercevoir en rien qu'elle avait perdu sa vraie mère.

Malheureusement, Espérance n'eut pas longtemps sa bonne aïeule pour la dorloter et l'aimer. Elle n'avait pas six ans qu'elle la perdit.

Berthine, usée par toutes les douleurs de ses dernières années, ne put résister à une simple pleurésie qu'elle avait gagnée une nuit qu'elle voulut se lever pour donner à boire à Espérance, légèrement « dérangée. »

Digitized by Google

L'orpheline pleura beaucoup, beaucoup, sa vieille « maman » qui lui avait toujours été si bonne, si dévouée.

Instinctivement elle sentit que son seul appui venait de disparaître; qu'elle n'avait plus personne pour la protéger et près de qui se réfugier.

Ah! quel vide envahit cette petite délaissée, ce soir-là, après l'enterrement de Berthine.

La voisine Nanie, prise de pitié, avait recueilli la pauvrette.

On avait parlé au maïeur, pour savoir ce que l'on devait faire de cette pauvrette sans nid, et l'on attendait sa décision.

Espérance avait bien trouvé ce foyer hospitalier, mais c'était bon pour un jour, pour deux tout au plus. Sa maison de refuge était pleine d'enfants, une vraie nichée de petits diables; on ne pouvait l'y tenir longtemps, ni surtout lui continuer ces petits soins et ces caresses dont Berthine la comblait, et dont elle avait tant besoin encore!

Sa petite raison de six ans lui criait que c'était la fin de ses joies d'enfance; et que son bonheur, sa grand'mère l'avait emporté avec elle dans sa fosse.

Et le grand travail de ces pensées soucieuses plissait son petit front innocent; elle en restait là sur sa chaise au coin du feu, morne et attristée; et les jeux des autres enfants qui voulaient la distraire, qui l'engageaient à venir s'amuser avec eux, ne parvenaient pas à ramener un sourire sur ses jeunes lèvres fermées par les angoisses prématurées de sa mignonne âme d'ange.

Nanie elle-même, boraine au bon cœur, ne savait que faire pour la dérider. Elle voulait lui donner de gros morceaux de sucre, une petite tasse de lait, une tartine au fromage, bien rôtie avec de belles « cloquettes » rousses, fumante et appétissante.

Rien ne tentait Espérance; et ce chagrin contenu était si désespérant, si poignant, que Nanie en avait le cœur tout renversé et aurait voulu pleurer.

Quelques jours après, la petite Espérance fut placée aux frais de la commune dans un orphelinat, à Mons.

Digitized by Google

Là, pas plus qu'ailleurs, l'enfant de Zélie ne reprit ces allures d'oiseau, cette gaîté de fauvette qui avaient jeté un peu de consolation et de joie dans les derniers jours de Berthine ; cette pétulance d'enfant gâtée sans méchanceté avait disparu.

Elle restait concentrée, en elle-même ; on eût dit qu'elle songeait à quelque effrayant problème : elle ne faisait que penser aux morts, à ceux qui n'étaient plus et qu'elle n'avait point connus ; à cette mère Zélie que Berthine lui dépeignait souvent et qu'elle aurait tant aimée, elle le sentait ; à son grand père qui s'était détruit de chagrin ; à sa « manman » qui était si heureuse quand, grimpée sur ses genoux, elle l'embrassait à « grands bras » sur ses joues ridées, ou que, comme une frileuse, elle se pelotonnait, le soir, dans son « scou » pour dormir.

A l'orphelinat elle ne retrouvait pas toutes ces gâteries ; il n'y avait qu'un règlement à suivre, et ce règlement ne prescrivait pas que tous ces enfants sans mère recevraient des caresses.

Ce n'est pas dans un endroit aussi froid que le cœur retrouve un peu de chaleur.

Aussi la petite Espérance conserva-t-elle cet air mélancolique qu'elle avait pris à la mort de son aïeule ; ce sérieux, cette gravité sur sa mignonne figure de bébé faisait mal.

Elle grandit dans ce milieu monotone et glacial sans trop se mêler aux jeux de ses compagnes, s'isolant chaque fois qu'elle pouvait pour se livrer à ses rêveries, penser aux disparus et converser avec eux.

Aussi l'avait-on surnommée la « sauvage ».

Pourtant elle était très douce, elle aimait bien ses compagnes, et elle en était aimée à son tour parce qu'elle leur rendait tous les petits services en son pouvoir.

Ses institutrices en étaient très contentes : Espérance s'appliquant à s'instruire et à se perfectionner dans les divers travaux enseignés.

Digitized by Google

Aussi dans les ouvrages de mains, la broderie, le tricot, la couture, était-elle l'une des plus fortes ; et quand son temps fut fait à l'orphelinat, vers l'âge de quinze ou seize ans, possédait-elle des certificats extrêmement flatteurs.

Fille adoptive.

Espérance, bien notée, trouva facilement à s'employer.

L'orpheline était maintenant une grande et forte fille, admirable de formes.

Elle avait hérité de toutes les séductions de sa mère dont elle était le portrait vivant. Comme elle, elle avait la taille élancée et opulente, les hanches bien taillées et les mouvements d'une grâce serpentine.

Sa figure, éclairée par deux beaux yeux noirs voilés de longs cils, avait pour cadre une épaisse chevelure, sombre comme une nuit sans étoiles, et qui faisait puissamment ressortir ses tons mats et marmoréens.

La mélancolie que respiraient ses traits leur donnait une douceur infinie, troublante.

En somme, elle était d'une beauté achevée et des plus désirable.

C'était une dame bruxelloise qui l'avait prise.

Mme Dufresnoy, telle on l'appelait, était née à Mons, où elle avait épousé un commis au chemin de fer.

Ce commis, hautement protégé, était maintenant un fonctionnaire supérieur aux voies et travaux.

M. Dufresnoy avait été, disait-on, et était encore, affirmaient quelques-uns, un débauché, un fameux coureur de femmes. Elles lui avaient mangé le peu de bien qu'il avait hérité des siens ; mais, en revanche, c'était à elles qu'il devait sa haute situation administrative.

Cela n'est pas extraordinaire de voir certains êtres sans vergogne se faire une échelle de leurs amours malpropres.

Donc Dufresnoy était arrivé par certaines créatures.

Digitized by Google

Sa femme, sa légitime, avait toujours été pour lui une quantité négligeable; elle n'avait compté que durant la lune de miel, très courte.

Il l'avait épousée pour ses rentes, et en échange il n'avait fait à cette malheureuse qu'une vie toute décolorée, pleine d'humiliations.

Chez elle, on voyait rarement son mari ; ses heures de loisir, il les passait plus agréablement au café ou ailleurs, on ne sait où, parce qu'il s'en cachait.

C'est donc chez cette pauvre Mme Dufresnoy que la jeune Espérance était entrée.

Son service était facile, sa maîtresse n'étant pas exigeante et possédant un fonds inépuisable de douceur.

De plus la maison n'avait pas d'enfants.

Mme Dufresnoy prit bientôt la jeune fille en amitié : quelque chose d'irraisonné la poussait vers elle; elle la considéra plutôt comme une amie que comme une bonne.

De son côté, Espérance adorait sa maîtresse.

Intelligente, elle devinait ses misères et les amertumes dont elle avait été abreuvée. Appitoyée par cette douleur d'épouse délaissée, elle tâchait par son dévouement, ses prévenances de tous instants, de lui faire oublier ses peines, et de jeter dans cette existence nuageuse un large rayon de joie.

De ces efforts constants, il résulta que Mme Dufresnoy en arriva à aimer Espérance, non plus comme une amie, mais comme son enfant, et qu'elle ne sut plus s'en passer.

En son cœur, elle l'adopta; elle acheva l'éducation de la jeune fille, pétrit comme une pâte docile ce cœur qui ne demandait qu'un peu de culture pour produire beaucoup d'amour et de reconnaissance ; cet esprit qui s'ornait à plaisir.

Sous cette direction pleine de tendresse, Espérance devint une femme puissamment attrayante.

La toilette, Mme Dufresnoy l'habillait maintenant comme si c'eût été sa propre fille, une toilette simple, lui seyait à ravir, en moulant ses formes sculpturales d'un galbe parfait.

Digitized by Google

C'est au point que bon nombre de jeunes gens, dans ses sorties avec sa maîtresse, la remarquèrent et la suivirent quelque temps, mais en vain.

Elle ne daignait point voir, ou peut-être même ne voyait-elle pas, l'effet qu'elle produisait.

Elle avait raconté son histoire à l'excellente Mme Dufresnoy ; elle avait dit de sa mère, de sa grand'mère tout ce qu'elle en savait et ce qu'elle en avait appris dans un récent retour au village.

Et la bonne dame avait compâti à ses malheurs et maudit avec elle, ce Nestor Balou, ce monstre, cause de tant de maux.

Ces confidences avaient resserré encore l'amitié qui liait les deux femmes.

— Tu n'as plus de mère, Espérance ; tu seras ma fille, tu resteras toujours près de moi.

— Où irais-je, dit ingénument la jeune fille, si je vous quittais ?

Père et Fille.

Espérance ne connaissait pas M. Dufresnoy.

Comme les appartements de celui-ci étaient séparés de ceux de Madame, et qu'il avait son service particulier, qu'il ne rentrait que tard ou quelquefois pas du tout, on ne le voyait point.

Ce n'est qu'un jour, par hasard, qu'elle l'avait aperçu.

C'était un homme de haute taille, corpulent, à la chevelure fortement grisonnante, avec une bouche de satyre dans une figure ravagée.

Cet homme n'avait pas plu à Espérance, et instinctivement, à sa vue, comme une bouffée de haine l'avait rendue toute pâle et lui avait mis une flamme dans les yeux.

Elle s'expliqua ce mauvais sentiment qu'elle avait ressenti à sa vue, par tous les chagrins dont il avait abreuvé la bonne Mme Dufresnoy, sa bienfaitrice.

Digitized by Google

Dufresnoy ne soupçonna pas auprès de lui cette charmante jeune fille. Ce fut son valet, vieux màtois, qui, un jour, lui dit, connaissant le vice de ce maitre :

— Monsieur n'a pas encore aperçu, sans doute, la bonne de Madame. Si Monsieur la voyait, il la trouverait de son goût, j'en suis sûr.

— Tu crois, Antoine, répondit le vieux viveur avec une grande fatuité.

— Monsieur peut en être convaincu ; et même si Monsieur veut descendre au jardin, il pourra s'en assurer. Mlle Espérance vient de s'y rendre, et c'est là justement ce qui m'a fait songer à instruire Monsieur de la présence ici de cette adorable enfant.

Le Dufresnoy était habillé ; et, comme une convoitise était née des paroles de son rusé frontin, il se rendit au jardin où il resta comme pétrifié à l'aspect de la jeune fille.

Comme un flot de souvenirs lointains fut évoqué par cette douce vision.

Cette femme lui rappelait en effet d'une manière frappante une villageoise aussi belle qu'innocente, que, dans le temps, quand il n'était encore que simple commis à Mons, il avait conquise par ruse.

Un sentiment inconnu l'agita.

Il aurait voulu pouvoir trouver une de ces formules vaines, une bagatelle, un rien agréable comme il savait si bien les tourner pour les femmes de son monde ordinaire.

Mais la présence de cette beauté empoignante, le respect profond que lui inspirait son air chaste, l'honnêteté qui, pour ainsi dire, l'auréolait, paralysait sa langue et son esprit.

Son cœur battait violemment comme s'il allait se trouver mal.

Pour la première fois, une femme le gênait ainsi. Il était dompté, et il se sentait attiré après cette enfant comme l'aimant après le fer.

Ah ! quel bonheur s'il avait pu la presser dans ses bras et la manger de baisers.

Digitized by Google

Pourtant il lui semblait que ce n'était pas un désir qu'il ressentait, mais comme un grand attendrissement.

Oui, cet homme si hardi ailleurs, fut ici pris d'une telle timidité que ce fut avec peine et en se découvrant et saluant très bas qu'il baltutia :

— A qui ai-je l'honneur.....

Espérance, qui sentait une répulsion extraordinaire pour cet homme crisper sa lèvre, s'enfuit légère, comme une nymphe effarouchée par un horrible faune, et planta là cet importun, si interdit, qu'il n'acheva pas sa politesse commencée.

Dufresnoy regarda avec tristesse fuir cette belle enfant ; il lui sembla qu'une partie de son être s'en allait avec elle, et il en ressentit une certaine douleur.

Il màchait tout haut des mots incohérents :

— C'est extraordinaire, cette ressemblance... L'autre était blonde, ou je croirais que c'est elle plus jeune et encore plus belle..... Je la reverrai, coûte que coûte..... et surtout il faut que je sache.....

Cette ressemblance frappante avec une personne qu'il avait connue, et aimée peut-être, l'intriguait. Il voulait savoir, quelque chose l'y poussait.

Il devait s'avouer que cette gracieuse jeune fille avait fait une profonde impression sur lui.

Il se demanda : Serait-ce enfin l'amour qui viendrait me visiter ?

Et comme il n'était plus sous le charme direct d'Espérance, il reprenait peu à peu son naturel.

Il s'écriait, en ricanant : « Voyons, il est impossible que je l'aime ; cela n'est pas dans mes habitudes ; je la désire beaucoup, voilà tout. »

Aimer ! sûrement il n'en était pas encore arrivé à ce degré de ramollissement.

Et il secouait les épaules comme pour en faire tomber le reste de son attendrissement de tout-à-l'heure.

Il ne songeait plus maintenant qu'aux moyens d'arriver à

Digitized by Google

cette enfant, si désirable qu'elle le troublait encore alors qu'elle n'était plus là.

— Une bonne, songeait-il, ça ne doit pas être bien farouche... Des louis adouciront certainement son caractère.... Ou bien, en avant le grand jeu !..

Et il s'en alla sur cette conclusion énigmatique.

Comment allait-il faire pour se rapprocher de cette personne qui l'avait si fort remué. Ah! c'est maintenant qu'il maudissait son éloignement volontaire du foyer conjugal et sa vie de garçon qui l'en avait toujours exilé.

— Comment oser s'y présenter maintenant.... Ne devinera-t-on pas ce que cachera ce retour imprévu ?

Ces réflexions ne retinrent cependant point notre homme, car ce jour-là même, à la profonde stupéfaction et au grand effroi de Mme Dufresnoy, il fit demander à celle-ci la permission de lui rendre visite.

La bonne dame, ne sachant à quoi attribuer cette politesse, et devinant là derrière quelque piége, s'y refusait d'abord; mais l'époux insistant, elle fut obligée de le recevoir.

Cette première apparition fut aussi courte que contrainte.

Notre converti expliqua qu'il voulait enfin être plus assidu auprès de son épouse et ne plus la négliger; qu'il regrettait de l'avoir tant délaissée ; que sa vie de mari-garçon le fatiguait et qu'il désirait prendre du repos.

Mme Dufresnoy ne fut pas dupe de cette déclaration hypocrite.

Elle répondit néanmoins, mais très froidement, qu'elle était surprise de ce désir aussi subit que tardif de revenir à un foyer qui lui était devenu étranger; que pourtant elle l'y accueillerait poliment si pas favorablement.

Notre gaillard n'en demandait pas plus.

Avec une habileté consommée, il ne prolongea pas ses premières visites. Il voulait habituer les deux femmes à sa présence, et il ne l'imposait que graduellement.

Ses visites se prolongèrent insensiblement : on eut dit qu'en effet son amour récent du foyer domestique était sincère.

Digitized by Google

Le soir, il arrivait chez lui, et il passait quelques heures auprès de sa femme et d'Espérance, rassurées par cette assiduité.

Il était aux petits soins pour son épouse qui n'en revenait pas et qui se demandait toujours où il en voulait venir.

Envers Espérance, il était comme un père pour sa fille. Il se surprenait à la contempler avec amour ; à sa vue, son cœur s'élançait vers elle, et une tendresse allumait son œil ; rien que pour la serrer dans ses bras, il eût donné de l'or.

Cependant il ne lui semblait toujours pas qu'il la désirât comme les autres femmes. Sans doute, il avait bien l'intention de ne pas s'en passer ; mais cette ardeur qu'il employait dans d'autres poursuites, il ne la retrouvait pas ici.

Espérance sentait souvent le regard de Dufresnoy peser sur elle ; elle en était gênée, et elle se fût retirée si elle l'avait pu ou osé demander.

Il y avait longtemps que ce manége durait.

Dufresnoy ne savait se décider qu'à des politesses ; et malgré celles-ci Espérance ne s'apprivoisait pas. A son approche une répulsion la prenait qu'elle ne pouvait s'expliquer.

Pour Dufresnoy, il avait ruminé un plan, une infamie plutôt, qu'il se proposait de consommer bientôt.

Sûr de ne pas arriver à Espérance par des moyens ordinaires, il avait pensé qu'en mêlant un narcotique au café que les femmes prenaient chaque soir, il pourrait accomplir ses desseins.

On le voit, sous le rapport des moyens, le sieur Dufresnoy n'était pas scrupuleux et il ne reculait pas devant le crime quand il s'agissait de ses passions.

La question était maintenant de savoir comment parvenir à administrer ce narcotique.

C'était Espérance qui s'occupait du café, le versant elle-même dans les tasses.

Un soir Dufresnoy pria sa femme de bien vouloir lui passer un objet qui se trouvait dans le meuble d'une chambre voi-

Digitized by Google

sine, tandis qu'il envoyait Espérance à l'office, prendre une liqueur nouvelle rapportée exprès ce jour-là.

Tout cela pendant que le moka, trop chaud, refroidissait.

Dufresnoy, durant ce temps, versa, non sans trembler d'être surpris, le narcotique dans les tasses fumantes des deux femmes.

Cette veillée ne dura plus longtemps, chacun désirant se retirer, l'un pour attendre l'effet de son infâme action; les autres pour gagner leurs chambres, chacune se sentant envahie par un irrésistible besoin de dormir.

En entrant chez elle, Espérance tomba sur son lit, anéantie par un sommeil de plomb.

Bientôt après, un pas qui voulait être léger fit craquer le parquet. Un homme pâle, tremblant, entra et s'avança vers la couche où reposait Espérance.

Ah ! qu'elle était belle, ainsi étendue sur son lit, les yeux clos, sa tête pâle reposant sur un bras d'albâtre, élégamment drapée dans sa robe aux plis harmonieux; son sein opulent dans un relief splendide, soulevant doucement son corsage.

Une flamme alluma l'œil du vieux satyre : ce ne fut qu'un éclair.

Je ne sais quelle hésitation, quelle honte le pâlit plus encore.

Une force le tenait là, immobile, près de la jeune fille. Il aurait bien voulu s'enfuir, maintenant qu'il la tenait là en son pouvoir.

Dans ce modeste intérieur plein de l'exquis parfum des vierges, il se sentit mal à l'aise; certes, cette atmosphère pure l'étouffait ; il se sentait mollir.

Un moment, il fut obligé de s'asseoir, tant l'émotion qui le gagnait le rendait faible !

Ses regards parcouraient ces murs dont quelques simples gravures seules cachaient la modeste nudité.

Près du lit pourtant, ou d'autres mettent une branche de buis bénit, au chevet, se trouvait un portrait.

Dufresnoy, dans son habitude de mal juger les femmes, crut

Digitized by Google

à celui d'un amant. Il voulut voir, pris d'une jalousie subite.

Ce portrait, celui d'une jeune fille, était fait sur verre.

C'était une de ces photographies à bon marché, que l'on vend dans les ducasses, et qui en vieillissant, blanchissent, véritables spectres encadrés.

A peine Dufresnoy eut-il jeté un regard sur celui-ci, qu'il recula, livide, comme devant un fantôme.

Zélie ! exclama-t-il éperdu, Zélie ! !

Et plus défait qu'un moribond, il se sauva, épouvanté.

Le lendemain, après une nuit sans sommeil, il se rendit auprès de M^me^ Dufresnoy.

Elle était dans le salon, Espérance auprès d'elle.

L'orpheline plaisantait. Elle racontait à sa maîtresse qu'elle s'était retrouvée, en s'éveillant, encore habillée, qu'elle avait passé la nuit ainsi, et si bien dormi qu'elle en avait gardé un violent mal de tête. Elle ne savait à quoi attribuer cela ; jamais cela ne lui était arrivé.

Et M^me^ Dufresnoy disait qu'elle aussi avait eu beaucoup de mal de se lever, et qu'elle avait dormi d'un sommeil bien lourd.

En ce moment le maître de la maison frappait à la porte ; Espérance courut ouvrir.

En entrant, Dufresnoy jeta un regard tendre à la jeune fille qui détourna la tête ; puis, presque sans préambule, il questionna l'orpheline à propos de ses parents, demandant qui était son père, sa mère, où elle était née.

Espérance répondit qu'elle n'avait jamais connu l'auteur de ses jours ; qu'elle avait été élevée par sa grand'mère Berthine, que son aïeul Joseph était mort par accident, et que sa naissance avait coûté la vie à sa mère Zélie.

A ces mots, Dufresnoy fut secoué par un tel tremblement nerveux, il devint si atrocement livide, que la bonne Espérance, prise de pitié, demanda avec assez d'intérêt :

— Mais qu'avez-vous ?

Et cet homme, ce débauché, sous le coup d'un amour pa-

Digitized by Google

ternel intense, s'écria dans un élan irréfléchi, véritable explosion de paternité, qui eût été sublime chez un être moins dégradé :

— Tu es ma fille, ne le sens-tu pas?

Mais elle, courbant la tête sous le trésor de haine qu'elle avait amassée contre celui-là qui avait été si fatal aux siens, gémit avec horreur :

— Vous, mon père, vous ! vous !...

— Oui, Nestor Balou, ton père, c'est moi !

— Ainsi c'est vous qui avez abusé ma mère par vos mensonges, qui l'avez fait mourir de chagrin, car elle est morte de chagrin; c'est vous qui avez anéanti tous ceux qui m'auraient tant aimée; c'est vous qui m'avez faite orpheline en me donnant la vie !

« Ah! misérable! » fit-elle avec un geste de menace qu'elle ne put contenir.

— Pitié, Espérance, supplia ce père courbant la tête devant son enfant.

Ce mépris de sa fille fit tomber les élans de cœur de Dufresnoy.

Tout à coup, à sa pâleur mortelle succède une violente rougeur; il bat un moment l'air de ses bras, et il tombe victime d'une apoplexie amenée par ses remords et la haine d'Espérance.

Il ne fut pas tué sur le coup, il eut encore la force de faire à sa femme terrifiée la confession de cette infamie de jeunesse, où il s'était affublé d'un faux nom, où il s'était donné comme un simple ouvrier pour ne parvenir qu'à violer une morte.

Il lui demanda pardon, à elle, si bonne et toujours si douce, des souffrances dont il l'avait abreuvée par le fait de sa vie dissolue.

Pour Espérance, il la supplia humblement de ne pas trop le maudire; et après avoir recommandé à son épouse l'enfant de Zélie, il n'osa plus dire le sien, il s'éteignit.

Pendant cette agonie de quelques heures, son cœur subit

Digitized by Google

plus de tortures que toutes celles qu'il avait infligées, durant sa vie, aux pauvres créatures trop confiantes qui l'avaient écouté.

Les deux femmes restèrent seules.

Mme Dufresnoy adopta définitivement Espérance, qu'elle aimait mieux encore depuis qu'elle connaissait tout le secret de sa naissance. Elle considéra qu'elle était débitrice des dettes morales contractées par son mari. Elle dota Espérance, et l'unit à un honnête homme, un laborieux et brave ouvrier, leur voisin, que la jeune fille aimait et qui l'adorait.

Des enfants arrivèrent apportant avec eux la gaîté; et tous, dans cette maison qui avait vu venir la punition d'un misérable qu'ils tâchaient d'oublier, vécurent heureux.

On raconte que, plus tard, Espérance, son mari et Mme Dufresnoy avec tous les enfants, portèrent sur la tombe de Nestor Balou, des fleurs, fleurs de pardon et d'oubli, sans doute.

Et s'il est vrai que par-delà la vie, comme le disent certaines croyances, les âmes des disparus peuvent encore éprouver de la joie, celle de Dufresnoy fut heureuse certainement de cette miséricordieuse offrande à ses cendres.

On sait aussi qu'Espérance a fait ériger, dans le cimetière de Wasmes, un tombeau pour abriter les restes de sa mère, et que sur la pierre elle a fait graver ces mots du poëte :

> Ah ! n'insultez jamais une femme qui tombe :
> Sait-on sous quel fardeau sa pauvre âme succombe ?

Digitized by Google

CONCOURS DE 1885.

POÉSIE.

LE FORÇAT,

POÈME,

PAR

J. MERTENS-VAILLANT,

INSTITUTEUR A LIÈGE,

qui a obtenu

une Mention très honorable.

La Commission était composée de MM. De Puydt, *président;* Clesse, Quinet, Valentin et Laroche, *rapporteur.*

Digitized by Google

Digitized by Google

LE FORÇAT.

Cette fange pourtant contient l'eau pure encore.
V. Hugo.

I.

Ils étaient là six cents pour éclairer la route,
Et les Pavillons Noirs, derrière une redoute,
Étaient plus de trois mille avec douze canons.
Le tambour bat la charge. — En avant les lions !
Aussitôt ces héros — c'étaient six cents zouaves
Choisis par Négrier dans l'élite des braves —
Se ruant à l'assaut, vers le redan chinois,
Sous l'ouragan de feu passent tous à la fois.
On n'entend, dominant le bruit de la bataille,
Que les canons d'acier vomissant leur mitraille;
On ne voit rien, et seuls, de rapides éclairs,
Déchirant la fumée opaque dans les airs,
Projettent par instant une clarté douteuse.
Cependant, émergeant de la brume fumeuse,
La colonne apparait. Tous ces démons bronzés
Par le soleil d'Afrique, au lieu d'être écrasés,
Ont vu fuir devant eux, comme des cerfs timides,
Les rudes Taïpings, ces soldats intrépides
Dont le nom seul jadis répandait la terreur
Et sur son trône d'or fit trembler l'empereur.
La déroute est complète et les canons muets
Sont devenus soudain d'inoffensifs jouets,
Car sur leur gueule chaude un soldat se repose
Tenant un étendard orné d'un dragon rose,
Monstre informe qui semble échappé de l'enfer.
Ce brave triomphant, c'est le soldat Vorner.

Digitized by Google

II.

Les vainqueurs, à leur tour, sont cernés dans la place:
Chaque jour plus nombreux, l'ennemi les menace.
Dans la jungle, abrités par les bambous mouvants
Balançant leur panache aux caresses des vents,
Les Chinois sont cachés, impatients, féroces.
. . . . . .
En Afrique, parfois la meute des molosses
Qui va livrer bataille au lion du désert,
Recule tout d'abord pour se mettre à couvert,
Car sa griffe est terrible, et ses crocs redoutables
Auraient bientôt broyé, tenailles formidables,
Les premiers imprudents qui braveraient la mort.
Ainsi, les Taïpings, loin des canons du fort,
Observent les Français, quand un auxiliaire
Inattendu, sortant du marais délétère,
Surgit, et de la mort prépare les moissons ;
C'est la fièvre livide apportant ses frissons.
Bientôt ces fiers soldats, si durs dans les fatigues,
Ne se plaignant jamais et de leur sang prodigues,
A des spectres pareils se traînent amaigris,
Contre un soleil de feu cherchant de vains abris.
Les Chinois plus hardis les harcèlent sans trêve ;
Voici l'instant fatal, la ruine s'achève,
Et bientôt pour eux tous va sonner le trépas
S'il ne vient un secours que l'on n'espère pas.
Trois fois ils ont tenté de forcer le passage,
Quand Vorner vient s'offrir pour porter un message.
Pour traverser la ligne il connaît le chemin,
Et jure d'arriver vivant avant demain,
Car il ne s'agit pas de donner une vie
Que la fièvre après tout aurait bientôt ravie.
Tous les braves sont prêts, s'il s'agit de périr ;
Mais s'il veut les sauver, Vorner doit réussir.

Digitized by Google

Aussitôt que la nuit étend son voile d'ombre,
Il se glisse hardiment au sein du hallier sombre ;
Bientôt aux yeux de tous le soldat disparaît
Comme un fauve rampant à travers la forêt.

. . . . . .

Nuit terrible ! — Anxieux, toujours sur le qui-vive,
Regardant vers le sud si le secours arrive
Les braves écoutaient, quand la voix du clairon,
A l'aube se mêlant au bruit sourd du canon,
Annonce que Vorner a su tenir parole.
En avant ! Sous le feu, pour le rejoindre, on vole.
Il sauva la colonne et l'honneur du drapeau ;
Aussi, quand l'ennemi s'enfuit comme un troupeau.
Le colonel ému, sur le champ de bataille,
Au soldat courageux décerne la médaille.

III.

Ainsi que couve un feu que l'on croyait éteint,
Et qui, subitement, après un repos feint,
Se réveille, et qu'on voit la cendre refroidie
Redevenir un vaste et terrible incendie,
Ainsi la guerre avait, par une trahison,
Rallumé son flambeau. Sans aucune raison,
A Lang-Son, les Chinois ont dans une embuscade
Attiré les Français. Mais, pour cette bravade,
Ce mépris des traités, pour laver cet affront,
La France n'entend pas courber jamais le front.

. . . . . .

Les renforts arrivés de la mère-patrie
Sont réunis, formant une armée aguerrie,
Et l'incendie éclate et gronde avec fureur.
La guerre a de nouveau ramené la terreur ;
L'armée a retrouvé le chemin de la gloire,
Et par une éclatante et dernière victoire

Digitized by Google

Va relever enfin son prestige déchu.
Dans les sillons sanglants de la plaine de Chu,
Le canon dès l'aurore a repris la parole.
Sur les deux camps, la mort, sinistre archange, vole
Et fauche aveuglément parmi les rangs serrés.
Que d'horribles débris ! Des chevaux éventrés
Broyant sous leurs sabots des lambeaux de cervelle,
Eclaboussent les morts dans le sang qui ruisselle,
Et dans ce cirque affreux plein de bruits éclatants
La rage encore augmente au cœur des combattants.
Nos zouaves sont là, toujours à l'avant-garde;
Impatients, fiévreux, car le triomphe tarde,
Avec furie ils ont chargé les ennemis.
Mais sur ces murs vivants sans cesse raffermis,
Le régiment se heurte en vain, puis se divise.
La victoire balance un instant indécise
Quand le colonel tombe aux mains des insurgés
Et voit ses défenseurs presque tous égorgés.
Alors, en moins de temps qu'il n'en faut à la foudre
Pour frapper sa victime et la réduire en poudre,
Les Zouaves grisés enfoncent ces remparts,
Bondissants, rugissants comme des léopards,
Et bientôt on revoit l'invincible cohorte
Sortant de la mêlée et formant une escorte
Au caporal Vorner qui porte dans ses bras
Son commandant qu'il vient d'arracher au trépas.
C'est fini. La victoire est restée à la France
Et Vorner recevra sa juste récompense.
Au front des régiments le soldat mutilé
Par le vieux général est bientôt appelé.
Devant tous les soldats son chef le félicite ;
Il le donne en exemple, il vante sa conduite,
Et comme il ne peut trop dignement l'honorer
C'est de sa propre main qu'il veut le décorer.
Mais, quand il va donner au brave qui s'incline,
La croix qu'il vient d'ôter de sa noble poitrine,

Digitized by Google

Quand il serre la main du valeureux soldat,
Un officier lui dit : « Cet homme est un forçat ! »

IV.

O désillusion ! quel terrible mécompte !
Vorner tremble, chancelle, écrasé sous la honte.
Il s'est évanoui le mirage enchanteur ;
Le glorieux soldat n'est plus qu'un malfaiteur.
Il avait eu jadis une heure d'infamie ;
A vingt ans, écoutant une perfide amie,
Il était devenu voleur au régiment,
Puis, afin d'échapper au juste châtiment,
Il avait, vagabond, plein de désespérance,
Errant à l'étranger, caché son existence.
Hélas ! il ne pouvait échapper au remords
Qui, lorsque le sommeil nous verse ses trésors,
Sans cesse lui criait : tu dois trente ans de bagne !
Et traînant la misère avec lui pour compagne,
Un jour, désespéré, n'y pouvant plus tenir,
Vers sa France chérie il osa revenir,
Et lui, que l'on avait chassé de cette armée
Où l'honneur eut toujours sa juste renommée,
Jura de s'y refaire à force de valeur
Un nom qui pourrait faire oublier le voleur.
Aujourd'hui le voici sur la sellette infâme,
Muet, brisé, flétri, le désespoir dans l'âme...
Que feront les jurés, ces gardiens de la loi ?
— Écoutant cet instinct que chacun porte en soi,
Quand parut devant eux l'infortuné coupable
Retrempé dans le bien, devenu respectable,
Ils ont par un arrêt, modèle d'équité,
Renvoyé le héros, triomphant, acquitté,
Pour montrer que la loi renfermait l'indulgence
Quand le pays devait de la reconnaissance.

*
* *

Digitized by Google

Vous qui l'avez absous, juges soyez bénis.
Car vous avez rouvert une porte aux bannis
De l'honneur. Désormais un rayon d'espérance
A tous ces réprouvés rendra la confiance,
Car vous leur avez dit que la main du pardon
Peut s'étendre sur eux : si le cœur reste bon,
Qu'il peut faire oublier un instant de faiblesse :
Qu'en servant son pays on reprend sa noblesse :
Que du gouffre infâmant l'on peut parfois sortir,
Et que l'honneur renait dans un grand repentir.

Digitized by Google

POÉSIES

PAR

HIPPOLYTE LAROCHE.

Digitized by Google

Digitized by Google

A LA MÉMOIRE DE PHILIPPE MARY.

Adieu, que ta mort me rend triste !
Mon compagnon d'enfance, adieu,
Toi qui, sans bruit, vaillant artiste,
D'un noble don reçu de Dieu
Fis constamment un noble usage :
L'Art t'inspira de bien doux chants,
Ton âme en des accords touchants
S'épanchait pure, âme du sage !
Chacun lisait sur ton visage
L'esprit droit, le cœur excellent,
Il éveillait la sympathie,
Et rien n'égalait ton talent
Sinon ta rare modestie.
Ton culte vrai de l'harmonie
Dans tes sentiments avait mis
La tendresse ardente, infinie,
Si chère à tes nombreux amis !
Nous contemplons ta vie entière,
Tes vertus brillent à nos yeux...
A poursuivre ainsi ta carrière,
Tu prenais le chemin des cieux !

Mons, le 11 *mars* 1887.

Digitized by Google

A LÉOPOLD DUMONT,

DIRECTEUR AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL,

Secrétaire de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Encore un qui s'en va, mon Dieu !
Ravi trop tôt à ma tendresse,
Un auquel le suprême adieu
Du fond des cœurs émus s'adresse !

Tous ses amis savent combien
Son âme était bonne et sincère :
C'était pour elle nécessaire
De chérir, de semer le bien !

L'étude fut sa favorite.
L'ardent objet de ses désirs :
Il lui consacra ses loisirs,
Elle en fit l'homme de mérite !

Quel zèle constant, acharné,
Il déploya dans sa carrière !
Dumont dans la vive lumière,
C'était le travail incarné !

Cher à ses compagnons fidèles,
Plus ses fonctions grandissaient,
Plus ses talents aussi croissaient
Pour nous le montrer, digne d'elles !

Digitized by Google

La Muse voulait l'inspirer,
Mais le temps manquait, c'est dommage,
Pour lui rendre souvent l'hommage
Qu'elle brûlait de s'attirer !

Pourtant, ta lyre fière ou tendre,
Malgré tes travaux si divers,
Dumont, nous légua de beaux vers
Qu'on est toujours charmé d'entendre !

Une chaude et mâle fierté
T'animait envers la patrie.
Tu l'aimais à l'idolâtrie
Et célébrais la Liberté !

Ton civisme éclairé t'honore :
Du peuple tu chantais les droits,
Les devoirs, les sentiments droits,
Ah ! c'était du travail encore !

Dumont, le repos t'est permis,
Saluons ton œuvre finie,
Ta mémoire vivra bénie
Au cœur de tes nombreux amis !

Mons, 9 *avril* 1887.

Digitized by Google

A JULES DASTOT,

PROFESSEUR DE L'ÉCOLE DES MINES DU HAINAUT,

ancien Échevin de la ville de Mons.

Pleurons l'homme de bien que la Mort vient d'atteindre !
La souffrance abattait son corps, et cependant
Le travail bouillonnait dans son esprit ardent
Dont la flamme, trop tôt, à jamais dut s'éteindre.

Les dons chers à l'étude étaient en son pouvoir :
Jeune encore, Dastot enseignait la jeunesse,
Sa science formait sur elle un droit d'ainesse,
Il lui jetait son âme et livrait son savoir !

Ses élèves aimés, dévoués, comme on pense,
Dans les chemins ardus il les guidait de près,
Et son unique orgueil, sa seule récompense,
Il les plaçait, heureux, dans leurs brillants progrès !

Pourrait-on du talent borner le champ fertile ?
Il devait largement déployer ses moyens,
La Cité le comprit, et nos concitoyens
Remirent en ses mains un mandat très utile.

Il se tint ferme et sage à son poste d'honneur !
Il grandit et devint notre premier Édile,
Il tenta d'assainir et d'embellir la Ville.
Du triomphe un instant il goûta le bonheur.

Digitized by Google

Mais à quel prix ? Pour lui, pour les siens, cercle intime,
Pour ses disciples chers et ses nombreux amis
Sa santé ruinée et ses jours compromis !
Des devoirs accomplis il succombait victime !

Mourir à l'œuvre ainsi, Dastot, c'est bien finir ;
Que de regrets amers sur ta perte fatale !
L'École en deuil profond et ta ville natale
Sauront de tes bienfaits garder le souvenir !

Mons, 3 *mai* 1887.

Digitized by Google

AU STATUAIRE CHARLES BRUNIN.

Impitoyable Mort, tu choisis tes victimes :
Aux artistes montois quelle guerre sans fin !
Tu les frappes, bravant nos douleurs légitimes,
Hier, c'était Mary ; c'est aujourd'hui Brunin !

Par ses sages leçons comme par son exemple
Il répandait le goût des arts qu'il adorait,
Ses disciples bientôt prenaient l'essor plus ample ;
Homme, on l'aimait soudain et, maitre, on l'honorait.

Brunin, ton âme était du beau l'admiratrice :
Aux nobles sentiments te livrant tout entier,
Ne cessant d'écouter la Muse inspiratrice,
Tu ne descendis pas de ton culte au métier.

Le Sort t'avait d'abord prodigué ses caresses,
Tous, brûlant de te voir à ton but parvenir,
Jugeaient par un présent si riche de promesses,
Des fruits d'or qu'à l'artiste eût donnés l'avenir !

Ah ! c'est mourir deux fois que mourir à cet âge
Où le talent mûri semble s'épanouir,
Où l'œuvre va grandir et briller davantage,
Où du plus haut triomphe on s'apprête à jouir !

Qu'ils sont poignants ces mots de : carrière brisée,
Quand la beauté du rêve, appelant l'Art divin,
Dans le marbre ou l'airain presque réalisée,
N'attend plus qu'un coup-d'œil du maitre... mais en vain !

Digitized by Google

Tristes lois du destin, qu'on maudit avec rage !
A voir un travailleur habile au dernier point,
Qui ne peut largement achever son ouvrage,
Lorsqu'à foule d'oisifs le temps ne manque point !

Tous deux ils s'étaient vus et s'embrassaient la veille
Le fils aimant, joyeux, le père heureux, choyé...
Charles, du sommeil froid dont nul ne se réveille,
Le lendemain dormait, par la Mort foudroyé !

Sur bien des fronts émus la tristesse est empreinte.
Certes, un tel malheur pousse à nous désoler !
Mais, si fort de tourments que l'âme soit étreinte,
Les nobles souvenirs peuvent nous consoler !

De ta famille en pleurs la peine est infinie ;
Brunin, tous tes amis sentent leur cœur en deuil ;
La Cité gardera ta mémoire bénie
Et citera toujours ton nom avec orgueil !

Mons, le 6 juin 1887.

Digitized by Google

HOMMAGE A FRANÇOIS DOLEZ.

LE 23 JUIN 1883.

Dolez est mort ! Ce bruit parcourait la Cité
Et dans l'âme ces mots frappaient des coups rapides ;
Dolez est mort ! disaient les yeux de pleurs humides,
Les Montois d'un chagrin plein de sincérité !

On vantait ses travaux ; les oreilles avides
Recueillaient maint hommage à son activité,
A ses talents nombreux, à son intégrité :
Les grands citoyens morts laissent de larges vides !

Mais ils ne meurent pas tout entiers ! Leurs bienfaits
Au fond des cœurs émus se gravent à jamais,
Notre reconnaissance à les chanter s'applique ;

De leur carrière utile on rappelle les traits
Et dans le bronze, un jour, leurs chers et nobles traits
Revivent aux regards, sur la place publique !

LE 9 OCTOBRE 1887.

Il n'est rien de si beau que la reconnaissance
Qui de nos seins émus va jaillir d'un seul jet,
Lorsque de son hommage un grand cœur est l'objet
Pour avoir honoré le lieu de sa naissance !
Montois je répandrai mon âme en ce sujet.

Digitized by Google

A son tour la Cité s'honore
S'attirant des admirateurs,
Quand elle acclame à voix sonore
L'un de ses nobles protecteurs ;
Elle révèle sa tendresse
En des soins touchants et parfaits,
Par ce monument qu'elle dresse
En souvenir de tels bienfaits !

Du vieil esprit de nos annales
Il avait nourri son cerveau,
De nos franchises communales
Il haussait même le niveau !
Fier de l'autorité civile
Dont il prenait ardent souci,
Dolez, s'il chérissait sa Ville,
Combien l'aimait sa Ville aussi !

L'embellir, c'était son doux rêve,
Lui créer un bel avenir !
Son œuvre, sans repos ni trêve,
Tendait surtout à l'assainir !
Le succès est beau ! Qui le nie ?
Et Mons, en des sites charmants,
Lève sa tête rajeunie
Au sein de ses vieux monuments !

Ce n'est plus la cité guerrière
Aux remparts de canons couverts,
C'est l'oasis hospitalière
Pleine de fleurs, d'ombrages verts !
Elle étale aux yeux la ceinture
De ses boulevards enviés
Et semble offrir à la peinture
Ses paysages variés !

Digitized by Google

Lui, c'était le Montois modèle
Qui la tenait en grand honneur,
A ses vrais intérêts fidèle
Et travaillant à son bonheur !
Excellent fils qui de sa mère
Brûlant d'asseoir l'heureux destin,
Rejette tout plan éphémère
Et marche au but d'un pas certain !

Il aimait les saines lumières
Et les véritables progrès,
Et sa place était des premières
Au sein de nos savants Congrès !
Aux Sociétés populaires
Quel concours il a prodigué !
Et dans nos Cercles littéraires
Il tint un rang fort distingué !

D'un esprit largement pratique
Cherchant un plus vaste horizon,
Il prêtait à la politique
L'appui de sa haute raison !
Il consacrait à la Patrie
Son dévoûment et ses moyens,
Et notre Belgique chérie
L'égale aux meilleurs citoyens !

C'est l'heure de la récompense
Où, pour prix d'utiles travaux,
Une ville entière dispense
Ses dons, au bruit d'ardents bravos !
Où, dans un élan admirable,
Les cœurs chauds de sincérité
Rendent un hommage durable
Au talent qui l'a mérité !

Digitized by Google

Ce n'est point la cérémonie
D'un conquérant qu'on applaudit
Par bassesse ou par ironie
Et qu'au fond de l'âme on maudit !
Parmi ce peuple qui fourmille
Franc et joyeux, même courtois,
C'est une fête de famille
Que célèbrent tous les Montois !

Sous l'aile de la Renommée,
Dolez, ton front va resplendir,
Ton habileté consommée
Dans les temps futurs doit grandir !
L'Art te délivre du suaire,
Tes traits s'animent, tu revis
Sous le ciseau du statuaire
Aux jours brillants trop tôt ravis !

Ta famille estimée est là ! Ta digne veuve
De souvenirs émus, de sentiments joyeux
Vaillamment, en ce jour, subit la double épreuve ;
Les âges sont mêlés, les fronts sont radieux !
Les édiles unis aux lettrés ; tes confrères,
Tes bons et vieux amis, j'allais dire tes frères ;
La garde citoyenne en rangs profonds, entiers,
Et le peuple que j'aime et chante volontiers,
Tous sont là ! Travailleurs, paisibles gens d'étude,
Leurs acclamations vibrent de gratitude !
Et le *vox populi, vox Dei*, n'a jamais
Chaudement éclaté par des accents plus vrais !
A ce buste s'attache un sens clair et très ample,
Je traduis hautement : Magistrat accompli,
Intelligent travail joint au devoir rempli,
Et j'y sais lire un mot, un mot fécond : Exemple !

26 *septembre* 1887.

Digitized by Google

LE CINQUANTENAIRE DE L'ÉCOLE DES MINES DU HAINAUT.

Il n'est rien d'émouvant comme un cinquantenaire,
Que de larmes nos yeux ont peine à retenir!
Quand on vient rendre hommage aux talents qu'on vénère
Et mêler au passé les rêves d'avenir!
L'âme est aux souvenirs et l'on tourne en arrière
Ses regards attendris vers l'œuvre à son berceau,
Nous suivons pas à pas une vaste carrière,
Nous voyons grandir l'arbre où naissait l'arbrisseau!
On compte les succès, on cite les élèves
Brillamment devenus des maitres à leur tour,
Et toi, noble Industrie, avec eux tu t'élèves
Au chemin du savoir, élargi, sans détour!
Quelles émotions sincères on éprouve!
Qu'ils font battre nos seins ces amis qu'on retrouve,
Que jeunes on quittait, qu'on revoit presque vieux,
Ah! c'est peut-être alors qu'on les aime le mieux!
On honore à grand bruit les vétérans! On pleure
Du fond d'un cœur qui se souvient,
Ces professeurs aimés, disparus avant l'heure
Et dont le nom toujours sur nos lèvres revient!
Tout entière elle est là, l'École, on la sent vivre!
Des splendeurs du triomphe ardente elle s'enivre,
Et dans ses cinquante ans de travail et d'honneur
Elle a droit de goûter un jour de grand bonheur!
Dans son éclat, la joie il faut qu'on la connaisse,
Étudiants, laissez un instant vos travaux
Et redites en chœur, au milieu des bravos :
C'est la fête de la jeunesse!

Digitized by Google

Les cœurs, larges ouverts, s'emplissent d'allégresse,
La coupe des plaisirs se répand, à l'instar
De l'amphore qu'Hébé parfumait de nectar ;
Ah ! combien l'on t'admire, ô fête enchanteresse,
Toi, qui sais inspirer, doux comme une caresse,
Des hymnes à la Muse et des vœux à l'amour,
Et montrer du bonheur quelques rayons autour
Du front béni de la vieillesse !
Ah ! c'est qu'en ce beau jour, s'unissant de plus près,
Les esprits clairvoyants célèbrent les progrès,
Les mille inventions de la vaste Science ;
C'est qu'en elle ils ont mis leur foi, leur conscience,
Et par ses vrais présents répandus en tout lieu
On croit que son triomphe est un hommage à Dieu !
La Science honorant qui lui donne ses veilles,
Comme une poésie étale ses merveilles,
Son exemple conduit à la Fraternité
Qui, lorsque les malheurs s'abattent sur la terre,
Combat les fléaux pleins d'un souffle délétère,
Sous un nom mieux connu, divin : la Charité !
Et votre bonté d'âme est largement prouvée
Par votre généreux et fidèle concours
Aux œuvres entourant de soins et de secours
La famille Boraine hélas ! tant éprouvée.
Disciples du savoir, de ses bienfaits nombreux
Le spectacle aujourd'hui vous touche bien heureux,
Et moi qui vous connais aimants, prompts à l'étude,
Je l'appelle pour vous et d'un ton chaleureux :
La fête de la gratitude !
Jeunes cœurs, qui savez si bien vous accorder,
Votre reconnaissance est prête à déborder
Sur vos guides instruits, ces travailleurs modèles,
Aux lois de la raison et du bon droit fidèles,
Qui, d'un zèle éclairé, vous ouvrent le chemin
Nous menant au bonheur rêvé du genre humain !

Digitized by Google

Mais, à l'heure présente, en vous ce qui fait naître
Un indicible émoi, c'est l'aspect seul du Maître
Dont le front sait porter le poids de cinquante ans
De courageux efforts et de labeurs constants,
Du savant qui grandit, vieillit avec l'École,
-- Belle création, son bien et son idole, —
Et tint l'enseignement sans relâche, au niveau
Du chef-d'œuvre moderne et du progrès nouveau !
Ah ! des plus chauds accents du cœur qui vous anime,
Comme vos professeurs, d'un élan unanime,
Saluez, acclamez l'excellent Directeur,
C'est un père à vos yeux, un sage bienfaiteur !
Sa main, vieille déjà, certes n'est pas débile ;
Sous ses fermes conseils et sa prudence habile
Vos succès brilleront plus encor qu'ils n'ont lui,
Jeunes gens, pleins d'ardeur, avec nous dites-lui :
« Un immense respect, ô Maître, t'environne,
« Tes droits à notre amour sont d'honneur revêtus
« Et ton front resplendit sous la triple couronne
« Des ans, de la science et des nobles vertus ! »

Mons, 25 *octobre* 1887.

Digitized by Google

A LA MÉMOIRE DE JULES SOTTIAU,

PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE A L'ATHÉNÉE ROYAL,

Bibliothécaire du Cercle archéologique de Mons.

Sottiau n'est plus ! ce brave cœur,
Ce professeur aimé de ses nombreux élèves ;
Impitoyable Mort, sitôt tu nous l'enlèves,
On devine ta joie à ton rire moqueur !
Tu jouis de nos maux, du malheur qui nous broie,
Sombre vautour, d'abord tu veux faire ta proie
Des meilleurs d'entre nous pour ton large festin,
Tu choisis les heureux souriant au Destin.
Sottiau n'est plus ! Pourtant comme il brûlait de vivre !
Il aimait l'harmonie et chérissait le livre,
Sa verve s'épanchait au sein de ses amis,
Sa gaité rayonnait dans les plaisirs permis,
Le grave et le plaisant marquaient sa destinée !
A répandre le bien l'enflammaient ses désirs !
Il ne fuyait la fête au moment des loisirs,
Reposant son esprit de sa tâche obstinée !
A l'heure où, dans un but d'intérêt social,
S'inspirant d'agrandir le champ commercial,
L'Europe regardait vers les plages lointaines,
Sottiau, par son savoir, ses travaux continus,
Sur les mœurs, sur le sort des peuples inconnus
Répandait la lumière en notions certaines.
Il enseignait le Belge à braver le danger,
Célébrant les hauts faits, les grands noms de l'Histoire,
Il pleurait nos revers, chantait notre victoire
Et montrait nos aïeux refoulant l'Étranger !

Digitized by Google

Sa parole n'était qu'un hymne à la patrie,
Il la faisait aimer jusqu'à l'idolâtrie !
Ce qu'en lui j'admirais à l'égal du savant,
C'était le citoyen, patriote fervent !
Et son œuvre n'eut pas un succès éphémère,
Des rayons du bonheur quand son front se dorait,
Il courait rapporter ses lauriers à sa mère,
A sa mère qu'il adorait !
Sottiau, c'est au foyer surtout qu'on le retrouve,
Pour ses bons vieux parents plein de soins chaleureux ;
Son pieux dévoûment, c'est bien là qu'il le prouve ;
C'est là qu'il vit tranquille, heureux !
Devant sa prompte mort quels regrets on éprouve !
Déjà l'excellent fils dort en un froid linceul,
Il dort, et dans ce monde, hélas ! pensée amère !
Lui qui semblait devoir un jour demeurer seul,
Seule, dans sa douleur, laisse sa vieille mère !
Qui peut la consoler ? Dans ta noble pitié,
Dans ton espoir en Dieu, c'est toi, sainte Amitié,
Du cœur verse le baume en cette âme meurtrie,
Quels miracles d'amour dans tous les temps tu fis !
Reporte sur la mère, autrefois si chérie,
Les tendres sentiments que tu vouais au fils !

HIPPOLYTE LAROCHE.

Mons, le 6 novembre 1887.

Digitized by Google

EUGÈNE DUBOIS

SA POÉSIE ET SA PROSE.

Notre petit pays compte plus d'une illustration littéraire ; malheureusement une apathie regrettable, un manque de goût, peut-être même un manque d'esthétique, et surtout, très peu d'encouragements font que bon nombre d'écrivains belges restent inconnus, alors que, s'ils étaient nés en France, leurs noms seraient dans toutes les bouches, la jeunesse les redirait avec enthousiasme et le peuple avec honneur et admiration.

Jamais pays ne fut plus ami du beau que la France, plus fière de ses grands hommes, plus soucieuse de leur réputation, plus digne rémunératrice du talent.

Que de fondations en faveur des Lettres ! que d'encouragements aux Arts et aux Sciences ! et le nom d'un grand roi est intimement lié au nom des grands poètes, des grands philosophes, des savants illustres.

S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, que voyons-nous dans notre pays ? Mais nous constatons une indifférence, un laisser-aller qui se manifeste même dans les couches supérieures de la Société, couches d'élite qui devraient, elles, au moins se soucier de l'avenir littéraire de notre pays.

Le gouvernement, d'où devrait partir l'initiative des encouragements, reste muet ; absorbé par des questions politiques, il abandonne complètement les Lettres et, quand ça et là, un talent littéraire vient à éclore, il fait l'étonné et semble dire : Tiens ! on a le courage d'écrire en Belgique ! On va plus loin encore. Si l'écrivain est fonctionnaire et, ma foi, le cas se présente assez souvent, vite on va scruter la besogne de ce dernier.

Digitized by Google

Si ! mon Dieu, ce fonctionnaire allait prendre pour écrire, le temps consacré à sa besogne de bureau !

Mais non ! ce sont ses loisirs qu'il emploie ainsi innocemment. A chacun ses goûts dans la vie : les uns culottent des pipes, les autres vont s'attabler au café. Mais, c'est très bien, il faut se distraire et quand la besogne est faite, quel mal ?

Mais, tel autre, méprise ces jouissances matérielles et seul, dans son cabinet de travail, assis près d'un gai foyer qui en hiver pétille, ou encore, à l'ombre d'un vert feuillage en été, écrit et compose ; il va plus loin, il a même le courage de corriger des épreuves et de livrer sa pensée au public.

Oh ! c'est trop fort, nous n'y sommes plus, faites ce que vous voulez, mais écrire, mais publier ! Allons donc ! ! Et, fragilité humaine, on publie quand même, on écrit toujours, mais au milieu de l'indifférence générale... non, j'allais être injuste bien involontairement ; quelquefois, du fond d'une province, d'une ville, d'un village perdu dans les bruyères, un ami des Lettres, un poète vous écrit pour vous féliciter.

Que voulez-vous, il y a chez ces pendards d'écrivains une puissance d'attraction ; ils se recherchent entre eux, ils se comprennent et souvent, sans se connaître, ils finissent par s'aimer.

Mais comment a-t-il su que vous écriviez, celui-là ? Mais c'est qu'il furète ! peut-être vous a-t-il connu, grâce à un critique qui vous aura complaisamment mentionné dans une revue quelconque.

Et des encouragements ! ! ! J'ai connu un écrivain de grand mérite, fonctionnaire distingué, qui a végété pendant plus de quinze ans dans les positions inférieures. Aussi, pourquoi devait-il écrire ? Un littérateur peut-il jamais être un fonctionnaire sérieux !

Au moins, leur accordera-t-on une décoration, ce hochet que tout le monde porte aujourd'hui à la boutonnière, comme on porte un chapeau ou un pantalon à la mode. Pas davantage ! Mon épicier du coin, homme fort respectable, du reste, capi-

Digitized by Google

taine dans la garde civique, vient d'être promu au grade d'officier de l'Ordre de Léopold. Monsieur X..... littérateur érudit, poète plein d'humour, dont l'œuvre entière est philanthropique, reste, la boutonnière vierge de toute décoration. Est-ce à dire que le but des travaux de nos écrivains tend à obtenir une décoration ? Loin de moi cette pensée, mais cela dit pour montrer comment on encourage les Lettres dans notre cher pays.

Voulez-vous d'autres exemples ; il n'y a que l'embarras du choix !

Une femme a consacré cinquante années de son existence à tout ce qui ennoblit le caractère, à tout ce qui honore une carrière ; elle a écrit quelques volumes qui pétillent d'esprit, de bon sens, et de sincère patriotisme. Un écrivain — ces gens-là ont toutes les audaces — ne s'avise-t-il pas de réclamer pour cette femme, littérateur et journaliste, la croix de l'ordre de Léopold ! Qu'en est-il advenu de cette démarche de bonne confraternité ? Mais vous le devinez, n'est-ce pas ? Elle lui a été carrément refusée et ce, dans le même temps où Monsieur Y s'est fait élire député, n'a jamais ouvert la bouche que pour ennuyer la Chambre, et vient néanmoins d'être nommé chevalier de l'Ordre « *pour services rendus à la chose publique* ».

Mais, objectera-t-on, il y a parmi nos écrivains, plusieurs qui sont décorés : oui, il en est, mais ils sont rares, encore ne sont-ils que de petits, bien petits chevaliers, et si par hasard ils portent la rosette, c'est une autorité étrangère qui la leur a conférée.

Si nous passons maintenant à l'indifférence du public en matière littéraire, nous constaterons des choses colossales. Nous affirmons qu'il y a en Belgique, en l'an de grâce 1887, plus des deux tiers des lettrés qui ne connaissent pas même de nom : André Van Hasselt, Adolphe Mathieu, Eugène Dubois, etc., etc.

Voulez-vous la preuve de ce que nous avançons, prenons un exemple déja cité,

Digitized by Google

C'était au Cercle Artistique et Littéraire à Bruxelles, il fut annoncé de France un écrivain connu, qui devait entretenir la docte assemblée d'un sujet intéressant entre tous. La conférence susdite eut lieu ; même, elle fut interrompue fréquemment par de chaleureuses approbations.

L'orateur, ainsi fêté, demande aux auditeurs s'ils connaissent l'homme, le poète dont il avait lu et commenté quelques fragments. — Le silence seul répondit à son appel ! Eh ! bien, dit-il, ce poète, cet écrivain, c'est un des vôtres, c'est André Van Hasselt.

Cela se passe de commentaires.

On récitait en notre présence quelques strophes du même auteur, et l'assemblée de s'écrier : Mais c'est du Lamartine ! ! Passons, n'appuyons pas.

Si de cette indifférence en matière littéraire nous passons à la critique, que voyons-nous ? Les critiques eux-mêmes ne se donnent pas la peine de lire l'ouvrage qu'on leur envoie, ils le jugent par fragments alors que souvent il n'a de valeur que dans son ensemble. Et quelle critique ? Tantôt c'est un éloge dithyrambique que l'amitié ou des raisons de convenance seules ont dicté, tantôt, c'est un éreintement en règle, motivé par des divergences d'opinion, quelquefois même par une rancune inavouable et, dans la plupart des cas, motivé par le manque d'expérience, d'impartialité, de savoir du critique. Que d'appréciations diamétralement opposées entre elles, n'a-t-on pas faites du « *Juré* » de Picard !

Les uns ont dit que tout ce travail était échafaudé sur un paradoxe, une impossibilité ; les autres, se restreignant encore plus, ont jugé le livre en deux phrases, s'abstenant d'analyser la forme, l'enchaînement des idées, les gradations, les éléments d'intérêt, les détails saillants de l'œuvre, rapportant tous ces détails à une synthèse unique, comme d'un point lumineux s'échappent une multitude de rayons. Le but de l'auteur, a-t-il été atteint ? La forme convient-elle à l'ouvrage ? L'ouvrage est-il vraisemblablement mené jusqu'au dénouement ? Tel doit

Digitized by Google

être le travail préliminaire de tout bon critique. Il ne consiste pas à dire *à priori* ou après la lecture d'un simple fragment : ce travail est bon, ou : ce travail est mauvais. Il peut y avoir du médiocre dans tel ouvrage, il peut aussi y avoir du bon. Pourquoi passer, tantôt, condamnation sur le mauvais, tantôt, ne s'appuyer que sur le bon ou faire ressortir simplement le médiocre ?

Une manie, qu'ont beaucoup de personnes, c'est de s'ériger en juges, en critiques, des œuvres littéraires, les plus sérieuses et souvent les moins à la portée de leur intelligence, surtout de leur sens esthétique. On juge trop facilement une ode de Victor Hugo, une page de Lamartine, un vers de Musset. On se garderait bien de juger de la sorte un ouvrage de science; aussi bien pense-t-on que la littérature est plus accessible à la critique? Tout le monde paraît compétent précisément parce que peu de personnes le sont sérieusement.

Nous ne savons, du reste, dans quelle réunion nous avons entendu dire que Victor Hugo n'est pas un poète !!

A ce compte-là, Kepler n'est pas un astronome et Descarte un penseur. Déplorable manie de ceux qui veulent tout savoir !!

Telles étaient les considérations préliminaires, un peu longues, il est vrai, que nous tenions à faire valoir, pour expliquer pourquoi Eugène Dubois n'était pas connu, ou l'était mal, par le plus grand nombre.

Remettre ce beau talent en lumière ; ajouter à sa renommée ; montrer en lui, un poète riche, fécond, laborieux ; chercher l'idée inspiratrice de toute son œuvre ; sonder, si possible, ce grand cœur : tel est l'objet de ce travail, qui s'adresse à tous les amis des Lettres, à ceux surtout qui veulent faire connaissance d'un poète qu'*Eugène Gens* — avec un passé littéraire, qui donne de l'autorité à tout ce qu'il écrit — ne craint pas de placer entre Brizeux et Alfred de Vigny.

Nous cédons volontiers la parole à Gustave Lagie, qui a eu le bonheur de compter Dubois parmi ses meilleurs amis. Il nous retrace la vie du poète d'un accent ému, avec une con-

Digitized by Google

viction profonde dans le talent littéraire de celui qu'il regrette encore.

« Eugène Dubois naquit à Anvers, le 5 mars 1827. Son aïeul, Jean-Baptiste Dubois, sculpteur distingué, fut sous le premier empire, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de cette ville. On lui doit un excellent buste de Marie-Antoinette et un grand nombre de bronzes et de marbres exécutés dans le goût de l'époque, mais se rapprochant bien plus de la statuaire antique que de la sculpture raide et guindée alors à la mode. Talent correct et élégant, Jean-Baptiste Dubois commençait à jouir en France d'une certaine notoriété, lorsque la Révolution, dans son mouvement exclusivement philosophique et social, arrêta net tout développement artistique. On comprend que, dans la fournaise où tant de grands déchirements, tant de réformes démocratiques, tant de légitimes revendications devaient se produire, la forme ait été sacrifiée à l'idée. Jean-Baptiste Dubois, revenu à Anvers, s'y maria et s'y fixa définitivement. Malgré les conditions désavantageuses dans lesquelles les artistes se trouvaient pour produire, il n'en continua pas moins à faire de la belle et bonne sculpture dont plus d'une galerie anversoise s'enorgueillit à bon droit. — Le père de notre poète, fondateur d'une maison d'importation et qui le destinait à lui succéder dans la direction des affaires, au lieu de se borner, comme la plupart des négociants, à lui faire suivre les cours institués pour préparer les jeunes gens aux choses du commerce, ne voulut point entraver ses goûts précocement studieux et lui fit faire ses Humanités. Dubois annonça de bonne heure, les plus étonnantes facultés. On conserve encore, à la pension de Melle, près de Gand, un discours qu'il composa à l'âge de dix ans et que le recteur, émerveillé, fit encadrer, comme un exemple à proposer aux élèves.

« Sans avoir aucune notion de versification, il rimait fort gentiment de petits sujets enfantins qui éveillèrent la sérieuse attention de ses professeurs.

Digitized by Google

« Les règles de la poésie, il les apprit dans André Chénier, ou plutôt il les devina, car c'est une erreur de croire qu'on puisse former des écrivains.

« Tous les grands talents littéraires n'ont eu d'autres maîtres qu'eux-mêmes. Pour s'épurer le goût et la forme, il suffit de lire de bons auteurs. Les secrets qu'on surprend valent mieux pour l'intelligence que l'enseignement étroit *d'un pédant de collège*. Dubois se livra passionnément à l'étude, non-seulement des écrivains français, mais aussi des littérateurs étrangers : aussi, en sortant de l'Athénée d'Anvers, connaissait-il et écrivait-il purement l'anglais, l'allemand et l'italien, sans préjudice du flamand, du latin et du grec. Nous avons retrouvé de lui des poésies en plusieurs langues, mais de trop peu d'importance pour être publiées.

« Sa remarquable facilité de production, loin de le distraire de ses études, les lui faisait poursuivre avec un redoublement d'émulation. Il avait acquis, également par lui-même, quelques éléments de mécanique, de physique et de chimie, et, s'il eût eu le loisir de poursuivre plus avant dans cette voie, son esprit inventif et créateur s'y fût probablement signalé par d'utiles découvertes. »

Il est une chose triste à dire : Dubois n'a guères recueilli, dans sa ville natale, que la méconnaissance et l'injustice. Même parmi ses meilleurs amis, son mérite a trouvé des sceptiques. Quant à son caractère, on n'a voulu en voir que les côtés défectueux et non ce qu'il avait de véritablement beau et d'élevé. Le vide se faisait autour de lui, quelques efforts qu'il tentât pour se rapprocher de la foule. *C'était comme si on lui en avait voulu d'être si exceptionnellement doué.* Hélas ! c'est le sort de presque tous les artistes, *mais surtout de ceux qui se consacrent à la littérature, de ne rencontrer chez les leurs que la défiance*, et Alphonse Karr a bien mis le doigt sur la plaie en s'expliquant courageusement au sujet de cette hostilité : Le vulgaire *pardonne* au peintre de talent et au grand musicien. Vis-à-vis d'eux, son amour-propre ne souffre pas trop ; il n'a

Digitized by Google

pas appris la peinture, il n'a pas pris des leçons de musique : — sans cela — qui sait ? — Rien ne prouve qu'il n'aurait pas été, lui aussi, un grand musicien ou un grand peintre. Mais l'écrivain ! on a appris à écrire ; il faut donc admettre chez lui une supériorité morale et la lui faire payer cher.

La figure dominante de l'œuvre de Dubois, est celle d'une femme, de Mignonne; elle absorbe toutes les facultés du poète, depuis sa pensée qui se rapporte toujours vers elle, jusqu'à son imagination qui l'idéalise : aussi est-ce elle qui lui a inspiré ses plus belles poésies. Lorsque Dubois rencontra Mignonne, il n'était plus dans la phase des illusions. Désespérant de *réaliser* son *idéal*, il égrénait sa jeunesse en de folles et passagères liaisons qui laissaient son cœur en une quiétude parfaite. Mignonne, simple ouvrière, orpheline de bonne heure, avait été séduite, presqu'enfant encore et délaissée. Il s'en était suivi une existence passablement accidentée.....

Mignonne — c'est le nom que lui avait donné Dubois — acceptait bravement toutes les conséquences de sa position..... Autant que nous pouvons en juger par les confidences du poète, c'était une fille assez bizarre et prime-sautière. Peut-être ne lui avait-il manqué, pour devenir une femme supérieure, qu'une direction intelligente et forte, comme à Dubois un cénacle d'artistes, des amitiés intelligentes, la publicité et la lutte, pour prendre rang parmi les grands poètes contemporains. Dubois installa Mignonne dans une petite maison aux environs d'Anvers. C'était un vrai nid d'amoureux, entouré de jardins, de champs de blé et d'ombrages, décrits avec tant de complaisance dans le *Livre de Mignonne*. Le travail des bureaux terminé, il s'y rendait, le soir, trouvant un grand charme dans l'étude de cette sauvage et luxuriante nature, adéquate à la sienne par une certaine misanthropie et le goût de la solitude.

Quelle qu'ait été cette femme, elle aima sincèrement Dubois; elle avait du cœur, une grande âme, un tact et un sentiment délicat, quelque chose d'inexplicable, de mystérieux, d'attachant pour le poète.

Digitized by Google

Voici quelle fut la fin malheureuse du pauvre Dubois :

Dans la matinée du 5 mai 1870, on retrouva le corps de Dubois dans les eaux de l'étang du parc d'Anvers. Il s'y était précipité du haut du pont, après s'être dépouillé d'une partie de ses vêtements. Au milieu de la nuit, sentant redoubler des souffrances devenues intolérables depuis quelques jours, il était sorti pour aller réveiller son médecin que, malheureusement, il ne trouva point chez lui, et c'est en revenant que, désespéré, à bout de force et de courage, il mit si tragiquement un terme à son existence.

Maintenant que nos lecteurs ont fait connaissance avec Dubois, abordons sa poésie : elle nous apparaîtra débordante de tendresse; mélange de scepticisme, d'énergie, de désespoir avec, ça et là, un laisser-aller, des négligences que rachètent des beautés de tout premier ordre. — Il est partout et toujours spiritualiste, tous les poètes le sont; il ne peut se faire à l'idée du néant, il chante un hymne à l'immortalité, et il se préoccupe de sa fin dernière.

« Lorsque je serai mort, disait-il, je suis sûr que je retrou-
« verai l'âme de mon père. Je la sens qui m'environne et
« m'appelle. Ma vie n'a peut-être pas été ce qu'elle aurait dû
« être, eu égard aux facultés qui m'étaient échues, et il ajoute encore, avec une touchante naïveté : « Mais, j'ai beaucoup souffert, peut être serai-je absous. »

Il faut l'entendre développer lui-même ses théories spiritualistes pour comprendre avec quelle conviction il s'y attachait. Pascal a dit : « Toute la dignité de l'homme est dans la pensée », et encore : « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant; il ne faut pas que l'univers entier s'arme pour l'écraser. Une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer. Mais quand l'univers l'écraserait, l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce qu'il sait qu'il meurt, et l'avantage que l'univers a sur lui, l'univers n'en sait rien. » Ces pensées, les plus belles, les plus accomplies, les plus travaillées qui soient

Digitized by Google

sorties de la plume de Pascal, n'ont peut-être pas été étrangères à la pièce intitulée: *Penser*, qui révèle chez Dubois un enthousiasme lyrique vraiment admirable; la voici :

Immenses monts, où dort la neige séculaire,
Sur vos célestes pics je voudrais m'élancer,
Plus haut que le condor, m'élancer solitaire,
Et là, touchant le ciel, étranger à la terre,

PENSER !

Solitude des eaux rarement parcourues,
Loin, dans tes profondeurs, je voudrais m'avancer,
M'avancer jusqu'au sein des vagues inconnues,
Où jamais un esquif ne vient se balancer.
Et là, seul, au milieu des mornes étendues,

PENSER !

Vide des grands déserts, d'où la vie est absente,
Dans tes réduits secrets je voudrais m'enfoncer,
Plus loin que jamais n'erre une gazelle errante,
Que jamais voyageur ne déploya sa tente,
Où rien que le soleil ne viendrait à passer.
Et là, seul, contemplant la grandeur imposante,

PENSER !

Alors, de l'accablant, de l'éternel mystère,
Que sur l'homme et le monde a jeté le Très Haut,
Esprit, — hôte divin d'un atôme de terre,
Qui sait si l'infini ne t'apprendrait un mot?

Quel calme majestueux dans ces vers, comme ils nous montrent la supériorité du génie humain, et la grandeur de cette pensée qui, traversant les mondes, reste toujours une, supérieure à tout ce qui l'entoure, et, plânant fièrement sur la matière comme un astre d'or, brille au ciel, pendant une nuit obscure et silencieuse !

Digitized by Google

Prenons encore quelques strophes de :

L'AIGLE ENCHAINÉ.

Aigle enchaîné — de l'âme, ô magnifique emblème ! —
Mon âme s'est en toi reconnue elle-même ;
Elle souffre d'un mal divin,
Une ardente pensée, un désir, un instinct,
Un vague souvenir me poursuit, me harcèle.
Aigle captif aussi, mon âme de l'allé,
Maudissant, comme toi, ses fers et son destin.
C'est le Ciel qui fut son empire ;
C'est au Ciel que mon âme aspire ;
C'est au Ciel qu'elle veut encore,
Jetant avec orgueil les fanges de la Terre,
Reprendre, au sein des flots, l'éternelle lumière,
La première splendeur, son éternel essor.
. . . . . .
Oui, la Terre est bien belle, aux regards du poète,
La vie et l'avenir ne sont pas sans douceur,
La gloire lui permet une éternelle fête,
Et l'amour les fêtes du cœur,
Et pourtant, si tantôt, l'épouse inévitable,
Qui, même au désespoir, paraît épouvantable,
La Mort, me présentait l'indissoluble anneau,
Je rendrais grâce à Dieu de voir ma destinée
Par le funèbre hymen dans la fleur moissonnée
Et marcherais gaîment à l'autel, mon tombeau.
La Mort n'est pas pour moi cette blême faucheuse,
Laissant sur son passage, effrayable et hideuse,
Un sillon continu de deuil et de douleurs ;
La Mort, — beauté céleste à la voix consolante, —
Chemine, à mon côté, fidèle et douce amante,
Murmurant, quand je souffre, — Ami regarde ailleurs ! »

Et si mon âme, à peine au seuil de cette vie,
D'un étrange dégoût est parfois poursuivie,
Même en ce que je vois de plus beau, de plus grand,
C'est que ma foi sent trop qu'il n'est point en ce monde
Un bonheur qui ne soit infortune profonde,
Auprès de ce bonheur qu'on retrouve en mourant,
Que Grandeur ou Beauté, n'est que chimère vaine.
Sombre et trompeuse nuit, ce que nous croyons jour ;

Digitized by Google

Que notre amour, enfin, le plus pur, n'est que haine
Auprès de l'Eternel inconcevable amour.

Quelle persistance pour sonder l'infini mystère !

Il s'entretient de la Mort, cette blême faucheuse, avec la plus grande familiarité, il la connaît, il l'invoque comme l'amant ferait à sa bien-aimée. Pour lui, elle n'a que des attraits, il voudrait la voir, s'envelopper d'elle, s'anéantir dans cette absorbante pensée.

Puisse cette mort, qu'il se plaît à invoquer, s'être montrée à lui, sous les couleurs qu'il avait rêvées.

Écoutez avec quel soin touchant il rappelle la maladie de sa chère Mignonne :

Bonheur de te soigner, de porter à ta bouche
Ce breuvage béni qui me sauve avec toi !
De te servir en frère, au pied de cette couche,
Où si souvent tes bras se sont ouverts pour moi.

∴

Toi mourir, toi si chère et si jeune et si belle !
Toi que la fièvre même embellit à mes yeux !
O pourquoi regagner la patrie éternelle ?
Quand tu dors sur mon sein, ne suis-je pas aux cieux ?

∴

Lève toi, sur mon bras, ta main blanche posée,
Avance pas à pas, au soleil de midi,
Et viens voir, t'asseyant à la blanche croisée,
Comme depuis nos pleurs, la plaine a reverdi.

∴

Lilas et chèvre-feuille, aubépines et roses,
Fauvette et rossignol, hirondelle et ciel bleu !...
O Mignonne, à revoir tant de douceurs écloses,
Crois-tu bien qu'il soit temps de revoler vers Dieu.

∴

Oh ! tant d'amour nous reste et tant d'heures vermeilles,
Vois-tu ? C'est le printemps où l'amour est si doux ?
Le bon Dieu n'a créé ses divines merveilles
Que pour les vrais amants qui s'aiment comme nous.

Digitized by Google

Si nous passons maintenant à ses *Chants Ardennais*, nous y trouvons des détails charmants, fruits d'une imagination féconde et d'une nature très impressionnable.

Laissons parler ici Eugène Gens dont la chaude et sincère amitié pour Dubois se traduit en termes touchants dans les belles pages qu'il a consacrées à la mémoire littéraire du poète :

« Au mois d'août 1855, j'amenai Dubois à Trois-Ponts. « Il y avait longtemps que je lui parlais de l'Ardenne, où « j'allais invariablement passer mes vacances. J'étais certain « qu'avec sa nature de poète il apprécierait ce pays comme je « l'appréciais moi-même. »

Dans ce qui suit, Gens raconte les appréhensions qu'il éprouvait de ne pouvoir amener Dubois dans les Ardennes ; il y réussit néanmoins. Gens expose en ces termes leur arrivée à Brume, petit hameau situé sur un des versants de la haute montagne qui domine le lac, comment ils furent amenés à entrer dans la rustique chapelle de l'endroit.

« En repassant devant l'église, nous trouvons la porte « ouverte et nous entrons. Trois pas suffisent pour en faire le « tour et un coup-d'œil pour en faire l'inventaire. Dubois l'a « décrite avec une fidélité à laquelle la prose la plus réaliste « n'a rien à ajouter.

« Le lendemain, il me lut les strophes intitulées :

BRUME.

Brume est un hameau suisse au milieu de l'Ardenne,
Dans la brume sept jours noyé chaque semaine :
Ce qui lui vaut son nom. Du reste, il est charmant
Pour le site, les mœurs et les sauvageries,
Plein de ce bon parfum qui sort des vacheries
Et peuplé de gros bœufs presque exclusivement.

Car sur les hauts plateaux entourant le village
Le brouillard entretient un excellent pacage
Où, des vallons voisins les gros bœufs envoyés
Broutent pendant l'été des gazons pleins de sève.
L'endroit s'enorgueillit d'un clocher qui s'élève
A peine à la hauteur d'un groupe de noyers.

Digitized by Google

Quel clocher et quel temple! A coup sûr les étables
Des gros bœufs m'ont semblé beaucoup plus confortables.
Un chaume à jour tremblant sur quatre murs goutteux,
Trois semblants de vitraux, un détritus de porte,
Un autel que, sans doute, un miracle supporte,
Trois affreux Saints boitant sur trois socles boiteux.

Voilà tout. Néanmoins, d'un cœur ému j'en cause,
Comme nous passions là, tout humectés, à cause
De la brume, et contents de nous asseoir un peu
Sous le vaste appentis d'une grande chaumine,
Un petit marguillier de curieuse mine
Vint ouvrir, près de nous, la maison du Bon-Dieu!

Il était à la fois le sonneur, le concierge,
L'enfant de chœur du temple et l'allumeur de cierge,
Mais avant tout bouvier, bien plus que sacristain,
Ayant laissé ses bœufs à l'auge la plus proche
Il fit trembler la tour sous les sons de la cloche
Et le doux angelus s'épandit au lointain.

Aussitôt des châlets les portes s'ébranlèrent:
Femmes, enfants, vieillards, au seuil s'agenouillèrent.
Ce spectacle était grand dans sa simplicité.
Je n'ai jamais senti, dans une basilique
Ce qu'alors j'éprouvai près du temple rustique,
Gardien de la foi que pleure la cité.

C'est dans le dénûment que sa loi nous enseigne,
C'est dans les pauvres murs que Dieu descend et règne:
Il méprise, ô cités, l'orgueil de vos autels.
L'Éternel et vrai Dieu, c'est le Dieu des chaumières,
C'est le Dieu que j'adore au sein de ces bruyères,
Et que je sens planer sur ces monts solennels.

Et tant que retentit cette cloche touchante
Nous aussi, chapeau bas, la tête pénitente,
Nous eûmes dans notre âme une vertu de plus.
Incrédule ou croyant, de toutes les manières,
On peut offrir à Dieu son cœur et ses prières.
Désormais, je prirai, quand tinte l'angelus.

Digitized by Google

« Nous étions là, continue Gens, deux incrédules enfants du siècle, qui cent fois avaient accueilli avec l'indifférence la plus complète ou contemplé avec le sourire du dédain les plus fastueuses cérémonies du culte catholique. Pourquoi le son de cette petite cloche nous rendit-elle tout à coup sérieux et pensifs ?

« Que se passa-t-il dans l'esprit de Dubois ? Il me dit en sortant :

— « Voilà la religion que je comprends. Dans cette masure toute nue, j'ai senti que je pourrais prier. Un temple ne saurait être assez simple. Richesse, pauvreté, art : Dieu ne connaît pas cela. Pour moi, je dois vous avouer que jamais dans les cathédrales les plus fastueuses, dans ces églises d'Anvers qui sont des musées, où l'or et les marbres précieux servent de cadre aux chefs-d'œuvre des arts, devant ces tabernacles étincelants de pierreries, jamais je n'ai éprouvé un sentiment religieux aussi profond que dans cette humble chapelle, devant cet autel rustique, à la vue de cette piété naïve et vraie. Si je demeurais ici, je crois que je redeviendrais pieux comme je l'étais dans mon enfance. »

Quel sincérité dans cet aveu et combien il va au cœur. Toutes ces idées se retrouvent dans *Brume*.

Gens pourrait refaire ainsi, pas à pas, l'historique des pièces contenues dans les *Chants Ardennais*.

Tel était Dubois dans ses vers, original, vrai, penseur profond, poète d'un mérite transcendant.

Si nous passons maintenant à sa prose, nous le retrouvons avec la même verve, la même facilité, la même ampleur. Sa prose est poétique, toute frémissante d'émotions.

Des pensées sublimes sont jetées ça et là, sans ordre, dans un fatras de projets de poésie. Écoutez et jugez : « De l'âme, « nous tirons les aspirations les plus pures ; du corps, les « appétits les plus grossiers et les plus tristes. »

« Nous ne saurions vivre en paix avec nous-mêmes, com- « ment donc le ferions-nous avec les autres ? »

Puis, des expressions d'un réalisme bizarre, du genre de

Digitized by Google

celles-ci : « La lune décapuchonne sa face de carmélite et regarde notre champ de festin, comme elle regarderait un champ de topinambours, la naïve ! »

« Les nénuphars se déboutonnent pudiquement et parfument les eaux rougies ; les grenouilles entonnent leurs vêpres ordinaires ; les myrthes et les roses chuchottent comme si la reine Mab allait passer. »

« D'un reste d'air, ensalpêtré, débarrassant ses narines délicates, le rossignol éternue et peint sa flamme à Madame son épouse, en train de pondre. »

« Quand le tigre combat, il porte en croupe la faim qui lui fouette les flancs. »

« Nous nous tuons, pour tuer. »

Voici la définition originale et unique, qu'il donne d'une armée en bataille :

« Et nous partons par mille et par centaines de mille, enchevêtrant tout ce que Dieu nous a donné de vigueur et de lumières individuelles, dans une étonnante mais effroyable unité ; nous devenons une vivante machine de destruction, impassiblement intelligente, une espèce de monstre incommensurable, enragé avec ordre, un dragon aux mille bras, vaste et élastique comme les nuages, une vorace et gigantesque harpie que n'arrêtent ni les mers, ni les montagnes, ni les foudres, ni les volcans, et qui, passant elle-même comme des laves de feu, se nomme : *Armée !* »

Écoutez cette invocation au feu ; elle a quelque chose de hautement philosophique : « O feu, qui habites le caillou du sentier comme le cœur de l'homme, toi qu'un atôme peut évoquer et qu'ont vainement combattu les cataractes des cieux et des abimes, puissance mystérieuse et sacrée, avec Dieu répandu dans l'infini ! Par quelle succession d'audaces et de réussites l'homme te soumet-il à sa force de molécule, toi, la Force universelle, jusqu'à t'emprisonner dans une mince capsule de cuivre, jusqu'à te dire : « il suffira qu'un ressort te presse, à l'ouverture de ce tube de fer, pour que tu fasses jaillir la mort et l'Éternité ? »

Digitized by Google

Terminons enfin par quelques pensées :

« La fontaine de Jouvence pour les femmes, c'est la bonté et la pureté du cœur. »

« La poésie est une infirmité chronique. »

« Si l'envie n'existait pas, la modestie n'aurait aucune raison d'être. »

« Ceux qui ont assez d'esprit pour se sentir bête et se taire sont encore gens d'esprit au fond. »

On conviendra avec nous, qu'il importe de faire connaitre au public un poète et un penseur de la valeur d'Eugène Dubois ; il faut que le public sache que, si un jour nous avons porté l'art délicat de la peinture à son apogée par nos Rubens et nos Van Dyck ; l'art précieux des sons, la musique, par nos Grétry et nos Roland de Lassus, nous possédons aussi une littérature franchement belge, sortie des entrailles de notre pays, chantant nos mœurs, us et coutumes, retraçant notre passé glorieux, évoquant nos revers, rappelant sans cesse notre patriotisme ; inspirée par notre cœur.

Que l'on s'attache partout à initier notre jeunesse aux secrets et aux beautés de notre littérature nationale. La moisson est abondante, elle peut fournir assez de lauriers pour en faire autant de couronnes qui retomberont sur la tête de nos glorieux ancêtres !

Que dans l'enseignement, à tous les degrés, athénées, écoles moyennes, écoles primaires, on s'efforce de donner aux jeunes gens, avec une rapide biographie, un recueil des meilleures pièces en vers et en prose de nos littérateurs et de nos poètes. Qu'aux universités même, on intercale dans l'histoire de la Littérature Française une partie exclusivement belge, comme dans l'histoire moderne on initie la jeunesse à l'histoire politique de la Belgique. La littérature d'un pays, c'est l'histoire des idées ; plus elle est riche et plus cette nation est féconde en génies.

Cette initiation sera douce au cœur de la jeunesse ; elle sera un précieux encouragement et une bien grande récompense, pour ces hommes qui n'ont vécu que pour penser.

Digitized by Google

Le législateur aura alors plus fait, pour la Littérature nationale, que les déclamations creuses de ceux qui, depuis vingt-cinq ans, déplorent le marasme dans lequel nous vivons et qui ne font rien pour réagir contre cette funeste tendance.

Puissent nos vœux être entendus ! puissent nos poètes recueillir tout ce qui leur revient de souvenir pieux et d'impartiale admiration.

Nous ne serons plus réduits alors à initier le public aux œuvres d'un poète que la France eût déjà trois fois couronné.

L.-A. DE MULDER.

Digitized by Google

EXTRAIT DU JOURNAL DE *MATHÉMATIQUES SPÉCIALES*
(Décembre 1887.)

Lettre de M. LE PAIGE, *professeur à l'Université de Liége, à M.* G. DE LONGCHAMPS.

Liège, le 12 octobre 1887.

Mon cher Collègue,

Vous avez, dans votre excellent *Journal de Mathématiques spéciales* (2e série, t. IV, pp. 156-159), appelé, avec raison, l'attention sur une méthode de construction des axes d'une ellipse dont on connait deux diamètres conjugués, méthode trop oubliée, qu'on rencontre dans le *Traité des sections coniques* du marquis de l'Hospital [1].

Permettez-moi de venir réclamer cette élégante construction pour son véritable inventeur, le Géomètre Montois J.-F. LE POIVRE : j'espère que cette petite discussion sera de nature à intéresser les lecteurs de votre estimable Revue.

La construction des axes de l'ellipse se trouve exposée dans un petit traité de notre compatriote, intitulé : *Traité des sections du cylindre et du cône, considérées dans le solide et dans le plan, avec des démonstrations simples et nouvelles*, par *M. Le Poivre* de la ville de Mons, à Paris, chez Barthelémy Girin, rue Saint-Jacques, vis-à-vis la fontaine Saint-Séverin, à la Prudence, MDCCIV.

Le problème occupe la page 12.

[1] *Traité analytique des sections coniques.* Paris, 1707, pp. 37-38. 2e édition, 1720, pp. 37-38.

Digitized by Google

Le Poivre commence, p. 10, par résoudre cette question : Étant donnés deux diamètres conjugués d'une ellipse, trouver le cercle générateur, c'est-à-dire construire la base d'un cylindre circulaire oblique, dont l'ellipse donnée soit la section.

La solution est extrêmement simple ; à la forme près, Le Poivre emploie précisément la transformation homographique dont vous faites usage, transformation qui ne se rencontre pas dans le Traité de l'Hospital.

Comme l'auteur de l'*Analyse des infiniment petits*, le Géomètre de Mons détermine encore deux diamètres conjugués faisant un angle donné, lorsque les axes sont connus ; puis il donne une démonstration analytique de sa construction, tout à fait comme l'Hospital.

L'identité entre les deux écrits étant démontrée, tout se réduit à une question de date.

A première vue, c'est fort aisé : le traité de l'Hospital a paru en 1707, celui de Le Poivre en 1704 ; mais le premier est un écrit posthume, et le marquis est mort le 2 février 1704.

Or, le privilège de Le Poivre est daté du 13 janvier 1704. Dès le 30 juin 1704, le *Journal des Sçavans* [1], dans un article peu favorable à Le Poivre, publie une analyse du petit mémoire de notre Géomètre, et mentionne le problème relatif aux diamètres conjugués faisant un angle donné : le problème de la construction des axes est cité dans l'analyse du *Traité*, parue dans les *Acta Eruditorum* en 1707 [2].

Tout cela est antérieur à l'apparition du traité de l'Hospital.

Il ne reste donc qu'à examiner une hypothèse : c'est que Le Poivre, auquel on a reproché de s'être emparé de la méthode des Planiconiques de la Hire, - reproche dont Chasles l'a d'ailleurs entièrement justifié, [3] — devrait sa solution

[1] *Journal des Sçavans*, édition de Liége, 1704, t. VIII, pp. 657-659. Édition d'Amsterdam, 1705, t. XXXII, pp. 649-658.

[2] *Acta Eruditorum*, mars 1707, pp. 132-133.

[3] *Aperçu historique*, p. 130 ; *Traité des sections coniques*, p. 174, en note.

Digitized by Google

à l'Hospital. Or, c'est précisément le contraire qui est vrai.

En 1708, Le Poivre publia à Mons, une nouvelle édition, entièrement transformée, de son livre, sous le titre de : *Traité des sections du cône considérées dans le solide, avec des démonstrations simples et nouvelles, plus simples et plus générales que celles de l'édition de Paris ;* par Mr Le Poivre. Contrôleur des ouvrages de la ville de Mons. A Mons, chez la veuve Gaspard Migeot, rue des Clercs vis-à-vis la Croix, MDCCVIII[1].

Les dernières pages de cette édition sont consacrées à une réfutation en règle de l'article du *Journal des savants ;* incidemment, il parle de sa solution du problème qui consiste à déterminer deux diamètres conjugués faisant un angle donné, lorsque l'on connaît deux diamètres conjugués quelconques.

Ce problème avait été résolu par le marquis de l'Hospital, et d'une façon fort compliquée, en se servant de la méthode de transformation de Le Poivre, mais c'est ce dernier qui imagina, non-seulement la méthode générale dont il vient d'être question, mais encore la division du problème en deux parties, dont la première concerne la construction des axes ; c'est cette solution que l'Hospital « avait assez estimée pour l'adopter en quelque manière, en l'inscrivant tout entière dans ses ouvrages », pour me servir des termes de Le Poivre. Notons, en passant, que c'est notre Géomètre qui traça les figures du *Traité analytique des sections coniques.*

Si le marquis de l'Hospital ne cite pas notre compatriote, on peut supposer, avec un des biographes[2] de Le Poivre, que le célèbre Géomètre eût sans doute réparé cet oubli s'il lui eût été donné d'écrire une préface à son livre.

[1] Il n'existe qu'un seul exemplaire de ce petit livret : il se trouve à la bibliothèque de Mons, où il est coté 1988. Une réimpression en a été faite en 1854, à Mons, par les soins de M. C. Wins.

[2] A. Cambier, Notice sur les ouvrages de J.-F. Le Poivre (Mémoires de la Société des Sciences du Hainaut, 1876).

Digitized by Google

En effet, ce n'est pas seulement le problème de la construction des axes qu'il paraît lui devoir, mais bien encore tout le sixième livre au moins quant au fond des idées.

Me permettez-vous, mon cher Collègue, d'appeler votre attention sur un autre point.

Il s'agit de la construction d'un groupe harmonique, que vous attribuez à La Hire (*Journal de mathématiques élémentaires*, 2e série, t. IV, p. 89) : cette construction est due à François van Schooten : *Exercitationum liber II.* 1656, p. 174. (Et dans l'édition en hollandais, 1660, p. 166.)

Pardonnez-moi si ma lettre ne contient que des observations de critique ; c'est que si je devais vous faire part des observations élogieuses, mon temps n'y suffirait pas.

Dr C. LE PAIGE.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LA VILLE ET LA SEIGNEURIE

DE

FONTAINE-L'ÉVÊQUE

PAR

A.-G. DEMANET.

SUITE ET FIN.

(Voyez t. VI, pp. 113-314, et t. VIII, pp. 297-449, de la IVe série des *Mémoires et publications* de la Société.)

Digitized by Google

Digitized by Google

es du Hainaut.

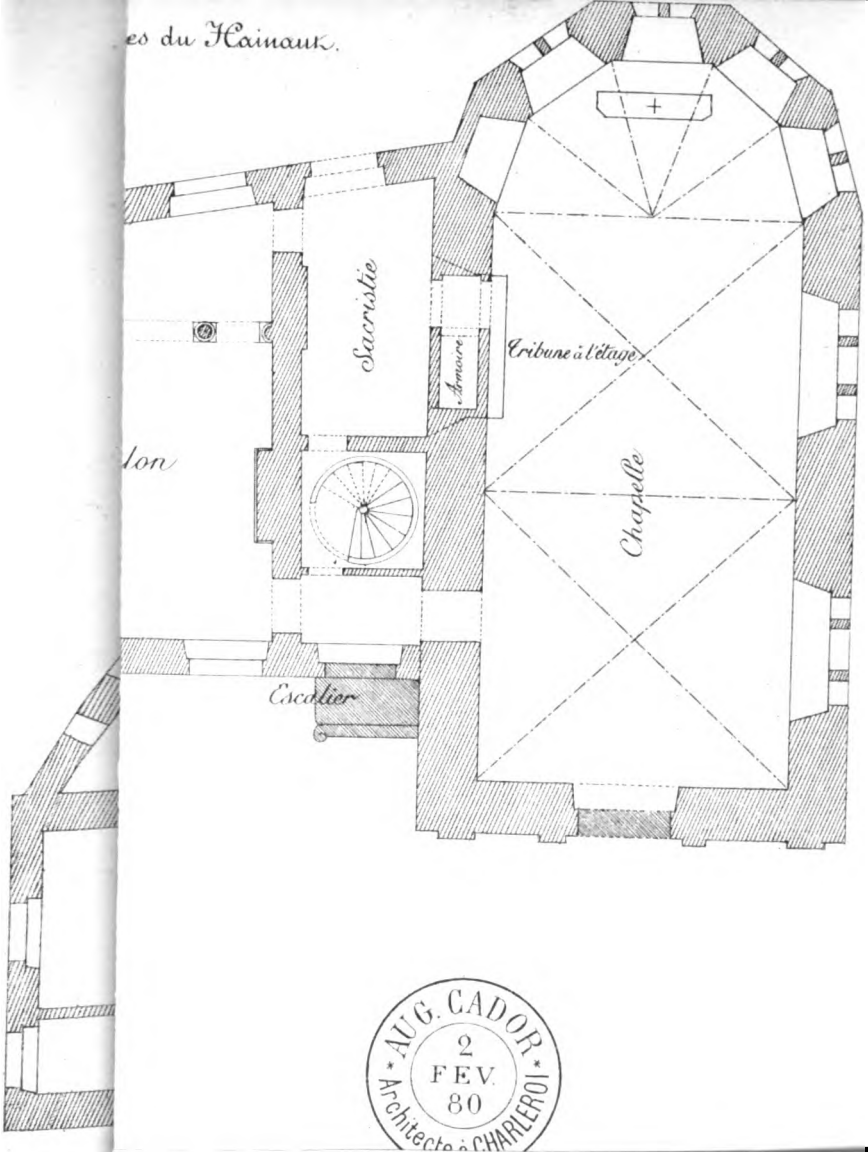

AUG. CADOR
2
FEV.
80
Architecte à CHARLEROI

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LA VILLE ET LA SEIGNEURIE

DE

FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

Nous publions ici, pour servir de complément à la deuxième partie de nos Recherches[1], les inscriptions tumulaires qui ont été conservées dans les églises de Fontaine-l'Évêque, avec les mentions, que nous avons recueillies, de celles qui ont disparu. Ces épitaphes fournissent des souvenirs intimes sur les familles, et à ce titre elles méritent d'être imprimées.

ÉGLISE DE S[t]-CHRISTOPHE.

Pierre représentant une femme couchée; 4 quartiers: Croy, Hornes, Luxembourg [2] Montfort [3], et l'inscription gothique :

Icy git Ane de Croy. a Dieu rendit son esprit.

Grande pierre tombale à trois personnages en costume du XVI[e] siècle; au milieu, une figure d'homme, de chaque côté une

[1] Voyez t. VI, pp. 259 et suiv.

[2] Mère de Jacques de Croy et femme d'Antoine de Croy; elle était fille de Jacques de Luxembourg seigneur de Richebourg et de St-Ghin-en-Wespe *(d'argent au lion de gueules armé et lampassé d'azur, couronné d'or)*.

[3] Mère d'Anne de Hornes *(d'or à 3 fers de moulin de gueules)*.

Digitized by Google

figure de femme; au dessus de chaque personnage des armoiries; celles des femmes sont illisibles; celles de l'homme portent : *une croix et les instruments de la passion*; cimier, un lion issant; devise : IEDVRE POVR DVRRER.

Trois inscriptions dans des cartouches, dont une entièrement illisible et les deux autres à demi effacées : 1° *Chy gist Catterine... fille... qui trespassa au mois de jullet* 1578. *Prie Dieu pour so âme.*

2° *Icy repose le corps de fev Pierre Demaret, borgeois et eschevin de la ville de Fontaine Levesque, qui.....*

Hic jacet Rdus dnus Nicolaus Josephus Dujardin Sonegiensis in almâ universitate lovaniensi baccalaureus formatus, vir vere pacificus, qui spatio 14 *annorum parochiam in Thieu, deinde hanc Sancti Christophori spatio* 18 *annorum pacifice rexit parochiam et ab omnibus suis parochianis desideratus atque deploratus ob ipsius merita obiit* 23 *decembris* 1758, *ætatis suæ* 60, *pastoratus* 32, *sacerdotii* 34.

Requiescat in pace.

Icy reposent les corps de honorables. . . . André Delcourt en son vivant greffier de cette ville, trépassé le 16 *de janvier* 1664 *agé de* 48 *ans, et Anne Deneufbourg, son épouse, décédée le . . . . agée de. . .* [1].

Cy gist messire François-Gabriel de Rodoan, seigneur et baron de Fontaine, etc., lequel mourut la 21e *année de son âge l'an de grâce* 1639 *le* 9 *de juin. Priez Dieu pour son ame.*

Sur la pierre, un écu mi-parti *Rodoan*, mi-parti *Richardot* et *de Rye*.

Icy gist très noble et illustre demoiselle Yolende-Claire de Rodoan, decedée le 26 *avril* 1750, *laquelle fonda une messe à chanter chaque année à l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus.*

Pieulx monument de noble dame Anne de Henin.

R. I. P.

---

[1] L'espace pointillé n'a pas été gravé.

Digitized by Google

Icy gist honorable Anne Delcourt, espeuse du s^r François Le Clercqz, échevin de cette ville; laquelle décéda le 13 novembre 1693 aagée de 42 ans.

Cy reposent les corps d'honorables François-Ernest Audent, bourgeois de cette ville, âgé de 62 ans, trépassé le 27 février 1718, et de Marguerite-Isabelle Plisnier, son épouse, âgée de 59 ans, trépassée le 25 juillet 1716.

Icy gist le corps de Marie Plisnier, espouse de Médard Tison marchant en cette ville, âgée de 45 ans, décédée le 5 juin 1692; de Médard Tison, mort le 7 septembre 1701, et de son fils François-Joseph Thison, censier propriétaire d'Henrichamps, en son temps bourguemaistre et député de cette ville, âgé de 35 ans, mort le 25 aoust 1722; et de Florence, fille de Médard Tison, épouse de Michel Tison, âgée de 56 ans, décédée le 4 mars 1738.

Icy gist le corps de venérable Jean-Louis Misson, en son vivant chanoine de Moustier et recteur de cette chapelle[1]*, décédé le 1^er décembre 1732, âgé de 62 ans.*

Maitre Grégoire-Joseph Lemaître, en son vivant directeur de cet autel, vicaire de la paroisse, décédé le 17 novembre 1767, âgé de 60 ans.

Me suscepit dextera tua, Domine.

Hic jacet Rv̄ndus valde m̄gter Carolus Josephus Lanthier ex Grand Reng, pastor meritissimus fuit per 20 annos in Papegnies, deinde in hanc S^ti-Christophori parochiam missus, suas oves prudentissime curavit per 10 et 1/2 annos, ubi obiit 27 x^bris anno D^ni 1778 ætatis sue 67.

IESV SALVATOR IESV DA QVŒSO
CAROLO LANTHIER REQVIEM.

[1] Il s'agit ici d'une des nombreuses chapelles dédiées à divers saints dans l'église St-Christophe et qui avaient chacune un *mambour* ou *recteur*.

Digitized by Google

D. O. M.

HIC JACET MAGISTER JOSSE VICARIUS
CHARUS TOTI PAROCHIÆ A SANCTO CHRIS-
TOPHORO *obiit* 1ª *augusti* (1724).
Cogita mori.

Icy gisent le corps d'honorable personne Philippe Campion en son tems cornette de cavallerie dans la compaignie de son père et ensuite maïeur et eschevin de cette ville, âgé de 68 *ans, décédé le* 28 *d'octobre* 1726, *et celui de Marguerite Nuit, son espouse, âgée de* 80 *ans, décédée le* 6 *de mai* 1738.

Icy gist le corps de Charles-Augustin Maghe, bourgeois, marchand, et en son temps échevin de cette ville, décédé le 31 *janvier* 1748, *âgé de* 59 *ans, et celui de Marguerite Campion, son épouse, qui mourut le* 10 *avril* 1767 *âgée de* 76 *ans.*

L'écusson qui ornait cette pierre a disparu complètement par le frottement; il ne reste qu'un heaume surmonté en cimier d'une étoile.

Icy gist très-noble et très-illustre sgnr messire Michel Luc-Camil de Rodoan, baron de Fontaine-l'Evêque, seigneur d'Anderlues, Laluet, H. voué de Souvret, capitaine au régiment de Lede au service de Charles deux roy d'Espagne, lequel trépassa le 31 *de juillet* 1701.

In te Domine speravi, non confundar in æternum.

D. O. M.

Ici reposent les corps d'honorables personnes Louis-Antoine Potteau, en son vivant négotiant, échevin et mayeur de cette ville, décédé le 11 *janvier* 1765, *agé de* 75 *ans et* 7 *mois.*

Et Marie-Albertine Genin, son épouse, décédée le 27 *septembre* 1775 *âgée de* 77 *ans et* 8 *mois.*

Et de Marie-Valentine Potteau, leur fille, décédée le 9 *mars* 1781 *âgée de* 45 *ans.*

Et de Anne-Reine-Winande-Albertine Potteau, leur fille, décédée le 31 *mars* 1789 *âgée de* 49 *ans.*

Digitized by Google

ARMOIRIES DU MARI : *de gueules à la croix de Saint-André écotée ;* DE LA FEMME : *à un arbre sortant d'un tertre sur lequel s'appuie une ancre penchée.*

In carne meâ videbo Deum. Job. 17.

Hic jacent illustris dna Maria Catharina Ludovica du Chastel d'Howardrie dna de Boussoit, etc., explis clarior, pietate, religione, prudentia luxit populo Fontensi decus ac amor civitatis infirmis et egenis larga dum vixit, moriens non deseruit plena mentis obiit 27 8^{bris} 1751 *etat :* 46.

Et qui tam merite ponebat uxori perillustris ac genosus dnus Antonius Adrianus Josephus de Rodoan toparcha de la Carnoy ex baronibus de Fontaine, obiit 13 *fbrii* 1756 *aetatis* 56[1], *parenti jungitur Maria Philippina Josepha fundant pro se fati conjuges anniversarium.*

Armoiries de Rodoan et du Chastel.

Ici reposent les honorables personnes Augustin Deneufbourg, en son vivant marchand en cette ville, décédé le. . . âgé de . . . ans[2].

Et Marie-Adrienne Potteau, son épouse, décédée le 3 *janvier* 1751 *âgée de* 50 *ans.*

Et Marie-Caroline-Albertine, leur fille, décédée le 5 9^{bre} 1779 *âgée de* 44 *ans.*

Ici gist le s^{r} Jacque de Darmy, vivant greffier de Forchies-la-Marche et de Souvret, qui trespassa le 18 *x^{bre}* 1706.

Requiescat in pace.

Armoiries : *une croix de S^{t}-André.*

A la gloire de Dieu et pieuse mémoire d'ho^{ble} personne Paul Spourneau, autrefois eschevin de Fontaine, très zélé de honeur et service de Dieu, jubilé de deux ans en mariage avec son espeuse Marie de Berghes quy mourut 1641 *le* 9 *de jullet, elle* 16...[3], *reposantes en ceste chapelle par eux fondée. Priez pour leurs ames.*

[1] Ce n'est pas à 56 ans, mais bien à 60 que mourut Antoine-Adrien-Joseph : il était né en 1696, ceci en admettant l'année 1756 comme étant celle de sa mort ainsi que le porte la pierre tombale.

[2] La date ni l'âge n'ont été gravés.

[3] Date non gravee.

Digitized by Google

Cy gist le corps de J.-B. Bewiere agée de 90 *ans, decedée le* 27 *novembre* 1703.

Requiescat in pace.

Icy repose le corps de honorable personne Bauduin d'Huienne, bourgeois de cette ville, trépassé le 6 *de l'an* 1700.

Icy gist le sieur Gille-Jacques, en son vivant greffier de la ville de Fontaine-l'Évêque, qui mourut le 2 *mars l'an* 1718 *agé de* 72 *ans.*

Icy reposent les corps du sieur François Jenvier, en son temps marchand et bourgeois de cette ville, décédé le 12 *décembre* 1729 *âgé de* 63 *ans ;*

Et de Marie-Anthoinette Leclercq, son épouse, décédée le 31 *de mars* 1762 *âgée de* 81 *ans.*

Icy gist le corps de fue honorable Anne Motte, vefve de feu Jean Moreau, en son temps maïeur de Rianwelz et Courcelles, laquelle decedat le . . de julet 1642, *en mémoire de laquelle Guilleaume Moreau son fils at ici fait metre ceste tombe, et toy lecteur, prie Dieu pour son ame.*

Armoiries du mari : *un fer de lance ;* de la femme : *un arbre (?).*

En mémoire de Jacque Cappe decedé le 25 *octobre* 1720 *agé de* 56 *ans, de Marie Conreur son épouse le* 24 *juin* 1732 *agée de* 76 *ans.*

Hubert Cappe leur fils, bourgeois et marchand en cette ville, a fait poser cette pierre pour luy et toutte sa famille, decedé le 31 *avril* 1762 *agé de* 65 *ans, et Marie-Françoise Do. . . .* [1] *son épouse, agée de. . . . .* [2] *ans.*

Et Marie-Antoine-Joseph Cappe, sa fille, decedée le 19 *décembre* 1779 *âgée de* 30 *ans.*

Icy gist Albert Bara, en son vivant bourgeois marchand résident en cette ville de Fontaine-Levecque, qui deceda le. . . . [3].

Et Marie-Françoise Boursin son épouse decedée le 22 *janvier*

[1] Caractères usés.
[2] Non gravé.
[3] Non gravé.

Digitized by Google

1748 *et de J.-J. Gilis son fils, décédé le* 27 *octobre* 1779 *agé de* 46 *ans.*

D. O. M.

Hic conditus jacet R^dus *Dominus Joannes Josephus Lemaitre hujus ecclesie modico tempore vicarius, qui pietate zelo labore assiduo explevit tempora multa, obiit* 27^a *aprilis* 1731 *ætatis suæ anno* 28.

VICE PASTORUM LUX DEPLORETVR.

Piæ memoriæ reverendi Domini Martini Rochart hujus ecclesiæ pastoris meritissimi qui per annos IX *menses* VI *munere vigilantissime functus decori domus Dei semper munificus pridiè Thome apostoli* MŒRENTE PAROCHIA VITA DECENIT *ætatis* 37. — *Requiescat in pace. Hodie mihi — cras tibi* (1708).

Hic jacet venerabilis Tourteau qui philosophiæ palmam Lovanii omnium applausu reportavit dein baccalaureus formatus. . . . theologiam 6 *annos in. . . . . s^ti Dionysii monasterio . . . inde ad animarum curam vocatus s^ti Vedasti parochiam* 13 *et hunc* 30 *annis. . . . obiit* 23 *junii a^o Dni* 1750 *ætatis* 62. *Zelus Domûs Dni. . . erga pauperes charitas quibus utebatur cogunt dicere quis inventus similis illi.*

ECCE VERVS BONVS PASTOR QVI
VITAM EFFUDIT PRO OVIBVS SVIS.

Expectans judicium hic jacet Rndus mgter Guillelmus Scouman ex Henripon ibidem 5 *annorum pastor* 3 *in Vaudret* 27 *in Blaton, deinde in hanc s^ti Christophori parochiam vocatus decem mensibus prudenter rexit ubi obiit* 21 *aprilis a^o Dni* 1760 *ætatis suæ* 66.

Digitized by Google

Vir fuit prudentissimus atque zelosissimus in officio divino ad mortem indefessus ita ut merito dici possit quod zelus Dei in solitudine sua cum comederet.

LECTOR, PRO ME PRECES FUNDE TVAS.

S'ENSUIVENT LES PERSONNES QUI ONT ESTEZ ENTERRÉES DANS L'ÉGLISE PAROCHIALE DE S^t^-CHRISTOPHE A FONTAINES DEPUIS L'AN 1640 JUSQUES 1670 ET DONT IL N'EST RENDU AUCUN COMPTE, LE CURÉ ESTANT PRÉSUMÉ EN AVOIR FAIT RECEPTE [1].

— *Messire François-Gabriel de Rodoan, Baron de Fontaines, mary de la Douwarière, mort le. . . . enterré au chœur.*

— *Messire Philippe-Albert de Rodoan, baron de Fontaines, mort le 2 juin* 1670.

— *M^lle^ Marie-Anne de Rodoan de Fontaines, morte l'an* 1668 *en. . . . . .*

— *Item, sont morts deux enfants de madame Clinchamps enterrez au chœur.*

— *Gobert Fleschier est mort et a estez enterré à l'église en l'an. . . .*

— *Philippe Hoyois est mort et a esté enterré en la chapelle S^t^-Paul en l'an. . . .*

— *M^lle^ Jodonville est morte en l'an. . . . et a estez enterrée en l'église avec un de ses enfants.*

— *Le s^r^ Salomon a faict enterrer son fils Robert.*

— *Maitre Estienne Thomassez chapelain est mort en l'an. . . .*

— *Pierre Desmaretz et sa femme ont estez enterrez dans l'église. Il est mort un neveu de Pierre Desmaretz nomez Scoriot et le 1^r^ marit de Marie Picavet, qui ont estez enterrez dans la chapelle du Rosaire.*

— *Antoine Potteau et deux enfants à Jean du Monceau sont aussy morts et enterrez en la mesme chapelle.*

— *Jean Plisnier est mort en l'an. . . .*

— *Il est mort au Canon d'or, pendant que m^re^ Audié y demoroit, un jeune homme nepveu à une religieuse.*

[1] Pièce appartenant aux archives de l'église (farde n° 58).

Digitized by Google

— Mre André Delcourt, greffier, est mort l'an. . . . sépulture en l'église.

— Simon du Collet et sa femme sont mort et enterrez en l'église.

— La femme Famelart est morte et a esté enterrée dans l'église..

— Étienne Claes mayeur de Fontaines est mort l'an. . . . et a esté enterré dans l'église.

— Philippe Pennas a estez enterrez dans l'église.

Sépultures faites dans l'église St-Christophe depuis la St André 1677 jusquà pareil jour 1678[1].

La fille Médard Tison, dans la chapelle de la Ste-Trinité.
La fille Louise Camdion id. des Trépassés.
Le fils Nicolas François id. du Nom de Jésus.
La mère de la censière de la Bouverie, id. de la Ste-Trinité.
Hélène Thomassez id. de St-Sébastien.
Deux officiers de l'armée de France, au milieu de l'église.
Mlle Boulogne, dans la chapelle du Rosaire.

Sépultures à Saint-Christophe, en 1767 et 1778[2].

Dlle Marie-Antoine de Haussi, 16 9bre 1768.
Antoine Boursin.
Anne-Florence-Albertine Waterlot.
Jeanne-Claire Potteau.
Marie-Philippe, épouse du médecin Visix.
Jacques Waterlot.
Catherine Cottin.
Antoine Cappe.
Mr Michel-Camille de Rodoan, baron.
Odile Thison.
Cornille Campion.

[1] *Compte rendu pour cette année par Herman Dufour, mambour de l'église* (Archives de St-Christophe).

[2] Compte de ces années (Archives de l'église).

Digitized by Google

Marie Lanthier.
Thérèse Defacq.
Jean Denuict.
Antoine Lavoie.
Jean-Baptiste Maghe.
Maitre Lanthier.
Marie-Thérèse Moreau.
Amélie Darmy (enfant).
Xavier Defacq (enfant).
Alexandre Pouillon.
Anne-Jeanne Brichot.
Jean Gilles.
Caroline Deneufbourg.

« Chaque sépulture a rapporté 6 florins 6 pat.; la moitié pour un enfant; le baron de Fontaine a payé 7 fl. 27 pat. 12 drs., soit 6 fl. d'Espagne. »

Inscriptions funéraires dans l'église de Saint-Vaast.

Cy gist le s^r Ferdinand de Hayes, bourgeois de cette ville, bailly du comté de Tilly, décédé le 4 juillet 1670, *et M^me Marie Famelart, son épouse, décédée le* 21 *juin* 1682.

Icy gisent les corps de Michel Jenard, bourgeois de cette ville, décédé le 26 *avril* 1700 *âgé de* CI *ans, et d'Ane de Culon* (?) *sa compagne, décédée le* 27 *janvier* 16. . .

Chy gist le corps de messire Jacques Hesbens, en son vivant curé de cest église, trépasa l'an 1612 *le* 21^e *jour de novembre. — Prie Dieu pour l'ame.*

Pierre à personnage couché.

Icy gist le corps de venerable maistre Thomas le Clercq, prestre natif de cette ville âgé de 40 *ans, qui trépassa le* 6 *août* 1693. — *Priez Dieu pour son ame.*

Digitized by Google

Icy gist le corps de Marguerite Renson décédée le 26 X^bre^ 1701 *agée de* 24 *ans, fille de Arnold Renson, bourgeois de cette ville, décédé le* 23 *avril* 1721 *agé de* 70 *ans, et de Louise Parent, décédée le* 17 *juin* 1715 *âgée de* 79 *ans.* R. I. P.

Monument de la famille du sieur Charles-Philippe-Louis Bourgeois, en son temps médecin et chirurgien juré en cette ville, mort le 29 7^bre^ 1766 *agé de* 35 *ans ; de Dame Marie-Caroline-Joseph Pouillon, son épouse, morte le. . . . agée de. . . ans, et Marie-Barbe-Caroline-Joseph Bourgeois, leur fille, morte le* 3 *de* X^bre^ 1761, *agée de* 39 *mois ; de demoiselle Anne-Jeanne Jaupin, morte le* 20 *juin* 1763, *agée de* 54 *ans.*

Ici reposent les corps d'Albert-François Bara, négociant en cette ville, décédé le 23 *juin* 1778 *âgé de* 70 *ans ; — de Marie-Françoise-Ernestine Audent, son épouse, décédée le* 17 *août* 1777 ; — *de Marie-Françoise Bara, sa fille, décédée le* 23 8^bre^ 1766 ; — *de Antoine-Joseph Bara, son fils, décédé le* 23 *aoust* 1767.

R. I. P.

Icy gist le corps du sieur F. J. Defresne, en son temps médecin très-expert, mort le 20 9^bre^ 1734 ; — *et d'Alexandrine Bataille, son espouse, morte le* 4 *avril* 1769 *agée de* 66 *ans ; — et du sieur Jean Bataille prêtre, chanoine de Nivelle, qui s'étant fait un devoir singulier de pratiquer cette leçon de J. C. : Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, deceda le* 5 *juin* 1755 *agé de* 54 *ans.*

Lecteur, priez Dieu pour leurs ames.

Hic jacet R^dus^ D^nus^ *Joannes Sohier hujus ecclesiæ pastor, vir sanc benevolus consortio amabilis, officio assiduus et indefessus ore predicans, opere compotens, obiit* 20 X^bris^ *anno* 1724, *ætatis suæ* 86, *sacerdotii* 61, *pastoratus* 56, *jubilei* 5.

Digitized by Google

HIC SISTE LECTOR PASTORI
JUBILARIO CONCEDE PRECES
UT IPSE IN DEO REQUIESCAT.

D. O. M.

Au cimetière commun de cette ville reposent les corps de J. F. Dufresne, vicaire pendant 27 ans et 18 ans curé de cette paroisse, décédé le 25 février 1799 agé de 70 ans.

De A. J. Dufresne, prêtre et vicaire de cette paroisse, décédé le 9 mai 1790, agé de 65 ans.

De dame A. Dufresne, abesse de la Thure, décédée le 22 mars 1797 agée de 72 ans, et de M. A. Dufresne v^e de Martin Biourge, décédée le 14 mars 1793 agée de 66 ans. Requiescant in pace.

Ici repose le corps du R^d sieur Paul-François Demarets, en son vivant: pendant 6 ans vicaire, 7 mois desserviteur, et 29 ans curé de cette paroisse, qui deceda le 3 de février 1781 agé de 60 ans, se recommandant aux prieres de ses paroissiens.

Icy repose le corps de venble mre Simon Hauwy, pasteur de cette paroisse, qui trépassa le 28 octobre 1727. — Requiescat in pace.

Icy gist vénérable maitre Gille Fauviaux, natif de cette ville, agé de 38 ans, pendant 11 ans vicaire de cette église, qui, par sa vie exemplaire et bon naturel s'est acquis l'estime d'un chacun, mourut universellement regretté le 12 aoust 1739. Omnibus carus vita functus, vivit Deo.

Ici reposent les corps d'honorables personnes Jacques-Joseph De Haussy, en son vivant négotiant, échevin et mayeur de cette ville, décédé le 7 janvier 1767 agé de 69 ans, et Marie-Valentine Genin, son épouse, décédée le 3 aoust 1775 agée de 70 ans, et de Louis-Célestin Dehaussy, leur fils, décédé le 27 mai 1758 âgé de 13 ans, et Pétronille-Valentine Dehaussy, leur fille, décédée le 13 août 1764 agée de 30 ans, et Augustin-Joseph Dehaussy, leur fils, décédé le 5 X^bre 1779 âgé de 37 ans 1/2. Priez Dieu pour leurs ames.

Digitized by Google

Ici reposent les corps du s^r Jean-Baptiste d'Aoust, vivant maître des forges et fourneau, lequel âgé de 61 *ans mourut le* 7 *de juin* 1761, *et de D^elle Anne-Marie-Caroline Maghe, son épouse, qui décéda le. . . . . âgée de. . . ans.*

Hic jacet Reverendus D^nus Judovicus-Josephus Denuic, hujus ecclesiæ pastor zelosissimus, vir potens in opere et sermone qui super egenum et pauperem ita intellexit ut suis stipendiis militans Deo, omnes fere proventus ecclesiasticos in manus pauperum deportavit. In die mala liberet eum Dominus. Obiit 25 9^bris *anno* 1751 *ætatis* 33, *sacerdotii* 8, *officii pastoralis* 7.

Ici repose le corps du sieur Louis-Joseph Maghe, jurisconsulte et avocat, en son temps échevin greffier de cette ville, bailly et receveur du seigneur comte de Rodoan dans ses terres de Fontaine-l'Evêque, Anderlues, et magistrat de la plus grande intégrité, désintéressé dans ses avis, conciliant dans les affaires, prudent dans ses conseils, lequel après une longue maladie décéda le 6 *juin* 1782.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES[1].

A.

ABRASSART (H.), A 223, 224.
ADALBERT (Bienheureux), abbé de Corbie, B 308
ADAM, B 296, 412.
ADAN (Michel), 456.
AGAMONTE (le capitaine), A 138.
AGIMONT (Arnou'd d'), seigneur de Thynes et de Faux, B 322.
AGNÈS, belle-fille de Wauthier II de Fontaine, B 300.
AGNÈS DE FONTAINE, B 299, 300.
AGNÈS DE ST-JÉROME (sœur), A 311.
AGNÈS DE ST-JUMPER (sœur), B 307.
AILLY, B 326, 331.
AILLY (Anne d'), B 324, 325, 422.
AILLY (Raoul d'), B 324.
ALARD, chapelain de Fontaine, B 404.
ALBERT, archevêque de Prusse, B 307.
ALBERT et ISABELLE (les archiducs), A 133, 138.
ALEXANDRE, moine, B 394.
ALEXANDRE (Théodore) A, 221-222, 227.
ALEYDE DE FONTAINE, B 299.
ALIX (Clariadus), A 267.
ALIX DE FONTAINE, B 299.
ALLARD DE BOSCO (*du Bois*), abbé de Cambron, A 292; B 427-428.
ALLARD (Anne), B 457.
ALSACE Voy. Philippe d'—.
AMBLISE (dame d'). V. Quiévrain (Isabelle de).
AMBRIN. V. Godescalc d'—.
AMIGON (Herman), B 404.
ANDRÉ (Isabelle), B 456.
ANDRÉ (maître), B 450.
ANDRÉ (Pierre), 226.
ANDRIEUX, A 180.
ANGE DE STE-THÉRÈSE (sœur), A 314.
ANGÉLINE DE STE-MARIE (sœur), A 314.
ANICH (Stévenon de'), B 402.
ANNE DE ST-ARNOLD (sœur), A 311, 313, 314.
ANSEAU (Simonet), A 294.
ANSELOT (Henri), A 294.
ANSIAU (Baudouin), A 225.
ANSIAU (François), A 225.

[1] La lettre A précédant les chiffres des pages indique le tome VI, la lettre B, le tome VIII et la lettre C, le tome X de la IVe série.

La véritable orthographe des noms propres, souvent tronquée dans les textes anciens, a été rétablie dans la table, autant qu'il a été possible, pour faciliter les recherches.

Digitized by Google

Ansiau (Jacques), A 226.
Ansiau (Nicolas), A 225.
Antin (marquis d'), A 144.
Antoine, A 269.
Antoine (Alexandre), A 227.
Antoine (Philibert), A 180.
Aoust (d'). V. Daoust.
Aps (Jean d'), evéque de Liége, B 304.
Arenberg (duc d'), grand bailli de Hainaut, A 160.
Arenberg (prince Pierre d'), B 341.
Aegenteau (d'), B 381.
Argenteau de Monglion (Jean d'), seigneur de Fontaine, A 130, 131, 132; B 331, 332.
Arnould, sire de Belœil et de Morialmé, B 300.
Artois (comte Robert d'), B 314, 315, 316.
Aspremont (d'), B 381.
Aspremont Eleonore d'), dame de Quiévrain, A 272; B 319, 404-405.
Aspremont (Godefroid d'), seigneur de Quiévrain, B 319.
Asso, évéque d'Arras, B 314, 315.
Aubert, B 386.
Aubin. V. Obin.
Audenaerde (Arnould d'), B 317.
Audent (Alexandre), A 222, 223.
Audent (Amédée), A 224.
Audent (Ernest), A 223, 224, 227.
Audent (François-Ernest), B 444; C 595.
Audent (J.), A 257.
Audent (Marie-Ernestine), B 452; C 603.
Audent (Philippe), A 220, 221, 226, 227.
Audent (Philippe-Joseph), A 226.
Audié (maître), C 600.
Aumont, prévôt d'Haspres, B 402.
Avesnes (Bouchard d'), B 304.
Avesnes (Gauthier d'), B 304.
Avesnes (Jean d'), comte de Hainaut, B 318, 319.
Aymeries (le Sr d'), bailli de Hainaut. V. Rotin.

B.

Bajomelz (Mathieu), A 200, 201; B 413-416.
Bajomelz (Jean), A 293; B 420.
Bara (Albert), A 176, 179, 180, 191, 218, 226; B 448.
Bara (Albert-François), B 452; C 603.
Bara (Alexandre-Joseph), A 220.
Bara (Antoine-Joseph), B 452; C 603.
Bara (Marie-Françoise), C 603.
Bara (Marie-Joseph), B 452.
Bariau (J.), A 287.
Bariou (J.), A 172.
Bariou (M.), A 172.
Barreau (Jean), A 192.
Basteau (Gabriel), B 454.
Bastreau (Ghislain), B 454.
Bastin (Adrien), A 225.
Bastin (Agnès), B 457.
Bastin (Anne), A 314.
Bastin (Barbe), B 456.
Bastin (Etienne), A. 226.
Bataille (Alexandrine), C 603.
Bastin (Jean). V. Sebastianus.
Bataille (Alexandrine), B 453.
Bataille (Gilles de), B 420.
Bataille (Jean), chanoine, B 453; C 603.

Digitized by Google

Baudewyns, V. Boudewyns.
Baudinne (Jacques), B 339.
Baudouin, abbé de Cambron, B 394.
Baudouin, comte de Hainaut (le faux), B 304.
Baudouin de Constantinople, comte de Flandre, B 304, 307.
Baudouin de Hennin. Voy. Hennin.
Baudouin le Courageux, comte de Hainaut, B 298, 300.
Bavière (Ernest de), prince-évêque de Liége, A 133, 266.
Bavière (Ferdinand de), prince-évêque de Liége, A 124, B 411.
Bavière (Jean-Théodore de), prince-évêque de Liége, A 162, 164, 169; B 439-440.
Bavière (Joseph-Clément de), prince-évêque de Liége, A 149, 150, 151; B 433.
Bavière (Maximilien-Emmanuel, électeur de), gouverneur des Pay-Bas, A 143.
Bavière (Maximilien-Henri de), prince-évêque de Liége, A 142, 143, 252; B 431, 432.
Bayart (Jean), A 265, 270, 272, 283, 305; B 338.
Beatrix, B 402.
Beatrix, 2e femme de Wauthier II de Fontaine, B 300.
Beaudou (Thomas), B 457.
Beaufort (Gérard de), B 321.
Beaumont (Baudouin de), B 308, 399, 400.
Beaumont (H. de), B 304.
Beghin (le P.), A 305.
Belhoste (François), A 255.
Belle (Baudouin de), A 202, 225.
Belle (Jean de), A 134, 203, 204.
Belle (Michel de), A 225.
Belle (Simon de), B 339.
Belœil (le sire de). Voy. Arnould.
Berchem (Isabeau de), B. 328.
Berg (Georges-Louis de), prince-évêque de Liége, A 155-156, 159; B 435-436
Berger (Jean), A 219-220
Berghe (Guillaume de), A 203.
Berghes Henri de), B 322.
Berghes (Marie de), B 447.
Berlaimont, B 326, 381.
Berlaymont (Gérard de), B 323.
Berlaymont (Gilles de), B 330, 400.
Berlaymont (Marie de), A 235; B 323.
Bernard (St), A 121.
Bernard (Bartholomé), A 134, 190, 203-204, 262.
Bertin (Jacques), A 202-203.
Bertin (Josse), A 203, 262.
Bertinchamps (Elie-Joseph), A 271; B 348.
Berthout (Jean), seigneur de Berlaer, B 319.
Béthune, B 327.
Béthune (Jacqueline de), B 324.
Béthune (Jean de), évêque de Cambrai, B 396, 412.
Béthune-Houriez, B 311.
Beuwier, Beuwyer ou Bewière (Jean-Baptiste), A 192, 212 213, 214, 225, 287; B 447; C 598.
Bevert (Jean), A 261, 270.
Bietremelz, A 203.
Bietremelz (Jean), A 200.
Bievene (Gilles de), B 400.
Bilquin (Antoine), A 225, 305.
Biourge (Antoine-Joseph), A 189, 217, 218, 219, 220, 299; B 456.
Biourge (Martin), B 453.

Digitized by Google

Biourge (Philippe-Antoine-Joseph, A 191, 226.
Bivort (Clément), A 276, 277 ; B 355-356.
Bivort (François), A 193, 214, 287 ; B 334.
Blangis (Marie, dame de), B 316.
Blanket (Jean), B 404.
Blondeau (Charles), A 296.
Blondeau (Jean), B 322.
Boion ou Boyon (Guillaume), A 202, 203, 205, 206, 207 ; B 431.
Boion (le P. Henri), A 310.
Bois (du) aliàs de Bosco. Voy. Allard, abbé de Cambron.
Bois (Michel du), B 418.
Bolengarius (Clément), le Boulanger, B 404.
Bollaert (J.). B 434.
Bolland (Louis), A 129.
Bomblez (Joseph), A 237.
Bonne (Henri de), A 295.
Bonnet (Louis), A 237.
Bosco (de). V. Bois (du).
Bossoit (Sasses de) B 419-420.
Bottreau (Jean), A 203, 262.
Boudarre (Marie Catherine), B 457.
Boudewyns (Jérôme), A 132 ; B 428-429.
Boufflers (Maréchal de), A 145.
Boulogne ou Bouloigne (Louis de), bailli, A 273 ; B 339.
Boulogne ou Bouloigne (Théodore de), A 208, 209-210, 225 ; B 339.
Bouloigne (Mlle), C 601.
Bouquet (Dom), B 297.
Bourbon (Louis de), prince-évêque de Liége, A 252, 255.
Bourgeois (Charles-Philippe-Louis), A 226 ; C 603.
Bourgeois (Jean), A 143, 144, 225 ; B 339.
Bourgeois (Louis-Thomas-Joseph), musicien, B 386.
Bourgeois (Marie-Barbe-Caroline-Joseph), C 603.
Bourgeois (Maurice), poète, B 387.
Bourgogne (Antoine de), B 322.
Bourgogne (Charles, duc de), B 324, 325.
Bourgogne (Jean de), B 323.
Bourgogne (le maréchal de), A 126.
Bourrienne (de), B 356.
Boursin (Antoine), A 214, 215, 216 ; C 601.
Boursin (Jean-Joseph), A 226 ; C 598.
Boursin (Marie-Françoise), B 448 ; C 598.
Bouvier (Dieudonné), A 296.
Boyon. Voy. Boion.
Braine (Wauthier de), B 316.
Brancas-Lauragais (de), B 381.
Brancas-Lauragais (Louis-Marie-Buple, marquis puis duc de), B 350-351, 355.
Brasseur, B 387.
Brech (Ursmer), A 263.
Brederode (Henri de), B 319.
Breidbach, B 440-441.
Breuil (Philibert du), A 192, 287 ; B 455.
Brias (Théodore de), archevêque de Cambrai, A 306.
Brichot (Anne-Jeanne), C 602.
Brigitte de St-Joachim (Sœur), A 311.
Brivis (Marie-Charlotte de), B 342.
Brognet, A 157.

Digitized by Google

Brogniez (Marie-Jeanne), A 314.
Brunebarbe (Jean), A 221, 222.
Bruyère, A 168.
Bruzet (Ghislain), 295.
Bruzet, (Jean), A 262.
Bryart (Jean), B 427.
Buchet (O.-G.), A 200.
Bucquoy (le comte de), A 139, 140, 267.
Buignicourt (Jean de), B 402.
Buisseret (François), évêque de Cambrai, B 311.
Buisserez (Lambertine), A 314.
Burch (François Van der), archevêque de Cambrai, A 264-265, 312.
Burch (Martine van der), B 327.
Burge (Simon), A 224.

C.

Cador (A.), B 356, 359.
Cambier (Nicolas), A 225.
Cambier (P.-J.), A 223, 224.
Campion (Corneille), C 601.
Campion (François, A 226.
Campion (Louis), A 144, 212, 225; C 601.
Campion (Marguerite), B 446; C 596.
Campion (Marie-Marguerite), A 314.
Campion (Philippe), A 146, 213, 214, 215, 216, 225; B 445; C 596.
Canivet, A 162.
Canivet (Valentin), A 223.
Capouillet, A 246.
Cappe, receveur, B 369.
Cappe (Antoine), C 601.
Cappe (Hubert), A 226; B 448; C 598.
Cappe (Jacques), B 448; C 598.
Cappe (Jean), A 222.
Cappe (Jean-François), A 199, 226.
Cappe (Marie-Antoine-Joseph), B 448; C 598.
Carlier (Charles), A 227.
Carnières (Arnould de), A 201; B 420.
Carnières (Robert de), B 396, 412.
Carondelet (Jacques de), A 133.
Carpentier (Eug.), A 277.
Cartienne (Jean de), A 224.
Cartier de Marchienne (de), A 173.
Cartiny (Louis), A 225.
Castel-Rodrigo (marquis de), gouverneur des Pays-Bas, A 139.
Caulier (Louis), A 215.
Caure (Jean de), B 418.
Cavillere (Jean de), A 293.
Celis (Philippe), A 273.
Chalon (R.), A 232, 233, 234.
Champepin (Pierre de), A 201.
Charbonnier, A 182.
Charle (Albert), A 277; B 359.
Charles II, roi d'Espagne, A 142, 143; B 446.
Charles VII, roi de France, A 252.
Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, A 126, 252, 253.
Charles-Quint, empereur, A 129, 132, 255; B 329.
Charles VI, empereur, B 434, 436, 437.
Charles de Lorraine (leprince), Gouverneur des Pays-Bas, B 438.
Charon (Hubert), A 227, 248, 298.
Chastel de la Howardrie (du), B 381, 446.

Digitized by Google

Chastel de la Howardrie (Eugène-Ferdinand, comte de), B 344.
Chastel de la Howardrie (Marie-Catherine Louise du), A 271, 278; B 344, 446; C 597.
Chauveau (Jean), A 226.
Chauveau (Pierre), A 225.
Chestret (de), A 161, 170.
Chestret (L. de), B 440-441.
Chevresson (Nicolas), fondeur de cloches, A 282-283.
Chimay (Thierri de), A 200; B 413.
Chizaire ou Cizaire (Jean), A 202.
Claire de St-François (sœur), A 311.
Claes. V. Claze.
Claeze ou Claze (Philippe), A 192; B 454.
Classe (Jacques), A. 155.
Claes ou Claze (Etienne), A 225; C 601.
Clèves (Mahaut de), B 318.
Clinchamps (Mᵉ), C. 600.
Clocherez (Marie-Claire), B 457.
Cobenzl (le comte de), A 164, 166, 169, 170, 174.
Colin (Bartholomé), A 237.
Colins (Claude), A 140.
Colle (Piérart), A 200; B 413.
Collet (Jean de), A 225.
Collet (Simon de), A 225; B 339, 450.
Colnet (la famille de), A 251, 252.
Colnet (Augustin de), A 256.
Colnet (Colart), A 252, 253, 255.
Colnet (Englebert de), A 255.
Colnet (François), A 256.
Colnet (Jean), A 252, 253.
Colnet (Paul de), A 256.
Cologne (l'Electeur de), A 176.
Coloma (de), B 327.
Condé (de), B 300, 381.
Condé (Basilie de), B 300-301, 305, 393.
Condé (Baudouin de), B 393.
Condé (Godefroid de), évêque de Cambrai. V. Godefroid de Fontaine.
Condé (Jean de), seigneur de Fontaine, B 320-321.
Condé (Jeanne de), B 320.
Condé (Nicolas de), B 300.
Condé (Robert de), seigneur de Fontaine, B 319 320.
Condé (Roger de), B 300-301.
Condé (Wauthier de), B 300.
Condé (prince de), A 140.
Conreur (Marie), B 448; C 598.
Coppée (Pierre-Joseph), A 296.
Cordier, A 167, 170, 172.
Cornet (Antoine du), A 209, 210.
Cottin (Catherine), C 601.
Courtebach (Pierre de), A 129.
Coust (Isidore), A 271.
Croy, A 229; B 382, 443; C 593.
Croy (Adrien de), B 330, 331.
Croy (Anne de), B 443; C 593.
Croy (Antoine de), A 130, 264, 271; B 330, 443; C 593.
Croy (Gérard de), A 278.
Croy (Jacques de), C 593 (note 2).
Croy (Lamberte ou Lambertine de), A 264, 271, 278, 279 B 330, 331.
Croy-Sempy (Jacques de), seigneur de Fontaine, B 329, 330, 331, 443.
Croy-Sempy (le seigneur de), A 130-131.

Digitized by Google

Cuisset (Daniel), A 225.
Cuissy (Denis de), B 420.
Culon (Anne de), C 602.

D.

Dam (Charles-Philippe, comte de), B 344.
Dam (François-Albert-Camille, vicomte de), B 344.
Damant (Robert), A 204, 205, 206, 207, 224; B 431.
Dampremy (Francq de), échevin de Fontaine, A 201; B 416.
Dampremy (Francq de), B 416.
Dampremy (Jacquemart de), B 420.
Dampremy (Jean de), curé, A 295.
Dampremy (Willame de), A 201.
Dampremy, V. Darmy ainsi que la note, A 204.
Danis (le P.), A 306
Daoust, A 243
Daoust (Adrien), A 226.
Daoust (Antoine-Xavier), A 180, 194, 199, 200, 226, 244, 248; B 349.
Daoust (C.), A 180.
Daoust (Charles), A 226.
Daoust (David), A 227.
Daoust (J.), A 227.
Daoust (Jean-Baptiste), A 226; B 454.
Daoust (Léopold), A 227.
Darmy (Amélie), C 602.
Darmy (François de), A 208-209, 225, 305; B 339.
Darmy (Jacques de), A 212, 213; B 447; C 597.
Darmy (Jean de), B 375.
Darmy ou Dampremy (Jean de), A 134, 204, 205, 206, 224; B 339.
Darmy (Jean-Alexandre de), A 211-212.
Darmy (Pierre de), A 225; B 339.
Darmy ou Dampremy (la famille de), A 262.
Darmy, V. aussi Dampremy.
Dassesse (André), A 221, 222, 227.
Daulmeries (A.), A 223
Dausin (Lambert), A 207; B 431.
Davr (N. de), B 321.
Davin (Gilles), A 226.
De Backer le P., B 388.
Deaynssa (François-Joseph), A 199.
Defacq (Thérèse), C 602.
Defacq (Xavier), C 602.
Deforets (Claude), fondeur de cloches, A 282-283.
Defossés ou Desfosset (Simon), A 192, 287.
Defresne (F.-J.), médecin, 603.
Degrez (Joseph), A 216.
Degrez (Nicolas), A 212.
Degricourt (Charles), A 296.
De Haussy, A 246, 303, 309.
De Haussy (Augustin), A 219, 226; B 454.
De Haussy (F.), A 223.
De Haussy (Jacques-Joseph), A 179, 180, 216, 217, 218; B 454.
De Haussy (Jean-Jacques), A 226.
De Haussy (Louis Célestin), B 454.
De Haussy (Marie-Antoine), B 451.
Dehaussy (Pétronille-Valentine), B 454.

Digitized by Google

Delattre (Richard), A 224.
Delbruyère, A 200.
Delcourt (Ambroise), B 339.
Delcourt (André), A 225, 305; B 444; C 594.
Delcourt (Aimé), B 444.
Delcourt (André), C 600.
Delcourt, (Anne), C 595.
Delcourt (J.), A 180.
Delcourt (J.), de Beauliensart, A 180.
Delcourt (Jacques), A 225; B 339.
Delcourt Jean), A 219-220, 226.
Delcourt (Jean), fondeur de cloches, A 301.
Delcourt (Nicolas), A 262.
Delcourt (Pierre), A 181.
Delcourt (Thomas), A 225.
Delcourt ou Delecourt (Thomas), curé de St-Vaast, A 296, 305; B 338.
Delcourte (Marguerite), B 454,
Delecourt (Laurent, A 201.
Delewarde (le P.), B 299.
Delhaye (François), A 225.
Delle Court, A 147.
Delmotte (François), A 225.
Delmotte (Jacques), A 201.
Delmouzée, A 257.
Delnefie, V. Delescre.
Delvescre aliàs Delnefie (Baudouin de), B 393.
Delpaire (Jean), A 217.
Delpier (Eugène-Joseph), B 455.
Delpier (Marie-Joseph), B 455.
Delporte (le F. Paschal), A 310.
Delvienne (Baudouin), A 225.
Demaret (le P. Arnold), A 311.
Demarets (Paul-François), A 296; C 604.
Demaret (Pierre), C 594 et 600.
De Marne (le P.), A 164, 165, 166.
Demarteau. V. Dumarteau.
Denayer, A 172.
Deneufbourg (Anne), B 444.
Deneufbourg (Augustin), A 218, 219, 226; B 447; C 597.
Deneufbourg (Caroline, C 602.
Denuict, A 226, 263.
Denuict (Jean), A 222.
Denuict (Jean-François), A 180, 199; B 451.
Denuict (Louis-Joseph), curé, A 296; B 454.
Denuict (Louis-Joseph), A 215-216, 217, 218, 226; C 602.
Denuict (J.-J.), curé, C 604.
Denuict (Théodore), A 140, 225.
Denuict. V. Nuit.
Dereume, receveur, B 348.
Dereume (Mathieu), A 222, 226-227.
De Reusme (Louis), B 335.
De Reusmes (Pierre), A 210, 211, 212.
De Robaulx (Alexandre-Félicité), A 220, 221, 222; B 349.
Deschamps (J.), A 203.
Deschamps (Jean), B 359.
Desclaibe (Elias), A 262.
Desfosset. V. Defossés.
Despaye (Marie), A 266
Desmarets ou Desmarès ou Demaretz (Pierre), A 206, 207, 208, 209, 225; B 339, 431, 443, 450.
De Smet (le chanoine J.-J.), A 291-292; B 394.
Despinoit (Jean), B 396, 412.
Despontin, A 127.
De Wandre, A 257, 303, 309.
Dezomberghe (Nicolas-Charles, A 199.

Digitized by Google

Diesbecq A 189.
Diesbecq (Jean-François). A 180, 226.
Diesbecq (Albert), A 222-223.
Do..... .... (Marie-Françoise), épouse de Hubert Cappe. B 448.
Dongelberg (le comte de), A 151.
Dongelberghe (Louis de), B 324.
Doremus (Jean), A 200.
Dormael (François), dit Machuré, B 335.
Doupey (Jean), A 235; B 324.
Douverbecq (Jacques), A 271, 280.
Driest (le P.), A 305, 310.
Droyez (Dominique), A 306.
Dubois (A.). A 296.
Dubois (le P. Nicaise), A. 310.
Dubois (Pierre-Joseph), B 457.
Dubois-Marcq, A 277.
Dubreuil. V. Breuil (du).
Duc (Bartholomé), A 132; B 429.
Dufour (Christophe), A 134, 202, 203, 204, 205.
Dufour (Herman), A 274 (note); C 601.
Dufour (Philippe), A 209, 210, 211, 212.
Dufranne-Parent (Augustin), A 248.
Dufresne (Dame A.), C 604.
Dufresne (A.-J.), C. 604.
Dufresne (François Joseph), A 216-217, 226
Dufresne (J.-F.); C 604.
Dufresne (Jacques-Joseph), A 296, 308; C 604.
Dufresne (M.-A.), B 453.
Dujardin (Nicolas-Joseph), A 271; B 444; C 594.
Dulenloy (Anne-Thérèse), B 456.
Dulier (L.). A 223.
Dumarteau (Jean-Baptiste), A 226.
Dumarteau (Joachim), A 217, 218, 219, 220.
Dumarteau (Marie-Marguerite), B 457.
Dumonceau, A 246
Dumonceau (Jean), A 225.
Dumont, B 327.
Dumont (Antoine), A. 225.
Dupaix (le P.), A 310.
Dupret, B 413.
Durbuy (le sire de). V. Luxembourg (Gérard de).
Dureulx (F.), A 271.
Dusart (Marie), B 457.
Duterne (P.), B 456.
Duvivier, A 120.
Dysembart (Jacques-Félix). V. Isembart

E.

Ech (Wauthier de), B 404.
Echard, B 310.
Eichelberg, A 185.
Elderen (Jean-Louis d'), prince-évêque de Liége, A 252.
Electeur palatin (l'), A 176.
Emundt, A 233.
Enghien (le duc d'), A 312.
Enghien (Jacques, bâtard d'), B 414, 417.
Enghien (Soyer d'), B 320.
Englebienne, A 223.
Ennetières (d'), B 382.
Ennetières (Alexandrine d') A 280; B 342.

Digitized by Google

Ermel (Jean), A 225.
Ermel (Philippe), A 227.
Escornaix (la dame d'), V. Gavre Jossine de).
Esmont (Anne-Marie d'). A 314.
Estaquet (Hugues), receveur de Fontaine, B 341.
Eugon, prieur de Lobbes, B 396, 412.
Exaerde (Anne d'), B 356.

F.

Famelart (Philippe), A 208, 209, 225, 305 ; B 339.
Famelart (Marie), C 602.
Famelart (la femme), C 601.
Famiweles (Jean de) A 122 ; B 405.
Fauconnier (Anne-Marie), B 457.
Fauconnier (Albert), A 287.
Fauveau ou Fauviaux (Gilles), A 192, 287; C 604.
Faux (le seigneur de). V. Agimont (Arnould d').
Favillon (François), A 132 ; B 428.
Fayt (Joachim), A 201; B 416, 420.
Fénelon, B 313.
Feraille (Jacques), fondeur de cloches, A 301.
Ferdinand, (le cardinal-infant), gouverneur des Pays-Bas, A 139.
Ferouille (Jacques), A 224.
Ferrand de Portugal, comte de Flandre et de Hainaut, B 302, 304, 396, 412.
Ferrières (le seigneur de), A 131.
Ferry (Jean), A 256.
Fiefvet (Pierre), A 201.
Finet (Léonore). A 314.
Fisquet, B. 310.
Flavion, A 257.
Flavion (Mathieu), A 248.
Fléchier (le P. Charles) A 305, 310.
Fléchier (Gobert), A 205, 206, 207, 208, 209, 225; B 339, 431 ; C 600.
Fletrierl (Jean), B 418.
Fleutin (Jacques). A 215.216.
Folie (Pierre), A 305.
Fontaine (de), B 379 ; C 602.
Fontaine (de). Voir Agnès, Aleyde, Alix, Foulques, Godefroid, Gui, Mahaut, Mathilde, Nicolas, Wauthier.
Fontaine (le P. Albert), A 310.
Fortamps (L.-J.), A 200.
Fortemps (le P. Antoine), A 303.
Foulques de Fontaine, B 298, 299.
Fournier (Joseph), A 215, 216.
Fourquir ou Fourquier (Gabriel). A 211, 212, 213.
Franckx (Pierre), B 329.
François (Nicolas), A 210, 211, 225 ; B 334 ; C 601.
François (Séverin), A 132.
François (Victor), A 271, 276, 283.
Françoise-Antoinette du cœur de Jésus (Sœur), A 314.
Francquen (de), A 265.
Frane (Jean de). B 400.
Franeau (de), B 381.
Franeau (Anne de), B 337, 340.
Franeau (Maximilien de), B 388.
Franeau (Philippe-François de), B 337.

Digitized by Google

Fraye (Jacques de), B 421.
Frédéric Barberousse, empereur, A 121.
Frédéric II, empereur, B 302.
Fremat (Jean-François), A 225.
Frenois (le seigneur de), B 427.
Frère (G.), A 224.
Fromont (Jean-Baptiste), A 226.
Froyart (Etienne), A 201.

G.

Gabriel (maître), archidiacre de Valenciennes, B 400.
Gachet (Émile), A 162.
Galle (Gérard de), A 201.
Gallier, A 189.
Gallier (Jérôme), A 225.
Gautier, V. Wauthier.
Gavre d'Escornaix (de), B 382.
Gavre (Jossine de), dame d'Escornaix, A 265 ; B 329.
Gavre (Rasse de), B 402.
Gazet (Guillaume), B 303.
Gemier (Jean), B 418.
Genaux (Philippe), A 225.
Genaux (Pierre), A 225.
Genin (Marie-Albertine), B 446; C 596.
Genin (Marie-Valentine), C 604.
Genin (Nicolas), A 244.
Genlin ou Genlain (Brassard de), B 393.
Gérard, moine, B 394.
Gérart (Jean) dit Polet, A 200, 201; B 413.
Gertrude d'Anderlues (dame), B 404.
Gharet (maître Thiery), B 359.
Ghenart, A 266.
Ghilliot (Marguerite), C 599.
Ghislain (St), B 302.
Ghislain-Boulez, A 249.
Ghislain (Désiré), A 223.
Gilbert (Gillart), A 264.
Gilbert (Jean), A 201.
Gilbert (Louis), A 226.
Gilbert (Pierre), A 293.
Gilet (Michel), A 295.
Gilis (Antoine), A 226.
Gilis (J.-J.), C 598.
Gilis (Nicolas), A 226.
Gilles (Jean), B 602.
Gillet (Nicolas), A 295.
Gillon, fils de Béatrix, B 402.
Gilson (Vincent), A 227.
Glymes (de), B 382.
Glymes (Isabeau de), A 235 ; B 323.
Gobart ou Gobau, A 199.
Gobineau (Quirin), B 418.
Godefroid de Bouillon, B 315.
Godefroid de Fontaine ou de Condé, évêque de Cambrai, B 300. 301, 302, 303, 386.
Godescalc d'Ambsin, B 303.
Goethals, B 301.
Goffaux (Claude), A 225.
Goffaux ou Goffaut (Lambert), A 212, 213, 214, 225.
Gomerée (Jean de), B 418.
Gondry (Jules), A 296.
Gonzague (François de), évêque de Mantoue, B 389.
Gonzalès (François), B 336.
Gorges (Léon de), doyen d'Oostvoorne, B 421, 427.
Gosée, V. Gozée.
Gosselies (le seigneur de), V. Viesville (la).
Gossiau (frère Nicolas), A 266.
Gossuart (Gilles), A 134, 203, 204, 205. 206, 207, 279.
Gossuart (Jacques), A 225.
Gossuart (Jeanne-Philippine), A 314.

Digitized by Google

Gotshenhove (Gillis de), B 321.
Gozée (Nicolas de), A 203, 204, 262.
Grady de Craonendael, A 168, 171, 175.
Grandmont (Jean de), A 126.
Grard (F.), A 295, 296.
Grimaut ou Grimaux (Charles), A 225.
Grimaut ou Grimaux (Charles) le jeune, A 226, 288.
Grimaut ou Grimaux (Jacques), A 226.
Groesbeeck (Gérard de), prince-évêque de Liége, A 131, 132, 133, 266; B 428, 429.
Groesberg (le comte de), A 169, 170, 173, 174, 175, 176; B 440.
Groffault, A 273.
Grospré (Baudouin du), B 427.
Growius (Jean), B 418.
Grusset, V. Richardot.
Guebault (Jean), A 225.
Gueldre (Henri de), prince-évêque de Liége, A 291, 292; B 400. 428.
Guenchon ou Guinchon (Jacques), A 192, 226, 266.
Gui, comte de Flandre, marquis de Namur, B 305, 310, 318, 401, 402.
Gui de Fontaine, B 298, 299.
Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, A 185.
Guillaume II, roi d'Angleterre, A 143.
Guillaume Ier, comte de Hainaut, A 123.
Guillaume IV, comte de Hainaut, A 164.
Guillaume, évêque de Laon, B 308.
Guyse (Jacques de), B 303.

H.

Habart (A.), A 200.
Habart (Edouard), B 355.
Hainaut (de), B 382.
Hainaut (Isabeau de), dame de Sebourg, B 317.
Hallacq (le comte), A 140.
Hallegarde (le P. Pierre), A 310.
Hallet (Robert), A 200, 201; B 413, 416, 420.
Ham (Arnulphe de), B 393.
Ham (Relwe de), B 393.
Ham (Wauthier de), B 393.
Hamal (de), B 382.
Hamal (Jean de), B 328, 329
Hamal (Marie de), dame de Fontaine, A 130, 265, 271; B 328, 331, 332.
Hansoul (Jean), A 256, 305.
Hansoul (Joseph), A 305.
Haquenne, A 172.
Harcq (Adrien), A 202, 203.
Harcq (Jean), A 293.
Harby, V. Harpin.
Hardt (Liévin), A 279.
Hardy (Jules), A 224.
Harpin ou Harby (Adrienne de), B 327.
Harpin, V. Torques.
Harrach (le comte d'), A 154, 156, 157, 158, 159.
Hasnoy (Baudouin du), A 202.
Haussi ou Haussy (de), V. De Haussy.
Haute-Rive (Guillaume de), B 304.
Hauwy (Simon), A 296; C 604.
Hauzeur (le P. Matthias), A 305.
Havart, B 387.
Hayes (Ferdinand des), C 602.

Digitized by Google

Hayes (Jeanne des), B 455.
Haynin (Jacques de), B 334.
Hebrau (Jacquemart de), B 418.
Hecq (Jean), A 295.
Heetvelde (de). V. Hellebeke.
Heinsberghe (Jean de), prince-évêque de Liége, A 125.
Helchies (Etienne de), B 403.
Helle (Franchekin de), A 294.
Hellebeke (de), dit de Heetvelde, B 383.
Hellebeke (Arnould de), dit de Heetvelde, sire de Wolfshaegen, B 319.
Hellebeke (Marie de), B 319, 320.
Hem (Jean de), B 402.
Henaut (G.), A 271.
Henaux, A 236.
Hennin (de), B 301, 382, 383.
Hennin (Anne de), dame de Fontaine, B 329, 330, 444.
Hennin (Anne de), B 321; C 594.
Hennin (Anne-Péronne de), B 326, 327, 332.
Hennin (Baudouin I de), seigneur de Fontaine, A 229; B 305, 310, 314, 315, 316.
Hennin (Baudouin II de), seigneur de Fontaine, A 231; B 316, 317, 401.
Hennin (Baudouin III de), seigneur de Fontaine, A 229; B 317, 318, 319.
Hennin (Baudouin IV de), seigneur de Fontaine, A 231, 272; B 319, 320, 404, 405.
Hennin (Baudouin V de), seigneur de Fontaine, B 319, 321.
Hennin (Baudouin VI de), seigneur de Fontaine, A 124; B 321, 322, 323, 421, 422.
Hennin (Baudouin VII de), seigneur de Fontaine, A 124, 233, 235; B 321, 322, 323, 410, 413, 422, 430.
Hennin (Baudouin VIII de), seigneur de Fontaine, A 126, 127; B 324, 325, 414, 417, 422.
Hennin (Baudouin IX de), seigneur de Fontaine, A 129, 265; B 328, 329.
Hennin (Baudouin de), B 315.
Hennin (Baudouin de), fils aîné de Baudouin I, B 316.
Hennin (Baudouin de), fils aîné de Baudouin VIII, B 324, 325, 326.
Hennin (Catherine de), B 321.
Hennin (Elisabeth de), dite de Fontaine, B 319, 320.
Hennin (Elisabeth de), B 324.
Hennin (Gérard de), dit de Fontaine, B 317.
Hennin (Gertrude de), B 321.
Hennin (Guillaume de), B 324, 325, 328, 421, 422.
Hennin (Hélène de), B 321.
Hennin (Isabeau ou Isabelle de), B 305, 310, 316, 317, 319.
Hennin (Jean de), seigneur de Fontaine, A 127, 128; B 327, 328, 348, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 430.
Hennin (Jeanne de), B 324.
Hennin (Mahaut de), B 305, 310.
Hennin (Mahaut de), dite de Fontaine, B 316.
Hennin (Marguerite de), B 321.
Hennin (Marie de), B 319, 321.
Hennin (Mathilde de), B 321.
Hennin (Wauthier de), B 316.
Henri II, évêque de Liége, V. Legen (Henri de).

Digitized by Google

HENRI II, roi de France. A 129, 278; B 353.
HENRI III, roi de France, A 252.
HENRI, châtelain de Mons, B 299.
HENRI, comte de Champagne, B 298.
HENRI, comte palatin, B 298.
HENRI L'AVEUGLE, comte de Namur, B 298, 303.
HENRI (Noël), A 201; B 420.
HERIPONT (Yolende de), A 314.
HERNAULT (Jean), A 126.
HERTAGHE, B 356.
HERTAGHE (Corneille de), B 356.
HERTAGHE (Marie de), B 356.
HERZELLES, A 229; B 383.
HERZELLES (Adrien de), B 327.
HERZELLES (Alardine de), dame de Fontaine, B 333, 335, 336, 337.
HERZELLES (Antoine de), seigneur de Fontaine, A 134, 265; B 327, 333, 334.
HERZELLES (Charles de), B 327.
HERZELLES (Gabriel de), seigneur de Fontaine, A 137, 138, 310, 311; B 333, 334, 335.
HERZELLES (Gertrude de), B 327.
HERZELLES (Jacqueline de), B 327.
HERZELLES (Jean de), B 326, 327, 332.
HERZELLES (Jeanne de), 327.
HERZELLES (Philippe I de), seigneur de Fontaine, B 327, 332, 333, 335.
HERZELLES (Philippe II de), seigneur de Fontaine, A 279; B 333, 334, 335.
HESBAIN ou HESBENS (Jean-Jacques), A 295; C 602.
HESECQUES (Antoine de), B 327.
HIER (Fl. de), A 305.
HONCOURT (Guy de), B 321.
HORDAIGN (Adam, sénéchal de), B 402.
HORDAIGN (Haston de), B 402.
HORDAIGN (Jean de), B 402.
HORNES (de), B 383, 443.
HORNES Anne de), B 330; C 593.
HORNES (Jean de), prince-évêque de Liége, A 128, 252; B 325, 414, 417, 421.
HORTADO (dom Pedro), A 136.
HOSTELART (Antoine), A 224.
HOSTELART (Jacques), A 205, 206.
HOSTIAU (Pierre), A 226.
HOUSEAU (Jean), B 418.
HOUSTART (Philippe-Alard), A 225.
HOYOIS (Philippe), A 207, 208, 209; B 339, 450; C 600.
HUART, A 271.
HUGO, curé de Leernes, A 260; B 397, 398, 399.
HUIENNE (Baudouin d'), B 447; C 598.
HULDENBERGHE, B 326.

I.

INNOCENT IV, pape, B 306.
INNOCENT XI, pape, A 266.
ISABELLE (l'archiduchesse), V. Albert.
ISABELLE, fille d'Arnould sire de Belœil et de Morialmé, B 300.
ISEMBART (d') ou DYSEMBART, A 149, 199.
IVERGNIES (Jacques d'). V. Yvergnies.

Digitized by Google

J.

Jace (Isabeau de), A 302.
Jacques (Gilles), A 149, 213, 214, 226, 287; B 431, 447; C 598.
Jano le Voilier, V. le Brosseur.
Jauche-Mastaing (de), B 383.
Jauche-Mastaing (Françoise de), B 333.
Jaupain, A 227.
Jaupin (Anne-Jeanne), C 603.
Jean III, duc de Brabant, B 309.
Jean, chapelain de Fontaine, B 404.
Jean, curé de Herve, B 404.
Jean, évêque de Cambrai, A 120.
Jean, moine, B 394.
Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, B 302, 305, 396, 412.
Jeanne (dame), B 404.
Jenard (Michel), C 602.
Jenvier (Eugène), A 216.
Jenvier (François), A 214, 215, 225; B 447, 598.
Jenvier (Grégoire), A 215, 217, 226, 285, 287.
Jenvier (Grégoire), junior, A 226.
Jenvier (Jean), A 225.
Jocquet (Jacques), B 378.
Jodonville (Mlle), C 600.
Joinville (Guillaume de), B 302.
Jompierre (Henri), A 295.
Jonniau ou Joneniau (Antoine), A 295.
Josse (Etienne), sergent, B 347.
Josse (maître), vicaire, B 445; C 596.
Joué (le capitaine), A 149.
Jourt, A 267.
Jouet (G), A 305.
Jouet (Nicolas), bailli de Fontaine, A 199; B 338.
Jouvent (dom Edmond), abbé d'Alne, B 338-339.
Jumiaulx (Pierre de), bailli de Hainaut, B 319.
Juppleu (Godefroid de), A 235; B 324.

K.

Kaunitz (le comte de), A 162, 163.
Kaunitz (le général), B 182.
Kersbecke, B 326.
Koolhaes (A.), A 266.

L.

La Bouverie (de), B 381.
La Bouverie (Bertrand de), B 411, 413.
La Bouverie (Catherine de), B 323.
Lacroix (L.-J.), A 296.
Lacroix (de), B 431.
La Fontaine (Martin de), A 201.
La Jonchière (Denis de), B 356.
La Marck (Adolphe de), prince-évêque de Liége, A 123 (note).
La Marck (Englebert de), prince-évêque de Liége, A 122; B 405.
La Marcq (Evrard de), B 325.
Lambert (Pierre), B 377.
Lambert (Roch), A 273.
Lamotze (Jasmin), A 193.
Lamourette (Jacques), A 211, 212, 213; B 455.
Lamourette (Thomas), B 455.
Landelies (le seigneur de), B 375.

Digitized by Google

Langres (Robert de), évêque de Liége, A 292.
Lannoy (de), B 383.
Lannoy (Jacqueline de), B 327.
Lannoy (Jean de), B 328.
Lannoy (le seigneur de), B 324.
Lannoy (Yolende de), B 330.
Lanthier (maître), C 602.
Lanthier (Marie). C 602.
Lanthier (Martin-Charles-Joseph), A 271 ; B 445 ; C 595.
Lanthoine (Gérard), A 295.
Laon (Gui de), évêque de Cambrai, A 261 ; B 303, 306, 312.
Lardinois (Ambroise), A 295.
La Rivière-Romblay (de), B 384.
La Rivière-Romblay (Jacques de), B 342.
La Rivière-Romblay (Marie-Madeleine de), A 146, 313 ; B 342.
La Somme (Philippe de), A 132 ; B 428.
Lasson, A 161.
Latte (Richard de), B 378.
Laurent (Jean), B 457.
Laurent (Jean-François), B 457.
Laurent (Marie-Joseph), B 457.
Laurent. V. aussi Lorent.
Lavoie (Auguste), C 602.
Lavoye (Daniel), A 273.
Lebeau (A.-J.), A 222.
Le Boin (Ansseau), A 201 ; B 416, 420.
Le Borgne (Jean), B 402.
Le Boucq, B 318, 321.
Le Boulanger. V. Bolengarius.
Le Brosseur (Jean) dit Jano le Voilier, A 293.
Le Brun (le capitaine), A 142.
Le Brun, capitaine de la maréchaussée, A 168, 170, 172.
Le Candellon (Arnulphe), B 404.
Le Carpentier, B 321.
Leclercq, A 282.
Leclercq (François), A 211, 212 ; B 444 ; C 595.
Leclercq (Gilles-Philippe), B 455.
Le Clercq (Jean-François), A 146.
Leclercq (Marie-Antoinette), B 447 ; C 598.
Leclercq (Martin), A 209, 210, 211.
Leclercq (Philippe), A 193, 225, 226.
Leclercq (Remi). A 222.
Leclercq (Thomas), C 602.
Lecocq (Augustin), A 227.
Lecouvet, B 388.
Le Cras (Melchior), B 414, 417.
Lecreps (Gabriel), B 355.
Lede (le marquis de), B 342, 446.
Le Ducq, V. Ducq.
Lefebvre (Druon), A 296.
Lefebvre-Meuret, B 355.
Lefort, A 251.
Le Franc (Piérart), A 126.
Legen (Henri II de), prince-évêque de Liége, A 121.
Le Glay, B 303, 311.
Le Haynuier (Toussaint), A 201 ; B 416, 420.
Le Herut (Jean), B 402.
Lejeune (François), A 257.
Lemaire (Jean), A 302.
Le Maistre (Grégoire), A 226, 288.
Le Maitre (Grégoire-Joseph), B 360, 445 ; C 595.

Digitized by Google

Lemaitre (Jean-Joseph), B 448 ; C 599.
Le Mercier (Yolende), A 314.
Le Monnier (Jean), B 418.
Lenglez (le P. Max.), A 303, 305.
Lenna (Jean), B 418.
Lens (Eustache de), B 402.
Lepage (Jean), A 210.
Leroi (Palingre), A 248.
le Rond (Jean), A 131.
Leroy, B 322.
Le Roy (Abel), A 189, 221, 222 ; B 348.
Leroy (Émile), A 224.
Leroy (Eugène), A 248.
Le Roy (Jean), A 192, 213, 214, 227, 287.
Leroy (Pierre), A 183, 283.
Leroy (Sidonie), A 248.
Le Surcq (J.), A 190.
Letellier (Jean), A 273 ; B 339.
Levae, A 194.
Le Wasteleis (Jean), B 418.
Liége (Robert de), A 256.
Lieven (Lambert), A 224.
Ligne (Antoine-Joseph, prince de), B 362.
Ligne (Claude-Lamoral-François, prince de), B 362.
Limbourg (le duc de), B 298.
Lintre (Jean de), A 295.
Lintre (Pierre de), A 202.
Lionne (de), B 432, 433.
Loingcourtil (Pierre de), A 279.
Lokin, greffier, B 339.
Lombart, A 180.
Longfils (J.), notaire, A 224 ; B 361, 441.
Loon (Gui de), évêque de Cambrai, B 398.
Lorent (Arnould), A 226.
Lorent (Guillaume), B 457.
Lorent (Jean), A 226.
Lorent (Mlle), A 302.
Lorent, V. aussi Laurent.
Lorette (Jeanne), B 335.
Lorraine (le prince Charles de), A 166, 167, 170, 171, 173, 176.
Loscain (Jean), A 200 ; B 413.
Lossignol (Jacques), A 247.
Lostau (Jean), A 200.
Lothaire, empereur, A 120.
Lothaire II, A 120.
Lottin (le P. Jacques), A 309.
Lottin (Michel), A 203, 205, 224, 226.
Louis (St), roi de France, B 314, 315, 316.
Louis XI, roi de France, A 252.
Louis XIV, roi de France, A 142, 145 ; B 431, 432, 433.
Louvignies (Gillion de), B 402.
Lucas (Antoine), A 217, 218, 219, 226.
Lucq (Charles), B 378.
Lumbre (le baron de), A 140.
Luxembourg (de), B 383, 443.
Luxembourg (Gérard de), sire de Durbuy, B 318.
Luxembourg (Jacques de), seigneur de Richebourg, etc., B 443 ; C 593.
Luxembourg (Mahaut de), B 318.
Luxembourg (Marie de), B 320.
Luxembourg (le chevalier de), A 147.
Luxembourg (le maréchal de), A 144.
Lyon (M. Clément), A 256.

M.

Maghe (Anne-Marie-Caroline), C 604.
Maghe (Auguste), A 222, 223.

Digitized by Google

Maghe (Augustin), A 227.
Maghe (Charles-Augustin), A 216, 217.226, 248 ; B 446 ; C 596.
Maghe (J.-B.), A 180 ; C 602.
Maghe (Louis-Joseph), A 176, 179, 180, 199, 218, 226 ; C 604.
Maghe (Louis-Joseph), fils, A 199.
Maghe (L.-J.), A 222.
Mahaut de Fontaine, dame de Fontaine, A 229 ; B 305. 314. 315, 316, 402.
Mahy, de Namur, A 252.
Mairhoven. V. Mayrhoven.
Malevé (Jean), A 226.
Marbais (Hippolyte), A 270.
Marceau, A 182, 183.
Marchant (Marie), A 313.
Marguerite, comtesse de Hainaut, A 122 ; B 406.
Marguerite de Constantinople, comtesse de Hainaut, B 307, 308, 309, 317, 399, 400, 401, 402.
Marguerite d'Angleterre ou d'York, duchesse de Bourgogne, comtesse de Hainaut, etc., veuve de Charles-le-Téméraire, A 126, 127, 132, 134, 152, 153, 154 ; B 348, 420. 427, 429, 433.
Marie-Alexandrine de St-Gabriel (Sœur), A 314.
Marie-Anne de Saint-Pierre (Sœur), A 314.
Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, A 308.
Marie-Claire de St-François (Sœur), A 312, 313.
Marie de Hongrie, A 130.
Marie-Élisabeth (l'archiduchesse), gouvernante des Pays-Bas, A 154, 155, 156, 157, 158 ; B 435, 437.
Marie-Gertrude de l'Enfant-Jésus (Sœur), A 314.
Marie-Louise de St-Antoine (Sœur), A 314.
Marie-Marguerite de St-François (Sœur), A 314.
Marie-Thérèse (l'impératrice), A 166, 167, 174, 181 ; B 439.
Marotte (Jean de), B 336.
Martigny (Gilles de), B 335.
Martin, curé, A 270.
Martin (Mathias), A 192, 287.
Mary (Martin), A 273.
Mascard, A 145.
Mascart (Jean), A 272.
Mascart (Simon), A 225, 305.
Mascart (Simon), curé, A 296.
Mashui (le P. François), A 310.
Masouart ou Masoart (Louise), B 457.
Masson (Gaspard), A 296.
Mathieu, B 387.
Mathieu (Ghislain), A 270.
Mathilde de Fontaine, B 299, 300.
Maude (Huon de), bailli de Hainaut, B 401, 402.
Mausson ou Mosson (Gilbert), B 396, 412.
Mauwe (Thomas), A 205, 206. 207, 224 ; B 431.
Mawes (Antoine), B 402.
Maximilien, empereur, A 128, 132.
Mayotte (le P. Gilles), A 305.
Mayrhoven, B 383.
Mayrhoven (le baron de), A 147, 148, 150, 151, 152, 313 ; B 334, 342, 343.
Meldert, B 326.
Melotte (le chevalier de), A 175.

Digitized by Google

Melun (Claude de), B 330, 331.
Melun (Hélène de), B 390.
Meriaux (Adrien), A 237.
Merlin (Jean), organiste et carillonneur, A 285, 287.
Mérode-Westerloo (de), B 384.
Mérode-Westerloo (Marie-Philippine-Félix-Ghislaine, comtesse de), B 349, 350, 355.
Mérode. V. Scheiffaert.
Michel (Philippe), A 226.
Michotte (Gilles-Joseph), A 226
Michy (Philippe), B 457.
Migeotte, A 152, 153, 154, 155.
Misson (Jean-Louis). B 445; C 595.
Molesmes, A 255.
Monceau (Jean du), C 600.
Moni (Jean-François), A 225.
Mons (Alix de), B 300.
Monte (Pierre), A 190.
Montenaken (de), B 384.
Montenaken (Godefroid de), B 324.
Montenaken (Jeanne de), B 326.
Monteville (de), B 339, 340.
Montfort (de), B 443.
Montigny (Pierre-Camille), A 258.
Moralès (Jean), A 226; C 598.
Moreau (Guillaume), A 210, 211; B 447; C 598.
Moreau (Jean), B 447.
Moreau (Jean-Jacques), A 192, 213, 214, 215, 287; B 427.
Moreau (Marie-Thérèse), C 602.
Morel (Gabriel), ermite, A 266.
Morialmé (Godefroid de), B 393.
Morialmé (Thomas de), B 393.
Morialmé (Wauthier de), B 393.
Morialmé (le seigneur de), B 418.
Morialmé (le sire de), B 406. V. Arnould.
Mortroux (Mathias-Adrien de), A 296.
Mosnier (Martin), A 225.
Motte (Anne), B 447; C 598.
Moyaux (G.), A 180.
Moyaux (Jacques), A 226.

N.

Nalines (Godescalc de), B 393.
Neline de St-Pierre (sœur), A 311.
Neny (le comte de), A 177.
Neuville (Marguerite de), B 327.
Nicolas de Fontaine, évêque de Cambrai, seigneur de Fontaine, A 231, 260; B 301, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 317, 358, 386, 397, 399, 400, 402.
Noot (le comte van der), A 161.
Notus, A 168.
Nuit (Marguerite), B 445; C 596.

O.

Obercicourt (Stévenon de), B 402.
Obin ou Aubin, A 157, 161.
Offlain (Dieudonné), organiste, A 287.
Orange (le prince d'), A 183.
Ostelakt (Robert d'), abbé de Cambron, A 301.
Othon II, empereur, A 120.

P.

Parent (Louise), C 603.
Paul (Anne), B 455.
Paul (Jean), A 205, 206, 207, 208, 225; B 431.
Paunet (Jean), A 255.

Digitized by Google

Pennas (Philippe), A 207, 208, 225; B 431; C 601.
Pepin (l'avocat), A 178 (note).
Perons (Jean des), B 419.
Perte (Giel), A 208.
Pery (Antoine de), A 226.
Petrus, curé, A 270.
Petre (Jeanne). B 455.
Peyster (de), A 146.
Philippe (le P.), A. 309.
Philippe I, marquis de Namur, A 230.
Philippe II, roi d'Espagne, A 132, 256; B 333, 428, 429
Philippe IV, roi d'Espagne, A 139.
Philippe d'Alsace, comte de Flandre, B 297.
Philippe-le-Beau (l'archiduc), A 128, 129; B 422.
Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, A 125, 126.
Picavet (Marie), C 600.
Pichegru, A 182.
Piérart (Cyprien), A 225.
Piérart (Jacques), A 192, 213, 214, 216, 217, 226, 287.
Piérart (Jean), A 213.
Piérone (Baudouin de), bailli de Hainaut, B 400.
Pierre, curé de Fontaine, B 404.
Pierre, évêque d'Albanie, B 307.
Pierrepont (Hugues de), prince-évêque de Liége, A 292; B 396.
Plachi (Wauthier de), B 402.
Planchon (Jacques), A 201.
Plisnier (Jean), A 141, 273; C 600.
Plisnier (Marguerite-Isabelle), B 447; C 595.
Plisnier (Marie), B 445; C 595.
Pochet (Catherine), A 256 (note).
Polarde (Jean), A 122; B 405.
Polchet (le Dr), B 336.
Polet. V. Gérart (Jean).
Potteau (Anne-Reine-Winande-Albertine), B 446; C 596.
Potteau (Antoine), B 339; C 600.
Potteau (Jeanne-Claire), C 601.
Potteau (Louis-Antoine), A 217, 226; B 446; C 596.
Potteau (Marie-Adrienne), B 447; C 597.
Potteau (Marie-Caroline-Albertine), B 447; C 597.
Potteau (Marie-Valentine). B 446; C 596.
Pouchant, A 273.
Pouillon (Alexandre), C 602.
Pouillon (François), A 155, 160; B 434, 435.
Pouillon (Jean), A 137.
Pouillon (Jean), bailli de Fontaine, A 199; B 335.
Pouillon (Jean-Baptiste), A 218, 219, 220, 226.
Pouillon (Jean-François), A 226.
Pouillon (Jean-Georges), A 192.
Pouillon (Marie-Caroline-Joseph), C 603.
Pouillon (Paul), A 226.
Pouillon (Pierre-Joseph), A 226.
Preau (Paul), A 225.
Prevost (Gilles), receveur, B 325.
Prié (le marquis de), Gouverneur des Pays-Bas, A 150.
Proest de Melin, B 384.
Proest de Melin (Guillaume), B 322.
Proest de Melin (Marguerite *aliàs* Catherine), B 322-323.

Digitized by Google

Provi (Gérard de), B 400, 402.
Provi (Hostes de), B 402.
Prusse (le roi de), A 176.
Puvinage (Wauthier de), B 402.

Q.

Quertinie, A 227.
Quertinie (Jean), A 219.
Quiévrain (Isabelle de), dame d'Amblise, B 319.
Quiévrain (le seigneur de), V. Aspremont
Quoybeau (François), A 225.

R.

Raboux (Pierre), B 420, 425.
Raes (Eustache de), B 400.
Raes (Gilles de), B. 402.
Raes (Marie de), B, 324.
Ramboux (Gilles), A 225.
Rameau (de), A 157, 159, 161.
Rausais (Jean), B 419.
Rausais (Thierry), B 419.
Recq, A 171.
Regnier (Gobert), A 203, 204, 224, 262.
Regnier (Jacques), A 201.
Regnier (Thierry), A 203.
Remy (Henri), A 221, 222, 227.
Renard (Jean), B 339
Renart ou Renaut (André), A 212, 213, 225.
Renart (Jean-Jacques), A 226.
Renaux (F. Michel), A 222.
Renaux (J.-M.), A 244.
Renaux (le P. François), A 310.
Renaux (Jean), A 221.
Renaux (Jean-Michel), A 226.
Renaux (le P. Raphaël), A 311.
Renier (Gobert), A 201.
Renier (Robert), B. 420.
Renson (Arnold), C 603.
Renson (Marguerite), C 603.
Requesens, gouverneur des Pays-Bas, A 130.
Retulemont (Jean de), B 404.
Reul (de), B 438-440.
Reusme (de). V. De Reusme.
Reves (de), B 326.
Richard d'Angleterre, empereur d'Allemagne, B 307.
Richardot, B 384, 444.
Richardot (Jean Grussel, dit), B 337.
Richardot (Jeanne-Françoise), B 337, 450.
Riffaut (Charles), A 140.
Rinne (Agnès de), A 313.
Rivaige. V. Stréez.
Robaulx (Alexandre de), A 220, 221.
Robert, B 309.
Robert, abbé de Lobbes et de Brogne, B 396, 412.
Rochart (Martin), A 271, 272, 288, 289, 297 ; B 448 ; C 599.
Rochau aliàs Rochon (Marie-Gabrielle de), B 344.
Rodoan (de), A 229 ; B 384, 444, 446 ; C 594, 597.
Rodoan (Adrien-François-Isidore Joseph, comte de), seigneur de Fontaine, A 272 ; B 344, 345.
Rodoan (Adrienne-Catherine-Josèphe de), B 344.
Rodoan (Anne-Reine-Josèphe de), B 345.
Rodoan (Antoine-Adrien-Joseph de), seigneur de Fontaine, A 154, 160, 167, 168, 235, 278 ; B 342, 343; 345, 436, 446 ; C 597.
Rodoan (Antoine-Gabriel-Dieudonné-Joseph de), B 344.

Digitized by Google

Rodoan (Antoinette-Amélie-Josèphe de), B 344.
Rodoan (Caroline-Ghislaine de), dame de Fontaine, B 350, 351, 355, 358.
Rodoan (Charles-Chrétiende), seigneur de Fontaine, B 333, 336.
Rodoan (Charles-Joseph-Amour-Jean-Népomucène-François-Régis, comte de), seigneur de Fontaine, A 283, 298; B 345, 346, 347, 348, 349, 350, 355.
Rodoan (Charles-Léopold-Camille-Joseph de), B 347.
Rodoan (Charlotte-Maximilienne de), B 336.
Rodoan (Claire-Louise-Joséphe de), B 344.
Rodoan (François-Gabriel de), seigneur de Fontaine, B 336, 337, 444; C 594 et 600.
Rodoan (François-Guillaume de), B 340, 341.
Rodoan (Isabelle-Alardine de), B 336.
Rodoan (Jacqueline-Louise de), A 244; B 336.
Rodoan (Jean-Joseph de), B 343.
Rodoan (Jeanne-Françoise de), B 337.
Rodoan (Jeanne-Hélène de), B 336, 345.
Rodoan (Josèphe-Philippine-Charlotte-Jeanne-Népomucène de), B 345.
Rodoan (Josèphe-Philippine-Rose-Ghislaine de), B 346.
Rodoan (Léopold-Michel-Hubert-Joseph de). B 344.
Rodoan (Louis-Charles-Valentin Joseph de), B 345.
Rodoan (Marie-Amour-Ferdinande-Josèphe de), B 346.
Rodoan (Marie-Anne de), B 336, 450.
Rodoan (Marie-Anne-Françoise-Flore-Adelaïde de), B 346; C 600.
Rodoan (Marie-Françoise-Josèphe de), B 344.
Rodoan (Marie-Philippine et Marie-Philippine-Josèphe de), B 343, 345, 447.
Rodoan (Michel-Camille-Joseph de), seigneur de Fontaine, A 146, 147, 160, 178, 247, 301; B 342, 343, 348, 436; C 601.
Rodoan (Michel-Luc-Camille de), seigneur de Fontaine, A 144, 146, 271, 280; B 340, 341, 342, 343, 353, 446; C 596.
Rodoan (Philippe-Albert de), seigneur de Fontaine, A 141, 142, 143, 303; B 336, 337, 338, 339, 340; C 600.
Rodoan (Philippe-Charles de), seigneur de Fontaine, A 306; B 340, 341, 342.
Rodoan (Philippe-Ferdinand-Joseph, comte de), B 344, 345, 346.
Rodoan (Philippine-Chrétienne de), B 336.
Rodoan (Yolende-Claire de), A 272, 301; B 342, 444; C 594.
Rœulx (François du), A 202.
Roger (André), A 223.
Rogier (Jean), A 135, 202.
Roisin (Baudri de), B 324.
Roisin (Baudri Nicolas de), B 346.
Roisin (Michel de) B 336.

Digitized by Google

ROLANDE DE St-GÉRARD (Sœur), A 311.
ROLANDI (Lambert), A 207, 208, 209, 210, 211, 225, 305; B 339, 431.
ROLIN, seigneur d'Aymeries (Antoine), A 253; B 325.
ROOSE (le président), A 266.
ROSE (Jacques), A 225.
ROSEN, B 433.
ROSVEZ (Eustache de), B 402.
ROTSELAER (Marie de), B 323.
ROUGRAVE (J.), B 436.
ROUSSEAU (Jean), B 379.
ROUVEROIT (de), B 84.
ROUVEROIT DE PAMELE (Marie-Charlotte-Gabrielle de), B 345, 346, 347, 351.
ROZE (Philippe), A 135.
ROZE (Mme Alle), B 418.
RUBEMPRÉ (de), B 384
RUBEMPRÉ (Jean de), B 331.
RUES ou Rœulx (Thierry dou), B 402.
RUMIGNY (Béatrix de), B 300.
RUMIGNY (Pétronille de), B 298, 299.
RUTERNE (M.), B 431.
RYE (de), B 444.

S.

SAINT-AMAND (Gossuin de), B 402.
SAINT-GÉRY (Blaix de), B 411, 413.
SAINT-GÉRY (Mahaut de), B 321, 411, 413.
SAINT-MARTIN (de), A 161.
SAINT-POL (le comte de), B 320.
SAINT-VAL (de), A 270.
SALOMON, C 600.
SALOMON (Robert), B 450,
SART (le seigneur de), V. Viesville (la).
SASSEUGNIES (Gérard de), B 419.
SAUBAIN (Norbert-Albert), A 214, 215, 226, 285, 287.
SAUCHOIT (Jakemont de), B 402.
SCACHET (Jean), B 418.
SCARMUR (Hubert), A 208, 209, 210, 225, 305; B 339, 455.
SCASSINES (J. de), B 404.
SCHEIFFAERT DE MÉRODE (Ursule), B 332.
SCOCKAERT, B 431.
SCORIOT, C 600.
SCOTIN (Henri), B 404.
SCOUMAN (Guillaume), B 449; C 599.
SCOYER (Guillaume), A 271.
SEBASTIANUS (Joannes), [Bastin, Sébastien], B 388.
SEBOURG (Philippe de), B 317.
SEGNIER (Guillaume), B 310.
SESCRE, B 326.
SEUTIN (Léopold), A 223.
SÉVERIN (François), A 132; B 428.
S'HERHENDRICX (Aleyde de), B 321.
SIMETIER (le comte), A 140.
SIMON (Jean), B 420.
SIMON (Louis), fondeur de cloches, A 282, 283.
SOHIER (François), A 225.
SOHIER ou SOHIEZ (Jean), curé, A 283, 287, 296; C 603.
SOHIER (Marie-Catherine), B 456.
SOHIER (PIERRE), A 225.
SOHIER (Xavier), A 227.
SOLRE (le comte de), A 131
SORBRUCQ (Henri de), A 199.
SOUPART, chapelain, A 189; B 360,

Digitized by Google

SOUPART (Jean), A 219, 220, 221.
SOUPART (Nicolas), A 226.
SOYER (Antoine), B 456.
SPINETO (de), A 156, 157, 158, 159.
SPOURNEAU (Paul), A 135, 204, 205, 224, 447; C 597.
STAN (de), A 168.
STARHEMBERG (le prince de), A 180.
STORDEUR, A 247.
STRÉEZ (Jean de), dit Rivaige, B 418.
STRÉPY (Allard de), B 317.
STRINCHAMPS (Marguerite de), A 199
STROOBANT (l'abbé), B 327.

T.

TAITERI DE SPINOIT (Colars et Jehan), B 220, 404, 405.
TASTIN, B 419.
TAYENNE (Baudouin), A 203, 262.
TAYENNE (Jean), A 202, 203.
TAYENNE (Michel), A 201, 202.
THÉRÈSE DE ST-RAPHAËL (Sœur), A 314.
THERY (Jacques), A 225.
THIANT (Jean de), B 333.
THIENPONT (Éverard), A 226.
THIERRI (St), B 302.
THIOS (Thierry de), B 400.
THIRY (Godefroid), A 247.
THIRY (Norbert), A 222, 227.
THISON, V. Tison.
THOMAS, prévôt de l'abbaye de Lobbes, B 396, 412.
THOMAS DE CANTIMPRÉ, B 310.
THOMASSEZ (Étienne), C 600.
THOMASSEZ (Hélène), C 601.
THUIN (Jean et Raoul de), B 396, 412.
THYNES (le seigneur de), V. Agimont (Arnould d').
TISON (Florence), B 345; C 595.
TISON (François-Joseph), A 192, 226; B 445; C 595.
TISON (Médard), A 144, 256; B 445; C 595, 600, 601.
TISON (Michel), A 152; B 445; C 595.
TISON (Odile), C 601.
TORCQUES-HARPIN (Damien), B 327.
TORCQUES dite Harpin (Jacqueline de), B 327.
TOURNAI (Jacques de), B 404.
TOURNAY (Jean de), A 129.
TOURTEAU, B 448; C 599.
TOURTEAU (Pierre), A 266, 271, 287.
TRAZEGNIES (Gilles de), B 333.
TRAZEGNIES (Hostes de), B 402.
TRAZEGNIES (Jeanne de), B 321.
TRAZEGNIES (le marquis de), B 375.
TRAZEGNIES (Pierre de), seigneur de Fontaine, B 331.
T'SERCLAES (Wenceslas), B 321.

U.

UBALDUS, moine, B 394.
URSMER (St.), abbé de Lobbes, A 120.

V.

VALERAN, évêque de Beyrouth, B 315.
VANDENBERGHE, A 129.
VANDENGHEYN, fondeur de cloches à Louvain, A 282, 300.
VANHOVE (J.), B 433, 436.
VANSNICK, A 271.

Digitized by Google

Vegiano, B 327.
Vermandois (Élisabeth de), B 297.
Vermersche (Jacques), B 378.
Vezu, A 182.
Viesville ou Viefville (de la), B 384.
Viesville ou Viefville (Raoul de la), seigneur de Sart et de Gosselies, B 298, 299, 303.
Vilers (Jean de), A 137.
Vilvix (Baudouin), [Vivitse], B 428.
Vincent (Nicolas-Charles, baron de), B 346.
Vincent (St.), B 307.
Vinchant, B 301, 321, 327.
Visix (le médecin), C 601.
Vivex, A 189.
Vlerion (Marie-Agnès), A 314.
Vos, A 120.
Vrediaul (Jean), bailli de Hainaut, B 402.

W.

Wallimont aliàs Walmtout (Toussaint de), B 420.
Wambercie (Jean), A 272.
Warzée, A 242, 243, 256.
Wasteau (Élisabeth), A 296.
Wasteau (Pierre), A 225.
Waterlot (Anne-Florence-Albertine), C 601.
Waterlot (Jacques), C 600.
Wauchelle (Philippe), A 210, 211, 225.
Waudru (Ste.), B 307.
Wausart (Christophe), A 295.
Wauthier I, seigneur de Fontaine, A 120, 121, 122; B 297, 298, 299.
Wauthier II, seigneur de Fontaine, A 230, 260, 291, 292; B 299, 300, 301, 303, 304, 305, 393, 394, 397, 398, 399, 400, 401, 403, 410, 411, 415, 421, 422, 425, 428.
Wauthier de Fontaine, fils aîné de Wauthier II, A 230, 231; B 304, 305.
Wautier (Jean), A 218, 219, 226.
Waziers de Wavrin (Charles-Ghislain), B 344.
Willekin (Jean), B 404.
Willelmus, curé de St-Vaast, A. 295; B. 403.
Willot (Jean), A 295.
Willot (le P. Henri), B 388.
Willot (le P. Lambert), B 390.
Willot (Vasquin), A 202.
Wilmart (Fidel-Amand), A 221.
Wilmart (Jean-Baptiste), A 226.
Wilmart (Robert-François), A 226.
Winxcel (Pierre de), A 199.
Wissocq (de), B 385.
Wissocq (Marie de), B 333.
Wolf (le P. Antoine), A 310.
Wolffs, A 226.
Wolfshaegen (le sire de), V. Hellebeke (Arnould de).

X.

Xomus (le P. Jean), A 310.

Y.

Yernard (Marguerite), B 455.
Yernaud (le P. François), A 310.

Digitized by Google

YERNEKAR. B 418.
YORK (Marguerite d'), V. Marguerite d'Angleterre.
YSEMBART (Jacques d'), B 380.
YSEMBART (d'), V. Isembart
YVE (d'), B 385.
YVE (Catherine-Barbe d'), B 337.
YVE (Marie d'), B 333.
YVERGNIES aliàs Évergnies (Jacques de), B 421, 427.

Z.

ZUALLART ou ZWALLART (le P. Gilles), B 391.

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANCHES

CONTENUES DANS L'OUVRAGE.

Tome 6.

I. (En regard de la page 119.) Vue d'ensemble de la ville et du château, en 1744, extraite du tome IV des *Délices du pays de Liège*.

II et III. (Pages 228 et 231.) — Sceaux de la ville et des seigneurs :

1. Sceau de la Cour des échevins. XVI^e^ siècle.
2. Sceau de Wauthier II, seigneur de Fontaine. 1215.
3. Idem. 1232.
4. Contre-sceau du précédent.
5. Contre-sceau de Wauthier, fils aîné de Wauthier II de Fontaine. 1235.
6. Sceau du même personnage. 1235.
7 à 9. Sceaux de Nicolas de Fontaine, évêque de Cambrai. 1247-1272, et de B. de Hennin.

IV. (En regard de la page 240.) — Vue du château de Fontaine, au commencement du XIX^e^ siècle, avant la démolition du donjon, (d'après une lithographie de l'époque).

Tome 8.

V. (Page 326.) — Pierre tombale de Jeanne de Montenaken, femme de Baudouin, fils aîné de Baudouin VII de Hennin, seigneur de Fontaine, + 1504.

VI. (Page 326.) — Pierre tombale d'Anne Péronne de Hennin, femme de Jean de Herzelles, seigneur de Lillaer, + 1516.

VII. (Page 334.) — Pierre tombale d'Antoine de Herzelles, seigneur de Fontaine, + 1603.

Tome 10.

VIII. (En regard de la page 593.) — Plan de la restauration du château de Fontaine-l'Évêque (rez-de-chaussée), par Aug. Cador, architecte à Charleroi.

FIN.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT AU TOME IX DES MÉMOIRES ET PUBLICATIONS.

A l'article : *Les signatures dans les actes publics et privés de l'ancien Hainaut*, l'auteur avait joint le texte de :

I. Ordonnance de Marie-Thérèse, du 4 janvier 1744, contre le parjure, la calomnie, les faux-témoignages, les faux en écriture, etc.

II. Règlement du Conseil souverain de Hainaut, du 9 octobre 1751, ordonnant aux maire et échevins d'Hensies de déposer au greffe de ce village les originaux des œuvres de loi, partages, actes d'émancipation, etc., et faisant défense aux personnes « non autorisées de lettrier, de former aucuns actes de « loi féodaux ou échevinaux, » et auxdits maire et échevins, de les recevoir, à peine d'encourir l'amende déterminée par l'article 4 du chapitre 120 des chartes générales de 1619.

Ces documents se trouvent dans le *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, publié par la Commission royale des anciennes lois, III^e^ série.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 10e VOLUME DE LA IVe SÉRIE

DES

MÉMOIRES ET PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

	Pages.
Procès-verbal de la séance publique du 13 novembre 1887	V
Discours d'ouverture. La chanson en prison; par M. Antoine Clesse, *Vice-Président*	IX
Rapport sur les travaux de la Société pendant les années académiques 1883-1887, par M. Léopold Devillers, *Secrétaire*	XXV
Rapport sur les résultats des concours, par M. Auguste Houzeau de Lehaie, *Secrétaire général*	XXVIII
Liste des membres de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, au 31 décembre 1887.	XXXI
Programme du concours de 1888	LVII
Discours prononcé aux funérailles de Léopold Dumont, par M. Émile De Puydt	LXIII
Paroles prononcées par M. Léopold Devillers à l'arrivée du corps de Charles Brunin, à la gare de Mons, le 6 juin 1887	LXV

Digitized by Google

Pages.

Concours de 1884. Mémoire historique sur les grands baillis de Hainaut, par M. Gustave-Hippolyte Gondry 1
Table des matières contenues dans ce Mémoire 247
Concours de 1885. L'affuteux, nouvelle ; par M. Gustave Jenart. 249
L'école provinciale de commerce, d'industrie et des mines du Hainaut ; par M. Jules Declève. . . 297
Fêtes du cinquantenaire de l'école provinciale d'industrie et des mines du Hainaut ; par le même . . 332
Concours de 1882. Mémoire en réponse à la question : « Étudier l'influence exercée sur la santé des élèves et des maitres par l'accroissement des études en général ; » par M. le Dr Destrée . . 341
Concours de 1886. Mémoire en réponse à la question : « Indiquer les moyens à employer pour donner à l'enfant une bonne éducation première, et pour lui inspirer le sentiment du grand, du vrai, du beau ; » par Mme Piot-Hamers 397
Table des matières contenues dans ce Mémoire 423
Concours de 1886. Notice sur l'organisation des bibliothèques populaires ou Guide aux personnes qui établissent des bibliothèques populaires ; par M. Charles Demesmaeker. 425
Concours de 1886. Fille mère et enfant sans père, nouvelle ; par M. Gustave Jenart 503
Concours de 1885. Le Forçat, poème ; par M. J. Mertens-Vaillant 543
Poésies, par M. Hippolyte Laroche : A la mémoire de Philippe Mary 553
A Léopold Dumont. 554
A Jules Dastot 556
Au statuaire Charles Brunin. 558
Hommage à François Dolez 560

Digitized by Google

PAGES.

Le cinquantenaire de l'école des mines du Hainaut 564
A la mémoire de Jules Sottiau 567
Eugène Dubois, sa poésie et sa prose, par M. L.-A. De Mulder 569
Lettre de M. Le Paige, professeur à l'Université de Liége, à propos du Géomètre montois J.-F. Le Poivre. 587
Recherches historiques sur la ville et la seigneurie de Fontaine-l'Évêque, par M. A.-G. Demanet.
Inscriptions funéraires 593
Table des noms de personnes 607
Explication des planches. 633
Supplément au tome IX 634

GRAVURES.

Les grands baillis du Hainaut (En regard du titre du Mémoire.)
Armoiries des baillis et grands baillis et sceaux du bailliage de Hainaut, pl. I à IV. (Entre les pages 246 et 247.)
Plan du rez-de-chaussée du château de Fontaine-l'Évêque. (En regard de la page 593.)

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS D'AUTEURS.

PAGES:

CLESSE (Antoine). La chanson en prison. (Discours d'ouverture de la séance publique du 13 novembre 1887 IX

DECLÈVE (Jules). L'école provinciale de commerce, d'industrie et des mines du Hainaut 297

— Fêtes du cinquantenaire de la fondation de cet établissement 332

DEMANET (A.-G.). Recherches historiques sur Fontaine-l'Évêque 591

DEMESMAEKER (Charles). Notice sur l'organisation des bibliothèques populaires ou Guide aux personnes qui établissent des bibliothèques populaires . 425

DE MULDER (L.-A.). Eugène Dubois, sa poésie et sa prose. 569

DE PUYDT (Émile). Discours prononcé aux funérailles de Léopold Dumont LXIII

DESTRÉE (le Dr). De l'influence exercée sur la santé des élèves et des maitres par l'accroissement des études 341

DEVILLERS (Léopold). Rapport sur les travaux de la Société, de 1883 à 1887 XXV

— Paroles prononcées à l'arrivée du corps de Charles Brunin, à la gare de Mons, le 6 juin 1887. LXV

GONDRY (Gustave-Hippolyte). Mémoire historique sur les grands baillis de Hainaut 1

Digitized by Google

HOUZEAU DE LEHAIE (Auguste). Rapport sur les résultats des concours de la Société XXVIII
JENART (Gustave). L'affuteux. (Nouvelle.) 249
— Fille mère et enfant sans père. (Nouvelle.) . . 503
LAROCHE (Hippolyte). Poésies : A la mémoire de Philippe Mary 553
A Léopold Dumont 554
A Jules Dastot 556
Au statuaire Charles Brunin 558
Hommage à François Dolez 560
Le cinquantenaire de l'école des mines du Hainaut 564
A la mémoire de Jules Sottiau 567
LE PAIGE (M.). Lettre relative au géomètre montois J.-F. Le Poivre 587
MERTENS-VAILLANT (J.) Le Forçat. (Poème.) 543
PIOT-HAMERS (M^me^). Des moyens à employer pour donner à l'enfant une bonne éducation première, et pour lui inspirer le sentiment du grand, du vrai, du beau. 397

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 076040482

Digitized by Google